

COMMUNE d'AIGREFEUILLE
31280 AIGREFEUILLE

2017/4/page 6

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE

Nombre de conseillers	L'an deux mille dix sept
En exercice : 15	le 27 février à 20 h 30,
Présents : 13	le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 22 février 2017	à la Mairie, sous la présidence de Brigitte CALVET, Maire.

PRÉSENTS : MM. ANDRÉ Christian, DIXON Eric, GRUDÉ Jean-Louis, IMART Thierry, LEMORTON Joël, STURMEL Philippe

Mmes: ANTHINIAC Laurence, DURU Sandra, DUCROS Lucie
LOPEZ Valérie, LOUBET Marine, POUPOT Mary

Secrétaire : LEMORTON Joël.

Absents excusés : MARTIN Jeanne procuration à Brigitte CALVET
Bernard SANY procuration à Thierry IMART

Objet : Avis sur le Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération toulousaine

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

La grande agglomération toulousaine dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012. Le Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la grande agglomération toulousaine, est élaboré par le SMTC Tisséo.

Ce document cadre, permettant de planifier les grandes infrastructures de transports, est réalisé collégalement entre le SMTC, les quatre intercommunalités membres (Toulouse Métropole, Muretain Agglo, le Sicoval, SITPRT) et les Personnes Publiques Associées (Etat, Région Occitanie, Conseil Départemental de la Haute Garonne, les communes, les Chambres consulaires, SNCF...). En février 2015, SMTC-Tisséo a décidé l'élaboration du Projet Mobilités 2020-2025-2030, valant révision du PDU actuel (2012). Il couvre un espace urbain et périurbain composé de 115 communes. Ainsi, le SMTC-Tisséo, compétent dans le domaine des transports en commun, se fait ambassadeur des politiques menées par les membres associés, compétents pour leur part dans le domaine des infrastructures routières, des lignes ferroviaires et routières de transport public, du déploiement du réseau cyclable, de l'accessibilité des cheminements piétons ou encore du stationnement, dont les projets sont intégrés, agrégés et mis en cohérence.

Le Projet Mobilités, porteur de la stratégie d'organisation de la mobilité dans la métropole toulousaine, permet de répondre aux besoins du territoire (500 000 nouveaux déplacements à satisfaire par jour à l'horizon 2025) selon les grands principes suivants:

- **La mobilité :** Organiser les conditions de la mobilité durable dans la perspective d'une croissance démographique soutenue
- **L'accessibilité :** Répondre à la demande de déplacement liée à la croissance démographique et au dynamisme économique.
- **L'attractivité :** Renforcer l'accès et maintenir l'attractivité des zones économiques et d'emploi.
- **L'innovation :** Anticiper la mobilité de demain afin que les usagers ne vivent plus leurs déplacements comme une contrainte mais comme une opportunité.

Trois grands axes sont portés par le Projet Mobilités :

Axe 1 : Mettre en œuvre une politique de transport en commun plus capacitaire et promouvoir les modes actifs pour faire face au développement des territoires.

- Actions : 3^{ème} ligne de métro - Doublement de capacité de la ligne A - Interconnexion ligne B et 3^{ème} ligne de métro entre Ramonville et l'INPT - Extension du réseau tramway - Téléphérique urbain sud - Déploiement du réseau Linéo...

Axe 2 : Maitriser le développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et axes structurants de transports en commun.

- Actions : Pactes urbains - Charte livraison - priorisation des actions sur les pôles d'emplois et les quartiers prioritaires...

Axe 3 : Mettre en œuvre un plan de circulation - stationnement en optimisant les capacités résiduelles du réseau routier structurant.

- Actions : Renforcement de l'utilisation de la voiture partagée - Electromobilité - hiérarchisation du réseau routier...

Par ce Projet mobilités, SMTC-Tisseo annonce apporter :

- Un réseau de transports en commun au plus près des usagers (de 30% à 60% des usagers concernés par le réseau structurant).
- Une meilleure accessibilité à l'emploi (de 35% à 70% des emplois desservis)
- Une accroche des différents territoires, une mise en réseau pour le bien être des usagers.
- Une optimisation des connexions, une complémentarité entre l'aéroport, le réseau ferroviaires, le réseau interurbain et le réseau urbain.
- Des apports sur la qualité de vie et l'environnement.
- La prise en compte des personnes à mobilité réduite dans toute la chaîne des déplacements.

Lors du comité Syndical du 19 octobre 2016, les élus du SMTC ont arrêté le Projet mobilité 2020-2025-2030 permettant l'enclenchement des phases de consultation des Personnes Publiques Associées. A ce titre, en application du Code des Transports, la mairie d'Aigrefeuille doit donner son avis sur le Projet Mobilités 2020-2025-2030.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au Projet Mobilité 2020-2025-2030, mais souhaite formuler les réserves suivantes sur le projet :

- Le Plan de Déplacement Urbains proposé ne répond que très partiellement aux enjeux en terme d'adéquation entre les politiques de déplacement et l'habitat telles que définies dans le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT).
- Le plan de financement reste très fragile et repose sur des hypothèses de ressources maximisées et des dépenses particulièrement faibles, rendant crédible une forte augmentation fiscale durant le mandat 2020-2026 ou une révision à la baisse du projet.
- Dans une révision intégrée des budgets de Toulouse Métropole et de Tisseo SMTC, l'encours de la dette serait doublé de 4 milliards d'euros en 2024, interdisant de fait tout investissement significatif nouveau, hors politique des transports, pour de nombreuses années.

COMMUNE d'AIGREFEUILLE
31280 AIGREFEUILLE

2017/4/page 8

- Les lignes de Transports A la Demande (TAD) semblent être les grandes oubliées dans ce projet, dans lequel elles sont peu évoquées et peu apparentes sur les cartes. Le TAD tient pourtant une place importante dans les communes de périphérie (seconde couronne) en particulier de l'Est Toulousain, plus rurales, telles qu'Aigrefeuille. Reliant des zones avec de faibles densités de population à la station de métro de Balma, ce moyen de transport réduit les flux de véhicules et est un réel outil pour des populations telles que les jeunes ou les personnes âgées isolées. Le Conseil Municipal espère vivement que les lignes de TAD qui desservent la commune seront maintenues et que leur évolution suivra le développement du village.
- Le Conseil Municipal souhaite que des études soient menées afin d'envisager que la troisième ligne de métro desserve le quartier Malepère sur Saint-Orens de Gameville. Cet important projet de développement urbain impactera fortement les flux de déplacements de l'est toulousain et en particulier les trajets des habitants des communes de seconde couronne comme Aigrefeuille. Une station à Malepère permettrait un accès plus rapide au métro pour les habitants de la commune.

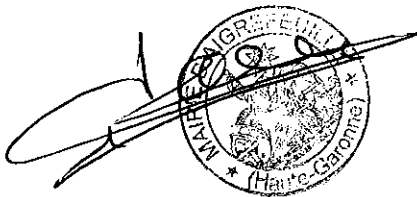
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme à l'original.

Certifié exécutoire compte tenu de
la publication le 27 février 2017
Et de la réception en Préfecture le 28/02/2017
Le Maire,

Le Maire,

Signature
Brigitte numérique de
CALVET Brigitte CALVET
Date :
2017.02.28
11:40:50 +01'00'





CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 18.2017

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 29
 Qui ont pris part à la délibération : 24 Pour : 24 Contre : 0

Date de la convocation : 16 février 2017

L'an deux mille dix sept et le vingt trois février à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. RICAUD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. MM. IGUNET. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. VERNIER.

Pouvoirs : M. BOISSET à Mme DETUYAT. M. PEGOURIE à M. GADEN.

Absents excusés : MM. BOISSET. PEGOURIE. POUVILLON. Mmes FABREGAS. FOISSAC. ESTAUN. OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : PROJET MOBILITES 2020-2025-2030, AVIS DE LA MUNICIPALITE D'AUCAMVILLE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Exposé :

En France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un Plan de déplacements Urbains (PDU) dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement. L'élaboration du Projet Mobilités 2020-2025-2030, valant révision du PDU de la Grande Agglomération Toulousaine, a été engagée par le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) - Tisséo en février 2015.

Ce document cadre, permettant de planifier les grandes infrastructures de transports, est réalisé collégialement entre le SMTC-Tisséo, les quatre intercommunalités membres (Toulouse Métropole, Muretain Agglo, le Sicoval, le Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine, dit SITPRT) et les personnes publiques associées (Etat, Région Occitanie, Département de la Haute Garonne, les intercommunalités, les communes, les Chambres consulaires ...). Le périmètre du projet porte sur 115 communes et concerne plus d'un million d'habitants.

La gouvernance institutionnelle et technique initiée pendant près de deux ans a permis d'aboutir à un projet structuré autour de trois grands axes et trente-neuf actions, en réponse aux enjeux de mobilité, d'accessibilité, d'attractivité et d'innovation et à la poursuite de la croissance territoriale, démographique et économique de la grande agglomération toulousaine :

Accusé de réception en préfecture
 n° 33-0861410-2017-02-23
 DE
 Date de transmission : 11/04/2017
 Date de réception préfecture : 11/04/2017

- Axe 1/ Mettre en œuvre une politique de transport en commun plus capacitaire et promouvoir les modes actifs pour faire face au développement des territoires. « Ou comment faire fonctionner ensemble le train, le métro, le tramway, le bus, la marche à pied, le vélo, la voiture partagée. »
- Axe 2/ Maitriser le développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et axes structurants de transports en commun. « Ou comment développer la ville et les transports en commun. »
- Axe 3/ Mettre en œuvre un plan de circulation-stationnement en optimisant les capacités résiduelles du réseau routier structurant. « Ou comment mieux développer et aménager les voiries et les stationnements.»

Les aménagements phares de ce projet sont la 3^{ème} ligne de métro, le téléphérique sud, le réseau LINEO et l'amélioration de la capacité d'accueil de la ligne A du métro.

Le Projet Mobilités a été voté et arrêté par délibération du SMTC le 19 octobre 2016. Ceci a permis d'enclencher dans un premier temps la procédure de consultation des personnes publiques associées (PPA), puis dans un second temps la procédure de mise à l'enquête publique.

L'objectif d'approbation du Projet Mobilités 2020-2025-2030 par délibération du SMTC est programmé pour la fin 2017 / début 2018.

La municipalité d'Aucamville, en tant que Personne Publique Associée, dispose d'un délai de 3 mois à compter de la date d'envoi du courrier pour émettre un avis sur ce projet. Au-delà des 3 mois, l'avis sera réputé favorable.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Projet Mobilités 2020-2025-2030,
Entendu l'exposé de M. VICENS, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

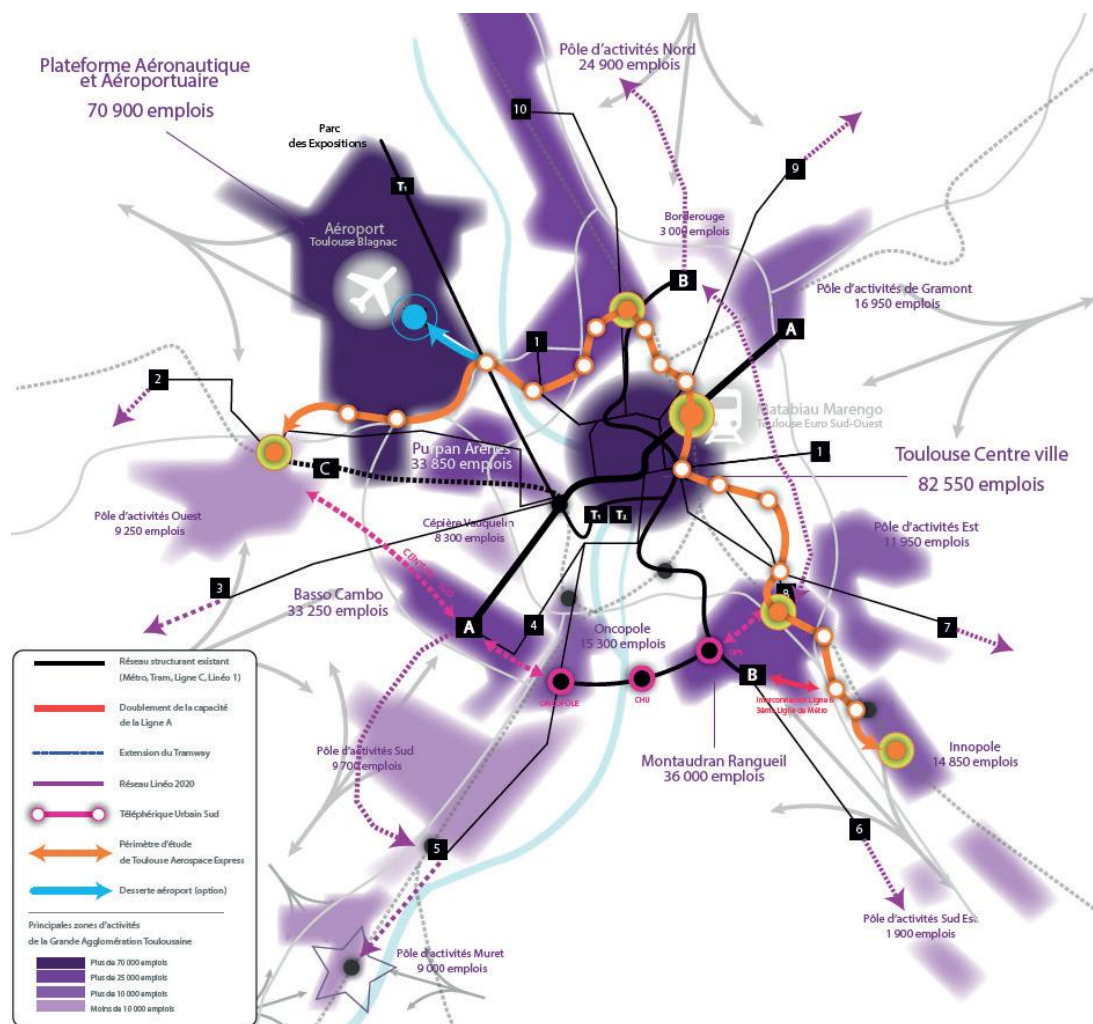
Décide

Article 1 : de rendre un avis favorable au Projet Mobilités 2020-2025-2030 avec les réserves suivantes :

. Le manque de solutions de mobilité structurantes et efficaces dans le secteur Nord.

En consultant le Projet Mobilités et les différentes cartographies produites, on ne peut que déplorer le manque de propositions de mobilité structurantes et efficaces sur le secteur nord. Il ne répond que partiellement aux enjeux en termes de cohérence entre les politiques de déplacement et d'habitat telles que définies par le SCOT. L'ambition ne nous semble pas également à la hauteur d'un secteur pourtant à forts enjeux démographiques et économiques. Pour exemple, les agents ou clients des entreprises LIEBHERR, MICRO TURBO et du nouvel hyper-centre commercial de Fenouillet n'ont d'autre choix que de se déplacer en voiture. Comme l'illustre la carte suivante, ce pôle d'activités Nord représente près de 25 000 emplois, contre près de 15 000 emplois pour l'Innopole qui se voit pourtant bénéficier de la 3^{ème} ligne de métro.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170411-20170329-2-1An2- DE Date de télétransmission : 11/04/2017 Date de réception préfecture : 11/04/2017
--



Nous regrettons que deux projets pourtant structurants et mentionnés à la fois dans le PDU 2012 et le Plan Guide du Nord toulousain, ne soient pas repris dans le Projet Mobilités. Il s'agit de la réalisation du Boulevard Urbain Nord, comprenant un couloir de bus en site propre et un rabattement vers la future gare par le boulevard Salvador Allende, ainsi que l'Aménagement Ferroviaire du Nord Toulousain. Ce dernier point est détaillé dans un des chapitres suivants.

. L'absence de prise en compte de la RD820, pôle d'activités et axe majeur de déplacement du Nord toulousain.

La RD820 constitue l'axe de déplacement majeur de ce pôle d'activités Nord sur lequel pèse l'enjeu de la décongestion de tout le secteur. L'axe est saturé aux heures de pointes depuis l'échangeur de Sesquières, son aménagement est obsolète, l'offre actuelle de transport en commun est inopérante, l'offre de déplacement doux inexistante, sa traversée pour rejoindre le canal puis Toulouse, ou la gare de Lacourtenourt est très dangereuse. Bien qu'il s'agisse d'une entrée de ville pour Aucamville et pour Toulouse, la RD820 ne dispose d'aucune des qualités urbaines que l'on pourrait en attendre. La municipalité d'Aucamville ne comprend pas pourquoi cet axe n'est absolument pas traité dans le cadre du Projet Mobilités car sans efforts conséquents, les activités et les emplois sont menacés, sans parler de la dégradation de notre cadre de vie.

. L'absence de prise en compte du projet d'Aménagement Ferroviaire du Nord Toulousain.

Nous déplorons également l'absence totale de prise en compte du projet d'Aménagement Ferroviaire du Nord Toulousain (AFNT) dans le Projet Mobilités. Ce projet de mise en place d'un système de TER cadencé au quart d'heure nous semble pourtant essentiel pour la desserte du pôle d'activités nord et la liaison avec le centre de Toulouse. Si ce projet d'AFNT est porté par l'Etat, la Région et la SNCF, le rabattement depuis le pôle d'activités, le centre d'Aucamville, ou encore le Boulevard Urbain Nord, vers les pôles d'échanges que constituent les futures gares est une action à la portée de l'Etat, de la Région, de la SNCF, de même que l'aménagement de parkings relais au droit de ces pôles d'échanges, dont le secteur nord est totalement dépourvu.

Accusé de réception n° 20170411-20170329-2-1A2-031-253100986-20170411-20170329-2-1A2-
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

. La modification du tracé de la 3ème ligne de métro au bénéfice des communes de première couronne et l'importance de son impact financier sur le budget global.

Nous ne remettons pas en question la réalisation de la 3ème ligne, mais son tracé pourrait être fortement amélioré au bénéfice des communes de première couronne, ce que mérite un projet pesant près de 60% du budget total du Projet Mobilités (sans l'option aéroport).

Une première proposition pourrait consister, sur la base du tracé actuel, à le prolonger vers le Nord à partir de Borderouge jusqu'au sud d'Aucamville et de réaliser une traversée de Garonne vers Blagnac au droit de l'avenue Salvador Allende. Une nouvelle connexion avec le réseau ferré constituerait un point fort du projet.

Une seconde proposition porterait sur la modification du tracé qui contournerait la ville de Toulouse par l'Est, en longeant le périphérique extra-muros, de façon à rejoindre les terminus des métros A et B et des tramway, avec une traversée de Garonne également au droit de l'avenue Salvador Allende. Les circulations transversales entre communes de première couronne et la délocalisation extra-muros de plusieurs pôles d'échanges seraient le point fort du projet.

Le plan de financement de cette troisième ligne reste très fragile et ne doit pas à terme modifier à la baisse ce plan de mobilités au détriment des villes de l'agglomération hors Toulouse.

. Le déploiement du réseau de bus LINEO, en particulier de la ligne 10.

Les lignes de bus 29, 60 et 69 desservent aujourd'hui Aucamville au départ de la station la Vache vers les communes de Castelnau, Bruguières et Gratentour offrent pleine satisfaction en dehors des heures de pointe. Venant en remplacement de ces trois lignes, la ligne Linéo 10, même en considérant le haut niveau de service rendu aux usagers, n'a de sens que si elle apporte une amélioration significative aux déplacements sur la commune en heure de pointe. Or, on peut douter de ce point sans acquisitions foncières et aménagements conséquents, compte tenu de la circulation actuelle, et à venir, et de l'étroitesse de l'avenue et de la route de Fronton.

Par ailleurs, le projet d'aménagement de Linéo 10 prévoit la suppression du stationnement longitudinal sur la partie Toulouse, entre le rond-point du croisement des avenues de Fronton et Salvador Allende et jusqu'à l'église d'Aucamville, ce qui aura inévitablement un impact négatif sur la dynamique commerciale des deux communes. Nous exigeons donc que plusieurs poches de parkings visibles et accessibles soient créées sur la partie Toulouse. Nous ferons, également de notre côté, tous les efforts nécessaires pour maintenir les stationnements existants sur Aucamville.

Enfin, nous souhaitons, par soucis d'accessibilité directe du plus grand nombre au centre de Toulouse, le maintien d'un transport en commun aérien du type ligne 29. Il s'agit d'un service apprécié d'une partie de nos administrés, notamment les plus âgés.

. Autre point spécifique.

Concernant l'action 14 mettre en œuvre un schéma directeur cyclable d'agglomération volontariste, il n'est pas fait mention d'un jalonnement, à l'instar du schéma piéton. La signalétique permettrait d'accompagner les pratiques et d'assurer la promotion du cyclisme utilitaire et de loisirs.

Par ailleurs, il convient de souligner les effets néfastes et préoccupants sur la santé publique que génère la saturation des réseaux routiers, sur la qualité de l'air et la pollution atmosphérique, sur le réchauffement climatique et sur le bruit. Toutes les actions qui contribueront à améliorer la mobilité et l'offre de transport en commun sur la métropole ne pourront que contribuer à améliorer la qualité de vie de ses habitants.

Article 2 : de transmettre la présente délibération au Président du SMTC.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170411-20170329-2-1An2- DE Date de télétransmission : 11/04/2017 Date de réception préfecture : 11/04/2017
--

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20170223-23022017_18-DE
Reçu le 28/02/2017
Signé par serialNumber=0002,CN=Gérard
ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,
OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=MAIRIE
D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE
D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FR Commune d'Aucamville – 31140
27/02/2017



A U C A M V I L L E



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 31/2017... DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 28 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-sept, le vingt-sept Février, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 20 Février 2017.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, MARQUIER, ARNAL, RIGAUD, FERTE J., FERTE S, GARBIN, JOUET, SEIB-TAUPIN.

PROCURATIONS

M. ANDUZE	à	M. BERNES
Mme LE GUIRIEC	à	Mme MAUREL
M. ZAMBONI	à	M. JOUSSEAUME
Mme MALBEC	à	Mme AUDIGUIER
Mme LLOUBERES	à	Mme GONZALEZ
M. DELON	à	Mme GARBIN

ABSENT : M. MARTIN

SECRETAIRE : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - SMT-C-TISSEO - Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) - avis du Conseil Municipal

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à visionner la vidéo présentée sur le site de SMT-C-TISSEO dans la rubrique « Projets Mobilités » / le Projet mobilités 2020-2025-2030 et à émettre un avis sur le projet.

Les membres du Conseil Municipal ont alimenté le débat autour de plusieurs éléments de réflexion:

- la nécessité incontournable d'un PDU pour le territoire formé par les 115 communes concernées
- si le nouvel axe majeur « desserte des grands pôles d'emplois » a été retenu pour ce PDU entre Colomiers et Labège, il n'en reste pas moins que le Nord Toulousain (25.000 emplois) a été oublié, voire démantelé
- le SCOT oblige le cadencement au 1/4h des TC et le développement des réseaux structurants pour accompagner les zones de densification telle que celle prévue à Aussonne à Lou Pintre pour nous permettre de répondre à la loi SRU-Duflot. Il apparaît que, suivant la carte de répartition, tout le quart Nord-Nord Ouest allant de Fenouillet à Colomiers, ne sera même pas irrigué par un LINEO. On ne verrait apparaître l'étude d'une ligne OPTIMO qu'à l'horizon 2025 : la commune ne pourra donc être au rendez-vous d'une intégration de nouvelles populations avec un TC performant et structurant

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

- La réalisation de la 3ème ligne de métro a été traitée en amont du PDU alors qu'elle est une des 39 actions de ce PDU. C'est difficilement compréhensible et ceci obère des solutions alternatives car l'élément majeur qu'est ce métro est déjà choisi

- On peut également être dubitatif sur le plan de financement de cette 3ème ligne de métro : des inquiétudes sur des subventions, des participations inconnues par rapport à l'ampleur du projet donc fragilité de ce financement surtout puisqu'il repose sur des recettes maximisées et des dépenses faibles rendant possible une obligation de revoir le projet à la baisse en terme de contenu et si l'on se rapporte au Budget consolidé Tisséo-TM, l'encours de la dette de TM au jour de la mise en service (2024) gèlera de fait de nombreux investissements métropolitains, hors transports, pendant longtemps.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de donner au projet de mobilités 2020-2025-2030 du territoire de Toulouse Métropole un avis favorable sous réserves que les éléments pointés par le débat soient pris en compte.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 28 février 2017

Le Maire,
Lysiane MAUREL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit février 2017, le Conseil Municipal de la Commune d'Auzesville-Tolosane dûment convoqué en date du vingt-deux février, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François-Régis Valette, Maire.

Présents	Mesdames et Messieurs les Adjoints : Claudette SICH, Didier BONHOMME, Irène TARDIEU, Dominique LAGARDE, Nicole REULET, Jean-Baptiste PUEL. Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Alain PRADAL, Marie-José ANGLES, Nathalie LONGUEVILLE-BEDRUNE, Sandrine GAILLARD, Olivier RENAULT, Bakhta KELAFI, Jérémie JAUZE (jusqu'à 22h30), Luca SERENI, Guillaume DEBEAURAIN (jusqu'à 22h10), Nicolas DRUILHE, Michel BOUCHARDY, Jean-Pierre MAYER, Jean-Pierre HARDY, Farida VINCENT et Claire MAYLIE
Absents excusés	Mesdames Marie-Pierre MADAULE, Jérémie JAUZE (à partir de 22h30) et Christelle TURROQUE Messieurs Anghel-Cristian GHEORGHE, Guillaume DEBEAURAIN (à partir de 22h10), Raphaël QUESSADA
Pouvoirs	Madame Marie-Pierre MADAULE à Madame Sandrine Gaillard Madame Jérémie JAUZE à Monsieur Luca SERENI (à partir de 22h30) Madame Christelle TURROQUE à Madame Claudette SICH Monsieur Anghel-Cristian GHEORGHE à Monsieur Jean-Baptiste PUEL Monsieur Guillaume DEBEAURAIN à Madame Irène TARDIEU (à partir de 22h10) Monsieur Raphaël QUESSADA à Monsieur Didier BONHOMME
Secrétaire de séance	Madame Claire MAYLIE

OBJET : AVIS SUR LE PROJET MOBILITES 2020-2025-2030

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération du 4 février 2015, Tisséo SMTC a initié le Projet Mobilités 2020- 2025 – 2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains approuvé le 17 octobre 2012. Tisséo – SMTC a engagé une première phase de concertation publique qui s'est tenue entre le 7 septembre et le 2 octobre 2015. La Communauté d'Agglomération Sicoval a exprimé un avis par délibération du 28 septembre 2015. L'année 2016 a été consacrée à la rédaction du projet ainsi qu'à des phases de concertation diverses avec les différents partenaires (commissions thématiques et territoriales). Le projet a été arrêté administrativement lors du Comité Syndical du SMTC du 19 octobre 2016. A noter que les représentants du Sicoval auprès du SMTC se sont abstenus aux motifs d'un plan de financement restant à finaliser, notamment les participations des collectivités membres ainsi que la demande d'une desserte équilibrée du territoire du Sicoval particulièrement pour son secteur Sud.

Les prochaines étapes d'élaboration du Projet Mobilités sont les suivantes :

- septembre 2017 : enquête publique ;
- début 2018 : approbation et mise en œuvre.

Par ailleurs, un débat public s'est tenu entre le 12 septembre et le 17 décembre 2016 sur le projet de 3^{ème} ligne de métro (Toulouse Aerospace Express - TAE) organisé par la Commission Nationale du Débat Public. Les premières conclusions du débat ont été exprimées par son Président Jacques Archimbaud lors de la réunion de clôture du 17 décembre, le rapport définitif a été remis le 16 février 2017.

Le débat public sur TAE a constitué une étape majeure du débat sur les mobilités au sein de la grande agglomération toulousaine. Au-delà de la question de l'opportunité de la 3^{ème} ligne de métro, nos concitoyens regrettent le retard de notre agglomération dans la mise en œuvre de

solutions capacitaires, innovantes et de mobilité active permettant d'améliorer leur qualité de vie. Le Sicoval a participé au débat par la production d'un cahier d'acteurs.

Lors de sa séance du lundi 27 février 2017 le Conseil de Communauté du Sicoval a approuvé le Projet Mobilités 2020-2025-2030 de Tisséo-SMTC avec les réserves suivantes :

- la desserte du Nord du Sicoval par TAE et par la Connexion Ligne B ;

Il est souhaité que TAE soit réalisée sur l'itinéraire historique du PLB de l'INPT jusqu'au terminus de Labège La Cadène en cohérence avec le projet urbain Labège Enova Toulouse, et que la ligne B soit prolongée jusqu'à la station INPT, lieu d'interconnexion, sans rupture de charge en mode métro;

- la mise en œuvre rapide des projets prêts à être engagés, en particulier le prolongement de la ligne B jusqu'à la station INPT, quel que soit le calendrier de réalisation de TAE ;

- la desserte du Sud du Sicoval par une ligne express connectée au réseau urbain structurant ;

- la soutenabilité financière du Projet Mobilités pour les collectivités membres du SMTC, conforme à une approche solidaire des déplacements et équitable en matière de versement Transport,

- le prolongement de Linéo 6 à l'horizon 2025, selon le développement du territoire et notamment la création du quartier durable La Maladie à Castanet ;

- le développement du réseau Optimo entre Escalquens et Labège et entre Castanet et Labège ;

- l'amélioration de la desserte périurbaine ;

- le développement des services de location de vélos dans les parcs d'activités en lien avec la mutation de la Maison de la Mobilité de Labège en Maison du Vélo ;

- la mise en œuvre des pactes urbains relatifs à la desserte Nord métro, la ligne express Sud et Linéo 6 ;

- la poursuite et l'amplification des actions d'éco mobilité

- la coordination approfondie des Autorités Organisatrices de la Mobilité.

A la suite de cette présentation un débat s'est engagé au sein du Conseil Municipal. Les nombreuses interventions ont été très critiques vis-à-vis du Projet Mobilités 2020-2025-2030 de Tisséo-SMTC.

A partir notamment des considérations suivantes :

* L'ampleur des réserves émises par le Sicoval,

* L'absence d'engagement sur le lancement immédiat de la construction du prolongement de la ligne B de métro au moins jusqu'à la station de l'INPT,

* Le calendrier et l'estimation du coût de TAE ne sont absolument pas du tout crédibles. Par ailleurs TAE n'est pas financé et son coût consommera l'essentiel des financements dédiés au projet Mobilités au détriment de tous les autres moyens de transport en commun. Cela constitue une véritable duperie de nos concitoyens et ne répond ni à leurs besoins, ni à leur attentes à court et moyen terme,

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 12 abstentions, donne un avis défavorable au Projet Mobilités 2020-2025-2030 de Tisséo-SMTC.**

Ainsi fait et délibéré à Auzeville-Tolosane, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,

François-Régis VALETTE

Le Maire d'Auzeville-Tolosane,
certifie que le présent document a été
publié le : 14 mars 2017
Notifié le : 14 mars 2017
Transmis au Commissaire de la République
le : 14 mars 2017



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Nombre de
Conseillers en
Exercice : 19
Abstentions :
Contre :
Pour : 17

L'an deux mille dix sept, le 20 février, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de M. OBERTI Jacques, Maire

Date de la convocation : 15 02 2017

Etaient présents : ADAM Pascal, BRIAND Laetitia, CHAUVET Michel, DAZA Diane-Sarah, DELMAS Gilbert, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, GRELAT Hélène, LOMBARD Stéphanie, MAUREL Alain, MAUFRAS Jean-Yves, OBERTI Jacques, PINAUD Sébastien, SARTORI Janine, TROPIS Karine, VATIN Marc.

Absents excusés : ANTOINE Frédéric, DEMAY Véronique

Procurations : LAFFONT Maryse a donné procuration à MAUFRAS Jean-Yves

Mme TROPIS Karine a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : Avis sur le Projet Mobilité 2025-2030

M. Le Maire rappelle à l'Assemblée :

Par délibération du 4 février 2015, Tisséo SMTC a initié le Projet Mobilités 2025 – 2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains approuvé le 17 octobre 2012.

Tisséo – SMTC a engagé une première phase de concertation publique qui s'est tenue entre le 7 septembre et le 2 octobre 2015. Le Sicoval a exprimé un avis par délibération du 28 septembre 2015.

L'année 2016 a été consacrée à la rédaction du projet ainsi qu'à des phases de concertation diverses avec les différents partenaires (commissions thématiques et territoriales).

Le projet a été arrêté administrativement lors du Comité Syndical du SMTC du 19 octobre 2016. Les représentants du Sicoval auprès du SMTC se sont abstenus aux motifs d'un plan de financement restant à finaliser, notamment les participations des collectivités membres ainsi que la demande d'une desserte équilibrée du territoire du Sicoval particulièrement pour son secteur Sud.

Les prochaines étapes d'élaboration du Projet Mobilités sont les suivantes :

- septembre 2017 : enquête publique ;
- début 2018 : approbation et mise en œuvre.

Par ailleurs, un débat public s'est tenu entre le 12 septembre et le 17 décembre 2016 sur le projet de 3^{ème} ligne de métro (Toulouse Aerospace Express - TAE) organisé par la Commission Nationale du Débat Public. Les premières conclusions du débat ont été exprimées par son Président Jacques Archimbaud lors de la réunion de clôture du 17 décembre, le rapport définitif a été remis le 16 février 2017.

Le Projet Mobilités 2025-2030 a été présenté en commission conjointe Transports et Déplacements / Aménagement du Sicoval le 26 janvier 2017.

Le débat public sur TAE a constitué une étape majeure du débat sur les mobilités au sein de la grande agglomération toulousaine. Au-delà de la question de l'opportunité de la 3^{ème} ligne de métro, nos concitoyens regrettent le retard de notre agglomération dans la mise en œuvre de solutions capacitaires, innovantes et de mobilité active permettant d'améliorer leur qualité de vie. Le Sicoval a participé au débat par la production d'un cahier d'acteurs dont les éléments sont repris et complétés dans le présent avis.

Accusé de réception en préfecture
Département des Hautes-Pyrénées
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

1. Un accord de principe sur le Projet Mobilités, mais un financement à consolider et des priorités à confirmer.

Le projet de 3^{ème} ligne (TAE) et sa planification opérationnelle ont été le point de départ de la révision du Plan de Déplacements Urbains, dit « Projet Mobilités 2020-2025-2030 ».

Le Projet Mobilités, tel que voté le 19 octobre 2016, intègre les infrastructures métro attendues par le Sicoval pour la desserte de ses parcs d'activités Nord. Ces infrastructures prolongent le réseau structurant métropolitain et confortent le sud-est toulousain comme porte d'entrée de l'agglomération. Ces équipements ont fait l'objet d'intenses discussions entre exécutifs après l'abandon, par la majorité du SMTC, du projet initial de prolongement de la ligne B (PLB) défendu historiquement par le Sicoval.

Le Projet Mobilités intègre également d'autres projets de transports en commun ou de mobilité alternative répondant à la diversité des besoins de la métropole et du Sicoval.

a. La desserte de Labège-Innopole, parc d'activités d'intérêt régional, par TAE.

Dès les premières réflexions sur TAE, le Sicoval s'est montré ouvert et intéressé par ce projet ambitieux.

Le projet initial de PLB abandonné, le Sicoval souhaite malgré tout que TAE soit réalisée **sur l'itinéraire du tracé du PLB de l'INPT jusqu'au terminus de Labège La Cadène** en confirmant le principe d'une infrastructure franchissable par les divers usagers de l'Innopole, aujourd'hui Labège Enova Toulouse. Pourquoi ? En 2014, le Sicoval a élaboré un projet urbain en cohérence avec le PLB. Les principes d'aménagement et d'accueil des entreprises sont déjà mis en œuvre et concernent des implantations actuelles et futures. L'ensemble du schéma d'implantation répond à une desserte optimale en transports en commun pour les salariés actuels et à venir.

Le SMTC propose une **solution variante : l'insertion en surface, parallèle à la voie ferrée. Cette solution ne répond ni aux attentes du Sicoval** ni aux objectifs d'augmentation de la part modale TC dans les mobilités : la nouvelle distribution des stations ne permet pas de desservir l'ensemble de Labège Enova Toulouse et bouleverse l'organisation prévue en séquences programmatiques reliées par TAE et « La Diagonale » - axe prioritairement modes actifs -, qui constitue la nouvelle identité du secteur.

Par ailleurs, il serait préjudiciable de ne pas conserver d'emprise pour permettre le passage à 4 voies de la ligne ferroviaire sud-est (Montaudran / Villefranche-de-Lauragais). N'oublions pas que ce projet a été « fléché » comme nécessaire dans le cadre de la future liaison ferroviaire grande vitesse Toulouse-Narbonne. La fusion des Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon pourrait le réactiver.

Le Sicoval souhaite que TAE s'adapte et prenne en considération les études déjà réalisées, notamment en ce qui concerne la création de la halte de Labège - La Cadène par la Région et SNCF Réseau.

La synthèse du débat public sur la 3ème ligne :

Comme indiqué précédemment, le compte rendu final du débat public sur la 3ème ligne de métro a été remis le 16 février 2017. Ce débat a réuni près de 3 000 participants dans le cadre de 80 rencontres publiques. Les divers réseaux sociaux ont également permis une large diffusion et une interaction forte avec le grand public.

Le contexte du débat a été le suivant : peu d'interférences partisans, une maîtrise d'ouvrage très impliquée, une mobilisation importante des acteurs, un calendrier difficile à appréhender par le grand public du fait de la concomitance des différentes concertations (notamment relatives au Projet Mobilités).

Le diagnostic global a été partagé par les participants : une agglomération qui connaît une forte augmentation démographique, la réalité de l'étalement urbain, une situation de thrombose routière et une faible part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail.

Il est rappelé que certaines collectivités et notamment le Sicoval, se sont fortement impliquées dans le débat en particulier pour mettre en discussion les clés de répartition financières.

Accusé de réception en préfecture
01/05/2017 09:00:00
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Les questionnaires renseignés par le grand public (près de 5 000) ont démontré la priorité donnée à la 3ème ligne en mode métro (vitesse commerciale et capacité importantes) pour améliorer la desserte des zones d'emplois. De plus, l'importance des extrémités Colomiers et Labège, est soulignée tout comme l'importance de la connexion avec le prolongement de la ligne B. (p 43, question 2 : 58% des répondants sont d'accord avec l'affirmation : « la 3ème ligne doit absolument desservir Labège », 54% sont d'accord avec l'affirmation : « La 3ème ligne doit absolument être connectée avec un prolongement de la ligne B »).

Si la solution métro est plébiscitée, le débat a mis en lumière des doutes sur les rabattements (cadencement des TER), sur l'efficacité du bouquet Linéo (pas de régularité en absence d'aménagements en sites propres), sur la capacité des parkings relais existants. Ainsi, certains participants privilégient une densification du maillage des transports à la création d'une 3ème ligne de métro.

La desserte des grands pôles a été interrogée : notamment la gare Matabiau et l'aéroport. Matabiau est un site d'interconnexion majeur (lien ferroviaire avec arrivée souhaitée de la LGV, accès au réseau urbain). La desserte de l'aéroport revêt une grande importance en particulier pour les milieux économiques. Les citoyens la conditionnent à une contribution du gestionnaire.

Par ailleurs, les collectivités et le grand public qui ne disposeraient pas d'une desserte directe, s'interrogent sur les rabattements, l'interconnexion des différents réseaux et souhaitent que soit privilégié un développement polycentrique de la métropole.

Différentes alternatives à la 3ème ligne de métro ont été proposées par divers collectifs / associations / partis politiques : poursuite du maillage tram - bus, amélioration de l'étoile ferroviaire assortie d'un maillage complémentaire, desserte des quartiers plus denses par la 3ème ligne (secteur nord-est).

Concernant la desserte de Toulouse, un débat en lien avec le projet urbain métropolitain s'est tenu : faut-il desservir les secteurs denses ou les secteurs à densifier ? Comment garantir les mixités fonctionnelles, sociales et la répartition homogène des équipements publics ?

Une expertise indépendante a confirmé les simulations de trafic de la 3ème ligne (200 000 voyageurs / jour) en précisant que les hypothèses de développement urbain ont été prudentes et en relevant la pertinence du modèle utilisé.

A ce stade des études, le coût du projet pourrait évoluer à la hausse ou à la baisse. Pour certains participants, le coût apparaît comme sous-estimé. Le risque principal mentionné est que ce projet engloutisse les financements dédiés au Projet Mobilités en cas de dérive des coûts ainsi que les conséquences éventuelles sur la tarification des transports en commun et sur la fiscalité. Il est souhaité que de nouveaux modes de financement soient étudiés et que des dispositifs législatifs spécifiques puissent être mis en œuvre (cf. Grand Paris express).

Certains participants au débat ont évoqué la possibilité d'un phasage en cas d'impasse financière, par exemple en commençant par le tracé Matabiau – Colomiers, en poursuivant par le prolongement de la ligne B puis en achevant la 3ème ligne au Sud. La traduction serait potentiellement un coût global plus important et la définition d'une tranche fonctionnelle constituant un projet en soi. Par ailleurs, le fait de commencer par une tranche pourrait compromettre l'alliance politique autour du tracé.

Les impacts sur l'environnement ont été peu débattus. Une attention particulière devra être apportée à la qualité de l'air, aux risques technologiques, aux sites et sols pollués, aux risques d'inondation, à la préservation de la biodiversité et des paysages. Les coupures urbaines (la 3ème ligne sera à 60% en souterrain et 40% en viaduc ou au sol) sont également pointées comme des impacts paysagers.

Accusé de réception en préfecture
031-253100980-20170411-20170329-2-1A42-
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Le Sicoval approuve les recommandations émises par la Commission en particulier :

- un portage politique du projet à mieux partager, impliquant plus fortement les élus concernés sur l'ensemble du périmètre. Le Président du SMTC a annoncé lors du rendu du rapport que ce portage pourrait être assuré dans le cadre d'une conférence des exécutifs renforcée ;
- une meilleure articulation des diverses concertations pour une meilleure compréhension des processus administratifs par le grand public, la prochaine étape importante étant l'enquête publique sur le Projet Mobilités qui devrait se tenir en septembre 2017 ;
- la poursuite de la dynamique de participation. La commission préconise en particulier l'instauration d'un panel test de citoyens, l'ouverture d'une Maison du projet, la mobilisation des 3 Codev jusqu'à l'enquête publique sur le PDU avec les moyens nécessaires. Par ailleurs, un garant post débat public pourrait être nommé avec l'accord du maître d'ouvrage. Son rôle serait de poursuivre le dialogue, demander des expertises complémentaires (son rapport serait joint au dossier d'enquête publique). Le Président du SMTC a annoncé en séance son accord pour la nomination d'un garant par la commission du débat public ;
- la création d'un Conseil Scientifique pour mieux donner accès aux données de mobilité et étudier les solutions alternatives énoncées lors du débat en lien avec les Codev ;

Suite à la remise de ce rapport, le SMTC a 3 mois pour décider de la poursuite du projet.

b. Interconnexion entre la ligne B et TAE, du terminus de la ligne B (Ramonville Saint Agne) à la future station INPT.

Cette interconnexion a pour objectif de desservir, par une infrastructure de transport lourde **sans rupture de charge**, le Parc Technologique du Canal (implanté sur Toulouse et Ramonville Saint Agne) et Labège Enova Toulouse, via le franchissement du Palays, fonctionnalité historique liée à l'attractivité du corridor de la ligne B (cf. enquêtes ménages). Cette interconnexion permettrait de proposer un maillage pertinent aux usagers du sud de l'agglomération toulousaine.

Des études sont prévues par le SMTC pour déterminer les caractéristiques de cet ouvrage et l'offre de transport associée.

L'Etat, les Conseils Régional et Départemental, déjà impliqués sur le PLB, ont reconduit leurs efforts de soutien financier pour réaliser cette interconnexion. Pour rappel, l'Etat s'est engagé à apporter 35 M€, les travaux devant démarrer avant la fin 2017. Si cette interconnexion n'est pas confirmée rapidement, ce financement sera perdu.

Ne pourrait-on pas également valider les autorisations et les démarches administratives menées dans le cadre du PLB ?

Indépendamment de l'arrivée de TAE, le Sicoval souhaite que la ligne B (pour laquelle 15 M€ ont déjà été engagés dans le cadre des études détaillées) soit prolongée jusqu'à la future station INPT, lieu d'interconnexion.

c. Les projets de transports principaux ou de mobilité alternative inscrits au Projet Mobilités et concernant plus précisément le territoire du Sicoval

Action 1 : Faire la 3^{ème} ligne de métro / p97

Action 2 : Doubler la capacité de la ligne A du métro / p 98

Action 3 : Interconnecter la ligne B à TAE / p 100

Action 5 : Faire la ceinture Sud / p 104

Action 7 : Développer le réseau Linéo

La mise en service de Linéo 6 (Ramonville métro – Castanet) est prévue en septembre 2017.

Le prolongement de Linéo 6 est prévu à l'horizon 2025 selon le développement du territoire et notamment la création du quartier durable La Maladie à Castanet.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Action 8 : Hiérarchiser le réseau bus / p112

Développement du réseau Optimo : ces lignes transversales sont connectées à des pôles d'échanges, desservent les secteurs économiques et peuvent bénéficier de facilité de circulation.

Une ligne Optimo entre Labège et Castanet est inscrite à l'horizon 2030 en lien avec la création du quartier durable La Maladie à Castanet.

Une ligne Optimo entre Escalquens et Labège est inscrite à l'horizon 2025.

Action 9 : Adapter le réseau bus aux territoires / p 115

A ce titre, le Sicoval souhaite que l'offre actuelle en transports en commun de la zone périurbaine puisse être améliorée en l'adaptant aux besoins de mobilité croissants des territoires dans une logique de service social aux habitants et de couverture territoriale. Des solutions de nouvelles mobilités (covoiturage instantané) pourraient être mises en œuvre en complément ou pour les secteurs non desservis.

Action 13 : Préparer l'avenir dans l'organisation des chaînes de mobilité / p 122

La commune de Labège et en particulier le parc d'activités Labège Enova Toulouse, est retenue par le SMTC pour l'expérimentation d'une navette autonome.

Action 14 : Mettre en œuvre d'un schéma directeur cyclable d'agglomération volontariste / p 126

Sur le volet services vélo, le SMTC s'est engagé par courrier auprès du Sicoval pour étudier la faisabilité technique et économique d'un service de location de vélos sur le ressort territorial du SMTC. Le Sicoval est particulièrement intéressé par ces services pour ses zones d'activités Nord en lien avec la mutation de la Maison de la Mobilité en Maison du Vélo évoquée plus avant. Le Sicoval va engager une étude plus locale, qui menée conjointement à celle du SMTC, pourrait définir les conditions de l'expérimentation d'un nouveau service de location de vélos sur Innopole et le Parc technologique du canal.

Action 21 : S'engager sur la cohérence urbanisme / mobilités / p 144

Action 22 : Mettre en œuvre des pactes urbains sur les territoires déjà desservies ou pour lesquels des projets de desserte en transports en commun sont programmés / p 146

La démarche de pacte urbain devra être déclinée notamment pour le contrat d'axe signé n°9 relatif au Prolongement de la ligne B.

Un pacte urbain devra également être mis en œuvre pour le projet de Connexion ligne B, pour le projet de desserte Sud du territoire par une ligne express et pour Linéo 6.

Action 24 : Améliorer l'accessibilité et la desserte des zones économiques (amélioration de la ligne 79 par exemple) / p 150

Action 29 : Dynamiser l'usage de la voiture partagée / 162

Le développement du covoiturage et des spots covoiturage (points de prise en charge sécurisés) est prévu. Figure en projet, sur le Sicoval, le développement des spots covoiturage sur les axes RD16 et RD813 (axe RD2 déjà réalisé).

Action 30 : Accompagner et favoriser l'essor de l'électromobilité / p 164

Action 34 : Accentuer le report modal en amont des zones de congestion / p 172

Redonner la priorité aux usagers des transports dans les P+R, étendre l'offre existante.

Par ailleurs, le SMTC s'est engagé par courrier auprès du Sicoval à intégrer au projet Mobilités une action relative au déploiement d'une ligne express connectée au réseau urbain structurant. Pour rappel, le Sicoval souhaite que le sud de son territoire (Ayguesvives, Baziège, Montgiscard) soit desservi par une ligne express qui pourrait être mutualisée avec la ligne Hop 3 (Nailloux) exploitée par le Conseil Départemental.

d. Un plan de financement à consolider

Aujourd'hui, l'offre de déplacement sur le Sicoval est entièrement financée par des ressources issues de son territoire (Source SMTC). Les dépenses d'exploitation du réseau sont compensées par le « versement transport » des entreprises de la Communauté d'Agglomération (12,3 M€ en 2014), les recettes commerciales (1,8 M€) et la contribution du Sicoval (1,06 M€ en 2014).

Pour réaffirmer son volontarisme en matière de développement des transports collectifs, le Sicoval souhaite changer de paradigme en matière de financement en revoyant le mode de participation imaginé pour financer le PLB. Ce financement pourrait consister en une augmentation de la contribution du Sicoval en montant et dans la durée, conditionnée à la réalisation effective des infrastructures priorisées par le Sicoval.

Notre Communauté d'Agglomération souhaite cependant que les contributions supplémentaires demandées :

- soient conformes à une approche solidaire des déplacements sur le territoire de Tisséo SMTC prenant en compte notamment la répartition des déplacements domicile-travail pour l'affectation du versement transport aux différents projets ;
- soient adaptées à la capacité contributive des collectivités membres.

L'absence de financement du SMTC sur les dessertes aux extrémités de TAE (Labège, Colomiers), ainsi qu'à l'interconnexion entre la ligne B et l'INPT serait une novation rompant l'égalité de traitement des territoires membres d'un même syndicat. Les fondements même du syndicat mixte ne seraient plus respectés : seules les collectivités qui pourront financer leurs projets seront desservies efficacement. Cette remise en cause de la mutualisation du financement pose la question centrale de la pérennité du syndicat et du ressort territorial. Si cette nouvelle doctrine devait être confirmée, le Sicoval souhaite pouvoir décider de l'affectation des ressources qu'il aura mobilisées selon le principe : « qui paye, décide ».

Dans l'attente du bouclage du plan de financement et de la confirmation des priorités du Projet Mobilités, les représentants du Sicoval auprès du SMTC-Tisséo se sont abstenus sur l'arrêt du projet lors du Comité Syndical du 19 octobre 2016.

Ci-dessous : comparaison des coûts (source SMTC) des projets TAE et PLB (Ramonville-Inpt) pour le territoire du Sicoval et répartition des financements des principaux partenaires.

			Fourchette basse	Fourchette haute
PLB	180-220 M€	SMTC + SICOVAL	55	95
		CR	25	25
		CD	65	65
		Etat	35	35
		TOTAL	180	220
TAE	267 M€	SMTC + SICOVAL	140	
		CR	25	
		CD	67	
		Etat	35	
		TOTAL	267	
PLB + TAE	447 - 487 M€	TOTAL	447	487
		Sicoval + SMTC	195	235

(Sur la TAE, restent à confirmer les participations CR et Etat)

Pour rappel, le coût du prolongement de la ligne B s'élevait à 373,9 M€ (valeur 2011) – Source Dossier d'enquête publique.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

2. L'urgence de proposer des solutions de déplacement pour les habitants et les salariés de notre agglomération.

Les réunions organisées dans le cadre du débat sur la 3^{ème} ligne l'ont bien montré : la perspective de réalisation de TAE, infrastructure majeure du Projet Mobilités, reste lointaine et hypothétique pour les participants. Les débats ont souvent été occultés par des sujets plus proches de leurs préoccupations actuelles : le développement des pistes cyclables et des services associés, la tarification... Le débat public a dépassé son objet initial, **un véritable débat sur les mobilités s'est tenu à l'échelle de l'agglomération.**

Au-delà des nécessaires solutions capacitaires de transports en commun, longues à mettre en œuvre, le **Sicoval propose que des solutions immédiates d'écomobilité (location de vélos, covoiturage et autopartage dans les zones d'activités, aires de covoiturage...) soient intégrées dans la feuille de route du SMTC et rapidement mises en œuvre.**

A ce stade du projet Mobilités, ces actions pourraient être facilement développées et trouver un écho favorable auprès des habitants. Les initiatives telles que le Pass Ecomobilité (abonnement intégrant toutes les solutions de déplacement) sont louables, mais restent trop confidentielles.

Par ailleurs, le Sicoval et le SMTC sont partenaires de la Maison de la Mobilité de Labège qui informe, depuis 10 ans, sur les modes alternatifs à la voiture solo : transports collectifs, covoiturage, vélo... **Le Sicoval souhaite que le SMTC étudie la mutation de cet équipement public en Maison du Vélo.** En effet, avec une desserte de Labège-Innopole par TAE repoussée à 2024, les problématiques de mobilité déjà dénoncées par les entreprises et les salariés sur le secteur ne vont pas diminuer. Cette Maison du Vélo pourrait être dupliquée sur d'autres stations de TAE, créant une véritable offre de vélos en location gérée par le SMTC. Cette action ne sera possible que si le SMTC se transforme véritablement en Autorité Organisatrice de la Mobilité.

3. Une nécessaire coordination approfondie des Autorités Organisatrices de la Mobilité

Le débat public sur TAE a montré concrètement **la nécessité de développer le travail des 3 autorités organisatrices de la mobilité de la grande agglomération (SMTC, Conseil Régional, Conseil Départemental) avec les collectivités concernées.** La mutualisation des offres, les points d'interconnexion, les financements croisés, la tarification... sont autant de sujets à traiter ensemble pour la réussite de TAE et du Projet Mobilités. L'ensemble des réseaux doivent être optimisés pour maîtriser les dépenses d'exploitation et d'investissement des autorités organisatrices. A cet égard, le SMTC s'est engagé à étudier la mise en place d'une ligne de bus express entre le Sud du Sicoval et le réseau structurant urbain. Par ailleurs, l'accent est mis sur l'intérêt d'une meilleure coordination des offres, projets et tarifications entre les réseaux ferroviaire et urbain pour proposer aux usagers du sud est toulousain une offre plus intégrée.

4. La mise en œuvre et le suivi du Projet Mobilités

Pour répondre à l'urgence et retrouver la confiance du grand public, les projets qui sont techniquement prêts doivent être engagés rapidement : l'interconnexion de la ligne B de Ramonville à l'INPT doit être lancée au plus tôt, quel que soit le calendrier de réalisation de la TAE.

Par ailleurs, le Sicoval souhaite que dans la mise en œuvre du Projet Mobilités, un suivi des actions soit assuré et disponible pour les collectivités membres du SMTC permettant notamment de connaître l'état d'avancement des actions ainsi que leurs échéances de mise en œuvre.

Le débat public sur TAE a montré une forte lassitude des habitants de l'agglomération face à la non-réalisation de projets pourtant inscrits dans les documents de planification.

De plus, étant données les perspectives annoncées de développement démographique de l'agglomération et des déplacements associées, une attention doit être portée à l'évolution des réseaux à des échéances plus lointaines que le Projet Mobilités (2040-2050).

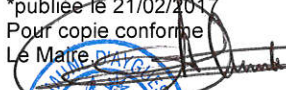
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Il est proposé :

- **de donner un avis favorable sur le Projet Mobilités 2020 – 2025 – 2030 sous réserve de la prise en compte des remarques formulées dans la présente délibération et en particulier :**
 - la desserte du Nord du Sicoval par TAE et par la Connexion Ligne B ;
il est souhaité que TAE soit réalisée sur l'itinéraire historique du PLB de l'INPT jusqu'au terminus de Labège La Cadène en cohérence avec le projet urbain Labège Enova Toulouse, et que la ligne B soit prolongée jusqu'à la station INPT, lieu interconnexion ;
 - la mise en œuvre rapide des projets prêts à être engagés, en particulier le prolongement de la ligne B jusqu'à la station INPT quel que soit le calendrier de réalisation de TAE ;
 - la desserte du Sud du Sicoval par une ligne express connectée au réseau urbain structurant ;
 - la soutenabilité financière du Projet Mobilités pour les collectivités membres du SMTC.
 - le prolongement de Linéo 6 à l'horizon 2025, selon le développement du territoire et notamment la création du quartier durable La Maladie à Castanet ;
 - le développement du réseau Optimo entre Escalquens et Labège et entre Castanet et Labège ;
 - l'amélioration de la desserte périurbaine ;
 - le développement des services de location de vélos dans les parcs d'activités en lien avec la mutation de la Maison de la Mobilité de Labège en Maison du Vélo ;
 - la mise en œuvre des pactes urbains relatifs à la desserte Nord métro, la ligne express Sud et Linéo 6 ;
 - la poursuite et l'amplification des actions d'Ecomobilité ;
 - la coordination approfondie des Autorités Organisatrices de la Mobilité.
- De transmettre le présent avis à M. le Président du SMTC – Tisséo.

Le Conseil Municipal délibère et accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré à Ayguesvives, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire certifie que la présente délibération a été :
*transmise au Représentant de l'Etat le 21/02/2017
*publiée le 21/02/2017
Pour copie conforme
Le Maire, 



Pour copie conforme,
A Ayguesvives, le 21/02/2017
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



VILLE DE
BALMA

tisseo COURRIER N° ARRIVÉ LE	
28 FEV. 2017	
POUR TRAITEMENT	ed
COPIE(S) POUR INFO	

Monsieur Jean-Michel LATTES
TISSEO-SMTC
7 Esplanade Compans Cafarelli
BP 11120
31011 TOULOUSE CEDEX 6

Réf. : 137-17/FI/SG
Objet : Avis sur projet mobilités 2020/2025/2030
dans le cadre de la consultation des personnes
publiques associées

Balma, le 26 février 2017

Affaire suivie par Monsieur Fabien ILLAT

☎ 05.61.24.82.22.
💻 f.illat@mairie-balma.fr

Monsieur le Président,

Par votre courrier daté du 28 novembre 2016, vous m'avez consulté sur le projet mobilités 2020/2025/2030 en tant que personne publique associée.

Après analyse des documents, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de nos observations ainsi que de l'avis de la commune de Balma.

Tout d'abord, j'approuve ce document dans son ensemble et salue sa qualité. Il allie une ambition d'équipements pour le territoire et le souci de confort pour nos habitants. Il tente de répondre à l'enjeu du fort développement démographique de notre métropole en raison de sa forte attractivité économique avec notamment le développement des transports en commun par de nouveaux projets structurants ambitieux.

J'approuve particulièrement les propositions de report modal :

- Pour la période 2015-2020 avec le doublement de la capacité de la ligne A du métro (permettant d'accueillir 250 000 voyageurs supplémentaires), la création de 10 lignes linéo supplémentaires et la création du téléphérique urbain sud.
- Pour la période 2020-2030 la création de la 3^{ème} ligne de métro, indispensable pour renforcer le maillage actuel.

Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur le Maire

8, Allée de l'Appel du 18 juin 1940
BP 33256 - 31132 BALMA CEDEX
Tél. : 05 61 24 92 92 - Fax : 05 61 24 52 93
mairie@mairie-balma.fr - www.mairie-balma.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Cependant, je souhaiterais porter à votre connaissance quelques observations.

1/ Observations :

- **Action 8 « Hiérarchiser le réseau bus »** : la commune est favorable à cette action sous réserve que la qualité de la desserte bus des communes périphériques et plus particulièrement de Balma soit améliorée et que l'offre de mobilité soit adaptée aux habitants de ces territoires . Si la création de la ligne linéo 1 par le prolongement de la ligne actuelle linéo 16 jusqu'à la route de Castres est positive, nous ne devons pas oublier le nord de la commune et notamment le développement de la ZAC Balma-Gramont. A ce niveau, les échanges techniques avec vos services font état d'une demande de cadencement plus important pour desservir Vidallhan à ce jour (à la fois dans la zone métro à 800m mais avec un bus en site propre ne desservant pas la ZAC). Cette situation est très pénalisante pour le développement en tertiaire de la ZAC. Nos inquiétudes sont importantes concernant le développement de la zone de Thégra (fin 2017) et La Garrigue (après 2021). Il est urgent d'apporter des solutions à ce niveau.

- **Action 18 « Améliorer la multimodalité dans les pôles d'échanges »** : la commune est favorable aux nouveaux services mobilité qui pourront être proposés aux usagers, notamment au niveau du pôle de Balma-Gramont et au niveau de la Vallée de l'Hers via une amélioration et une continuité des modes de déplacements doux ;

- **Action 21 « S'engager sur la cohérence urbanisme/mobilités »** : les principes évoqués par cette action sont en cours de réflexion dans le cadre de la révision du PLUi-H, en prenant notamment la forme d'un versement pour sous densité dans les rayons d'attractivité des transports en commun avec un seuil minimal de superficie de plancher. Le travail réglementaire de zonage prend également en considération les besoins en matière de cohérence développement urbain/transports ;

- **Action 22 « Mettre en œuvre des pactes urbains sur les territoires déjà desservis ou pour lesquels des projets de desserte en transports en commun sont programmés »** : aux remarques émises sur l'action 21, s'ajoute une interrogation sur la version du ScoT sur laquelle s'appuie cette action. En effet, celui-ci étant en cours de révision, il est difficile d'identifier les déclinaisons possibles de cette action sur la commune de Balma. De plus, la mise en œuvre des pactes urbains sur les territoires à desservir apparaît compliquée, s'agissant de projets dont la réalisation peut être conditionnée à de trop nombreux facteurs et de ce fait, sur une échelle de temps trop importante au regard du développement urbain possible ;

- **Action 23 « Traduire les pactes urbains dans les documents d'urbanisme »** : les remarques énoncées sur l'action 21 s'appliquent également à la présente action ;

- **Action 29 « Dynamiser l'usage de la voiture partagée »** : la commune est favorable à cette action. Cependant, il semble nécessaire de mettre en cohérence le contenu de cette action avec celui de l'action 15. A cet effet, la commune souhaite, à l'horizon 2020, la prise en compte d'aires et de spots de covoiturage sur les sites de Balma-Gramont et du terminus du Linéo 1 ;

- **Action 30 « Accompagner et favoriser l'essor de l'électromobilité »** : la commune est favorable à l'essor de l'électromobilité et notamment au déploiement de bornes de recharge. Dans ce cadre, la commune de Balma se porte candidate pour accueillir plusieurs bornes de recharge sur son territoire ;

- **Action 31 « Mettre en œuvre un schéma directeur des voiries »** : la commune y est largement favorable au regard des aménagements et actions envisagées précédemment. Plus particulièrement, **il convient de faire émerger la retranscription du projet de « Portes Métropolitaines »**. Une part de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements de Toulouse Métropole y est d'ailleurs consacrée. Ce projet consiste en un aménagement global de la RD 112 (route de Lavaur) et fait partie des rares axes de notre métropole ne disposant ni de trottoir, encore moins de piste cyclable. Pourtant dès fin 2017, une partie de ce secteur sera ouverte à l'urbanisation dans le cadre de la ZAC de Gramont (secteur « Thégra »). L'urbanisation du secteur « La Garrigue » est quant à elle prévue à partir de 2021 mais est conditionnée à la requalification de cet axe. Enfin, dès juin 2017, les travaux d'aménagement de la ZAC de la Tuilerie, dédiée au commerce, débiteront avec plusieurs grandes surfaces (Centrakor, Grand Frais etc). Ce projet de « Portes Métropolitaines » consiste également en un recalibrage de la zone du carrefour de la Roseraie avec la reprise de l'accès au périphérique, côté Balma et route d'Agde.

- **Action 32 « Améliorer les liaisons routières transversales »** : la commune est favorable globalement à cette action. Cependant nous y sommes opposés sur une partie du territoire de Balma (tracé LUBE). En effet, dans le cadre de la première révision du ScoT, une demande de déplacement de pixels a été faite et réitérée lors de la seconde révision du ScoT. L'objectif de cette demande est de préserver de toute urbanisation les coteaux ainsi que les zones agricoles et naturelles associées. En effet, les coteaux et l'Est de Balma sont des corridors écologiques à préserver d'une urbanisation de quelque ordre que ce soit. Cela à d'ailleurs été repris dans le cadre du PADD débattu en décembre dernier par le Conseil de Métropole.

2/ Avis de la commune de Balma sur le projet mobilités 2020 – 2025 – 2030

Au regard de ces différents points, la commune émet un avis **favorable assorti de réserves** au projet sous les réserves suivantes :

- **Action 8 « Hiérarchiser le réseau bus »** : la qualité de la desserte bus des communes périphériques et plus particulièrement de Balma doit être améliorée, surtout dans le secteur de la ZAC Balma-Gramont ;

- **Action 29 « Dynamiser l'usage de la voiture partagée »** : mise en cohérence du contenu de cette action avec celui de l'action 15. A cet effet, la commune souhaite, à l'horizon 2020, la prise en compte d'aires et de spots de covoiturage sur les sites de Balma-Gramont du terminus du Linéo 1 ;

.../...

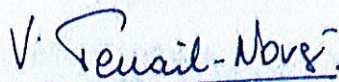
- **Concernant les actions 22 et 23**, il serait nécessaire de préciser les bases retenues en ce qui concerne le SCoT. En effet, celui-ci étant en cours de révision, les objectifs à atteindre vont différer d'ici peu. Par ailleurs, la densification des occupations autour des transports en commun existants est envisageable, mais densifier autour de secteurs de projet dont l'engagement de la réalisation reste très flou est impossible, et ne pourra se gérer à l'échelle du PLUi-H tel qu'il est envisagé. D'ailleurs, le PADD approuvé en décembre dernier est d'ores et déjà en contradiction avec le SCoT tel qu'applicable à ce jour.

-Concernant l'action 31, il est urgent d'inscrire le projet de « Portes Métropolitaines » dans le cadre du projet mobilités 2015-2020-2030. Il s'agit d'une condition à laquelle je tiens tout particulièrement, vous l'aurez compris.

Je vous remercie d'intégrer l'ensemble de nos observations et permettre ainsi une évolution du document avant son arrêt et sa présentation en enquête publique conforme à nos attentes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,


Vincent TERRAIL-NOVÈS



Commune du Sicaval

16 avenue de l'Hers
31450 BAZIEGE

☎ 05.61.81.81.25.

Fax. 05.61.81.87.87.
accueil@ville-baziege.fr

BORDEREAU D'ENVOI

Syndicat Mixte des Transports en
Commun

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120

31011 Toulouse Cedex 6

Votre correspondant :	MarilynLAURENT ACCUEIL	Date : 06/02/2017
Destinataire :	S M T C	
Objet : Délibération du Conseil Municipal. Séance du 26 Janvier 2017	Madame,Monsieur, Veuillez trouver ci-joint la délibération du Conseil Municipal de la commune de BAZIEGE. Vous en souhaitant bonne réception. Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.	

tisséo
COURRIER N° *12464.*
ARRIVÉ LE
- 7 FEV. 2017

POUR TRAITEMENT	<i>ed</i>
COPIE(S) POUR INFO	

Marilyn LAURENT

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/02/2017

Reçu en préfecture le 02/02/2017

Affiché le

SLO

031-253100480-20170126-M170126-D1703-DE

D17-03

Séance du 26/01/2017

L'an deux mil dix-sept le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Jean ROUSSEL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 15

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 20

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. AGAUD Gilles, M. BLONDEAU Bernard, Mme FONQUERGNE Yvette, M. GABRIEL Cyril, M. INGELS Bruno, M. JAROSZEWSKI Eric, M. LOUIS Laurent, Mme MARTINEZ Christine, M. MIELLET Joel, M. PEYRICAL Daniel, Mme RIVIERE Anne-Marie, M. ROUSSEL Jean, M. RUMPALA Patrice, Mme SOARES Albanie, Mme VILELA Céline

Procurations : Mme ARAVIT Caroline donne procuration à Mme VILELA Céline, M. FUMANAL Marcel donne procuration à M. INGELS Bruno, M. MANOU Stéphane donne procuration à M. RUMPALA Patrice, Mme POINTEAU Edwige donne procuration à M. BLONDEAU Bernard, Mme SIRE Louise donne procuration à M. LOUIS Laurent

Etai(ent) absent(s) :

M. GRANGET Arnaud

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ARAVIT Caroline, M. FUMANAL Marcel, M. MANOU Stéphane, Mme POINTEAU Edwige, Mme SIRE Louise

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PEYRICAL Daniel

Date de convocation
20/01/2017

Avis sur le projet Mobilités 2020-2025-2030

Date d'affichage
02/02/2017

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des transports et notamment les articles L.1214-14 et -15,

Vu la demande d'avis du 28 novembre 2016 émis par le SMTC Tisséo concernant le nouveau Plan de Déplacement Urbain intitulé « Projet Mobilités 2020-2025-2030 »,

Vu la délibération du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine (SMTC) en date du 19 octobre 2016 arrêtant le projet de PDU,

Considérant que le projet Mobilités, tel que voté le 19 octobre 2016, intègre les infrastructures métro attendues par le Sicoval pour la desserte de ses parcs d'activités Nord.

Considérant que le projet Mobilités intègre également d'autres projets de transports en commun ou de mobilité alternative répondant à la diversité des besoins de la métropole et du Sicoval.

Considérant les éléments de réflexion ainsi que les réserves émis par le Sicoval dans l'analyse du projet Mobilités exposés ci-dessous :

- a. La desserte de Labège-Innopole, parc d'activités d'intérêt régional, par TAE.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Dès les premières réflexions sur TAE, le Sicoval s'est montré ouvert et intéressé par ce projet ambitieux. Et ce, bien qu'il ait longtemps considéré le projet de PLB comme abouti, vu son état d'avancement (études, démarches administratives, financement, avis favorable de la commission d'enquête publique, échéance proche et maîtrise de sa réalisation (2020).

Le projet de PLB abandonné, le Sicoval souhaite malgré tout que TAE soit réalisée **sur l'itinéraire du tracé du PLB de l'INPT jusqu'au terminus de Labège la Cadène** en confirmant le principe d'une infrastructure franchissable par les divers usagers d'Innopole. Pourquoi ? En 2014, le Sicoval a élaboré un projet urbain en cohérence avec le PLB. Les principes d'aménagement et d'accueil des entreprises sont déjà mis en œuvre et concernent des implantations actuelles et futures. L'ensemble du schéma d'implantation répond à une desserte optimale en transports en commun pour les salariés actuels et à venir.

Le SMTC propose une **solution variante : l'insertion en surface, parallèle à la voie ferrée. Cette solution ne répond ni aux attentes du Sicoval ni aux objectifs** d'augmentation de la part modale TC dans les mobilités : la nouvelle distribution des stations ne permet pas de desservir l'ensemble de Labège-Innopole et bouleverse l'organisation prévue en séquences programmatiques reliées par TAE et La Diagonale (axe modes actifs), qui constitue la nouvelle identité du secteur.

Par ailleurs, il serait préjudiciable de ne pas conserver d'emprise pour permettre le passage à 4 voies de la ligne ferroviaire Sud Est (Montaudran/Villefranche-de-Lauragais). N'oublions pas que ce projet a été « fléché » comme nécessaire dans le cadre de la future liaison ferroviaire grande vitesse Toulouse-Narbonne. La fusion des Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon pourrait le réactiver.

Le Sicoval souhaite que TAE s'adapte et prenne en considération les études déjà réalisées, notamment en ce qui concerne la création de la halte de Labège-La Cadène par le Conseil régional et SNCF Réseau.

Par ailleurs, le Sicoval approuve les remarques émises par la Commission du débat public TAE lors de la réunion de clôture du débat, en particulier :

- Un portage politique du projet à mieux partager impliquant plus fortement les élus concernés,
- La poursuite de la dynamique de participation autour du projet avec des modalités à définir,
- La création d'un Conseil Scientifique pour mieux donner accès aux données de mobilité,
- Un rôle accru des 3 Codev selon des modalités à définir.

b. Interconnexion entre la ligne B et TAE, du terminus de la ligne B (Ramonville-Saint-Agne) à la future station INPT.

Cette interconnexion a pour objectif de desservir, par une infrastructure de transport lourde **sans rupture de charge**, le Parc technologique du canal (implanté sur Toulouse et Ramonville) et Labège-Innopole, via le franchissement du Palays, fonctionnalité historique liée à l'attractivité du corridor de la ligne B (cf. enquêtes ménages). Cette interconnexion permettrait de proposer un maillage pertinent aux usagers du sud de l'agglomération toulousaine.

Des études sont prévues par le SMTC pour déterminer les caractéristiques de cet ouvrage et l'offre de transport associée.

L'Etat, les Conseils Régional et Départemental, déjà impliqués sur le PLB, ont reconduit leurs efforts de soutien financier pour réaliser cette interconnexion. Pour rappel, l'Etat s'est engagé à apporter 35 M€, les travaux devant démarrer avant la fin 2017. Si cette interconnexion n'est pas confirmée rapidement, ce financement sera perdu.

Ne pourrait-on pas également valider les autorisations et les démarches administratives menées dans le cadre du PLB ?

Nonobstant l'arrivée de TAE, le Sicoval souhaite que la ligne B (nouvelle ligne 5

ME ont déjà été engagés dans le cadre des études détaillées) soit prolongée jusqu'à la future station INPT, lieu d'interconnexion.

c. Les projets de transports principaux ou de mobilité alternative inscrits au Projet Mobilités et concernant plus précisément le territoire du Sicoval

Action 1 : Faire la 3^{ème} ligne de métro / p97

Action 2 : Doubler la capacité de la ligne A du métro / p 98

Action 3 Interconnecter la ligne B à TAE / p 100

Action 5 : Faire la ceinture Sud / p 104

Action 7 : Développer le réseau Linéo

La mise en service de Linéo 6 (Ramonville métro – Castanet) est prévue en septembre 2017.

Le prolongement de Linéo 6 est prévu à l'horizon 2025 selon le développement du territoire et notamment la création du quartier durable La Maladie à Castanet.

Action 8 : Hiérarchiser le réseau bus / p112

Développement du réseau Optimo : ces lignes transversales sont connectées à des pôles d'échanges, desservent les secteurs économiques et peuvent bénéficier de facilité de circulation.

Une ligne Optimo entre Labège et Castanet est inscrite à l'horizon 2030 en lien avec la création du quartier durable La Maladie à Castanet.

Une ligne Optimo entre Escalquens et Labège est inscrite à l'horizon 2025.

Action 9 : Adapter le réseau bus aux territoires / p 115

A ce titre, le Sicoval souhaite que l'offre actuelle en zone périurbaine puisse être maintenue dans une logique de service social aux habitants et de couverture territoriale. Des solutions de nouvelles mobilités (covoiturage instantané) pourraient être mises en œuvre en complément ou pour les secteurs non desservis.

Action 13 : Préparer l'avenir dans l'organisation des chaînes de mobilité / p 122

La commune de Labège est retenue par le SMTC pour l'expérimentation d'une navette autonome.

Action 14 : Mettre en œuvre d'un schéma directeur cyclable d'agglomération volontariste / p 126

Sur le volet services vélo, le SMTC s'est engagé par courrier auprès du Sicoval pour étudier la faisabilité technique et économique d'un service de location de vélos sur le ressort territorial du SMTC. Le Sicoval est particulièrement intéressé par ces services pour ses zones d'activités Nord en lien avec la mutation de la Maison de la Mobilité en Maison du Vélo évoquée plus avant. Le Sicoval va engager une étude plus locale, qui menée conjointement à celle du SMTC, pourrait définir les conditions de l'expérimentation d'un nouveau service de location de vélos sur Innopole et le Parc technologique du canal.

Action 21 : S'engager sur la cohérence urbanisme / mobilités / p 144

Action 22 : Mettre en œuvre des pactes urbains sur les territoires déjà desservies ou pour lesquels des projets de desserte en transports en commun sont programmés / p 146

La démarche de pacte urbain devra être déclinée notamment pour le contrat d'axe signé n°9 relatif au Prolongement de la ligne B.

Un pacte urbain devra également être mis en œuvre pour le projet de Connexion ligne B, pour le projet de desserte Sud du territoire par une ligne express et pour Linéo 6.

Action 24 : Améliorer l'accessibilité et la desserte des zones économiques / p 150

Action 29 : Dynamiser l'usage de la voiture partagée / 162

Le développement du covoiturage et des spots covoiturage (points de prise en

charge sécurisés) est prévu. Figure en projet, sur le Sicoval, le développement des spots covoiturage sur les axes RD16 et RD813 (axe RD2 déjà réalisé).

Action 30 : Accompagner et favoriser l'essor de l'électromobilité / p 164

Action 34 : Accentuer le report modal en amont des zones de congestion / p 172

Redonner la priorité aux usagers des transports dans les P+R, étendre l'offre existante notamment à Ramonville en lien avec les projets urbains.

Par ailleurs, le SMTC s'est engagé par courrier auprès du Sicoval à intégrer au projet Mobilités une action relative au déploiement d'une ligne express connectée au réseau urbain structurant. Pour rappel, le Sicoval souhaite que le Sud de son territoire (Ayguesvives, Baziège, Montgiscard) soit desservi par une ligne express qui pourrait être mutualisée avec la ligne Hop 3 exploitée par le Conseil Départemental.

d. Un plan de financement à consolider

Aujourd'hui, l'offre de déplacement sur le Sicoval est entièrement financée par des ressources issues de son territoire (Source SMTC). Les dépenses d'exploitation du réseau sont compensées par le « versement transport » des entreprises de la Communauté d'Agglomération (12,3 M€ en 2014), les recettes commerciales (1,8 M€) et la contribution du Sicoval (1,06 M€ en 2014).

Pour réaffirmer son volontarisme en matière de développement des transports collectifs, le Sicoval souhaite changer de paradigme en matière de financement en revoyant le mode de participation imaginé pour financer le PLB. Ce financement pourrait consister en une augmentation de la contribution du Sicoval en montant et dans la durée, conditionnée à la réalisation effective des infrastructures prioritaires par le Sicoval.

Notre Communauté d'Agglomération souhaite cependant que les contributions supplémentaires demandées soient adaptées à la capacité contributive des collectivités.

L'absence de financement du SMTC sur les dessertes aux extrémités de TAE (Labège, Colomiers), ainsi qu'à l'interconnexion entre la ligne B et l'INPT serait une novation rompant l'égalité de traitement des territoires membres d'un même syndicat. Les fondements même du syndicat mixte ne seraient plus respectés : seules les collectivités qui pourront financer leurs projets seront desservies efficacement. Cette remise en cause de la mutualisation du financement pose la question centrale de la pérennité du syndicat et du ressort territorial. Si cette nouvelle doctrine devait être confirmée, le Sicoval souhaite pouvoir décider de l'affectation des ressources qu'il aura mobilisé selon le principe : « qui paye, décide ».

Dans l'attente du bouclage du plan de financement et de la confirmation des priorités du Projet Mobilités, les représentants du Sicoval auprès du SMTC-Tisséo se sont abstenus sur l'arrêt du projet lors du Comité Syndical du 19 octobre 2016.

e. L'urgence de proposer des solutions de déplacement pour les habitants et les salariés de notre agglomération.

Les réunions organisées dans le cadre du débat sur la 3ème ligne l'ont bien montré : la perspective de réalisation de TAE, infrastructure majeure du Projet Mobilités, reste lointaine et hypothétique pour les participants. Les débats ont souvent été occultés par des sujets plus proches de leurs préoccupations actuelles : le développement des pistes cyclables et des services associés, la tarification... Le débat public a dépassé son objet initial, un véritable débat sur les mobilités s'est tenu à l'échelle de l'agglomération.

Au-delà des nécessaires solutions capacitaires de transports en commun, longues à mettre en œuvre, le Sicoval propose que des solutions immédiates d'Ecomobilité (location de vélos, covoiturage et autopartage dans les zones d'activités, aires de covoiturage...) soient intégrées dans la feuille de route du SMTC et rapidement mises en œuvre.

A ce stade du projet Mobilités, ces actions pourraient ~~être facilement développées et~~ trouver un écho favorable auprès des habitants. Les initiatives telles que le Pass Ecomobilité (abonnement intégrant toutes les solutions de déplacement) sont louables, mais restent trop confidentielles.

Par ailleurs, le Sicoval et le SMTC sont partenaires de la Maison de la Mobilité de Labège qui informe, depuis 10 ans, sur les modes alternatifs à la voiture solo : transports collectifs, covoiturage, vélo... **Le Sicoval souhaite que le SMTC étudie la mutation de cet équipement public en Maison du Vélo.** En effet, avec une desserte de Labège-Innopole par TAE repoussée à 2024, les problématiques de mobilité déjà dénoncées par les entreprises et les salariés sur le secteur ne vont pas diminuer. Cette Maison du Vélo pourrait être dupliquée sur d'autres stations de TAE, créant une véritable offre de vélos en location gérée par le SMTC. Cette action ne sera possible que si le SMTC se transforme véritablement en Autorité Organisatrice de la Mobilité.

f. Une nécessaire coordination approfondie des Autorités Organisatrices de la Mobilité

Le débat public sur TAE a montré concrètement **la nécessité de développer le travail des 3 autorités organisatrices de la mobilité de la grande agglomération (SMTC, Conseil Régional, Conseil Départemental) avec les collectivités concernées.** La mutualisation des offres, les points d'interconnexion, les financements croisés, la tarification... sont autant de sujets à traiter ensemble pour la réussite de TAE et du Projet Mobilités. L'ensemble des réseaux doivent être optimisés pour maîtriser les dépenses d'exploitation et d'investissement des autorités organisatrices. A cet égard, le SMTC s'est engagé à étudier la mise en place d'une ligne de bus express entre le Sud du Sicoval et le réseau structurant.

g. La mise en œuvre et le suivi du Projet Mobilités

Pour répondre à l'urgence et retrouver la confiance du grand public, les projets qui sont techniquement prêts doivent être engagés rapidement : l'interconnexion de la ligne B de Ramonville à l'INPT doit être lancée au plus tôt, quel que soit le calendrier de réalisation de la TAE .

Par ailleurs, le Sicoval souhaite que dans la mise en œuvre du Projet Mobilités, un suivi des actions soit assuré et disponible pour les collectivités membres du SMTC permettant notamment de connaître l'état d'avancement des actions ainsi que leurs échéances de mise en œuvre.

Le débat public sur TAE a montré une forte lassitude des habitants de l'agglomération face à la non réalisations de projets non réalisés bien que étant inscrits dans les documents de planification.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable au Projet Mobilités 2020-2025-2030.
- Approuve les éléments de réflexion et d'analyse ainsi que réserves présentés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Baziège

Le Maire,




Apposé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-

Date de télétransmission : 11/04/2017

Date de réception préfecture : 11/04/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUZELLE
HAUTE-GARONNE**

Séance du 27.02.2017

Membres présents : 25
En exercice : 29
Qui ont pris part : 29
Date de la convocation : 21.02.2017

L'an deux dix-sept, le vingt-sept février à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice RODRIGUES.

PRESENTS : M. RODRIGUES, M. BAYONNE, Mme FRAPPIER, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RIBET, M. REIZ, Mme FLORES, M. REIG, Mme CHOUJAA, M. CUBELES, Mme VIARGUES, Mme BARBANCE, Mme SALVANS, M. CAYUELA, Mme GRENTE, M. FAYE, Mme CASSAN, M. ROSELLO, Mme LACROIX, M. PECHAMAT, Mme ROTH, M. ESCAICH, M. MORANDIN

PROCURATIONS : M. VIVES à Mme FRAPPIER; M. DALMAS à M. CASSIGNOL; Mme MOREAU à M. MORANDIN; Mme LAVILLE à M. PECHAMAT

ABSENTS : Néant

Secrétaire : Mme LACROIX

Délibération n°2017-3-1

**INTERCOMMUNALITE : Avis de la commune sur le projet Mobilités 2020-2025-2030 du
S.M.T.C.**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi par le Syndicat Mixte des transports en commun / TISSEO dans le cadre du projet Mobilités 2020-2025-2030 au titre de la Consultation des Personnes Publiques Associés. Monsieur le Maire rappelle qu'en France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un plan de déplacements urbains dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

La Grande Agglomération Toulousaine, forte à ce jour de plus d'1 million d'habitants, dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012. Ces précédents plans ont notamment permis la réalisation des grandes infrastructures de déplacements.

Le SMTC / TISSEO a décidé d'initier une nouvelle révision afin de répondre aux objectifs suivants :

- La poursuite attendue du développement démographique et urbain de l'aire métropolitaine toulousaine,
- Le maintien du dynamisme économique,
- Les nouvelles formes de mobilités partagées et collaboratives rendues possibles par les nouveaux outils d'information et de communication,
- Un cadre législatif en forte évolution et permettant la libéralisation des transports,
- La nécessité de mener à bien de nouveaux projets de transports en commun structurants et capacitaires répondant à l'augmentation de la demande de déplacements, avec plus particulièrement le projet de 3^{ème} ligne de métro et la poursuite du maillage du réseau structurant (interconnexion ligne B – 3^{ème} ligne de métro, extension tramway, téléphérique urbain sud, réseau cyclable),
- La prise en compte de la lutte contre le réchauffement climatique et des conséquences en matière de santé publique.

Il apparaît ainsi nécessaire d'adapter la stratégie mobilité et de faire évoluer le PDU en vigueur sur la grande agglomération toulousaine.

Le SMTC et ses partenaires se mobilisent d'ores et déjà sur la mise en œuvre des actions répondant aux besoins quotidiens de mobilité des habitants de la grande agglomération toulousaine :

- Etudes de faisabilité des nouveaux projets de transports en commun structurants enclenchées : 3^{ème} ligne, ceinture sud, téléphérique urbains sud
- Programmation du passage à 52 m de la ligne A du métro (les travaux auront lieu en 2017, 2018 et 2019), du réseau Linéo (les 10 lignes seront déployées d'ici 2020), de l'extension des P+R
- Poursuite des aménagements cyclables (+140 kms d'itinéraires cyclables programmés de Toulouse Métropole).
- Poursuite de la mise en accessibilité des réseaux (programmes d'investissements actés de la région, du Département et du SMTC)
- Déploiement des services de covoiturage et de l'accompagnement aux entreprises des plans de mobilité
- Réflexion sur l'élaboration des premiers pactes urbains
- Démarrage d'études multimodales routières pour améliorer les conditions de circulation
- Travaux et échanges en cours avec des partenariats SMTC/public-privé pour expérimenter des pistes d'innovation

En sa qualité de personne publique associée, la commune de Beauzelle doit émettre un avis sur ce projet.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable sur le projet présenté, assorti des réserves suivantes :

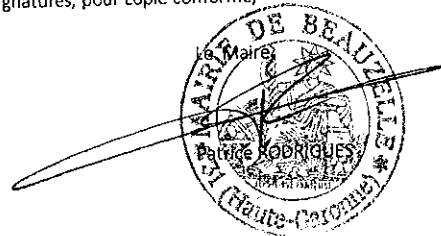
1. Le Plan de Déplacements Urbains proposé apporte une réponse partielle aux enjeux mis en évidence dans le SCOT notamment en matière de corrélation déplacement et habitat.
2. Le financement du projet reste incertain. La contribution de Toulouse Métropole va jusqu'à doubler à l'horizon 2025 et l'estimation des dépenses mérite d'être affinée. En l'absence d'informations complémentaires, tout dérapage du projet risque de se traduire par une hausse de fiscalité après 2020 ou entraînera une réduction des ambitions annoncées, contraire aux besoins de déplacement et au développement de notre agglomération.
3. Le volet investissement du projet mobilité va fortement contribuer à l'endettement de notre entité publique (Toulouse Métropole et Tisséo SMTC) puisque, l'encours de dette serait doublé à 4 milliards d'euros en 2024. Il est à craindre dès lors de ne pouvoir mener pour longtemps dans notre agglomération une politique d'investissement autre que celle ainsi consacrée aux transports.
4. En ce qui concerne l'amélioration du temps de trajet du tramway, proposition d'une accélération comme le RER par une desserte partielle des stations avec affichage des points desservis par la rame.
5. Insuffisance de la desserte en transport en commun au nord de Beauzelle en direction de Seilh et des zones d'activités de Lespinasse, Fenouillet et Saint Alban. Demande d'étude de son renforcement.
6. Insuffisance de la prise en compte dans le projet Mobilités des effets du nouveau Parc des Expositions sur la circulation : demande d'une réflexion pour le développement des accès en mode doux en direction du PEX.
7. Déploiement d'abribus aux endroits les plus fréquentés sur la commune, comme par exemple arrêt zone commerciale du Garossos.
8. Demande d'étude d'une nouvelle politique de rabattement vers le tramway, la suppression du TAD ayant conduit à limiter l'accès aux transports en commun d'une partie de la population enclenchée des arrêts ou présentant des difficultés de mobilité.

Après en avoir délibéré, oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) :

- DECIDE d'émettre un avis favorable sur le projet Mobilités 2020-2025-2030 avec les réserves exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 28 février 2017
et publication ou notification du 28 février 2017
pour une durée de deux mois.



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Avis de la commune de Blagnac **sur le Projet Mobilités 2020-2025-2030**

Le projet de révision du PDU appelle les remarques suivantes :

A. Levier du report modal transports en commun et intermodalité

1. 3^{ème} ligne de métro (p.96-97)

Conformément à la délibération du conseil municipal du 12 octobre 2016, la ville de Blagnac approuve la pertinence d'une ligne de métro reliant la gare de Labège à celle de Colomiers, en passant par la gare Matabiau.

Toutefois, la ville de Blagnac estime que l'accessibilité durable de l'aéroport et de son pôle aéronautique accueillant de nombreuses entreprises est aujourd'hui nécessaire et implique l'organisation d'une desserte performante sans rupture de charge. Aussi cette desserte directe ne saurait être envisagée comme une option ou une variante au tracé officiel de la 3^{ème} ligne de métro. Elle doit en être un principe incontournable.

La ville de Blagnac demande sa prise en compte formelle dans le projet initial de la 3^{ème} ligne de métro pour une connexion optimale de l'aéroport de Toulouse-Blagnac afin de desservir au mieux l'ensemble de la zone aéroportuaire. En particulier, comme le propose Airbus, il conviendrait d'implanter une station au niveau du Wing Campus pour desservir le siège mondial d'Airbus, la Central Entity et le siège d'ATR.

De plus, la station au niveau du giratoire Jean Maga, présentée dans le projet actuel et critiquée par plusieurs participants au débat public, est éloignée des deux stations de tramway les plus proches (Ancely et Servanty-Airbus). La rupture de charge entre le métro et les deux lignes de tramway existantes, si l'option aéroport n'est pas retenue, risque de dissuader les automobilistes actuels de se reporter vers les transports en commun.

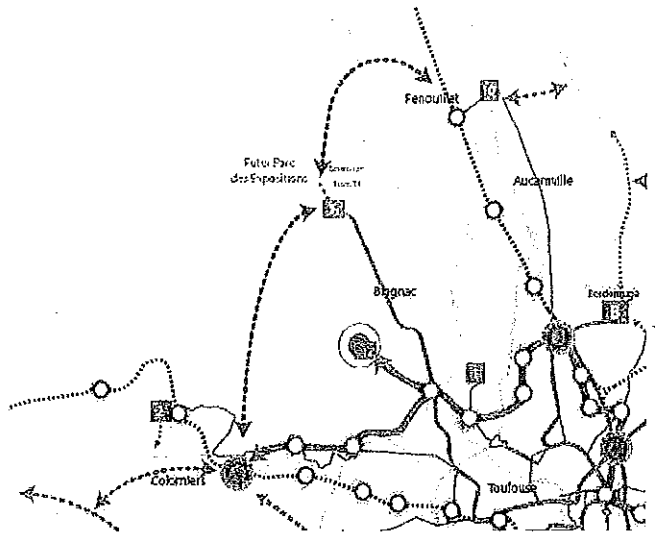
2. Développer le réseau tramway (p. 102)

Depuis la mise en circulation de la ligne de tramway T2, la partie blagnacaise de la ligne T1 bénéficie d'une moindre desserte. En effet, en 2015, il a été enregistré -6,5% de fréquentation sur le tronçon blagnacais de la T1. Renforcer la fréquence sur ce tronçon paraît donc indispensable pour inciter les habitants de Blagnac et des villes voisines à utiliser la ligne de tramway au lieu de la voiture individuelle.

Par ailleurs, pour une meilleure desserte de la ville dynamique et accueillant une population jeune, il serait intéressant d'étendre les horaires de nuit du tramway ligne T1 à l'instar de ceux du métro, les vendredis et samedis.

3. Hiérarchiser et adapter le réseau bus aux territoires (p. 112-117)

La commune note qu'aucune ligne Linéo n'est envisagée dans le projet mobilité sur son territoire. Deux offres Optimo sont à l'étude reliant la station Aéroconstellation à la gare de Colomiers et la halte SNCF de Fenouillet. L'horizon de ces Optimo est annoncé pour 2025.



Il est important de souligner qu'à Blagnac les lignes de tramway ne couvrent pas efficacement l'ensemble du territoire. Certaines zones mériteraient une meilleure couverture (par exemple : la zone d'activité aéroportuaire nord...). Les connexions avec la rive-droite de Toulouse, Colomiers et le lien entre le centre-ville de Blagnac et la zone aéroportuaire font partie des demandes récurrentes des habitants. Par ailleurs, la desserte de la phase 3 de l'écoquartier d'Andromède, éloignée de la ligne T1, devra être anticipée afin que les nouveaux habitants puissent être bien desservis.

B. Levier du report modes actifs et partage de l'espace public

1. Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable d'agglomération volontariste (p.126-127)

Concernant le volet infrastructure, la commune est maintenant dotée d'un réseau cyclable de qualité mais quelques « points noirs » persistent et, notamment, au niveau des traversées des voies rapides urbaines (giratoires Bellonte-Dewoitine, Grand Noble). Il manque également certains axes dont les associations modes actifs sont demandeuses : la voie verte du Touch, la connexion zone aéroportuaire – centre-ville de Blagnac...

Par ailleurs, pour améliorer l'intermodalité et permettre aux salariés et habitants se déplaçant en tramway de réaliser le dernier kilomètre à vélo, des stationnements vélos sécurisés, couverts et accessibles avec la carte Pastel seraient les bienvenus aux abords de certaines stations de tramway (d'autant que le vélo est interdit dans les rames aux heures de pointe). C'est une demande récurrente des entreprises et leurs salariés.

Enfin, la commune souhaite que le système VélôToulouse soit étendu au-delà des frontières toulousaines en s'appuyant notamment sur les VLS électriques. Ce qui permettra ainsi de créer un réseau de location de vélo à l'échelle métropolitaine. Compléter cette offre avec de

la location humanisée, du type Maison du vélo, sur d'autres communes et faire connaître ces diverses offres auprès du public est également souhaitable.

Avec environ 40 000 emplois sur son territoire, la commune est fortement intéressée par le Réseau Express Vélo pour les trajets domicile-travail.

2. Mettre en œuvre le schéma directeur piéton d'agglomération volontariste (p.130-131 ; 134-135)

Au-delà des transports en commun ou du vélo, il paraît indispensable de mieux promouvoir la marche à pied par diverses mesures :

- Aménager la ville et modérer le trafic pour favoriser la marche : aménager correctement les zones 30 existantes pour qu'elles soient acceptées, respectées et comprises par tous. Tenir compte des besoins des piétons dans la planification urbaine et, plus particulièrement, au moment de l'instruction des permis de construire ; créer des points d'attractivité pour les piétons (places et placettes, points d'accueil multiservices, installation de commerces en pied d'immeubles) afin de redonner de la vie dans les quartiers.
- Faciliter les mouvements des piétons : assurer la priorité aux carrefours ; mettre en valeur les rues commerçantes en travaillant avec les commerçants sur la mise en accessibilité de l'espace public et de l'accès à leurs commerces ; créer des itinéraires sécurisés aux abords des écoles (pour les Pédibus) et des établissements pour personnes âgées ; réduire la durée du parcours pour les piétons par la création des raccourcis grâce à la mise à disposition de chemins sur les domaines public et privé ; assurer la praticabilité des trottoirs (PAVE)
- Encourager la marche et la promenade : proposer un jalonnement des principaux itinéraires piétons sur voirie et dans les lieux de promenade en indiquant les temps de parcours ; créer des cartes de promenades thématiques sur la ville ; proposer et lancer une campagne de communication ; organiser des manifestations liées à la promotion de la marche

3. Améliorer la multimodalité dans les pôles d'échange (p.136-137)

Lors de la dernière révision du PDU la commune a déjà insisté sur l'importance d'une maison de la mobilité à l'Aéroport Toulouse Blagnac. Aujourd'hui un vrai pôle d'échange s'est structuré avec l'arrivée de la ligne de tramway T2, les bus Tisséo et du CD31, le réseau cyclable et les aménagements pour les piétons. Demain, un métro devrait compléter cette offre de transport. Par ailleurs, l'ATB accueille une importante offre commerciale qui s'étoffe d'année en année.

Il est temps de considérer l'aéroport comme un des principaux pôles d'échange et le doter d'une maison de la mobilité, comme celle située à Labège, en développant les services vélos (location de vélo, stationnements sécurisés accessible avec la carte Pastel et d'autres services annexes), en installant un guichet d'information unique sur l'ensemble des offres alternatives à la voiture solo proposées et en proposant des offres électromobiles...

4. Dynamiser le développement et renforcer l'efficacité des plans de mobilité (p.138-139)

Pour que la mise en place des plans de mobilité soit efficace et qu'ils soient opérationnels rapidement, cela nécessite un accompagnement de qualité par SMTC-Tisséo mais également par ses partenaires (communes, pôles territoriaux de Toulouse Métropole...). Les communes pourraient apporter leur aide technique et assurer le point de relais avec les pôles territoriaux pour traiter les problématiques au-delà des services proposés par SMTC-Tisséo. Blagnac reste particulièrement attentive à l'évolution réglementaire qui rend obligatoire des PDM dans les entreprises de plus de 100 salariés car la commune accueille plus d'employés que d'habitants. Elle souhaite, à ce titre, que des synergies soient créées entre les nombreuses entreprises essentiellement concentrées sur des zones d'emploi qui connaissent des problèmes de circulation mais également de stationnement anarchique.

B. Levier de la cohérence urbanisme/transport

Compte tenu de sa situation actuelle, Blagnac ne peut bien évidemment que s'engager à poursuivre sa dynamique de développement.

Continuer à participer à l'effort collectif d'accueil des populations à l'échelle de la Métropole, tout en conservant cette distinction, ne pourra cependant se faire sans la garantie de l'accompagnement financier correspondant nous permettant de développer et réaménager les voiries et autres réseaux viaires, construire et entretenir les équipements publics indispensables, préserver des espaces verts, naturels et récréatifs encore de qualité.

La participation, déjà conséquente, de Blagnac à l'effort de construction sur l'agglomération toulousaine doit donc rester raisonnablement adaptée aux réalités et capacités de son territoire.

La cohérence urbanisme/transport passe également par l'anticipation de l'arrivée de projets de construction immobilière au moment de la conception d'un TSCP tel que le tramway. Certains projet route de Grenade ont reçu un avis négatif de Tisséo pour des raisons de sécurité car ces projets proposaient des sorties sur la ligne T1. La conservation du niveau de sécurité est une nécessité absolue mais dans le cadre de l'exploitation d'un TSCP elle nécessite de préciser en amont du projet les principes d'accompagnement de la densification urbaine autour de celui-ci afin d'éviter de telles contradictions.

Conformément au diagnostic réalisé à l'échelle de la Métropole, une des priorités de Blagnac est également de conserver sur son territoire des ménages avec enfants. Cela passe par notre faculté à offrir une autre forme d'habitat que le « tout collectif » dénué d'espaces verts récréatifs à caractère privatif, et ce, à un coût locatif et d'accession plus raisonnable. Ces populations, souvent actives, à proximité de leur lieu de travail, nous faciliterons la réduction du recours à l'automobile pour les déplacements domicile/travail.

Par ailleurs, quant à la dernière phase de construction dans les années à venir sur le quartier Andromède, elle devrait également bénéficier d'un projet coordonné avec une offre de transport performante. Aujourd'hui seule la ligne 70 circule à proximité de ce projet, le tramway n'est pas dans l'aire d'influence. Pour anticiper l'arrivée massive des habitants sur cette phase, il faudrait repenser cette ligne 70.

C. Levier de l'organisation des réseaux routiers et des stationnements

1. Accompagner et favoriser l'essor de l'électromobilité (p.164-165)

La commune souhaite une mise en place de nouveaux services d'écomobilité à l'échelle intercommunale (et non seulement à l'échelle de la ville de Toulouse) : autopartage, bornes de recharge électrique, des aires de covoiturage plus nombreuses...

2. Mettre en œuvre un schéma directeur de voirie (p.166-167)

La commune note que le réaménagement ou amélioration du fonctionnement des giratoires sur la voie rapide urbaine sont bien inscrits à l'horizon 2020. Elle rappelle qu'elle reste particulièrement vigilante sur :

- l'aménagement d'un passage pour les modes actifs entre les échangeurs Ritouret et Dewoitine
- l'amélioration de l'échangeur Blagnac Nord pour les VP mais également pour les modes doux
- la desserte Nord de l'aéroport car cet accès nous paraît essentiel, s'agissant d'un aéroport d'envergure internationale. De plus, elle permettra d'améliorer la desserte et la connexion entre l'aéroport et le futur parc des expositions.

Par ailleurs, Blagnac est contre le débouché du franchissement routier de la Garonne au nord, impactant d'une part les espaces naturels protégés et la zone maraîchère en cours de valorisation des Quinze Sols, d'autre part la jonction naturelle avec la Coulée Verte d'Andromède, tout en se raccordant à des voiries non dimensionnées pour absorber le trafic qui pourrait en découler. Par contre, le scénario d'un transport en commun traversant la Garonne peut être envisagé.

3. Développer une stratégie globale du stationnement (p.170-171)

La commune réaffirme sa position sur la question d'un éventuel abaissement des exigences en matière de stationnement, force est de constater que la possession de véhicules automobiles reste une réalité et plus particulièrement dans les communes périphériques, quel que soit le (ou les) mode(s) de déplacement choisi(s) et ce, que vous habitez dans un logement social ou non. Dans le même sens que les dernières adaptations législatives pour la réduction des exigences de réalisation de stationnement à proximité du tramway, un abaissement de ces dernières tant pour le logement neuf que sur les lieux de travail préconisé lors des réunions de travail PLuiH peuvent apparaître contradictoires avec le souhait de permettre aux habitants de stationner leurs véhicules au domicile afin de créer des espaces publics de qualité. Ces mesures auront forcément des répercussions pour la puissance publique en termes de gestion du domaine public et financier si elles ne sont pas correctement calibrées en fonction de la réalité des territoires et des pratiques qui en découlent.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi par le Syndicat Mixte des transports en commun/TISSEO dans le cadre du projet Mobilités 2020-2025-2030, valant révision du Plan de Déplacement Urbain (PDU), au titre de la Consultation des Personnes Publiques Associées.

Vous trouverez ci-dessous les éléments de présentation de ce dossier transmis par le SMTC/TISSEO et résumés en 1^{ère} partie.

Dans une seconde partie, l'avis proposé au Conseil Municipal.

Cette seconde partie est structurée de la façon suivante :

- A) **La nécessité de compléter le PDU dans le cadre d'un plan d'urgence à 4 ans.**
- B) Position sur la 3^{ème} ligne du métro.
- C) Les demandes spécifiques à notre Commune.

⇒ **1ère partie : Présentation du projet mobilité par le SMTC/TISSEO**

Monsieur le Maire rappelle qu'en France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un plan de déplacements urbains dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

La Grande Agglomération Toulousaine, forte à ce jour de plus d'1 million d'habitants, dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012. Ces précédents plans ont notamment permis la réalisation des grandes infrastructures de déplacements.

Le SMTC / TISSEO a décidé d'initier une nouvelle révision afin de répondre aux objectifs suivants :

- La poursuite attendue du développement démographique et urbain de l'aire métropolitaine toulousaine.
- Le maintien du dynamisme économique.
- Les nouvelles formes de mobilités partagées et collaboratives rendues possibles par les nouveaux outils d'information et de communication.
- Un cadre législatif en forte évolution et permettant la libéralisation des transports.
- La nécessité de mener à bien de nouveaux projets de transports en commun structurants et capacitaires répondant à l'augmentation de la demande de déplacements, avec plus particulièrement le projet de 3^{ème} ligne de métro et la poursuite du maillage du réseau structurant (interconnexion ligne B - 3^{ème} ligne de métro, extension tramway, téléphérique urbain sud, réseau Linéo...).
- La prise en compte de la lutte contre le réchauffement climatique et des conséquences en matière de santé publique.

Il apparaît ainsi nécessaire d'adapter la stratégie mobilité et de faire évoluer le PDU en vigueur sur la grande agglomération toulousaine.

Le SMTC et ses partenaires se mobilisent d'ores et déjà sur la mise en œuvre des actions répondant aux besoins quotidiens de mobilité des habitants de la grande agglomération toulousaine :

- Etudes de faisabilité des nouveaux projets de transports en commun structurants enclenchées : 3^{ème} ligne, ceinture sud, téléphérique urbain sud.

- Programmation du passage à 52 m de la ligne A du métro (les travaux auront lieu en 2017, 2018 et 2019), du réseau Linéo (les 10 lignes seront déployées d'ici 2020), de l'extension des parkings relais.
- Poursuite des aménagements cyclables (+140 km d'itinéraires cyclables programmés de Toulouse Métropole).
- Poursuite de la mise en accessibilité des réseaux (programmes d'investissements actés de la région, du Département et du SMTC).
- Déploiement des services de covoiturage et de l'accompagnement aux entreprises des plans de mobilité.
- Réflexion sur l'élaboration des premiers pactes urbains.
- Démarrage d'études multimodales routières pour améliorer les conditions de circulation.
- Travaux et échanges en cours avec des partenariats SMTC/public-privé pour expérimenter des pistes d'innovation.

Le SMTC précise les points essentiels à retenir :

- Une gouvernance partenariale nécessaire à la réussite du projet Mobilités 2020/2025/2030
- Le maintien des commissions partenariales assurant un cadre de cohérence politique dans la mise en œuvre des actions et permettant d'accompagner les évolutions de gouvernance territoriale.
- La pérennisation des commissions territoriales permettant une appropriation des différents acteurs des territoires et une adaptation du plan d'actions du Projet Mobilités aux spécificités territoriales.
- Une ouverture partenariale vers les CODEV, le monde associatif et les acteurs du monde économique.

Des outils de suivi et d'évaluation qui s'adapteront et qui seront davantage partagés :

- Une adaptation de l'observatoire du PDU au nouveau plan d'actions.
- Une actualisation du compte déplacements à programmer.

⇒ **Seconde partie : Les réserves et les demandes de la Commune de Brax**

En sa qualité de personne publique associée, la commune de Brax doit émettre un avis sur ce projet.

Monsieur le Maire propose d'intégrer dans la révision du PDU les éléments majeurs suivants :

A) La nécessité de compléter le PDU avec un plan d'urgence à 4 ans préconisé par le CODEV.

1. Ce plan doit **permettre une diminution sensible de la thrombose actuelle, notamment pour la rocade Toulousaine et les grands axes radiaux d'accès à cette rocade.**
2. Ce plan doit viser au respect des obligations des divers plans qualité de l'air/santé/énergie à l'horizon 2020/2021 à savoir le Plan de Protection de l'Atmosphère, le Schéma Régional Climat Air Energie et les plans afférents.
3. Un plan d'urgence de développement fort du co-voiturage, du renforcement de l'usage des transports en commun, et d'une politique volontariste pour développer les déplacements doux notamment en vélo.

B) Position sur la 3^{ème} ligne du métro :

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170411-20170329-2-1An2- DE Date de télétransmission : 11/04/2017 Date de réception préfecture : 11/04/2017
--

Le Conseil Municipal approuve le principe de doter l'agglomération toulousaine d'une 3^{ème} ligne de métro. Le métro est en effet le moyen de transport le plus capacitaire et une 3^{ème} ligne permettra d'absorber une partie des 500 000 déplacements-jour supplémentaires prévus d'ici 2025 (entre 150000 et 200000 déplacements prévus sur cette ligne).

Cependant, le Conseil Municipal émet les six réserves suivantes :

1. **Prise en compte de l'avis de la CNDP** : La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a lancé une vaste consultation pour converger vers des recommandations relatives à ce projet de métro. Le calendrier de restitution de ce débat public ne permet pas de prendre en compte ces recommandations avant que le PDU ne soit soumis à approbation des communes de la Métropole. Il est regrettable que les personnes publiques associées, auxquelles il est demandé de se positionner sur le PDU, n'aient pas pu prendre connaissance de ces recommandations avant la rédaction du présent avis.
2. **Soutenabilité financière** : Le Conseil Municipal souhaite que la soutenabilité du quasi doublement de la contribution de Toulouse Métropole au budget annuel du SMTC à horizon 2025, passant de 100 millions d'euros annuels à 180, soit démontrée plus finement, notamment par une étude plus globale de l'évolution du budget général de Toulouse Métropole à horizon 2025.
3. **Répartir les efforts des financeurs** : Le Conseil Municipal constate que la clé de répartition actuelle des recettes du SMTC entre les trois principales sources de financement (versement transport des entreprises, contributions des collectivités territoriales, recettes commerciales) sera, dans le projet tel qu'il est présenté, considérablement modifiée avec une progression de près de 10 points de la contribution des collectivités et, notamment de Toulouse Métropole et, une baisse équivalente de la participation des entreprises. Le Conseil Municipal souhaite qu'un mécanisme soit mis en place pour maintenir cette clé de répartition actuelle afin d'alléger la charge supportée par les collectivités, donc par l'impôt des ménages.
4. **Un projet qui doit être phasé** : Relier le nord-ouest toulousain (Airbus, zone aéroportuaire) avec la zone de Matabiau est un invariant du projet. L'opportunité réelle de traverser des quartiers à faible potentiel de développement urbain, comme la Côte Pavée, est à interroger. Enfin, devant l'ampleur du projet (28 km et 2,4 milliards d'€), le Conseil Municipal propose que soit étudié un phasage du projet, avec un engagement sur une première phase Matabiau - Colomiers qui ferait l'objet d'un engagement au sein du Projet Mobilité.

De plus, afin de ne pas pénaliser le SICOVAL et les déplacements liés au franchissement de la rocade, le Conseil Municipal demande, toujours dans le cadre d'un phasage du projet (tronçon Colomiers/Matabiau), l'étude du prolongement de la ligne B ou une dérivation de cette même ligne vers Montaudran et Labège. Cette solution semble largement plus rapide à mettre en œuvre et beaucoup moins onéreuse.

5. **Pour une évaluation indépendante du projet** : Le Conseil Municipal soutient les pré-conclusions de la CNDP qui indiquent que des propositions de trajets alternatifs doivent être étudiées. Le tracé de la ligne doit également faire l'objet d'une évaluation indépendante, notamment par des organismes nationaux du type IFSTTAR ou CERTU.
6. **Projet Urbain et projet Mobilité** : Le projet de troisième ligne induit un projet d'aménagement urbain qui se fera autour du trajet retenu. Le projet de 3^{ème} ligne doit donc être mené en articulation totale avec la vision d'un développement urbain

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170411-20170329-2-1An2- DE Date de télétransmission : 11/04/2017 Date de réception préfecture : 11/04/2017
--

réfléchi et harmonieux. Le Conseil Municipal souhaite donc interroger le SMTC sur cette articulation avec le SCOT de l'agglomération toulousaine.

C) *Les demandes spécifiques à notre Commune :*

- **Une politique des transports permettant un accès à Toulouse et sa périphérie pendant les heures de pointe pour les trajets domicile-travail.**

Les études montrent que la croissance démographique est plus particulièrement prégnante sur les communes de l'ouest de Toulouse Métropole mais également les intercommunalités voisines y compris du Gers.

De plus, de nouveaux projets sont prévus le long de cette nationale 124 comme le nouveau lycée de Pibrac et le projet commercial Val Tolosa dont le trafic prévu sera d'environ 20.000 véhicules supplémentaires par jour pour ce dernier projet.

La circulation automobile est saturée sur toutes les communes de ce secteur en raison des trajets domicile/travail sur les heures de pointe générant des coûts majeurs pour les collectivités et les entreprises, voire sur la santé des usagers.

La thrombose routière constatée tous les matins et tous les soirs démontrent le déficit des équilibres des infrastructures de transport au regard du développement urbain sur l'ouest.

La concertation entre les intercommunalités et la Métropole doit être renforcée afin d'arbitrer les aménagements commerciaux et industriels, ainsi que le développement de l'habitat en cohérence avec le PDU.

- **Une cohérence des politiques de développement des voiries communales au regard du PDU.**

En raison de l'historique des budgets communaux, la répartition des budgets métropolitains reste non harmonisée créant des déséquilibres en termes de qualité des infrastructures. Il convient de réévaluer la politique de répartition de ces budgets comme cela l'a été fait, par exemple, pour les projets d'assainissement.

Un budget cohérent de la Métropole pour la commune de Brax permettrait de :

- Disposer d'études de plans de circulation par commune permettant des investissements au regard de critères factuels
- Réaménager et sécuriser le carrefour au croisement de la D24 et D24C qui faisait partie des projets du Conseil Départemental jusqu'à décembre
- D'aménager une plateforme multimodale comprenant des travaux de voirie à la gare en prévision de l'accueil du terminus du bus de la ligne 32 et de renforcer la capacité des parkings

- **Le TER : un outil de transport en commun à développer :**

La ligne Toulouse - Auch constitue une opportunité mais qui nécessite de disposer d'investissements supplémentaires avec le soutien du Conseil Régional. Entre 300 et 400 Braxéens utilisent quotidiennement le TER. Cependant cet outil de transport est sous-utilisé, en démontre la part modale voiture particulière qui est supérieure à 75% (enquête ménage 2013).

Il est nécessaire de revoir le cadencement, la fréquence journalière pour éviter de se retrouver sans transport disponible depuis ou jusqu'à Brax pendant les heures creuses ou après 21h.

- **Un billet unique et une tarification incitant le transport en commun.**

La carte Pastel permet un accès quotidien à la ligne Auch - Toulouse.

Cependant le ticket unique ponctuel n'a pas été mis en place. Ainsi un voyageur qui se rend à Toulouse se doit de prendre un ticket SNCF jusqu'à Colomiers, puis

descendre sur le quai afin de payer/valider son titre de transport TISSEO afin de poursuivre son trajet.

Une tarification unique TISSEO est requise comme cela est le cas depuis la gare de Colomiers pour favoriser ce mode de transport.

Il est à noter qu'en raison des problèmes rencontrés dus aux fréquences et à la tarification, de très nombreux Braxéens prennent leur voiture pour se rendre à Colomiers ou aux Arènes.

- **Une réévaluation du service de la ligne TISSEO 32 Colomiers – Brax :**

Il convient de :

- renforcer l'attractivité de la ligne 32 en la rendant complémentaire du TER en termes de fréquence.
- prolonger le terminus jusqu'à la gare de Brax pour assurer l'intermodalité avec le TER.
- de modifier le trajet en prévision des besoins de transport vers le lycée de Pibrac.

- **Privilégier les sites propres pour les transports en commun afin d'améliorer les performances et l'usage des Transports en commun**

L'attractivité des transports en commun par bus ne peut être assuré que si ces derniers circulent en site propre sur des voies dédiées.

L'investissement sur les infrastructures de transport doivent privilégier ces aménagements pour assurer le rabattement des transport vers des lignes structurantes de la Métropole.

- **Développer les Politiques Publiques en faveur de la pratique du vélo.**

Plus de 50% des trajets de moins de 3 km s'effectuent en véhicules motorisés.

De plus en plus de personnes privilégient l'usage du vélo pour leur trajet domicile/travail alors que l'aménagement des infrastructures nécessite des investissements importants afin de :

- Réaliser le plan cyclable voulu par la Commune : Sécuriser, sensibiliser, informer, lier et relier le lycée de Pibrac puis Colomiers et Toulouse.
- Renforcer le maillage des itinéraires cyclables intramuros et intercommunaux par une programmation des équipements sur le budget pluriannuel Métropolitain prévu pour la réalisation du schéma cyclable : identifier et réaliser 3 itinéraires cyclables sans discontinuité et d'un « itinéraire Métro ».

- **Soutenir toutes les formes de déplacements doux**

Les déplacements intramuros au sein de la ville de Brax requièrent des budgets plus conséquents au regard des enveloppes budgétaires actuelles afin de se retrouver dans les standards des communes urbaines de la Métropole.

Des besoins émergent également pour des déplacements de loisirs afin de permettre aux Métropolitains :

- l'accès au massif forestier de Bouconne depuis la gare de Brax
- des déplacements le long du bassin versant du Courbet dans la continuité du parcours de Saint Jacques de Compostelle de Toulouse à Pujaudran via Léguevin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

AVIS MUNICIPAL SUR LE PROJET MOBILITES 2020-2025-2030 VALANT REVISION DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINE ARRETE LE 19 OCTOBRE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur ALVINERIE

N° 2017-DB-0021

L'An deux mille dix-sept, le 22 février 2017 à 18 H 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de **COLOMIERS**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de

Madame Karine TRAVAL-MICHELET, Maire

Etait(ent) présent(s) :

MME. TRAVAL-MICHELET Karine
MME. MOURGUE Josiane
MME. CLOUSCARD-MARTINATO Catherine
MME ASPROGITIS Martine
M. BRIANCON Philippe
M. LAURENT Guy
MME. FLAVIGNY Françoise
MME. CHANCHORLE Marie-Christine
MME CASALIS Laurence
M. DARNAUD Gilles
M. JIMENA Patrick
M. REFALO Alain
M. KECHIDI Med
MME SIBRAC Chantal
M. KACZMAREK Eric
M. LABORDE Damien

M. SIMION Arnaud
MME. MOIZAN Thérèse
M. ALVINERIE Michel
MME MAALEM Elisabeth
MME CHEVALIER Valérie
M. VATAN Bruno
M. MENEN Délia
M. VERNIOL Pierre
M. SARRALIE Claude
M. LEMOINE François
MME BERRY-SEVENNES Martine
MME BERTRAND Marie-Odile
M. LAURIER Laurent
M. CORBI Christophe
MME KITEGI Gwladys

Etait(ent) excusé(s) :

M. TERRAIL Marc
MME AMAR Isabelle
MME BOUBIDI Sophie

MME VAUCHERE Caroline
M. MOUSSAOUI Aïssam
M. CUARTERO Richard

Ayant donné pouvoir à :

MME CASALIS
MME. CLOUSCARD-MARTINATO
MME BERTRAND

MME. MOIZAN
M. SARRALIE
M. JIMENA

Etait(ent) absent(s) :

MME BICAÏS Cécile

MME ZAÏR Loubna

lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Monsieur François LEMOINE a été élu Secrétaire.

Par délibération du 4 février 2015, le Syndicat Mixte de Transports en Commun Tisséo a engagé la révision du Plan de Déplacement Urbain (PDU) intitulé Projet Mobilités 2020-2025-2030 sur l'ensemble du Périmètre des Transports Urbains (PTU), soit 115 communes, dont Colomiers fait partie.

Depuis 2015, le projet a été présenté et amendé lors de commissions thématiques et territoriales invitant au dialogue les acteurs du territoire.

La délibération du comité syndical du SMTC Tisséo le 19 octobre 2016 (voir annexe) a arrêté le Projet Mobilités 2020-2025-2030 co-construit (voir synthèse en annexe) et a permis la consultation des 275 Personnes Publiques Associées (PPA). C'est à ce titre que la commune de Colomiers est invitée à émettre un avis sur le Projet Mobilités conformément au Code des transports (article L 1214-14).

L'ensemble du Projet Mobilités 2020-2025-2030 arrêté est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.smtc-tisseo-jeparticipe.fr/comprendre3.htm>

Il est également consultable par les élus à l'accueil de la Direction du Développement Urbain et du Territoire aux heures d'ouverture de la Mairie.

A l'issue de la consultation des PPA, le SMTC Tisséo organisera l'enquête publique sur le Projet Mobilités arrêté.

L'analyse du projet au prisme de notre commune appelle les remarques et les propositions suivantes :

- Projet structurant TAE :
 - o confirmer l'avis communal exprimé dans le cahier d'acteur n°17 du débat public (voir annexe).
- Projet structurant Ceinture Sud :
 - o relier la ZAC St Martin, la ZAC des Ramassiers, Basso Cambo et l'Oncopôle,
 - o interconnecter le projet avec les réseaux structurants (Ligne C, Linéo-s, TAE).
- Projet Structurant Nord-Ouest, Nord-Est (liaison Colomiers-Cornebarrieu-PEX-Fenouillet) :
 - o saluer la prise en compte de cette demande récurrente,
 - o proposer rapidement une offre de transports en commun efficace entre Colomiers et Blagnac,
 - o phaser l'offre de transport en commun aux calendriers d'urbanisation des territoires traversés, au calendrier de livraison du parc des expositions et à la difficulté de la traversée de la Garonne pour rallier Fenouillet.
- Desserte des zones économiques :
 - o irriguer en transports en commun la zone aéronautique de Gramont et la zone d'activité d'En Jacca,
 - o prolonger Linéo 2 jusqu'aux commerces et activités de la zone du Perget.
- Desserte des quartiers politique de la ville :
 - o connecter le quartier politique de la ville d'En Jacca aux zones commerciales de la route de la Salvétat et du Perget en bouclant la ligne 150 via l'échangeur n°6.
- Renforcement de l'attractivité du réseau de transports en commun :
 - o créer des parkings relais en amont des congestions routières et dans les espaces disponibles du secteur En Jacca et connecté au réseau viaire,
 - o interconnecter les réseaux structurants.

- Renforcement de l'attractivité des pôles d'échange Columérins :
 - o cadencer au quart d'heure et bénéficier de la tarification Tisséo pour transformer a minima les haltes des Ramassiers et du Lycée International en gares. Une prolongation de ce tarif et de ce cadencement jusqu'aux gares de Pibrac et de Brax permettrait un report modal en amont des congestions,
 - o créer des parkings vélos sécurisés,
 - o renforcer les itinéraires piétons et cyclables sécurisés et jalonnés vers les pôles d'échange.
- Développement des modes actifs :
 - o développer les itinéraires sécurisés entre les pôles d'échanges, les secteurs d'emploi, de commerces et de services,
 - o proposer des services adaptés à ces usages (parkings sécurisés aux pôles d'échanges, ateliers de réparation vélo, meilleur accès aux offres de location longue durée,...) en lien avec les acteurs locaux ou l'économie sociale et solidaire,
 - o soutenir l'éducation à ces pratiques.
- Cohérence urbanisme-transport :
 - o réaliser des études urbaines dans un rayon minimal de 500 mètres autour des stations des projets TAE et de la liaison Nord. Les partager largement afin de définir les enjeux de ces secteurs et leur devenir.
- Amélioration des infrastructures de transports routiers :
 - o solutionner la congestion routière de la zone aéronautique, secteur industriel d'intérêt majeur.
- Qualité de l'air, environnement :
 - o ne pas accueillir plus de population à proximité des grands axes routiers exposés aux pollutions acoustiques et atmosphériques.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le Projet Mobilités 2020-2025-2030 arrêté le 19 octobre 2016 et soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées sous réserve de la prise en compte des remarques énoncées ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à transmettre la présente délibération au Président du SMTC Tisséo, au titre de la procédure de la consultation des Personnes Publiques Associées,
- de donner mandat à Madame le Maire, ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

**OUI LE RAPPORTEUR DANS SON EXPOSE,
LE CONSEIL DELIBERE, ET DECIDE :**

- d'approuver le Projet Mobilités 2020-2025-2030 arrêté le 19 octobre 2016 et soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées sous réserve de la prise en compte des remarques énoncées ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à transmettre la présente délibération au Président du SMTC Tisséo, au titre de la procédure de la consultation des Personnes Publiques Associées,
- de donner mandat à Madame le Maire, ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,



LE MAIRE,

Karine TRAVAL-MICHELET

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 2017-DB-0021

Objet de l'acte : Avis municipal sur le projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération Toulousaine arrêté le 19 octobre 2016

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 7 - Transports

Date de la séance : 22 février 2017

Identifiant de télétransmission : 031-213101496--DELH1

Identifiant unique de l'acte : DELH17H0021H1

Date de transmission en Préfecture : jeudi 02 mars 2017

Date de réception en Préfecture : 02 mars 2017

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

ANNEXES à la délibération :

Avis municipal sur le Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant
révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande
Agglomération Toulousaine arrêté le 19 octobre 2016

1/9



D.2016.10.19.1.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 19 Octobre 2016

1- PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS

1.1-Elaboration du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine : arrêt du projet et enclenchement des procédures de consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique.

L'an deux mille seize, le dix-neuf octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	X (M.Briand à partir de 13h35)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X	X (M. Lattes à partir de 12h07)	
KELLER Bernard		X (M. Moudenc)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X	X (M. Bacou à partir de 13h42)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

SMTC

7, esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
04/11/2016 10:08:00
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception en préfecture : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

A- Rappels

En France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un Plan de Déplacements Urbains dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

La grande agglomération toulousaine dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012. Ce document cadre est réalisé collégialement entre le SMTC, les quatre intercommunalités membres (Toulouse Métropole, Muretain Agglomération, le Sicoval, le SITPRT) et les personnes publiques associées (Etat, Région Occitanie, Département de la Haute Garonne, les intercommunalités, les communes, les Chambres consulaires ...).

Le SMTC a pris la décision d'engager l'élaboration du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine, par délibération D 2015.02.04.1.1 en date du 4 février 2015.

La délibération engageant l'élaboration du Projet Mobilités indiquait les principaux éléments d'enjeux suivants :

Concernant les perspectives de développement du territoire

Le territoire de 115 communes accueille plus d'1 million d'habitants au sein d'un vaste espace métropolitain et connaît une forte croissance démographique et urbaine.

Cette croissance se répercutera sur la mobilité. Ainsi, à l'horizon de 10 ans, soit en 2025, on estime que le nombre de déplacements quotidiens tous modes confondus sur la grande agglomération toulousaine sera de 4,5 millions, soit 500 000 de plus qu'à ce jour, l'équivalent de l'usage actuel du réseau Tisséo ou du périphérique.

La saturation des réseaux de déplacements et l'absence de desserte performante de principaux grands sites d'activités posent l'enjeu de l'attractivité du territoire et celui du devenir du pôle métropolitain de niveau mondial et son rôle de locomotive de la compétitivité française à terme.

Pour répondre à ces enjeux d'attractivité et de compétitivité, il convient d'apporter une réponse globale de mobilité pour :

- Doter le territoire de solutions de mobilité pour accueillir 500 000 nouveaux déplacements tous les 10 ans.
- Assurer une desserte des sites d'activités au cœur du pôle de compétitivité mondiale.

Concernant le calendrier et le dispositif d'élaboration :

- **2015/2016 :**
 - Une phase de consultation et participation citoyenne, permettant de partager et d'échanger sur une vision 2020/2025/2030 de l'organisation des mobilités dans la métropole toulousaine.
 - Une phase de travail plus technique, mais ouverte et transversale, avec pour objectif de concevoir le projet de « Projet Mobilités 2020-2025-2030 ».

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

- **2016 :**
 - Une phase de travail partenariale et technique avec les acteurs concernés.
 - Une phase de consultation des personnes publiques associées donnant lieu à un bilan et à une prise en compte des avis dans le projet de « Projet Mobilités 2020-2025-2030 ».
- **2017**
 - Une phase d'enquête publique donnant lieu à un bilan et à une prise en compte des avis dans la finalisation du projet de « Projet Mobilités 2020-2025-2030 ».
 - Une dernière phase de mise en œuvre du programme d'actions à partir de l'approbation du « Projet Mobilités 2020-2025-2030 » valant PDU.

B- Objectif de la présente délibération

Conformément à la délibération du 4 février 2015, l'objectif est de statuer sur le projet de « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » valant révision du PDU de la grande agglomération toulousaine afin de voter et d'arrêter le projet permettant d'enclencher :

- Dans un premier temps la procédure de consultation des personnes publiques associées.
- Dans un second la procédure de mise à l'enquête publique du projet.

Le SMTC consultera près de 275 Personnes Publiques Associées (PPA) qui ont toutes été invitées à participer et contribuer à l'élaboration du projet lors des commissions thématiques et territoriales :

- **Obligatoirement, conformément au code des transports** (articles L 1214-14 et 15) : l'Etat (ainsi que l'autorité environnementale compétente pour le rapport d'évaluation environnementale), la Région, le Département, les 115 communes, le SMEAT.
- **Sur demande, conformément au code des transports** (article L 1214-14) : la chambre de commerce et d'industrie de Toulouse, les associations agréées de protection de l'environnement, les associations d'usagers et de représentants des personnes à mobilité réduite.
- **A l'initiative du SMTC, car non prévu par le code des transports** : les intercommunalités, les chambres consulaires, les structures patronales et syndicales, les Codevs, les organismes techniques travaillant dans les domaines de l'urbanisme, de la mobilité et de l'environnement.

Cette étape de consultation des PPA est programmée de **mi-novembre 2016 à mi-février 2017**. Les personnes publiques associées recevront un courrier informant de l'engagement de la concertation. Le « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » sera téléchargeable sur le site internet du SMTC. Le SMTC restera à l'écoute des personnes publiques associées durant cette période, des séances de travail pouvant être organisées. En parallèle, une nouvelle étape de concertation autour du projet sera organisée avec le public.

Cette consultation donnera lieu à un bilan et à l'organisation de nouvelles commissions territoriales, à programmer au printemps 2017. Le SMTC précisera dans ce cadre les enrichissements à apporter au « Projet Mobilités 2020.2025.2030 ».

A l'issue de la consultation des personnes publiques associées, le SMTC organisera l'enquête publique, dans les conditions prévues par les articles L 123-1 à L 123-16 du Code de l'Environnement (en lien avec la commission d'enquête publique qui aura été désignée par

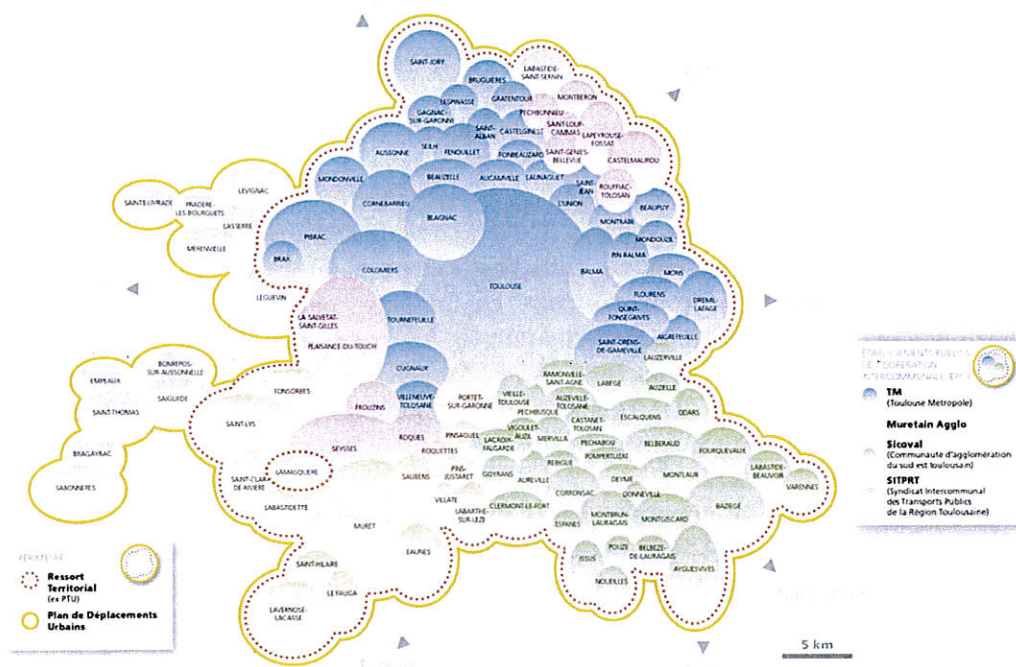
le Tribunal Administratif)
 Accusé de réception en préfecture
 031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
 DE
 031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
 Date de réimpression : 21/10/2016
 Date de réception préfecture : 21/10/2016
 Date de réimpression : 11/04/2017
 Date de réception préfecture : 11/04/2017

Compte tenu du calendrier électoral de 2017, l'enquête publique est possible soit en juin/juillet, soit en septembre/octobre 2017. Le calendrier sera débattu avec la commission d'enquête publique qui sera désignée.

L'objectif d'approbation du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » par délibération du SMTC est programmé pour fin 2017/début 2018.

C- Le projet proposé, fruit d'une construction partenariale et d'un processus de concertation « décloisonné »

Une gouvernance institutionnelle et technique a été initialisée afin de piloter et mener la procédure d'élaboration du projet, sur un périmètre de 115 communes (correspondant au SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine, plus la commune de Lapeyrouse-Fossat).



La construction progressive du projet a été effectuée en prenant en compte de multiples avis afin d'enrichir la démarche.

Cette méthode de travail a ainsi permis de récolter le point de vue :

- des usagers de la grande agglomération toulousaine (stands mobilités, campagne de communication, enquête spécifique, site internet, réunions publiques ...),
- du monde associatif (associations agréées de protection de l'environnement, représentants des personnes à mobilité réduite, Conseils de Développement...),
- des territoires (organisation de commissions spécifiques sur les principaux bassins de vie),
- des partenaires institutionnels (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Intercommunalités membres, communes ...),
- ...

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Les principales étapes qui ont suivi la délibération du SMTC du 4 février 2015 ont été les suivantes :

- 1 journée technique de lancement de la démarche le 29 avril 2015, ouverte aux principaux partenaires institutionnels du SMTC : Etat, Région, Département, intercommunalités membres du SMTC et SMEAT.

Au plan partenarial :

- 3 séances de la commission partenariale de suivi réunissant l'Etat, la Région, le Département, le SMEAT et les 4 collectivités membres du SMTC. Présentation du diagnostic, de la stratégie mobilité, des leviers et du plan d'actions.
- 3 séances de la commission partenariale technique réunissant les services techniques de la commission de suivi plus les structures et organismes divers travaillant dans l'urbanisme, l'environnement la mobilité. Rythme de travail calé sur la commission de suivi.
- 3 temps d'échanges spécifiques avec les CODEVs de Toulouse Métropole, Sicoval et Muretain.
- 7 séances de travail en bilatéral entre le SMTC et ses principaux partenaires (Etat, Région, Département, collectivités membres), en septembre 2016, pour affiner les éléments de contenu du Projet Mobilités.

Au sein des instances SMTC :

- 3 séances du groupe de travail interne SMTC au niveau politique (22/01/2015, 20/03/2015, 07/10/2015). Présentation des motifs de la révision, la stratégie globale de mobilité, la gouvernance.
- 3 séances de la commission Conception des politiques publiques de mobilités et d'organisation des réseaux du SMTC (21/10/2015, 09/03/2016, 15/06/2015) au cours desquelles ont été présentés les travaux des commissions thématiques et territoriales, les phases de consultation grand public, les leviers et le plan d'actions, la structure générale du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 ».
- 28 séances de travail du comité technique réunissant le SMTC et ses 4 collectivités membres sur toute la durée d'élaboration du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 ».

Au niveau des Territoires :

- 8 commissions thématiques en novembre et décembre 2015 pour le partage du diagnostic et de la stratégie mobilité. Objectif : identifier par levier les principales pistes d'actions. Plus de 400 participants.
- 8 commissions territoriales en mars/avril et juin 2016 pour décliner la stratégie mobilité et enrichir le plan d'actions. Plus de 350 participants.

Par ailleurs, des points d'information sur l'état d'avancement de la démarche et sur les phases de consultation du grand public ont été communiqués lors de plusieurs comités syndicaux du SMTC.

Des présentations en commissions transport des intercommunalités membres du SMTC ont permis de compléter le dispositif de concertation (pour Toulouse Métropole : le 5 mars 2015, le 20 novembre 2015, le 11 mars 2016 ; pour le SICOVAL : le 1^{er} septembre 2015 ; pour le SITPRT : le lundi 31 août 2015).

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 17/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Ce travail collégial répond ainsi aux principes fondamentaux d'un Plan de Déplacements Urbains dont le SMTC-Tisséo, en charge de l'élaboration, est à la fois l'ambassadeur (politiques des partenaires sur les transports en commun interurbain, le volet ferroviaire, routier ...) et l'organisateur (compétent en terme de conception et développement du réseau de transport en commun urbain actuel et futur, de politique tarifaire, d'organisation du covoiturage ...).

D- Les principaux axes de la stratégie et le plan d'actions proposé

Trois grands axes sont proposés, en réponse aux enjeux identifiés et à la poursuite de la croissance territoriale, démographique et économique de la grande agglomération toulousaine :

- **Axe 1/ Levier du report modal :** Ou comment faire fonctionner ensemble le train, le métro, le tramway, le bus, la marche à pied, le vélo, la voiture partagée.
- **Axe 2/ Levier de la cohérence Urbanisme Mobilités :** Ou comment développer la ville à proximité des transports en commun.
- **Axe 3/ Levier de l'organisation des réseaux routiers et des stationnements :** Ou comment mieux développer et aménager les voiries et les stationnements.

Afin de répondre à ces objectifs, un plan de 39 actions est présenté pour mettre en œuvre le projet mobilités.

- **LEVIER 1/ Report modal**

TC et intermodalité : 13 actions.

- FAIRE la 3ème ligne de métro Toulouse Aerospace Express.
- DOUBLER la capacité de la ligne A du métro.
- INTERCONNECTER la ligne B à TAE.
- DEVELOPPER le réseau tramway (vers le PEX).
- FAIRE la ceinture Sud dont le premier tronçon en téléphérique urbain.
- ORGANISER l'intermodalité.
- DEVELOPPER le réseau LINEO.
- HIERARCHISER le réseau bus.
- ADAPTER le réseau bus aux territoires.
- RENFORCER l'accessibilité entre les territoires Nord-Ouest et Nord-Est.
- METTRE en place une tarification adaptée aux usages.
- RENFORCER les services à l'usager.
- PREPARER l'avenir dans l'organisation de la chaîne de mobilités.

Modes actifs et partage de l'espace public : 7 actions

- METTRE EN ŒUVRE un schéma directeur cyclable d'agglomération.
- METTRE EN ŒUVRE un schéma directeur piétons d'agglomération.
- ELARGIR le centre-ville de Toulouse.
- APAISER les circulations dans les faubourgs toulousains et communes de périphérie.
- AMELIORER la multimodalité dans les pôles d'échanges.
- DYNAMISER le développement et renforcer l'efficacité des plans de mobilités.
- PREPARER l'avenir en favorisant l'innovation en faveur des modes actifs.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de réception : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

- **LEVIER 2/ Cohérence urbanisme - mobilités :**

- 8 actions**

- S'ENGAGER sur la cohérence urbanisme / mobilités.
- METTRE EN ŒUVRE des pactes urbains sur les territoires déjà desservis ou pour lesquels des projets de desserte en TC sont programmés.
- TRADUIRE les pactes urbains dans les documents d'urbanisme.
- AMELIORER l'accessibilité et la desserte des zones économiques.
- DESSERVIR les quartiers prioritaires de Toulouse, Colomiers, Blagnac, Cugnaux, Muret.
- METTRE EN ŒUVRE une charte livraisons sur l'agglomération.
- DEFINIR un schéma de localisation des espaces logistiques urbains.
- PREPARER l'avenir en innovant entre habitat, logement et mobilités.

- **LEVIER 3/ Organisation des réseaux routiers et des stationnements**

- 11 actions**

- DYNAMISER l'usage de la voiture partagée.
- ACCOMPAGNER et FAVORISER l'essor de l'électromobilité.
- METTRE EN ŒUVRE un schéma directeur des voiries.
- AMELIORER les liaisons routières transversales.
- DEVELOPPER une stratégie globale de stationnement.
- ACCENTUER le report modal en amont des zones de congestion.
- REDUIRE les nuisances sonores et atmosphériques générées par les infrastructures de transport routier.
- DIMINUER les accidents de la route.
- STRUCTURER les réseaux dédiés aux transports de marchandises.
- ANTICIPER l'instauration de mesures complémentaires permettant de réduire les émissions liées au trafic routier.
- PREPARER l'avenir en innovant pour dynamiser l'accessibilité.

E- Les documents soumis à la présente délibération

4 documents constituent le Projet Mobilités 2020.2025.2030.

1/ Projet Mobilités 2020/2025/2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains :

Ce rapport, partagé entre les principaux partenaires du SMTc lors des commissions et échanges bilatéraux, intégrant par ailleurs des éléments tirés des phases de concertation et des travaux des commissions, vaut PDU et présente 6 parties :

- Le diagnostic fonctionnel de la grande agglomération toulousaine.
- Les enjeux et objectifs du projet, dont ceux liés au code des transports, à l'accessibilité et à l'environnement.
- La stratégie globale de mobilité à long terme, à l'échelle de la grande agglomération toulousaine mais comprenant un focus sur le centre de la métropole toulousaine.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

- Les 3 leviers : Report modal, Cohérence urbanisme / mobilité, Organisation des réseaux et les 39 actions pour réussir la stratégie mobilité sur les territoires de la grande agglomération toulousaine.
- Les apports du projet sur le réseau structurant, sur l'environnement et le cadre de vie, ainsi que sur le processus de concertation.
- La gouvernance pour réussir la mise en œuvre du projet, avec notamment le rôle que joueront les commissions territoriales dans la déclinaison par territoire des axes de la stratégie mobilité et des 39 actions, et l'étude des modalités de financements du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 ».

2/ Rapport d'accessibilité :

Ce rapport, co-écrit par les structures impliquées, dresse un état des lieux de l'engagement des collectivités pour favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

- Les engagements de la Région, du Département et du SMTC en ce qui concerne les schémas directeurs d'accessibilité programmée et Agendas d'accessibilité programmée.
- Les intercommunalités et communes en ce qui concerne l'élaboration des Plans de Mise en Accessibilité des Espaces Publics.

3/ Rapport d'évaluation environnementale :

Ce rapport, respectant la lettre de cadrage de l'autorité environnementale en termes de contenu, est structuré en 9 volets :

- Volet 1 : Résumé non technique.
- Volet 2 : Démarche et objectifs au regard de l'environnement.
- Volet 3 : Etat initial de l'environnement.
- Volet 4 : Motifs de la révision.
- Volet 5 : Effets notables et probables sur l'environnement.
- Volet 6 (avec annexes) : Evaluation des incidences Natura 2000.
- Volet 7 : Mesures compensatoires envisagées.
- Volet 8 : Méthodes utilisées pour l'évaluation.
- Volet 9 : Articulation avec les autres plans et programmes.

4/ Observatoire du PDU 2012 :

Ce rapport fait l'évaluation de la première révision du PDU menée en 2012.

Une note de synthèse récapitule par ailleurs les points essentiels à retenir du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » (document non obligatoire au sens du code des transports).

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu les articles L 1214-8, L 1214 -14, et L 1214-15 du code des transports.

Vu la délibération du 4 février 2015 engageant la révision du PDU de la Grande Agglomération Toulousaine, nommée « PROJET MOBILITES 2020.2025.2030 ».

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20161021-20161019-1-1D- Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20161021-20161019-2-1An2- Date de réception préfecture : 21/10/2016 Date de télétransmission : 11/04/2017 Date de réception préfecture : 11/04/2017

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : MM. Aujoulat, Briand, Carneiro, Chollet, Del Borrello, Grass, Keller (pouvoir), Lagleize (pouvoir), Lattes, Mme Marti, MM. Moudenc, Trautmann, Bacou, Léry.

Abstentions : M. André, Mme Traval-Michelet, MM. Arévalo, Lafon, Mme Rouchon, M. Suaud.

ARTICLE 1 : ARRETE le projet de révision du PDU de la grande agglomération toulousaine nommé « PROJET MOBILITES 2020.2025.2030 ».

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires à la consultation des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires auprès du Tribunal Administratif pour le lancement de l'enquête publique préalable à l'approbation du « PROJET MOBILITES 2020.2025.2030 ».

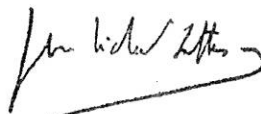
ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise :

- A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.
- Aux Présidents des collectivités membres du SMTC.
- Aux personnes publiques associées dans le cadre de la consultation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



D.2016.10.19.1.1

1- PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS

1.1-Elaboration du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine : arrêt du projet et enclenchement des procédures de consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique.

Point complémentaire sur l'articulation des calendriers du débat public 3^{ème} ligne de métro et projet mobilités 2020.2025.2030

La délibération du 4 février 2015 prescrivant la 2^{ème} révision du PDU à travers l'élaboration du Projet Mobilités 2020.2025.2030 prévoyait un calendrier en trois temps :

2015/2016 :

- Une phase de consultation et participation citoyenne, permettant de partager et d'échanger sur une vision 2025 de l'organisation des mobilités dans la métropole toulousaine.
- Une phase de travail plus technique, mais ouverte et transversale, avec pour objectif de concevoir le projet de Projet Mobilités 2020.2025.2030.

2016 :

- Une phase de travail partenariale et technique avec les acteurs concernés
- Une phase de consultation des personnes publiques associées donnant lieu à un bilan et à une prise en compte des avis dans le projet de Projet Mobilités 2020.2025.2030.

2017

- Une phase d'enquête publique donnant lieu à un bilan et à une prise en compte des avis dans la finalisation du projet de Projet Mobilités 2020.2025.2030.
- Une dernière phase de mise en œuvre du programme d'actions Mobilités 2025 à partir de l'approbation du Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant PDU.

Ce calendrier est à ce jour respecté, l'arrêt du Projet Mobilités permettant d'enclencher à partir du mois de novembre la phase de consultation des personnes publiques associées, pour une période de trois mois.

Toutefois, par souci de cohérence avec le calendrier du débat public sur le projet de 3^{ème} ligne de métro, le Président de la Commission particulière du débat public a sollicité de la part du SMTC l'examen d'un décalage du démarrage de la consultation des personnes publiques associées afin que ces dernières puissent considérer dans leur avis sur le Projet Mobilités 2020.2025.2030 le compte-rendu du Président de la Commission particulière du débat public et le bilan du Président de la Commission nationale du débat public, même si ces documents ne portent pas d'appréciation sur le fond du projet de la 3^{ème} ligne de métro.

SMTC

7, esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

A titre de rappel, la séance de la Commission nationale du débat public qui s'est tenue à Paris le 31 août 2016, a validé le Dossier du Maître d'Ouvrage sur la 3ème ligne de métro, qui présentait un calendrier général de l'ensemble des procédures locales (page 78) : PLUih, projet Toulouse Euro SudOuest, Labège InnoMétro, SCoT, Projet Mobilités et TAE.

Ce calendrier, co-élaboré entre les services du SMTC et les membres de la Commission particulière du débat public pendant l'été, formalisait une première approche cohérente des différentes démarches.

Le Président de la Commission particulière du débat public est cependant prêt à réduire le délai de publication du compte-rendu et du bilan, afin que les personnes publiques associées disposent d'au moins 15 jours pour intégrer dans leur avis sur le Projet Mobilités 2020.2025.2030, si elles l'estiment nécessaire, les enseignements du débat public les concernant.

Il est proposé que le SMTC-Tisséo réponde favorablement à cette sollicitation du Président de la Commission particulière du débat public, et s'engage à démarrer officiellement la phase de consultation des personnes publiques associées à partir de mi-novembre. La période de 3 mois laisse envisager une date de fin de cette consultation pour mi-février 2017, le SMTC tirant le bilan lors d'un prochain comité syndical programmé pour fin mars 2017.

En parallèle, il sera attendu de la part du SMTC la production du compte rendu du Président de la Commission particulière du débat public et du bilan du Président de la Commission nationale du débat public pour fin janvier 2017.

Cette position consensuelle répond à la sollicitation du Président de la Commission particulière du débat public, tout en respectant le calendrier initial permettant de répondre au plus vite aux besoins de mobilités des habitants et usagers de la grande agglomération toulousaine.

Pièces jointes à ce point complémentaire :

- Le courrier du Président de la Commission particulière du débat public.
- Le calendrier des démarches intégré dans le Dossier du maître d'Ouvrage, débat public 3^{ème} ligne de métro.
- Le calendrier actualisé, complément du Projet Mobilités 2020.2025.2030 arrêté par le CS du SMTC du 19 octobre 2016.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



M. Jacques ARCHIMBAUD
Président de la CPDP

A l'attention de

M. Jean-Michel LATTES
Président du SMT-C Tisséo

Toulouse, le 17 octobre 2016

Monsieur le Président,

Le caractère très rapproché sinon une certaine concomitance de la procédure de révision du plan de déplacements urbains (PDU) et du débat public sur la 3^{ème} ligne de métro toulousain ont pu susciter des interrogations, voire des doutes sur la portée effective et l'intérêt réel de ce débat. C'est en particulier le cas de ceux qui se sont demandés, en s'exprimant notamment sur le site dédié comme lors de la réunion du focus groupe consacré à l'environnement, à quoi servait le débat public actuel si le maître d'ouvrage, le même pour les deux procédures, arrêta, en cours de débat sur la 3^{ème} ligne, le Projet Mobilités 2020/2025/2030 valant révision du PDU.

Chacun sait que la 3^{ème} ligne de métro constitue l'élément structurant du « Projet Mobilités 2020-2025-2030 ». La réponse du maître d'ouvrage à une question (n° 74) posée sur le site est certes sur le plan juridique parfaitement exact (possibilité de prise en compte, dans le Projet Mobilités 2020/2025/2030 final, des remarques ou recommandations des personnes publiques associées et du rapport de conclusion de la commission d'enquête publique). Mais à la différence de celle de la CPDP, cette réponse ne fait à aucun moment le lien entre le débat public actuel, moment fort d'association du public à l'élaboration des décisions, et la procédure de révision du PDU.

Si l'on n'y prend garde, l'arrêt du Projet Mobilités 2020/2025/2030 le 19 octobre prochain va relancer de façon accrue le questionnement du grand public sur l'intérêt réel du débat public actuel. De ce fait, ce dernier risque de se focaliser sur la façon dont il risque d'être biaisé par le calendrier de la révision du PDU au détriment des questions de fond concernant le projet de 3^{ème} ligne de métro qui sont, au vu de celles qui ont déjà été posées, les plus pertinentes. L'enquête publique sur la révision du PDU prévue à l'été prochain risque elle-même d'être affectée par des critiques portant sur l'absence de prise en compte par le Projet Mobilités 2020/2025/2030 des enseignements du débat public sur la 3^{ème} ligne.

DÉBAT PUBLIC 3ème ligne de métro Toulouse

Infos > 05 67 77 80 21 – boutique du débat 10 place Occitane 31000 Toulouse – m3t@denatpublic.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de réception : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Sur un autre plan, le processus amont de révision du PDU a certes pu enrichir de façon notable la définition du projet de 3^{ème} ligne, ce que reflète d'ailleurs le dossier du maître d'ouvrage et les réponses apportées aux questions du public. Mais le débat public actuel peut lui aussi, en retour, apporter des éléments importants à prendre en compte lors de la finalisation du Projet Mobilités.

Aussi me paraît-il important de faire en sorte que les calendriers du processus d'adoption de ce dernier et du débat public soient étroitement liés et cohérents. Pour ce faire, une vigilance particulière doit être exercée notamment à deux moments importants.

Il s'agit tout d'abord de faire en sorte que les personnes publiques associées à la révision du PDU aient le temps de prendre en considération dans leur avis - qui doit être fourni 3 mois après leur saisine par le SMTC Tisséo - du compte rendu du président de la Commission particulière du débat public et le bilan du président de la Commission nationale du débat public, même si ces documents ne portent pas d'appréciation sur le fond du projet de 3^{ème} ligne de métro. Je suis prêt pour ma part à essayer de réduire le délai de publication du compte-rendu et du bilan, même si la période de fin d'année rend cet exercice particulièrement délicat. Il serait par ailleurs opportun que votre délibération du 19 octobre prochain puisse fixer le démarrage de la consultation des personnes publiques associées au début décembre au plus tôt, afin que ces dernières disposent au moins d'une quinzaine de jours pour intégrer dans leur avis sur ce plan/programme, si elles l'estiment nécessaire, les enseignements du débat public les concernant.

Dans le même esprit, il serait très opportun que la délibération ultérieure du SMTC-Tisséo de mise à l'enquête ainsi que le contenu du dossier d'enquête publique de révision du PDU soient cohérents avec sa délibération sur le principe et les conditions de la poursuite du projet de 3^{ème} ligne et sur les mesures à mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire du débat public. Cela implique que la première délibération soit prise après la seconde qui doit intervenir dans les 3 mois après les publications du compte-rendu et du bilan du débat public sur la 3^{ème} ligne, permettant de ce fait d'ultimes modifications du dossier d'enquête publique du Projet Mobilités.

Je pense que cette chronologie de procédures et leur étroite imbrication réfléchie - qui peut d'ailleurs être affichée publiquement - reste compatible avec votre souhait de voir se dérouler l'enquête publique du Projet Mobilités à l'été prochain, en vue d'une adoption fin de l'année 2017 et une mise en œuvre début 2018. [Il peut même être envisagé, dans l'objectif de tenir ces délais, que l'enquête publique soit ouverte début septembre 2017.]

Le Projet Mobilités 2020/2025/2030 pourra particulièrement enrichir le site du débat public dans sa partie consacrée aux documents du maître d'ouvrage. Aussi vous serais-je reconnaissant de bien vouloir m'adresser, dès que la délibération du SMTC Tisséo aura été prise, le projet de PDU arrêté et le rapport sur les incidences environnementales le concernant ainsi qu'une copie de la délibération elle-même. Toutes les précautions seront prises par la CPDP pour indiquer aux internautes, dans l'écran d'accueil de ces documents, que le projet Mobilités 2020/2025/2030 nécessite la consultation des personnes publiques associées et une enquête publique avant d'être adopté.

DÉBAT PUBLIC 3ème ligne de métro Toulouse

Infos > 05 67 77 80 21 – boutique du débat 10 place Occitane 31000 Toulouse – m3t@denatpublic.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Il serait d'ailleurs également intéressant d'ajouter à ces éléments le bilan qu'a dû tirer le SMTC Tisséo de la concertation récemment réalisée sur le Projet Mobilités 2020/2025/2030 avec les personnes publiques associées, les associations d'usagers, de personnes à mobilité réduite et d'environnement ainsi que le grand public.

La CPDP n'a certes aucune légitimité à intervenir dans la définition des modalités de finalisation de la révision du PDU. Mais elle doit s'assurer que le débat public n'est pas considéré comme dénué de sa portée. Elle est par ailleurs tout à fait dans son rôle pour prodiguer au maître d'ouvrage du projet soumis au débat public ses conseils en matière de processus de concertation visant un plan/programme directement associé à ce projet. C'est bien évidemment dans cet esprit qu'il convient d'interpréter la teneur de cette lettre qui, comme le veut le principe de transparence, a vocation à être rendue publique ainsi que la réponse que vous voudrez bien lui apporter.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Jacques Archimbaud
Président de la CPDP
3^{ème} ligne de métro

DÉBAT PUBLIC 3^{ème} ligne de métro Toulouse

infos > 05 67 77 80 21 – boutique du débat 10 place Occitane 31000 Toulouse – m3t@denatpublic.fr

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20161021-20161019-1-1D- Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20161021-20161019-2-1An2- Date de réception préfecture : 21/10/2016 Date de télétransmission : 11/04/2017 Date de réception préfecture : 11/04/2017

	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS
PLUI-H PADD Concertation	Atelier PADD 2			Envoi PADD	Débat en communes		Débat en Métropole			
Toulouse Euro SudOuest Concertation	Concertation sur le Plan Guide Urbain	Réunion publique Diagnostic	PPA PADD			PPA Règlement / Zonage		Réunion publique PADD / Règlement / OAP		PPA Projet PLUI-H EP 2018
TAE 3 ^{ème} ligne Concertation	Etudes techniques préliminaires (Analyse système / Insertion / coût / ...)									
Labège InnoMétro Concertation	Concertation continue, organisée par les partenaires compétents (date à définir)									
Projet Mobilités Concertation	Concertation continue, via les Ateliers de travail tout au long des prochaines étapes du projet									
Projet Mobilités Concertation	Concertation continue (janvier 2016 - octobre 2017)									
Projet Mobilités Concertation	Stratégie - Programme d'action Commissions territoriales									
Projet Mobilités Concertation	Arrêt									
Projet Mobilités Concertation	PPA (date à confirmer)									
Projet Mobilités Concertation	Enquête publique									
Projet Mobilités Concertation	Envoi dossier FP									
Projet Mobilités Concertation	Commission conciliation									
Projet Mobilités Concertation	Approbation									

Accusé de réception en préfecture 021-253100986-20161021-20161019-1-1D-	
Accusé de réception en préfecture 021-253100986-20170411-20170329-2-1An2-	
Date de télétransmission : 21/10/2016	
Date d'accusé de réception en préfecture : 21/10/2016	
Date de télétransmission : 11/04/2017	
Date de réception préfecture : 11/04/2017	

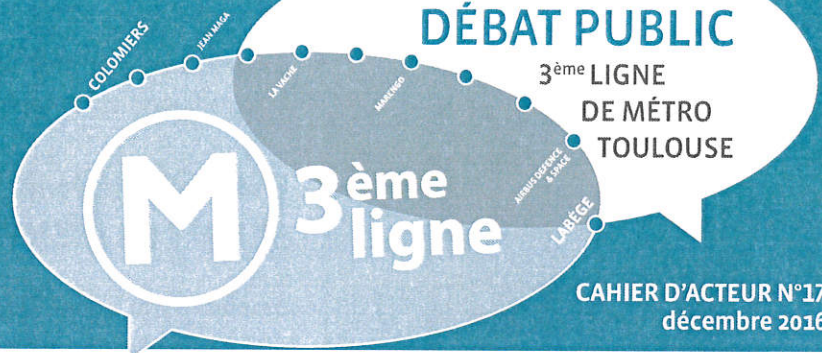
[illegible]

Accusé de réception en préfecture
031-253100936-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100936-20170411-20170329-2-1An2-
Date de réception en préfecture : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

DÉBAT PUBLIC

3^{ème} ligne de métro

12 SEPTEMBRE > 17 DÉCEMBRE 2016



CAHIER D'ACTEUR VILLE DE COLOMIERS

Un métro durable pour la deuxième ville de la métropole

COLOMIERS
Terre d'envol

ÉDITO

Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Maire de Colomiers
Vice-présidente de Toulouse
Métropole

Le débat sur l'intérêt et les possibilités de mise en œuvre d'une troisième ligne de métro au sein de l'agglomération toulousaine conduisent légitimement à un débat plus large sur l'aménagement futur de la métropole toulousaine.

Il est de notre responsabilité d'élu-e-s de dessiner le visage de la métropole de demain, une métropole où tout le monde trouve sa place, où chaque citoyenne et citoyen bénéficie des mêmes services et droits, quelle que soit la ville dans laquelle il vit.

Les solutions de mobilité collectives fonctionnent aujourd'hui déjà à pleine capacité. Certaines ne peuvent plus accueillir de nouveaux usagers. La couverture du territoire est, elle aussi, imparfaite pour Colomiers, pourtant deuxième ville du département, avec 40 000 habitants, plus de 2 000 entreprises et 25 000 emplois.

à suivre en page 2

Le projet TAE est une opportunité pour la desserte du bassin d'emploi de l'ouest toulousain grâce à sa connexion aux secteurs d'emploi tertiaires et industriels ainsi qu'aux zones d'habitat denses de notre métropole. La connexion directe et rapide avec les pôles d'échanges permettra l'intermodalité avec les réseaux de transports urbains, régionaux, nationaux et internationaux.

Le mode de transport proposé permettra de garantir des temps de parcours concurrentiels à l'usage de la voiture individuelle. Le tracé actuellement à l'étude traversera des quartiers columérins centraux et denses et un secteur de projet actuellement à l'étude autour de la gare qui a pour vocation à développer une mixité d'usage en lien avec le pôle d'échange.

DES ENJEUX À PRENDRE EN COMPTE

À l'heure de la concertation et des études urbaines, il est important de rappeler que l'accueil de la TAE doit se faire en garantissant certains enjeux.

UN MÉTRO SOUTERRAIN DANS LA PORTION COLUMÉRINE EST UNE NÉCESSITÉ

Tout d'abord, au vu de la densité et de l'organisation de la ville dans les quartiers columérins traversés, il est inconcevable que le métro génère une nouvelle coupure urbaine. La Ville de Colomiers demande donc que le principe de métro aérien actuellement retenu à l'ouest de la Garonne soit ré-étudié dans son tracé columérin. Il ne doit pas générer d'entrave à la circulation routière dans un secteur déjà saturé et irrigant un site industriel de rayonnement international, ni engendrer de nuisances sonores et visuelles pour les secteurs d'habitat dense de Colomiers. Ainsi, comme cela a été proposé dans les secteurs denses de Toulouse, le métro souterrain, dans sa portion columérine

suite de la page 1

Les modes de déplacements collectifs majeurs ne sont pas exploités à leur juste mesure.

Ainsi, nous déplorons depuis de longue date que la Ligne C, pourtant reliée au réseau de métro et de tram, irrigue insuffisamment les zones d'emplois columérines et les bassins d'habitat de l'ouest métropolitain en pleine croissance.

Nous sommes tous conscients des enjeux métropolitains de ce dossier et nous les partageons : l'avenir de la métropole est aussi l'avenir de nos villes, de toutes les villes de l'agglomération. Nous ne devons pas pour autant transiger sur les conséquences de la réalisation d'un tel projet pour les Columérines et les Columérins, ainsi que pour le développement de l'ouest toulousain.

En matière d'environnement, tout d'abord, les choix de tracé et des matériels retenus devront intégrer toutes les composantes d'un développement durable pour nos communes.

En matière de maillage du territoire, les dessertes devront tenir compte des bassins d'emploi autant que des secteurs d'habitat denses afin de garantir l'égalité de toutes et tous dans l'accès au service public de transport.

En matière de complémentarité et d'intermodalité, une attention particulière devra être apportée à la recherche d'une désaturation des transports routiers, à l'équilibre de l'offre sur le territoire et au développement des modes de déplacement actifs.

Je suis convaincue que nous saurons trouver, ensemble, les meilleures solutions pour notre avenir.

apportera les garanties nécessaires à la bonne desserte de ce territoire. C'est la seule hypothèse acceptable.

UNE STATION INTERMÉDIAIRE SERA LA BIENVENUE

De plus, étant donné l'éloignement des stations « Fontaine Lumineuse » et « Gare » de plus de 1,5 km et la densité des populations sur cet itinéraire, une station intermédiaire urbaine permettra de desservir au mieux ce territoire d'habitat dense et de commerces.

UNE STATION GARE DE DIMENSION MULTIMODALE

Plus à l'Ouest, la pertinence d'une station TAE à la Gare de Colomiers, pôle multimodal d'envergure n'est plus à démontrer et semble faire maintenant consensus. Les connexions avec le réseau de trains régionaux, la ligne C, Ligne 2, les lignes Tisséo, le maillage cyclable en cours de renforcement en fait un point de desserte incontournable. Il n'est pas à remettre en question.



UN TERRITOIRE CONTRAINT

Toutefois, l'attractivité actuelle du site multimodal est telle que le réseau ferroviaire et les conditions d'accès à ce pôle multimodal sont à anticiper de manière réaliste et concrète dès maintenant. On déplore aujourd'hui et depuis plusieurs années que le parking (d'une capacité actuelle de 220 places) et les alentours de la gare sont saturés quotidiennement et sont largement sous-dimensionnés pour répondre aux besoins actuels. Des stationnements inadaptés de véhicules sont ainsi constatés régulièrement au sein du quartier d'habitat résidentiel situé à proximité générant des conflits d'usages entre les résidents du quartier du Vignemale et les usagers du pôle intermodal de la Gare de Colomiers. De plus, on ne peut que constater que la RN 124 subit déjà des encombrements majeurs le matin et le soir et que l'avenue Etienne-Collongues (plus 7 000 véhicules jour et 1 000 aux heures de pointe - Source Toulouse Métropole - Année 2012) étant l'unique voie desservant le sud de la commune et les villes alentour, présente une configuration difficilement modelable.



UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR

Au vu des infrastructures ferroviaires et routières existantes dans ce secteur et celles à créer pour le projet TAE, il est inconcevable d'implanter le Parking Relais (P+R) dans le secteur de l'actuelle gare.

Le renforcement de ce pôle d'échange avec le projet TAE, accompagné d'une réflexion urbaine globale vers une densification du secteur, interroge inmanquablement le positionnement du parking relais indispensable à son rayonnement.

Ainsi, il pourra être envisagé que le foncier et le réseau de l'ancienne Régie Fer Municipale de Colomiers soient identifiés comme une opportunité à saisir pour prolonger le métro en aérien jusqu'à En-Jacca, Zone d'Aménagement Économique (Z.A.E) d'intérêt métropolitain. Ce tronçon permettra de desservir un secteur industriel, artisanal et commercial important, pourvoyeur d'emplois. Il permettra également de réaliser un parking relais aménageable dans des espaces encore disponibles, et qui pourraient de surcroît résoudre la question de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation d'un dépôt nécessaire pour le TAE.

Les automobilistes du Grand Ouest Toulousain seraient ainsi captés en amont des saturations routières et en connexion avec la RN 124, axe structurant et capacitaire. Les habitants du sud de Colomiers, de Tournefeuille, troisième ville de la métropole, la Salvétat Saint Gilles, Plaisance du Touch pourraient ainsi avoir accès à un transport

en commun efficace sans avoir à franchir les coupures urbaines que sont la ligne Toulouse-Auch ou la RN124.

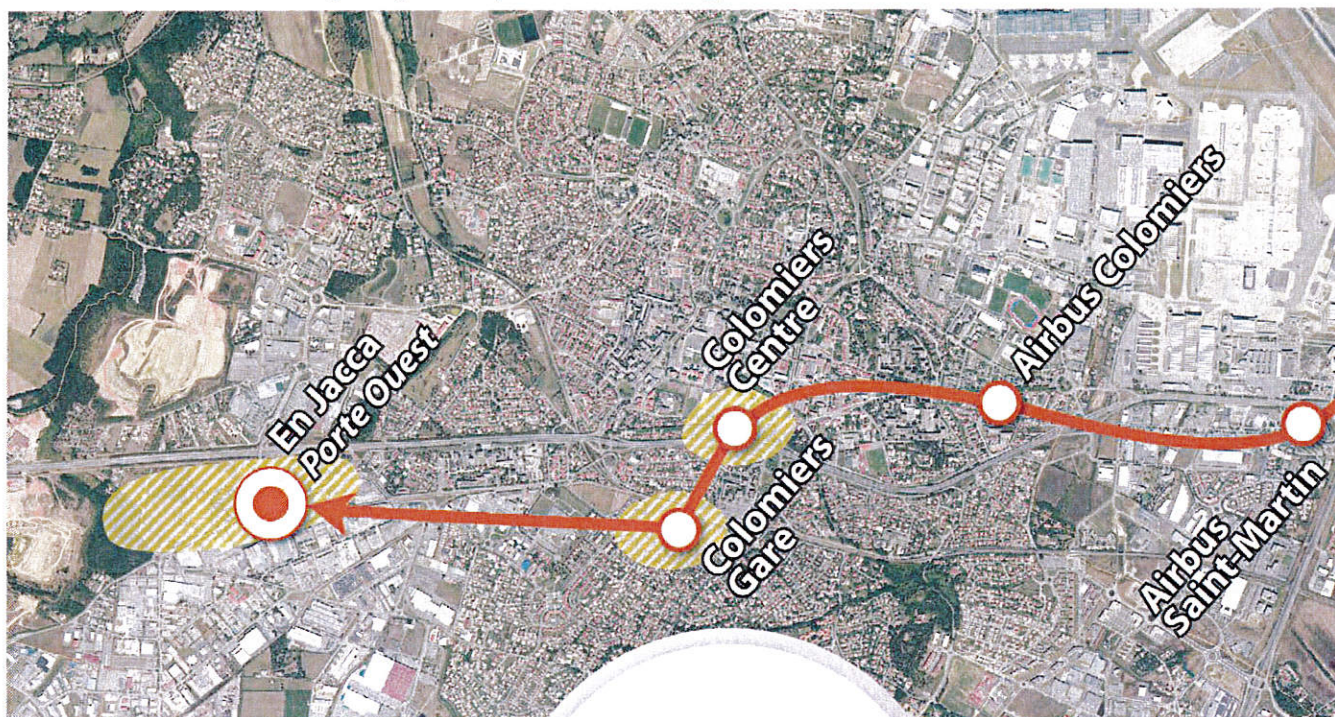
Ce projet TAE reliera les sites économiques, touristiques, de vie aux pôles d'échanges multimodaux qui permettent à notre métropole de rayonner au niveau national et international grâce à une desserte directe de l'aéroport indispensable.

UN RENFORCEMENT ET UN PROLONGEMENT DE LA LIGNE C

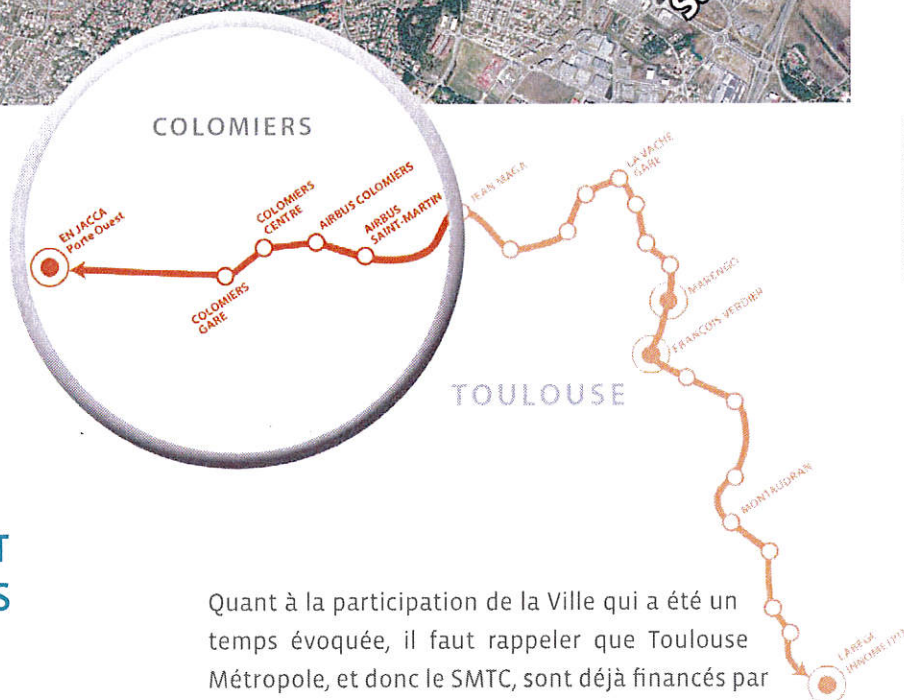
La Ville rappelle que dans l'objectif de créer un véritable pôle multimodal sur la Gare de Colomiers, il convient de renforcer l'attractivité de la Ligne C sur Colomiers (Haltes de Lycée International et Ramassiers) et également à l'ouest de l'aire métropolitaine, notamment les territoires des communes de Pibrac et Brax.

Dès à présent, il est nécessaire d'activer une démarche partenariale dynamique mettant autour de la table les différents acteurs, Toulouse Métropole, SMTC-Tisséo, la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, la SNCF afin de conduire une réflexion non seulement sur les infrastructures, mais aussi sur l'amélioration des modalités de fonctionnement concrètes de la Ligne C telles que l'usager les vit au quotidien: fréquence, tarification, information, signalétique, sécurisation des parkings « vélos »...

Nouvel itinéraire proposé pour la 3^e ligne de métro



 Zone de positionnement de station



STUDIO GRAPHIQUE OGHAM

UN FINANCEMENT QUI DOIT PRÉSERVER LES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

Le coût global de cette 3^{ème} ligne est évalué à 2,7 milliards d'euros. Aujourd'hui, en matière de financement, deux questions se posent. La première consiste à savoir si le budget nécessaire pour ce projet est supportable au regard d'autres enjeux de la Métropole. La seconde est de s'assurer que cela ne mettra pas un terme à tout autre projet permettant d'offrir aux usagers un plan de déplacement équilibré, répondant à leurs besoins.

Quant à la participation de la Ville qui a été un temps évoquée, il faut rappeler que Toulouse Métropole, et donc le SMTC, sont déjà financés par les communes membres. Par ailleurs, ce n'est pas Colomiers qui demande à ce que le métro arrive sur son territoire, ce sont les études qui soulignent la pertinence de ce choix géographique, au regard des spécificités de la dynamique économique de la commune dans la Métropole. Demander à Colomiers de payer pour son tronçon reviendrait à remettre en cause le principe même de l'intercommunalité!

cndp Commission nationale
du débat public

DÉBAT PUBLIC 3^{ème} ligne de métro
10 place Occitane - 31000 - Toulouse T. 05 67 77 80 21
m3t@debatpublic.fr metroligne3toulouse.debatpublic.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Le Projet Mobilités 2020-2025-2030

Quelques points essentiels ...

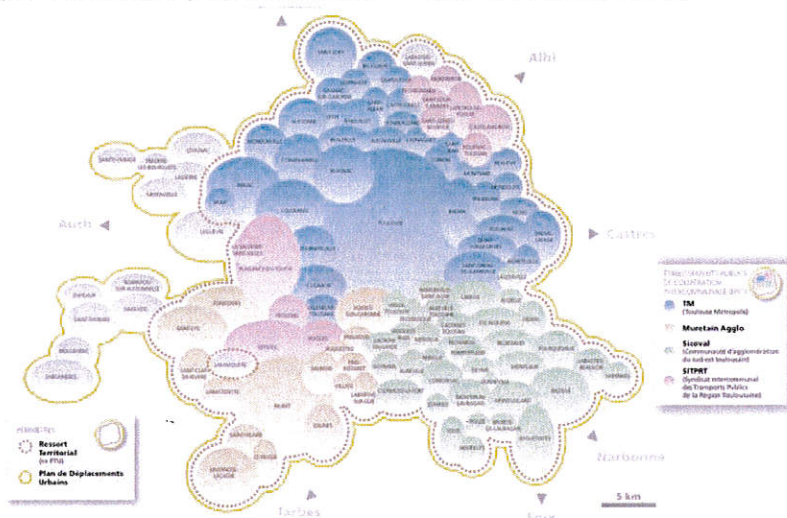
Une nouvelle stratégie un nouveau Plan de Déplacements Urbains

En France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un Plan de Déplacements Urbains dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

Le Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la grande agglomération toulousaine, est élaboré par le SMTC-Tisséo sur un territoire de 115 communes.

Ce document cadre, permettant de planifier les grandes infrastructures de transports, est réalisé collégialement entre le SMTC-Tisséo, les quatre intercommunalités membres (Toulouse Métropole, Muretain Agglo, le Sicoval, le Syndicat Intercom-

munal des Transports Publics de la Région Toulousaine, dit SITPRT) et les personnes publiques associées (Etat, Région Occitanie, Département de la Haute Garonne, les intercommunalités, les communes, les Chambres consulaires ...).



📍 Le Projet Mobilités couvre un territoire de 115 communes



zoom sur le Syndicat Mixte des Transports en commun (SMTC-Tisséo)

Le Syndicat Mixte a reçu la délégation de la compétence transport de quatre intercommunalités : Toulouse Métropole, le Sicoval, le SITPRT et le Muretain Agglo. À ce titre :

- Il conçoit et développe la politique de transports et la politique tarifaire,
- Il organise les services réguliers de transports en commun,
- Il étudie et programme les nouveaux projets,
- Il assume la responsabilité financière (gestion du budget annuel et prospective),
- Il est propriétaire de l'ensemble des infrastructures et du parc existant.

Il confie les missions suivantes à ses partenaires :

- L'exploitation, le développement, la commercialisation du service et la gestion du patrimoine à Tisséo-EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial),
- L'exploitation d'un service adapté aux personnes à mobilité réduite à MOBIBUS,
- L'étude et la construction de nouvelles infrastructures à la SMAT (Société Publique Mixte d'Aménagement des Transports).

Le constat au sein de la grande agglomération toulousaine

Une métropole européenne en forte croissance

Le territoire de 115 communes accueille en 2016 plus d'1 million d'habitants au sein d'un vaste espace métropolitain, il connaît une forte croissance démographique et urbaine.

⊙ + 15 000 habitants par an,
+ 7000 emplois par an.

Cette croissance se répercutera sur la mobilité.

Ainsi, à l'horizon de 10 ans, soit en 2025, on estime que le nombre de déplacements quotidiens tous modes confondus sur la grande agglomération toulousaine sera de 4,5 millions.

⊙ 500 000 déplacements de plus qu'à ce jour, soit l'équivalent de l'usage actuel du réseau Tisséo ou du périphérique.



Dans 177 voitures

Comment transporter 200 personnes ?



Sans les voitures



Dans 3 bus



Dans un métro

De nombreux projets renforçant l'attractivité du territoire

Le « Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest » (GPSO), programmé pour 2024 mettra Toulouse à environ 3h10 de Paris et 1h05 de Bordeaux. Le trafic de la gare Matabiau à l'horizon GPSO (2024) est estimé à 18 millions de voyageurs annuels, **soit près du double du trafic actuel.**

L'aéroport international de Toulouse-Blagnac, 4ème de France en nombre de passagers (7,7 millions de passagers en 2015), a notamment pour objectif d'accueillir 12 millions de passagers pour 2030, **soit une augmentation de près de 40% du trafic actuel.**

De grands projets d'intérêt métropolitain vont renforcer le positionnement toulousain parmi lesquels :

- Toulouse Euro Sud-Ouest,
- Le nouveau Parc des Expositions,
- Toulouse Aerospace (Montaudran),
- InnoMétro.
- ...

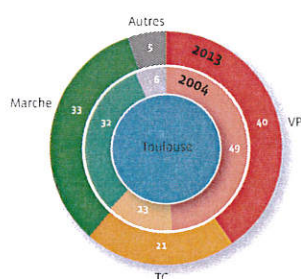
De nouveaux modes de vie, de nouvelles mobilités

Depuis quelques années, une inversion des pratiques est constatée, notamment la baisse de l'usage de la voiture et la forte augmentation de l'usage des transports en commun.

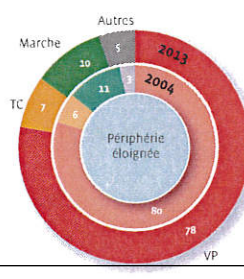
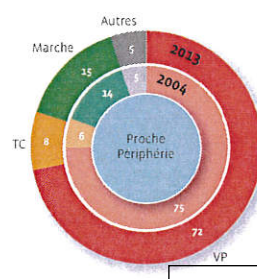
Les modes de vies ne cessent d'évoluer, notamment avec l'utilisation des outils de l'information et de la communication et l'essor de l'économie du partage.

⊙ Les nouveaux usages et services alternatifs à la voiture en solo facilitent les déplacements d'usagers en recherche d'efficacité et de bien-être, et sont à anticiper.

Des différences territoriales sont néanmoins importantes : **40% d'usage de la voiture à Toulouse, de 70 à près de 80% d'usage au sein des autres communes du territoire.**



TC : Transport en commun
VP : Voiture particulière



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception en préfecture : 11/04/2017



Une attractivité contrariée

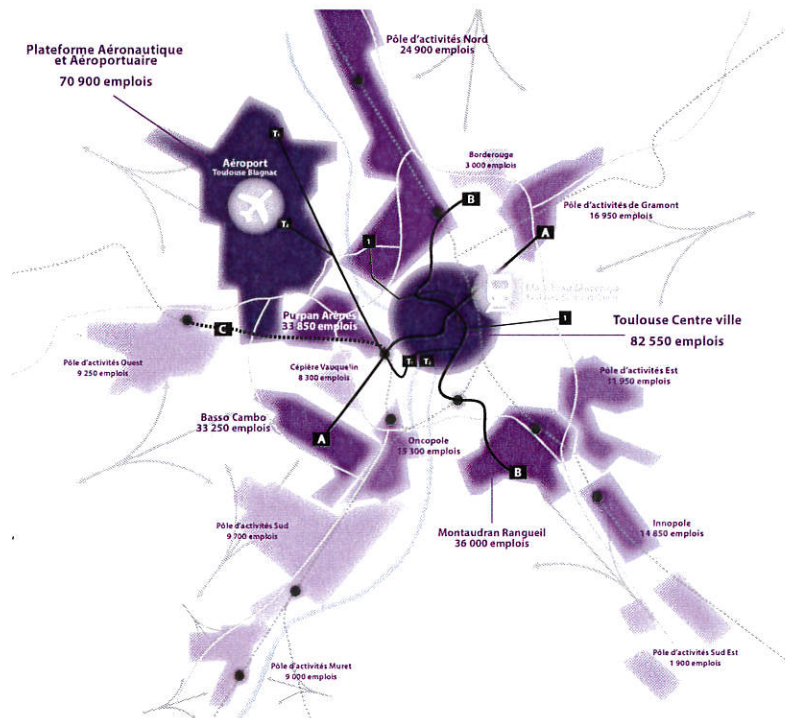
Les réseaux routiers et de transports en commun de la grande agglomération toulousaine sont aujourd'hui saturés, notamment en heures de pointe (7h - 9h le matin et 16h - 19h le soir).

Par ailleurs, le réseau de transports déployé par le SMTC-Tisséo attire encore faiblement les populations en déplacement domicile-travail, les « navetteurs ».

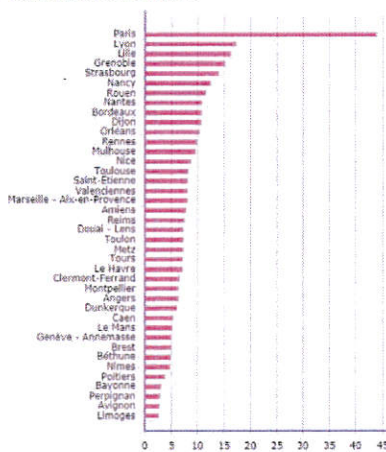
Avec 8% de part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail, l'aire urbaine toulou-

saine se situe seulement au 15ème rang parmi les 40 plus grandes aires urbaines françaises, traduisant notamment un fort déficit de desserte des zones d'emploi du territoire.

Sur la grande agglomération toulousaine, près de 70 000 emplois salariés privés restent non desservis par les modes lourds de transport en commun, notamment dans une grande diagonale nord-ouest/ sud-est où sont pourtant présents les principaux sites du pôle mondial de compétitivité Aerospace Valley.



Part des navetteurs qui utilisent les transports en commun dans les 40 plus grandes aires urbaines



La présentation du territoire de la grande agglomération toulousaine a permis de poser les principaux enjeux du Projet Mobilités.

Des enjeux de Mobilités

Organiser les conditions de la mobilité durable dans la perspective d'une croissance démographique soutenue.

Des enjeux d'accessibilité

Répondre à la demande de déplacement liée à la croissance démographique et au dynamisme économique.

Des enjeux d'attractivité

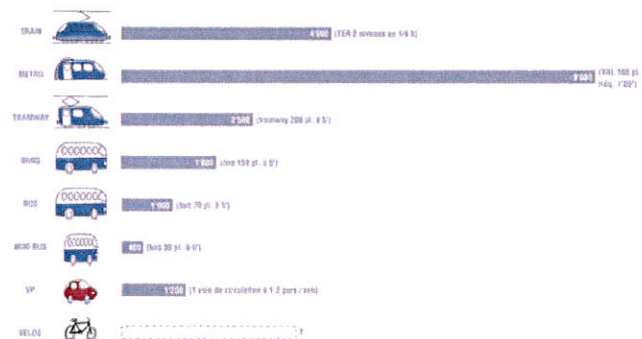
Renforcer l'accès et maintenir l'attractivité des zones économiques et d'emploi

Des enjeux d'innovation

Anticiper la mobilité de demain afin que les usagers ne vivent plus leurs déplacements comme une contrainte mais comme une opportunité.

Trois grands axes sont ainsi portés par le Projet Mobilités, en réponse aux enjeux identifiés et à la poursuite de la croissance territoriale, démographique et économique.

Axe 1/ Mettre en œuvre une politique de transport en commun plus capacitaire et promouvoir les modes actifs pour faire face au développement des territoires



Capacité de transport au regard des différents modes

« Ou comment faire fonctionner ensemble le train, le métro, le tramway, le bus, la marche à pied, le vélo, la voiture partagée. »

Le SMT-C Tisséo se met en capacité d'accueillir et gérer 50% des nouveaux déplacements attendus sur le territoire.

- Accueillir et gérer la moitié des 500 000 déplacements supplémentaires attendus d'ici 10 ans.

Axe 2/ Maîtriser le développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et axes structurants de transports en commun

« Ou comment développer la ville et les transports en commun. »

La mise en œuvre de cette politique concertée avec les territoires est nécessaire pour assurer l'avenir de

l'agglomération et limiter l'accroissement de la demande en déplacements motorisés à long terme.

Axe 3/ Mettre en œuvre un plan de circulation-stationnement en optimisant les capacités résiduelles du réseau routier structurant

« Ou comment mieux développer et aménager les voiries et les stationnements. »

Le mode automobile a toute sa place dans l'organisation de la mobilité, tant en circulation qu'en stationnement, mais son usage doit être adapté pour permettre aux modes les

plus capacitaires de bien s'intégrer au sein du territoire, afin que chacun puisse se déplacer selon ses besoins.

Le Projet Mobilités 2020-2025-2030

Le plan d'actions ...

Le plan d'actions repose sur les 3 axes de la stratégie

Axe 1/ Mettre en œuvre une politique de transports en commun plus capacitaire et promouvoir les modes actifs

20 actions sont proposées parmi lesquelles la réalisation de la 3ème ligne de métro Toulouse Aerospace Express, mais aussi le doublement de la capacité de la Ligne A, l'interconnexion de la ligne B et de la 3ème ligne de métro entre Ramonville et l'INPT, l'extension du réseau tramway, la réalisation du téléphérique urbain sud, le déploiement du réseau Linéo 2020 et 2025, l'aménagement des pôles d'échanges ...

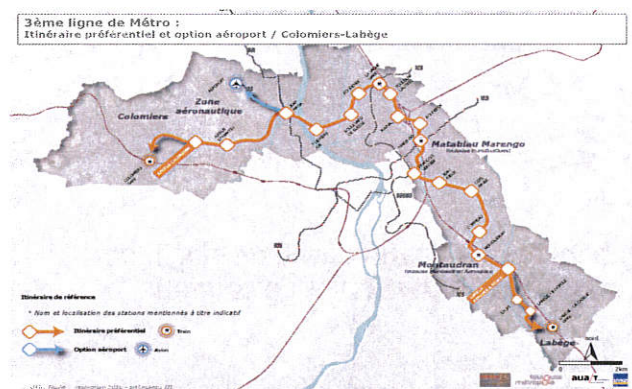
☉ Cette offre globale est à la fois « convergente » vers le cœur de la grande agglomération toulousaine et « transversale » entre les quartiers, les communes de proche périphérie.

Ce réseau structurant est complété par un « maillage bus » du territoire pour lequel une réflexion est actuellement menée par le SMTCT-Tisséo (schéma directeur bus 2020-2025).

Au-delà du réseau de transports en commun structurant, il s'agira également :

- de poursuivre le déploiement du schéma directeur cyclable (ex : 700km de réseau existant sur Toulouse Métropole, 140km supplémentaires programmés à horizon 2020),
- de donner la priorité aux modes vélos et piétons par le développement de zones apaisées dans les principales centralités du territoire (centre-ville de Toulouse élargi, principes de zones 30 km/h dans les faubourgs toulousains, accès aux pôles d'échanges ...)

☉ Les projets majeurs ...



3ème Ligne de métro



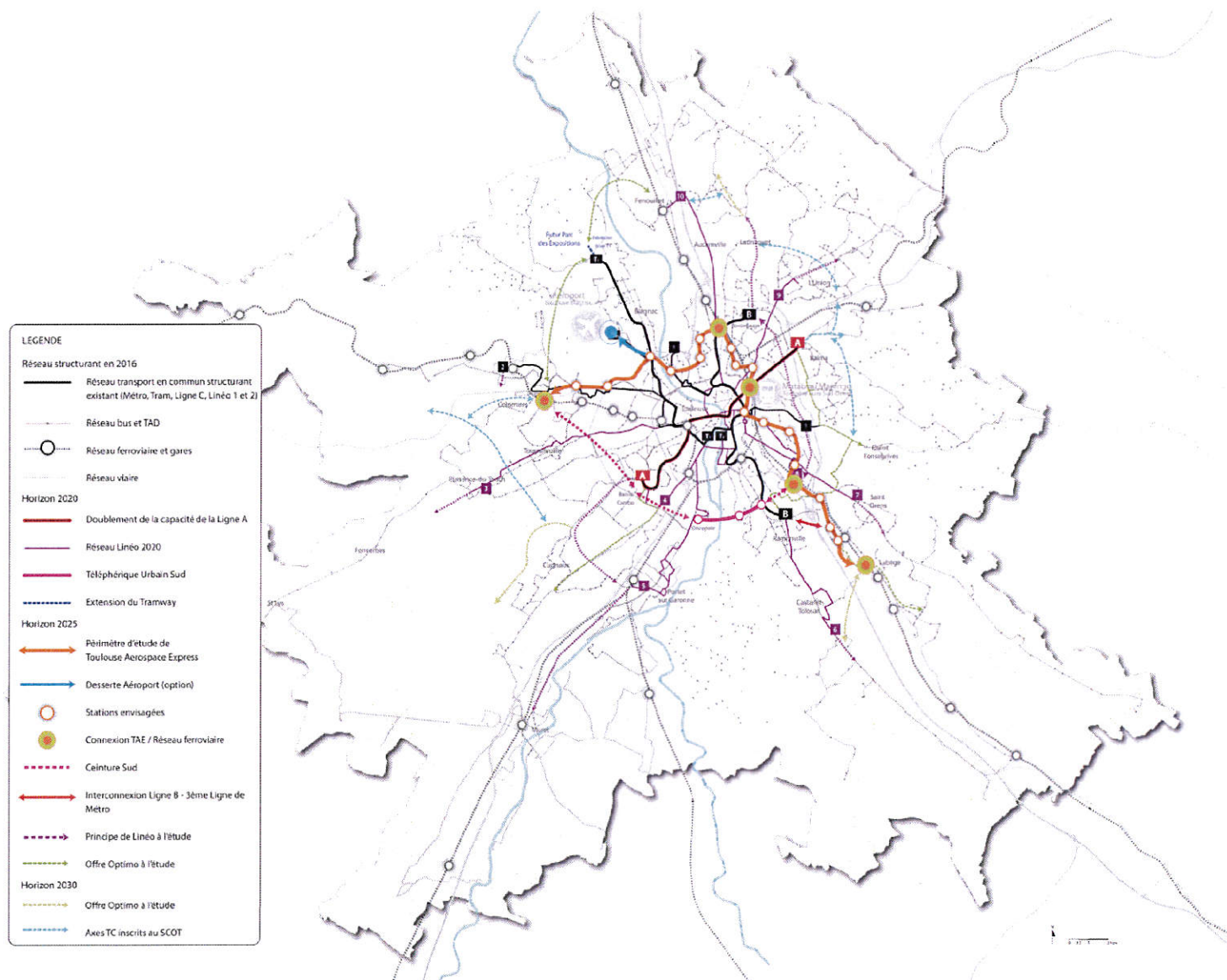
Réseau Linéo : 10 lignes majeures en 2020



Téléphérique Urbain Sud



Exemple d'accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception en préfecture : 11/04/2017



Axe 2/ Maîtriser le développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et des axes structurants de transports en commun

8 actions sont proposées parmi lesquelles la mise en œuvre d'outils de cohérence Urbanisme Mobilités nommés « Pactes Urbains », en lien avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le principe consiste à engager une démarche partenariale entre l'autorité organisatrice des mobilités et le

territoire pouvant accueillir un projet de transports collectifs :

- L'autorité organisatrice des mobilités s'engage sur le projet de transport, autour duquel une valorisation urbaine peut être attendue.
- Les communes et/ou intercommunalités s'engagent sur les moyens pour favoriser la densité urbaine et soigner leur accessibilité vers les transports en commun.

Le contenu des Pactes Urbains sera structuré à partir des trois leviers du Projet Mobilités 2020-2025-2030.

Au-delà des Pactes Urbains, il s'agira de prioriser les actions tant :

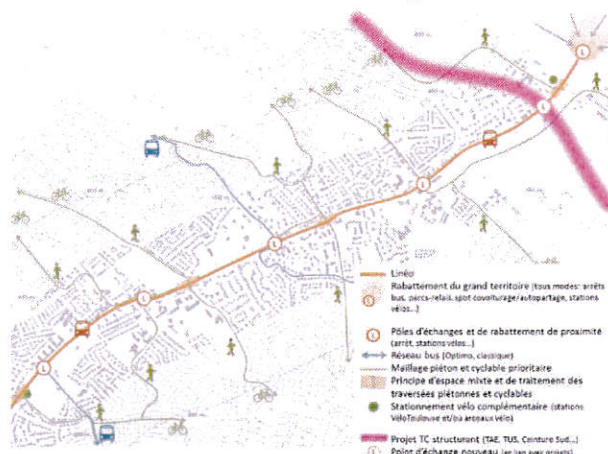
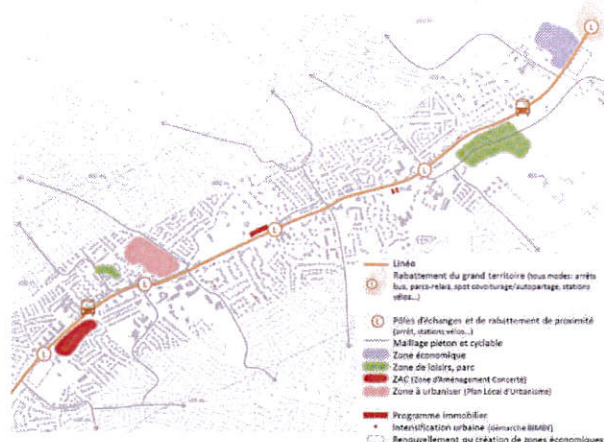
- Sur les pôles d'emplois (plus favorable à l'usage des transports en commun et des modes actifs, mutualisant les espaces de stationnement),
- Sur les quartiers prioritaires de Toulouse, Colomiers, Blagnac, Cugnaux et Muret.

Il s'agira également d'adapter à l'échelle des 115 communes les principes de la Charte livraison mise en œuvre par la Ville de Toulouse pour son centre-ville.

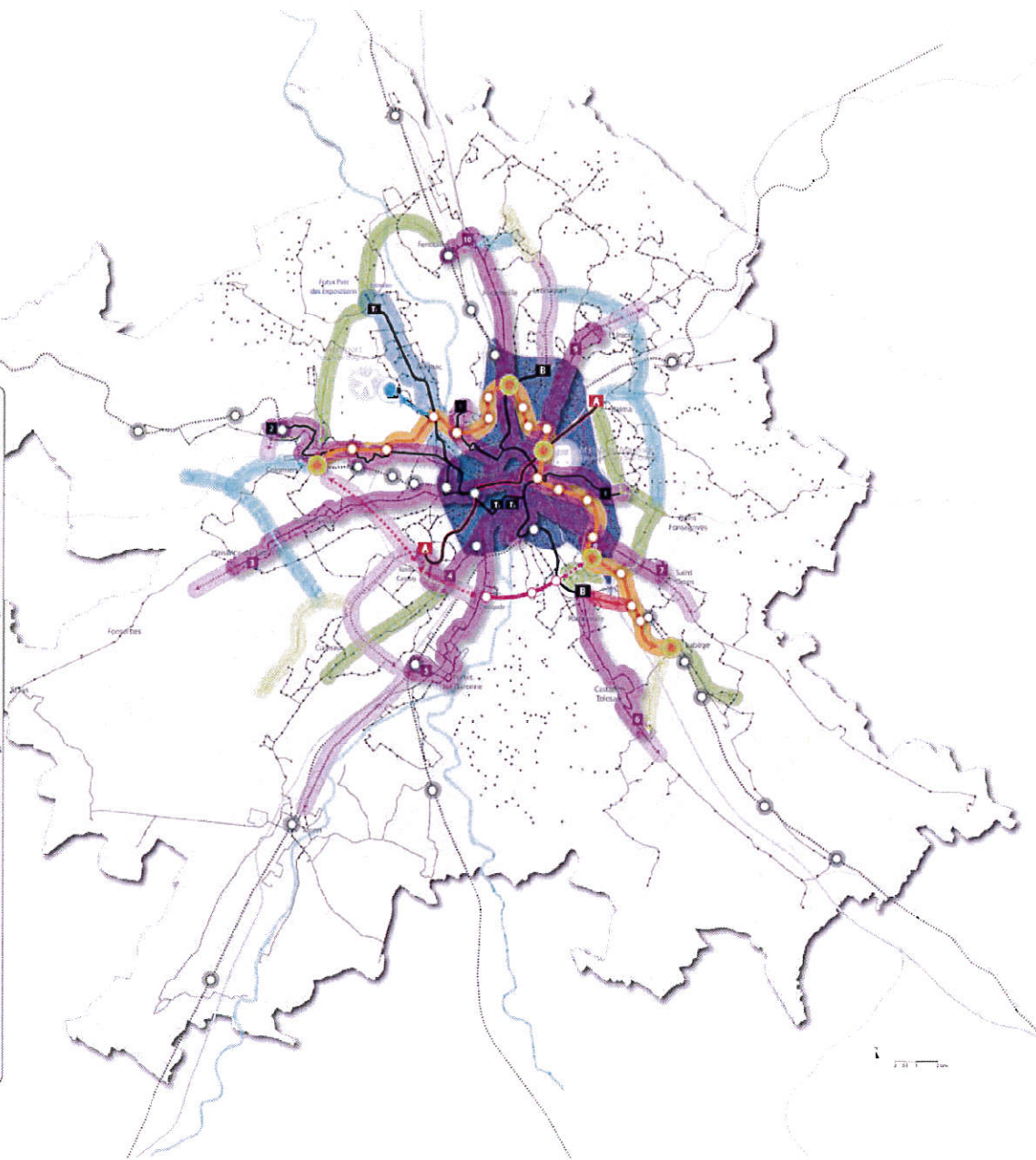
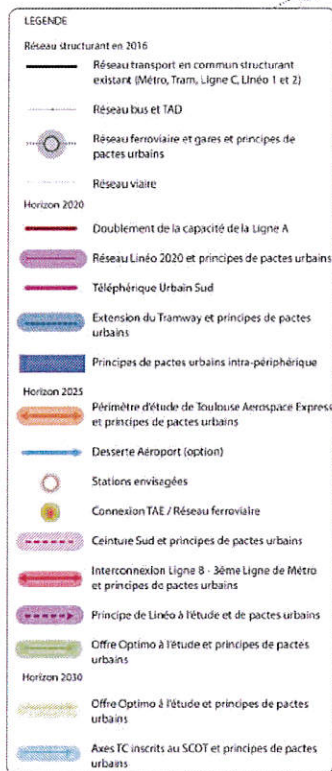
Dépasser la logique d'infrastructure, inscrire les projets de transports en commun dans une logique de projet de développement territorial

Au-delà de l'infrastructure de transport, la démarche Linéo doit accompagner les différents projets d'aménagements (opérations publiques, programmes immobiliers...).

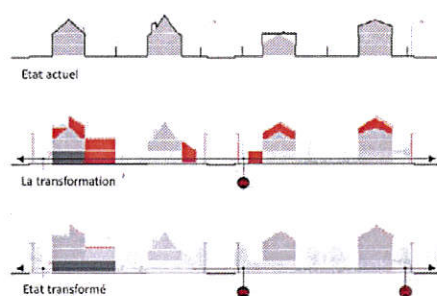
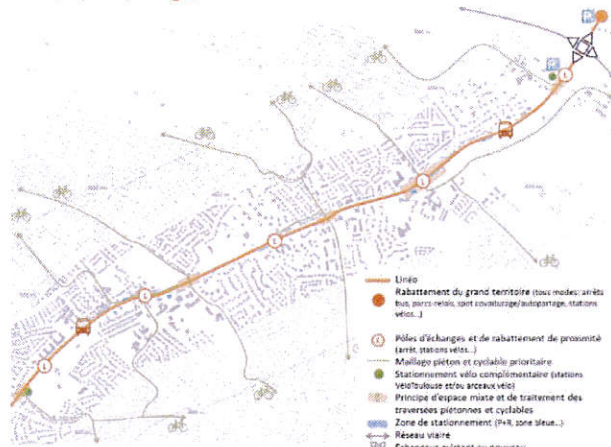
Au-delà de l'infrastructure de transport, la démarche Linéo doit permettre de favoriser les rabattements des différents usagers.



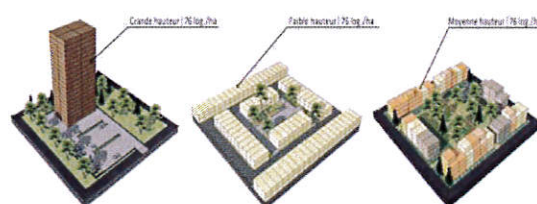
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



L'organisation du stationnement et des conditions de circulation (rabattement, espace partagé) doivent faciliter l'utilisation du réseau Linéo.



Principes de densification douce en tissus résidentiels



Près de 80 logements / Ha, différentes formes urbaines possibles

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



Axe 3/ Mettre en œuvre un plan de circulation-stationnement en optimisant les capacités résiduelles du réseau routier structurant

11 actions sont proposées parmi lesquelles le renforcement de l'utilisation de la voiture partagée (covoiturage, autopartage ...), de l'électromobilité (véhicules électriques et hybrides rechargeables) mais également de la hiérarchisation du réseau routier.

Sur ce dernier point, le lancement d'études multimodales et prospectives sous le pilotage de l'Etat per-

mettra d'actualiser les données à disposition (trafic, modélisation dynamique ...), d'intégrer les transferts de compétence en cours (domaine routier départemental...) et d'anticiper les évolutions de comportement des usagers dans une vision long terme (2040 et au-delà).

Les études multimodales et partenariales permettront de statuer sur les futurs ouvrages à réaliser, parmi les plus efficaces pour répondre aux besoins de la grande agglomération toulousaine.

Au-delà des enjeux de circulation, de lutte contre les accidents de la route et de modération des vitesses sur le réseau routier structurant, il s'agira de développer la stratégie globale de stationnement en prenant en compte le réseau projeté des transports en commun, de favoriser le report modal des automobilistes en amont des zones de congestion (vers les parkings et poches de stationnement relais).

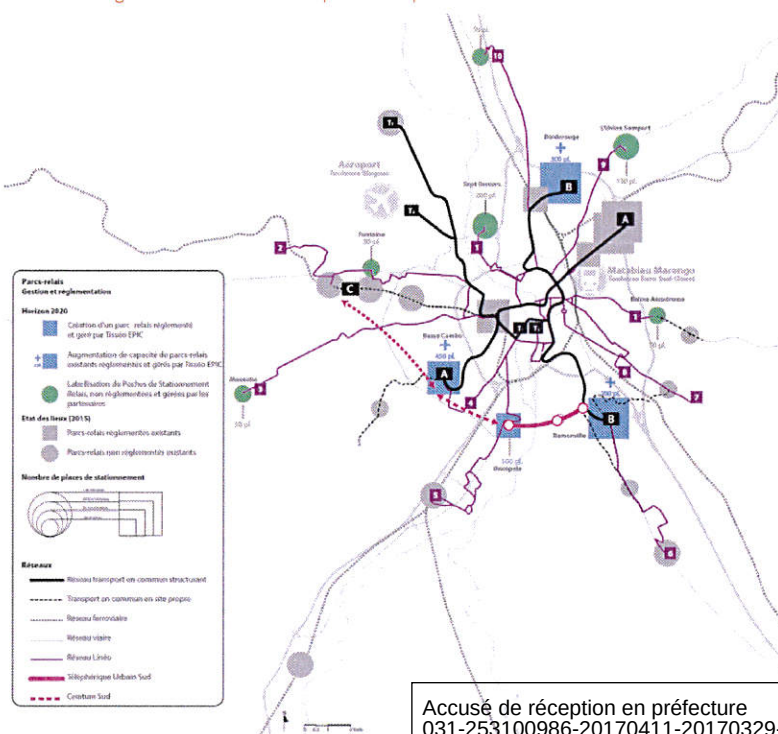
A ce titre, le SMTC-Tisséo prévoit de renforcer la capacité d'accueil sur les parcs relais au sein de la grande agglomération toulousaine.

Les projets majeurs ...

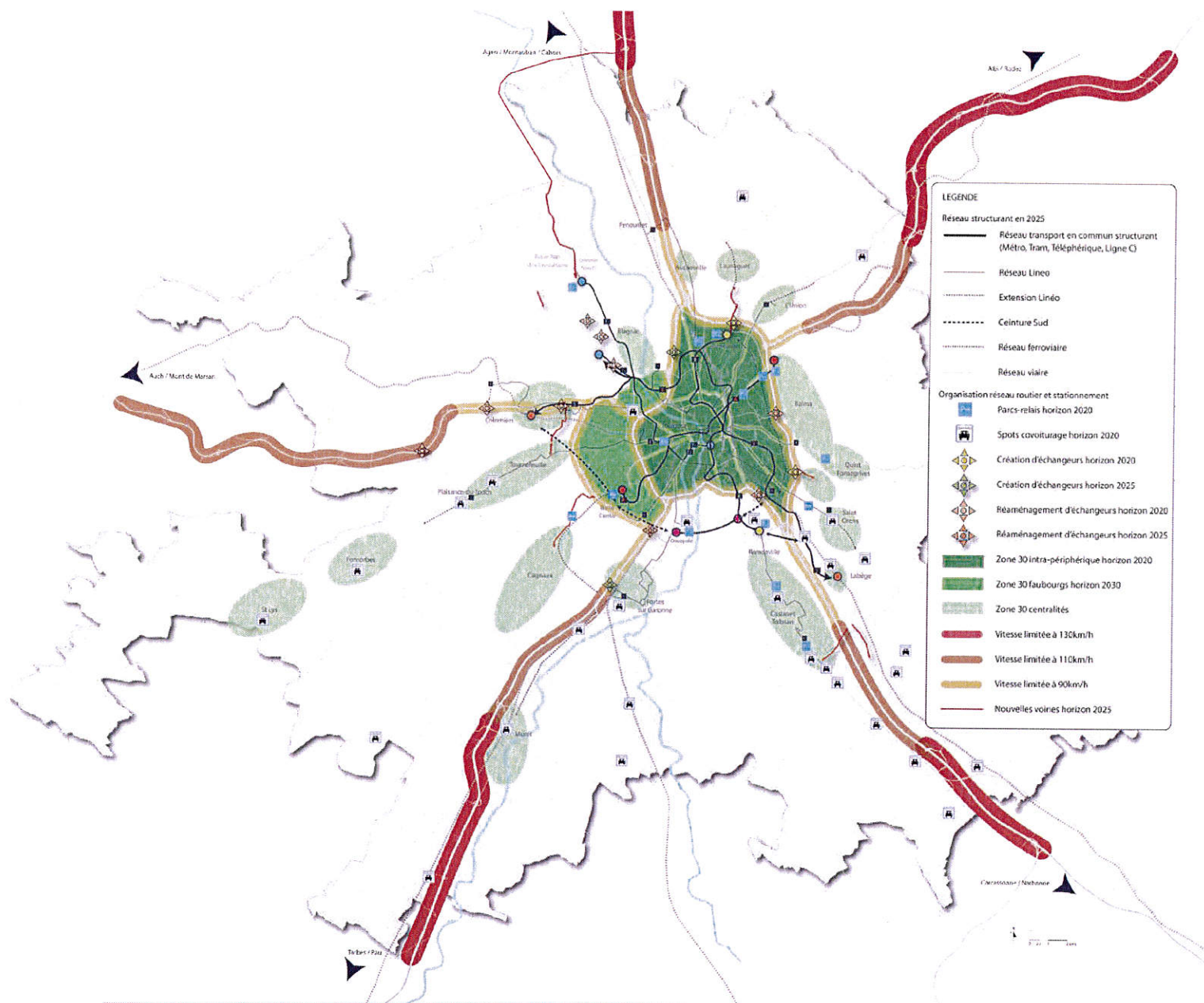
Améliorer la gestion et renforcer la capacité des parcs relais



Dynamiser l'usage de la voiture partagée.



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



Les axes d'innovation à déployer en lien avec l'écosystème toulousain

En lien avec les démarches innovantes portées par les intercommunalités membres (Smart City de Toulouse Métropole, Territoires d'expérimentation du Sicoval, ...), **la recherche de partenariats avec des acteurs publics et privés** sera développée afin de profiter pleinement de « l'écosystème toulousain » (conventions, appels à projet, sites d'expérimentation sur le territoire ...).

Cette démarche d'innovation, basée sur le principe de « l'expérience usager » prend appui sur les 3 axes de la stratégie Mobilités intégrant des champs de réflexion majeurs parmi lesquels :

- 4G dans le métro, application mobile multimodale intégrant les cheminements accessibles,
- Dématérialisation des titres de transport, tarification multimodale, achat de titres de transport à distance,
- Navettes de transports en commun autonomes sur des sites d'expérimentation (zone aéroportuaire, secteur de Basso Cambo et secteur de Labège Innopole),
- Covoiturage, autopartage, location de voiture entre particuliers, vélo et moto partagés...
- Stations et arrêts multimodaux, multiservices et connectés,
- Espaces publics évolutifs, connectés, développement des logements intelligents en lien avec la mobilité,
- Intégration/gestion des données routières et stationnement ...

Le Projet Mobilités 2020-2025-2030 Les principaux apports ...

Un réseau de transports en commun au plus près des usagers : de 30% à 60% des usagers concernés par le réseau structurant

En 2016, le réseau structurant de transports en commun de la grande agglomération toulousaine, composé des deux lignes de métro (Ligne A et B), des deux lignes de Tram (T1 et T2) et de la Linéo 1 dessert (à moins de 10mn des stations et des arrêts) environ 300 000 habitants, soit 31% de la grande agglomération toulousaine.

Pour 2025, le réseau structurant de transports en commun déployé (dont la 3ème ligne de métro) permettrait de desservir directement 507 000 habitants, soit plus de la moitié des habitants de la grande agglomération toulousaine (52%) située à

moins de 10 minutes des stations et des arrêts.

A l'horizon 2030, en intégrant les perspectives de développement du réseau structurant planifié au SCoT de la grande agglomération toulousaine, plus de 560 000 habitants seraient desservis, soit 6 habitants sur 10.

Avec l'arrivée de nouvelles populations à l'horizon 2030 (projections démographiques), plus de 690 000 habitants seraient desservis par le réseau structurant.

De plus, cette offre de service de transports en commun serait pro-

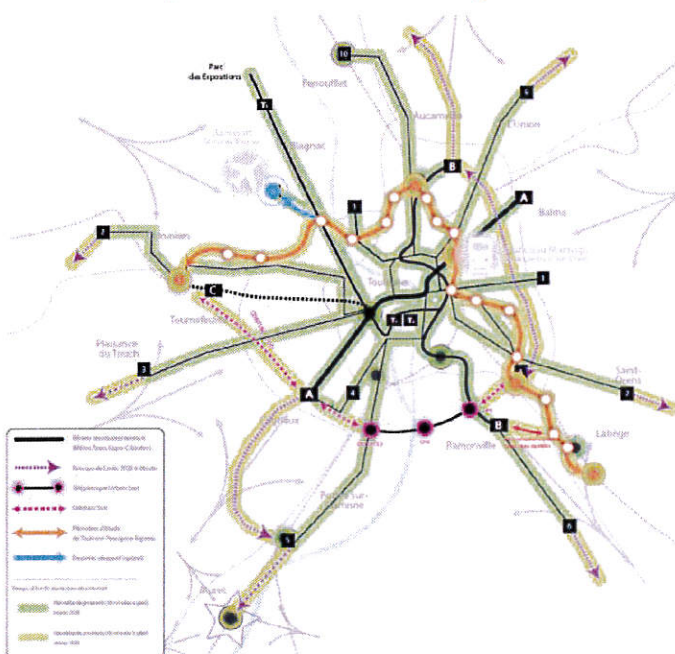
posée très tôt le matin (5h-5h30) et très tard le soir (jusqu'à minuit et au-delà), avec des fréquences très importantes.

- Les usagers pourront disposer d'une réponse efficace et fiable tout au long de la journée, très tôt le matin, tard le soir.

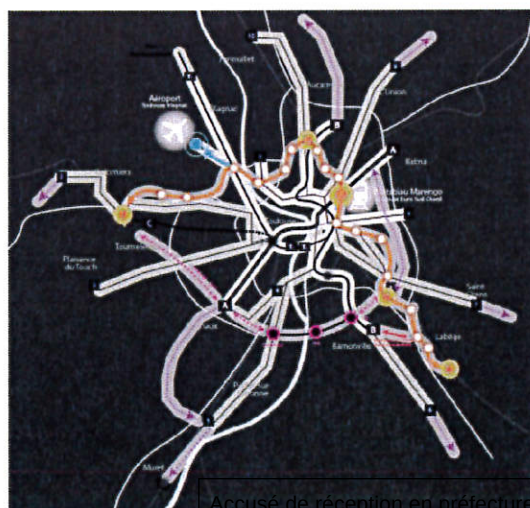
Le réseau structurant proposé en 2016, matin et soir



Le réseau de transports en commun structurant en 2025



Le réseau structurant proposé en 2025, matin et soir



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Une meilleure accessibilité à l'emploi : de 35% à 70% des emplois desservis

L'agglomération toulousaine concentre plus de 420 000 emplois salariés privés et plus de 100 000 emplois publics.

Plusieurs pôles économiques de l'agglomération souffrent aujourd'hui d'un déficit d'accessibilité en raison de la congestion automobile et

d'une desserte insuffisante par les transports en commun. Le développement du réseau structurant a vocation à améliorer l'accès en transports en commun à ces pôles d'emploi.

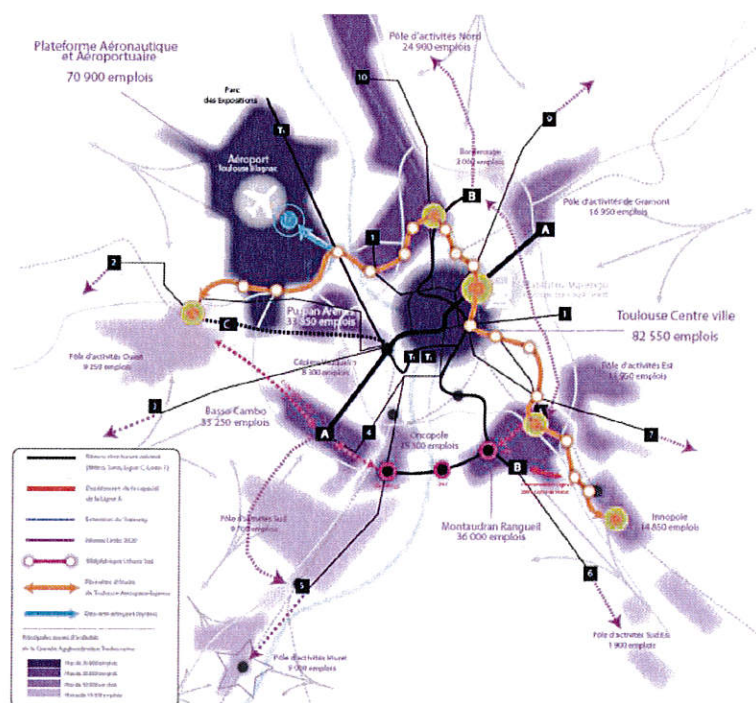
En 2016, environ 183 000 emplois sont desservis par le réseau struc-

turant, soit 35 % de l'ensemble de la grande agglomération toulousaine.

Pour 2025, le réseau structurant permettra de desservir environ 342 000 emplois, soit 65 % de l'ensemble de la grande agglomération toulousaine.

A l'horizon 2030, en intégrant les perspectives de développement du réseau structurant planifié au SCOT de la grande agglomération toulousaine, plus de 370 000 emplois seraient desservis, soit 7 emplois sur 10.

📍 Avec les projections attendues à l'horizon 2030 en matière de développement économique, plus de 470 000 emplois seraient desservis par le réseau structurant.



Une accroche des différents territoires, une mise en réseau pour le bien être des usagers

En 2016, le maillage du réseau structurant est réduit et se concentre sur le centre de l'agglomération.

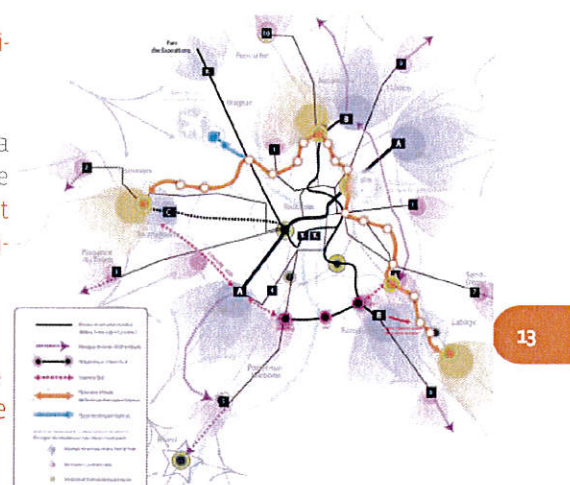
Le maillage de demain doit permettre de maximiser les possibilités de déplacements dans l'ensemble des territoires les plus urbanisés, notamment entre les faubourgs et les communes de la périphérie.

En 2020, avec le réseau Linéo et le premier maillon en mode aérien de la ceinture sud (téléphérique urbain), le maillage se poursuivra, de nouvelles possibilités de rabatte-

ments étant offertes pour les territoires de la périphérie.

A l'horizon 2025, complété par la 3ème ligne de métro et la ceinture sud, ce principe de maillage doit permettre d'optimiser le fonctionnement du réseau.

📍 L'offre globale proposée sera à la fois « convergente » et « transversale » au sein de la grande agglomération toulousaine.



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception en préfecture : 11/04/2017

Une optimisation des connexions, une complémentarité entre l'aéroport, le réseau ferroviaire, le réseau interurbain et le réseau urbain

La connexion avec les grandes infrastructures de transports en commun est un des principes qui a guidé la conception du réseau structurant.

Elle permet de faciliter l'intermodalité, c'est à dire l'usage combiné de plusieurs modes de transport pour se déplacer (transport urbain, interurbain, ferroviaire).

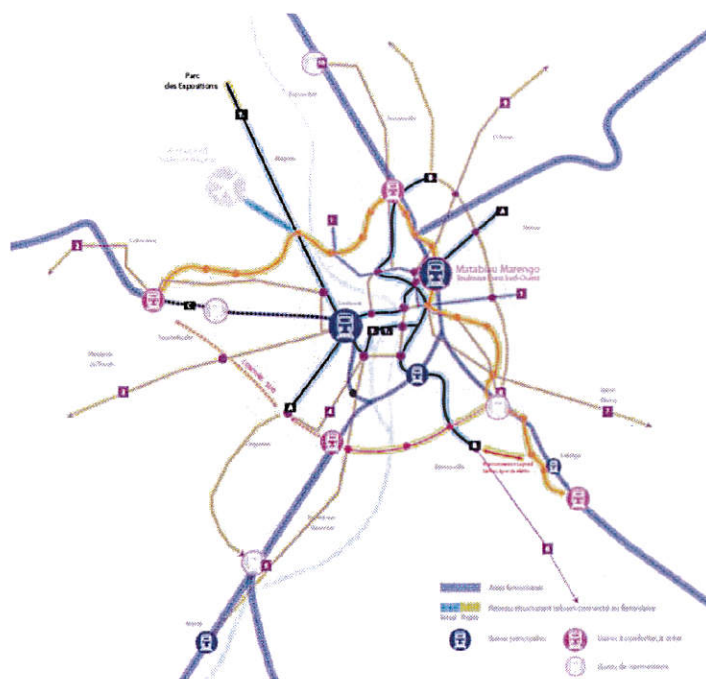
A ce titre, le SMTCTisséo a proposé une première version de sa stratégie de mobilité lors des Etats généraux



du Rail organisé par la Région Occitanie :

- Optimisation des connexions entre les réseaux urbains, interurbains et ferroviaires,

- Meilleure connexion à l'aéroport et à la gare Matabiau Marengo,
- Amélioration des rabattements vers les pôles d'échanges.



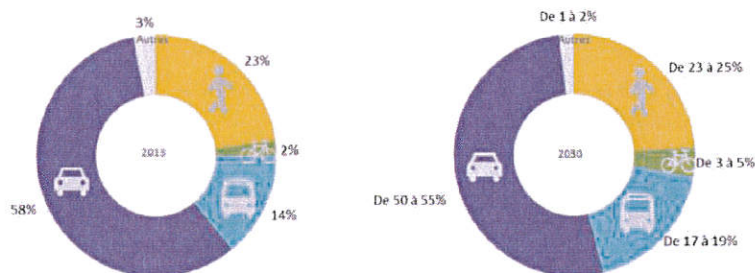
Complémentarité des réseaux de transport en commun, schéma d'intention

Des apports sur la qualité de vie et l'environnement

Le Projet Mobilités 2020-2025-2030 tend à poursuivre la dynamique du développement de l'usage des transports en commun et du moindre usage de la voiture, notamment lorsque ce mode de déplacement est utilisé pour faire des courtes distances par un seul individu.

En raison de son programme d'actions en faveur des modes actifs, le Projet Mobilités devrait également aboutir à une augmentation des parts modales de la marche à pied et du vélo, notamment dans les espaces les plus denses de la grande agglomération toulousaine, dès lors que les réseaux sont correctement aménagés.

Concernant les différents modes de transport, les perspectives sont les suivantes * :



Parts modales « tous modes »

Chiffres exprimés à l'échelle du périmètre du Projet Mobilités (115 communes contre 129 communes pour le périmètre EMD). Objectifs exprimés sous forme de fourchette. Le bas de la fourchette correspond aux résultats de modélisation.

Le modèle partenarial actuel est un outil d'aide à la décision qui n'intègre pas de manière optimale les politiques cyclables, piétonnes, les démarches d'accompagnement auprès des entreprises, les stratégies de déploiement de la voiture partagée, les changements de comportement ni les évolutions sociétales.

Les résultats sont donc à appréhender tant d'un point de vue du périmètre exceptionnel du Projet (115 communes) que du manque d'optimisation des modes actifs et nouveaux modes de déplacement.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

En 2013, près de 18 000 personnes étaient exposées aux polluants atmosphériques au regard de leur lieu d'habitation.

Les actions du Projet Mobilités, combinées au renouvellement du parc automobile, vont permettre de réduire fortement les émissions de polluants atmosphériques d'ici à 2030 : le nombre de personnes expo-

sées à des dépassements de seuils chutera alors à moins de 100.

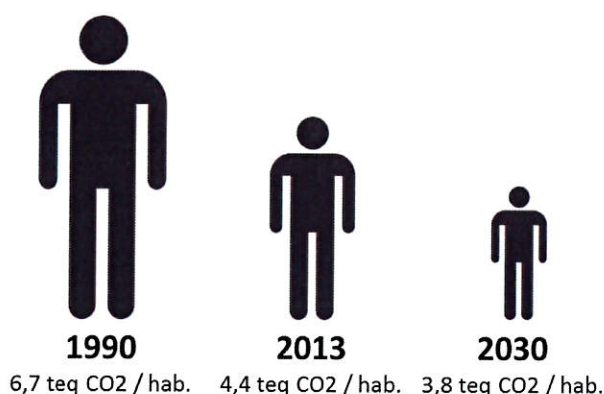
Notre agglomération bénéficie d'une forte attractivité qui se traduit par une croissance démographique importante. La population devrait ainsi augmenter de 250 000 habitants (+26%) d'ici à 2030.

A l'horizon 2030, nous serons donc plus nombreux à habiter dans l'ag-

glomération, à nous y déplacer et à émettre des Gaz à Effet de Serre (GES).

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant d'apprendre que le volume de GES que nous émettrons collectivement en 2030 sera plus important qu'en 2013 (+9%).

Néanmoins, grâce aux changements de comportements permis par le Projet Mobilités et au renouvellement du parc automobile, chacun d'entre nous émettra, en moyenne, moins de GES.



Entre 1990 et 2030, la quantité de GES émise par habitant diminuera de plus de 40% !

* teq CO2/hab. : tonne équivalent CO2 par habitant

La prise en compte des personnes à mobilité réduite dans toute la chaîne des déplacements

La démarche volontaire d'intégration portée par le SMTC-Tisséé depuis de nombreuses années a progressivement induit un changement culturel vis-à-vis des personnes à mobilité réduite :

- Prise en compte de la personne en situation de mobilité réduite,
- Mesures sectorielles d'accessibilité vers une accessibilité inclusive et positive,
- Haute Qualité de Service avec la recherche de mesures prenant en compte toutes les fragilités des personnes.

Deux démarches constituent les objectifs principaux pour le SMTC-Tisséé :

- La mise en œuvre sur la période 2016/2018 du plan d'actions du Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée (SDAP) qui porte sur l'accessibilité du réseau Tisséo : matériel roulant, arrêts de bus, service de substitution, formation

des personnels à l'accueil des Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

- La mise en œuvre sur la période 2016/2024 du plan d'actions de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) qui porte sur l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) au sein du réseau urbain : stations de métro et de tramway (escaliers, ascenseurs, portillons PMR, éclairage), agences commerciales, commerces, parcs-relais.

Au delà, dans une logique d'assurer l'ensemble de la chaîne des déplacements, les gestionnaires des espaces publics sont également tenus de mettre en accessibilité les cheminements afin que les personnes à mobilité réduite puissent se déplacer de manière aisée dans la ville.

Le rapport d'accessibilité intégré au Projet Mobilités 2020-2025-2030 décrit notamment :

- Les politiques de mise en accessibilité des réseaux de transports par les différentes autorités organisatrices
- Les politiques de mise en accessibilité des espaces publics par les établissements de coopération intercommunale.
- Les instances de concertation mises en place avec les associations représentatives des personnes à mobilité réduite.



Le Projet Mobilités 2020-2025-2030 La gouvernance et le financement

Un travail engagé depuis près de 2 ans ... au service d'un projet partagé

Suite à la délibération du 4 février 2015 permettant d'engager l'élaboration du Projet Mobilités (valant révision du PDU), une gouvernance institutionnelle et technique a été initialisée.

- La construction progressive du projet a été effectuée en prenant en compte de multiples avis afin d'enrichir la démarche.

Cette méthode de travail a ainsi permis de récolter le point de vue :

- des usagers de la grande agglomération toulousaine (stands mobilités, campagne de communication, enquête spécifique, site internet, réunions publiques...),

- du monde associatif (associations agréées de protection de l'environnement, représentants des personnes à mobilité réduite, Conseils de Développement...),

- des territoires (organisation de commissions spécifiques sur les principaux bassins de vie),

- des partenaires institutionnels (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Intercommunalités membres, communes ...).



Une gouvernance partenariale nécessaire à la réussite du projet

Le maintien des commissions partenariales (initiées dans le cadre de l'élaboration du projet) assurera un cadre de cohérence politique dans la mise en œuvre des actions et permettra d'accompagner les évolutions de gouvernance.

La pérennisation des commissions territoriales permettra une appro-

priation du projet par les différents acteurs des territoires et une adaptation du plan d'actions du Projet Mobilités aux spécificités territoriales.

Une ouverture partenariale vers les Conseils de Développement (CO-DEV), le monde associatif, le monde universitaire et les acteurs du

monde « économique-innovation » permettra de dépasser les logiques fonctionnelles et participera à l'ancrage des projets dans l'écosystème toulousain.



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Des investissements au niveau des défis et une prospective financière pour assurer la réussite du projet

- ⊙ L'effort sur les transports en commun est sans précédent pour la grande agglomération toulousaine.

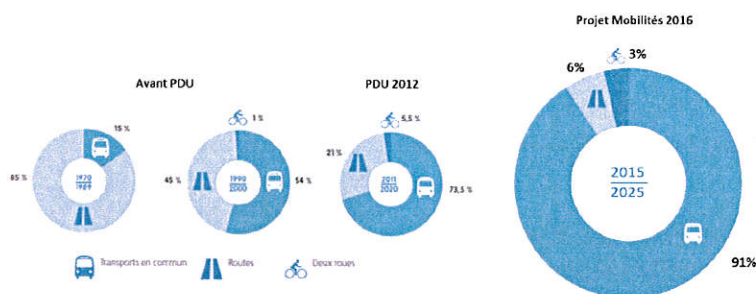
Cet effort est le fruit d'un changement progressif de posture vis-à-vis des mobilités quotidiennes locales.

Le budget consacré aux transports en commun est ainsi passé de 15%

(période 1970-1989) à **plus de 90%** du total des investissements sur le territoire toulousain (Projet Mobili-

tés proposé pour les horizons 2020, 2025).

Répartition des investissements par mode de transport sur la grande agglomération toulousaine



- ⊙ Un exercice de prospective en « mode projet »

Basée sur la prise en compte des principaux leviers du modèle économique du SMTC-Tisséo et des constats partagés au niveau national (inflation, Versement Transport, préconisations du GART, rapport de la chambre Régionale des Comptes ...), les hypothèses de la prospective financière sont réalisées sans sacrifier ni le développement du réseau, ni son exploitation :

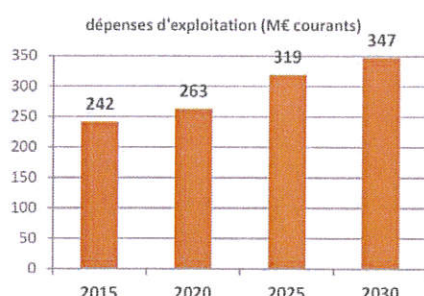
- L'évolution de l'offre du réseau urbain Tisséo se poursuivra pour s'adapter à la croissance urbaine et démographique de la grande agglomération toulousaine :

- +11 millions de km annuels entre 2015 et 2030, soit + 33 %.
- Dont 65% sur le réseau de surface, soit +7,2 millions de km annuels.

- Les dépenses d'exploitation d'ici à 2030 devraient évoluer de l'ordre de 100 millions d'euros, traduisant l'évolution de l'offre avec par ailleurs une perspective de croissance de la fréquentation de + 44 % d'ici

2030 (croissance démographique, action commerciale orientée vers les salariés, plus grande couverture des zones d'habitat et d'emploi par le réseau structurant capacitair).

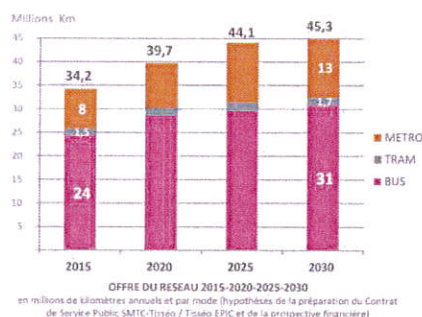
- ⊙ On constate un coût d'exploitation par déplacement maîtrisé, autour de 2 € en valeur courante.



Pour mémoire :

Dépenses d'exploitation 2001 : 89,7 M€

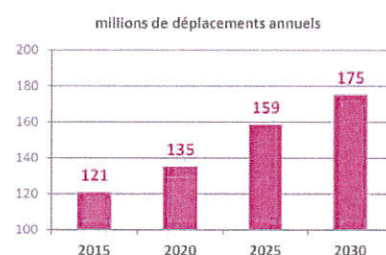
Dépenses d'exploitation 2008 : 155,7 M€



Pour mémoire :

Offre km 2001 : 15,8 millions km annuels

Offre km 2008 : 27,3 millions km annuels



Pour mémoire :

Fréquentation 2001 : 56 millions de déplacement

Fréquentation 2008 : 92 millions de déplacement

Le programme d'investissements global du SMTC 2020-2025-2030

Le plan pluriannuel d'investissements du SMTC-Tisséo se décline à trois horizons :

- **Horizon 2020**, correspondant au premier horizon de développement du réseau structurant dans le cadre du Projet Mobilités, en particulier le développement des 10 Linéo, le téléphérique urbain sud, le doublement de la capacité de la ligne A de métro, mais aussi de développement du réseau bus en général.

⊙ Le projet de 3ème ligne représente un peu plus de la moitié de ce programme d'investissements 2016-2030.

En dehors de la nouvelle ligne de métro, près de 1,5 milliard d'euros (valeur 2016) seront consacrés aux investissements du réseau sur 15 ans, soit en pratique plus de 100 millions d'euros par an en moyenne.

- **Horizon 2025**, horizon de la première année de fonctionnement de la 3ème ligne de métro, mais aussi de la poursuite du développement du réseau urbain Tisséo (réseau Linéo 2025, ceinture sud ...).

- **Horizon 2030**, horizon-cible du Projet Mobilités, correspondant également à la montée en charge de la fréquentation de la 3ème ligne de métro et à la poursuite du maillage du réseau structurant et des territoires de développement.

	montants en valeur 01/2016
Investissements patrimoniaux (hors métro)	330 M€
Investissements patrimoniaux et matériel roulant Métro (A et B)	473 M€
Doublement de la capacité ligne A (hors rames)	180 M€
Ligne A : acquisition rames VAL et autres opérations	85 M€
Réseau de surface et opérations diverses	127 M€
Pôles d'échanges, parcs relais et sites propres bus	30 M€
Téléphérique Urbain Sud (hypothèse haute)	62 M€
Linéo horizon 2020	87 M€
Investissements TC 2025/2030	173 M€
Programme de base	1 511 M€
TAE - Section Airbus Colomiers - Airbus D5	1 720 M€
TAE - Section Colomiers Gare - Airbus Colomiers	141 M€
TAE - Section Airbus D5S - Labège Cadène gare	267 M€
Toulouse Aerospace Express	2 128 M€
Connexion B-TAE (sans rupture de charge)	180 M€
TOTAL	3 821 M€
Branche aéroport (hypothèse moyenne)	110 M€

Des positions des partenaires qui « dynamisent » le projet

Le Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne ont souhaité matérialiser un premier acte significatif d'engagement financier au bénéfice du projet en assurant respectivement une parti-

cipation de 150 millions et 201 millions d'€ (en lien avec des objectifs précis).

L'Etat est également sollicité afin d'apporter son appui au projet (Grenelle, PIA...).

Le projet de 3ème ligne de métro

a obtenu un financement de la commission européenne pour un montant de 9,8 millions d'€ (50% du montant des frais d'études et management de projet, programme « Mécanisme pour l'interconnexion en Europe »)

Répartition financière par axe du projet

Axe 1/ Mettre en œuvre une politique de transports en commun plus capacitaire et promouvoir les modes actifs

- 3,8 milliards d'euros au titre du réseau urbain structurant et de l'intermodalité,
- 186,8 millions d'euros au titre du Contrat de Plan Etat Région 2015/2020,
- 156 millions d'euros sur la période 2016/2025 en faveur du vélo (répartition entre les collectivités compétentes).

Axe 2/ Maîtriser le développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et des axes structurants de transports en commun

- Des ressources internes au SMTC-Tisséo et les collectivités locales pour élaborer les pactes urbains,
- Des contrats de ville mis en œuvre pour répondre aux besoins des quartiers prioritaires.

Axe 3/ Mettre en œuvre un plan de circulation-stationnement en optimisant les capacités résiduelles du réseau routier structurant

- 68,5 millions d'euros au titre du Contrat de Plan Etat Région 2015/2020,
- 147,5 millions d'euros d'investissements pour Toulouse Métropole,
- 35 millions d'euros d'investissements pour le Département.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Les prochaines étapes du Projet Mobilités 2020-2025-2030

Largement concerté depuis le début de l'année 2015 (consultation, commissions thématiques, territoriales ...), **le Projet Mobilités va être arrêté par le Comité Syndical du SMTC-Tissé le 19 Octobre 2016.**

Cette étape de projet va permettre **d'enclencher la mise en débat officielle, notamment avec les Personnes Publiques Associées** (Etat, Région Occitanie, Département de la Haute

Garonne, intercommunalités, 115 communes, Chambres consulaires, associations d'usagers, conseils de développement ...).

Parmi les principales dates, on notera :

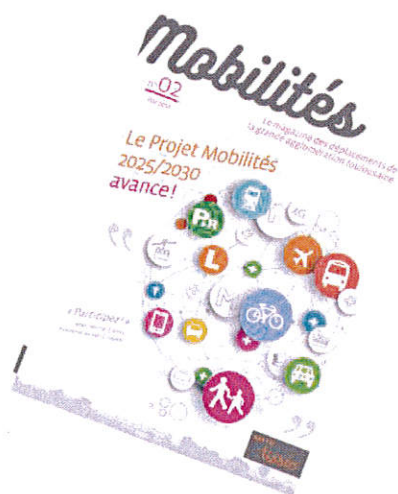
• **Novembre 2016 / février 2017** : consultation officielle des Personnes Publiques Associées, séances de travail et avis,

• **Janvier / début février 2017** : Nouveau temps de concertation en appui des 4 commissions territoriales + une commission spécifique sur la ville centre,

• **Mars 2017** : bilan de la concertation,

• **Juin 2017** : enquête publique,

• **Début 2018** : approbation du Projet Mobilités.

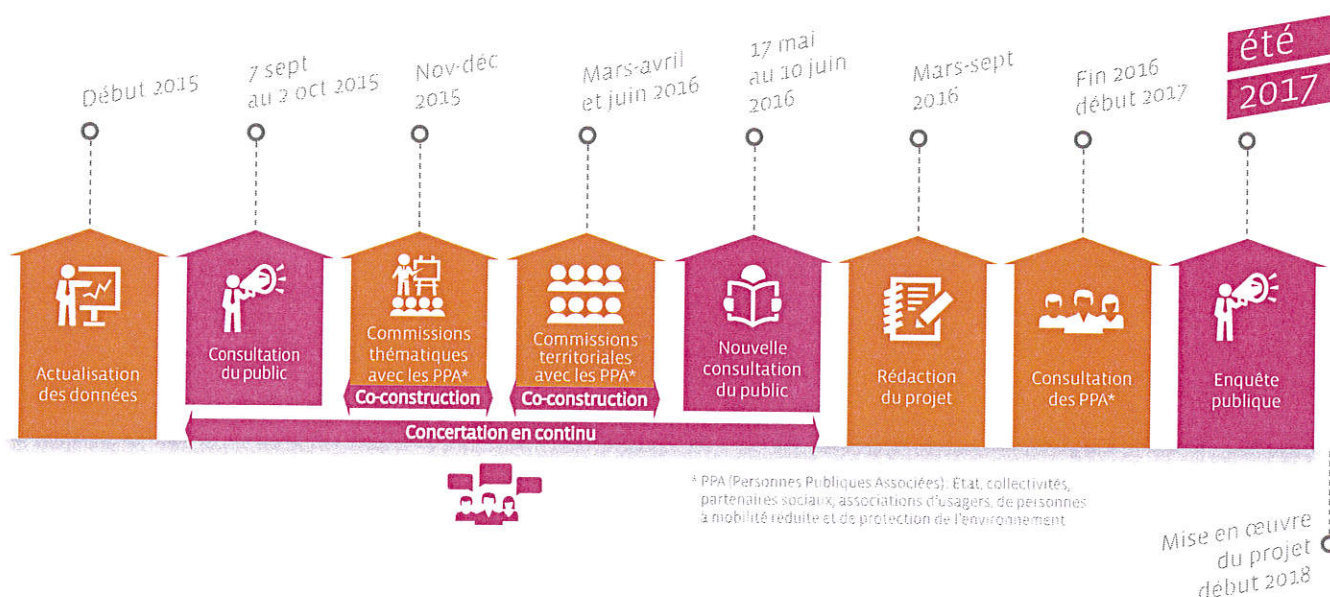


Près de 2 ans de concertation en continu ...

Au delà des instances classiques et des étapes d'information régulières du SMTC-Tissé :

- 21 réunions partenariales dont 5 avec le grand public,
- 1 000 participants,
- 100 000 supports d'information diffusés,
- 1 000 000 de vues sur les outils numériques,

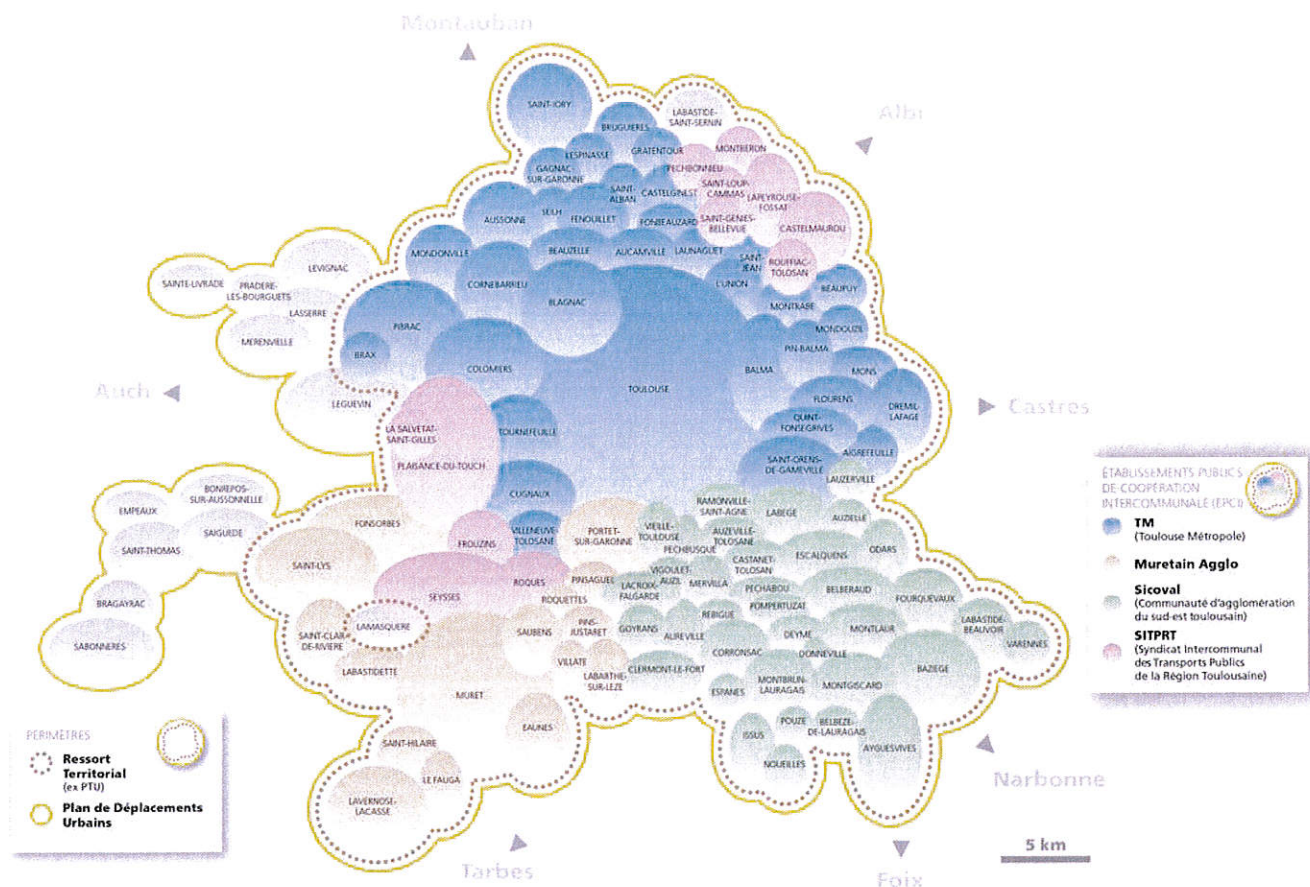
Une concertation qui se pérenisera tout au long du projet.



* PPA (Personnes Publiques Associées): Etat, collectivités, partenaires sociaux, associations d'usagers, de personnes à mobilité réduite et de protection de l'environnement

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Périmètre du Projet Mobilités 2020-2025-2030



A noter ...

La présente synthèse n'a pas vocation à être exhaustive. Elle a pour objectif de faciliter la lecture des différents documents composant le Projet Mobilités (valant révision du Plan de Déplacements Urbains) qui seuls ont une valeur au sens du code des transports.

Les quatre collectivités composant le SMTC-Tissé

toulouse
métropole

Sicoval
Le Sud-Est
Toulousain

muretain
Sicoval-muretain.fr

sitprt
Syndicat Intercommunal
des Transports Publics de la Région Toulousaine

L'autorité organisatrice des mobilités
7, esplanade Compans-Caffarelli - BP 11120 - 31011 Toulouse cedex 6

➔ smtc-tisseo.fr

SMTC

Tissé



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°010

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille dix-sept et le 30 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ces séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CHALEON, Maire.

Etaient présents : MM. CHALEON, AUJOULAT, ARABIA, CHANTELOT, ROURE, ANDREU SEIGNE, BURTIN, JACQUES, PETY, MONTLIBERT, RODRIGUEZ, MONTAGNE, MESSAL, NICOLAÏ, BLAU, AZAGZAoui, BERKMAN, LABORDE, ANSART, DOS SANTOS RODRIGUES, BAR, GAILLARD, SAINT-LEBES, GUERIN, MARLOYE , MORANCHO, HANSCHUTTER.

Absents ayant donné procuration :

- **M. FORGUES donne procuration à M. AUJOULAT**
- **M. ALAYRAC donne procuration à M. CHANTELOT**
- **Mme GUILHAMASSE donne procuration à M. CHALEON**
- **M. QUAGLIATO donne procuration à M. NICOLAÏ**
- **Mme LUGARDON donne procuration à Mme BURTIN**
- **M. VRECORD MITEL donne procuration à M. GUERIN**

Absents :

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil; ayant obtenu la majorité des suffrages, M. Aurélien ANDREU SEIGNE, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de convocation : 24 janvier 2017

Date d'affichage : 31 janvier 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 27

Votants : 33

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION : 0

Procuration de vote : MM. FORGUES, ALAYRAC, GUILHAMASSE, QUAGLIATO, LUGARDON, VRECORD MITEL.

Objet : Voeu mobilité 2020-2030

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170411-20170329-2-1An2- DE Date de télétransmission : 11/04/2017 Date de réception préfecture : 11/04/2017
--

Rapporteur : M. Aurélien ANDREU SEIGNE

Début 2015, le Syndicat Mixte des Transports en commun Tisséo s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de Mobilités 2020-2025-2030.

La Ville de Cugnaux et Toulouse Métropole font de la mobilité une priorité dans leur politique au service de la population.

Par son ambition élevée, son niveau d'investissement record et la diversité des modes de transports choisis, l'aire urbaine de Toulouse répond et anticipe son exceptionnel développement urbain et économique.

Avec la 3ème ligne de métro, le doublement de la capacité de la ligne A, la ceinture sud, le téléphérique urbain, les programmes Linéo, Optimo, ..., c'est plus de 4 milliards d'euros investis d'ici 2030.

Le projet de Mobilités concilie desserte des populations et désenclavement des zones économiques comme Cugnaux-Francazal.

En effet, par décision de Toulouse Métropole, Cugnaux-Francazal est un pôle majeur et prioritaire dans le schéma économique de notre Métropole. Par un dialogue régulier et sérieux entre l'État, Toulouse Métropole, la Communauté d'Agglomération du Muretain, la Région, le Département et la Ville de Cugnaux, la reconversion de Francazal Sud avance.

Maintenant que le projet économique est fort et clair, Cugnaux doit être desservie par des transports en commun performants et dignes, comme les autres villes de la 1ère couronne de la Métropole.

L'ouverture de la voie de transport en commun en site propre a lancé l'amélioration de la mobilité.

Il est temps d'aller plus loin par :

- la réalisation d'une voirie adaptée entre Cugnaux et l'Arc en Ciel,
- l'augmentation significative du cadencement des trains entre Toulouse et Muret,
- l'ouverture d'une ligne Linéo entre Basso Cambo, Francazal et la gare de Portet s/Garonne,
- l'ouverture d'une ligne Optimo sur la RD 15 entre Basso Cambo et Seysses,
- l'amélioration de la desserte de bus du quartier la Glassière/Michet pour un raccordement au centre ville.

Le Conseil Municipal de Cugnaux soutient le projet de Mobilités 2020 / 2030 sous réserve que :

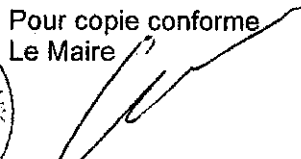
Toulouse Métropole lance en 2017 les études d'un boulevard urbain, intégré dans les quartiers actuels, entre Cugnaux et l'Arc en Ciel,

la Région Occitanie augmente significativement le cadencement des trains TER entre Toulouse et Muret pour obtenir un niveau de service attractif pour les usagers du sud de l'Agglomération,

le SMTC déclare en priorité 1 le Linéo Basso-Cambo / Gare de Portet, en lançant les études en 2017 pour une mise en service dès 2020 et l'Optimo sur la RD 15 et étudier un prolongement de la ligne 87 vers le centre ville de Cugnaux



Pour copie conforme
Le Maire


Alain CHALEON

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE

Séance du Lundi 27 Février 2017

Nombre de Conseillers (à l'ouverture de la séance)
En exercice : 19
Présents : 13
Absents : 6
Procurations : 1

Date de la convocation :
22/02/2017

Secrétaire de séance :
REGGIANI Mischa

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Madame Ida RUSSO, Maire.

- Etaient présents : RUSSO Ida – CHIBAUDEL Marie – CLARENS Brigitte – COUSI Jean-Paul – DE CROUZET Elisabeth – JAUREGUIER Philippe – LEMAITRE François – LORRE Danielle – MARTINIERE Jean-François – REGGIANI Mischa – ROCACHER Jean-Marc – VERMERSCH Bruno – WITTLIN Thierry.

- Ont donné procuration : TERROU Lilian à LEMAITRE François.

- Etaient absents : BOUTEMY Sabine – CHAZALNOEL Philippe – DELAMARCHE Jérôme – NOIRAULT Isabelle – SERAUD Stéphanie – TERROU Lilian.

AFFAIRE N°01 : SMTC – Projet Mobilités 2020, 2025, 2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) – Avis de la Commune de DREMIL LAFAGE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1214-14 à L1214-18 ;
VU la Délibération du SMTC TISSEO du 4 Février 2015;

Exposé :

Par une délibération du 4 février 2015 précitée, le Comité Syndical du SMTC-Tisséo a décidé d'engager l'élaboration du Projet Mobilités 2020/2025/2030, valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Grande Agglomération Toulousaine et son adaptation au nouveau contexte métropolitain.

Le PDU est un document stratégique d'organisation des mobilités, en cohérence avec d'autres plans et programmes de niveau régional et/ou local et en accord avec la planification urbaine des territoires. A ce titre, il doit déterminer, orienter, prévoir, anticiper les principes d'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement, dans une vision globale et cohérente de développement équilibré et durable des territoires, surtout lorsque ces derniers constituent une unité métropolitaine de première importance.

Le Projet Mobilités 2020/2025/2030 poursuit **trois objectifs**, celui de :

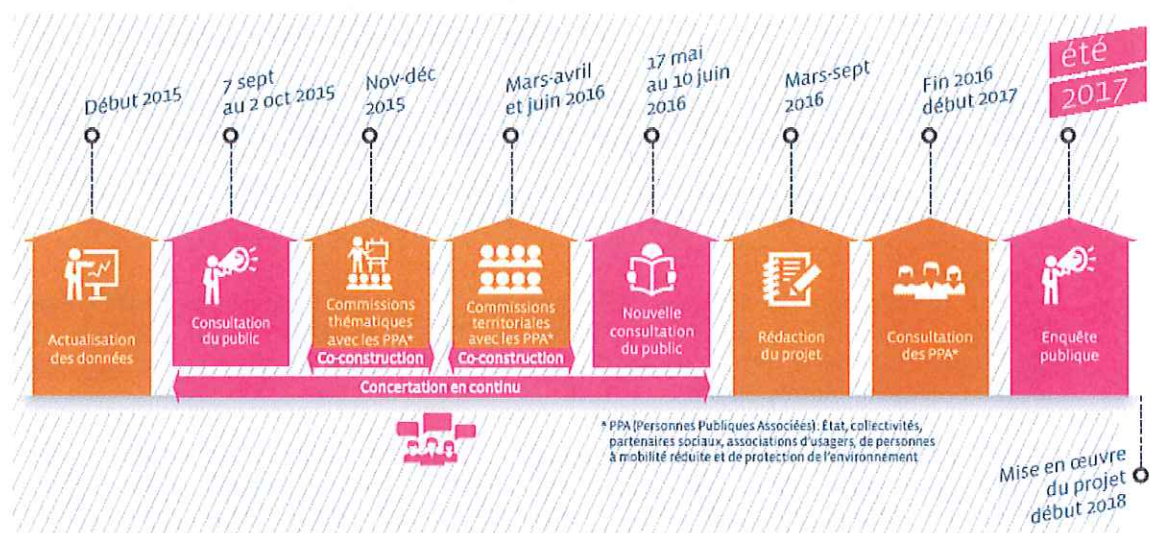
- Mettre en œuvre une politique de transport en commun plus capacitaire et promouvoir les modes actifs pour faire face au développement des territoires
- Maîtriser le développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et axes structurants de transports en commun
- Mettre en œuvre un plan de circulation-stationnement en optimisant les capacités résiduelles du réseau routier structurant

Axé autour des enjeux de mobilités, d'attractivité et d'accessibilité, le Projet Mobilités s'articule prioritairement autour de **trois leviers d'actions** :

- Le report modal : améliorer les performances du réseau bus (Linéo, Optimo...), créer des capacités de transport supplémentaires (Toulouse Aerospace Express, mise à 52m des quais de la ligne A du métro, ...), développer la couverture et le maillage du réseau structurant (ceinture Sud, ...), favoriser l'articulation du réseau ferroviaire et valoriser ce mode en cohérence avec le développement périurbain, poursuivre le développement des modes actifs, développer l'intermodalité, déployer et optimiser les «services » en complément des réseaux (politique de stationnement, offre et usage des parcs relais, covoiturage et télétravail, électromobilité, promotion des modes alternatifs).
- La cohérence Urbanisme / Mobilité : densité selon le niveau de desserte par le réseau de transport public, polariser le périurbain autour des centralités urbaines et des pôles multimodaux de transport, renforcer la mixité emplois/habitat/services dans les différents types de territoires (périurbain, périphérie proche, Toulouse).
- L'optimisation des réseaux : de transports en commun, cyclables, routiers (plan de stationnement, gestion des flux de périphérie à périphérie, hiérarchisation du réseau routier, logistique urbaine).

L'arrêt du Projet Mobilités 2020/2025/2030, par délibération du Comité Syndical du SMTC Tisséo le 19 octobre 2016, constitue une étape clé du processus de concertation, en vue de son approbation fin 2017-début 2018.

La prochaine étape de la procédure sera celle de l'enquête publique.



Du point de vue de DREMIL LAFAGE, la collectivité entend attirer l'attention du SMTC-Tisséo sur les points suivants :

- Le report modal : En l'absence d'un maillage transverse entre les communes de SAINT-ORENS, QUINT FONSEGRIVES et BALMA, la desserte du territoire EST de la Métropole doit continuer à être assurée avec une offre adaptée. La commune souhaite donc le maintien d'une offre TAD sur son territoire.
- La cohérence Urbanisme / Mobilité : Le maintien des arrêts de transport dans les centralités constitue un enjeu majeur à prendre en compte, car ces zones représentent des secteurs privilégiés d'urbanisation et de densification.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,
DECIDE:**

ARTICLE UNIQUE: De donner un avis favorable au Projet Mobilités 2020/2025/2030, arrêté par délibération du Comité Syndical du SMTC-Tisséo le 19 octobre 2016, sous réserve de prise en considération des éléments évoqués ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Certifié exécutoire
Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Transmis en Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

28 FEV. 2017
28 FEV. 2017

Le Maire,

Ida RUSSO



La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délais et voies de recours (application de l'article R421-5 du Code de Justice Administrative) : Dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification d'une décision administrative, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- Soit un recours gracieux adressé à la collectivité à l'attention de Madame le Maire (1 Allée de l'église 31280 DREMIL-LAFAGE)
- Soit un recours adressé à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne (Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE Cedex) afin de solliciter de ce dernier la mise en œuvre du déferé préfectoral
- Soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif (68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7)

Après un recours gracieux, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

En cas d'urgence, le recours contentieux peut également s'accompagner de la mise en œuvre de procédures de référés.

031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE

Date de télétransmission : 11/04/2017

Date de réception préfecture : 11/04/2017

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la commune d'Escalquens Séance du 20 février 2017

Nombre de membres			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	
29	29	25	
N° de délibération 2017-13			
Date de convocation		Date d'affichage	
14 février 2017		24 février 2017	
Résultat du vote			
Pour	Contre	Abstention	Refus
25			

L'an deux mille dix sept et le vingt février à dix huit heure trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Sériéys, Maire,

Présents : Alain Sériéys, Bernadette Sanmartin, Denis Fournier, Roseline Broussal, Michel Arderiu, Laurence Large, Michel Intrand, Pia Klingenfus, Daniel Baur, Christian Marrot, Gérard Palhol, Monique Buchet, Roland Durrieu, Lucie Saintout, Olivier Guibert, Alain Gil, Dunia Corrieri, Djemel Bensaci, Catherine Lemaréchal, Dominique Bourguignon, Monique Fabre.

Absents avec pouvoir : Serge Brabessa à Daniel Baur, Sophie Passera à Laurence Large, Frédéric Legay à Djemel Bensaci, Hélène Belle-Clot à Dominique Bourguignon.

Absents : Suzanne Rambeau, Sandrine Agut Bosc, Sandrine Mac Touzanne, Jean-Luc Tronco.

Secrétaire de séance : Michel Intrand

Objet de la délibération : Avis de la commune d'Escalquens dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées sur le projet mobilités 2020-2025-2030 porté par le SMTTC-Tisséo

Nous, conseillers municipaux d'Escalquens, partageons les remarques faites par les conseillers communautaires du Sicoval dans leur avis du 6 février 2017. Néanmoins, nous souhaitons ajouter les remarques supplémentaires ci-dessous et ainsi participer activement à l'élaboration de ce plan mobilité aux enjeux majeurs pour notre avenir et le développement du territoire.

L'évolution de la population est estimée à + 15 000 hab/an sur l'aire urbaine toulousaine et + 1000 hab/an sur le Sicoval.

Ainsi Toulouse et toutes les communes de l'aire urbaine sont totalement liées pour accueillir les populations nouvelles.

Elles doivent **ainsi agir ensemble pour le même objectif** et notamment pour participer, à leur niveau, à l'engagement pris lors de la COP 21 : « *L'ambition finale de l'accord de Paris est que les contributions des États signataires permettent de stabiliser le réchauffement climatique dû aux activités humaines « nettement en dessous » de 2°C d'ici à 2100 en renforçant les efforts pour atteindre la cible de 1,5°C.* ».

Le développement des transports en commun est nécessaire pour tenir les engagements de la COP 21, notamment en termes de réseau et de tarification accessible à tous.

Sur le Sicoval, l'essentiel de la croissance démographique a été absorbé par les communes du nord du territoire, communes dites de la « Ville Intense » dans le SCOT (schéma de cohérence territoriale), situées en première couronne ou en frange de la 2^{ème} couronne, là où les transports, services et activités économiques sont installés (Labège, Ramonville, Auzeville, Castanet, Péchabou, Escalquens) et donc, où les besoins se sont accrus.

Lors du conseil municipal du 6 avril 2016, les conseillers municipaux d'Escalquens ont clairement *exprimé que « les objectifs du PLH (programme local de l'habitat) 2017-2022 ne seront remplis que si les documents d'urbanisme élaborés par le SMEAT (Syndicat mixte de l'agglomération toulousaine), entérinent clairement le lien entre Habitat et Transport, le définissent et enfin le programment. Construire les logements doit avoir pour corollaire, pour obligation le développement d'une desserte du territoire en transports en commun en adéquation avec la population y résidant ».*

Nous **réaffirmons cette position** à propos du Projet Mobilités 2020-2030 porté par le SMTTC Tisséo.

Alors que le vécu au quotidien de la majorité des habitants, et notamment des salariés, est constitué d'embouteillages innombrables, en augmentation rapide ces dernières années, pour accéder aux différentes zones d'emploi, il est proposé un projet reposant presque exclusivement sur une hypothétique 3^{ème} ligne de métro au plus tôt en 2024.

Lors du débat public sur la TAE (Toulouse Aerospace Express), au-delà de la question de l'opportunité de la 3^{ème} ligne de métro, nos concitoyens, toulousains ou pas, regrettent le retard pris dans la mise en œuvre de solutions capacitaires, innovantes et de mobilité active permettant d'améliorer leur qualité de vie.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Extrait du registre des Délibérations - Séance du 20 février 2017

Nous pensons principalement à la remise en cause du PLB (Prolongement de la Ligne B) qui aurait dû être mis en service en 2019 pour répondre aux besoins de déplacements des habitants de l'aire urbaine.

PLB dont l'objectif majeur est : « **dénouer** » le site, faire passer un mode lourd et efficace de transports en commun au-dessus des barrières que sont : le canal, le périphérique, le Palays, l'autoroute et l'Hers.

Au-delà du PLB ce sont des liaisons bus, souvent en site propre, nécessaires à l'irrigation du territoire vers la route de Revel, Castanet et Péchabou et au-delà, mais aussi vers l'échangeur de Montgiscard, et sans oublier St Orens ce qui permet le maillage avec la Ligne A vers Balma dans le prolongement de la LMSE (Liaison Multimodale Sud-Est), et aussi l'**indispensable liaison** vers le lycée Pierre Paul Riquet pour les élèves d'Escalquens.

La gare multimodale donne une dimension régionale avec les TER et répond à la stratégie du « maillage » poursuivi par le PDU.

On peut même imaginer que certains TER venant de Carcassonne s'arrêtent en gare de Labège, permettant ainsi de dé-saturer la future gare Matabiau-LGV.

Le Conseil municipal de la Commune d'Escalquens invite la majorité de Tisséo à sortir des approches partisans et invite monsieur Moudenc à revenir, au sujet du PLB, au PDU de 2001 qu'il a lui-même porté. Approches partisans qu'il a lui-même condamné dans sa réponse du 14/03/2012 au rapport de la Chambre régionale des comptes de Midi Pyrénées.

Pour le Conseil municipal d'Escalquens la TAE est un beau projet mais qu'il sera peut-être difficile de faire entrer dans le ratio « 18 fois de la BEI » et de ce fait il eut été préférable de parler d'une TAE venant se raccorder à l'INPT au PLB réalisé jusqu'à la voie ferrée Toulouse-Narbonne, tel le projet finalisé et financé défini dans l'enquête publique pour lequel la commission d'enquête (Du 02 avril 2015 au 18 mai 2015) a rendu les conclusions :

« La commission décide, en toute indépendance et à la majorité de ses membres, de donner un AVIS FAVORABLE à la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation au projet de prolongement de la ligne B du métro jusqu'à Labège ».

Dans le nouveau dispositif Mobilités, sans attendre l'arrivée de la TAE, tout comme le Sicoval, nous souhaitons que la ligne B (pour laquelle 15 M€ ont déjà été engagés dans le cadre des études) soit prolongée jusqu'à la future station INPT, lieu d'interconnexion. D'autant plus que la dotation de l'État de 35 M€ est **subordonnée au démarrage des travaux en 2017**.

D'autre part, un TCSP (transport en commun en site propre) Labège-Escalquens était inscrit au PDU pour une mise en service en 2020. Dans le projet Mobilités : « Une ligne Optimo entre Escalquens et Labège est inscrite à l'horizon 2025 ».

Les élus d'Escalquens déplorent ce changement et dénoncent la dégradation de l'objectif de service.

De plus, cette **nouvelle proposition, n'étant plus en site propre**, ne pourrait être efficiente que si elle est accompagnée par ailleurs : du prolongement du CD 916 appuyé par la suppression du passage à niveau d'Escalquens et du contournement de Saint Orens.

De l'avis du Conseil Municipal d'Escalquens, au Sud-Est, **l'urgence pour les populations** (toulousaines ou pas) est :

- Faire sauter le « bouchon » du Palays, pour cela, il faut **réaliser le PLB dans son tronçon Ramonville INPT**, (début des travaux en 2017).
- Accentuer le report modal en proposant des P + R en nombre suffisant pour éviter la traversée des communes « ville intense ».
- Définir un schéma directeur cyclable volontariste et que son financement soit inscrit dans le plan de financement du Projet Mobilités 2020-2030.
- Évoluer vers un titre unique de transport métro-bus-train.
- Mettre en place avant 2025 une ligne de bus efficace entre Escalquens-labège et l'INPT
- Créer une liaison routière avec parking entre l'INPT et la RD16

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Escalquens, le 20 février 2017

Le Maire,

Alain SERIEYS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24/02/2017
et publication ou notification
du 24/02/2017

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception en préfecture : 11/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de la Haute-Garonne

Commune d'ESPANÈS

2017-03

SÉANCE DU 18 JANVIER 2017

L'an Deux Mille dix sept

A 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BAUDOUIN René, Maire.

Date de convocation : 10 janvier 2017.

Présents : Mesdames : FABIAU Isabelle, VILLEMUR Sylvie.

Messieurs : BAUDOUIN René - COLRAT Fabrice - MATTIUZZO Maxime – VILLEMUR Xavier - SCHORNOZ Yann.

Absents excusés : Mme POUJET Stéphanie (procuration à FABIAU Isabelle), Mme Isabelle PAUMARD (procuration à Yann SCHORNOZ), M. MONMARSON Aurélien - WAGNER Thomas (procuration à Fabrice COLRAT).

Secrétaire de séance : Yann SCHORNOZ

Objet : Avis projet mobilités 2020-2025-2030.

Le dossier SMTC-Tisséö du 28 novembre 2016 concernant le projet mobilités 2020-2025-2030, consultation de personnes publiques associées est présenté.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



Fenouillet
sur Canal et Garonne

tisséo COURRIER N° 12204 ARRIVÉ LE - 6 MARS 2017	
POUR TRAITEMENT	CD
COPIE(S) POUR INFO	

Fenouillet le 27 février 2017

Monsieur Jean-Michel LATTES
Président du SMTC-Tisséo
7 esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 – 31011 Toulouse Cedex 6

Objet : Projet Mobilités 2020-2025-2030

Monsieur le Président,

Par courrier réceptionné en date du 5 décembre 2016, vous avez sollicité l'avis de la municipalité de Fenouillet concernant le projet Mobilités 2020-2025-2030. En effet, en France toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un Plan de Déplacements Urbains dont les principes régissent l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement.

C'est pourquoi la municipalité de Fenouillet émet un avis favorable à ce Projet Mobilités avec néanmoins d'importantes réserves concernant le territoire Nord Toulousain. En effet, les communes composant ce territoire connaissent un important retard en termes de transports en commun, de voirie et plus généralement en termes d'accessibilité et de mobilité. Contraintes par la Garonne, le Canal, la route de Paris, L'Hers et l'autoroute ce territoire s'est structuré dans le sens Nord-Sud délaissant toutes infrastructures lourdes dans le sens Est-Ouest. Avec 14 communes, plus de 150 000 habitants, des déplacements internes au territoire inférieur à 3 km qui représentent 41% des déplacements, une croissance démographique de +25% entre 1999 et 2007 et un afflux de nouveaux habitants de 38 000 entre 2012 et 2020 et de 43 000 habitants prévus entre 2021 et 2030, le Nord Toulousain est une terre d'accueil importante pour la Métropole. Toutefois, la stratégie favorisant la mobilité et le développement d'un réseau de transports en commun comme le développement d'un réseau routier n'est pas à la hauteur des enjeux.

1 – requalification de l'ex-RD820 de Saint-Jory à Toulouse

La route de Paris (ex-RD 820) reçoit 30 000 véhicules jour, concentre 10 000 salariés dans le secteur de la logistique et dessert une nouvelle galerie commerciale qui en 2 mois a compté 1 million de visiteurs. Connecté au périphérique toulousain par l'échangeur de Sesquières qui est totalement obsolète et dangereux, cet axe est un axe majeur et structurant pour le Nord Toulousain.

Aucun aménagement n'est prévu sur cette voie bien qu'elle soit quotidiennement saturée, aucune requalification pour l'installation d'une voie en site propre ou la création de contre-allées pour une meilleure desserte des entités économiques n'ont été prévues.

Mairie de Fenouillet

Hôtel de Ville - Place Alexandre Olives - BP 95110 - 31151 Fenouillet cedex - France
Tél. 05 62 75 89 75 - Fax. 05 62 75 89 88 - courrier@mairie-fenouillet.fr - www.fenouillet.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

2 – 3^{ème} ligne de Métro

Le développement des transports en commun lourds telle qu'une nouvelle ligne de métro participe à la structuration de la Métropole et favorise grandement la mobilité des habitants du territoire. Néanmoins la question du tracé reste entière puisque cette ligne reste quasiment intra-muros à Toulouse. Un tracé incluant une desserte du Nord Toulousain serait à même de répondre à un besoin pressant de mobilité pour les citoyens du Nord de la Métropole. Alors que cette nouvelle ligne de métro desservira la zone d'Innopole qui concentre 15 000 emplois, elle ne desservira pas la zone économique nord qui en compte 25 000.

3 – projet AFNT

L'installation de plusieurs gares au niveau de Saint-Jory, Lespinasse et Fenouillet est un élément crucial pour le développement du Nord Toulousain non seulement d'un point de vue démographique mais également économique. Alors que le Nord Toulousain concentre près de 22% de la population de la Métropole et près de 24% de l'activité de Toulouse Métropole, ce bassin de vie reste très dépendant de la performance du réseau routier avec un taux d'usage de la voiture de 78%. Le développement d'un réseau de TER nord toulousain cadencé au ¼ d'heures et ponctué d'arrêts stratégiques où sont associés parking-relais et rabattements de bus est un élément indispensable pour une urbanisation intelligente alliant service public et mobilité.

4 – un second pont sur la Garonne

Depuis des décennies, la question d'un nouveau pont sur la Garonne est évoquée, matérialisée sur les différents plans et études et tous font ressortir l'inexorable nécessité de ce second pont sur la Garonne. Qu'il soit au niveau de Saint-Jory pour une liaison rapide avec le PEX et la zone aéroportuaire en amont de la Métropole ou encore au niveau de Fenouillet ou d'Aucamville cette nouvelle traversée de la Garonne s'inscrirait comme une liaison Est-Ouest du nord de la Métropole manquant cruellement à ce territoire.

5 – péage Nord A62

La saturation du Nord en termes de trafic pose la question de l'utilisation de l'A62. En effet, la mise en place d'une gratuité du péage pour les habitants des communes Nord de la Métropole favoriserait la mobilité d'une grande partie des métropolitains et participerait à désengorger des axes quotidiennement saturés à l'image de l'ex-RD820 ou de la RD64.

6 – Le Boulevard Urbain Nord

Nous regrettons que le Plan Mobilités ne reprenne pas le projet de BUN pourtant élément majeur de la desserte du Nord Toulousain avec un couloir de bus en site propre et un rabattement vers la future gare par le boulevard Salvador Allende d'Aucamville.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de bien vouloir prendre en compte l'avis de la municipalité de Fenouillet dans le cadre du Projet Mobilités 2020-2025-2030 et vous prie de croire Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.



Le Maire

Gilles BROQUERE

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Optimo...), créer des capacités de
Accusé de réception en préfecture
\$ 011235198061907041120160329-2) An2-
SF...), favoriser l'articulation du
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Vu l'avis de la Commission Déplacements et Transports spécifique du 20 février 2017,

Vu la délibération n° DEL-17-0014 adoptée lors du Conseil de la Métropole du jeudi 23 février 2017,

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet les réserves suivantes avant de procéder au vote :

- ✓ **Nécessité de tenir compte de l'évolution des modes de vie et des mobilités des populations vivant dans les petites communes de la périphérie. Il convient de ne pas oublier de mailler le territoire autrement pour leur permettre de s'impliquer à leur tour dans les grands enjeux du futur PDU.**
Exemple : repenser le modèle de déplacements « en étoile » en favorisant les liaisons intercommunales, vers d'autres plateformes multimodales, vers des parkings de délestage, ...
- ✓ **L'application des réglementations pourrait être considérée « au cas par cas » pour permettre des économies et/ou des aménagements mieux adaptés au contexte.**
Exemple : sous prétexte de mise en accessibilité des points d'arrêts de bus, certains sont supprimés alors qu'ils sont encore utilisés.

Article 1

De donner un avis favorable au Projet Mobilités 2020/2025/2030, arrêté par délibération du Comité Syndical du SMTC-Tissé le 19 octobre 2016, sous réserve de prise en considération des éléments évoqués ci-dessus.

Article 2

D'autoriser Madame le Maire à engager tous les actes et démarches nécessaires à la mise en œuvre aux effets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an.

11 VOIX POUR (Avec réserves)
7 ABSTENTIONS
1 VOIX CONTRE

Fait à Flourens, le 7 mars 2017

Le Maire,
Corinne VIGNON



BORDEREAU D'ENVOI

MAIRIE DE FONBEAUZARD

Place Simon Montariol

BP 90223

31142 Saint-Alban

EMETTEUR :

Nom : POUTINEAU Caroline

Service : Secrétariat

Tel : 05.61.70.23.38

Fax : 05.61.70.87.96

DESTINATAIRE :

SMTC

Tel :

Fax :

☐ POUR INFORMATION

☐ POUR SUITE A DONNER

☐ POUR AVIS

☐ POUR NOTIFICATION

☐ EN RETOUR

☐

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint la délibération du conseil municipal de Fonbeauzard relative aux projets mobilités 2020-2025-2030.

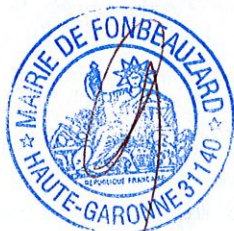
Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

A Fonbeauzard, le 29/12/2016

Le Maire

R Grimaud



tusse COURRIER N° ARRIVÉE	
- 2 JAN. 2017	
POUR TRAITEMENT	CD
COPIE(S) POUR INFO	

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Département de Haute-Garonne
Commune de FONBEAUZARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2016

Objet de délibération : SMTC Tisséo : Projets mobilités 2020-2025-2030 : (délibération n°79)

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 22
Présents : 19
Qui ont pris part à la délibération : 22
Date de la convocation : 06/12//2016
Date d'affichage : 06//12//2016

L'an deux mille seize le douze décembre, le Conseil Municipal de la commune de FONBEAUZARD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIMAUD Robert, Maire.

Présents : Robert Grimaud, Philippe Bessette, Géraldine Boennec, Michel Corbière, Bernard Crayssac, Myriam Costes, Mickaël Delaune, Nadine Devillers, Patrice Graffouliere, Virginie Hoyer, Serge Lasserre, Nadine Mayssal-Catalano, Florence Moret, Emmanuel Munoz, Francis Oulés, Paulette Piquemal, Cornélia Schatz, Jean-Jacques Selle, André Villate.

Pouvoirs : Sonia Capelle a donné pouvoir à Géraldine Boennec
Christelle Gourgues a donné pouvoir à Florence Moret
Jean-François Gil a donné pouvoir à Virginie Hoyer

Absente excusée jusqu'à 19h30 : Bernard Crayssac

Président de séance : Robert Grimaud, Maire

Secrétaire de séance : Michel Corbière.

Date de la convocation : 06/12//2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un Plan de Déplacements Urbains dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

La grande agglomération toulousaine dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012. Ce document cadre est réalisé collégialement entre le SMTC, les quatre intercommunalités membres (Toulouse Métropole, Muretain Agglomération, le Sicoval, le SITPRT) et les personnes publiques associées (Etat, Région Occitanie, Département de la Haute Garonne, les intercommunalités, les communes, les Chambres consulaires ...).

Le SMTC a pris la décision d'engager l'élaboration du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine, par délibération 2015.02.04.1.1 en date du 4 février 2015.

La délibération engageant l'élaboration du Projet Mobilités indiquait les principaux éléments d'enjeux suivants :

Concernant les perspectives de développement du territoire :

Le territoire de 115 communes accueille plus d'1 million d'habitants au sein d'un vaste espace métropolitain et connaît une forte croissance démographique et urbaine.

Cette croissance se répercutera sur la mobilité. Ainsi, à l'horizon de 10 ans, soit en 2025, on estime que le nombre de déplacements quotidiens tous modes confondus sur la grande agglomération toulousaine sera de 4,5 millions, soit 500 000 de plus qu'à ce jour, l'équivalent de l'usage actuel du réseau Tisséo ou du périphérique.

La saturation des réseaux de déplacements et l'absence de desserte performante de principaux grands sites d'activités posent l'enjeu de l'attractivité du territoire et celui du devenir du pôle métropolitain de niveau mondial et son rôle de locomotive de la compétitivité française à terme.

Pour répondre à ces enjeux d'attractivité et de compétitivité, il convient d'apporter une réponse globale de mobilité pour :

- Doter le territoire de solutions de mobilité pour accueillir 500 000 nouveaux déplacements tous les 10 ans.

- Assurer une desserte des sites d'activités au coeur du pôle de compétitivité mondiale.

Concernant le calendrier et le dispositif d'élaboration :

- 2015/2016 :

Une phase de consultation et participation citoyenne, permettant de partager et d'échanger sur une vision 2020/2025/2030 de l'organisation des mobilités dans la métropole toulousaine.

Une phase de travail plus technique, mais ouverte et transversale, avec pour objectif de concevoir le projet de « Projet Mobilités 2020/2025.2030 ».

Lors du Comité Syndical du 19 octobre 2016, les élus du SMTC ont arrêté le Projet Mobilités 2020-2025-2030 permettant l'enclenchement des phases de consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique.

En qualité de personne publique associée directement consultée, en application du Code des Transports, l'assemblée dispose d'un délai de 3 mois à compter de la date d'envoi du courrier pour émettre un avis sur le Projet Mobilités 2020-2025-2030. Au-delà des 3 mois, l'avis sera réputé favorable.

Monsieur le Maire précise que de nouvelles commissions territoriales devraient être programmées vers février/mars 2017, afin de tirer le bilan de cette étape de consultation et débattre à l'échelle des territoires de la grande agglomération toulousaine, des enrichissements à apporter au Projet Mobilités 2020-2025-2030 après l'enquête publique et son approbation.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, l'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés par 22 voix Pour, prenant acte de l'ensemble de ces informations relatives au Projet Mobilités 2020-2025-2030, n'émet aucune observation particulière à ce stade de la consultation et reste dans l'attente d'une nouvelle étape de concertation permettant de poursuivre l'enrichissement du projet.

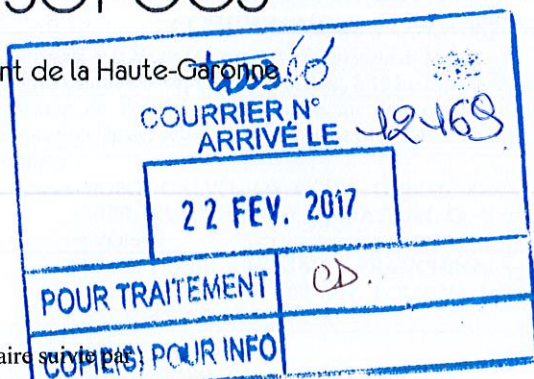
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

FONBEAUZARD, le 20 décembre 2016.

Le Maire,
Robert GRIMAUD

Document signé électroniquement.



Affaire suivie par
Delaban Sybille
Secrétariat du Conseil Municipal
☎0561915597
conseilmunicipal@fonsorbes.fr

N/Réf. : MP/DS 01-02
Objet : Projet Mobilités 2020-2025-2030

Fonsorbes, le 20 février 2017

Monsieur le Premier Adjoint au Maire

à

Monsieur LATTES Jean-Michel
Président du SMTC-TISSÉO
SYNDICAT MIXTE des TRANSPORTS
en COMMUN
7 esplanade Compans-Caffarelli – BP 11120
31011 TOULOUSE CÉDEX 6

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre courrier du 28 novembre 2016 portant sur la consultation des personnes publiques associées dans le cadre du Projet Mobilités 2020-2025-2030, je vous informe que le Conseil Municipal a émis un avis négatif lors de sa séance du 2 février 2017.

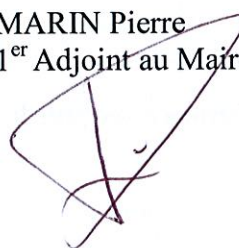
Effectivement, nous vous avons envoyé un courrier en avril 2016 afin de vous informer de nos souhaits, notamment le prolongement du tracé de la ligne 116 jusqu'à la gare de Colomiers, ainsi que le prolongement de la ligne Linéo, qui s'arrête à Plaisance du Touch, jusqu'à Fonsorbes. Or, à ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue.

Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération correspondante, télétransmise ce jour à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



MARIN Pierre
1^{er} Adjoint au Maire



EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de FONSORBES <i>Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch</i> L'an deux mille dix-sept, le deux février, à 19 heures 05, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.		
Présents : Mmes BOBO, CALVO, DE COUX, DUBOIS, GOSSELIN, HERNANDEZ, KRIER, LACOSTE, MALET, MATHIEU-DEBLACHE, SIMÉON, VITET et VOISIN Mrs BAË, BROUSSE, CHOUARD, FRANCHINA, GAUBERT, LALANNE, LASCRET, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MARIN, PERROT, PILET, RIVIER et SÉVERAC		
Absent(s) représenté(s) : Mme BOYER a donné procuration à Mme VITET M. MONROZIER a donné procuration à Mme SIMÉON M. SOUM a donné procuration à		
Absent(s) : Mme RANGOLY et M. BUISSON Secrétaire de séance : M. PILET Jean-Claude Thème : 8,7 - TRANSPORTS Objet : Projet Mobilités 2020-2025-2030 du SMTC-TISSÉO Avis à formuler		
Séance du 2 février 2017 Acte n° 2017-017		
Conseillers en exercice 33		Conseillers Présents 28
Date de convocation 26 janvier 2017		Publiée par affichage en Mairie le 27 janvier 2017

M. BAË Jean-Philippe, Adjoint délégué au secteur "services techniques-transport", expose au Conseil Municipal que par délibération du 4 février 2015, le SMTC-TISSÉO a initié le projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération toulousaine approuvé le 17 octobre 2012.

Cette révision a été lancée afin d'intégrer le projet politique de la nouvelle gouvernance du SMTC, axé essentiellement autour de la création de la 3^{ème} ligne de métro et la création de dix lignes de bus Linéo.

Lors du Comité Syndical du 19 octobre 2016, les Elus du SMTC ont arrêté le Projet Mobilités 2020-2025-2030 permettant l'enclenchement des phases de consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique.

Les principales actions de ce Projet Mobilités sont :

- **2019** : doublement de la ligne A
- **2020** : réseau Linéo, dont le remplacement de la ligne 65 par une ligne Linéo + téléphérique urbain sud
- **2024** : 3^{ème} ligne de métro

Aussi, en sa qualité de personne publique associée directement consultée, la commune de Fonsorbes dispose d'un délai de trois mois à compter de la date d'envoi du courrier de SMTC-TISSÉO (soit à compter du 28 novembre 2016) pour émettre un avis sur ce Projet Mobilités 2020-2025-2030, conformément au Code des Transports. Au-delà de ce délai, l'avis de la commune sera réputé favorable.

M. BAË Jean-Philippe rappelle au Conseil Municipal que la commune avait envoyé un courrier au Président du SMTC-TISSÉO, en avril 2016, pour lui faire part des souhaits de la municipalité, notamment celui du prolongement du tracé de la ligne 116 jusqu'à la gare de Colomiers et celui du prolongement de la ligne Linéo, qui s'arrête à Plaisance du Touch, jusqu'à Fonsorbes.

Aussi, après étude de ce Projet Mobilités 2020-2025-2030, il propose d'émettre un avis négatif pour les raisons suivantes :

- SMTC-TISSÉO prend plus en considération la situation de la grande agglomération toulousaine que celle de la périphérie

Envoyé en préfecture le 20/02/2017
Reçu en préfecture le 20/02/2017
Affiché le **20 FEV 2017**
ID : 031-213101876-20170202-2017_017-DE

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 février 2017 – acte n° 2017-017 – page 2/2
Thème :	8.7 - TRANSPORTS
Objet :	Projet Mobilités 2020-2025-2030 du SMTC-TISSÉO Avis à formuler

- dans le cadre du déploiement des lignes Linéo, et plus particulièrement de la ligne Linéo 3 "Plaisance du Touch-Tournefeuille-Arènes", il est déploré l'absence de couloirs dédiés à la circulation des bus sur l'ensemble de son tracé, compte-tenu de l'engorgement considérable de la RD 632
De plus, il est demandé que ce tracé soit prolongé jusqu'au bassin de vie de Saint-Lys/Fonsorbes, bassin représentant déjà aujourd'hui plus de 20 000 habitants pour ces deux communes
- concernant l'actuelle ligne 116, il est regrettable que son prolongement jusqu'à la gare de Colomiers ne soit pas évoqué. Cette question sera d'autant plus pertinente lors de la mise en service de la 3^{ème} ligne de métro, connectée à cette gare
- se pose la question de la capacité du SMTC à financer l'intégralité du Projet Mobilités, au regard du poids financier que pèsera la 3^{ème} ligne de métro

Entendu l'exposé de M. BAË Jean-Philippe, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

Article 1 : émet un avis négatif au Projet Mobilités 2020-2025-2030 pour les raisons ci-dessus développées.

Madame le Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.



Madame le Maire
SIMÉON Françoise
Pour Madame le Maire
Le Premier Adjoint
Pierre MARIN

COMMUNE d'AIGREFEUILLE
31280 AIGREFEUILLE

2017/4/page 6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers	L'an deux mille dix sept
En exercice : 15	le 27 février à 20 h 30,
Présents : 13	le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 22 février 2017	à la Mairie, sous la présidence de Brigitte CALVET, Maire.

PRÉSENTS : MM. ANDRÉ Christian, DIXON Eric, GRUDÉ Jean-Louis, IMART Thierry, LEMORTON Joël, STURMEL Philippe

Mmes: ANTHINIAU Laurence, DURU Sandra, DUCROS Lucie
LOPEZ Valérie, LOUBET Marine, POUPOT Mary

Secrétaire : LEMORTON Joël.

Absents excusés : MARTIN Jeanne procuration à Brigitte CALVET
Bernard SANY procuration à Thierry IMART

Objet : Avis sur le Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération toulousaine

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

La grande agglomération toulousaine dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012. Le Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la grande agglomération toulousaine, est élaboré par le SMTC Tisséo.

Ce document cadre, permettant de planifier les grandes infrastructures de transports, est réalisé collégialement entre le SMTC, les quatre intercommunalités membres (Toulouse Métropole, Muretain Agglo, le Sicoval, SITPRT) et les Personnes Publiques Associées (Etat, Région Occitanie, Conseil Départemental de la Haute Garonne, les communes, les Chambres consulaires, SNCF...). En février 2015, SMTC-Tisséo a décidé l'élaboration du Projet Mobilités 2020-2025-2030, valant révision du PDU actuel (2012). Il couvre un espace urbain et périurbain composé de 115 communes. Ainsi, le SMTC-Tisséo, compétent dans le domaine des transports en commun, se fait ambassadeur des politiques menées par les membres associés, compétents pour leur part dans le domaine des infrastructures routières, des lignes ferroviaires et routières de transport public, du déploiement du réseau cyclable, de l'accessibilité des cheminements piétons ou encore du stationnement, dont les projets sont intégrés, agrégés et mis en cohérence.

Le Projet Mobilités, porteur de la stratégie d'organisation de la mobilité dans la métropole toulousaine, permet de répondre aux besoins du territoire (500 000 nouveaux déplacements à satisfaire par jour à l'horizon 2025) selon les grands principes suivants:

- **La mobilité :** Organiser les conditions de la mobilité durable dans la perspective d'une croissance démographique soutenue
- **L'accessibilité :** Répondre à la demande de déplacement liée à la croissance démographique et au dynamisme économique.
- **L'attractivité :** Renforcer l'accès et maintenir l'attractivité des zones économiques et d'emploi.
- **L'innovation :** Anticiper la mobilité de demain afin que les usagers ne vivent plus leurs déplacements comme une contrainte mais comme une opportunité.

Trois grands axes sont portés par le Projet Mobilités :

Axe 1 : Mettre en œuvre une politique de transport en commun plus capacitaire et promouvoir les modes actifs pour faire face au développement des territoires.

- Actions : 3^{ème} ligne de métro - Doublement de capacité de la ligne A - Interconnexion ligne B et 3^{ème} ligne de métro entre Ramonville et l'INPT - Extension du réseau tramway - Téléphérique urbain sud - Déploiement du réseau Linéo...

Axe 2 : Maitriser le développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et axes structurants de transports en commun.

- Actions : Pactes urbains - Charte livraison - priorisation des actions sur les pôles d'emplois et les quartiers prioritaires...

Axe 3 : Mettre en œuvre un plan de circulation - stationnement en optimisant les capacités résiduelles du réseau routier structurant.

- Actions : Renforcement de l'utilisation de la voiture partagée - Electromobilité - hiérarchisation du réseau routier...

Par ce Projet mobilités, SMTC-Tisseo annonce apporter :

- Un réseau de transports en commun au plus près des usagers (de 30% à 60% des usagers concernés par le réseau structurant).
- Une meilleure accessibilité à l'emploi (de 35% à 70% des emplois desservis)
- Une accroche des différents territoires, une mise en réseau pour le bien être des usagers.
- Une optimisation des connexions, une complémentarité entre l'aéroport, le réseau ferroviaires, le réseau interurbain et le réseau urbain.
- Des apports sur la qualité de vie et l'environnement.
- La prise en compte des personnes à mobilité réduite dans toute la chaîne des déplacements.

Lors du comité Syndical du 19 octobre 2016, les élus du SMTC ont arrêté le Projet mobilité 2020-2025-2030 permettant l'enclenchement des phases de consultation des Personnes Publiques Associées. A ce titre, en application du Code des Transports, la mairie d'Aigrefeuille doit donner son avis sur le Projet Mobilités 2020-2025-2030.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au Projet Mobilité 2020-2025-2030, mais souhaite formuler les réserves suivantes sur le projet :

- Le Plan de Déplacement Urbains proposé ne répond que très partiellement aux enjeux en terme d'adéquation entre les politiques de déplacement et l'habitat telles que définies dans le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT).
- Le plan de financement reste très fragile et repose sur des hypothèses de ressources maximisées et des dépenses particulièrement faibles, rendant crédible une forte augmentation fiscale durant le mandat 2020-2026 ou une révision à la baisse du projet.
- Dans une révision intégrée des budgets de Toulouse Métropole et de Tisseo SMTC, l'encours de la dette serait doublé de 4 milliards d'euros en 2024, interdisant de fait tout investissement significatif nouveau, hors politique des transports, pour de nombreuses années.

COMMUNE d'AIGREFEUILLE
31280 AIGREFEUILLE

2017/4/page 8

- Les lignes de Transports A la Demande (TAD) semblent être les grandes oubliées dans ce projet, dans lequel elles sont peu évoquées et peu apparentes sur les cartes. Le TAD tient pourtant une place importante dans les communes de périphérie (seconde couronne) en particulier de l'Est Toulousain, plus rurales, telles qu'Aigrefeuille. Reliant des zones avec de faibles densités de population à la station de métro de Balma, ce moyen de transport réduit les flux de véhicules et est un réel outil pour des populations telles que les jeunes ou les personnes âgées isolées. Le Conseil Municipal espère vivement que les lignes de TAD qui desservent la commune seront maintenues et que leur évolution suivra le développement du village.
- Le Conseil Municipal souhaite que des études soient menées afin d'envisager que la troisième ligne de métro desserve le quartier Malepère sur Saint-Orens de Gameville. Cet important projet de développement urbain impactera fortement les flux de déplacements de l'est toulousain et en particulier les trajets des habitants des communes de seconde couronne comme Aigrefeuille. Une station à Malepère permettrait un accès plus rapide au métro pour les habitants de la commune.

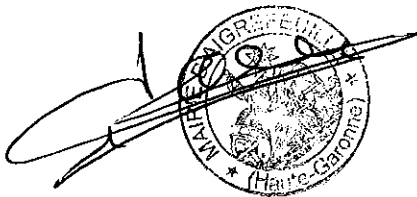
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme à l'original.

Certifié exécutoire compte tenu de
la publication le 27 février 2017
Et de la réception en Préfecture le 28/02/2017
Le Maire,

Le Maire,

Signature
Brigitte numérique de
CALVET Brigitte CALVET
Date :
2017.02.28
11:40:50 +01'00'





CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 18.2017

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 29
 Qui ont pris part à la délibération : 24 Pour : 24 Contre : 0

Date de la convocation : 16 février 2017

L'an deux mille dix sept et le vingt trois février à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. RICAUD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. MM. IGUNET. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. VERNIER.

Pouvoirs : M. BOISSET à Mme DETUYAT. M. PEGOURIE à M. GADEN.

Absents excusés : MM. BOISSET. PEGOURIE. POUVILLON. Mmes FABREGAS. FOISSAC. ESTAUN. OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : PROJET MOBILITES 2020-2025-2030, AVIS DE LA MUNICIPALITE D'AUCAMVILLE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Exposé :

En France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un Plan de déplacements Urbains (PDU) dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement. L'élaboration du Projet Mobilités 2020-2025-2030, valant révision du PDU de la Grande Agglomération Toulousaine, a été engagée par le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) - Tisséo en février 2015.

Ce document cadre, permettant de planifier les grandes infrastructures de transports, est réalisé collégialement entre le SMTC-Tisséo, les quatre intercommunalités membres (Toulouse Métropole, Muretain Agglo, le Sicoval, le Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine, dit SITPRT) et les personnes publiques associées (Etat, Région Occitanie, Département de la Haute Garonne, les intercommunalités, les communes, les Chambres consulaires ...). Le périmètre du projet porte sur 115 communes et concerne plus d'un million d'habitants.

La gouvernance institutionnelle et technique initiée pendant près de deux ans a permis d'aboutir à un projet structuré autour de trois grands axes et trente-neuf actions, en réponse aux enjeux de mobilité, d'accessibilité, d'attractivité et d'innovation et à la poursuite de la croissance territoriale, démographique et économique de la grande agglomération toulousaine :

Accusé de réception en préfecture
 n° 3386141001
 DE
 Date de réception préfecture : 11/04/2017

- Axe 1/ Mettre en œuvre une politique de transport en commun plus capacitaire et promouvoir les modes actifs pour faire face au développement des territoires. « Ou comment faire fonctionner ensemble le train, le métro, le tramway, le bus, la marche à pied, le vélo, la voiture partagée. »
- Axe 2/ Maitriser le développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et axes structurants de transports en commun. « Ou comment développer la ville et les transports en commun. »
- Axe 3/ Mettre en œuvre un plan de circulation-stationnement en optimisant les capacités résiduelles du réseau routier structurant. « Ou comment mieux développer et aménager les voiries et les stationnements.»

Les aménagements phares de ce projet sont la 3^{ème} ligne de métro, le téléphérique sud, le réseau LINEO et l'amélioration de la capacité d'accueil de la ligne A du métro.

Le Projet Mobilités a été voté et arrêté par délibération du SMTC le 19 octobre 2016. Ceci a permis d'enclencher dans un premier temps la procédure de consultation des personnes publiques associées (PPA), puis dans un second temps la procédure de mise à l'enquête publique.

L'objectif d'approbation du Projet Mobilités 2020-2025-2030 par délibération du SMTC est programmé pour la fin 2017 / début 2018.

La municipalité d'Aucamville, en tant que Personne Publique Associée, dispose d'un délai de 3 mois à compter de la date d'envoi du courrier pour émettre un avis sur ce projet. Au-delà des 3 mois, l'avis sera réputé favorable.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Projet Mobilités 2020-2025-2030,
Entendu l'exposé de M. VICENS, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

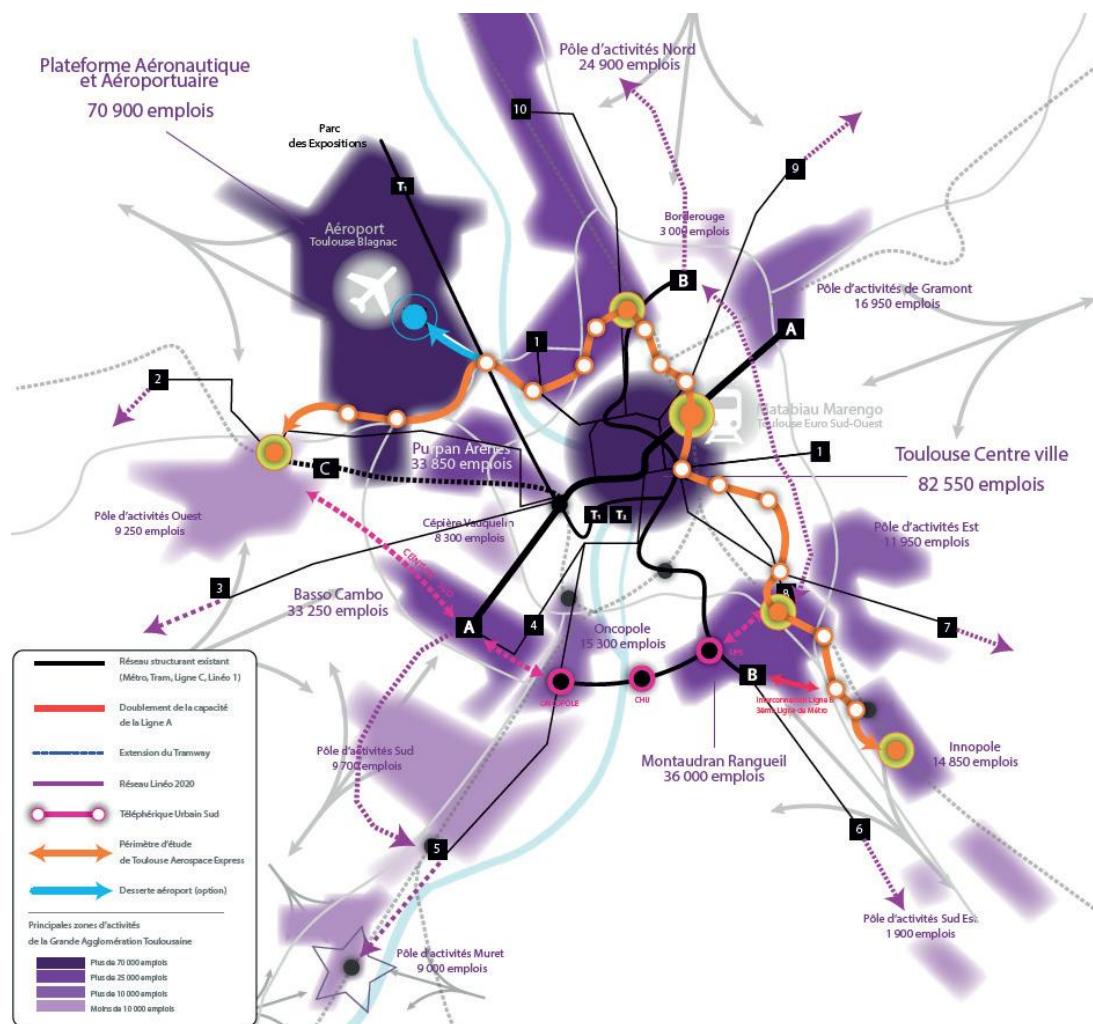
Décide

Article 1 : de rendre un avis favorable au Projet Mobilités 2020-2025-2030 avec les réserves suivantes :

. Le manque de solutions de mobilité structurantes et efficaces dans le secteur Nord.

En consultant le Projet Mobilités et les différentes cartographies produites, on ne peut que déplorer le manque de propositions de mobilité structurantes et efficaces sur le secteur nord. Il ne répond que partiellement aux enjeux en termes de cohérence entre les politiques de déplacement et d'habitat telles que définies par le SCOT. L'ambition ne nous semble pas également à la hauteur d'un secteur pourtant à forts enjeux démographiques et économiques. Pour exemple, les agents ou clients des entreprises LIEBHERR, MICRO TURBO et du nouvel hyper-centre commercial de Fenouillet n'ont d'autre choix que de se déplacer en voiture. Comme l'illustre la carte suivante, ce pôle d'activités Nord représente près de 25 000 emplois, contre près de 15 000 emplois pour l'Innopole qui se voit pourtant bénéficier de la 3^{ème} ligne de métro.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170411-20170329-2-1An2- DE Date de télétransmission : 11/04/2017 Date de réception préfecture : 11/04/2017
--



Nous regrettons que deux projets pourtant structurants et mentionnés à la fois dans le PDU 2012 et le Plan Guide du Nord toulousain, ne soient pas repris dans le Projet Mobilités. Il s'agit de la réalisation du Boulevard Urbain Nord, comprenant un couloir de bus en site propre et un rabattement vers la future gare par le boulevard Salvador Allende, ainsi que l'Aménagement Ferroviaire du Nord Toulousain. Ce dernier point est détaillé dans un des chapitres suivants.

. L'absence de prise en compte de la RD820, pôle d'activités et axe majeur de déplacement du Nord toulousain.

La RD820 constitue l'axe de déplacement majeur de ce pôle d'activités Nord sur lequel pèse l'enjeu de la décongestion de tout le secteur. L'axe est saturé aux heures de pointes depuis l'échangeur de Sesquières, son aménagement est obsolète, l'offre actuelle de transport en commun est inopérante, l'offre de déplacement doux inexistante, sa traversée pour rejoindre le canal puis Toulouse, ou la gare de Lacourtenourt est très dangereuse. Bien qu'il s'agisse d'une entrée de ville pour Aucamville et pour Toulouse, la RD820 ne dispose d'aucune des qualités urbaines que l'on pourrait en attendre. La municipalité d'Aucamville ne comprend pas pourquoi cet axe n'est absolument pas traité dans le cadre du Projet Mobilités car sans efforts conséquents, les activités et les emplois sont menacés, sans parler de la dégradation de notre cadre de vie.

. L'absence de prise en compte du projet d'Aménagement Ferroviaire du Nord Toulousain.

Nous déplorons également l'absence totale de prise en compte du projet d'Aménagement Ferroviaire du Nord Toulousain (AFNT) dans le Projet Mobilités. Ce projet de mise en place d'un système de TER cadencé au quart d'heure nous semble pourtant essentiel pour la desserte du pôle d'activités nord et la liaison avec le centre de Toulouse. Si ce projet d'AFNT est porté par l'Etat, la Région et la SNCF, le rabattement depuis le pôle d'activités, le centre d'Aucamville, ou encore le Boulevard Urbain Nord, vers les pôles d'échanges que constituent les futures gares est une action à la portée de l'Etat, de la Région, de la SNCF, de même que l'aménagement de parkings relais au droit de ces pôles d'échanges, dont le secteur nord est totalement dépourvu.

Accusé de réception n° 20170411-20170329-2-1A2-031-253100986-20170411-20170329-2-1A2-
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

. L'absence de prise en compte de la problématique autoroutière.

A la non prise en compte des AFNT, s'ajoute la non prise en compte de la problématique autoroutière. Ce qui laisse à penser que, malgré le discours, le Projet Mobilités porte dans les faits sur une vision restreinte au transport urbain, alors qu'une réelle vision métropolitaine de la mobilité et des déplacements est nécessaire.

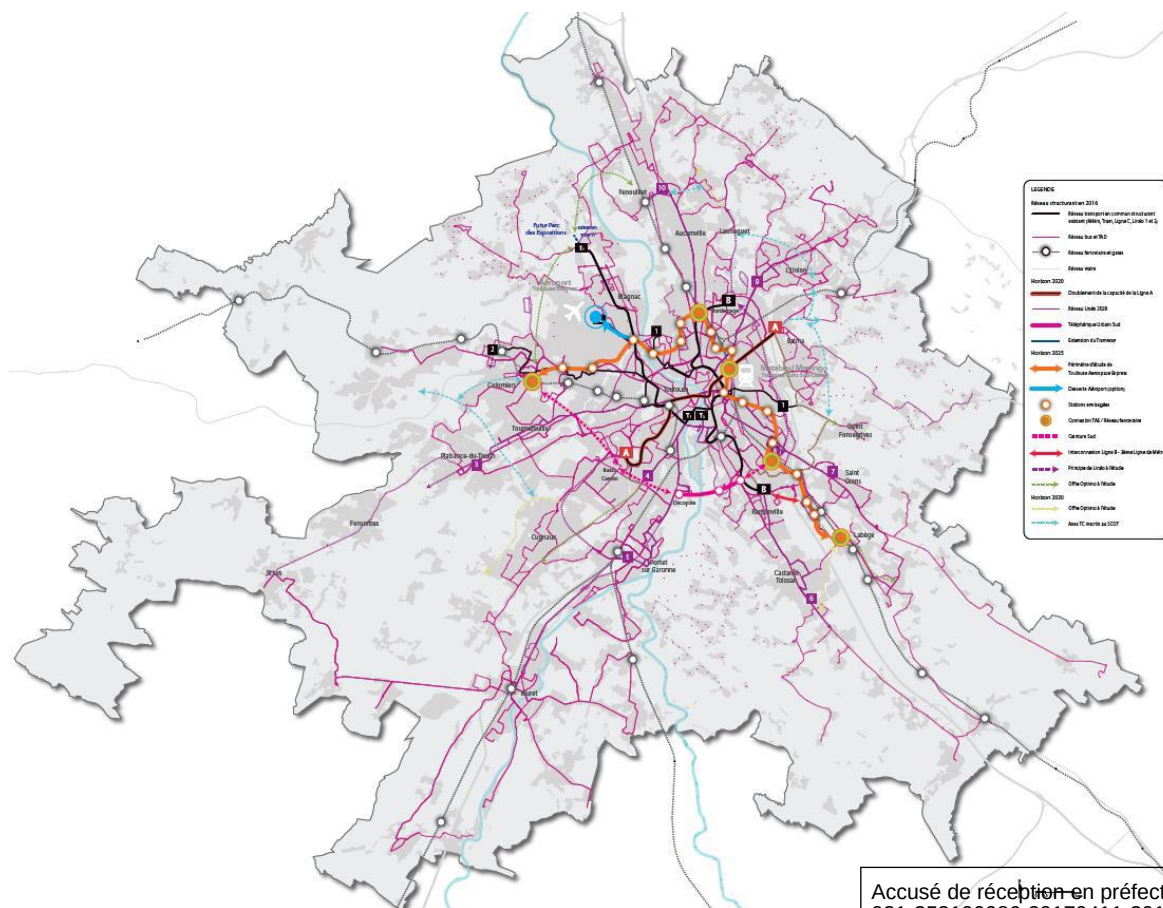
Pour contribuer à désengorger le secteur nord, il nous semble indispensable de rendre gratuit le péage autoroutier de Bruguères. Ceci permettrait d'inciter ainsi les véhicules à emprunter l'A62 plutôt que la RD820 ou la route de Fronton.

. La trop faible structuration des réseaux transversaux extra-muros, notamment au Nord.

La décongestion du secteur Nord passera également par la structuration de réseaux de mobilité circulaires entre les communes périphériques et une traversée efficace de Garonne. Il nous semble que cette problématique mériterait un traitement plus approfondi et précis dans le Projet Mobilités. L'illustration donnée par la carte ci-dessous laisse à penser que la traversée de la Garonne se fera par le pont de Gagnac-sur-Garonne, aujourd'hui complètement saturé aux heures de pointe. Il nous semble important de faire apparaître dans le Projet Mobilités a minima son recalibrage et sinon l'étude d'une autre traversée de Garonne.

Le Plan Guide du Nord toulousain évoquait par exemple une traversée du canal et de la Garonne au droit de l'avenue Salvador Allende.

Par ailleurs, l'horizon 2030 pour le développement de l'offre OPTIMO ne répond pas à l'urgence des enjeux.



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

. La modification du tracé de la 3ème ligne de métro au bénéfice des communes de première couronne et l'importance de son impact financier sur le budget global.

Nous ne remettons pas en question la réalisation de la 3ème ligne, mais son tracé pourrait être fortement amélioré au bénéfice des communes de première couronne, ce que mérite un projet pesant près de 60% du budget total du Projet Mobilités (sans l'option aéroport).

Une première proposition pourrait consister, sur la base du tracé actuel, à le prolonger vers le Nord à partir de Borderouge jusqu'au sud d'Aucamville et de réaliser une traversée de Garonne vers Blagnac au droit de l'avenue Salvador Allende. Une nouvelle connexion avec le réseau ferré constituerait un point fort du projet.

Une seconde proposition porterait sur la modification du tracé qui contournerait la ville de Toulouse par l'Est, en longeant le périphérique extra-muros, de façon à rejoindre les terminus des métros A et B et des tramway, avec une traversée de Garonne également au droit de l'avenue Salvador Allende. Les circulations transversales entre communes de première couronne et la délocalisation extra-muros de plusieurs pôles d'échanges seraient le point fort du projet.

Le plan de financement de cette troisième ligne reste très fragile et ne doit pas à terme modifier à la baisse ce plan de mobilités au détriment des villes de l'agglomération hors Toulouse.

. Le déploiement du réseau de bus LINEO, en particulier de la ligne 10.

Les lignes de bus 29, 60 et 69 desservent aujourd'hui Aucamville au départ de la station la Vache vers les communes de Castelginest, Bruguières et Gratentour offrent pleine satisfaction en dehors des heures de pointe. Venant en remplacement de ces trois lignes, la ligne Linéo 10, même en considérant le haut niveau de service rendu aux usagers, n'a de sens que si elle apporte une amélioration significative aux déplacements sur la commune en heure de pointe. Or, on peut douter de ce point sans acquisitions foncières et aménagements conséquents, compte tenu de la circulation actuelle, et à venir, et de l'étroitesse de l'avenue et de la route de Fronton.

Par ailleurs, le projet d'aménagement de Linéo 10 prévoit la suppression du stationnement longitudinal sur la partie Toulouse, entre le rond-point du croisement des avenues de Fronton et Salvador Allende et jusqu'à l'église d'Aucamville, ce qui aura inévitablement un impact négatif sur la dynamique commerciale des deux communes. Nous exigeons donc que plusieurs poches de parkings visibles et accessibles soient créées sur la partie Toulouse. Nous ferons, également de notre côté, tous les efforts nécessaires pour maintenir les stationnements existants sur Aucamville.

Enfin, nous souhaitons, par soucis d'accessibilité directe du plus grand nombre au centre de Toulouse, le maintien d'un transport en commun aérien du type ligne 29. Il s'agit d'un service apprécié d'une partie de nos administrés, notamment les plus âgés.

. Autre point spécifique.

Concernant l'action 14 mettre en œuvre un schéma directeur cyclable d'agglomération volontariste, il n'est pas fait mention d'un jalonnement, à l'instar du schéma piéton. La signalétique permettrait d'accompagner les pratiques et d'assurer la promotion du cyclisme utilitaire et de loisirs.

Par ailleurs, il convient de souligner les effets néfastes et préoccupants sur la santé publique que génère la saturation des réseaux routiers, sur la qualité de l'air et la pollution atmosphérique, sur le réchauffement climatique et sur le bruit. Toutes les actions qui contribueront à améliorer la mobilité et l'offre de transport en commun sur la métropole ne pourront que contribuer à améliorer la qualité de vie de ses habitants.

Article 2 : de transmettre la présente délibération au Président du SMTc.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170411-20170329-2-1An2- DE Date de télétransmission : 11/04/2017 Date de réception préfecture : 11/04/2017
--

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20170223-23022017_18-DE
Reçu le 28/02/2017
Signé par serialNumber=0002,CN=Gérard
ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=MAIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE
D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALBAN,C=FR Commune d'Aucamville – 31140
27/02/2017



A U C A M V I L L E



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 31/2017... DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 28 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-sept, le vingt-sept Février, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 20 Février 2017.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, MARQUIER, ARNAL, RIGAUD, FERTE J., FERTE S, GARBIN, JOUET, SEIB-TAUPIN.

PROCURATIONS

M. ANDUZE	à	M. BERNES
Mme LE GUIRIEC	à	Mme MAUREL
M. ZAMBONI	à	M. JOUSSEAUME
Mme MALBEC	à	Mme AUDIGUIER
Mme LLOUBERES	à	Mme GONZALEZ
M. DELON	à	Mme GARBIN

ABSENT : M. MARTIN

SECRETAIRE : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - SMT-C-TISSEO - Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) - avis du Conseil Municipal

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à visionner la vidéo présentée sur le site de SMT-C-TISSEO dans la rubrique « Projets Mobilités » / le Projet mobilités 2020-2025-2030 et à émettre un avis sur le projet.

Les membres du Conseil Municipal ont alimenté le débat autour de plusieurs éléments de réflexion:

- la nécessité incontournable d'un PDU pour le territoire formé par les 115 communes concernées
- si le nouvel axe majeur « desserte des grands pôles d'emplois » a été retenu pour ce PDU entre Colomiers et Labège, il n'en reste pas moins que le Nord Toulousain (25.000 emplois) a été oublié, voire démantelé
- le SCOT oblige le cadencement au 1/4h des TC et le développement des réseaux structurants pour accompagner les zones de densification telle que celle prévue à Aussonne à Lou Pintre pour nous permettre de répondre à la loi SRU-Duflot. Il apparaît que, suivant la carte de répartition, tout le quart Nord-Nord Ouest allant de Fenouillet à Colomiers, ne sera même pas irrigué par un LINEO. On ne verrait apparaître l'étude d'une ligne OPTIMO qu'à l'horizon 2025 : la commune ne pourra donc être au rendez-vous d'une intégration de nouvelles populations avec un TC performant et structurant

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

- La réalisation de la 3ème ligne de métro a été traitée en amont du PDU alors qu'elle est une des 39 actions de ce PDU. C'est difficilement compréhensible et ceci obère des solutions alternatives car l'élément majeur qu'est ce métro est déjà choisi

- On peut également être dubitatif sur le plan de financement de cette 3ème ligne de métro : des inquiétudes sur des subventions, des participations inconnues par rapport à l'ampleur du projet donc fragilité de ce financement surtout puisqu'il repose sur des recettes maximisées et des dépenses faibles rendant possible une obligation de revoir le projet à la baisse en terme de contenu et si l'on se rapporte au Budget consolidé Tisséo-TM, l'encours de la dette de TM au jour de la mise en service (2024) gèlera de fait de nombreux investissements métropolitains, hors transports, pendant longtemps.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de donner au projet de mobilités 2020-2025-2030 du territoire de Toulouse Métropole un avis favorable sous réserves que les éléments pointés par le débat soient pris en compte.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 28 février 2017

Le Maire,
Lysiane MAUREL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit février 2017, le Conseil Municipal de la Commune d'Auzesville-Tolosane dûment convoqué en date du vingt-deux février, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François-Régis Valette, Maire.

Présents	Mesdames et Messieurs les Adjoints : Claudette SICH, Didier BONHOMME, Irène TARDIEU, Dominique LAGARDE, Nicole REULET, Jean-Baptiste PUEL. Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Alain PRADAL, Marie-José ANGLES, Nathalie LONGUEVILLE-BEDRUNE, Sandrine GAILLARD, Olivier RENAULT, Bakhta KELAFI, Jérémie JAUZE (jusqu'à 22h30), Luca SERENI, Guillaume DEBEAURAIN (jusqu'à 22h10), Nicolas DRUILHE, Michel BOUCHARDY, Jean-Pierre MAYER, Jean-Pierre HARDY, Farida VINCENT et Claire MAYLIE
Absents excusés	Mesdames Marie-Pierre MADAULE, Jérémie JAUZE (à partir de 22h30) et Christelle TURROQUE Messieurs Anghel-Cristian GHEORGHE, Guillaume DEBEAURAIN (à partir de 22h10), Raphaël QUESSADA
Pouvoirs	Madame Marie-Pierre MADAULE à Madame Sandrine Gaillard Madame Jérémie JAUZE à Monsieur Luca SERENI (à partir de 22h30) Madame Christelle TURROQUE à Madame Claudette SICH Monsieur Anghel-Cristian GHEORGHE à Monsieur Jean-Baptiste PUEL Monsieur Guillaume DEBEAURAIN à Madame Irène TARDIEU (à partir de 22h10) Monsieur Raphaël QUESSADA à Monsieur Didier BONHOMME
Secrétaire de séance	Madame Claire MAYLIE

OBJET : AVIS SUR LE PROJET MOBILITES 2020-2025-2030

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération du 4 février 2015, Tisséo SMTC a initié le Projet Mobilités 2020- 2025 – 2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains approuvé le 17 octobre 2012. Tisséo – SMTC a engagé une première phase de concertation publique qui s'est tenue entre le 7 septembre et le 2 octobre 2015. La Communauté d'Agglomération Sicoval a exprimé un avis par délibération du 28 septembre 2015. L'année 2016 a été consacrée à la rédaction du projet ainsi qu'à des phases de concertation diverses avec les différents partenaires (commissions thématiques et territoriales). Le projet a été arrêté administrativement lors du Comité Syndical du SMTC du 19 octobre 2016. A noter que les représentants du Sicoval auprès du SMTC se sont abstenus aux motifs d'un plan de financement restant à finaliser, notamment les participations des collectivités membres ainsi que la demande d'une desserte équilibrée du territoire du Sicoval particulièrement pour son secteur Sud.

Les prochaines étapes d'élaboration du Projet Mobilités sont les suivantes :

- septembre 2017 : enquête publique ;
- début 2018 : approbation et mise en œuvre.

Par ailleurs, un débat public s'est tenu entre le 12 septembre et le 17 décembre 2016 sur le projet de 3^{ème} ligne de métro (Toulouse Aerospace Express - TAE) organisé par la Commission Nationale du Débat Public. Les premières conclusions du débat ont été exprimées par son Président Jacques Archimbaud lors de la réunion de clôture du 17 décembre, le rapport définitif a été remis le 16 février 2017.

Le débat public sur TAE a constitué une étape majeure du débat sur les mobilités au sein de la grande agglomération toulousaine. Au-delà de la question de l'opportunité de la 3^{ème} ligne de métro, nos concitoyens regrettent le retard de notre agglomération dans la mise en œuvre de

solutions capacitaires, innovantes et de mobilité active permettant d'améliorer leur qualité de vie. Le Sicoval a participé au débat par la production d'un cahier d'acteurs.

Lors de sa séance du lundi 27 février 2017 le Conseil de Communauté du Sicoval a approuvé le Projet Mobilités 2020-2025-2030 de Tisséo-SMTC avec les réserves suivantes :

- la desserte du Nord du Sicoval par TAE et par la Connexion Ligne B ;

Il est souhaité que TAE soit réalisée sur l'itinéraire historique du PLB de l'INPT jusqu'au terminus de Labège La Cadène en cohérence avec le projet urbain Labège Enova Toulouse, et que la ligne B soit prolongée jusqu'à la station INPT, lieu d'interconnexion, sans rupture de charge en mode métro;

- la mise en œuvre rapide des projets prêts à être engagés, en particulier le prolongement de la ligne B jusqu'à la station INPT, quel que soit le calendrier de réalisation de TAE ;

- la desserte du Sud du Sicoval par une ligne express connectée au réseau urbain structurant ;

- la soutenabilité financière du Projet Mobilités pour les collectivités membres du SMTC, conforme à une approche solidaire des déplacements et équitable en matière de versement Transport,

- le prolongement de Linéo 6 à l'horizon 2025, selon le développement du territoire et notamment la création du quartier durable La Maladie à Castanet ;

- le développement du réseau Optimo entre Escalquens et Labège et entre Castanet et Labège ;

- l'amélioration de la desserte périurbaine ;

- le développement des services de location de vélos dans les parcs d'activités en lien avec la mutation de la Maison de la Mobilité de Labège en Maison du Vélo ;

- la mise en œuvre des pactes urbains relatifs à la desserte Nord métro, la ligne express Sud et Linéo 6 ;

- la poursuite et l'amplification des actions d'éco mobilité

- la coordination approfondie des Autorités Organisatrices de la Mobilité.

A la suite de cette présentation un débat s'est engagé au sein du Conseil Municipal. Les nombreuses interventions ont été très critiques vis-à-vis du Projet Mobilités 2020-2025-2030 de Tisséo-SMTC.

A partir notamment des considérations suivantes :

* L'ampleur des réserves émises par le Sicoval,

* L'absence d'engagement sur le lancement immédiat de la construction du prolongement de la ligne B de métro au moins jusqu'à la station de l'INPT,

* Le calendrier et l'estimation du coût de TAE ne sont absolument pas du tout crédibles. Par ailleurs TAE n'est pas financé et son coût consommera l'essentiel des financements dédiés au projet Mobilités au détriment de tous les autres moyens de transport en commun. Cela constitue une véritable duperie de nos concitoyens et ne répond ni à leurs besoins, ni à leur attentes à court et moyen terme,

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 12 abstentions, donne un avis défavorable au Projet Mobilités 2020-2025-2030 de Tisséo-SMTC.**

Ainsi fait et délibéré à Auzeville-Tolosane, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,

François-Régis VALETTE

Le Maire d'Auzeville-Tolosane,
certifie que le présent document a été
publié le : 14 mars 2017
Notifié le : 14 mars 2017
Transmis au Commissaire de la République
le : 14 mars 2017



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Nombre de
Conseillers en
Exercice : 19
Abstentions :
Contre :
Pour : 17

L'an deux mille dix sept, le 20 février, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de M. OBERTI Jacques, Maire

Date de la convocation : 15 02 2017

Etaient présents : ADAM Pascal, BRIAND Laetitia, CHAUVET Michel, DAZA Diane-Sarah, DELMAS Gilbert, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, GRELAT Hélène, LOMBARD Stéphanie, MAUREL Alain, MAUFRAS Jean-Yves, OBERTI Jacques, PINAUD Sébastien, SARTORI Janine, TROPIS Karine, VATIN Marc.

Absents excusés : ANTOINE Frédéric, DEMAY Véronique

Procurations : LAFFONT Maryse a donné procuration à MAUFRAS Jean-Yves

Mme TROPIS Karine a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : Avis sur le Projet Mobilité 2025-2030

M. Le Maire rappelle à l'Assemblée :

Par délibération du 4 février 2015, Tisséo SMTC a initié le Projet Mobilités 2025 – 2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains approuvé le 17 octobre 2012.

Tisséo – SMTC a engagé une première phase de concertation publique qui s'est tenue entre le 7 septembre et le 2 octobre 2015. Le Sicoval a exprimé un avis par délibération du 28 septembre 2015.

L'année 2016 a été consacrée à la rédaction du projet ainsi qu'à des phases de concertation diverses avec les différents partenaires (commissions thématiques et territoriales).

Le projet a été arrêté administrativement lors du Comité Syndical du SMTC du 19 octobre 2016. Les représentants du Sicoval auprès du SMTC se sont abstenus aux motifs d'un plan de financement restant à finaliser, notamment les participations des collectivités membres ainsi que la demande d'une desserte équilibrée du territoire du Sicoval particulièrement pour son secteur Sud.

Les prochaines étapes d'élaboration du Projet Mobilités sont les suivantes :

- septembre 2017 : enquête publique ;
- début 2018 : approbation et mise en œuvre.

Par ailleurs, un débat public s'est tenu entre le 12 septembre et le 17 décembre 2016 sur le projet de 3^{ème} ligne de métro (Toulouse Aerospace Express - TAE) organisé par la Commission Nationale du Débat Public. Les premières conclusions du débat ont été exprimées par son Président Jacques Archimbaud lors de la réunion de clôture du 17 décembre, le rapport définitif a été remis le 16 février 2017.

Le Projet Mobilités 2025-2030 a été présenté en commission conjointe Transports et Déplacements / Aménagement du Sicoval le 26 janvier 2017.

Le débat public sur TAE a constitué une étape majeure du débat sur les mobilités au sein de la grande agglomération toulousaine. Au-delà de la question de l'opportunité de la 3^{ème} ligne de métro, nos concitoyens regrettent le retard de notre agglomération dans la mise en œuvre de solutions capacitaires, innovantes et de mobilité active permettant d'améliorer leur qualité de vie. Le Sicoval a participé au débat par la production d'un cahier d'acteurs dont les éléments sont repris et complétés dans le présent avis.

Accusé de réception en préfecture
N° 2017-02-04
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

1. Un accord de principe sur le Projet Mobilités, mais un financement à consolider et des priorités à confirmer.

Le projet de 3^{ème} ligne (TAE) et sa planification opérationnelle ont été le point de départ de la révision du Plan de Déplacements Urbains, dit « Projet Mobilités 2020-2025-2030 ».

Le Projet Mobilités, tel que voté le 19 octobre 2016, intègre les infrastructures métro attendues par le Sicoval pour la desserte de ses parcs d'activités Nord. Ces infrastructures prolongent le réseau structurant métropolitain et confortent le sud-est toulousain comme porte d'entrée de l'agglomération. Ces équipements ont fait l'objet d'intenses discussions entre exécutifs après l'abandon, par la majorité du SMTC, du projet initial de prolongement de la ligne B (PLB) défendu historiquement par le Sicoval.

Le Projet Mobilités intègre également d'autres projets de transports en commun ou de mobilité alternative répondant à la diversité des besoins de la métropole et du Sicoval.

a. La desserte de Labège-Innopole, parc d'activités d'intérêt régional, par TAE.

Dès les premières réflexions sur TAE, le Sicoval s'est montré ouvert et intéressé par ce projet ambitieux.

Le projet initial de PLB abandonné, le Sicoval souhaite malgré tout que TAE soit réalisée **sur l'itinéraire du tracé du PLB de l'INPT jusqu'au terminus de Labège La Cadène** en confirmant le principe d'une infrastructure franchissable par les divers usagers de l'Innopole, aujourd'hui Labège Enova Toulouse. Pourquoi ? En 2014, le Sicoval a élaboré un projet urbain en cohérence avec le PLB. Les principes d'aménagement et d'accueil des entreprises sont déjà mis en œuvre et concernent des implantations actuelles et futures. L'ensemble du schéma d'implantation répond à une desserte optimale en transports en commun pour les salariés actuels et à venir.

Le SMTC propose une **solution variante : l'insertion en surface, parallèle à la voie ferrée. Cette solution ne répond ni aux attentes du Sicoval** ni aux objectifs d'augmentation de la part modale TC dans les mobilités : la nouvelle distribution des stations ne permet pas de desservir l'ensemble de Labège Enova Toulouse et bouleverse l'organisation prévue en séquences programmatiques reliées par TAE et « La Diagonale » - axe prioritairement modes actifs -, qui constitue la nouvelle identité du secteur.

Par ailleurs, il serait préjudiciable de ne pas conserver d'emprise pour permettre le passage à 4 voies de la ligne ferroviaire sud-est (Montaudran / Villefranche-de-Lauragais). N'oublions pas que ce projet a été « fléché » comme nécessaire dans le cadre de la future liaison ferroviaire grande vitesse Toulouse-Narbonne. La fusion des Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon pourrait le réactiver.

Le Sicoval souhaite que TAE s'adapte et prenne en considération les études déjà réalisées, notamment en ce qui concerne la création de la halte de Labège - La Cadène par la Région et SNCF Réseau.

La synthèse du débat public sur la 3ème ligne :

Comme indiqué précédemment, le compte rendu final du débat public sur la 3ème ligne de métro a été remis le 16 février 2017. Ce débat a réuni près de 3 000 participants dans le cadre de 80 rencontres publiques. Les divers réseaux sociaux ont également permis une large diffusion et une interaction forte avec le grand public.

Le contexte du débat a été le suivant : peu d'interférences partisans, une maîtrise d'ouvrage très impliquée, une mobilisation importante des acteurs, un calendrier difficile à appréhender par le grand public du fait de la concomitance des différentes concertations (notamment relatives au Projet Mobilités).

Le diagnostic global a été partagé par les participants : une agglomération qui connaît une forte augmentation démographique, la réalité de l'étalement urbain, une situation de thrombose routière et une faible part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail.

Il est rappelé que certaines collectivités et notamment le Sicoval, se sont fortement impliquées dans le débat en particulier pour mettre en discussion les clés de répartitions financières.

Accusé de réception en préfecture
01/05/2017 09:00:00
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Les questionnaires renseignés par le grand public (près de 5 000) ont démontré la priorité donnée à la 3ème ligne en mode métro (vitesse commerciale et capacité importantes) pour améliorer la desserte des zones d'emplois. De plus, l'importance des extrémités Colomiers et Labège, est soulignée tout comme l'importance de la connexion avec le prolongement de la ligne B. (p 43, question 2 : 58% des répondants sont d'accord avec l'affirmation : « la 3ème ligne doit absolument desservir Labège », 54% sont d'accord avec l'affirmation : « La 3ème ligne doit absolument être connectée avec un prolongement de la ligne B »).

Si la solution métro est plébiscitée, le débat a mis en lumière des doutes sur les rabattements (cadencement des TER), sur l'efficacité du bouquet Linéo (pas de régularité en absence d'aménagements en sites propres), sur la capacité des parkings relais existants. Ainsi, certains participants privilégient une densification du maillage des transports à la création d'une 3ème ligne de métro.

La desserte des grands pôles a été interrogée : notamment la gare Matabiau et l'aéroport. Matabiau est un site d'interconnexion majeur (lien ferroviaire avec arrivée souhaitée de la LGV, accès au réseau urbain). La desserte de l'aéroport revêt une grande importance en particulier pour les milieux économiques. Les citoyens la conditionnent à une contribution du gestionnaire.

Par ailleurs, les collectivités et le grand public qui ne disposeraient pas d'une desserte directe, s'interrogent sur les rabattements, l'interconnexion des différents réseaux et souhaitent que soit privilégié un développement polycentrique de la métropole.

Différentes alternatives à la 3ème ligne de métro ont été proposées par divers collectifs / associations / partis politiques : poursuite du maillage tram - bus, amélioration de l'étoile ferroviaire assortie d'un maillage complémentaire, desserte des quartiers plus denses par la 3ème ligne (secteur nord-est).

Concernant la desserte de Toulouse, un débat en lien avec le projet urbain métropolitain s'est tenu : faut-il desservir les secteurs denses ou les secteurs à densifier ? Comment garantir les mixités fonctionnelles, sociales et la répartition homogène des équipements publics ?

Une expertise indépendante a confirmé les simulations de trafic de la 3ème ligne (200 000 voyageurs / jour) en précisant que les hypothèses de développement urbain ont été prudentes et en relevant la pertinence du modèle utilisé.

A ce stade des études, le coût du projet pourrait évoluer à la hausse ou à la baisse. Pour certains participants, le coût apparaît comme sous-estimé. Le risque principal mentionné est que ce projet engloutisse les financements dédiés au Projet Mobilités en cas de dérive des coûts ainsi que les conséquences éventuelles sur la tarification des transports en commun et sur la fiscalité. Il est souhaité que de nouveaux modes de financement soient étudiés et que des dispositifs législatifs spécifiques puissent être mis en œuvre (cf. Grand Paris express).

Certains participants au débat ont évoqué la possibilité d'un phasage en cas d'impasse financière, par exemple en commençant par le tracé Matabiau – Colomiers, en poursuivant par le prolongement de la ligne B puis en achevant la 3ème ligne au Sud. La traduction serait potentiellement un coût global plus important et la définition d'une tranche fonctionnelle constituant un projet en soi. Par ailleurs, le fait de commencer par une tranche pourrait compromettre l'alliance politique autour du tracé.

Les impacts sur l'environnement ont été peu débattus. Une attention particulière devra être apportée à la qualité de l'air, aux risques technologiques, aux sites et sols pollués, aux risques d'inondation, à la préservation de la biodiversité et des paysages. Les coupures urbaines (la 3ème ligne sera à 60% en souterrain et 40% en viaduc ou au sol) sont également pointées comme des impacts paysagers.

Accusé de réception en préfecture
031-253100980-20170411-20170329-2-1A42-
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Le Sicoval approuve les recommandations émises par la Commission en particulier :

- un portage politique du projet à mieux partager, impliquant plus fortement les élus concernés sur l'ensemble du périmètre. Le Président du SMTC a annoncé lors du rendu du rapport que ce portage pourrait être assuré dans le cadre d'une conférence des exécutifs renforcée ;
- une meilleure articulation des diverses concertations pour une meilleure compréhension des processus administratifs par le grand public, la prochaine étape importante étant l'enquête publique sur le Projet Mobilités qui devrait se tenir en septembre 2017 ;
- la poursuite de la dynamique de participation. La commission préconise en particulier l'instauration d'un panel test de citoyens, l'ouverture d'une Maison du projet, la mobilisation des 3 Codev jusqu'à l'enquête publique sur le PDU avec les moyens nécessaires. Par ailleurs, un garant post débat public pourrait être nommé avec l'accord du maître d'ouvrage. Son rôle serait de poursuivre le dialogue, demander des expertises complémentaires (son rapport serait joint au dossier d'enquête publique). Le Président du SMTC a annoncé en séance son accord pour la nomination d'un garant par la commission du débat public ;
- la création d'un Conseil Scientifique pour mieux donner accès aux données de mobilité et étudier les solutions alternatives énoncées lors du débat en lien avec les Codev ;

Suite à la remise de ce rapport, le SMTC a 3 mois pour décider de la poursuite du projet.

b. Interconnexion entre la ligne B et TAE, du terminus de la ligne B (Ramonville Saint Agne) à la future station INPT.

Cette interconnexion a pour objectif de desservir, par une infrastructure de transport lourde **sans rupture de charge**, le Parc Technologique du Canal (implanté sur Toulouse et Ramonville Saint Agne) et Labège Enova Toulouse, via le franchissement du Palays, fonctionnalité historique liée à l'attractivité du corridor de la ligne B (cf. enquêtes ménages). Cette interconnexion permettrait de proposer un maillage pertinent aux usagers du sud de l'agglomération toulousaine.

Des études sont prévues par le SMTC pour déterminer les caractéristiques de cet ouvrage et l'offre de transport associée.

L'Etat, les Conseils Régional et Départemental, déjà impliqués sur le PLB, ont reconduit leurs efforts de soutien financier pour réaliser cette interconnexion. Pour rappel, l'Etat s'est engagé à apporter 35 M€, les travaux devant démarrer avant la fin 2017. Si cette interconnexion n'est pas confirmée rapidement, ce financement sera perdu.

Ne pourrait-on pas également valider les autorisations et les démarches administratives menées dans le cadre du PLB ?

Indépendamment de l'arrivée de TAE, le Sicoval souhaite que la ligne B (pour laquelle 15 M€ ont déjà été engagés dans le cadre des études détaillées) soit prolongée jusqu'à la future station INPT, lieu d'interconnexion.

c. Les projets de transports principaux ou de mobilité alternative inscrits au Projet Mobilités et concernant plus précisément le territoire du Sicoval

Action 1 : Faire la 3^{ème} ligne de métro / p97

Action 2 : Doubler la capacité de la ligne A du métro / p 98

Action 3 : Interconnecter la ligne B à TAE / p 100

Action 5 : Faire la ceinture Sud / p 104

Action 7 : Développer le réseau Linéo

La mise en service de Linéo 6 (Ramonville métro – Castanet) est prévue en septembre 2017.

Le prolongement de Linéo 6 est prévu à l'horizon 2025 selon le développement du territoire et notamment la création du quartier durable La Maladie à Castanet.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Action 8 : Hiérarchiser le réseau bus / p112

Développement du réseau Optimo : ces lignes transversales sont connectées à des pôles d'échanges, desservent les secteurs économiques et peuvent bénéficier de facilité de circulation.

Une ligne Optimo entre Labège et Castanet est inscrite à l'horizon 2030 en lien avec la création du quartier durable La Maladie à Castanet.

Une ligne Optimo entre Escalquens et Labège est inscrite à l'horizon 2025.

Action 9 : Adapter le réseau bus aux territoires / p 115

A ce titre, le Sicoval souhaite que l'offre actuelle en transports en commun de la zone périurbaine puisse être améliorée en l'adaptant aux besoins de mobilité croissants des territoires dans une logique de service social aux habitants et de couverture territoriale. Des solutions de nouvelles mobilités (covoiturage instantané) pourraient être mises en œuvre en complément ou pour les secteurs non desservis.

Action 13 : Préparer l'avenir dans l'organisation des chaînes de mobilité / p 122

La commune de Labège et en particulier le parc d'activités Labège Enova Toulouse, est retenue par le SMTC pour l'expérimentation d'une navette autonome.

Action 14 : Mettre en œuvre d'un schéma directeur cyclable d'agglomération volontariste / p 126

Sur le volet services vélo, le SMTC s'est engagé par courrier auprès du Sicoval pour étudier la faisabilité technique et économique d'un service de location de vélos sur le ressort territorial du SMTC. Le Sicoval est particulièrement intéressé par ces services pour ses zones d'activités Nord en lien avec la mutation de la Maison de la Mobilité en Maison du Vélo évoquée plus avant. Le Sicoval va engager une étude plus locale, qui menée conjointement à celle du SMTC, pourrait définir les conditions de l'expérimentation d'un nouveau service de location de vélos sur Innopole et le Parc technologique du canal.

Action 21 : S'engager sur la cohérence urbanisme / mobilités / p 144

Action 22 : Mettre en œuvre des pactes urbains sur les territoires déjà desservies ou pour lesquels des projets de desserte en transports en commun sont programmés / p 146

La démarche de pacte urbain devra être déclinée notamment pour le contrat d'axe signé n°9 relatif au Prolongement de la ligne B.

Un pacte urbain devra également être mis en œuvre pour le projet de Connexion ligne B, pour le projet de desserte Sud du territoire par une ligne express et pour Linéo 6.

Action 24 : Améliorer l'accessibilité et la desserte des zones économiques (amélioration de la ligne 79 par exemple) / p 150

Action 29 : Dynamiser l'usage de la voiture partagée / 162

Le développement du covoiturage et des spots covoiturage (points de prise en charge sécurisés) est prévu. Figure en projet, sur le Sicoval, le développement des spots covoiturage sur les axes RD16 et RD813 (axe RD2 déjà réalisé).

Action 30 : Accompagner et favoriser l'essor de l'électromobilité / p 164

Action 34 : Accentuer le report modal en amont des zones de congestion / p 172

Redonner la priorité aux usagers des transports dans les P+R, étendre l'offre existante.

Par ailleurs, le SMTC s'est engagé par courrier auprès du Sicoval à intégrer au projet Mobilités une action relative au déploiement d'une ligne express connectée au réseau urbain structurant. Pour rappel, le Sicoval souhaite que le sud de son territoire (Ayguesvives, Baziège, Montgiscard) soit desservi par une ligne express qui pourrait être mutualisée avec la ligne Hop 3 (Nailloux) exploitée par le Conseil Départemental.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE Date de télétransmission : 11/04/2017 Date de réception préfecture : 11/04/2017
--

d. Un plan de financement à consolider

Aujourd'hui, l'offre de déplacement sur le Sicoval est entièrement financée par des ressources issues de son territoire (Source SMTC). Les dépenses d'exploitation du réseau sont compensées par le « versement transport » des entreprises de la Communauté d'Agglomération (12,3 M€ en 2014), les recettes commerciales (1,8 M€) et la contribution du Sicoval (1,06 M€ en 2014).

Pour réaffirmer son volontarisme en matière de développement des transports collectifs, le Sicoval souhaite changer de paradigme en matière de financement en revoyant le mode de participation imaginé pour financer le PLB. Ce financement pourrait consister en une augmentation de la contribution du Sicoval en montant et dans la durée, conditionnée à la réalisation effective des infrastructures priorisées par le Sicoval.

Notre Communauté d'Agglomération souhaite cependant que les contributions supplémentaires demandées :

- soient conformes à une approche solidaire des déplacements sur le territoire de Tisséo SMTC prenant en compte notamment la répartition des déplacements domicile-travail pour l'affectation du versement transport aux différents projets ;
- soient adaptées à la capacité contributive des collectivités membres.

L'absence de financement du SMTC sur les dessertes aux extrémités de TAE (Labège, Colomiers), ainsi qu'à l'interconnexion entre la ligne B et l'INPT serait une novation rompant l'égalité de traitement des territoires membres d'un même syndicat. Les fondements même du syndicat mixte ne seraient plus respectés : seules les collectivités qui pourront financer leurs projets seront desservies efficacement. Cette remise en cause de la mutualisation du financement pose la question centrale de la pérennité du syndicat et du ressort territorial. Si cette nouvelle doctrine devait être confirmée, le Sicoval souhaite pouvoir décider de l'affectation des ressources qu'il aura mobilisées selon le principe : « qui paye, décide ».

Dans l'attente du bouclage du plan de financement et de la confirmation des priorités du Projet Mobilités, les représentants du Sicoval auprès du SMTC-Tisséo se sont abstenus sur l'arrêt du projet lors du Comité Syndical du 19 octobre 2016.

Ci-dessous : comparaison des coûts (source SMTC) des projets TAE et PLB (Ramonville-Inpt) pour le territoire du Sicoval et répartition des financements des principaux partenaires.

			Fourchette basse	Fourchette haute
PLB	180-220 M€	SMTC + SICOVAL	55	95
		CR	25	25
		CD	65	65
		Etat	35	35
		TOTAL	180	220
TAE	267 M€	SMTC + SICOVAL	140	
		CR	25	
		CD	67	
		Etat	35	
		TOTAL	267	
PLB + TAE	447 - 487 M€	TOTAL	447	487
		Sicoval + SMTC	195	235

(Sur la TAE, restent à confirmer les participations CR et Etat)

Pour rappel, le coût du prolongement de la ligne B s'élevait à 373,9 M€ (valeur 2011) – Source Dossier d'enquête publique.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

2. L'urgence de proposer des solutions de déplacement pour les habitants et les salariés de notre agglomération.

Les réunions organisées dans le cadre du débat sur la 3^{ème} ligne l'ont bien montré : la perspective de réalisation de TAE, infrastructure majeure du Projet Mobilités, reste lointaine et hypothétique pour les participants. Les débats ont souvent été occultés par des sujets plus proches de leurs préoccupations actuelles : le développement des pistes cyclables et des services associés, la tarification... Le débat public a dépassé son objet initial, **un véritable débat sur les mobilités s'est tenu à l'échelle de l'agglomération.**

Au-delà des nécessaires solutions capacitaires de transports en commun, longues à mettre en œuvre, le **Sicoval propose que des solutions immédiates d'écomobilité (location de vélos, covoiturage et autopartage dans les zones d'activités, aires de covoiturage...) soient intégrées dans la feuille de route du SMTC et rapidement mises en œuvre.**

A ce stade du projet Mobilités, ces actions pourraient être facilement développées et trouver un écho favorable auprès des habitants. Les initiatives telles que le Pass Ecomobilité (abonnement intégrant toutes les solutions de déplacement) sont louables, mais restent trop confidentielles.

Par ailleurs, le Sicoval et le SMTC sont partenaires de la Maison de la Mobilité de Labège qui informe, depuis 10 ans, sur les modes alternatifs à la voiture solo : transports collectifs, covoiturage, vélo... **Le Sicoval souhaite que le SMTC étudie la mutation de cet équipement public en Maison du Vélo.** En effet, avec une desserte de Labège-Innopole par TAE repoussée à 2024, les problématiques de mobilité déjà dénoncées par les entreprises et les salariés sur le secteur ne vont pas diminuer. Cette Maison du Vélo pourrait être dupliquée sur d'autres stations de TAE, créant une véritable offre de vélos en location gérée par le SMTC. Cette action ne sera possible que si le SMTC se transforme véritablement en Autorité Organisatrice de la Mobilité.

3. Une nécessaire coordination approfondie des Autorités Organisatrices de la Mobilité

Le débat public sur TAE a montré concrètement **la nécessité de développer le travail des 3 autorités organisatrices de la mobilité de la grande agglomération (SMTC, Conseil Régional, Conseil Départemental) avec les collectivités concernées.** La mutualisation des offres, les points d'interconnexion, les financements croisés, la tarification... sont autant de sujets à traiter ensemble pour la réussite de TAE et du Projet Mobilités. L'ensemble des réseaux doivent être optimisés pour maîtriser les dépenses d'exploitation et d'investissement des autorités organisatrices. A cet égard, le SMTC s'est engagé à étudier la mise en place d'une ligne de bus express entre le Sud du Sicoval et le réseau structurant urbain. Par ailleurs, l'accent est mis sur l'intérêt d'une meilleure coordination des offres, projets et tarifications entre les réseaux ferroviaire et urbain pour proposer aux usagers du sud est toulousain une offre plus intégrée.

4. La mise en œuvre et le suivi du Projet Mobilités

Pour répondre à l'urgence et retrouver la confiance du grand public, les projets qui sont techniquement prêts doivent être engagés rapidement : l'interconnexion de la ligne B de Ramonville à l'INPT doit être lancée au plus tôt, quel que soit le calendrier de réalisation de la TAE.

Par ailleurs, le Sicoval souhaite que dans la mise en œuvre du Projet Mobilités, un suivi des actions soit assuré et disponible pour les collectivités membres du SMTC permettant notamment de connaître l'état d'avancement des actions ainsi que leurs échéances de mise en œuvre.

Le débat public sur TAE a montré une forte lassitude des habitants de l'agglomération face à la non-réalisation de projets pourtant inscrits dans les documents de planification.

De plus, étant données les perspectives annoncées de développement démographique de l'agglomération et des déplacements associées, une attention doit être portée à l'évolution des réseaux à des échéances plus lointaines que le Projet Mobilités (2040-2050).

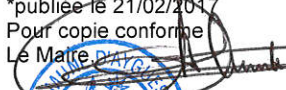
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Il est proposé :

- **de donner un avis favorable sur le Projet Mobilités 2020 – 2025 – 2030 sous réserve de la prise en compte des remarques formulées dans la présente délibération et en particulier :**
 - la desserte du Nord du Sicoval par TAE et par la Connexion Ligne B ;
il est souhaité que TAE soit réalisée sur l'itinéraire historique du PLB de l'INPT jusqu'au terminus de Labège La Cadène en cohérence avec le projet urbain Labège Enova Toulouse, et que la ligne B soit prolongée jusqu'à la station INPT, lieu interconnexion ;
 - la mise en œuvre rapide des projets prêts à être engagés, en particulier le prolongement de la ligne B jusqu'à la station INPT quel que soit le calendrier de réalisation de TAE ;
 - la desserte du Sud du Sicoval par une ligne express connectée au réseau urbain structurant ;
 - la soutenabilité financière du Projet Mobilités pour les collectivités membres du SMTC.
 - le prolongement de Linéo 6 à l'horizon 2025, selon le développement du territoire et notamment la création du quartier durable La Maladie à Castanet ;
 - le développement du réseau Optimo entre Escalquens et Labège et entre Castanet et Labège ;
 - l'amélioration de la desserte périurbaine ;
 - le développement des services de location de vélos dans les parcs d'activités en lien avec la mutation de la Maison de la Mobilité de Labège en Maison du Vélo ;
 - la mise en œuvre des pactes urbains relatifs à la desserte Nord métro, la ligne express Sud et Linéo 6 ;
 - la poursuite et l'amplification des actions d'Ecomobilité ;
 - la coordination approfondie des Autorités Organisatrices de la Mobilité.
- De transmettre le présent avis à M. le Président du SMTC – Tisséo.

Le Conseil Municipal délibère et accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré à Ayguesvives, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire certifie que la présente délibération a été :
*transmise au Représentant de l'Etat le 21/02/2017
*publiée le 21/02/2017
Pour copie conforme
Le Maire, 



Pour copie conforme,
A Ayguesvives, le 21/02/2017
Le Maire, 



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



VILLE DE
BALMA

tisseo COURRIER N° ARRIVÉ LE	
28 FEV. 2017	
POUR TRAITEMENT	ed
COPIE(S) POUR INFO	

Monsieur Jean-Michel LATTES
TISSEO-SMTC
7 Esplanade Compans Cafarelli
BP 11120
31011 TOULOUSE CEDEX 6

Réf. : 137-17/FI/SG
Objet : Avis sur projet mobilités 2020/2025/2030
dans le cadre de la consultation des personnes
publiques associées

Balma, le 26 février 2017

Affaire suivie par Monsieur Fabien ILLAT

☎ 05.61.24.82.22.
💻 f.illat@mairie-balma.fr

Monsieur le Président,

Par votre courrier daté du 28 novembre 2016, vous m'avez consulté sur le projet mobilités 2020/2025/2030 en tant que personne publique associée.

Après analyse des documents, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de nos observations ainsi que de l'avis de la commune de Balma.

Tout d'abord, j'approuve ce document dans son ensemble et salue sa qualité. Il allie une ambition d'équipements pour le territoire et le souci de confort pour nos habitants. Il tente de répondre à l'enjeu du fort développement démographique de notre métropole en raison de sa forte attractivité économique avec notamment le développement des transports en commun par de nouveaux projets structurants ambitieux.

J'approuve particulièrement les propositions de report modal :

- Pour la période 2015-2020 avec le doublement de la capacité de la ligne A du métro (permettant d'accueillir 250 000 voyageurs supplémentaires), la création de 10 lignes linéo supplémentaires et la création du téléphérique urbain sud.
- Pour la période 2020-2030 la création de la 3^{ème} ligne de métro, indispensable pour renforcer le maillage actuel.

Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur le Maire

8, Allée de l'Appel du 18 juin 1940
BP 33256 - 31132 BALMA CEDEX
Tél. : 05 61 24 92 92 - Fax : 05 61 24 52 93
mairie@mairie-balma.fr - www.mairie-balma.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Cependant, je souhaiterais porter à votre connaissance quelques observations.

1/ Observations :

- **Action 8 « Hiérarchiser le réseau bus »** : la commune est favorable à cette action sous réserve que la qualité de la desserte bus des communes périphériques et plus particulièrement de Balma soit améliorée et que l'offre de mobilité soit adaptée aux habitants de ces territoires . Si la création de la ligne linéo 1 par le prolongement de la ligne actuelle linéo 16 jusqu'à la route de Castres est positive, nous ne devons pas oublier le nord de la commune et notamment le développement de la ZAC Balma-Gramont. A ce niveau, les échanges techniques avec vos services font état d'une demande de cadencement plus important pour desservir Vidallhan à ce jour (à la fois dans la zone métro à 800m mais avec un bus en site propre ne desservant pas la ZAC). Cette situation est très pénalisante pour le développement en tertiaire de la ZAC. Nos inquiétudes sont importantes concernant le développement de la zone de Thégra (fin 2017) et La Garrigue (après 2021). Il est urgent d'apporter des solutions à ce niveau.

- **Action 18 « Améliorer la multimodalité dans les pôles d'échanges »** : la commune est favorable aux nouveaux services mobilité qui pourront être proposés aux usagers, notamment au niveau du pôle de Balma-Gramont et au niveau de la Vallée de l'Hers via une amélioration et une continuité des modes de déplacements doux ;

- **Action 21 « S'engager sur la cohérence urbanisme/mobilités »** : les principes évoqués par cette action sont en cours de réflexion dans le cadre de la révision du PLUi-H, en prenant notamment la forme d'un versement pour sous densité dans les rayons d'attractivité des transports en commun avec un seuil minimal de superficie de plancher. Le travail réglementaire de zonage prend également en considération les besoins en matière de cohérence développement urbain/transports ;

- **Action 22 « Mettre en œuvre des pactes urbains sur les territoires déjà desservis ou pour lesquels des projets de desserte en transports en commun sont programmés »** : aux remarques émises sur l'action 21, s'ajoute une interrogation sur la version du ScoT sur laquelle s'appuie cette action. En effet, celui-ci étant en cours de révision, il est difficile d'identifier les déclinaisons possibles de cette action sur la commune de Balma. De plus, la mise en œuvre des pactes urbains sur les territoires à desservir apparaît compliquée, s'agissant de projets dont la réalisation peut être conditionnée à de trop nombreux facteurs et de ce fait, sur une échelle de temps trop importante au regard du développement urbain possible ;

- **Action 23 « Traduire les pactes urbains dans les documents d'urbanisme »** : les remarques énoncées sur l'action 21 s'appliquent également à la présente action ;

- **Action 29 « Dynamiser l'usage de la voiture partagée »** : la commune est favorable à cette action. Cependant, il semble nécessaire de mettre en cohérence le contenu de cette action avec celui de l'action 15. A cet effet, la commune souhaite, à l'horizon 2020, la prise en compte d'aires et de spots de covoiturage sur les sites de Balma-Gramont et du terminus du Linéo 1 ;

- **Action 30 « Accompagner et favoriser l'essor de l'électromobilité »** : la commune est favorable à l'essor de l'électromobilité et notamment au déploiement de bornes de recharge. Dans ce cadre, la commune de Balma se porte candidate pour accueillir plusieurs bornes de recharge sur son territoire ;

- **Action 31 « Mettre en œuvre un schéma directeur des voiries »** : la commune y est largement favorable au regard des aménagements et actions envisagées précédemment. Plus particulièrement, **il convient de faire émerger la retranscription du projet de « Portes Métropolitaines »**. Une part de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements de Toulouse Métropole y est d'ailleurs consacrée. Ce projet consiste en un aménagement global de la RD 112 (route de Lavaur) et fait partie des rares axes de notre métropole ne disposant ni de trottoir, encore moins de piste cyclable. Pourtant dès fin 2017, une partie de ce secteur sera ouverte à l'urbanisation dans le cadre de la ZAC de Gramont (secteur « Thégra »). L'urbanisation du secteur « La Garrigue » est quant à elle prévue à partir de 2021 mais est conditionnée à la requalification de cet axe. Enfin, dès juin 2017, les travaux d'aménagement de la ZAC de la Tuilerie, dédiée au commerce, débiteront avec plusieurs grandes surfaces (Centrakor, Grand Frais etc). Ce projet de « Portes Métropolitaines » consiste également en un recalibrage de la zone du carrefour de la Roseraie avec la reprise de l'accès au périphérique, côté Balma et route d'Agde.

- **Action 32 « Améliorer les liaisons routières transversales »** : la commune est favorable globalement à cette action. Cependant nous y sommes opposés sur une partie du territoire de Balma (tracé LUBE). En effet, dans le cadre de la première révision du ScoT, une demande de déplacement de pixels a été faite et réitérée lors de la seconde révision du ScoT. L'objectif de cette demande est de préserver de toute urbanisation les coteaux ainsi que les zones agricoles et naturelles associées. En effet, les coteaux et l'Est de Balma sont des corridors écologiques à préserver d'une urbanisation de quelque ordre que ce soit. Cela à d'ailleurs été repris dans le cadre du PADD débattu en décembre dernier par le Conseil de Métropole.

2/ Avis de la commune de Balma sur le projet mobilités 2020 – 2025 – 2030

Au regard de ces différents points, la commune émet un avis **favorable assorti de réserves** au projet sous les réserves suivantes :

- **Action 8 « Hiérarchiser le réseau bus »** : la qualité de la desserte bus des communes périphériques et plus particulièrement de Balma doit être améliorée, surtout dans le secteur de la ZAC Balma-Gramont ;

- **Action 29 « Dynamiser l'usage de la voiture partagée »** : mise en cohérence du contenu de cette action avec celui de l'action 15. A cet effet, la commune souhaite, à l'horizon 2020, la prise en compte d'aires et de spots de covoiturage sur les sites de Balma-Gramont du terminus du Linéo 1 ;

.../...

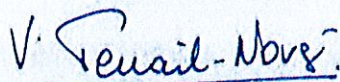
- **Concernant les actions 22 et 23**, il serait nécessaire de préciser les bases retenues en ce qui concerne le SCoT. En effet, celui-ci étant en cours de révision, les objectifs à atteindre vont différer d'ici peu. Par ailleurs, la densification des occupations autour des transports en commun existants est envisageable, mais densifier autour de secteurs de projet dont l'engagement de la réalisation reste très flou est impossible, et ne pourra se gérer à l'échelle du PLUi-H tel qu'il est envisagé. D'ailleurs, le PADD approuvé en décembre dernier est d'ores et déjà en contradiction avec le SCoT tel qu'applicable à ce jour.

-Concernant l'action 31, il est urgent d'inscrire le projet de « Portes Métropolitaines » dans le cadre du projet mobilités 2015-2020-2030. Il s'agit d'une condition à laquelle je tiens tout particulièrement, vous l'aurez compris.

Je vous remercie d'intégrer l'ensemble de nos observations et permettre ainsi une évolution du document avant son arrêt et sa présentation en enquête publique conforme à nos attentes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,


Vincent TERRAIL-NOVÈS



Commune du Sicaval

16 avenue de l'Hers
31450 BAZIEGE

☎ 05.61.81.81.25.

Fax. 05.61.81.87.87.
accueil@ville-baziege.fr

BORDEREAU D'ENVOI

Syndicat Mixte des Transports en
Commun

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120

31011 Toulouse Cedex 6

Votre correspondant :	MarilynLAURENT ACCUEIL	Date : 06/02/2017
Destinataire :	S M T C	
Objet : Délibération du Conseil Municipal. Séance du 26 Janvier 2017	Madame,Monsieur, Veuillez trouver ci-joint la délibération du Conseil Municipal de la commune de BAZIEGE. Vous en souhaitant bonne réception. Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.	

lissé
COURRIER N° *12464*
ARRIVÉ LE
- 7 FEV. 2017

POUR TRAITEMENT	<i>ed</i>
COPIE(S) POUR INFO	

Marilyn LAURENT

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/02/2017

Reçu en préfecture le 02/02/2017

Affiché le

SLO

031-253100480-20170126-M170126-D1703-DE

D17-03

Séance du 26/01/2017

L'an deux mil dix-sept le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Jean ROUSSEL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 15

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 20

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. AGAUD Gilles, M. BLONDEAU Bernard, Mme FONQUERGNE Yvette, M. GABRIEL Cyril, M. INGELS Bruno, M. JAROSZEWSKI Eric, M. LOUIS Laurent, Mme MARTINEZ Christine, M. MIELLET Joel, M. PEYRICAL Daniel, Mme RIVIERE Anne-Marie, M. ROUSSEL Jean, M. RUMPALA Patrice, Mme SOARES Albanie, Mme VILELA Céline

Procuration(s) : Mme ARAVIT Caroline donne procuration à Mme VILELA Céline, M. FUMANAL Marcel donne procuration à M. INGELS Bruno, M. MANOU Stéphane donne procuration à M. RUMPALA Patrice, Mme POINTEAU Edwige donne procuration à M. BLONDEAU Bernard, Mme SIRE Louise donne procuration à M. LOUIS Laurent

Etai(ent) absent(s) :

M. GRANGET Arnaud

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ARAVIT Caroline, M. FUMANAL Marcel, M. MANOU Stéphane, Mme POINTEAU Edwige, Mme SIRE Louise

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PEYRICAL Daniel

Date de convocation
20/01/2017

Avis sur le projet Mobilités 2020-2025-2030

Date d'affichage
02/02/2017

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des transports et notamment les articles L.1214-14 et -15,

Vu la demande d'avis du 28 novembre 2016 émis par le SMTC Tisséo concernant le nouveau Plan de Déplacement Urbain intitulé « Projet Mobilités 2020-2025-2030 »,

Vu la délibération du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine (SMTC) en date du 19 octobre 2016 arrêtant le projet de PDU,

Considérant que le projet Mobilités, tel que voté le 19 octobre 2016, intègre les infrastructures métro attendues par le Sicoval pour la desserte de ses parcs d'activités Nord.

Considérant que le projet Mobilités intègre également d'autres projets de transports en commun ou de mobilité alternative répondant à la diversité des besoins de la métropole et du Sicoval.

Considérant les éléments de réflexion ainsi que les réserves émis par le Sicoval dans l'analyse du projet Mobilités exposés ci-dessous :

- a. La desserte de Labège-Innopole, parc d'activités d'intérêt régional, par TAE.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Dès les premières réflexions sur TAE, le Sicoval s'est montré ouvert et intéressé par ce projet ambitieux. Et ce, bien qu'il ait longtemps considéré le projet de PLB comme abouti, vu son état d'avancement (études, démarches administratives, financement, avis favorable de la commission d'enquête publique, échéance proche et maîtrisée de sa réalisation (2020).

Le projet de PLB abandonné, le Sicoval souhaite malgré tout que TAE soit réalisée **sur l'itinéraire du tracé du PLB de l'INPT jusqu'au terminus de Labège la Cadène** en confirmant le principe d'une infrastructure franchissable par les divers usagers d'Innopole. Pourquoi ? En 2014, le Sicoval a élaboré un projet urbain en cohérence avec le PLB. Les principes d'aménagement et d'accueil des entreprises sont déjà mis en œuvre et concernent des implantations actuelles et futures. L'ensemble du schéma d'implantation répond à une desserte optimale en transports en commun pour les salariés actuels et à venir.

Le SMTC propose une **solution variante : l'insertion en surface, parallèle à la voie ferrée. Cette solution ne répond ni aux attentes du Sicoval ni aux objectifs** d'augmentation de la part modale TC dans les mobilités : la nouvelle distribution des stations ne permet pas de desservir l'ensemble de Labège-Innopole et bouleverse l'organisation prévue en séquences programmatiques reliées par TAE et La Diagonale (axe modes actifs), qui constitue la nouvelle identité du secteur.

Par ailleurs, il serait préjudiciable de ne pas conserver d'emprise pour permettre le passage à 4 voies de la ligne ferroviaire Sud Est (Montaudran/Villefranche-de-Lauragais). N'oublions pas que ce projet a été « fléché » comme nécessaire dans le cadre de la future liaison ferroviaire grande vitesse Toulouse-Narbonne. La fusion des Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon pourrait le réactiver.

Le Sicoval souhaite que TAE s'adapte et prenne en considération les études déjà réalisées, notamment en ce qui concerne la création de la halte de Labège-La Cadène par le Conseil régional et SNCF Réseau.

Par ailleurs, le Sicoval approuve les remarques émises par la Commission du débat public TAE lors de la réunion de clôture du débat, en particulier :

- Un portage politique du projet à mieux partager impliquant plus fortement les élus concernés,
- La poursuite de la dynamique de participation autour du projet avec des modalités à définir,
- La création d'un Conseil Scientifique pour mieux donner accès aux données de mobilité,
- Un rôle accru des 3 Codev selon des modalités à définir.

b. Interconnexion entre la ligne B et TAE, du terminus de la ligne B (Ramonville-Saint-Agne) à la future station INPT.

Cette interconnexion a pour objectif de desservir, par une infrastructure de transport lourde **sans rupture de charge**, le Parc technologique du canal (implanté sur Toulouse et Ramonville) et Labège-Innopole, via le franchissement du Palays, fonctionnalité historique liée à l'attractivité du corridor de la ligne B (cf. enquêtes ménages). Cette interconnexion permettrait de proposer un maillage pertinent aux usagers du sud de l'agglomération toulousaine.

Des études sont prévues par le SMTC pour déterminer les caractéristiques de cet ouvrage et l'offre de transport associée.

L'Etat, les Conseils Régional et Départemental, déjà impliqués sur le PLB, ont reconduit leurs efforts de soutien financier pour réaliser cette interconnexion. Pour rappel, l'Etat s'est engagé à apporter 35 M€, les travaux devant démarrer avant la fin 2017. Si cette interconnexion n'est pas confirmée rapidement, ce financement sera perdu.

Ne pourrait-on pas également valider les autorisations et les démarches administratives menées dans le cadre du PLB ?

Nonobstant l'arrivée de TAE, le Sicoval souhaite que la ligne B (nouvelle ligne 5

ME ont déjà été engagés dans le cadre des études détaillées) soit prolongée jusqu'à la future station INPT, lieu d'interconnexion.

c. Les projets de transports principaux ou de mobilité alternative inscrits au Projet Mobilités et concernant plus précisément le territoire du Sicoval

Action 1 : Faire la 3^{ème} ligne de métro / p97

Action 2 : Doubler la capacité de la ligne A du métro / p 98

Action 3 Interconnecter la ligne B à TAE / p 100

Action 5 : Faire la ceinture Sud / p 104

Action 7 : Développer le réseau Linéo

La mise en service de Linéo 6 (Ramonville métro – Castanet) est prévue en septembre 2017.

Le prolongement de Linéo 6 est prévu à l'horizon 2025 selon le développement du territoire et notamment la création du quartier durable La Maladie à Castanet.

Action 8 : Hiérarchiser le réseau bus / p112

Développement du réseau Optimo : ces lignes transversales sont connectées à des pôles d'échanges, desservent les secteurs économiques et peuvent bénéficier de facilité de circulation.

Une ligne Optimo entre Labège et Castanet est inscrite à l'horizon 2030 en lien avec la création du quartier durable La Maladie à Castanet.

Une ligne Optimo entre Escalquens et Labège est inscrite à l'horizon 2025.

Action 9 : Adapter le réseau bus aux territoires / p 115

A ce titre, le Sicoval souhaite que l'offre actuelle en zone périurbaine puisse être maintenue dans une logique de service social aux habitants et de couverture territoriale. Des solutions de nouvelles mobilités (covoiturage instantané) pourraient être mises en œuvre en complément ou pour les secteurs non desservis.

Action 13 : Préparer l'avenir dans l'organisation des chaînes de mobilité / p 122

La commune de Labège est retenue par le SMTC pour l'expérimentation d'une navette autonome.

Action 14 : Mettre en œuvre d'un schéma directeur cyclable d'agglomération volontariste / p 126

Sur le volet services vélo, le SMTC s'est engagé par courrier auprès du Sicoval pour étudier la faisabilité technique et économique d'un service de location de vélos sur le ressort territorial du SMTC. Le Sicoval est particulièrement intéressé par ces services pour ses zones d'activités Nord en lien avec la mutation de la Maison de la Mobilité en Maison du Vélo évoquée plus avant. Le Sicoval va engager une étude plus locale, qui menée conjointement à celle du SMTC, pourrait définir les conditions de l'expérimentation d'un nouveau service de location de vélos sur Innopole et le Parc technologique du canal.

Action 21 : S'engager sur la cohérence urbanisme / mobilités / p 144

Action 22 : Mettre en œuvre des pactes urbains sur les territoires déjà desservies ou pour lesquels des projets de desserte en transports en commun sont programmés / p 146

La démarche de pacte urbain devra être déclinée notamment pour le contrat d'axe signé n°9 relatif au Prolongement de la ligne B.

Un pacte urbain devra également être mis en œuvre pour le projet de Connexion ligne B, pour le projet de desserte Sud du territoire par une ligne express et pour Linéo 6.

Action 24 : Améliorer l'accessibilité et la desserte des zones économiques / p 150

Action 29 : Dynamiser l'usage de la voiture partagée / 162

Le développement du covoiturage et des spots covoiturage (points de prise en

charge sécurisés) est prévu. Figure en projet, sur le Sicoval, le développement des spots covoiturage sur les axes RD16 et RD813 (axe RD2 déjà réalisé).

Action 30 : Accompagner et favoriser l'essor de l'électromobilité / p 164

Action 34 : Accentuer le report modal en amont des zones de congestion / p 172

Redonner la priorité aux usagers des transports dans les P+R, étendre l'offre existante notamment à Ramonville en lien avec les projets urbains.

Par ailleurs, le SMTC s'est engagé par courrier auprès du Sicoval à intégrer au projet Mobilités une action relative au déploiement d'une ligne express connectée au réseau urbain structurant. Pour rappel, le Sicoval souhaite que le Sud de son territoire (Ayguesvives, Baziège, Montgiscard) soit desservi par une ligne express qui pourrait être mutualisée avec la ligne Hop 3 exploitée par le Conseil Départemental.

d. Un plan de financement à consolider

Aujourd'hui, l'offre de déplacement sur le Sicoval est entièrement financée par des ressources issues de son territoire (Source SMTC). Les dépenses d'exploitation du réseau sont compensées par le « versement transport » des entreprises de la Communauté d'Agglomération (12,3 M€ en 2014), les recettes commerciales (1,8 M€) et la contribution du Sicoval (1,06 M€ en 2014).

Pour réaffirmer son volontarisme en matière de développement des transports collectifs, le Sicoval souhaite changer de paradigme en matière de financement en revoyant le mode de participation imaginé pour financer le PLB. Ce financement pourrait consister en une augmentation de la contribution du Sicoval en montant et dans la durée, conditionnée à la réalisation effective des infrastructures prioritaires par le Sicoval.

Notre Communauté d'Agglomération souhaite cependant que les contributions supplémentaires demandées soient adaptées à la capacité contributive des collectivités.

L'absence de financement du SMTC sur les dessertes aux extrémités de TAE (Labège, Colomiers), ainsi qu'à l'interconnexion entre la ligne B et l'INPT serait une novation rompant l'égalité de traitement des territoires membres d'un même syndicat. Les fondements même du syndicat mixte ne seraient plus respectés : seules les collectivités qui pourront financer leurs projets seront desservies efficacement. Cette remise en cause de la mutualisation du financement pose la question centrale de la pérennité du syndicat et du ressort territorial. Si cette nouvelle doctrine devait être confirmée, le Sicoval souhaite pouvoir décider de l'affectation des ressources qu'il aura mobilisé selon le principe : « qui paye, décide ».

Dans l'attente du bouclage du plan de financement et de la confirmation des priorités du Projet Mobilités, les représentants du Sicoval auprès du SMTC-Tisséo se sont abstenus sur l'arrêt du projet lors du Comité Syndical du 19 octobre 2016.

e. L'urgence de proposer des solutions de déplacement pour les habitants et les salariés de notre agglomération.

Les réunions organisées dans le cadre du débat sur la 3ème ligne l'ont bien montré : la perspective de réalisation de TAE, infrastructure majeure du Projet Mobilités, reste lointaine et hypothétique pour les participants. Les débats ont souvent été occultés par des sujets plus proches de leurs préoccupations actuelles : le développement des pistes cyclables et des services associés, la tarification... Le débat public a dépassé son objet initial, un véritable débat sur les mobilités s'est tenu à l'échelle de l'agglomération.

Au-delà des nécessaires solutions capacitaires de transports en commun, longues à mettre en œuvre, le Sicoval propose que des solutions immédiates d'Ecomobilité (location de vélos, covoiturage et autopartage dans les zones d'activités, aires de covoiturage...) soient intégrées dans la feuille de route du SMTC et rapidement mises en œuvre.

A ce stade du projet Mobilités, ces actions pourraient ~~être facilement développées et~~ trouver un écho favorable auprès des habitants. Les initiatives telles que le Pass Ecomobilité (abonnement intégrant toutes les solutions de déplacement) sont louables, mais restent trop confidentielles.

Par ailleurs, le Sicoval et le SMTC sont partenaires de la Maison de la Mobilité de Labège qui informe, depuis 10 ans, sur les modes alternatifs à la voiture solo : transports collectifs, covoiturage, vélo... **Le Sicoval souhaite que le SMTC étudie la mutation de cet équipement public en Maison du Vélo.** En effet, avec une desserte de Labège-Innopole par TAE repoussée à 2024, les problématiques de mobilité déjà dénoncées par les entreprises et les salariés sur le secteur ne vont pas diminuer. Cette Maison du Vélo pourrait être dupliquée sur d'autres stations de TAE, créant une véritable offre de vélos en location gérée par le SMTC. Cette action ne sera possible que si le SMTC se transforme véritablement en Autorité Organisatrice de la Mobilité.

f. Une nécessaire coordination approfondie des Autorités Organisatrices de la Mobilité

Le débat public sur TAE a montré concrètement **la nécessité de développer le travail des 3 autorités organisatrices de la mobilité de la grande agglomération (SMTC, Conseil Régional, Conseil Départemental) avec les collectivités concernées.** La mutualisation des offres, les points d'interconnexion, les financements croisés, la tarification... sont autant de sujets à traiter ensemble pour la réussite de TAE et du Projet Mobilités. L'ensemble des réseaux doivent être optimisés pour maîtriser les dépenses d'exploitation et d'investissement des autorités organisatrices. A cet égard, le SMTC s'est engagé à étudier la mise en place d'une ligne de bus express entre le Sud du Sicoval et le réseau structurant.

g. La mise en œuvre et le suivi du Projet Mobilités

Pour répondre à l'urgence et retrouver la confiance du grand public, les projets qui sont techniquement prêts doivent être engagés rapidement : l'interconnexion de la ligne B de Ramonville à l'INPT doit être lancée au plus tôt, quel que soit le calendrier de réalisation de la TAE .

Par ailleurs, le Sicoval souhaite que dans la mise en œuvre du Projet Mobilités, un suivi des actions soit assuré et disponible pour les collectivités membres du SMTC permettant notamment de connaître l'état d'avancement des actions ainsi que leurs échéances de mise en œuvre.

Le débat public sur TAE a montré une forte lassitude des habitants de l'agglomération face à la non réalisations de projets non réalisés bien que étant inscrits dans les documents de planification.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable au Projet Mobilités 2020-2025-2030.
- Approuve les éléments de réflexion et d'analyse ainsi que réserves présentés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Baziège

Le Maire,




Apposé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-

Date de télétransmission : 11/04/2017

Date de réception préfecture : 11/04/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUZELLE
HAUTE-GARONNE**

Séance du 27.02.2017

Membres présents : 25
En exercice : 29
Qui ont pris part : 29
Date de la convocation : 21.02.2017

L'an deux dix-sept, le vingt-sept février à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice RODRIGUES.

PRESENTS : M. RODRIGUES, M. BAYONNE, Mme FRAPPIER, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RIBET, M. REIZ, Mme FLORES, M. REIG, Mme CHOUJAA, M. CUBELES, Mme VIARGUES, Mme BARBANCE, Mme SALVANS, M. CAYUELA, Mme GRENTE, M. FAYE, Mme CASSAN, M. ROSELLO, Mme LACROIX, M. PECHAMAT, Mme ROTH, M. ESCAICH, M. MORANDIN

PROCURATIONS : M. VIVES à Mme FRAPPIER; M. DALMAS à M. CASSIGNOL; Mme MOREAU à M. MORANDIN; Mme LAVILLE à M. PECHAMAT

ABSENTS : Néant

Secrétaire : Mme LACROIX

Délibération n°2017-3-1

**INTERCOMMUNALITE : Avis de la commune sur le projet Mobilités 2020-2025-2030 du
S.M.T.C.**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi par le Syndicat Mixte des transports en commun / TISSEO dans le cadre du projet Mobilités 2020-2025-2030 au titre de la Consultation des Personnes Publiques Associés. Monsieur le Maire rappelle qu'en France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un plan de déplacements urbains dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

La Grande Agglomération Toulousaine, forte à ce jour de plus d'1 million d'habitants, dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012. Ces précédents plans ont notamment permis la réalisation des grandes infrastructures de déplacements.

Le SMTC / TISSEO a décidé d'initier une nouvelle révision afin de répondre aux objectifs suivants :

- La poursuite attendue du développement démographique et urbain de l'aire métropolitaine toulousaine,
- Le maintien du dynamisme économique,
- Les nouvelles formes de mobilités partagées et collaboratives rendues possibles par les nouveaux outils d'information et de communication,
- Un cadre législatif en forte évolution et permettant la libéralisation des transports,
- La nécessité de mener à bien de nouveaux projets de transports en commun structurants et capacitaires répondant à l'augmentation de la demande de déplacements, avec plus particulièrement le projet de 3^{ème} ligne de métro et la poursuite du maillage du réseau structurant (interconnexion ligne B – 3^{ème} ligne de métro, extension tramway, téléphérique urbain sud, réseau cyclable),
- La prise en compte de la lutte contre le réchauffement climatique et des conséquences en matière de santé publique.

Il apparaît ainsi nécessaire d'adapter la stratégie mobilité et de faire évoluer le PDU en vigueur sur la grande agglomération toulousaine.

Le SMTC et ses partenaires se mobilisent d'ores et déjà sur la mise en œuvre des actions répondant aux besoins quotidiens de mobilité des habitants de la grande agglomération toulousaine :

- Etudes de faisabilité des nouveaux projets de transports en commun structurants enclenchées : 3^{ème} ligne, ceinture sud, téléphérique urbains sud
- Programmation du passage à 52 m de la ligne A du métro (les travaux auront lieu en 2017, 2018 et 2019), du réseau Linéo (les 10 lignes seront déployées d'ici 2020), de l'extension des P+R
- Poursuite des aménagements cyclables (+140 kms d'itinéraires cyclables programmés de Toulouse Métropole).
- Poursuite de la mise en accessibilité des réseaux (programmes d'investissements actés de la région, du Département et du SMTC)
- Déploiement des services de covoiturage et de l'accompagnement aux entreprises des plans de mobilité
- Réflexion sur l'élaboration des premiers pactes urbains
- Démarrage d'études multimodales routières pour améliorer les conditions de circulation
- Travaux et échanges en cours avec des partenariats SMTC/public-privé pour expérimenter des pistes d'innovation

En sa qualité de personne publique associée, la commune de Beauzelle doit émettre un avis sur ce projet.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable sur le projet présenté, assorti des réserves suivantes :

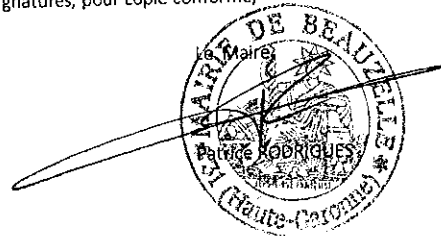
1. Le Plan de Déplacements Urbains proposé apporte une réponse partielle aux enjeux mis en évidence dans le SCOT notamment en matière de corrélation déplacement et habitat.
2. Le financement du projet reste incertain. La contribution de Toulouse Métropole va jusqu'à doubler à l'horizon 2025 et l'estimation des dépenses mérite d'être affinée. En l'absence d'informations complémentaires, tout dérapage du projet risque de se traduire par une hausse de fiscalité après 2020 ou entraînera une réduction des ambitions annoncées, contraire aux besoins de déplacement et au développement de notre agglomération.
3. Le volet investissement du projet mobilité va fortement contribuer à l'endettement de notre entité publique (Toulouse Métropole et Tisséo SMTC) puisque, l'encours de dette serait doublé à 4 milliards d'euros en 2024. Il est à craindre dès lors de ne pouvoir mener pour longtemps dans notre agglomération une politique d'investissement autre que celle ainsi consacrée aux transports.
4. En ce qui concerne l'amélioration du temps de trajet du tramway, proposition d'une accélération comme le RER par une desserte partielle des stations avec affichage des points desservis par la rame.
5. Insuffisance de la desserte en transport en commun au nord de Beauzelle en direction de Seilh et des zones d'activités de Lespinasse, Fenouillet et Saint Alban. Demande d'étude de son renforcement.
6. Insuffisance de la prise en compte dans le projet Mobilités des effets du nouveau Parc des Expositions sur la circulation : demande d'une réflexion pour le développement des accès en mode doux en direction du PEX.
7. Déploiement d'abribus aux endroits les plus fréquentés sur la commune, comme par exemple arrêt zone commerciale du Garossos.
8. Demande d'étude d'une nouvelle politique de rabattement vers le tramway, la suppression du TAD ayant conduit à limiter l'accès aux transports en commun d'une partie de la population enclenchée des arrêts ou présentant des difficultés de mobilité.

Après en avoir délibéré, oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) :

- DECIDE d'émettre un avis favorable sur le projet Mobilités 2020-2025-2030 avec les réserves exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 28 février 2017
et publication ou notification du 28 février 2017
pour une durée de deux mois.



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Avis de la commune de Blagnac **sur le Projet Mobilités 2020-2025-2030**

Le projet de révision du PDU appelle les remarques suivantes :

A. Levier du report modal transports en commun et intermodalité

1. 3^{ème} ligne de métro (p.96-97)

Conformément à la délibération du conseil municipal du 12 octobre 2016, la ville de Blagnac approuve la pertinence d'une ligne de métro reliant la gare de Labège à celle de Colomiers, en passant par la gare Matabiau.

Toutefois, la ville de Blagnac estime que l'accessibilité durable de l'aéroport et de son pôle aéronautique accueillant de nombreuses entreprises est aujourd'hui nécessaire et implique l'organisation d'une desserte performante sans rupture de charge. Aussi cette desserte directe ne saurait être envisagée comme une option ou une variante au tracé officiel de la 3^{ème} ligne de métro. Elle doit en être un principe incontournable.

La ville de Blagnac demande sa prise en compte formelle dans le projet initial de la 3^{ème} ligne de métro pour une connexion optimale de l'aéroport de Toulouse-Blagnac afin de desservir au mieux l'ensemble de la zone aéroportuaire. En particulier, comme le propose Airbus, il conviendrait d'implanter une station au niveau du Wing Campus pour desservir le siège mondial d'Airbus, la Central Entity et le siège d'ATR.

De plus, la station au niveau du giratoire Jean Maga, présentée dans le projet actuel et critiquée par plusieurs participants au débat public, est éloignée des deux stations de tramway les plus proches (Ancely et Servanty-Airbus). La rupture de charge entre le métro et les deux lignes de tramway existantes, si l'option aéroport n'est pas retenue, risque de dissuader les automobilistes actuels de se reporter vers les transports en commun.

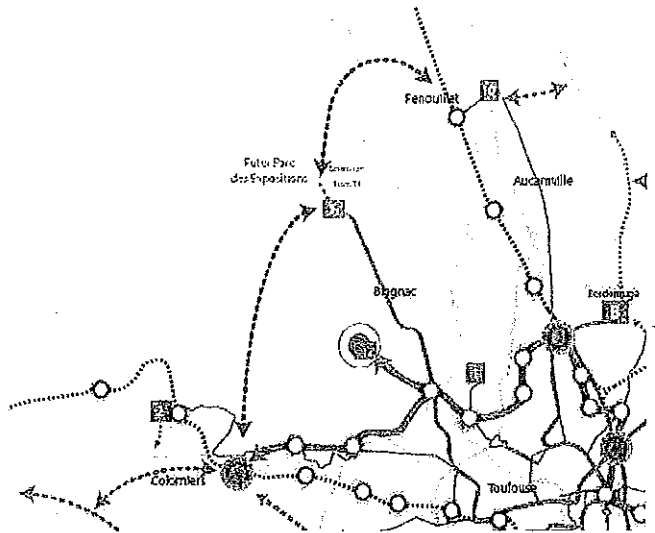
2. Développer le réseau tramway (p. 102)

Depuis la mise en circulation de la ligne de tramway T2, la partie blagnacaise de la ligne T1 bénéficie d'une moindre desserte. En effet, en 2015, il a été enregistré -6,5% de fréquentation sur le tronçon blagnacais de la T1. Renforcer la fréquence sur ce tronçon paraît donc indispensable pour inciter les habitants de Blagnac et des villes voisines à utiliser la ligne de tramway au lieu de la voiture individuelle.

Par ailleurs, pour une meilleure desserte de la ville dynamique et accueillant une population jeune, il serait intéressant d'étendre les horaires de nuit du tramway ligne T1 à l'instar de ceux du métro, les vendredis et samedis.

3. Hiérarchiser et adapter le réseau bus aux territoires (p. 112-117)

La commune note qu'aucune ligne Linéo n'est envisagée dans le projet mobilité sur son territoire. Deux offres Optimo sont à l'étude reliant la station Aéroconstellation à la gare de Colomiers et la halte SNCF de Fenouillet. L'horizon de ces Optimo est annoncé pour 2025.



Il est important de souligner qu'à Blagnac les lignes de tramway ne couvrent pas efficacement l'ensemble du territoire. Certaines zones mériteraient une meilleure couverture (par exemple : la zone d'activité aéroportuaire nord...). Les connexions avec la rive-droite de Toulouse, Colomiers et le lien entre le centre-ville de Blagnac et la zone aéroportuaire font partie des demandes récurrentes des habitants. Par ailleurs, la desserte de la phase 3 de l'écoquartier d'Andromède, éloignée de la ligne T1, devra être anticipée afin que les nouveaux habitants puissent être bien desservis.

B. Levier du report modes actifs et partage de l'espace public

1. Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable d'agglomération volontariste (p.126-127)

Concernant le volet infrastructure, la commune est maintenant dotée d'un réseau cyclable de qualité mais quelques « points noirs » persistent et, notamment, au niveau des traversées des voies rapides urbaines (giratoires Bellonte-Dewoitine, Grand Noble). Il manque également certains axes dont les associations modes actifs sont demandeuses : la voie verte du Touch, la connexion zone aéroportuaire – centre-ville de Blagnac...

Par ailleurs, pour améliorer l'intermodalité et permettre aux salariés et habitants se déplaçant en tramway de réaliser le dernier kilomètre à vélo, des stationnements vélos sécurisés, couverts et accessibles avec la carte Pastel seraient les bienvenus aux abords de certaines stations de tramway (d'autant que le vélo est interdit dans les rames aux heures de pointe). C'est une demande récurrente des entreprises et leurs salariés.

Enfin, la commune souhaite que le système VélôToulouse soit étendu au-delà des frontières toulousaines en s'appuyant notamment sur les VLS électriques. Ce qui permettra ainsi de créer un réseau de location de vélo à l'échelle métropolitaine. Compléter cette offre avec de

la location humanisée, du type Maison du vélo, sur d'autres communes et faire connaître ces diverses offres auprès du public est également souhaitable.

Avec environ 40 000 emplois sur son territoire, la commune est fortement intéressée par le Réseau Express Vélo pour les trajets domicile-travail.

2. Mettre en œuvre le schéma directeur piéton d'agglomération volontariste (p.130-131 ; 134-135)

Au-delà des transports en commun ou du vélo, il paraît indispensable de mieux promouvoir la marche à pied par diverses mesures :

- Aménager la ville et modérer le trafic pour favoriser la marche : aménager correctement les zones 30 existantes pour qu'elles soient acceptées, respectées et comprises par tous. Tenir compte des besoins des piétons dans la planification urbaine et, plus particulièrement, au moment de l'instruction des permis de construire ; créer des points d'attractivité pour les piétons (places et placettes, points d'accueil multiservices, installation de commerces en pied d'immeubles) afin de redonner de la vie dans les quartiers.
- Faciliter les mouvements des piétons : assurer la priorité aux carrefours ; mettre en valeur les rues commerçantes en travaillant avec les commerçants sur la mise en accessibilité de l'espace public et de l'accès à leurs commerces ; créer des itinéraires sécurisés aux abords des écoles (pour les Pédibus) et des établissements pour personnes âgées ; réduire la durée du parcours pour les piétons par la création des raccourcis grâce à la mise à disposition de chemins sur les domaines public et privé ; assurer la praticabilité des trottoirs (PAVE)
- Encourager la marche et la promenade : proposer un jalonnement des principaux itinéraires piétons sur voirie et dans les lieux de promenade en indiquant les temps de parcours ; créer des cartes de promenades thématiques sur la ville ; proposer et lancer une campagne de communication ; organiser des manifestations liées à la promotion de la marche

3. Améliorer la multimodalité dans les pôles d'échange (p.136-137)

Lors de la dernière révision du PDU la commune a déjà insisté sur l'importance d'une maison de la mobilité à l'Aéroport Toulouse Blagnac. Aujourd'hui un vrai pôle d'échange s'est structuré avec l'arrivée de la ligne de tramway T2, les bus Tisséo et du CD31, le réseau cyclable et les aménagements pour les piétons. Demain, un métro devrait compléter cette offre de transport. Par ailleurs, l'ATB accueille une importante offre commerciale qui s'étoffe d'année en année.

Il est temps de considérer l'aéroport comme un des principaux pôles d'échange et le doter d'une maison de la mobilité, comme celle située à Labège, en développant les services vélos (location de vélo, stationnements sécurisés accessible avec la carte Pastel et d'autres services annexes), en installant un guichet d'information unique sur l'ensemble des offres alternatives à la voiture solo proposées et en proposant des offres électromobiles...

4. Dynamiser le développement et renforcer l'efficacité des plans de mobilité (p.138-139)

Pour que la mise en place des plans de mobilité soit efficace et qu'ils soient opérationnels rapidement, cela nécessite un accompagnement de qualité par SMTC-Tisséo mais également par ses partenaires (communes, pôles territoriaux de Toulouse Métropole...). Les communes pourraient apporter leur aide technique et assurer le point de relais avec les pôles territoriaux pour traiter les problématiques au-delà des services proposés par SMTC-Tisséo. Blagnac reste particulièrement attentive à l'évolution réglementaire qui rend obligatoire des PDM dans les entreprises de plus de 100 salariés car la commune accueille plus d'employés que d'habitants. Elle souhaite, à ce titre, que des synergies soient créées entre les nombreuses entreprises essentiellement concentrées sur des zones d'emploi qui connaissent des problèmes de circulation mais également de stationnement anarchique.

B. Levier de la cohérence urbanisme/transport

Compte tenu de sa situation actuelle, Blagnac ne peut bien évidemment que s'engager à poursuivre sa dynamique de développement.

Continuer à participer à l'effort collectif d'accueil des populations à l'échelle de la Métropole, tout en conservant cette distinction, ne pourra cependant se faire sans la garantie de l'accompagnement financier correspondant nous permettant de développer et réaménager les voiries et autres réseaux viaires, construire et entretenir les équipements publics indispensables, préserver des espaces verts, naturels et récréatifs encore de qualité.

La participation, déjà conséquente, de Blagnac à l'effort de construction sur l'agglomération toulousaine doit donc rester raisonnablement adaptée aux réalités et capacités de son territoire.

La cohérence urbanisme/transport passe également par l'anticipation de l'arrivée de projets de construction immobilière au moment de la conception d'un TSCP tel que le tramway. Certains projet route de Grenade ont reçu un avis négatif de Tisséo pour des raisons de sécurité car ces projets proposaient des sorties sur la ligne T1. La conservation du niveau de sécurité est une nécessité absolue mais dans le cadre de l'exploitation d'un TCSP elle nécessite de préciser en amont du projet les principes d'accompagnement de la densification urbaine autour de celui-ci afin d'éviter de telles contradictions.

Conformément au diagnostic réalisé à l'échelle de la Métropole, une des priorités de Blagnac est également de conserver sur son territoire des ménages avec enfants. Cela passe par notre faculté à offrir une autre forme d'habitat que le « tout collectif » dénué d'espaces verts récréatifs à caractère privatif, et ce, à un coût locatif et d'accession plus raisonnable. Ces populations, souvent actives, à proximité de leur lieu de travail, nous faciliterons la réduction du recours à l'automobile pour les déplacements domicile/travail.

Par ailleurs, quant à la dernière phase de construction dans les années à venir sur le quartier Andromède, elle devrait également bénéficier d'un projet coordonné avec une offre de transport performante. Aujourd'hui seule la ligne 70 circule à proximité de ce projet, le tramway n'est pas dans l'aire d'influence. Pour anticiper l'arrivée massive des habitants sur cette phase, il faudrait repenser cette ligne 70.

C. Levier de l'organisation des réseaux routiers et des stationnements

1. Accompagner et favoriser l'essor de l'électromobilité (p.164-165)

La commune souhaite une mise en place de nouveaux services d'écomobilité à l'échelle intercommunale (et non seulement à l'échelle de la ville de Toulouse) : autopartage, bornes de recharge électrique, des aires de covoiturage plus nombreuses...

2. Mettre en œuvre un schéma directeur de voirie (p.166-167)

La commune note que le réaménagement ou amélioration du fonctionnement des giratoires sur la voie rapide urbaine sont bien inscrits à l'horizon 2020. Elle rappelle qu'elle reste particulièrement vigilante sur :

- l'aménagement d'un passage pour les modes actifs entre les échangeurs Ritouret et Dewoitine
- l'amélioration de l'échangeur Blagnac Nord pour les VP mais également pour les modes doux
- la desserte Nord de l'aéroport car cet accès nous paraît essentiel, s'agissant d'un aéroport d'envergure internationale. De plus, elle permettra d'améliorer la desserte et la connexion entre l'aéroport et le futur parc des expositions.

Par ailleurs, Blagnac est contre le débouché du franchissement routier de la Garonne au nord, impactant d'une part les espaces naturels protégés et la zone maraîchère en cours de valorisation des Quinze Sols, d'autre part la jonction naturelle avec la Coulée Verte d'Andromède, tout en se raccordant à des voiries non dimensionnées pour absorber le trafic qui pourrait en découler. Par contre, le scénario d'un transport en commun traversant la Garonne peut être envisagé.

3. Développer une stratégie globale du stationnement (p.170-171)

La commune réaffirme sa position sur la question d'un éventuel abaissement des exigences en matière de stationnement, force est de constater que la possession de véhicules automobiles reste une réalité et plus particulièrement dans les communes périphériques, quel que soit le (ou les) mode(s) de déplacement choisi(s) et ce, que vous habitez dans un logement social ou non. Dans le même sens que les dernières adaptations législatives pour la réduction des exigences de réalisation de stationnement à proximité du tramway, un abaissement de ces dernières tant pour le logement neuf que sur les lieux de travail préconisé lors des réunions de travail PLuiH peuvent apparaître contradictoires avec le souhait de permettre aux habitants de stationner leurs véhicules au domicile afin de créer des espaces publics de qualité. Ces mesures auront forcément des répercussions pour la puissance publique en termes de gestion du domaine public et financier si elles ne sont pas correctement calibrées en fonction de la réalité des territoires et des pratiques qui en découlent.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi par le Syndicat Mixte des transports en commun/TISSEO dans le cadre du projet Mobilités 2020-2025-2030, valant révision du Plan de Déplacement Urbain (PDU), au titre de la Consultation des Personnes Publiques Associées.

Vous trouverez ci-dessous les éléments de présentation de ce dossier transmis par le SMTC/TISSEO et résumés en 1^{ère} partie.

Dans une seconde partie, l'avis proposé au Conseil Municipal.

Cette seconde partie est structurée de la façon suivante :

- A) **La nécessité de compléter le PDU dans le cadre d'un plan d'urgence à 4 ans.**
- B) Position sur la 3^{ème} ligne du métro.
- C) Les demandes spécifiques à notre Commune.

⇒ **1ère partie : Présentation du projet mobilité par le SMTC/TISSEO**

Monsieur le Maire rappelle qu'en France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un plan de déplacements urbains dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

La Grande Agglomération Toulousaine, forte à ce jour de plus d'1 million d'habitants, dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012. Ces précédents plans ont notamment permis la réalisation des grandes infrastructures de déplacements.

Le SMTC / TISSEO a décidé d'initier une nouvelle révision afin de répondre aux objectifs suivants :

- La poursuite attendue du développement démographique et urbain de l'aire métropolitaine toulousaine.
- Le maintien du dynamisme économique.
- Les nouvelles formes de mobilités partagées et collaboratives rendues possibles par les nouveaux outils d'information et de communication.
- Un cadre législatif en forte évolution et permettant la libéralisation des transports.
- La nécessité de mener à bien de nouveaux projets de transports en commun structurants et capacitaires répondant à l'augmentation de la demande de déplacements, avec plus particulièrement le projet de 3^{ème} ligne de métro et la poursuite du maillage du réseau structurant (interconnexion ligne B - 3^{ème} ligne de métro, extension tramway, téléphérique urbain sud, réseau Linéo...).
- La prise en compte de la lutte contre le réchauffement climatique et des conséquences en matière de santé publique.

Il apparaît ainsi nécessaire d'adapter la stratégie mobilité et de faire évoluer le PDU en vigueur sur la grande agglomération toulousaine.

Le SMTC et ses partenaires se mobilisent d'ores et déjà sur la mise en œuvre des actions répondant aux besoins quotidiens de mobilité des habitants de la grande agglomération toulousaine :

- Etudes de faisabilité des nouveaux projets de transports en commun structurants enclenchées : 3^{ème} ligne, ceinture sud, téléphérique urbain sud.

- Programmation du passage à 52 m de la ligne A du métro (les travaux auront lieu en 2017, 2018 et 2019), du réseau Linéo (les 10 lignes seront déployées d'ici 2020), de l'extension des parkings relais.
- Poursuite des aménagements cyclables (+140 km d'itinéraires cyclables programmés de Toulouse Métropole).
- Poursuite de la mise en accessibilité des réseaux (programmes d'investissements actés de la région, du Département et du SMTC).
- Déploiement des services de covoiturage et de l'accompagnement aux entreprises des plans de mobilité.
- Réflexion sur l'élaboration des premiers pactes urbains.
- Démarrage d'études multimodales routières pour améliorer les conditions de circulation.
- Travaux et échanges en cours avec des partenariats SMTC/public-privé pour expérimenter des pistes d'innovation.

Le SMTC précise les points essentiels à retenir :

- Une gouvernance partenariale nécessaire à la réussite du projet Mobilités 2020/2025/2030
- Le maintien des commissions partenariales assurant un cadre de cohérence politique dans la mise en œuvre des actions et permettant d'accompagner les évolutions de gouvernance territoriale.
- La pérennisation des commissions territoriales permettant une appropriation des différents acteurs des territoires et une adaptation du plan d'actions du Projet Mobilités aux spécificités territoriales.
- Une ouverture partenariale vers les CODEV, le monde associatif et les acteurs du monde économique.

Des outils de suivi et d'évaluation qui s'adapteront et qui seront davantage partagés :

- Une adaptation de l'observatoire du PDU au nouveau plan d'actions.
- Une actualisation du compte déplacements à programmer.

⇒ **Seconde partie : Les réserves et les demandes de la Commune de Brax**

En sa qualité de personne publique associée, la commune de Brax doit émettre un avis sur ce projet.

Monsieur le Maire propose d'intégrer dans la révision du PDU les éléments majeurs suivants :

A) *La nécessité de compléter le PDU avec un plan d'urgence à 4 ans préconisé par le CODEV.*

1. Ce plan doit **permettre une diminution sensible de la thrombose actuelle, notamment pour la rocade Toulousaine et les grands axes radiaux d'accès à cette rocade.**
2. Ce plan doit viser au respect des obligations des divers plans qualité de l'air/santé/énergie à l'horizon 2020/2021 à savoir le Plan de Protection de l'Atmosphère, le Schéma Régional Climat Air Energie et les plans afférents.
3. Un plan d'urgence de développement fort du co-voiturage, du renforcement de l'usage des transports en commun, et d'une politique volontariste pour développer les déplacements doux notamment en vélo.

B) *Position sur la 3^{ème} ligne du métro :*

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170411-20170329-2-1An2- DE Date de télétransmission : 11/04/2017 Date de réception préfecture : 11/04/2017
--

Le Conseil Municipal approuve le principe de doter l'agglomération toulousaine d'une 3^{ème} ligne de métro. Le métro est en effet le moyen de transport le plus capacitaire et une 3^{ème} ligne permettra d'absorber une partie des 500 000 déplacements-jour supplémentaires prévus d'ici 2025 (entre 150000 et 200000 déplacements prévus sur cette ligne).

Cependant, le Conseil Municipal émet les six réserves suivantes :

1. **Prise en compte de l'avis de la CNDP** : La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a lancé une vaste consultation pour converger vers des recommandations relatives à ce projet de métro. Le calendrier de restitution de ce débat public ne permet pas de prendre en compte ces recommandations avant que le PDU ne soit soumis à approbation des communes de la Métropole. Il est regrettable que les personnes publiques associées, auxquelles il est demandé de se positionner sur le PDU, n'aient pas pu prendre connaissance de ces recommandations avant la rédaction du présent avis.
2. **Soutenabilité financière** : Le Conseil Municipal souhaite que la soutenabilité du quasi doublement de la contribution de Toulouse Métropole au budget annuel du SMTC à horizon 2025, passant de 100 millions d'euros annuels à 180, soit démontrée plus finement, notamment par une étude plus globale de l'évolution du budget général de Toulouse Métropole à horizon 2025.
3. **Répartir les efforts des financeurs** : Le Conseil Municipal constate que la clé de répartition actuelle des recettes du SMTC entre les trois principales sources de financement (versement transport des entreprises, contributions des collectivités territoriales, recettes commerciales) sera, dans le projet tel qu'il est présenté, considérablement modifiée avec une progression de près de 10 points de la contribution des collectivités et, notamment de Toulouse Métropole et, une baisse équivalente de la participation des entreprises. Le Conseil Municipal souhaite qu'un mécanisme soit mis en place pour maintenir cette clé de répartition actuelle afin d'alléger la charge supportée par les collectivités, donc par l'impôt des ménages.
4. **Un projet qui doit être phasé** : Relier le nord-ouest toulousain (Airbus, zone aéroportuaire) avec la zone de Matabiau est un invariant du projet. L'opportunité réelle de traverser des quartiers à faible potentiel de développement urbain, comme la Côte Pavée, est à interroger. Enfin, devant l'ampleur du projet (28 km et 2,4 milliards d'€), le Conseil Municipal propose que soit étudié un phasage du projet, avec un engagement sur une première phase Matabiau - Colomiers qui ferait l'objet d'un engagement au sein du Projet Mobilité.

De plus, afin de ne pas pénaliser le SICOVAL et les déplacements liés au franchissement de la rocade, le Conseil Municipal demande, toujours dans le cadre d'un phasage du projet (tronçon Colomiers/Matabiau), l'étude du prolongement de la ligne B ou une dérivation de cette même ligne vers Montaudran et Labège. Cette solution semble largement plus rapide à mettre en œuvre et beaucoup moins onéreuse.

5. **Pour une évaluation indépendante du projet** : Le Conseil Municipal soutient les pré-conclusions de la CNDP qui indiquent que des propositions de trajets alternatifs doivent être étudiées. Le tracé de la ligne doit également faire l'objet d'une évaluation indépendante, notamment par des organismes nationaux du type IFSTTAR ou CERTU.
6. **Projet Urbain et projet Mobilité** : Le projet de troisième ligne induit un projet d'aménagement urbain qui se fera autour du trajet retenu. Le projet de 3^{ème} ligne doit donc être mené en articulation totale avec la vision d'un développement urbain

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170411-20170329-2-1An2- DE Date de télétransmission : 11/04/2017 Date de réception préfecture : 11/04/2017
--

réfléchi et harmonieux. Le Conseil Municipal souhaite donc interroger le SMTC sur cette articulation avec le SCOT de l'agglomération toulousaine.

C) *Les demandes spécifiques à notre Commune :*

- **Une politique des transports permettant un accès à Toulouse et sa périphérie pendant les heures de pointe pour les trajets domicile-travail.**

Les études montrent que la croissance démographique est plus particulièrement prégnante sur les communes de l'ouest de Toulouse Métropole mais également les intercommunalités voisines y compris du Gers.

De plus, de nouveaux projets sont prévus le long de cette nationale 124 comme le nouveau lycée de Pibrac et le projet commercial Val Tolosa dont le trafic prévu sera d'environ 20.000 véhicules supplémentaires par jour pour ce dernier projet.

La circulation automobile est saturée sur toutes les communes de ce secteur en raison des trajets domicile/travail sur les heures de pointe générant des coûts majeurs pour les collectivités et les entreprises, voire sur la santé des usagers.

La thrombose routière constatée tous les matins et tous les soirs démontrent le déficit des équilibres des infrastructures de transport au regard du développement urbain sur l'ouest.

La concertation entre les intercommunalités et la Métropole doit être renforcée afin d'arbitrer les aménagements commerciaux et industriels, ainsi que le développement de l'habitat en cohérence avec le PDU.

- **Une cohérence des politiques de développement des voiries communales au regard du PDU.**

En raison de l'historique des budgets communaux, la répartition des budgets métropolitains reste non harmonisée créant des déséquilibres en termes de qualité des infrastructures. Il convient de réévaluer la politique de répartition de ces budgets comme cela l'a été fait, par exemple, pour les projets d'assainissement.

Un budget cohérent de la Métropole pour la commune de Brax permettrait de :

- Disposer d'études de plans de circulation par commune permettant des investissements au regard de critères factuels
- Réaménager et sécuriser le carrefour au croisement de la D24 et D24C qui faisait partie des projets du Conseil Départemental jusqu'à décembre
- D'aménager une plateforme multimodale comprenant des travaux de voirie à la gare en prévision de l'accueil du terminus du bus de la ligne 32 et de renforcer la capacité des parkings

- **Le TER : un outil de transport en commun à développer :**

La ligne Toulouse - Auch constitue une opportunité mais qui nécessite de disposer d'investissements supplémentaires avec le soutien du Conseil Régional. Entre 300 et 400 Braxéens utilisent quotidiennement le TER. Cependant cet outil de transport est sous-utilisé, en démontre la part modale voiture particulière qui est supérieure à 75% (enquête ménage 2013).

Il est nécessaire de revoir le cadencement, la fréquence journalière pour éviter de se retrouver sans transport disponible depuis ou jusqu'à Brax pendant les heures creuses ou après 21h.

- **Un billet unique et une tarification incitant le transport en commun.**

La carte Pastel permet un accès quotidien à la ligne Auch - Toulouse.

Cependant le ticket unique ponctuel n'a pas été mis en place. Ainsi un voyageur qui se rend à Toulouse se doit de prendre un ticket SNCF jusqu'à Colomiers, puis

descendre sur le quai afin de payer/valider son titre de transport TISSEO afin de poursuivre son trajet.

Une tarification unique TISSEO est requise comme cela est le cas depuis la gare de Colomiers pour favoriser ce mode de transport.

Il est à noter qu'en raison des problèmes rencontrés dus aux fréquences et à la tarification, de très nombreux Braxéens prennent leur voiture pour se rendre à Colomiers ou aux Arènes.

- **Une réévaluation du service de la ligne TISSEO 32 Colomiers – Brax :**

Il convient de :

- renforcer l'attractivité de la ligne 32 en la rendant complémentaire du TER en termes de fréquence.
- prolonger le terminus jusqu'à la gare de Brax pour assurer l'intermodalité avec le TER.
- de modifier le trajet en prévision des besoins de transport vers le lycée de Pibrac.

- **Privilégier les sites propres pour les transports en commun afin d'améliorer les performances et l'usage des Transports en commun**

L'attractivité des transports en commun par bus ne peut être assuré que si ces derniers circulent en site propre sur des voies dédiées.

L'investissement sur les infrastructures de transport doivent privilégier ces aménagements pour assurer le rabattement des transport vers des lignes structurantes de la Métropole.

- **Développer les Politiques Publiques en faveur de la pratique du vélo.**

Plus de 50% des trajets de moins de 3 km s'effectuent en véhicules motorisés.

De plus en plus de personnes privilégient l'usage du vélo pour leur trajet domicile/travail alors que l'aménagement des infrastructures nécessite des investissements importants afin de :

- Réaliser le plan cyclable voulu par la Commune : Sécuriser, sensibiliser, informer, lier et relier le lycée de Pibrac puis Colomiers et Toulouse.
- Renforcer le maillage des itinéraires cyclables intramuros et intercommunaux par une programmation des équipements sur le budget pluriannuel Métropolitain prévu pour la réalisation du schéma cyclable : identifier et réaliser 3 itinéraires cyclables sans discontinuité et d'un « itinéraire Métro ».

- **Soutenir toutes les formes de déplacements doux**

Les déplacements intramuros au sein de la ville de Brax requièrent des budgets plus conséquents au regard des enveloppes budgétaires actuelles afin de se retrouver dans les standards des communes urbaines de la Métropole.

Des besoins émergent également pour des déplacements de loisirs afin de permettre aux Métropolitains :

- l'accès au massif forestier de Bouconne depuis la gare de Brax
- des déplacements le long du bassin versant du Courbet dans la continuité du parcours de Saint Jacques de Compostelle de Toulouse à Pujaudran via Léguevin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

AVIS MUNICIPAL SUR LE PROJET MOBILITES 2020-2025-2030 VALANT REVISION DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINE ARRETE LE 19 OCTOBRE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur ALVINERIE

N° 2017-DB-0021

L'An deux mille dix-sept, le 22 février 2017 à 18 H 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de **COLOMIERS**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de

Madame Karine TRAVAL-MICHELET, Maire

Etait(ent) présent(s) :

MME. TRAVAL-MICHELET Karine
MME. MOURGUE Josiane
MME. CLOUSCARD-MARTINATO Catherine
MME ASPROGITIS Martine
M. BRIANCON Philippe
M. LAURENT Guy
MME. FLAVIGNY Françoise
MME. CHANCHORLE Marie-Christine
MME CASALIS Laurence
M. DARNAUD Gilles
M. JIMENA Patrick
M. REFALO Alain
M. KECHIDI Med
MME SIBRAC Chantal
M. KACZMAREK Eric
M. LABORDE Damien

M. SIMION Arnaud
MME. MOIZAN Thérèse
M. ALVINERIE Michel
MME MAALEM Elisabeth
MME CHEVALIER Valérie
M. VATAN Bruno
M. MENEN Délia
M. VERNIOL Pierre
M. SARRALIE Claude
M. LEMOINE François
MME BERRY-SEVENNES Martine
MME BERTRAND Marie-Odile
M. LAURIER Laurent
M. CORBI Christophe
MME KITEGI Gwladys

Etait(ent) excusé(s) :

M. TERRAIL Marc
MME AMAR Isabelle
MME BOUBIDI Sophie

MME VAUCHERE Caroline
M. MOUSSAOUI Aïssam
M. CUARTERO Richard

Ayant donné pouvoir à :

MME CASALIS
MME. CLOUSCARD-MARTINATO
MME BERTRAND

MME. MOIZAN
M. SARRALIE
M. JIMENA

Etait(ent) absent(s) :

MME BICAÏS Cécile

MME ZAÏR Loubna

lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Monsieur François LEMOINE a été élu Secrétaire.

Par délibération du 4 février 2015, le Syndicat Mixte de Transports en Commun Tisséo a engagé la révision du Plan de Déplacement Urbain (PDU) intitulé Projet Mobilités 2020-2025-2030 sur l'ensemble du Périmètre des Transports Urbains (PTU), soit 115 communes, dont Colomiers fait partie.

Depuis 2015, le projet a été présenté et amendé lors de commissions thématiques et territoriales invitant au dialogue les acteurs du territoire.

La délibération du comité syndical du SMTC Tisséo le 19 octobre 2016 (voir annexe) a arrêté le Projet Mobilités 2020-2025-2030 co-construit (voir synthèse en annexe) et a permis la consultation des 275 Personnes Publiques Associées (PPA). C'est à ce titre que la commune de Colomiers est invitée à émettre un avis sur le Projet Mobilités conformément au Code des transports (article L 1214-14).

L'ensemble du Projet Mobilités 2020-2025-2030 arrêté est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.smtc-tisseo-jeparticipe.fr/comprendre3.htm>

Il est également consultable par les élus à l'accueil de la Direction du Développement Urbain et du Territoire aux heures d'ouverture de la Mairie.

A l'issue de la consultation des PPA, le SMTC Tisséo organisera l'enquête publique sur le Projet Mobilités arrêté.

L'analyse du projet au prisme de notre commune appelle les remarques et les propositions suivantes :

- Projet structurant TAE :
 - o confirmer l'avis communal exprimé dans le cahier d'acteur n°17 du débat public (voir annexe).
- Projet structurant Ceinture Sud :
 - o relier la ZAC St Martin, la ZAC des Ramassiers, Basso Cambo et l'Oncopôle,
 - o interconnecter le projet avec les réseaux structurants (Ligne C, Linéo-s, TAE).
- Projet Structurant Nord-Ouest, Nord-Est (liaison Colomiers-Cornebarrieu-PEX-Fenouillet) :
 - o saluer la prise en compte de cette demande récurrente,
 - o proposer rapidement une offre de transports en commun efficace entre Colomiers et Blagnac,
 - o phaser l'offre de transport en commun aux calendriers d'urbanisation des territoires traversés, au calendrier de livraison du parc des expositions et à la difficulté de la traversée de la Garonne pour rallier Fenouillet.
- Desserte des zones économiques :
 - o irriguer en transports en commun la zone aéronautique de Gramont et la zone d'activité d'En Jacca,
 - o prolonger Linéo 2 jusqu'aux commerces et activités de la zone du Perget.
- Desserte des quartiers politique de la ville :
 - o connecter le quartier politique de la ville d'En Jacca aux zones commerciales de la route de la Salvétat et du Perget en bouclant la ligne 150 via l'échangeur n°6.
- Renforcement de l'attractivité du réseau de transports en commun :
 - o créer des parkings relais en amont des congestions routières et dans les espaces disponibles du secteur En Jacca et connecté au réseau viaire,
 - o interconnecter les réseaux structurants.

- Renforcement de l'attractivité des pôles d'échange Columérins :
 - o cadencer au quart d'heure et bénéficier de la tarification Tisséo pour transformer a minima les haltes des Ramassiers et du Lycée International en gares. Une prolongation de ce tarif et de ce cadencement jusqu'aux gares de Pibrac et de Brax permettrait un report modal en amont des congestions,
 - o créer des parkings vélos sécurisés,
 - o renforcer les itinéraires piétons et cyclables sécurisés et jalonnés vers les pôles d'échange.
- Développement des modes actifs :
 - o développer les itinéraires sécurisés entre les pôles d'échanges, les secteurs d'emploi, de commerces et de services,
 - o proposer des services adaptés à ces usages (parkings sécurisés aux pôles d'échanges, ateliers de réparation vélo, meilleur accès aux offres de location longue durée,...) en lien avec les acteurs locaux ou l'économie sociale et solidaire,
 - o soutenir l'éducation à ces pratiques.
- Cohérence urbanisme-transport :
 - o réaliser des études urbaines dans un rayon minimal de 500 mètres autour des stations des projets TAE et de la liaison Nord. Les partager largement afin de définir les enjeux de ces secteurs et leur devenir.
- Amélioration des infrastructures de transports routiers :
 - o solutionner la congestion routière de la zone aéronautique, secteur industriel d'intérêt majeur.
- Qualité de l'air, environnement :
 - o ne pas accueillir plus de population à proximité des grands axes routiers exposés aux pollutions acoustiques et atmosphériques.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le Projet Mobilités 2020-2025-2030 arrêté le 19 octobre 2016 et soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées sous réserve de la prise en compte des remarques énoncées ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à transmettre la présente délibération au Président du SMTC Tisséo, au titre de la procédure de la consultation des Personnes Publiques Associées,
- de donner mandat à Madame le Maire, ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

**OUI LE RAPPORTEUR DANS SON EXPOSE,
LE CONSEIL DELIBERE, ET DECIDE :**

- d'approuver le Projet Mobilités 2020-2025-2030 arrêté le 19 octobre 2016 et soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées sous réserve de la prise en compte des remarques énoncées ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à transmettre la présente délibération au Président du SMTC Tisséo, au titre de la procédure de la consultation des Personnes Publiques Associées,
- de donner mandat à Madame le Maire, ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,



LE MAIRE,


Karine TRAVAL-MICHELET

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 2017-DB-0021

Objet de l'acte : Avis municipal sur le projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération Toulousaine arrêté le 19 octobre 2016

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 7 - Transports

Date de la séance : 22 février 2017

Identifiant de télétransmission : 031-213101496--DELH1

Identifiant unique de l'acte : DELH17H0021H1

Date de transmission en Préfecture : jeudi 02 mars 2017

Date de réception en Préfecture : 02 mars 2017

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

ANNEXES à la délibération :

Avis municipal sur le Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant
révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande
Agglomération Toulousaine arrêté le 19 octobre 2016

1/9



D.2016.10.19.1.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 19 Octobre 2016

1- PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS

1.1-Elaboration du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine : arrêt du projet et enclenchement des procédures de consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique.

L'an deux mille seize, le dix-neuf octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	X (M.Briand à partir de 13h35)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X	X (M. Lattes à partir de 12h07)	
KELLER Bernard		X (M. Moudenc)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X	X (M. Bacou à partir de 13h42)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

SMTC

7, esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
04/11/2016 10:08:00
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception en préfecture : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

A- Rappels

En France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un Plan de Déplacements Urbains dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

La grande agglomération toulousaine dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012. Ce document cadre est réalisé collégialement entre le SMTC, les quatre intercommunalités membres (Toulouse Métropole, Muretain Agglomération, le Sicoval, le SITPRT) et les personnes publiques associées (Etat, Région Occitanie, Département de la Haute Garonne, les intercommunalités, les communes, les Chambres consulaires ...).

Le SMTC a pris la décision d'engager l'élaboration du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine, par délibération D 2015.02.04.1.1 en date du 4 février 2015.

La délibération engageant l'élaboration du Projet Mobilités indiquait les principaux éléments d'enjeux suivants :

Concernant les perspectives de développement du territoire

Le territoire de 115 communes accueille plus d'1 million d'habitants au sein d'un vaste espace métropolitain et connaît une forte croissance démographique et urbaine.

Cette croissance se répercutera sur la mobilité. Ainsi, à l'horizon de 10 ans, soit en 2025, on estime que le nombre de déplacements quotidiens tous modes confondus sur la grande agglomération toulousaine sera de 4,5 millions, soit 500 000 de plus qu'à ce jour, l'équivalent de l'usage actuel du réseau Tisséo ou du périphérique.

La saturation des réseaux de déplacements et l'absence de desserte performante de principaux grands sites d'activités posent l'enjeu de l'attractivité du territoire et celui du devenir du pôle métropolitain de niveau mondial et son rôle de locomotive de la compétitivité française à terme.

Pour répondre à ces enjeux d'attractivité et de compétitivité, il convient d'apporter une réponse globale de mobilité pour :

- Doter le territoire de solutions de mobilité pour accueillir 500 000 nouveaux déplacements tous les 10 ans.
- Assurer une desserte des sites d'activités au cœur du pôle de compétitivité mondiale.

Concernant le calendrier et le dispositif d'élaboration :

- **2015/2016 :**
 - Une phase de consultation et participation citoyenne, permettant de partager et d'échanger sur une vision 2020/2025/2030 de l'organisation des mobilités dans la métropole toulousaine.
 - Une phase de travail plus technique, mais ouverte et transversale, avec pour objectif de concevoir le projet de « Projet Mobilités 2020-2025-2030 ».

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

- **2016 :**
 - Une phase de travail partenariale et technique avec les acteurs concernés.
 - Une phase de consultation des personnes publiques associées donnant lieu à un bilan et à une prise en compte des avis dans le projet de « Projet Mobilités 2020-2025-2030 ».
- **2017**
 - Une phase d'enquête publique donnant lieu à un bilan et à une prise en compte des avis dans la finalisation du projet de « Projet Mobilités 2020-2025-2030 ».
 - Une dernière phase de mise en œuvre du programme d'actions à partir de l'approbation du « Projet Mobilités 2020-2025-2030 » valant PDU.

B- Objectif de la présente délibération

Conformément à la délibération du 4 février 2015, l'objectif est de statuer sur le projet de « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » valant révision du PDU de la grande agglomération toulousaine afin de voter et d'arrêter le projet permettant d'enclencher :

- Dans un premier temps la procédure de consultation des personnes publiques associées.
- Dans un second la procédure de mise à l'enquête publique du projet.

Le SMTC consultera près de 275 Personnes Publiques Associées (PPA) qui ont toutes été invitées à participer et contribuer à l'élaboration du projet lors des commissions thématiques et territoriales :

- **Obligatoirement, conformément au code des transports** (articles L 1214-14 et 15) : l'Etat (ainsi que l'autorité environnementale compétente pour le rapport d'évaluation environnementale), la Région, le Département, les 115 communes, le SMEAT.
- **Sur demande, conformément au code des transports** (article L 1214-14) : la chambre de commerce et d'industrie de Toulouse, les associations agréées de protection de l'environnement, les associations d'usagers et de représentants des personnes à mobilité réduite.
- **A l'initiative du SMTC, car non prévu par le code des transports** : les intercommunalités, les chambres consulaires, les structures patronales et syndicales, les Codevs, les organismes techniques travaillant dans les domaines de l'urbanisme, de la mobilité et de l'environnement.

Cette étape de consultation des PPA est programmée de **mi-novembre 2016 à mi-février 2017**. Les personnes publiques associées recevront un courrier informant de l'engagement de la concertation. Le « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » sera téléchargeable sur le site internet du SMTC. Le SMTC restera à l'écoute des personnes publiques associées durant cette période, des séances de travail pouvant être organisées. En parallèle, une nouvelle étape de concertation autour du projet sera organisée avec le public.

Cette consultation donnera lieu à un bilan et à l'organisation de nouvelles commissions territoriales, à programmer au printemps 2017. Le SMTC précisera dans ce cadre les enrichissements à apporter au « Projet Mobilités 2020.2025.2030 ».

A l'issue de la consultation des personnes publiques associées, le SMTC organisera l'enquête publique, dans les conditions prévues par les articles L 123-1 à L 123-16 du Code de l'Environnement (en lien avec la commission d'enquête publique qui aura été désignée par

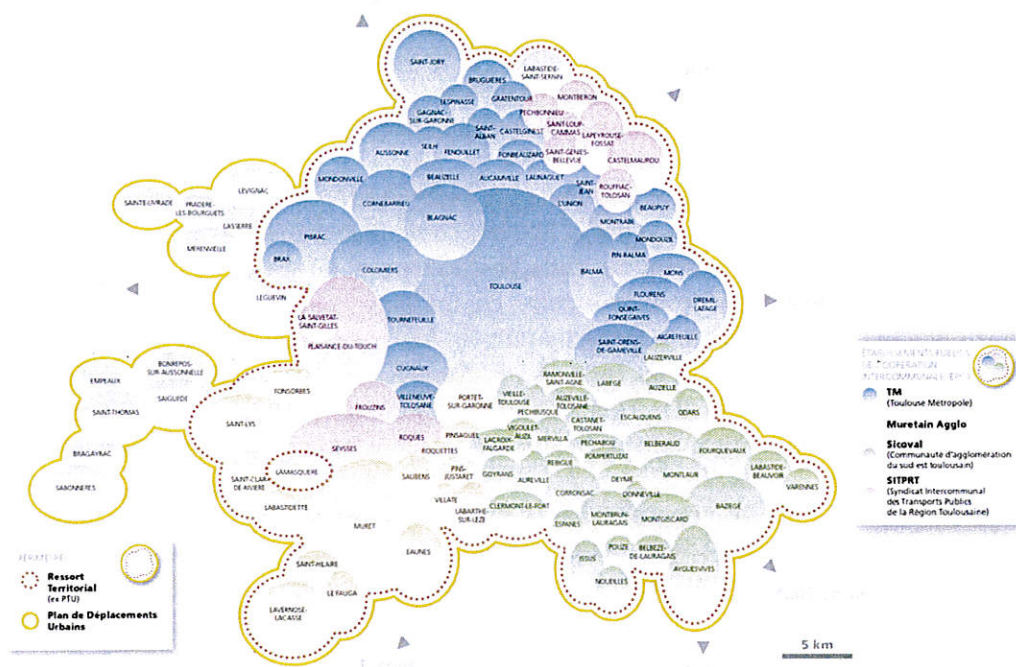
le Tribunal Administratif)
 Accusé de réception en préfecture
 031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
 DE
 Accusé de réception en préfecture
 031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
 Date de rétrotransmission : 21/10/2016
 Date de réception préfecture : 21/10/2016
 Date de rétrotransmission : 11/04/2017
 Date de réception préfecture : 11/04/2017

Compte tenu du calendrier électoral de 2017, l'enquête publique est possible soit en juin/juillet, soit en septembre/octobre 2017. Le calendrier sera débattu avec la commission d'enquête publique qui sera désignée.

L'objectif d'approbation du « **Projet Mobilités 2020.2025.2030** » par délibération du SMTC est programmé pour fin 2017/début 2018.

C- Le projet proposé, fruit d'une construction partenariale et d'un processus de concertation « décloisonné »

Une gouvernance institutionnelle et technique a été initialisée afin de piloter et mener la procédure d'élaboration du projet, sur un périmètre de 115 communes (correspondant au SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine, plus la commune de Lapeyrouse-Fossat).



La construction progressive du projet a été effectuée en prenant en compte de multiples avis afin d'enrichir la démarche.

Cette méthode de travail a ainsi permis de récolter le point de vue :

- des usagers de la grande agglomération toulousaine (stands mobilités, campagne de communication, enquête spécifique, site internet, réunions publiques ...),
- du monde associatif (associations agréées de protection de l'environnement, représentants des personnes à mobilité réduite, Conseils de Développement...),
- des territoires (organisation de commissions spécifiques sur les principaux bassins de vie),
- des partenaires institutionnels (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Intercommunalités membres, communes ...),
- ...

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Les principales étapes qui ont suivi la délibération du SMTC du 4 février 2015 ont été les suivantes :

- 1 journée technique de lancement de la démarche le 29 avril 2015, ouverte aux principaux partenaires institutionnels du SMTC : Etat, Région, Département, intercommunalités membres du SMTC et SMEAT.

Au plan partenarial :

- 3 séances de la commission partenariale de suivi réunissant l'Etat, la Région, le Département, le SMEAT et les 4 collectivités membres du SMTC. Présentation du diagnostic, de la stratégie mobilité, des leviers et du plan d'actions.
- 3 séances de la commission partenariale technique réunissant les services techniques de la commission de suivi plus les structures et organismes divers travaillant dans l'urbanisme, l'environnement la mobilité. Rythme de travail calé sur la commission de suivi.
- 3 temps d'échanges spécifiques avec les CODEVs de Toulouse Métropole, Sicoval et Muretain.
- 7 séances de travail en bilatéral entre le SMTC et ses principaux partenaires (Etat, Région, Département, collectivités membres), en septembre 2016, pour affiner les éléments de contenu du Projet Mobilités.

Au sein des instances SMTC :

- 3 séances du groupe de travail interne SMTC au niveau politique (22/01/2015, 20/03/2015, 07/10/2015). Présentation des motifs de la révision, la stratégie globale de mobilité, la gouvernance.
- 3 séances de la commission Conception des politiques publiques de mobilités et d'organisation des réseaux du SMTC (21/10/2015, 09/03/2016, 15/06/2015) au cours desquelles ont été présentés les travaux des commissions thématiques et territoriales, les phases de consultation grand public, les leviers et le plan d'actions, la structure générale du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 ».
- 28 séances de travail du comité technique réunissant le SMTC et ses 4 collectivités membres sur toute la durée d'élaboration du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 ».

Au niveau des Territoires :

- 8 commissions thématiques en novembre et décembre 2015 pour le partage du diagnostic et de la stratégie mobilité. Objectif : identifier par levier les principales pistes d'actions. Plus de 400 participants.
- 8 commissions territoriales en mars/avril et juin 2016 pour décliner la stratégie mobilité et enrichir le plan d'actions. Plus de 350 participants.

Par ailleurs, des points d'information sur l'état d'avancement de la démarche et sur les phases de consultation du grand public ont été communiqués lors de plusieurs comités syndicaux du SMTC.

Des présentations en commissions transport des intercommunalités membres du SMTC ont permis de compléter le dispositif de concertation (pour Toulouse Métropole : le 5 mars 2015, le 20 novembre 2015, le 11 mars 2016 ; pour le SICOVAL : le 1^{er} septembre 2015 ; pour le SITPRT : le lundi 31 août 2015).

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 17/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Ce travail collégial répond ainsi aux principes fondamentaux d'un Plan de Déplacements Urbains dont le SMTC-Tisséo, en charge de l'élaboration, est à la fois l'ambassadeur (politiques des partenaires sur les transports en commun interurbain, le volet ferroviaire, routier ...) et l'organisateur (compétent en terme de conception et développement du réseau de transport en commun urbain actuel et futur, de politique tarifaire, d'organisation du covoiturage ...).

D- Les principaux axes de la stratégie et le plan d'actions proposé

Trois grands axes sont proposés, en réponse aux enjeux identifiés et à la poursuite de la croissance territoriale, démographique et économique de la grande agglomération toulousaine :

- **Axe 1/ Levier du report modal** : Ou comment faire fonctionner ensemble le train, le métro, le tramway, le bus, la marche à pied, le vélo, la voiture partagée.
- **Axe 2/ Levier de la cohérence Urbanisme Mobilités** : Ou comment développer la ville à proximité des transports en commun.
- **Axe 3/ Levier de l'organisation des réseaux routiers et des stationnements** : Ou comment mieux développer et aménager les voiries et les stationnements.

Afin de répondre à ces objectifs, un plan de 39 actions est présenté pour mettre en œuvre le projet mobilités.

- **LEVIER 1/ Report modal**

TC et intermodalité : 13 actions.

- FAIRE la 3ème ligne de métro Toulouse Aerospace Express.
- DOUBLER la capacité de la ligne A du métro.
- INTERCONNECTER la ligne B à TAE.
- DEVELOPPER le réseau tramway (vers le PEX).
- FAIRE la ceinture Sud dont le premier tronçon en téléphérique urbain.
- ORGANISER l'intermodalité.
- DEVELOPPER le réseau LINEO.
- HIERARCHISER le réseau bus.
- ADAPTER le réseau bus aux territoires.
- RENFORCER l'accessibilité entre les territoires Nord-Ouest et Nord-Est.
- METTRE en place une tarification adaptée aux usages.
- RENFORCER les services à l'utilisateur.
- PREPARER l'avenir dans l'organisation de la chaîne de mobilités.

Modes actifs et partage de l'espace public : 7 actions

- METTRE EN ŒUVRE un schéma directeur cyclable d'agglomération.
- METTRE EN ŒUVRE un schéma directeur piétons d'agglomération.
- ELARGIR le centre-ville de Toulouse.
- APAISER les circulations dans les faubourgs toulousains et communes de périphérie.
- AMELIORER la multimodalité dans les pôles d'échanges.
- DYNAMISER le développement et renforcer l'efficacité des plans de mobilités.
- PREPARER l'avenir en favorisant l'innovation en faveur des modes actifs.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de réception : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

- **LEVIER 2/ Cohérence urbanisme - mobilités :**

- 8 actions**

- S'ENGAGER sur la cohérence urbanisme / mobilités.
- METTRE EN ŒUVRE des pactes urbains sur les territoires déjà desservis ou pour lesquels des projets de desserte en TC sont programmés.
- TRADUIRE les pactes urbains dans les documents d'urbanisme.
- AMELIORER l'accessibilité et la desserte des zones économiques.
- DESSERVIR les quartiers prioritaires de Toulouse, Colomiers, Blagnac, Cugnaux, Muret.
- METTRE EN ŒUVRE une charte livraisons sur l'agglomération.
- DEFINIR un schéma de localisation des espaces logistiques urbains.
- PREPARER l'avenir en innovant entre habitat, logement et mobilités.

- **LEVIER 3/ Organisation des réseaux routiers et des stationnements**

- 11 actions**

- DYNAMISER l'usage de la voiture partagée.
- ACCOMPAGNER et FAVORISER l'essor de l'électromobilité.
- METTRE EN ŒUVRE un schéma directeur des voiries.
- AMELIORER les liaisons routières transversales.
- DEVELOPPER une stratégie globale de stationnement.
- ACCENTUER le report modal en amont des zones de congestion.
- REDUIRE les nuisances sonores et atmosphériques générées par les infrastructures de transport routier.
- DIMINUER les accidents de la route.
- STRUCTURER les réseaux dédiés aux transports de marchandises.
- ANTICIPER l'instauration de mesures complémentaires permettant de réduire les émissions liées au trafic routier.
- PREPARER l'avenir en innovant pour dynamiser l'accessibilité.

E- Les documents soumis à la présente délibération

4 documents constituent le Projet Mobilités 2020.2025.2030.

1/ Projet Mobilités 2020/2025/2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains :

Ce rapport, partagé entre les principaux partenaires du SMTc lors des commissions et échanges bilatéraux, intégrant par ailleurs des éléments tirés des phases de concertation et des travaux des commissions, vaut PDU et présente 6 parties :

- Le diagnostic fonctionnel de la grande agglomération toulousaine.
- Les enjeux et objectifs du projet, dont ceux liés au code des transports, à l'accessibilité et à l'environnement.
- La stratégie globale de mobilité à long terme, à l'échelle de la grande agglomération toulousaine mais comprenant un focus sur le centre de la métropole toulousaine.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

- Les 3 leviers : Report modal, Cohérence urbanisme / mobilité, Organisation des réseaux et les 39 actions pour réussir la stratégie mobilité sur les territoires de la grande agglomération toulousaine.
- Les apports du projet sur le réseau structurant, sur l'environnement et le cadre de vie, ainsi que sur le processus de concertation.
- La gouvernance pour réussir la mise en œuvre du projet, avec notamment le rôle que joueront les commissions territoriales dans la déclinaison par territoire des axes de la stratégie mobilité et des 39 actions, et l'étude des modalités de financements du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 ».

2/ Rapport d'accessibilité :

Ce rapport, co-écrit par les structures impliquées, dresse un état des lieux de l'engagement des collectivités pour favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

- Les engagements de la Région, du Département et du SMTC en ce qui concerne les schémas directeurs d'accessibilité programmée et Agendas d'accessibilité programmée.
- Les intercommunalités et communes en ce qui concerne l'élaboration des Plans de Mise en Accessibilité des Espaces Publics.

3/ Rapport d'évaluation environnementale :

Ce rapport, respectant la lettre de cadrage de l'autorité environnementale en termes de contenu, est structuré en 9 volets :

- Volet 1 : Résumé non technique.
- Volet 2 : Démarche et objectifs au regard de l'environnement.
- Volet 3 : Etat initial de l'environnement.
- Volet 4 : Motifs de la révision.
- Volet 5 : Effets notables et probables sur l'environnement.
- Volet 6 (avec annexes) : Evaluation des incidences Natura 2000.
- Volet 7 : Mesures compensatoires envisagées.
- Volet 8 : Méthodes utilisées pour l'évaluation.
- Volet 9 : Articulation avec les autres plans et programmes.

4/ Observatoire du PDU 2012 :

Ce rapport fait l'évaluation de la première révision du PDU menée en 2012.

Une note de synthèse récapitule par ailleurs les points essentiels à retenir du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » (document non obligatoire au sens du code des transports).

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu les articles L 1214-8, L 1214 -14, et L 1214-15 du code des transports.

Vu la délibération du 4 février 2015 engageant la révision du PDU de la Grande Agglomération Toulousaine, nommée « PROJET MOBILITES 2020.2025.2030 ».

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20161021-20161019-1-1D- Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20161021-20161019-2-1An2- Date de réception préfecture : 21/10/2016 Date de télétransmission : 11/04/2017 Date de réception préfecture : 11/04/2017

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : MM. Aujoulat, Briand, Carneiro, Chollet, Del Borrello, Grass, Keller (pouvoir), Lagleize (pouvoir), Lattes, Mme Marti, MM. Moudenc, Trautmann, Bacou, Léry.

Abstentions : M. André, Mme Traval-Michelet, MM. Arévalo, Lafon, Mme Rouchon, M. Suaud.

ARTICLE 1 : ARRETE le projet de révision du PDU de la grande agglomération toulousaine nommé « PROJET MOBILITES 2020.2025.2030 ».

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires à la consultation des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires auprès du Tribunal Administratif pour le lancement de l'enquête publique préalable à l'approbation du « PROJET MOBILITES 2020.2025.2030 ».

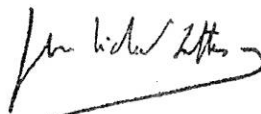
ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise :

- A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.
- Aux Présidents des collectivités membres du SMTC.
- Aux personnes publiques associées dans le cadre de la consultation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



D.2016.10.19.1.1

1- PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS

1.1-Elaboration du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine : arrêt du projet et enclenchement des procédures de consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique.

Point complémentaire sur l'articulation des calendriers du débat public 3^{ème} ligne de métro et projet mobilités 2020.2025.2030

La délibération du 4 février 2015 prescrivant la 2^{ème} révision du PDU à travers l'élaboration du Projet Mobilités 2020.2025.2030 prévoyait un calendrier en trois temps :

2015/2016 :

- Une phase de consultation et participation citoyenne, permettant de partager et d'échanger sur une vision 2025 de l'organisation des mobilités dans la métropole toulousaine.
- Une phase de travail plus technique, mais ouverte et transversale, avec pour objectif de concevoir le projet de Projet Mobilités 2020.2025.2030.

2016 :

- Une phase de travail partenariale et technique avec les acteurs concernés
- Une phase de consultation des personnes publiques associées donnant lieu à un bilan et à une prise en compte des avis dans le projet de Projet Mobilités 2020.2025.2030.

2017

- Une phase d'enquête publique donnant lieu à un bilan et à une prise en compte des avis dans la finalisation du projet de Projet Mobilités 2020.2025.2030.
- Une dernière phase de mise en œuvre du programme d'actions Mobilités 2025 à partir de l'approbation du Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant PDU.

Ce calendrier est à ce jour respecté, l'arrêt du Projet Mobilités permettant d'enclencher à partir du mois de novembre la phase de consultation des personnes publiques associées, pour une période de trois mois.

Toutefois, par souci de cohérence avec le calendrier du débat public sur le projet de 3^{ème} ligne de métro, le Président de la Commission particulière du débat public a sollicité de la part du SMTC l'examen d'un décalage du démarrage de la consultation des personnes publiques associées afin que ces dernières puissent considérer dans leur avis sur le Projet Mobilités 2020.2025.2030 le compte-rendu du Président de la Commission particulière du débat public et le bilan du Président de la Commission nationale du débat public, même si ces documents ne portent pas d'appréciation sur le fond du projet de la 3^{ème} ligne de métro.

SMTC

7, esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

A titre de rappel, la séance de la Commission nationale du débat public qui s'est tenue à Paris le 31 août 2016, a validé le Dossier du Maître d'Ouvrage sur la 3ème ligne de métro, qui présentait un calendrier général de l'ensemble des procédures locales (page 78) : PLUih, projet Toulouse Euro SudOuest, Labège InnoMétro, SCoT, Projet Mobilités et TAE.

Ce calendrier, co-élaboré entre les services du SMTC et les membres de la Commission particulière du débat public pendant l'été, formalisait une première approche cohérente des différentes démarches.

Le Président de la Commission particulière du débat public est cependant prêt à réduire le délai de publication du compte-rendu et du bilan, afin que les personnes publiques associées disposent d'au moins 15 jours pour intégrer dans leur avis sur le Projet Mobilités 2020.2025.2030, si elles l'estiment nécessaire, les enseignements du débat public les concernant.

Il est proposé que le SMTC-Tisséo réponde favorablement à cette sollicitation du Président de la Commission particulière du débat public, et s'engage à démarrer officiellement la phase de consultation des personnes publiques associées à partir de mi-novembre. La période de 3 mois laisse envisager une date de fin de cette consultation pour mi-février 2017, le SMTC tirant le bilan lors d'un prochain comité syndical programmé pour fin mars 2017.

En parallèle, il sera attendu de la part du SMTC la production du compte rendu du Président de la Commission particulière du débat public et du bilan du Président de la Commission nationale du débat public pour fin janvier 2017.

Cette position consensuelle répond à la sollicitation du Président de la Commission particulière du débat public, tout en respectant le calendrier initial permettant de répondre au plus vite aux besoins de mobilités des habitants et usagers de la grande agglomération toulousaine.

Pièces jointes à ce point complémentaire :

- Le courrier du Président de la Commission particulière du débat public.
- Le calendrier des démarches intégré dans le Dossier du maître d'Ouvrage, débat public 3^{ème} ligne de métro.
- Le calendrier actualisé, complément du Projet Mobilités 2020.2025.2030 arrêté par le CS du SMTC du 19 octobre 2016.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



M. Jacques ARCHIMBAUD
Président de la CPDP

A l'attention de

M. Jean-Michel LATTES
Président du SMT-C Tisséo

Toulouse, le 17 octobre 2016

Monsieur le Président,

Le caractère très rapproché sinon une certaine concomitance de la procédure de révision du plan de déplacements urbains (PDU) et du débat public sur la 3^{ème} ligne de métro toulousain ont pu susciter des interrogations, voire des doutes sur la portée effective et l'intérêt réel de ce débat. C'est en particulier le cas de ceux qui se sont demandés, en s'exprimant notamment sur le site dédié comme lors de la réunion du focus groupe consacré à l'environnement, à quoi servait le débat public actuel si le maître d'ouvrage, le même pour les deux procédures, arrêtaient, en cours de débat sur la 3^{ème} ligne, le Projet Mobilités 2020/2025/2030 valant révision du PDU.

Chacun sait que la 3^{ème} ligne de métro constitue l'élément structurant du « Projet Mobilités 2020-2025-2030 ». La réponse du maître d'ouvrage à une question (n° 74) posée sur le site est certes sur le plan juridique parfaitement exact (possibilité de prise en compte, dans le Projet Mobilités 2020/2025/2030 final, des remarques ou recommandations des personnes publiques associées et du rapport de conclusion de la commission d'enquête publique). Mais à la différence de celle de la CPDP, cette réponse ne fait à aucun moment le lien entre le débat public actuel, moment fort d'association du public à l'élaboration des décisions, et la procédure de révision du PDU.

Si l'on n'y prend garde, l'arrêt du Projet Mobilités 2020/2025/2030 le 19 octobre prochain va relancer de façon accrue le questionnement du grand public sur l'intérêt réel du débat public actuel. De ce fait, ce dernier risque de se focaliser sur la façon dont il risque d'être biaisé par le calendrier de la révision du PDU au détriment des questions de fond concernant le projet de 3^{ème} ligne de métro qui sont, au vu de celles qui ont déjà été posées, les plus pertinentes. L'enquête publique sur la révision du PDU prévue à l'été prochain risque elle-même d'être affectée par des critiques portant sur l'absence de prise en compte par le Projet Mobilités 2020/2025/2030 des enseignements du débat public sur la 3^{ème} ligne.

DÉBAT PUBLIC 3ème ligne de métro Toulouse

Infos > 05 67 77 80 21 – boutique du débat 10 place Occitane 31000 Toulouse – m3t@denatpublic.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de réception : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Sur un autre plan, le processus amont de révision du PDU a certes pu enrichir de façon notable la définition du projet de 3^{ème} ligne, ce que reflète d'ailleurs le dossier du maître d'ouvrage et les réponses apportées aux questions du public. Mais le débat public actuel peut lui aussi, en retour, apporter des éléments importants à prendre en compte lors de la finalisation du Projet Mobilités.

Aussi me paraît-il important de faire en sorte que les calendriers du processus d'adoption de ce dernier et du débat public soient étroitement liés et cohérents. Pour ce faire, une vigilance particulière doit être exercée notamment à deux moments importants.

Il s'agit tout d'abord de faire en sorte que les personnes publiques associées à la révision du PDU aient le temps de prendre en considération dans leur avis - qui doit être fourni 3 mois après leur saisine par le SMTC Tisséo - du compte rendu du président de la Commission particulière du débat public et le bilan du président de la Commission nationale du débat public, même si ces documents ne portent pas d'appréciation sur le fond du projet de 3^{ème} ligne de métro. Je suis prêt pour ma part à essayer de réduire le délai de publication du compte-rendu et du bilan, même si la période de fin d'année rend cet exercice particulièrement délicat. Il serait par ailleurs opportun que votre délibération du 19 octobre prochain puisse fixer le démarrage de la consultation des personnes publiques associées au début décembre au plus tôt, afin que ces dernières disposent au moins d'une quinzaine de jours pour intégrer dans leur avis sur ce plan/programme, si elles l'estiment nécessaire, les enseignements du débat public les concernant.

Dans le même esprit, il serait très opportun que la délibération ultérieure du SMTC-Tisséo de mise à l'enquête ainsi que le contenu du dossier d'enquête publique de révision du PDU soient cohérents avec sa délibération sur le principe et les conditions de la poursuite du projet de 3^{ème} ligne et sur les mesures à mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire du débat public. Cela implique que la première délibération soit prise après la seconde qui doit intervenir dans les 3 mois après les publications du compte-rendu et du bilan du débat public sur la 3^{ème} ligne, permettant de ce fait d'ultimes modifications du dossier d'enquête publique du Projet Mobilités.

Je pense que cette chronologie de procédures et leur étroite imbrication réfléchie - qui peut d'ailleurs être affichée publiquement - reste compatible avec votre souhait de voir se dérouler l'enquête publique du Projet Mobilités à l'été prochain, en vue d'une adoption fin de l'année 2017 et une mise en œuvre début 2018. [Il peut même être envisagé, dans l'objectif de tenir ces délais, que l'enquête publique soit ouverte début septembre 2017.]

Le Projet Mobilités 2020/2025/2030 pourra particulièrement enrichir le site du débat public dans sa partie consacrée aux documents du maître d'ouvrage. Aussi vous serais-je reconnaissant de bien vouloir m'adresser, dès que la délibération du SMTC Tisséo aura été prise, le projet de PDU arrêté et le rapport sur les incidences environnementales le concernant ainsi qu'une copie de la délibération elle-même. Toutes les précautions seront prises par la CPDP pour indiquer aux internautes, dans l'écran d'accueil de ces documents, que le projet Mobilités 2020/2025/2030 nécessite la consultation des personnes publiques associées et une enquête publique avant d'être adopté.

DÉBAT PUBLIC 3ème ligne de métro Toulouse

Infos > 05 67 77 80 21 – boutique du débat 10 place Occitane 31000 Toulouse – m3t@denatpublic.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Il serait d'ailleurs également intéressant d'ajouter à ces éléments le bilan qu'a dû tirer le SMTC Tisséo de la concertation récemment réalisée sur le Projet Mobilités 2020/2025/2030 avec les personnes publiques associées, les associations d'usagers, de personnes à mobilité réduite et d'environnement ainsi que le grand public.

La CPDP n'a certes aucune légitimité à intervenir dans la définition des modalités de finalisation de la révision du PDU. Mais elle doit s'assurer que le débat public n'est pas considéré comme dénué de sa portée. Elle est par ailleurs tout à fait dans son rôle pour prodiguer au maître d'ouvrage du projet soumis au débat public ses conseils en matière de processus de concertation visant un plan/programme directement associé à ce projet. C'est bien évidemment dans cet esprit qu'il convient d'interpréter la teneur de cette lettre qui, comme le veut le principe de transparence, a vocation à être rendue publique ainsi que la réponse que vous voudrez bien lui apporter.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



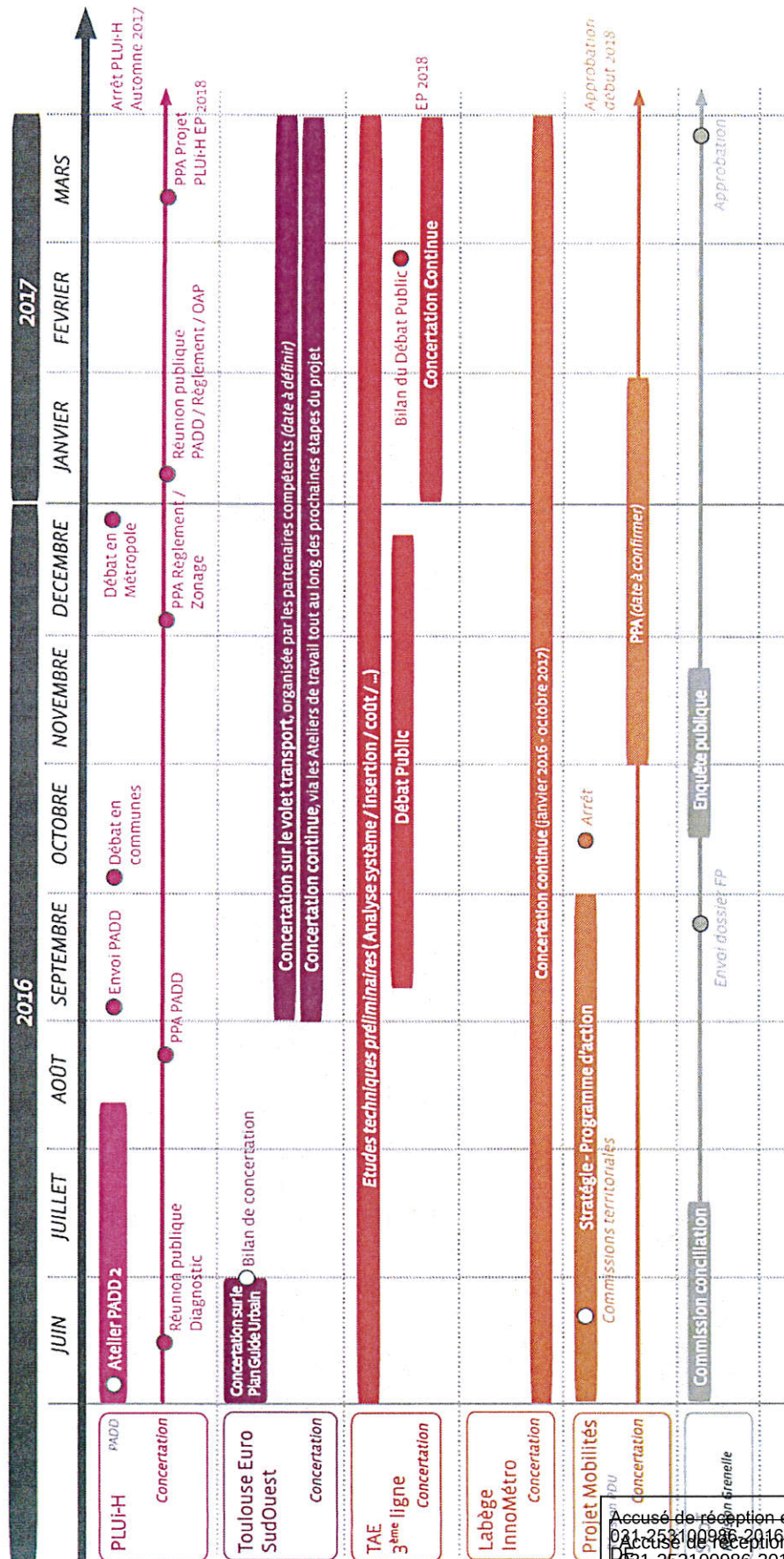
Jacques Archimbaud
Président de la CPDP
3^{ème} ligne de métro

DÉBAT PUBLIC 3^{ème} ligne de métro Toulouse

infos > 05 67 77 80 21 – boutique du débat 10 place Occitane 31000 Toulouse – m3t@denatpublic.fr

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20161021-20161019-1-1D- Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20161021-20161019-2-1An2- Date de réception préfecture : 21/10/2016 Date de télétransmission : 11/04/2017 Date de réception préfecture : 11/04/2017

CALENDRIER intégré dans le Dossier du Maître d'ouvrage, débat public 3ème ligne de métro



Accusé de réception en préfecture
 031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
 Date de réception en préfecture : 21/10/2016
 Date de réception préfecture : 21/10/2016
 Date de transmission : 11/04/2017
 Date de réception préfecture : 11/04/2017

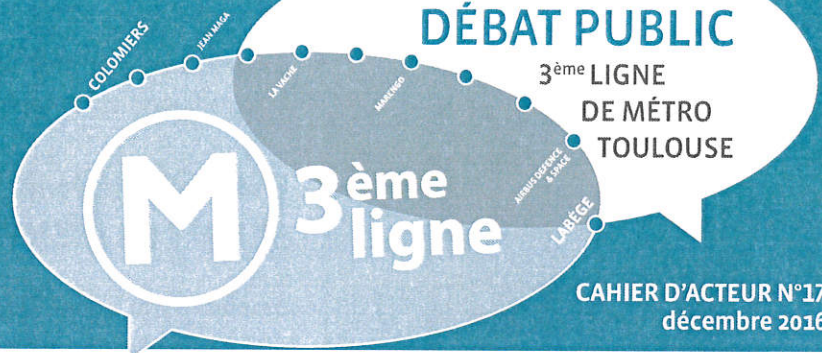
[illegible]

Accusé de réception en préfecture
031-253100936-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100936-20170411-20170329-2-1An2-
Date de réception en préfecture : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

DÉBAT PUBLIC

3^{ème} ligne de métro

12 SEPTEMBRE > 17 DÉCEMBRE 2016



CAHIER D'ACTEUR N°17
décembre 2016

COLOMIERS
Terre d'envol

ÉDITO

Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Maire de Colomiers
Vice-présidente de Toulouse
Métropole

Le débat sur l'intérêt et les possibilités de mise en œuvre d'une troisième ligne de métro au sein de l'agglomération toulousaine conduisent légitimement à un débat plus large sur l'aménagement futur de la métropole toulousaine.

Il est de notre responsabilité d'élu-e-s de dessiner le visage de la métropole de demain, une métropole où tout le monde trouve sa place, où chaque citoyenne et citoyen bénéficie des mêmes services et droits, quelle que soit la ville dans laquelle il vit.

Les solutions de mobilité collectives fonctionnent aujourd'hui déjà à pleine capacité. Certaines ne peuvent plus accueillir de nouveaux usagers. La couverture du territoire est, elle aussi, imparfaite pour Colomiers, pourtant deuxième ville du département, avec 40 000 habitants, plus de 2 000 entreprises et 25 000 emplois.

à suivre en page 2

CAHIER D'ACTEUR VILLE DE COLOMIERS

Un métro durable pour la deuxième ville de la métropole

Le projet TAE est une opportunité pour la desserte du bassin d'emploi de l'ouest toulousain grâce à sa connexion aux secteurs d'emploi tertiaires et industriels ainsi qu'aux zones d'habitat denses de notre métropole. La connexion directe et rapide avec les pôles d'échanges permettra l'intermodalité avec les réseaux de transports urbains, régionaux, nationaux et internationaux.

Le mode de transport proposé permettra de garantir des temps de parcours concurrentiels à l'usage de la voiture individuelle. Le tracé actuellement à l'étude traversera des quartiers columérins centraux et denses et un secteur de projet actuellement à l'étude autour de la gare qui a pour vocation à développer une mixité d'usage en lien avec le pôle d'échange.

DES ENJEUX À PRENDRE EN COMPTE

À l'heure de la concertation et des études urbaines, il est important de rappeler que l'accueil de la TAE doit se faire en garantissant certains enjeux.

UN MÉTRO SOUTERRAIN DANS LA PORTION COLUMÉRINE EST UNE NÉCESSITÉ

Tout d'abord, au vu de la densité et de l'organisation de la ville dans les quartiers columérins traversés, il est inconcevable que le métro génère une nouvelle coupure urbaine. La Ville de Colomiers demande donc que le principe de métro aérien actuellement retenu à l'ouest de la Garonne soit ré-étudié dans son tracé columérin. Il ne doit pas générer d'entrave à la circulation routière dans un secteur déjà saturé et irrigant un site industriel de rayonnement international, ni engendrer de nuisances sonores et visuelles pour les secteurs d'habitat dense de Colomiers. Ainsi, comme cela a été proposé dans les secteurs denses de Toulouse, le métro souterrain, dans sa portion columérine

suite de la page 1

Les modes de déplacements collectifs majeurs ne sont pas exploités à leur juste mesure.

Ainsi, nous déplorons depuis de longue date que la Ligne C, pourtant reliée au réseau de métro et de tram, irrigue insuffisamment les zones d'emplois columérines et les bassins d'habitat de l'ouest métropolitain en pleine croissance.

Nous sommes tous conscients des enjeux métropolitains de ce dossier et nous les partageons : l'avenir de la métropole est aussi l'avenir de nos villes, de toutes les villes de l'agglomération. Nous ne devons pas pour autant transiger sur les conséquences de la réalisation d'un tel projet pour les Columérines et les Columérins, ainsi que pour le développement de l'ouest toulousain.

En matière d'environnement, tout d'abord, les choix de tracé et des matériels retenus devront intégrer toutes les composantes d'un développement durable pour nos communes.

En matière de maillage du territoire, les dessertes devront tenir compte des bassins d'emploi autant que des secteurs d'habitat denses afin de garantir l'égalité de toutes et tous dans l'accès au service public de transport.

En matière de complémentarité et d'intermodalité, une attention particulière devra être apportée à la recherche d'une désaturation des transports routiers, à l'équilibre de l'offre sur le territoire et au développement des modes de déplacement actifs.

Je suis convaincue que nous saurons trouver, ensemble, les meilleures solutions pour notre avenir.

apportera les garanties nécessaires à la bonne desserte de ce territoire. C'est la seule hypothèse acceptable.

UNE STATION INTERMÉDIAIRE SERA LA BIENVENUE

De plus, étant donné l'éloignement des stations « Fontaine Lumineuse » et « Gare » de plus de 1,5 km et la densité des populations sur cet itinéraire, une station intermédiaire urbaine permettra de desservir au mieux ce territoire d'habitat dense et de commerces.

UNE STATION GARE DE DIMENSION MULTIMODALE

Plus à l'Ouest, la pertinence d'une station TAE à la Gare de Colomiers, pôle multimodal d'envergure n'est plus à démontrer et semble faire maintenant consensus. Les connexions avec le réseau de trains régionaux, la ligne C, Ligne 2, les lignes Tisséo, le maillage cyclable en cours de renforcement en fait un point de desserte incontournable. Il n'est pas à remettre en question.



UN TERRITOIRE CONTRAINT

Toutefois, l'attractivité actuelle du site multimodal est telle que le réseau ferroviaire et les conditions d'accès à ce pôle multimodal sont à anticiper de manière réaliste et concrète dès maintenant. On déplore aujourd'hui et depuis plusieurs années que le parking (d'une capacité actuelle de 220 places) et les alentours de la gare sont saturés quotidiennement et sont largement sous-dimensionnés pour répondre aux besoins actuels. Des stationnements inadaptés de véhicules sont ainsi constatés régulièrement au sein du quartier d'habitat résidentiel situé à proximité générant des conflits d'usages entre les résidents du quartier du Vignemale et les usagers du pôle intermodal de la Gare de Colomiers. De plus, on ne peut que constater que la RN 124 subit déjà des encombrements majeurs le matin et le soir et que l'avenue Etienne-Collongues (plus 7 000 véhicules jour et 1 000 aux heures de pointe - Source Toulouse Métropole - Année 2012) étant l'unique voie desservant le sud de la commune et les villes alentour, présente une configuration difficilement modelable.



UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR

Au vu des infrastructures ferroviaires et routières existantes dans ce secteur et celles à créer pour le projet TAE, il est inconcevable d'implanter le Parking Relais (P+R) dans le secteur de l'actuelle gare.

Le renforcement de ce pôle d'échange avec le projet TAE, accompagné d'une réflexion urbaine globale vers une densification du secteur, interroge inmanquablement le positionnement du parking relais indispensable à son rayonnement.

Ainsi, il pourra être envisagé que le foncier et le réseau de l'ancienne Régie Fer Municipale de Colomiers soient identifiés comme une opportunité à saisir pour prolonger le métro en aérien jusqu'à En-Jacca, Zone d'Aménagement Économique (Z.A.E) d'intérêt métropolitain. Ce tronçon permettra de desservir un secteur industriel, artisanal et commercial important, pourvoyeur d'emplois. Il permettra également de réaliser un parking relais aménageable dans des espaces encore disponibles, et qui pourraient de surcroît résoudre la question de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation d'un dépôt nécessaire pour le TAE.

Les automobilistes du Grand Ouest Toulousain seraient ainsi captés en amont des saturations routières et en connexion avec la RN 124, axe structurant et capacitaire. Les habitants du sud de Colomiers, de Tournefeuille, troisième ville de la métropole, la Salvétat Saint Gilles, Plaisance du Touch pourraient ainsi avoir accès à un transport

en commun efficace sans avoir à franchir les coupures urbaines que sont la ligne Toulouse-Auch ou la RN124.

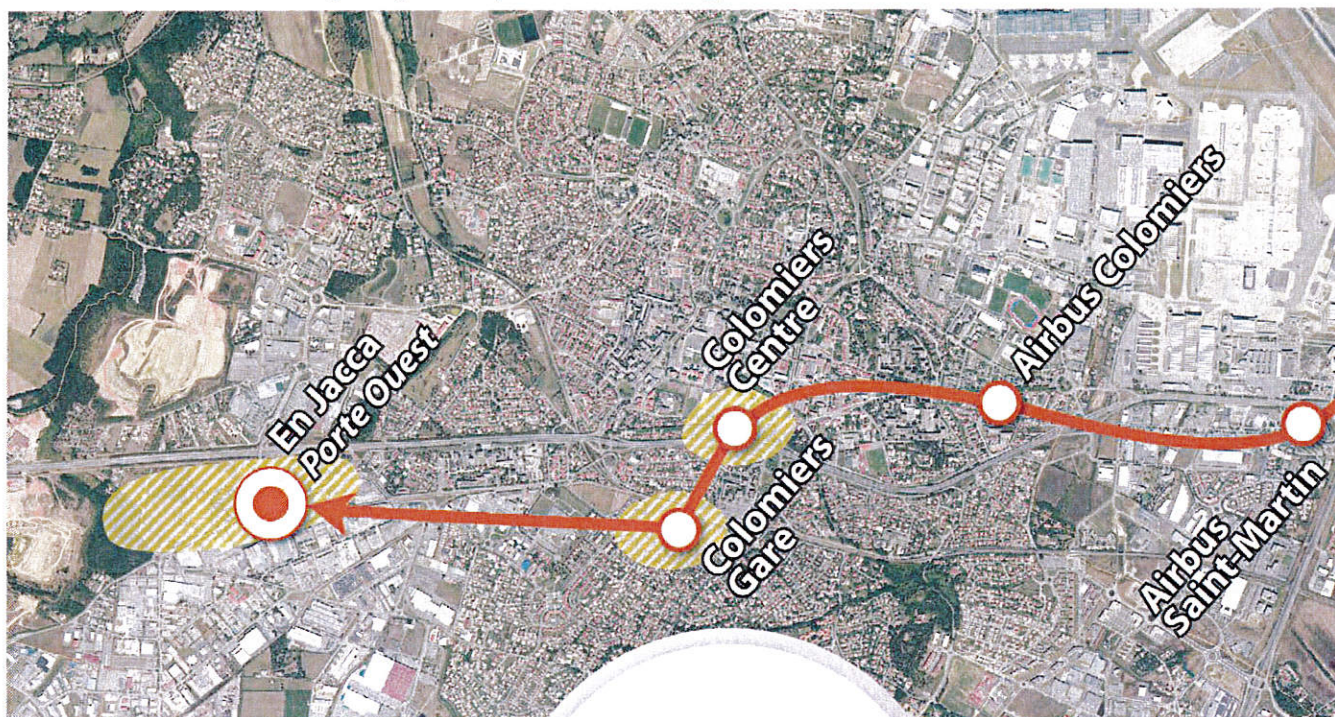
Ce projet TAE reliera les sites économiques, touristiques, de vie aux pôles d'échanges multimodaux qui permettent à notre métropole de rayonner au niveau national et international grâce à une desserte directe de l'aéroport indispensable.

UN RENFORCEMENT ET UN PROLONGEMENT DE LA LIGNE C

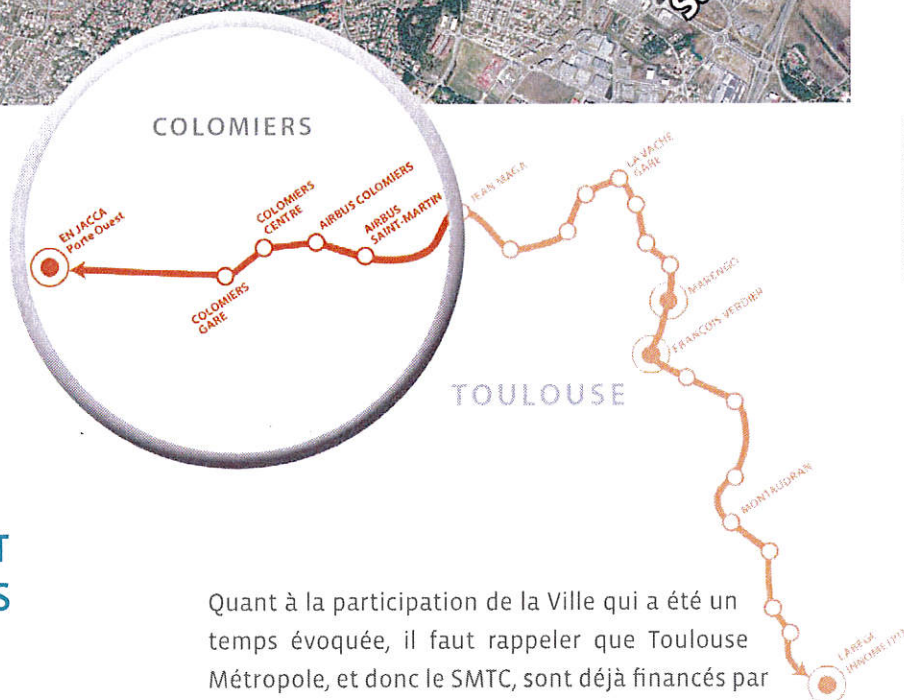
La Ville rappelle que dans l'objectif de créer un véritable pôle multimodal sur la Gare de Colomiers, il convient de renforcer l'attractivité de la Ligne C sur Colomiers (Haltes de Lycée International et Ramassiers) et également à l'ouest de l'aire métropolitaine, notamment les territoires des communes de Pibrac et Brax.

Dès à présent, il est nécessaire d'activer une démarche partenariale dynamique mettant autour de la table les différents acteurs, Toulouse Métropole, SMTC-Tisséo, la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, la SNCF afin de conduire une réflexion non seulement sur les infrastructures, mais aussi sur l'amélioration des modalités de fonctionnement concrètes de la Ligne C telles que l'usager les vit au quotidien: fréquence, tarification, information, signalétique, sécurisation des parkings « vélos »...

Nouvel itinéraire proposé pour la 3^e ligne de métro



 Zone de positionnement de station



STUDIO GRAPHIQUE OGHAM

UN FINANCEMENT QUI DOIT PRÉSERVER LES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

Le coût global de cette 3^{ème} ligne est évalué à 2,7 milliards d'euros. Aujourd'hui, en matière de financement, deux questions se posent. La première consiste à savoir si le budget nécessaire pour ce projet est supportable au regard d'autres enjeux de la Métropole. La seconde est de s'assurer que cela ne mettra pas un terme à tout autre projet permettant d'offrir aux usagers un plan de déplacement équilibré, répondant à leurs besoins.

Quant à la participation de la Ville qui a été un temps évoquée, il faut rappeler que Toulouse Métropole, et donc le SMTC, sont déjà financés par les communes membres. Par ailleurs, ce n'est pas Colomiers qui demande à ce que le métro arrive sur son territoire, ce sont les études qui soulignent la pertinence de ce choix géographique, au regard des spécificités de la dynamique économique de la commune dans la Métropole. Demander à Colomiers de payer pour son tronçon reviendrait à remettre en cause le principe même de l'intercommunalité!

cndp Commission nationale
du débat public

DÉBAT PUBLIC 3^{ème} ligne de métro
10 place Occitane - 31000 - Toulouse T. 05 67 77 80 21
m3t@debatpublic.fr metroligne3toulouse.debatpublic.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Le Projet Mobilités 2020-2025-2030

Quelques points essentiels ...

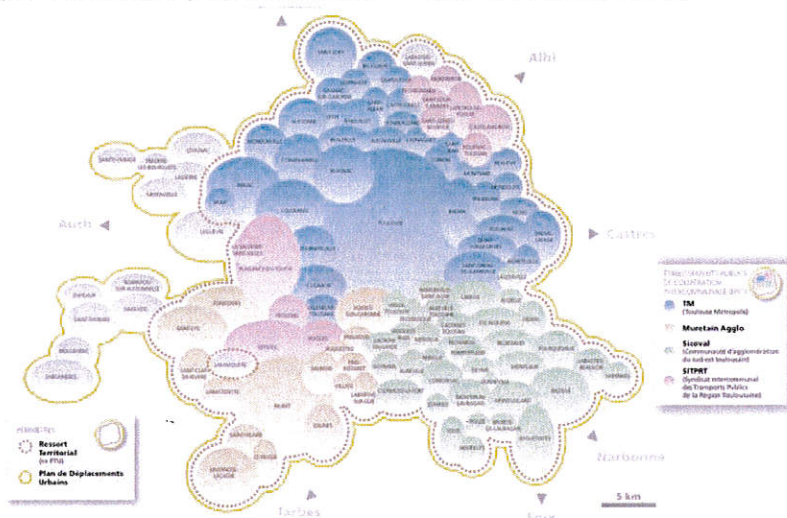
Une nouvelle stratégie un nouveau Plan de Déplacements Urbains

En France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un Plan de Déplacements Urbains dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

Le Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la grande agglomération toulousaine, est élaboré par le SMTC-Tisséo sur un territoire de 115 communes.

Ce document cadre, permettant de planifier les grandes infrastructures de transports, est réalisé collégialement entre le SMTC-Tisséo, les quatre intercommunalités membres (Toulouse Métropole, Muretain Agglo, le Sicoval, le Syndicat Intercom-

munal des Transports Publics de la Région Toulousaine, dit SITPRT) et les personnes publiques associées (Etat, Région Occitanie, Département de la Haute Garonne, les intercommunalités, les communes, les Chambres consulaires ...).



📍 Le Projet Mobilités couvre un territoire de 115 communes



zoom sur le Syndicat Mixte des Transports en commun (SMTC-Tisséo)

Le Syndicat Mixte a reçu la délégation de la compétence transport de quatre intercommunalités : Toulouse Métropole, le Sicoval, le SITPRT et le Muretain Agglo. À ce titre :

- Il conçoit et développe la politique de transports et la politique tarifaire,
- Il organise les services réguliers de transports en commun,
- Il étudie et programme les nouveaux projets,
- Il assume la responsabilité financière (gestion du budget annuel et prospective),
- Il est propriétaire de l'ensemble des infrastructures et du parc existant.

Il confie les missions suivantes à ses partenaires :

- L'exploitation, le développement, la commercialisation du service et la gestion du patrimoine à Tisséo-EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial),
- L'exploitation d'un service adapté aux personnes à mobilité réduite à MOBIBUS,
- L'étude et la construction de nouvelles infrastructures à la SMAT (Société Publique Mixte d'Aménagement des Transports).

Le constat au sein de la grande agglomération toulousaine

Une métropole européenne en forte croissance

Le territoire de 115 communes accueille en 2016 plus d'1 million d'habitants au sein d'un vaste espace métropolitain, il connaît une forte croissance démographique et urbaine.

⊙ + 15 000 habitants par an,
+ 7000 emplois par an.

Cette croissance se répercutera sur la mobilité.

Ainsi, à l'horizon de 10 ans, soit en 2025, on estime que le nombre de déplacements quotidiens tous modes confondus sur la grande agglomération toulousaine sera de 4,5 millions.

⊙ 500 000 déplacements de plus qu'à ce jour, soit l'équivalent de l'usage actuel du réseau Tisséo ou du périphérique.



Dans 177 voitures

Comment transporter 200 personnes ?



Sans les voitures



Dans 3 bus



Dans un métro

De nombreux projets renforçant l'attractivité du territoire

Le « Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest » (GPSO), programmé pour 2024 mettra Toulouse à environ 3h10 de Paris et 1h05 de Bordeaux. Le trafic de la gare Matabiau à l'horizon GPSO (2024) est estimé à 18 millions de voyageurs annuels, **soit près du double du trafic actuel.**

L'aéroport international de Toulouse-Blagnac, 4ème de France en nombre de passagers (7,7 millions de passagers en 2015), a notamment pour objectif d'accueillir 12 millions de passagers pour 2030, **soit une augmentation de près de 40% du trafic actuel.**

De grands projets d'intérêt métropolitain vont renforcer le positionnement toulousain parmi lesquels :

- Toulouse Euro Sud-Ouest,
- Le nouveau Parc des Expositions,
- Toulouse Aerospace (Montaudran),
- InnoMétro.
- ...

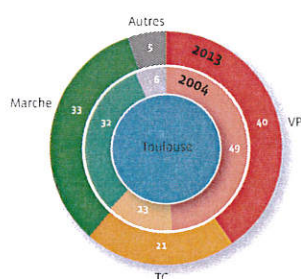
De nouveaux modes de vie, de nouvelles mobilités

Depuis quelques années, une inversion des pratiques est constatée, notamment la baisse de l'usage de la voiture et la forte augmentation de l'usage des transports en commun.

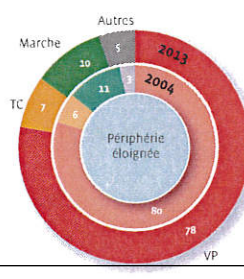
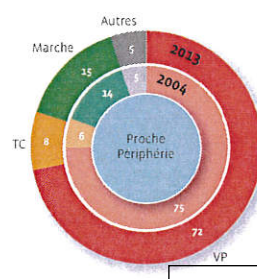
Les modes de vies ne cessent d'évoluer, notamment avec l'utilisation des outils de l'information et de la communication et l'essor de l'économie du partage.

⊙ Les nouveaux usages et services alternatifs à la voiture en solo facilitent les déplacements d'usagers en recherche d'efficacité et de bien-être, et sont à anticiper.

Des différences territoriales sont néanmoins importantes : **40% d'usage de la voiture à Toulouse, de 70 à près de 80% d'usage au sein des autres communes du territoire.**



TC : Transport en commun
VP : Voiture particulière



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception en préfecture : 11/04/2017



Une attractivité contrariée

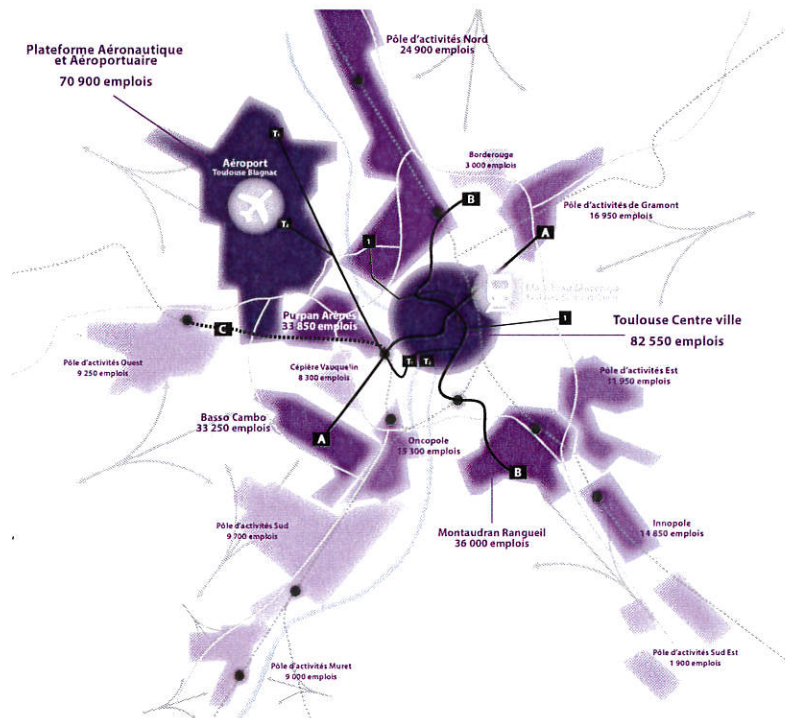
Les réseaux routiers et de transports en commun de la grande agglomération toulousaine sont aujourd'hui saturés, notamment en heures de pointe (7h - 9h le matin et 16h - 19h le soir).

Par ailleurs, le réseau de transports déployé par le SMTC-Tisséo attire encore faiblement les populations en déplacement domicile-travail, les « navetteurs ».

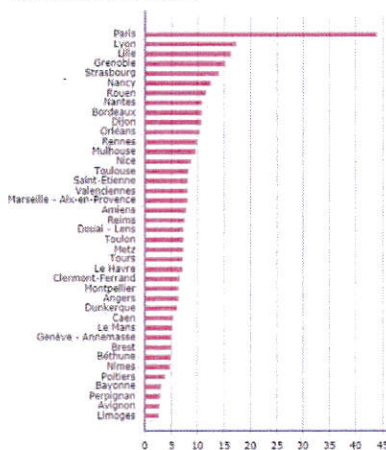
Avec 8% de part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail, l'aire urbaine toulou-

saine se situe seulement au 15ème rang parmi les 40 plus grandes aires urbaines françaises, traduisant notamment un fort déficit de desserte des zones d'emploi du territoire.

Sur la grande agglomération toulousaine, près de 70 000 emplois salariés privés restent non desservis par les modes lourds de transport en commun, notamment dans une grande diagonale nord-ouest/ sud-est où sont pourtant présents les principaux sites du pôle mondial de compétitivité Aerospace Valley.



Part des navetteurs qui utilisent les transports en commun dans les 40 plus grandes aires urbaines



Source : INSEE, juin 2016 (RGP 2013)

Vers la révision du PDU ...

Fort de ces constats, le SMTC-Tisséo a décidé d'engager la révision du Plan de Déplacements Urbains.

La grande agglomération toulousaine dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012.

La révision du Plan de Déplacements Urbains est nécessaire afin de répondre aux enjeux de demain, avec :

- la poursuite attendue du développement démographique et urbain,
- le maintien du dynamisme économique,
- les nouvelles formes de mobilités partagées et collaboratives,

• la nécessité de mener à bien de nouveaux projets de transports en commun structurants répondant à l'augmentation de la demande déplacements,

• la prise en compte de la lutte contre le réchauffement climatique et des conséquences en matière de santé publique,

• un cadre législatif en forte évolution et permettant la libéralisation des transports

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Le Projet Mobilités 2020-2025-2030

Les objectifs stratégiques ...

La présentation du territoire de la grande agglomération toulousaine a permis de poser les principaux enjeux du Projet Mobilités.

Des enjeux de Mobilités

Organiser les conditions de la mobilité durable dans la perspective d'une croissance démographique soutenue.

Des enjeux d'accessibilité

Répondre à la demande de déplacement liée à la croissance démographique et au dynamisme économique.

Des enjeux d'attractivité

Renforcer l'accès et maintenir l'attractivité des zones économiques et d'emploi

Des enjeux d'innovation

Anticiper la mobilité de demain afin que les usagers ne vivent plus leurs déplacements comme une contrainte mais comme une opportunité.

Trois grands axes sont ainsi portés par le Projet Mobilités, en réponse aux enjeux identifiés et à la poursuite de la croissance territoriale, démographique et économique.

Axe 1/ Mettre en œuvre une politique de transport en commun plus capacitaire et promouvoir les modes actifs pour faire face au développement des territoires

« Ou comment faire fonctionner ensemble le train, le métro, le tramway, le bus, la marche à pied, le vélo, la voiture partagée. »

Le SMTC-Tisséo se met en capacité d'accueillir et gérer 50% des nouveaux déplacements attendus sur le territoire.

Accueillir et gérer la moitié des 500 000 déplacements supplémentaires attendus d'ici 10 ans.

Axe 2/ Maitriser le développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et axes structurants de transports en commun

« Ou comment développer la ville et les transports en commun. »

La mise en œuvre de cette politique concertée avec les territoires est nécessaire pour assurer l'avenir de

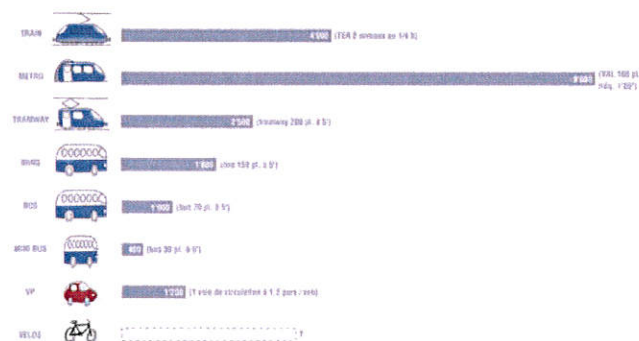
l'agglomération et limiter l'accroissement de la demande en déplacements motorisés à long terme.

Axe 3/ Mettre en œuvre un plan de circulation-stationnement en optimisant les capacités résiduelles du réseau routier structurant

« Ou comment mieux développer et aménager les voiries et les stationnements. »

Le mode automobile a toute sa place dans l'organisation de la mobilité, tant en circulation qu'en stationnement, mais son usage doit être adapté pour permettre aux modes les

plus capacitaires de bien s'intégrer au sein du territoire, afin que chacun puisse se déplacer selon ses besoins.



Capacité de transport au regard des différents modes

Le Projet Mobilités 2020-2025-2030

Le plan d'actions ...

Le plan d'actions repose sur les 3 axes de la stratégie

Axe 1/ Mettre en œuvre une politique de transports en commun plus capacitaire et promouvoir les modes actifs

20 actions sont proposées parmi lesquelles la réalisation de la 3ème ligne de métro Toulouse Aerospace Express, mais aussi le doublement de la capacité de la Ligne A, l'interconnexion de la ligne B et de la 3ème ligne de métro entre Ramonville et l'INPT, l'extension du réseau tramway, la réalisation du téléphérique urbain sud, le déploiement du réseau Linéo 2020 et 2025, l'aménagement des pôles d'échanges ...

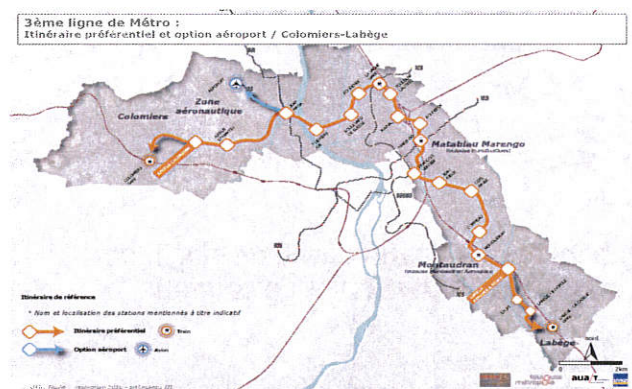
☉ Cette offre globale est à la fois « convergente » vers le cœur de la grande agglomération toulousaine et « transversale » entre les quartiers, les communes de proche périphérie.

Ce réseau structurant est complété par un « maillage bus » du territoire pour lequel une réflexion est actuellement menée par le SMTC-Tisséo (schéma directeur bus 2020-2025).

Au-delà du réseau de transports en commun structurant, il s'agira également :

- de poursuivre le déploiement du schéma directeur cyclable (ex : 700km de réseau existant sur Toulouse Métropole, 140km supplémentaires programmés à horizon 2020),
- de donner la priorité aux modes vélos et piétons par le développement de zones apaisées dans les principales centralités du territoire (centre-ville de Toulouse élargi, principes de zones 30 km/h dans les faubourgs toulousains, accès aux pôles d'échanges ...)

☉ Les projets majeurs ...



3ème Ligne de métro



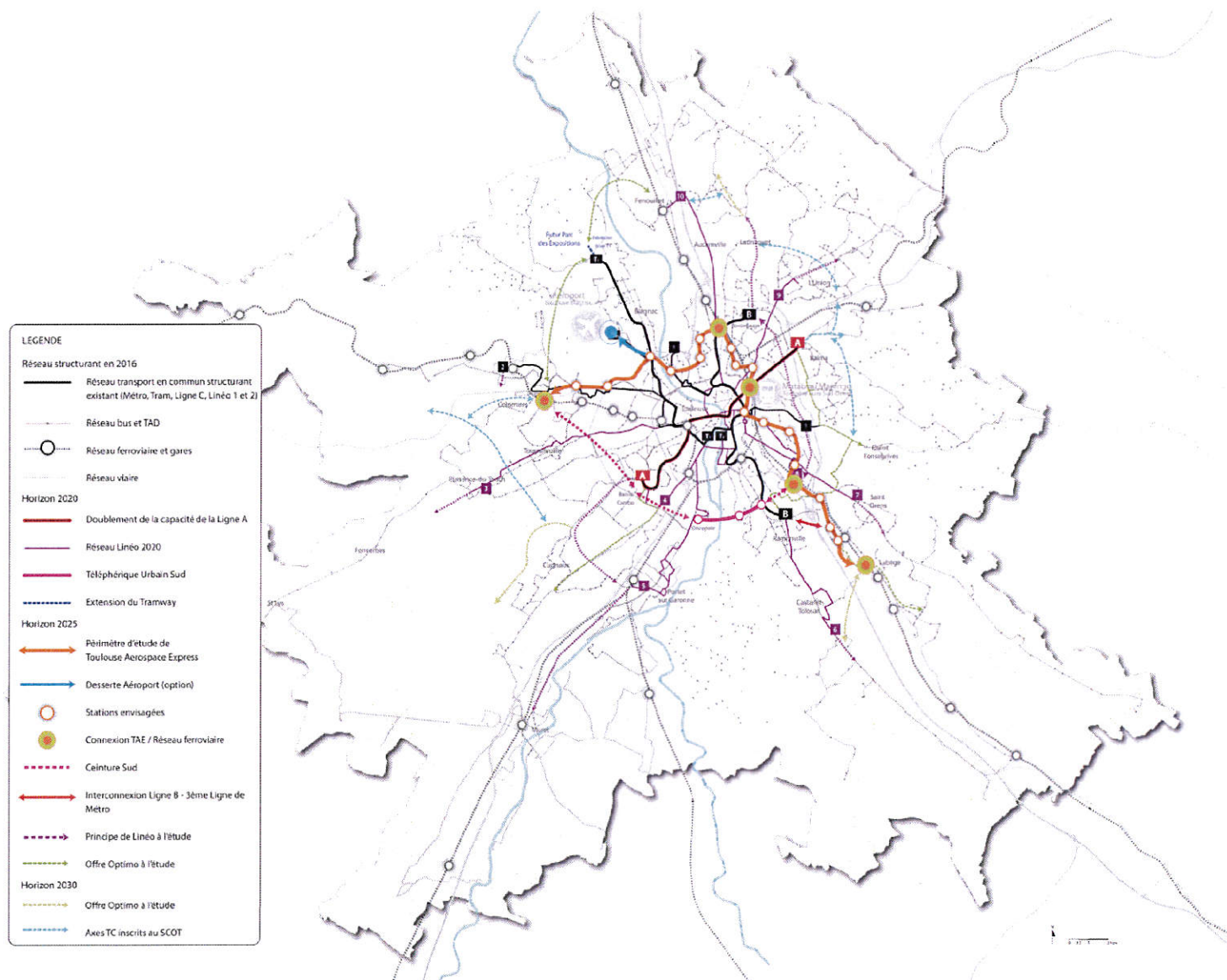
Réseau Linéo : 10 lignes majeures en 2020



Téléphérique Urbain Sud



Exemple d'accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception en préfecture : 11/04/2017



Axe 2/ Maîtriser le développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et des axes structurants de transports en commun

8 actions sont proposées parmi lesquelles la mise en œuvre d'outils de cohérence Urbanisme Mobilités nommés « Pactes Urbains », en lien avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le principe consiste à engager une démarche partenariale entre l'autorité organisatrice des mobilités et le

territoire pouvant accueillir un projet de transports collectifs :

- L'autorité organisatrice des mobilités s'engage sur le projet de transport, autour duquel une valorisation urbaine peut être attendue.
- Les communes et/ou intercommunalités s'engagent sur les moyens pour favoriser la densité urbaine et soigner leur accessibilité vers les transports en commun.

Le contenu des Pactes Urbains sera structuré à partir des trois leviers du Projet Mobilités 2020-2025-2030.

Au-delà des Pactes Urbains, il s'agira de prioriser les actions tant :

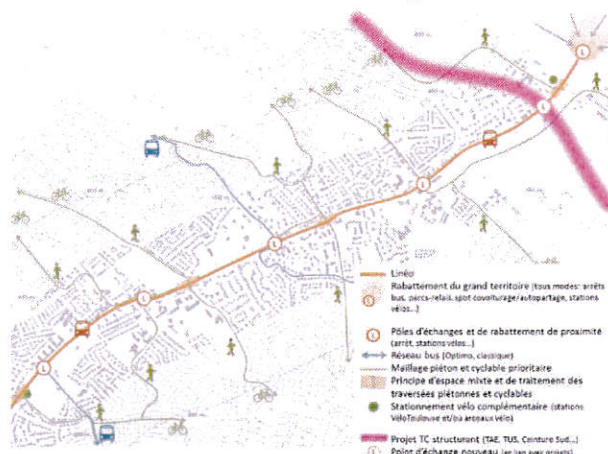
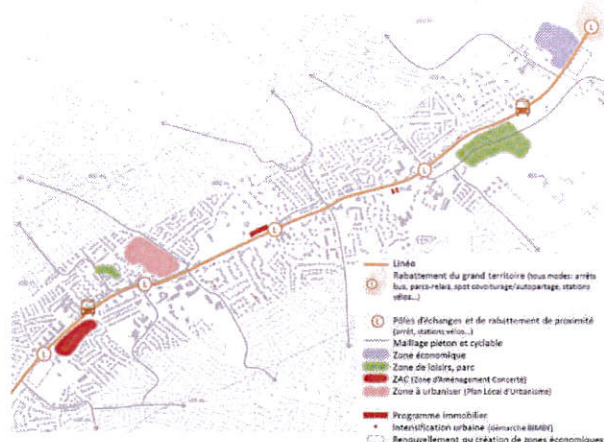
- Sur les pôles d'emplois (plus favorable à l'usage des transports en commun et des modes actifs, mutualisant les espaces de stationnement),
- Sur les quartiers prioritaires de Toulouse, Colomiers, Blagnac, Cugnaux et Muret.

Il s'agira également d'adapter à l'échelle des 115 communes les principes de la Charte livraison mise en œuvre par la Ville de Toulouse pour son centre-ville.

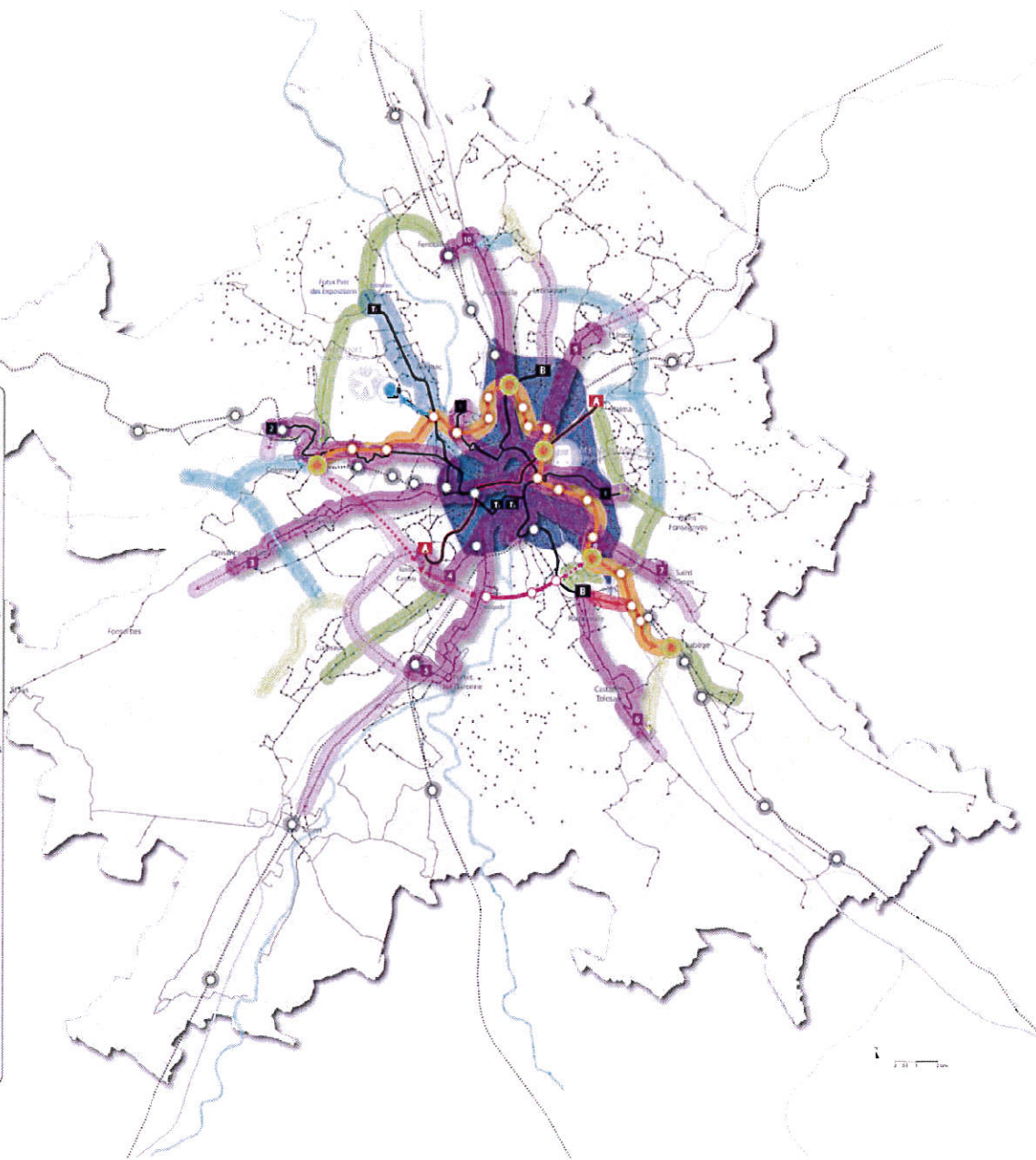
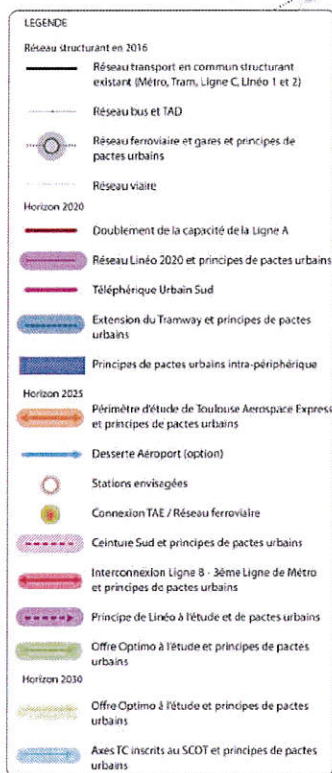
Dépasser la logique d'infrastructure, inscrire les projets de transports en commun dans une logique de projet de développement territorial

Au-delà de l'infrastructure de transport, la démarche Linéo doit accompagner les différents projets d'aménagements (opérations publiques, programmes immobiliers...).

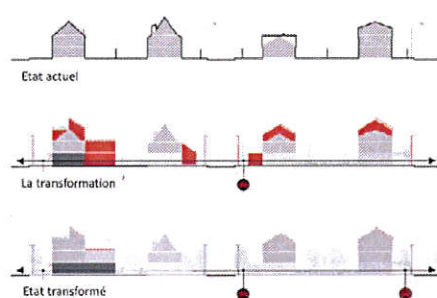
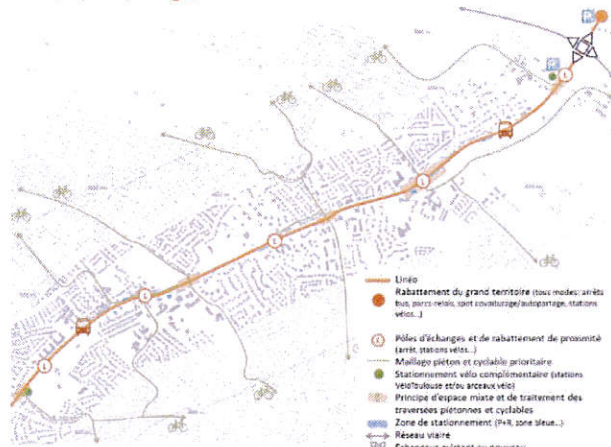
Au-delà de l'infrastructure de transport, la démarche Linéo doit permettre de favoriser les rabattements des différents usagers.



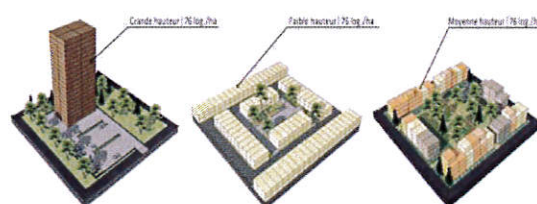
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



L'organisation du stationnement et des conditions de circulation (rabattement, espace partagé) doivent faciliter l'utilisation du réseau Linéo.



Principes de densification douce en tissus résidentiels



Près de 80 logements / Ha, différentes formes urbaines possibles

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



Axe 3/ Mettre en œuvre un plan de circulation-stationnement en optimisant les capacités résiduelles du réseau routier structurant

11 actions sont proposées parmi lesquelles le renforcement de l'utilisation de la voiture partagée (co-voiturage, autopartage ...), de l'électromobilité (véhicules électriques et hybrides rechargeables) mais également de la hiérarchisation du réseau routier.

Sur ce dernier point, le lancement d'études multimodales et prospectives sous le pilotage de l'Etat per-

mettra d'actualiser les données à disposition (trafic, modélisation dynamique ...), d'intégrer les transferts de compétence en cours (domaine routier départemental...) et d'anticiper les évolutions de comportement des usagers dans une vision long terme (2040 et au-delà).

Les études multimodales et partenariales permettront de statuer sur les futurs ouvrages à réaliser, parmi les plus efficaces pour répondre aux besoins de la grande agglomération toulousaine.

Au-delà des enjeux de circulation, de lutte contre les accidents de la route et de modération des vitesses sur le réseau routier structurant, il s'agira de développer la stratégie globale de stationnement en prenant en compte le réseau projeté des transports en commun, de favoriser le report modal des automobilistes en amont des zones de congestion (vers les parkings et poches de stationnement relais).

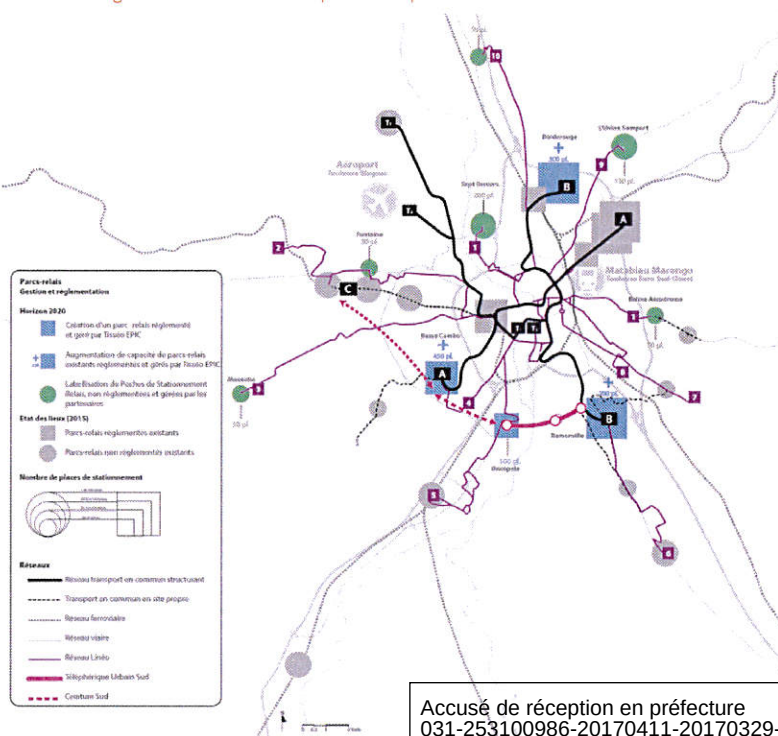
A ce titre, le SMTC-Tisséo prévoit de renforcer la capacité d'accueil sur les parcs relais au sein de la grande agglomération toulousaine.

Les projets majeurs ...

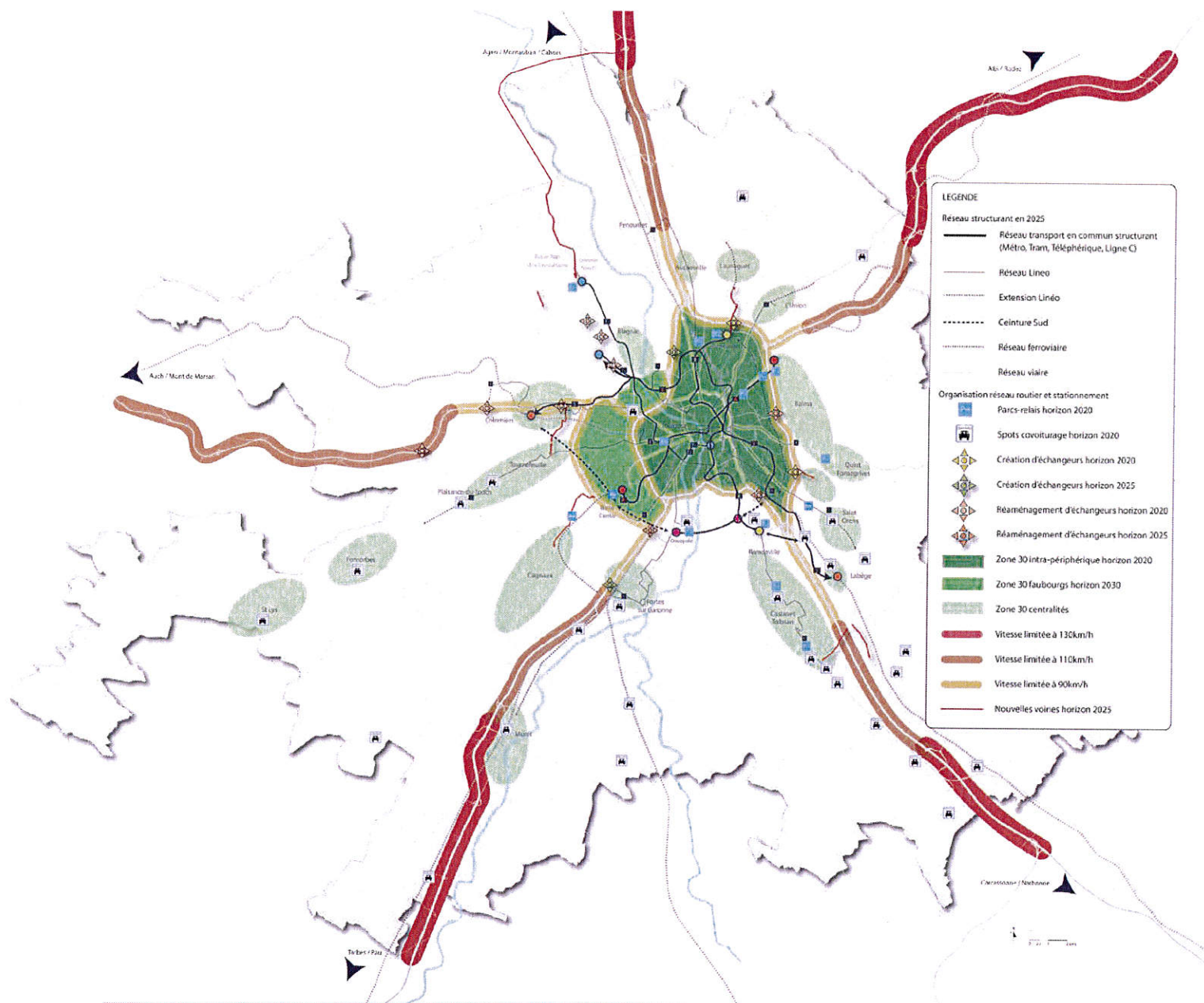
Améliorer la gestion et renforcer la capacité des parcs relais



Dynamiser l'usage de la voiture partagée.



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



Les axes d'innovation à déployer en lien avec l'écosystème toulousain

En lien avec les démarches innovantes portées par les intercommunalités membres (Smart City de Toulouse Métropole, Territoires d'expérimentation du Sicoval, ...), **la recherche de partenariats avec des acteurs publics et privés** sera développée afin de profiter pleinement de « l'écosystème toulousain » (conventions, appels à projet, sites d'expérimentation sur le territoire ...).

Cette démarche d'innovation, basée sur le principe de « l'expérience usager » prend appui sur les 3 axes de la stratégie Mobilités intégrant des champs de réflexion majeurs parmi lesquels :

- 4G dans le métro, application mobile multimodale intégrant les cheminements accessibles,
- Dématérialisation des titres de transport, tarification multimodale, achat de titres de transport à distance,
- Navettes de transports en commun autonomes sur des sites d'expérimentation (zone aéroportuaire, secteur de Basso Cambo et secteur de Labège Innopole),
- Covoiturage, autopartage, location de voiture entre particuliers, vélo et moto partagés...
- Stations et arrêts multimodaux, multiservices et connectés,
- Espaces publics évolutifs, connectés, développement des logements intelligents en lien avec la mobilité,
- Intégration/gestion des données routières et stationnement ...

Le Projet Mobilités 2020-2025-2030 Les principaux apports ...

Un réseau de transports en commun au plus près des usagers : de 30% à 60% des usagers concernés par le réseau structurant

En 2016, le réseau structurant de transports en commun de la grande agglomération toulousaine, composé des deux lignes de métro (Ligne A et B), des deux lignes de Tram (T1 et T2) et de la Linéo 1 dessert (à moins de 10mn des stations et des arrêts) environ 300 000 habitants, soit 31% de la grande agglomération toulousaine.

Pour 2025, le réseau structurant de transports en commun déployé (dont la 3ème ligne de métro) permettrait de desservir directement 507 000 habitants, soit plus de la moitié des habitants de la grande agglomération toulousaine (52%) située à

moins de 10 minutes des stations et des arrêts.

A l'horizon 2030, en intégrant les perspectives de développement du réseau structurant planifié au SCoT de la grande agglomération toulousaine, plus de 560 000 habitants seraient desservis, soit 6 habitants sur 10.

Avec l'arrivée de nouvelles populations à l'horizon 2030 (projections démographiques), plus de 690 000 habitants seraient desservis par le réseau structurant.

De plus, cette offre de service de transports en commun serait pro-

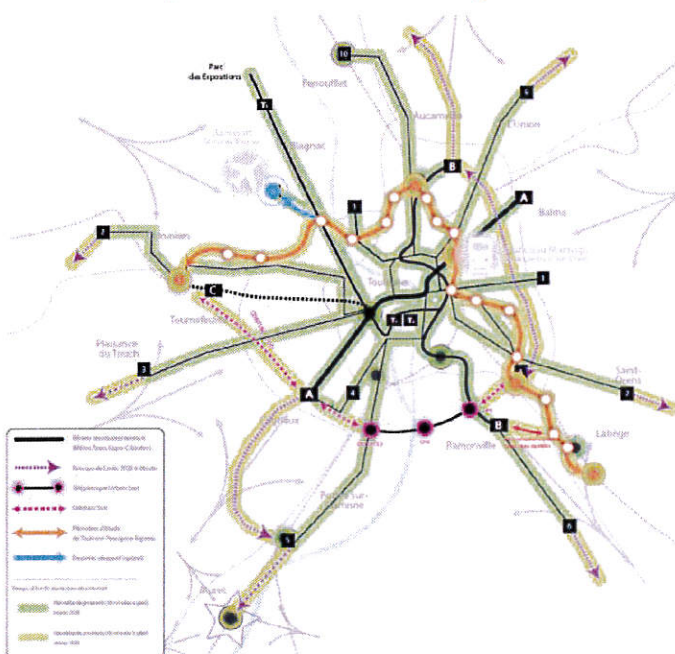
posée très tôt le matin (5h-5h30) et très tard le soir (jusqu'à minuit et au-delà), avec des fréquences très importantes.

- Les usagers pourront disposer d'une réponse efficace et fiable tout au long de la journée, très tôt le matin, tard le soir.

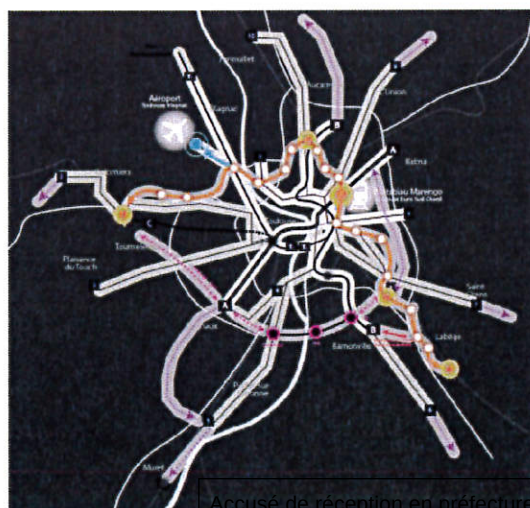
Le réseau structurant proposé en 2016, matin et soir



Le réseau de transports en commun structurant en 2025



Le réseau structurant proposé en 2025, matin et soir



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Une meilleure accessibilité à l'emploi : de 35% à 70% des emplois desservis

L'agglomération toulousaine concentre plus de 420 000 emplois salariés privés et plus de 100 000 emplois publics.

Plusieurs pôles économiques de l'agglomération souffrent aujourd'hui d'un déficit d'accessibilité en raison de la congestion automobile et

d'une desserte insuffisante par les transports en commun. Le développement du réseau structurant a vocation à améliorer l'accès en transports en commun à ces pôles d'emploi.

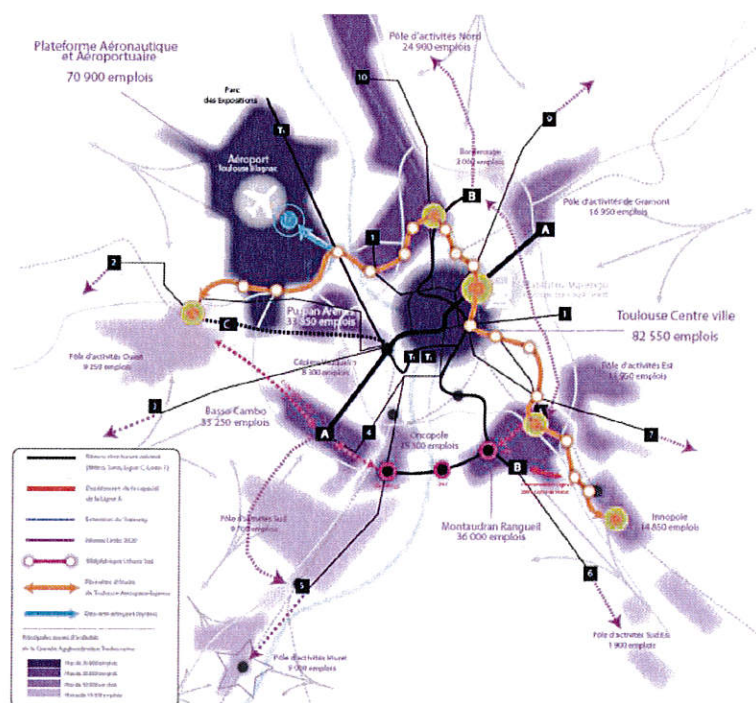
En 2016, environ 183 000 emplois sont desservis par le réseau struc-

turant, soit 35 % de l'ensemble de la grande agglomération toulousaine.

Pour 2025, le réseau structurant permettra de desservir environ 342 000 emplois, soit 65 % de l'ensemble de la grande agglomération toulousaine.

A l'horizon 2030, en intégrant les perspectives de développement du réseau structurant planifié au SCOT de la grande agglomération toulousaine, plus de 370 000 emplois seraient desservis, soit 7 emplois sur 10.

📍 Avec les projections attendues à l'horizon 2030 en matière de développement économique, plus de 470 000 emplois seraient desservis par le réseau structurant.



Une accroche des différents territoires, une mise en réseau pour le bien être des usagers

En 2016, le maillage du réseau structurant est réduit et se concentre sur le centre de l'agglomération.

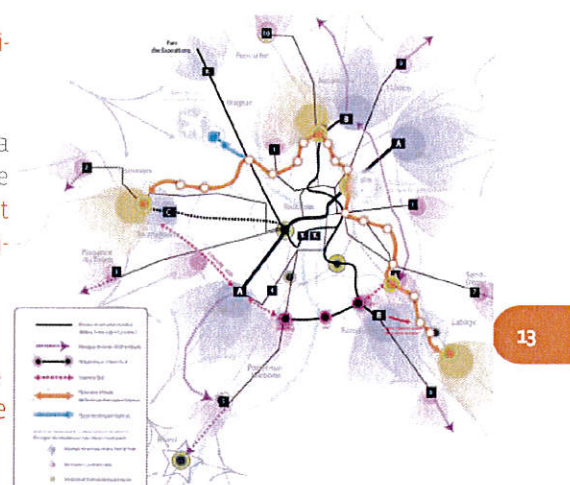
Le maillage de demain doit permettre de maximiser les possibilités de déplacements dans l'ensemble des territoires les plus urbanisés, notamment entre les faubourgs et les communes de la périphérie.

En 2020, avec le réseau Linéo et le premier maillon en mode aérien de la ceinture sud (téléphérique urbain), le maillage se poursuivra, de nouvelles possibilités de rabatte-

ments étant offertes pour les territoires de la périphérie.

A l'horizon 2025, complété par la 3ème ligne de métro et la ceinture sud, ce principe de maillage doit permettre d'optimiser le fonctionnement du réseau.

📍 L'offre globale proposée sera à la fois « convergente » et « transversale » au sein de la grande agglomération toulousaine.



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception en préfecture : 11/04/2017

Une optimisation des connexions, une complémentarité entre l'aéroport, le réseau ferroviaire, le réseau interurbain et le réseau urbain

La connexion avec les grandes infrastructures de transports en commun est un des principes qui a guidé la conception du réseau structurant.

Elle permet de faciliter l'intermodalité, c'est à dire l'usage combiné de plusieurs modes de transport pour se déplacer (transport urbain, interurbain, ferroviaire).

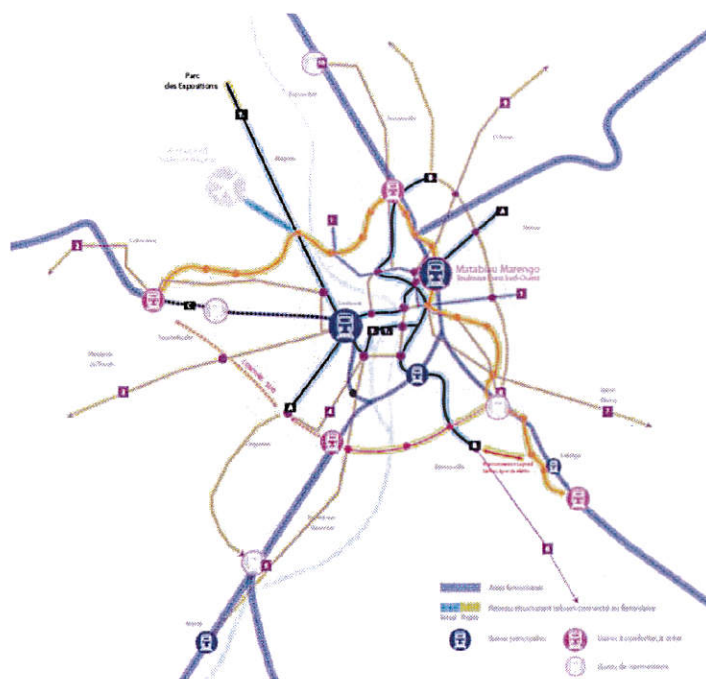
A ce titre, le SMTc-Tisséo a proposé une première version de sa stratégie de mobilité lors des Etats généraux



du Rail organisé par la Région Occitanie :

- Optimisation des connexions entre les réseaux urbains, interurbains et ferroviaires,

- Meilleure connexion à l'aéroport et à la gare Matabiau Marengo,
- Amélioration des rabattements vers les pôles d'échanges.



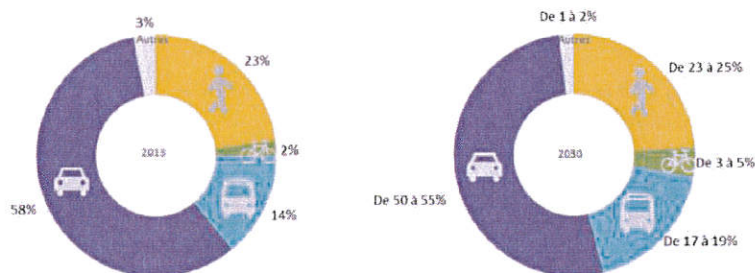
Complémentarité des réseaux de transport en commun, schéma d'intention

Des apports sur la qualité de vie et l'environnement

Le Projet Mobilités 2020-2025-2030 tend à poursuivre la dynamique du développement de l'usage des transports en commun et du moindre usage de la voiture, notamment lorsque ce mode de déplacement est utilisé pour faire des courtes distances par un seul individu.

En raison de son programme d'actions en faveur des modes actifs, le Projet Mobilités devrait également aboutir à une augmentation des parts modales de la marche à pied et du vélo, notamment dans les espaces les plus denses de la grande agglomération toulousaine, dès lors que les réseaux sont correctement aménagés.

Concernant les différents modes de transport, les perspectives sont les suivantes * :



Parts modales « tous modes »

Chiffres exprimés à l'échelle du périmètre du Projet Mobilités (115 communes contre 129 communes pour le périmètre EMD).

Objectifs exprimés sous forme de fourchette. Le bas de la fourchette correspond aux résultats de modélisation.

Le modèle partenarial actuel est un outil d'aide à la décision qui n'intègre pas de manière optimale les politiques cyclables, piétonnes, les démarches d'accompagnement auprès des entreprises, les stratégies de déploiement de la voiture partagée, les changements de comportement ni les évolutions sociétales.

Les résultats sont donc à appréhender tant d'un point de vue du périmètre exceptionnel du Projet (115 communes) que du manque d'optimisation des modes actifs et nouveaux modes de déplacement.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

En 2013, près de 18 000 personnes étaient exposées aux polluants atmosphériques au regard de leur lieu d'habitation.

Les actions du Projet Mobilités, combinées au renouvellement du parc automobile, vont permettre de réduire fortement les émissions de polluants atmosphériques d'ici à 2030 : le nombre de personnes expo-

sées à des dépassements de seuils chutera alors à moins de 100.

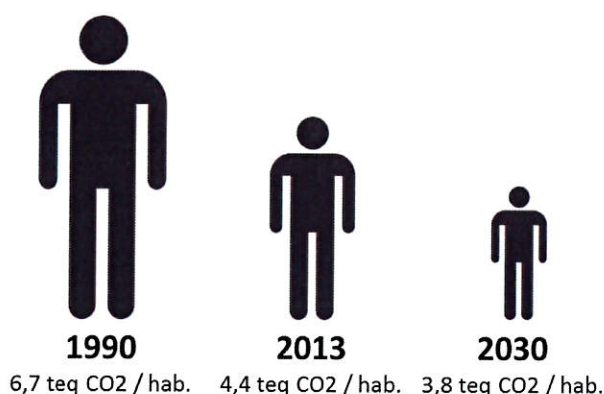
Notre agglomération bénéficie d'une forte attractivité qui se traduit par une croissance démographique importante. La population devrait ainsi augmenter de 250 000 habitants (+26%) d'ici à 2030.

A l'horizon 2030, nous serons donc plus nombreux à habiter dans l'ag-

glomération, à nous y déplacer et à émettre des Gaz à Effet de Serre (GES).

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant d'apprendre que le volume de GES que nous émettrons collectivement en 2030 sera plus important qu'en 2013 (+9%).

Néanmoins, grâce aux changements de comportements permis par le Projet Mobilités et au renouvellement du parc automobile, chacun d'entre nous émettra, en moyenne, moins de GES.



Entre 1990 et 2030, la quantité de GES émise par habitant diminuera de plus de 40% !

* teq CO2/hab. : tonne équivalent CO2 par habitant

La prise en compte des personnes à mobilité réduite dans toute la chaîne des déplacements

La démarche volontaire d'intégration portée par le SMTC-Tisséé depuis de nombreuses années a progressivement induit un changement culturel vis-à-vis des personnes à mobilité réduite :

- Prise en compte de la personne en situation de mobilité réduite,
- Mesures sectorielles d'accessibilité vers une accessibilité inclusive et positive,
- Haute Qualité de Service avec la recherche de mesures prenant en compte toutes les fragilités des personnes.

Deux démarches constituent les objectifs principaux pour le SMTC-Tisséé :

- La mise en œuvre sur la période 2016/2018 du plan d'actions du Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée (SDAP) qui porte sur l'accessibilité du réseau Tisséo : matériel roulant, arrêts de bus, service de substitution, formation

des personnels à l'accueil des Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

- La mise en œuvre sur la période 2016/2024 du plan d'actions de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) qui porte sur l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) au sein du réseau urbain : stations de métro et de tramway (escaliers, ascenseurs, portillons PMR, éclairage), agences commerciales, commerces, parcs-relais.

Au delà, dans une logique d'assurer l'ensemble de la chaîne des déplacements, les gestionnaires des espaces publics sont également tenus de mettre en accessibilité les cheminements afin que les personnes à mobilité réduite puissent se déplacer de manière aisée dans la ville.

Le rapport d'accessibilité intégré au Projet Mobilités 2020-2025-2030 décrit notamment :

- Les politiques de mise en accessibilité des réseaux de transports par les différentes autorités organisatrices
- Les politiques de mise en accessibilité des espaces publics par les établissements de coopération intercommunale.
- Les instances de concertation mises en place avec les associations représentatives des personnes à mobilité réduite.



Le Projet Mobilités 2020-2025-2030 La gouvernance et le financement

Un travail engagé depuis près de 2 ans ... au service d'un projet partagé

Suite à la délibération du 4 février 2015 permettant d'engager l'élaboration du Projet Mobilités (valant révision du PDU), une gouvernance institutionnelle et technique a été initialisée.

- La construction progressive du projet a été effectuée en prenant en compte de multiples avis afin d'enrichir la démarche.

Cette méthode de travail a ainsi permis de récolter le point de vue :

- des usagers de la grande agglomération toulousaine (stands mobilités, campagne de communication, enquête spécifique, site internet, réunions publiques...),

- du monde associatif (associations agréées de protection de l'environnement, représentants des personnes à mobilité réduite, Conseils de Développement...),

- des territoires (organisation de commissions spécifiques sur les principaux bassins de vie),

- des partenaires institutionnels (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Intercommunalités membres, communes ...).



Une gouvernance partenariale nécessaire à la réussite du projet

Le maintien des commissions partenariales (initiées dans le cadre de l'élaboration du projet) assurera un cadre de cohérence politique dans la mise en œuvre des actions et permettra d'accompagner les évolutions de gouvernance.

La pérennisation des commissions territoriales permettra une appro-

priation du projet par les différents acteurs des territoires et une adaptation du plan d'actions du Projet Mobilités aux spécificités territoriales.

Une ouverture partenariale vers les Conseils de Développement (CO-DEV), le monde associatif, le monde universitaire et les acteurs du

monde « économique-innovation » permettra de dépasser les logiques fonctionnelles et participera à l'ancrage des projets dans l'écosystème toulousain.



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Des investissements au niveau des défis et une prospective financière pour assurer la réussite du projet

- ⊙ L'effort sur les transports en commun est sans précédent pour la grande agglomération toulousaine.

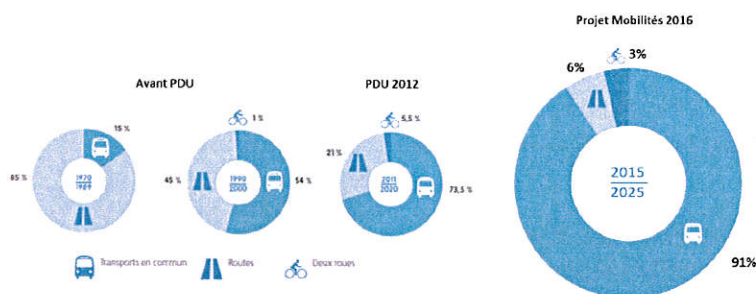
Cet effort est le fruit d'un changement progressif de posture vis-à-vis des mobilités quotidiennes locales.

Le budget consacré aux transports en commun est ainsi passé de 15%

(période 1970-1989) à **plus de 90%** du total des investissements sur le territoire toulousain (Projet Mobili-

tés proposé pour les horizons 2020, 2025).

Répartition des investissements par mode de transport sur la grande agglomération toulousaine



- ⊙ Un exercice de prospective en « mode projet »

Basée sur la prise en compte des principaux leviers du modèle économique du SMTC-Tisséo et des constats partagés au niveau national (inflation, Versement Transport, préconisations du GART, rapport de la chambre Régionale des Comptes ...), les hypothèses de la prospective financière sont réalisées sans sacrifier ni le développement du réseau, ni son exploitation :

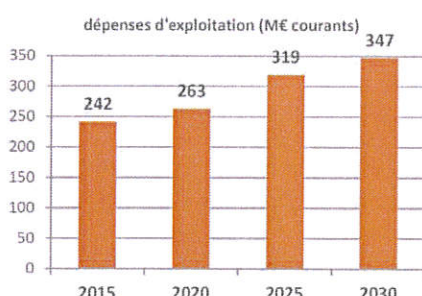
- L'évolution de l'offre du réseau urbain Tisséo se poursuivra pour s'adapter à la croissance urbaine et démographique de la grande agglomération toulousaine :

- +11 millions de km annuels entre 2015 et 2030, soit + 33%.
- Dont 65% sur le réseau de surface, soit +7,2 millions de km annuels.

- Les dépenses d'exploitation d'ici à 2030 devraient évoluer de l'ordre de 100 millions d'euros, traduisant l'évolution de l'offre avec par ailleurs une perspective de croissance de la fréquentation de + 44 % d'ici

2030 (croissance démographique, action commerciale orientée vers les salariés, plus grande couverture des zones d'habitat et d'emploi par le réseau structurant capacitair).

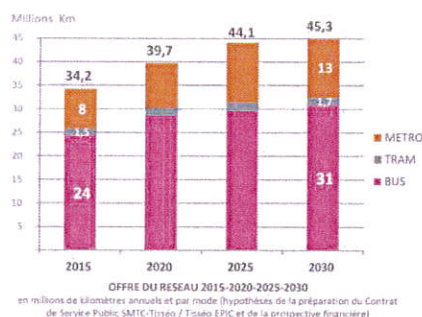
- ⊙ On constate un coût d'exploitation par déplacement maîtrisé, autour de 2 € en valeur courante.



Pour mémoire :

Dépenses d'exploitation 2001 : 89,7 M€

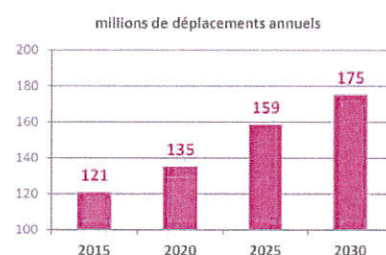
Dépenses d'exploitation 2008 : 155,7 M€



Pour mémoire :

Offre km 2001 : 15,8 millions km annuels

Offre km 2008 : 27,3 millions km annuels



Pour mémoire :

Fréquentation 2001 : 56 millions de déplacement

Fréquentation 2008 : 92 millions de déplacement

Le programme d'investissements global du SMTC 2020-2025-2030

Le plan pluriannuel d'investissements du SMTC-Tisséo se décline à trois horizons :

- **Horizon 2020**, correspondant au premier horizon de développement du réseau structurant dans le cadre du Projet Mobilités, en particulier le développement des 10 Linéo, le téléphérique urbain sud, le doublement de la capacité de la ligne A de métro, mais aussi de développement du réseau bus en général.

⊙ Le projet de 3ème ligne représente un peu plus de la moitié de ce programme d'investissements 2016-2030.

En dehors de la nouvelle ligne de métro, près de 1,5 milliard d'euros (valeur 2016) seront consacrés aux investissements du réseau sur 15 ans, soit en pratique plus de 100 millions d'euros par an en moyenne.

- **Horizon 2025**, horizon de la première année de fonctionnement de la 3ème ligne de métro, mais aussi de la poursuite du développement du réseau urbain Tisséo (réseau Linéo 2025, ceinture sud ...).

- **Horizon 2030**, horizon-cible du Projet Mobilités, correspondant également à la montée en charge de la fréquentation de la 3ème ligne de métro et à la poursuite du maillage du réseau structurant et des territoires de développement.

	montants en valeur 01/2016
Investissements patrimoniaux (hors métro)	330 M€
Investissements patrimoniaux et matériel roulant Métro (A et B)	473 M€
Doublement de la capacité ligne A (hors rames)	180 M€
Ligne A : acquisition rames VAL et autres opérations	85 M€
Réseau de surface et opérations diverses	127 M€
Pôles d'échanges, parcs relais et sites propres bus	30 M€
Téléphérique Urbain Sud (hypothèse haute)	62 M€
Linéo horizon 2020	87 M€
Investissements TC 2025/2030	173 M€
Programme de base	1 511 M€
TAE - Section Airbus Colomiers - Airbus D5	1 720 M€
TAE - Section Colomiers Gare - Airbus Colomiers	141 M€
TAE - Section Airbus D5S - Labège Cadène gare	267 M€
Toulouse Aerospace Express	2 128 M€
Connexion B-TAE (sans rupture de charge)	180 M€
TOTAL	3 851 M€
Branche aéroport (hypothèse moyenne)	110 M€

Des positions des partenaires qui « dynamisent » le projet

Le Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne ont souhaité matérialiser un premier acte significatif d'engagement financier au bénéfice du projet en assurant respectivement une parti-

cipation de 150 millions et 201 millions d'€ (en lien avec des objectifs précis).

L'Etat est également sollicité afin d'apporter son appui au projet (Grenelle, PIA...).

Le projet de 3ème ligne de métro

a obtenu un financement de la commission européenne pour un montant de 9,8 millions d'€ (50% du montant des frais d'études et management de projet, programme « Mécanisme pour l'interconnexion en Europe »)

Répartition financière par axe du projet

Axe 1/ Mettre en œuvre une politique de transports en commun plus capacitaire et promouvoir les modes actifs

- 3,8 milliards d'euros au titre du réseau urbain structurant et de l'intermodalité,
- 186,8 millions d'euros au titre du Contrat de Plan Etat Région 2015/2020,
- 156 millions d'euros sur la période 2016/2025 en faveur du vélo (répartition entre les collectivités compétentes).

Axe 2/ Maîtriser le développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et des axes structurants de transports en commun

- Des ressources internes au SMTC-Tisséo et les collectivités locales pour élaborer les pactes urbains,
- Des contrats de ville mis en œuvre pour répondre aux besoins des quartiers prioritaires.

Axe 3/ Mettre en œuvre un plan de circulation-stationnement en optimisant les capacités résiduelles du réseau routier structurant

- 68,5 millions d'euros au titre du Contrat de Plan Etat Région 2015/2020,
- 147,5 millions d'euros d'investissements pour Toulouse Métropole,
- 35 millions d'euros d'investissements pour le Département.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Les prochaines étapes du Projet Mobilités 2020-2025-2030

Largement concerté depuis le début de l'année 2015 (consultation, commissions thématiques, territoriales ...), **le Projet Mobilités va être arrêté par le Comité Syndical du SMTC-Tissé le 19 Octobre 2016.**

Cette étape de projet va permettre **d'enclencher la mise en débat officielle, notamment avec les Personnes Publiques Associées** (Etat, Région Occitanie, Département de la Haute

Garonne, intercommunalités, 115 communes, Chambres consulaires, associations d'usagers, conseils de développement ...).

Parmi les principales dates, on notera :

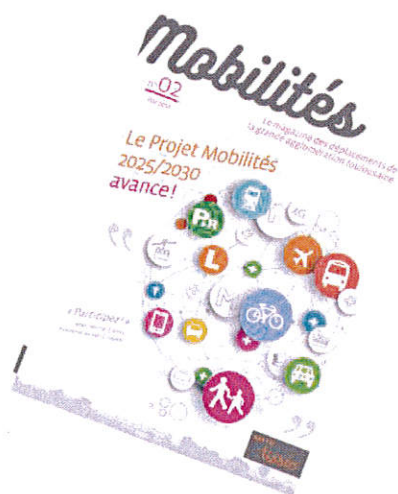
• **Novembre 2016 / février 2017** : consultation officielle des Personnes Publiques Associées, séances de travail et avis,

• **Janvier / début février 2017** : Nouveau temps de concertation en appui des 4 commissions territoriales + une commission spécifique sur la ville centre,

• **Mars 2017** : bilan de la concertation,

• **Juin 2017** : enquête publique,

• **Début 2018** : approbation du Projet Mobilités.

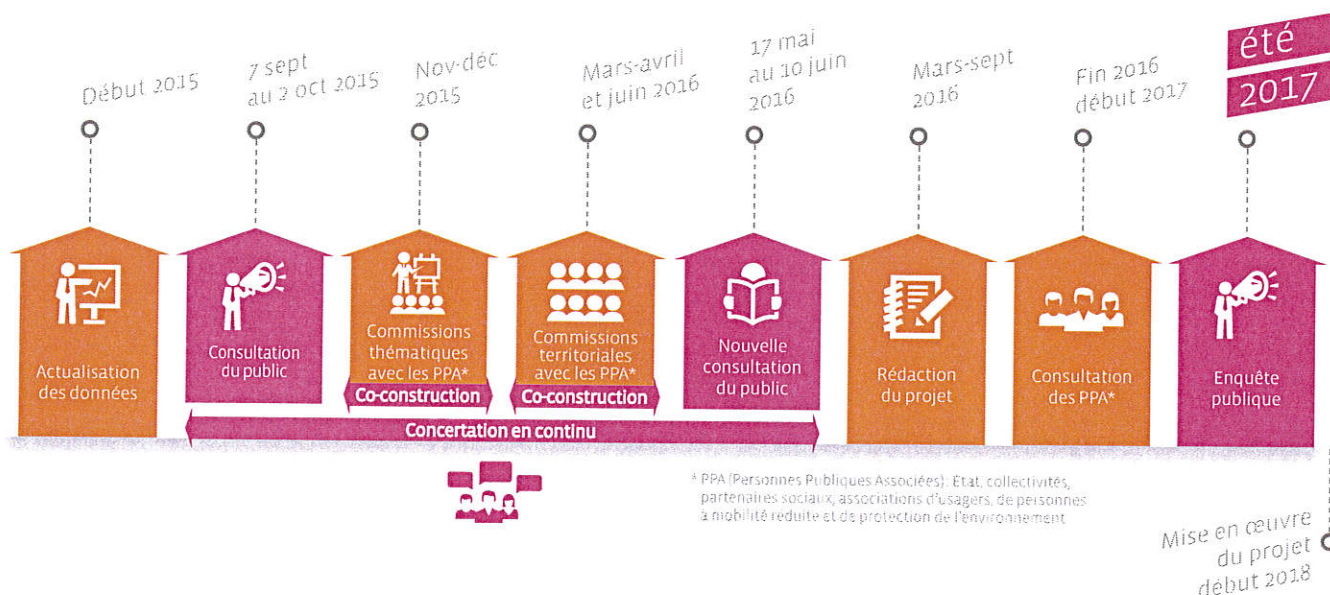


Près de 2 ans de concertation en continu ...

Au delà des instances classiques et des étapes d'information régulières du SMTC-Tissé :

- 21 réunions partenariales dont 5 avec le grand public,
- 1 000 participants,
- 100 000 supports d'information diffusés,
- 1 000 000 de vues sur les outils numériques,

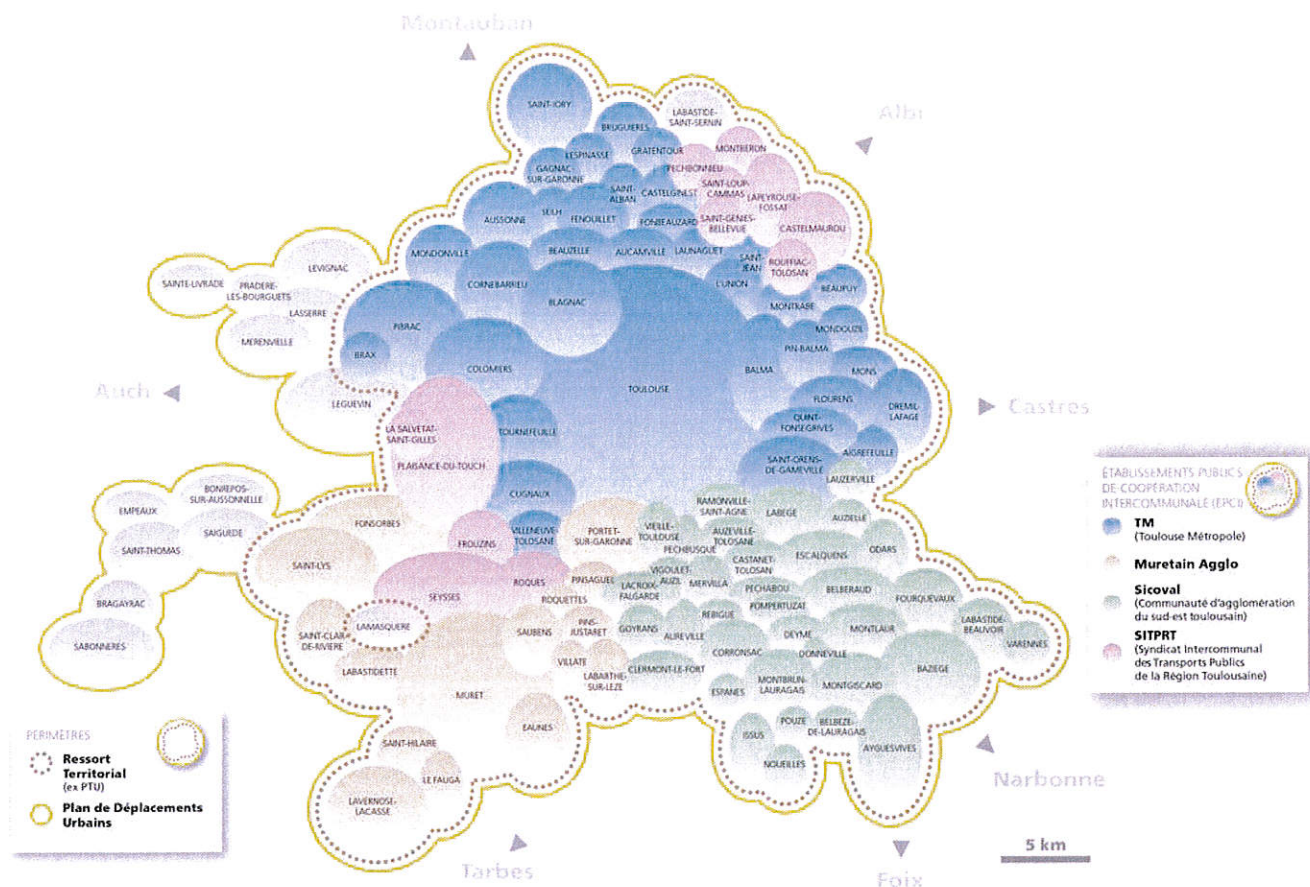
Une concertation qui se pérenisera tout au long du projet.



* PPA (Personnes Publiques Associées): Etat, collectivités, partenaires sociaux, associations d'usagers, de personnes à mobilité réduite et de protection de l'environnement

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Périmètre du Projet Mobilités 2020-2025-2030



A noter ...

La présente synthèse n'a pas vocation à être exhaustive.
Elle a pour objectif de faciliter la lecture des différents documents composant le Projet Mobilités (valant révision du Plan de Déplacements Urbains) qui seuls ont une valeur au sens du code des transports.

Les quatre collectivités composant le SMTC-Tissé

toulouse
métropole

Sicoval
Le Sud-Est
Toulousain

muretain
Le Muretain

sitprt
Syndicat Intercommunal
des Transports Publics de la Région Toulousaine

L'autorité organisatrice des mobilités
7, esplanade Compans-Caffarelli - BP 11120 - 31011 Toulouse cedex 6

→ smtc-tisseo.fr

SMTC

Tissé



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°010

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille dix-sept et le 30 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ces séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CHALEON, Maire.

Etaient présents : MM. CHALEON, AUJOULAT, ARABIA, CHANTELOT, ROURE, ANDREU SEIGNE, BURTIN, JACQUES, PETY, MONTLIBERT, RODRIGUEZ, MONTAGNE, MESSAL, NICOLAÏ, BLAU, AZAGZAoui, BERKMAN, LABORDE, ANSART, DOS SANTOS RODRIGUES, BAR, GAILLARD, SAINT-LEBES, GUERIN, MARLOYE, MORANCHO, HANSCHUTTER.

Absents ayant donné procuration :

- **M. FORGUES donne procuration à M. AUJOULAT**
- **M. ALAYRAC donne procuration à M. CHANTELOT**
- **Mme GUILHAMASSE donne procuration à M. CHALEON**
- **M. QUAGLIATO donne procuration à M. NICOLAÏ**
- **Mme LUGARDON donne procuration à Mme BURTIN**
- **M. VRECORD MITEL donne procuration à M. GUERIN**

Absents :

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil; ayant obtenu la majorité des suffrages, M. Aurélien ANDREU SEIGNE, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de convocation : 24 janvier 2017

Date d'affichage : 31 janvier 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 27

Votants : 33

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION : 0

Procuration de vote : MM. FORGUES, ALAYRAC, GUILHAMASSE, QUAGLIATO, LUGARDON, VRECORD MITEL.

Objet : Voeu mobilité 2020-2030

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170411-20170329-2-1An2- DE Date de télétransmission : 11/04/2017 Date de réception préfecture : 11/04/2017
--

Rapporteur : M. Aurélien ANDREU SEIGNE

Début 2015, le Syndicat Mixte des Transports en commun Tisséo s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de Mobilités 2020-2025-2030.

La Ville de Cugnaux et Toulouse Métropole font de la mobilité une priorité dans leur politique au service de la population.

Par son ambition élevée, son niveau d'investissement record et la diversité des modes de transports choisis, l'aire urbaine de Toulouse répond et anticipe son exceptionnel développement urbain et économique.

Avec la 3ème ligne de métro, le doublement de la capacité de la ligne A, la ceinture sud, le téléphérique urbain, les programmes Linéo, Optimo, ..., c'est plus de 4 milliards d'euros investis d'ici 2030.

Le projet de Mobilités concilie desserte des populations et désenclavement des zones économiques comme Cugnaux-Francazal.

En effet, par décision de Toulouse Métropole, Cugnaux-Francazal est un pôle majeur et prioritaire dans le schéma économique de notre Métropole. Par un dialogue régulier et sérieux entre l'État, Toulouse Métropole, la Communauté d'Agglomération du Muretain, la Région, le Département et la Ville de Cugnaux, la reconversion de Francazal Sud avance.

Maintenant que le projet économique est fort et clair, Cugnaux doit être desservie par des transports en commun performants et dignes, comme les autres villes de la 1ère couronne de la Métropole.

L'ouverture de la voie de transport en commun en site propre a lancé l'amélioration de la mobilité.

Il est temps d'aller plus loin par :

- la réalisation d'une voirie adaptée entre Cugnaux et l'Arc en Ciel,
- l'augmentation significative du cadencement des trains entre Toulouse et Muret,
- l'ouverture d'une ligne Linéo entre Basso Cambo, Francazal et la gare de Portet s/Garonne,
- l'ouverture d'une ligne Optimo sur la RD 15 entre Basso Cambo et Seysses,
- l'amélioration de la desserte de bus du quartier la Glassière/Michet pour un raccordement au centre ville.

Le Conseil Municipal de Cugnaux soutient le projet de Mobilités 2020 / 2030 sous réserve que :

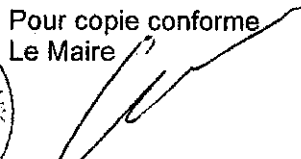
Toulouse Métropole lance en 2017 les études d'un boulevard urbain, intégré dans les quartiers actuels, entre Cugnaux et l'Arc en Ciel,

la Région Occitanie augmente significativement le cadencement des trains TER entre Toulouse et Muret pour obtenir un niveau de service attractif pour les usagers du sud de l'Agglomération,

le SMTC déclare en priorité 1 le Linéo Basso-Cambo / Gare de Portet, en lançant les études en 2017 pour une mise en service dès 2020 et l'Optimo sur la RD 15 et étudier un prolongement de la ligne 87 vers le centre ville de Cugnaux



Pour copie conforme
Le Maire


Alain CHALEON

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE

Séance du Lundi 27 Février 2017

Nombre de Conseillers (à l'ouverture de la séance)
En exercice : 19
Présents : 13
Absents : 6
Procurations : 1

Date de la convocation :
22/02/2017

Secrétaire de séance :
REGGIANI Mischa

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Madame Ida RUSSO, Maire.

- Etaient présents : RUSSO Ida – CHIBAUDEL Marie – CLARENS Brigitte – COUSI Jean-Paul – DE CROUZET Elisabeth – JAUREGUIER Philippe – LEMAITRE François – LORRE Danielle – MARTINIERE Jean-François – REGGIANI Mischa – ROCACHER Jean-Marc – VERMERSCH Bruno – WITTLIN Thierry.

- Ont donné procuration : TERROU Lilian à LEMAITRE François.

- Etaient absents : BOUTEMY Sabine – CHAZALNOEL Philippe – DELAMARCHE Jérôme – NOIRAULT Isabelle – SERAUD Stéphanie – TERROU Lilian.

AFFAIRE N°01 : SMTC – Projet Mobilités 2020, 2025, 2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) – Avis de la Commune de DREMIL LAFAGE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1214-14 à L1214-18 ;
VU la Délibération du SMTC TISSEO du 4 Février 2015;

Exposé :

Par une délibération du 4 février 2015 précitée, le Comité Syndical du SMTC-Tisséo a décidé d'engager l'élaboration du Projet Mobilités 2020/2025/2030, valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Grande Agglomération Toulousaine et son adaptation au nouveau contexte métropolitain.

Le PDU est un document stratégique d'organisation des mobilités, en cohérence avec d'autres plans et programmes de niveau régional et/ou local et en accord avec la planification urbaine des territoires. A ce titre, il doit déterminer, orienter, prévoir, anticiper les principes d'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement, dans une vision globale et cohérente de développement équilibré et durable des territoires, surtout lorsque ces derniers constituent une unité métropolitaine de première importance.

Le Projet Mobilités 2020/2025/2030 poursuit **trois objectifs**, celui de :

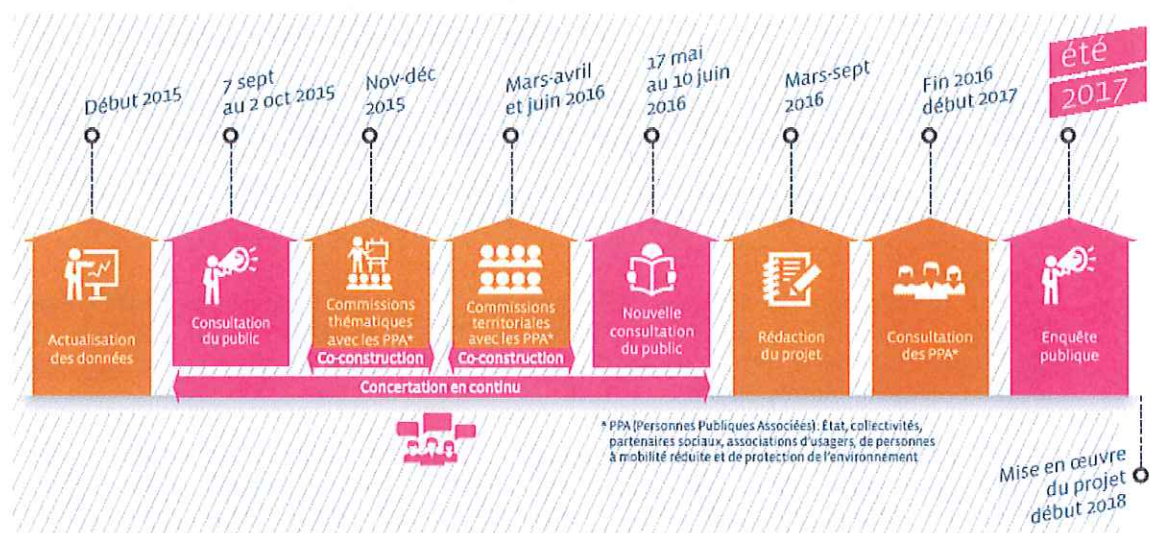
- Mettre en œuvre une politique de transport en commun plus capacitaire et promouvoir les modes actifs pour faire face au développement des territoires
- Maîtriser le développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et axes structurants de transports en commun
- Mettre en œuvre un plan de circulation-stationnement en optimisant les capacités résiduelles du réseau routier structurant

Axé autour des enjeux de mobilités, d'attractivité et d'accessibilité, le Projet Mobilités s'articule prioritairement autour de **trois leviers d'actions** :

- Le report modal : améliorer les performances du réseau bus (Linéo, Optimo...), créer des capacités de transport supplémentaires (Toulouse Aerospace Express, mise à 52m des quais de la ligne A du métro, ...), développer la couverture et le maillage du réseau structurant (ceinture Sud, ...), favoriser l'articulation du réseau ferroviaire et valoriser ce mode en cohérence avec le développement périurbain, poursuivre le développement des modes actifs, développer l'intermodalité, déployer et optimiser les «services » en complément des réseaux (politique de stationnement, offre et usage des parcs relais, covoiturage et télétravail, électromobilité, promotion des modes alternatifs).
- La cohérence Urbanisme / Mobilité : densité selon le niveau de desserte par le réseau de transport public, polariser le périurbain autour des centralités urbaines et des pôles multimodaux de transport, renforcer la mixité emplois/habitat/services dans les différents types de territoires (périurbain, périphérie proche, Toulouse).
- L'optimisation des réseaux : de transports en commun, cyclables, routiers (plan de stationnement, gestion des flux de périphérie à périphérie, hiérarchisation du réseau routier, logistique urbaine).

L'arrêt du Projet Mobilités 2020/2025/2030, par délibération du Comité Syndical du SMTC Tisséo le 19 octobre 2016, constitue une étape clé du processus de concertation, en vue de son approbation fin 2017-début 2018.

La prochaine étape de la procédure sera celle de l'enquête publique.



Du point de vue de DREMIL LAFAGE, la collectivité entend attirer l'attention du SMTC-Tisséo sur les points suivants :

- Le report modal : En l'absence d'un maillage transverse entre les communes de SAINT-ORENS, QUINT FONSEGRIVES et BALMA, la desserte du territoire EST de la Métropole doit continuer à être assurée avec une offre adaptée. La commune souhaite donc le maintien d'une offre TAD sur son territoire.
- La cohérence Urbanisme / Mobilité : Le maintien des arrêts de transport dans les centralités constitue un enjeu majeur à prendre en compte, car ces zones représentent des secteurs privilégiés d'urbanisation et de densification.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,
DECIDE:**

ARTICLE UNIQUE: De donner un avis favorable au Projet Mobilités 2020/2025/2030, arrêté par délibération du Comité Syndical du SMTC-Tisséo le 19 octobre 2016, sous réserve de prise en considération des éléments évoqués ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Certifié exécutoire
Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Transmis en Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

28 FEV. 2017
28 FEV. 2017

Le Maire,

Ida RUSSO



La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délais et voies de recours (application de l'article R421-5 du Code de Justice Administrative) : Dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification d'une décision administrative, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- Soit un recours gracieux adressé à la collectivité à l'attention de Madame le Maire (1 Allée de l'église 31280 DREMIL-LAFAGE)
- Soit un recours adressé à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne (Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE Cedex) afin de solliciter de ce dernier la mise en œuvre du déferé préfectoral
- Soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif (68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7)

Après un recours gracieux, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

En cas d'urgence, le recours contentieux peut également s'accompagner de la mise en œuvre de procédures de référés.

031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE

Date de télétransmission : 11/04/2017

Date de réception préfecture : 11/04/2017

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la commune d'Escalquens Séance du 20 février 2017

Nombre de membres			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	
29	29	25	
N° de délibération 2017-13			
Date de convocation		Date d'affichage	
14 février 2017		24 février 2017	
Résultat du vote			
Pour	Contre	Abstention	Refus
25			

L'an deux mille dix sept et le vingt février à dix huit heure trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Sériéys, Maire,

Présents : Alain Sériéys, Bernadette Sanmartin, Denis Fournier, Roseline Broussal, Michel Arderiu, Laurence Large, Michel Intrand, Pia Klingenfus, Daniel Baur, Christian Marrot, Gérard Palhol, Monique Buchet, Roland Durrieu, Lucie Saintout, Olivier Guibert, Alain Gil, Dunia Corrieri, Djemel Bensaci, Catherine Lemaréchal, Dominique Bourguignon, Monique Fabre.

Absents avec pouvoir : Serge Brabessa à Daniel Baur, Sophie Passera à Laurence Large, Frédéric Legay à Djemel Bensaci, Hélène Belle-Clot à Dominique Bourguignon.

Absents : Suzanne Rambeau, Sandrine Agut Bosc, Sandrine Mac Touzanne, Jean-Luc Tronco.

Secrétaire de séance : Michel Intrand

Objet de la délibération : Avis de la commune d'Escalquens dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées sur le projet mobilités 2020-2025-2030 porté par le SMTTC-Tisséo

Nous, conseillers municipaux d'Escalquens, partageons les remarques faites par les conseillers communautaires du Sicoval dans leur avis du 6 février 2017. Néanmoins, nous souhaitons ajouter les remarques supplémentaires ci-dessous et ainsi participer activement à l'élaboration de ce plan mobilité aux enjeux majeurs pour notre avenir et le développement du territoire.

L'évolution de la population est estimée à + 15 000 hab/an sur l'aire urbaine toulousaine et + 1000 hab/an sur le Sicoval.

Ainsi Toulouse et toutes les communes de l'aire urbaine sont totalement liées pour accueillir les populations nouvelles.

Elles doivent **ainsi agir ensemble pour le même objectif** et notamment pour participer, à leur niveau, à l'engagement pris lors de la COP 21 : « *L'ambition finale de l'accord de Paris est que les contributions des États signataires permettent de stabiliser le réchauffement climatique dû aux activités humaines « nettement en dessous » de 2°C d'ici à 2100 en renforçant les efforts pour atteindre la cible de 1,5°C.* ».

Le développement des transports en commun est nécessaire pour tenir les engagements de la COP 21, notamment en termes de réseau et de tarification accessible à tous.

Sur le Sicoval, l'essentiel de la croissance démographique a été absorbé par les communes du nord du territoire, communes dites de la « Ville Intense » dans le SCOT (schéma de cohérence territoriale), situées en première couronne ou en frange de la 2^{ème} couronne, là où les transports, services et activités économiques sont installés (Labège, Ramonville, Auzeville, Castanet, Péchabou, Escalquens) et donc, où les besoins se sont accrus.

Lors du conseil municipal du 6 avril 2016, les conseillers municipaux d'Escalquens ont clairement *exprimé que « les objectifs du PLH (programme local de l'habitat) 2017-2022 ne seront remplis que si les documents d'urbanisme élaborés par le SMEAT (Syndicat mixte de l'agglomération toulousaine), entérinent clairement le lien entre Habitat et Transport, le définissent et enfin le programment. Construire les logements doit avoir pour corollaire, pour obligation le développement d'une desserte du territoire en transports en commun en adéquation avec la population y résidant ».*

Nous **réaffirmons cette position** à propos du Projet Mobilités 2020-2030 porté par le SMTTC Tisséo.

Alors que le vécu au quotidien de la majorité des habitants, et notamment des salariés, est constitué d'embouteillages innombrables, en augmentation rapide ces dernières années, pour accéder aux différentes zones d'emploi, il est proposé un projet reposant presque exclusivement sur une hypothétique 3^{ème} ligne de métro au plus tôt en 2024.

Lors du débat public sur la TAE (Toulouse Aerospace Express), au-delà de la question de l'opportunité de la 3^{ème} ligne de métro, nos concitoyens, toulousains ou pas, regrettent le retard pris dans la mise en œuvre de solutions capacitaires, innovantes et de mobilité active permettant d'améliorer leur qualité de vie.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Extrait du registre des Délibérations - Séance du 20 février 2017

Nous pensons principalement à la remise en cause du PLB (Prolongement de la Ligne B) qui aurait dû être mis en service en 2019 pour répondre aux besoins de déplacements des habitants de l'aire urbaine.

PLB dont l'objectif majeur est : « **dénouer** » le site, faire passer un mode lourd et efficace de transports en commun au-dessus des barrières que sont : le canal, le périphérique, le Palays, l'autoroute et l'Hers.

Au-delà du PLB ce sont des liaisons bus, souvent en site propre, nécessaires à l'irrigation du territoire vers la route de Revel, Castanet et Péchabou et au-delà, mais aussi vers l'échangeur de Montgiscard, et sans oublier St Orens ce qui permet le maillage avec la Ligne A vers Balma dans le prolongement de la LMSE (Liaison Multimodale Sud-Est), et aussi l'**indispensable liaison** vers le lycée Pierre Paul Riquet pour les élèves d'Escalquens.

La gare multimodale donne une dimension régionale avec les TER et répond à la stratégie du « maillage » poursuivi par le PDU.

On peut même imaginer que certains TER venant de Carcassonne s'arrêtent en gare de Labège, permettant ainsi de dé-saturer la future gare Matabiau-LGV.

Le Conseil municipal de la Commune d'Escalquens invite la majorité de Tisséo à sortir des approches partisans et invite monsieur Moudenc à revenir, au sujet du PLB, au PDU de 2001 qu'il a lui-même porté. Approches partisans qu'il a lui-même condamné dans sa réponse du 14/03/2012 au rapport de la Chambre régionale des comptes de Midi Pyrénées.

Pour le Conseil municipal d'Escalquens la TAE est un beau projet mais qu'il sera peut-être difficile de faire entrer dans le ratio « 18 fois de la BEI » et de ce fait il eut été préférable de parler d'une TAE venant se raccorder à l'INPT au PLB réalisé jusqu'à la voie ferrée Toulouse-Narbonne, tel le projet finalisé et financé défini dans l'enquête publique pour lequel la commission d'enquête (Du 02 avril 2015 au 18 mai 2015) a rendu les conclusions :

« La commission décide, en toute indépendance et à la majorité de ses membres, de donner un AVIS FAVORABLE à la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation au projet de prolongement de la ligne B du métro jusqu'à Labège ».

Dans le nouveau dispositif Mobilités, sans attendre l'arrivée de la TAE, tout comme le Sicoval, nous souhaitons que la ligne B (pour laquelle 15 M€ ont déjà été engagés dans le cadre des études) soit prolongée jusqu'à la future station INPT, lieu d'interconnexion. D'autant plus que la dotation de l'État de 35 M€ est **subordonnée au démarrage des travaux en 2017**.

D'autre part, un TCSP (transport en commun en site propre) Labège-Escalquens était inscrit au PDU pour une mise en service en 2020. Dans le projet Mobilités : « Une ligne Optimo entre Escalquens et Labège est inscrite à l'horizon 2025 ».

Les élus d'Escalquens déplorent ce changement et dénoncent la dégradation de l'objectif de service.

De plus, cette **nouvelle proposition, n'étant plus en site propre**, ne pourrait être efficiente que si elle est accompagnée par ailleurs : du prolongement du CD 916 appuyé par la suppression du passage à niveau d'Escalquens et du contournement de Saint Orens.

De l'avis du Conseil Municipal d'Escalquens, au Sud-Est, **l'urgence pour les populations** (toulousaines ou pas) est :

- Faire sauter le « bouchon » du Palays, pour cela, il faut **réaliser le PLB dans son tronçon Ramonville INPT**, (début des travaux en 2017).
- Accentuer le report modal en proposant des P + R en nombre suffisant pour éviter la traversée des communes « ville intense ».
- Définir un schéma directeur cyclable volontariste et que son financement soit inscrit dans le plan de financement du Projet Mobilités 2020-2030.
- Évoluer vers un titre unique de transport métro-bus-train.
- Mettre en place avant 2025 une ligne de bus efficace entre Escalquens-labège et l'INPT
- Créer une liaison routière avec parking entre l'INPT et la RD16

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Escalquens, le 20 février 2017

Le Maire,

Alain SERIEYS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24/02/2017
et publication ou notification
du 24/02/2017

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception en préfecture : 11/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de la Haute-Garonne

Commune d'ESPANÈS

2017-03

SÉANCE DU 18 JANVIER 2017

L'an Deux Mille dix sept

A 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BAUDOUIN René, Maire.

Date de convocation : 10 janvier 2017.

Présents : Mesdames : FABIAU Isabelle, VILLEMUR Sylvie.

Messieurs : BAUDOUIN René - COLRAT Fabrice - MATTIUZZO Maxime – VILLEMUR Xavier - SCHORNOZ Yann.

Absents excusés : Mme POUJET Stéphanie (procuration à FABIAU Isabelle), Mme Isabelle PAUMARD (procuration à Yann SCHORNOZ), M. MONMARSON Aurélien - WAGNER Thomas (procuration à Fabrice COLRAT).

Secrétaire de séance : Yann SCHORNOZ

Objet : Avis projet mobilités 2020-2025-2030.

Le dossier SMTC-Tisséö du 28 novembre 2016 concernant le projet mobilités 2020-2025-2030, consultation de personnes publiques associées est présenté.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



Fenouillet
sur Canal et Garonne

tisséo COURRIER N° 12204 ARRIVÉ LE - 6 MARS 2017	
POUR TRAITEMENT	CD
COPIE(S) POUR INFO	

Fenouillet le 27 février 2017

Monsieur Jean-Michel LATTES
Président du SMTC-Tisséo
7 esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 – 31011 Toulouse Cedex 6

Objet : Projet Mobilités 2020-2025-2030

Monsieur le Président,

Par courrier réceptionné en date du 5 décembre 2016, vous avez sollicité l'avis de la municipalité de Fenouillet concernant le projet Mobilités 2020-2025-2030. En effet, en France toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un Plan de Déplacements Urbains dont les principes régissent l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement.

C'est pourquoi la municipalité de Fenouillet émet un avis favorable à ce Projet Mobilités avec néanmoins d'importantes réserves concernant le territoire Nord Toulousain. En effet, les communes composant ce territoire connaissent un important retard en termes de transports en commun, de voirie et plus généralement en termes d'accessibilité et de mobilité. Contraintes par la Garonne, le Canal, la route de Paris, L'Hers et l'autoroute ce territoire s'est structuré dans le sens Nord-Sud délaissant toutes infrastructures lourdes dans le sens Est-Ouest. Avec 14 communes, plus de 150 000 habitants, des déplacements internes au territoire inférieur à 3 km qui représentent 41% des déplacements, une croissance démographique de +25% entre 1999 et 2007 et un afflux de nouveaux habitants de 38 000 entre 2012 et 2020 et de 43 000 habitants prévus entre 2021 et 2030, le Nord Toulousain est une terre d'accueil importante pour la Métropole. Toutefois, la stratégie favorisant la mobilité et le développement d'un réseau de transports en commun comme le développement d'un réseau routier n'est pas à la hauteur des enjeux.

1 – requalification de l'ex-RD820 de Saint-Jory à Toulouse

La route de Paris (ex-RD 820) reçoit 30 000 véhicules jour, concentre 10 000 salariés dans le secteur de la logistique et dessert une nouvelle galerie commerciale qui en 2 mois a compté 1 million de visiteurs. Connecté au périphérique toulousain par l'échangeur de Sesquières qui est totalement obsolète et dangereux, cet axe est un axe majeur et structurant pour le Nord Toulousain.

Aucun aménagement n'est prévu sur cette voie bien qu'elle soit quotidiennement saturée, aucune requalification pour l'installation d'une voie en site propre ou la création de contre-allées pour une meilleure desserte des entités économiques n'ont été prévues.

Mairie de Fenouillet

Hôtel de Ville - Place Alexandre Olives - BP 95110 - 31151 Fenouillet cedex - France
Tél. 05 62 75 89 75 - Fax. 05 62 75 89 88 - courrier@mairie-fenouillet.fr - www.fenouillet.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

2 – 3^{ème} ligne de Métro

Le développement des transports en commun lourds telle qu'une nouvelle ligne de métro participe à la structuration de la Métropole et favorise grandement la mobilité des habitants du territoire. Néanmoins la question du tracé reste entière puisque cette ligne reste quasiment intra-muros à Toulouse. Un tracé incluant une desserte du Nord Toulousain serait à même de répondre à un besoin pressant de mobilité pour les citoyens du Nord de la Métropole. Alors que cette nouvelle ligne de métro desservira la zone d'Innopole qui concentre 15 000 emplois, elle ne desservira pas la zone économique nord qui en compte 25 000.

3 – projet AFNT

L'installation de plusieurs gares au niveau de Saint-Jory, Lespinasse et Fenouillet est un élément crucial pour le développement du Nord Toulousain non seulement d'un point de vue démographique mais également économique. Alors que le Nord Toulousain concentre près de 22% de la population de la Métropole et près de 24% de l'activité de Toulouse Métropole, ce bassin de vie reste très dépendant de la performance du réseau routier avec un taux d'usage de la voiture de 78%. Le développement d'un réseau de TER nord toulousain cadencé au ¼ d'heures et ponctué d'arrêts stratégiques où sont associés parking-relais et rabattements de bus est un élément indispensable pour une urbanisation intelligente alliant service public et mobilité.

4 – un second pont sur la Garonne

Depuis des décennies, la question d'un nouveau pont sur la Garonne est évoquée, matérialisée sur les différents plans et études et tous font ressortir l'inexorable nécessité de ce second pont sur la Garonne. Qu'il soit au niveau de Saint-Jory pour une liaison rapide avec le PEX et la zone aéroportuaire en amont de la Métropole ou encore au niveau de Fenouillet ou d'Aucamville cette nouvelle traversée de la Garonne s'inscrirait comme une liaison Est-Ouest du nord de la Métropole manquant cruellement à ce territoire.

5 – péage Nord A62

La saturation du Nord en termes de trafic pose la question de l'utilisation de l'A62. En effet, la mise en place d'une gratuité du péage pour les habitants des communes Nord de la Métropole favoriserait la mobilité d'une grande partie des métropolitains et participerait à désengorger des axes quotidiennement saturés à l'image de l'ex-RD820 ou de la RD64.

6 – Le Boulevard Urbain Nord

Nous regrettons que le Plan Mobilités ne reprenne pas le projet de BUN pourtant élément majeur de la desserte du Nord Toulousain avec un couloir de bus en site propre et un rabattement vers la future gare par le boulevard Salvador Allende d'Aucamville.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de bien vouloir prendre en compte l'avis de la municipalité de Fenouillet dans le cadre du Projet Mobilités 2020-2025-2030 et vous prie de croire Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.



Le Maire

Gilles BROQUERE

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Optimo...), créer des capacités de
Accusé de réception en préfecture
01/04/2017 17:04 Du 17/03/2017 17:03
Sf...), favoriser l'articulation du
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Vu l'avis de la Commission Déplacements et Transports spécifique du 20 février 2017,

Vu la délibération n° DEL-17-0014 adoptée lors du Conseil de la Métropole du jeudi 23 février 2017,

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet les réserves suivantes avant de procéder au vote :

- ✓ **Nécessité de tenir compte de l'évolution des modes de vie et des mobilités des populations vivant dans les petites communes de la périphérie. Il convient de ne pas oublier de mailler le territoire autrement pour leur permettre de s'impliquer à leur tour dans les grands enjeux du futur PDU.**
Exemple : repenser le modèle de déplacements « en étoile » en favorisant les liaisons intercommunales, vers d'autres plateformes multimodales, vers des parkings de délestage, ...
- ✓ **L'application des réglementations pourrait être considérée « au cas par cas » pour permettre des économies et/ou des aménagements mieux adaptés au contexte.**
Exemple : sous prétexte de mise en accessibilité des points d'arrêts de bus, certains sont supprimés alors qu'ils sont encore utilisés.

Article 1

De donner un avis favorable au Projet Mobilités 2020/2025/2030, arrêté par délibération du Comité Syndical du SMTC-Tissé le 19 octobre 2016, sous réserve de prise en considération des éléments évoqués ci-dessus.

Article 2

D'autoriser Madame le Maire à engager tous les actes et démarches nécessaires à la mise en œuvre aux effets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an.

11 VOIX POUR (Avec réserves)
7 ABSTENTIONS
1 VOIX CONTRE

Fait à Flourens, le 7 mars 2017

Le Maire,
Corinne VIGNON



BORDEREAU D'ENVOI

MAIRIE DE FONBEAUZARD

Place Simon Montariol

BP 90223

31142 Saint-Alban

EMETTEUR :

Nom : POUTINEAU Caroline

Service : Secrétariat

Tel : 05.61.70.23.38

Fax : 05.61.70.87.96

DESTINATAIRE :

SMTC

Tel :

Fax :

☐ POUR INFORMATION

☐ POUR SUITE A DONNER

☐ POUR AVIS

☐ POUR NOTIFICATION

☐ EN RETOUR

☐

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint la délibération du conseil municipal de Fonbeauzard relative aux projets mobilités 2020-2025-2030.

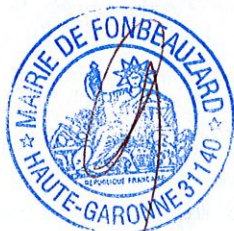
Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

A Fonbeauzard, le 29/12/2016

Le Maire

R Grimaud



tusse COURRIER N° ARRIVÉE	
- 2 JAN. 2017	
POUR TRAITEMENT	CD
COPIE(S) POUR INFO	

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Département de Haute-Garonne
Commune de FONBEAUZARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2016

Objet de délibération : SMTC Tisséo : Projets mobilités 2020-2025-2030 : (délibération n°79)

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 22
Présents : 19
Qui ont pris part à la délibération : 22
Date de la convocation : 06/12//2016
Date d'affichage : 06//12//2016

L'an deux mille seize le douze décembre, le Conseil Municipal de la commune de FONBEAUZARD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIMAUD Robert, Maire.

Présents : Robert Grimaud, Philippe Bessette, Géraldine Boennec, Michel Corbière, Bernard Crayssac, Myriam Costes, Mickaël Delaune, Nadine Devillers, Patrice Graffouliere, Virginie Hoyer, Serge Lasserre, Nadine Mayssal-Catalano, Florence Moret, Emmanuel Munoz, Francis Oulés, Paulette Piquemal, Cornélia Schatz, Jean-Jacques Selle, André Villate.

Pouvoirs : Sonia Capelle a donné pouvoir à Géraldine Boennec
Christelle Gourgues a donné pouvoir à Florence Moret
Jean-François Gil a donné pouvoir à Virginie Hoyer

Absente excusée jusqu'à 19h30 : Bernard Crayssac

Président de séance : Robert Grimaud, Maire

Secrétaire de séance : Michel Corbière.

Date de la convocation : 06/12//2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un Plan de Déplacements Urbains dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

La grande agglomération toulousaine dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012. Ce document cadre est réalisé collégialement entre le SMTC, les quatre intercommunalités membres (Toulouse Métropole, Muretain Agglomération, le Sicoval, le SITPRT) et les personnes publiques associées (Etat, Région Occitanie, Département de la Haute Garonne, les intercommunalités, les communes, les Chambres consulaires ...).

Le SMTC a pris la décision d'engager l'élaboration du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine, par délibération 2015.02.04.1.1 en date du 4 février 2015.

La délibération engageant l'élaboration du Projet Mobilités indiquait les principaux éléments d'enjeux suivants :

Concernant les perspectives de développement du territoire :

Le territoire de 115 communes accueille plus d'1 million d'habitants au sein d'un vaste espace métropolitain et connaît une forte croissance démographique et urbaine.

Cette croissance se répercutera sur la mobilité. Ainsi, à l'horizon de 10 ans, soit en 2025, on estime que le nombre de déplacements quotidiens tous modes confondus sur la grande agglomération toulousaine sera de 4,5 millions, soit 500 000 de plus qu'à ce jour, l'équivalent de l'usage actuel du réseau Tisséo ou du périphérique.

La saturation des réseaux de déplacements et l'absence de desserte performante de principaux grands sites d'activités posent l'enjeu de l'attractivité du territoire et celui du devenir du pôle métropolitain de niveau mondial et son rôle de locomotive de la compétitivité française à terme.

Pour répondre à ces enjeux d'attractivité et de compétitivité, il convient d'apporter une réponse globale de mobilité pour :

- Doter le territoire de solutions de mobilité pour accueillir 500 000 nouveaux déplacements tous les 10 ans.

- Assurer une desserte des sites d'activités au coeur du pôle de compétitivité mondiale.

Concernant le calendrier et le dispositif d'élaboration :

- 2015/2016 :

Une phase de consultation et participation citoyenne, permettant de partager et d'échanger sur une vision 2020/2025/2030 de l'organisation des mobilités dans la métropole toulousaine.

Une phase de travail plus technique, mais ouverte et transversale, avec pour objectif de concevoir le projet de « Projet Mobilités 2020/2025.2030 ».

Lors du Comité Syndical du 19 octobre 2016, les élus du SMTC ont arrêté le Projet Mobilités 2020-2025-2030 permettant l'enclenchement des phases de consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique.

En qualité de personne publique associée directement consultée, en application du Code des Transports, l'assemblée dispose d'un délai de 3 mois à compter de la date d'envoi du courrier pour émettre un avis sur le Projet Mobilités 2020-2025-2030. Au-delà des 3 mois, l'avis sera réputé favorable.

Monsieur le Maire précise que de nouvelles commissions territoriales devraient être programmées vers février/mars 2017, afin de tirer le bilan de cette étape de consultation et débattre à l'échelle des territoires de la grande agglomération toulousaine, des enrichissements à apporter au Projet Mobilités 2020-2025-2030 après l'enquête publique et son approbation.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, l'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés par 22 voix Pour, prenant acte de l'ensemble de ces informations relatives au Projet Mobilités 2020-2025-2030, n'émet aucune observation particulière à ce stade de la consultation et reste dans l'attente d'une nouvelle étape de concertation permettant de poursuivre l'enrichissement du projet.

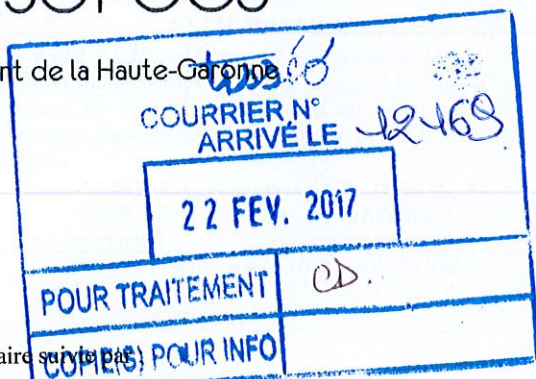
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

FONBEAUZARD, le 20 décembre 2016.

Le Maire,
Robert GRIMAUD

Document signé électroniquement.



Affaire suivie par
Delaban Sybille
Secrétariat du Conseil Municipal
☎0561915597
conseilmunicipal@fonsorbes.fr

N/Réf. : MP/DS 01-02

Objet : Projet Mobilités 2020-2025-2030

Fonsorbes, le 20 février 2017

Monsieur le Premier Adjoint au Maire

à

Monsieur LATTES Jean-Michel
Président du SMTC-TISSÉO
SYNDICAT MIXTE des TRANSPORTS
en COMMUN
7 esplanade Compans-Caffarelli – BP 11120
31011 TOULOUSE CÉDEX 6

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre courrier du 28 novembre 2016 portant sur la consultation des personnes publiques associées dans le cadre du Projet Mobilités 2020-2025-2030, je vous informe que le Conseil Municipal a émis un avis négatif lors de sa séance du 2 février 2017.

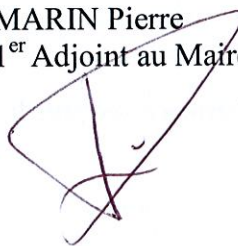
Effectivement, nous vous avons envoyé un courrier en avril 2016 afin de vous informer de nos souhaits, notamment le prolongement du tracé de la ligne 116 jusqu'à la gare de Colomiers, ainsi que le prolongement de la ligne Linéo, qui s'arrête à Plaisance du Touch, jusqu'à Fonsorbes. Or, à ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue.

Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération correspondante, télétransmise ce jour à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



MARIN Pierre
1^{er} Adjoint au Maire



EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de FONSORBES		
<i>Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch</i> L'an deux mille dix-sept, le deux février, à 19 heures 05, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.		
Présents : Mmes BOBO, CALVO, DE COUX, DUBOIS, GOSSELIN, HERNANDEZ, KRIER, LACOSTE, MALET, MATHIEU-DEBLACHE, SIMÉON, VITET et VOISIN Mrs BAË, BROUSSE, CHOUARD, FRANCHINA, GAUBERT, LALANNE, LASCRET, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MARIN, PERROT, PILET, RIVIER et SÉVERAC	Séance du 2 février 2017 Acte n° 2017-017	
Absent(s) représenté(s) : Mme BOYER a donné procuration à Mme VITET M. MONROZIER a donné procuration à Mme SIMÉON M. SOUM a donné procuration à	Conseillers en exercice 33	Conseillers Présents 28
Absent(s) : Mme RANGOLY et M. BUISSON Secrétaire de séance : M. PILET Jean-Claude Thème : 8,7 - TRANSPORTS Objet : Projet Mobilités 2020-2025-2030 du SMTC-TISSÉO Avis à formuler	Date de convocation 26 janvier 2017	Publiée par affichage en Mairie le 27 janvier 2017

Envoyé en préfecture le 20/02/2017
Reçu en préfecture le 20/02/2017
Affiché le **20 FEV 2017**
ID : 031-213101876-20170202-2017_017-DE

M. BAË Jean-Philippe, Adjoint délégué au secteur "services techniques-transport", expose au Conseil Municipal que par délibération du 4 février 2015, le SMTC-TISSÉO a initié le projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération toulousaine approuvé le 17 octobre 2012.

Cette révision a été lancée afin d'intégrer le projet politique de la nouvelle gouvernance du SMTC, axé essentiellement autour de la création de la 3^{ème} ligne de métro et la création de dix lignes de bus Linéo.

Lors du Comité Syndical du 19 octobre 2016, les Elus du SMTC ont arrêté le Projet Mobilités 2020-2025-2030 permettant l'enclenchement des phases de consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique.

Les principales actions de ce Projet Mobilités sont :

- **2019** : doublement de la ligne A
- **2020** : réseau Linéo, dont le remplacement de la ligne 65 par une ligne Linéo + téléphérique urbain sud
- **2024** : 3^{ème} ligne de métro

Aussi, en sa qualité de personne publique associée directement consultée, la commune de Fonsorbes dispose d'un délai de trois mois à compter de la date d'envoi du courrier de SMTC-TISSÉO (soit à compter du 28 novembre 2016) pour émettre un avis sur ce Projet Mobilités 2020-2025-2030, conformément au Code des Transports. Au-delà de ce délai, l'avis de la commune sera réputé favorable.

M. BAË Jean-Philippe rappelle au Conseil Municipal que la commune avait envoyé un courrier au Président du SMTC-TISSÉO, en avril 2016, pour lui faire part des souhaits de la municipalité, notamment celui du prolongement du tracé de la ligne 116 jusqu'à la gare de Colomiers et celui du prolongement de la ligne Linéo, qui s'arrête à Plaisance du Touch, jusqu'à Fonsorbes.

Aussi, après étude de ce Projet Mobilités 2020-2025-2030, il propose d'émettre un avis négatif pour les raisons suivantes :

- SMTC-TISSÉO prend plus en considération la situation de la grande agglomération toulousaine que celle de la périphérie

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 février 2017 – acte n° 2017-017 – page 2/2
Thème :	8.7 - TRANSPORTS
Objet :	Projet Mobilités 2020-2025-2030 du SMTC-TISSÉO Avis à formuler

- dans le cadre du déploiement des lignes Linéo, et plus particulièrement de la ligne Linéo 3 "Plaisance du Touch-Tournefeuille-Arènes", il est déploré l'absence de couloirs dédiés à la circulation des bus sur l'ensemble de son tracé, compte-tenu de l'engorgement considérable de la RD 632
De plus, il est demandé que ce tracé soit prolongé jusqu'au bassin de vie de Saint-Lys/Fonsorbes, bassin représentant déjà aujourd'hui plus de 20 000 habitants pour ces deux communes
- concernant l'actuelle ligne 116, il est regrettable que son prolongement jusqu'à la gare de Colomiers ne soit pas évoqué. Cette question sera d'autant plus pertinente lors de la mise en service de la 3^{ème} ligne de métro, connectée à cette gare
- se pose la question de la capacité du SMTC à financer l'intégralité du Projet Mobilités, au regard du poids financier que pèsera la 3^{ème} ligne de métro

Entendu l'exposé de M. BAË Jean-Philippe, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

Article 1 : émet un avis négatif au Projet Mobilités 2020-2025-2030 pour les raisons ci-dessus développées.

Madame le Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.



Madame le Maire
SIMÉON Françoise
Pour Madame le Maire
Le Premier Adjoint
Pierre MARIN

COMMUNE d'AIGREFEUILLE
31280 AIGREFEUILLE

2017/4/page 6

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE

Nombre de conseillers	L'an deux mille dix sept
En exercice : 15	le 27 février à 20 h 30,
Présents : 13	le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 22 février 2017	à la Mairie, sous la présidence de Brigitte CALVET, Maire.

PRÉSENTS : MM. ANDRÉ Christian, DIXON Eric, GRUDÉ Jean-Louis, IMART Thierry, LEMORTON Joël, STURMEL Philippe

Mmes: ANTHINIAC Laurence, DURU Sandra, DUCROS Lucie
LOPEZ Valérie, LOUBET Marine, POUPOT Mary

Secrétaire : LEMORTON Joël.

Absents excusés : MARTIN Jeanne procuration à Brigitte CALVET
Bernard SANY procuration à Thierry IMART

Objet : Avis sur le Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération toulousaine

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

La grande agglomération toulousaine dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012. Le Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la grande agglomération toulousaine, est élaboré par le SMTC Tisséo.

Ce document cadre, permettant de planifier les grandes infrastructures de transports, est réalisé collégialement entre le SMTC, les quatre intercommunalités membres (Toulouse Métropole, Muretain Agglo, le Sicoval, SITPRT) et les Personnes Publiques Associées (Etat, Région Occitanie, Conseil Départemental de la Haute Garonne, les communes, les Chambres consulaires, SNCF...). En février 2015, SMTC-Tisséo a décidé l'élaboration du Projet Mobilités 2020-2025-2030, valant révision du PDU actuel (2012). Il couvre un espace urbain et périurbain composé de 115 communes. Ainsi, le SMTC-Tisséo, compétent dans le domaine des transports en commun, se fait ambassadeur des politiques menées par les membres associés, compétents pour leur part dans le domaine des infrastructures routières, des lignes ferroviaires et routières de transport public, du déploiement du réseau cyclable, de l'accessibilité des cheminements piétons ou encore du stationnement, dont les projets sont intégrés, agrégés et mis en cohérence.

Le Projet Mobilités, porteur de la stratégie d'organisation de la mobilité dans la métropole toulousaine, permet de répondre aux besoins du territoire (500 000 nouveaux déplacements à satisfaire par jour à l'horizon 2025) selon les grands principes suivants:

- **La mobilité :** Organiser les conditions de la mobilité durable dans la perspective d'une croissance démographique soutenue
- **L'accessibilité :** Répondre à la demande de déplacement liée à la croissance démographique et au dynamisme économique.
- **L'attractivité :** Renforcer l'accès et maintenir l'attractivité des zones économiques et d'emploi.
- **L'innovation :** Anticiper la mobilité de demain afin que les usagers ne vivent plus leurs déplacements comme une contrainte mais comme une opportunité.

Trois grands axes sont portés par le Projet Mobilités :

Axe 1 : Mettre en œuvre une politique de transport en commun plus capacitaire et promouvoir les modes actifs pour faire face au développement des territoires.

- Actions : 3^{ème} ligne de métro - Doublement de capacité de la ligne A - Interconnexion ligne B et 3^{ème} ligne de métro entre Ramonville et l'INPT - Extension du réseau tramway - Téléphérique urbain sud - Déploiement du réseau Linéo...

Axe 2 : Maîtriser le développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et axes structurants de transports en commun.

- Actions : Pactes urbains - Charte livraison - priorisation des actions sur les pôles d'emplois et les quartiers prioritaires...

Axe 3 : Mettre en œuvre un plan de circulation - stationnement en optimisant les capacités résiduelles du réseau routier structurant.

- Actions : Renforcement de l'utilisation de la voiture partagée - Electromobilité - hiérarchisation du réseau routier...

Par ce Projet mobilités, SMTC-Tisseo annonce apporter :

- Un réseau de transports en commun au plus près des usagers (de 30% à 60% des usagers concernés par le réseau structurant).
- Une meilleure accessibilité à l'emploi (de 35% à 70% des emplois desservis)
- Une accroche des différents territoires, une mise en réseau pour le bien être des usagers.
- Une optimisation des connexions, une complémentarité entre l'aéroport, le réseau ferroviaires, le réseau interurbain et le réseau urbain.
- Des apports sur la qualité de vie et l'environnement.
- La prise en compte des personnes à mobilité réduite dans toute la chaîne des déplacements.

Lors du comité Syndical du 19 octobre 2016, les élus du SMTC ont arrêté le Projet mobilité 2020-2025-2030 permettant l'enclenchement des phases de consultation des Personnes Publiques Associées. A ce titre, en application du Code des Transports, la mairie d'Aigrefeuille doit donner son avis sur le Projet Mobilités 2020-2025-2030.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au Projet Mobilité 2020-2025-2030, mais souhaite formuler les réserves suivantes sur le projet :

- Le Plan de Déplacement Urbains proposé ne répond que très partiellement aux enjeux en terme d'adéquation entre les politiques de déplacement et l'habitat telles que définies dans le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT).
- Le plan de financement reste très fragile et repose sur des hypothèses de ressources maximisées et des dépenses particulièrement faibles, rendant crédible une forte augmentation fiscale durant le mandat 2020-2026 ou une révision à la baisse du projet.
- Dans une révision intégrée des budgets de Toulouse Métropole et de Tisseo SMTC, l'encours de la dette serait doublé de 4 milliards d'euros en 2024, interdisant de fait tout investissement significatif nouveau, hors politique des transports, pour de nombreuses années.

COMMUNE d'AIGREFEUILLE
31280 AIGREFEUILLE

2017/4/page 8

- Les lignes de Transports A la Demande (TAD) semblent être les grandes oubliées dans ce projet, dans lequel elles sont peu évoquées et peu apparentes sur les cartes. Le TAD tient pourtant une place importante dans les communes de périphérie (seconde couronne) en particulier de l'Est Toulousain, plus rurales, telles qu'Aigrefeuille. Reliant des zones avec de faibles densités de population à la station de métro de Balma, ce moyen de transport réduit les flux de véhicules et est un réel outil pour des populations telles que les jeunes ou les personnes âgées isolées. Le Conseil Municipal espère vivement que les lignes de TAD qui desservent la commune seront maintenues et que leur évolution suivra le développement du village.
- Le Conseil Municipal souhaite que des études soient menées afin d'envisager que la troisième ligne de métro desserve le quartier Malepère sur Saint-Orens de Gameville. Cet important projet de développement urbain impactera fortement les flux de déplacements de l'est toulousain et en particulier les trajets des habitants des communes de seconde couronne comme Aigrefeuille. Une station à Malepère permettrait un accès plus rapide au métro pour les habitants de la commune.

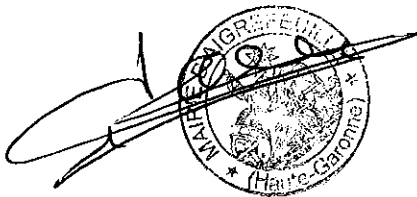
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme à l'original.

Certifié exécutoire compte tenu de
la publication le 27 février 2017
Et de la réception en Préfecture le 28/02/2017
Le Maire,

Le Maire,

Signature
Brigitte numérique de
CALVET Brigitte CALVET
Date :
2017.02.28
11:40:50 +01'00'



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Qui ont pris part à la délibération : 24 Pour : 24 Contre : 0

Date de la convocation : 16 février 2017

L'an deux mille dix sept et le vingt trois février à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. RICAUD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. MM. IGOUNET. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. VERNIER.

Pouvoirs : M. BOISSET à Mme DETUYAT. M. PEGOURIE à M. GADEN.

Absents excusés : MM. BOISSET. PEGOURIE. POUVILLON. Mmes FABREGAS. FOISSAC. ESTAUN. OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : PROJET MOBILITES 2020-2025-2030, AVIS DE LA MUNICIPALITE D'AUCAMVILLE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Exposé :

En France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un Plan de déplacements Urbains (PDU) dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement. L'élaboration du Projet Mobilités 2020-2025-2030, valant révision du PDU de la Grande Agglomération Toulousaine, a été engagée par le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) - Tisséo en février 2015.

Ce document cadre, permettant de planifier les grandes infrastructures de transports, est réalisé collégalement entre le SMTC-Tisséo, les quatre intercommunalités membres (Toulouse Métropole, Muretain Agglo, le Sicoval, le Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine, dit SITPRT) et les personnes publiques associées (Etat, Région Occitanie, Département de la Haute Garonne, les intercommunalités, les communes, les Chambres consulaires ...). Le périmètre du projet porte sur 115 communes et concerne plus d'un million d'habitants.

La gouvernance institutionnelle et technique initiée pendant près de deux ans a permis d'aboutir à un projet structuré autour de trois grands axes et trente-neuf actions, en réponse aux enjeux de mobilité, d'accessibilité, d'attractivité et d'innovation et à la poursuite de la croissance territoriale, démographique et économique de la grande agglomération toulousaine :

Date de réception préfecture : 11/04/2017

- Axe 1/ Mettre en œuvre une politique de transport en commun plus capacitaire et promouvoir les modes actifs pour faire face au développement des territoires. « Ou comment faire fonctionner ensemble le train, le métro, le tramway, le bus, la marche à pied, le vélo, la voiture partagée. »
- Axe 2/ Maitriser le développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et axes structurants de transports en commun. « Ou comment développer la ville et les transports en commun. »
- Axe 3/ Mettre en œuvre un plan de circulation-stationnement en optimisant les capacités résiduelles du réseau routier structurant. « Ou comment mieux développer et aménager les voiries et les stationnements.»

Les aménagements phares de ce projet sont la 3^{ème} ligne de métro, le téléphérique sud, le réseau LINEO et l'amélioration de la capacité d'accueil de la ligne A du métro.

Le Projet Mobilités a été voté et arrêté par délibération du SMTC le 19 octobre 2016. Ceci a permis d'enclencher dans un premier temps la procédure de consultation des personnes publiques associées (PPA), puis dans un second temps la procédure de mise à l'enquête publique.

L'objectif d'approbation du Projet Mobilités 2020-2025-2030 par délibération du SMTC est programmé pour la fin 2017 / début 2018.

La municipalité d'Aucamville, en tant que Personne Publique Associée, dispose d'un délai de 3 mois à compter de la date d'envoi du courrier pour émettre un avis sur ce projet. Au-delà des 3 mois, l'avis sera réputé favorable.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Projet Mobilités 2020-2025-2030,
Entendu l'exposé de M. VICENS, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

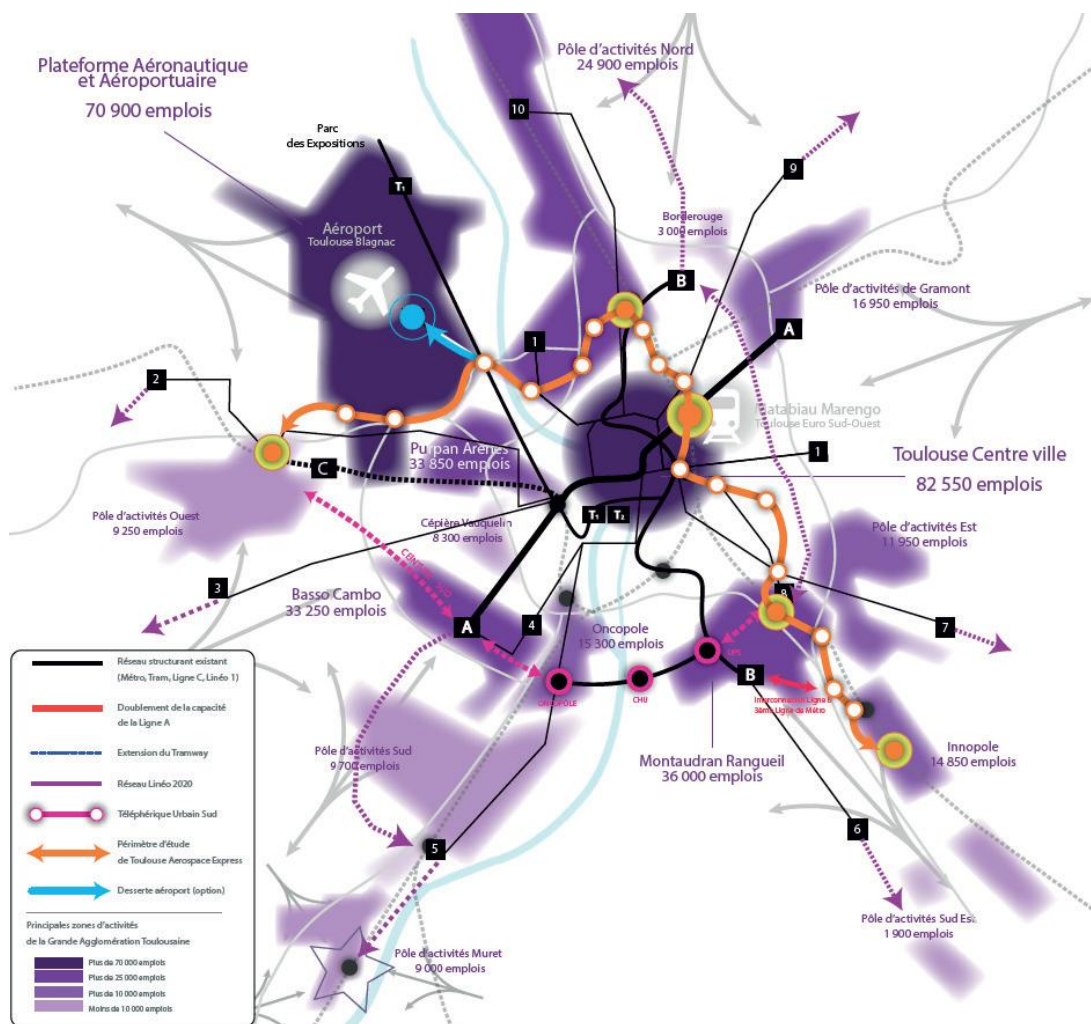
Décide

Article 1 : de rendre un avis favorable au Projet Mobilités 2020-2025-2030 avec les réserves suivantes :

. Le manque de solutions de mobilité structurantes et efficaces dans le secteur Nord.

En consultant le Projet Mobilités et les différentes cartographies produites, on ne peut que déplorer le manque de propositions de mobilité structurantes et efficaces sur le secteur nord. Il ne répond que partiellement aux enjeux en termes de cohérence entre les politiques de déplacement et d'habitat telles que définies par le SCOT. L'ambition ne nous semble pas également à la hauteur d'un secteur pourtant à forts enjeux démographiques et économiques. Pour exemple, les agents ou clients des entreprises LIEBHERR, MICRO TURBO et du nouvel hyper-centre commercial de Fenouillet n'ont d'autre choix que de se déplacer en voiture. Comme l'illustre la carte suivante, ce pôle d'activités Nord représente près de 25 000 emplois, contre près de 15 000 emplois pour l'Innopole qui se voit pourtant bénéficier de la 3^{ème} ligne de métro.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170411-20170329-2-1An2- DE Date de télétransmission : 11/04/2017 Date de réception préfecture : 11/04/2017
--



Nous regrettons que deux projets pourtant structurants et mentionnés à la fois dans le PDU 2012 et le Plan Guide du Nord toulousain, ne soient pas repris dans le Projet Mobilités. Il s'agit de la réalisation du Boulevard Urbain Nord, comprenant un couloir de bus en site propre et un rabattement vers la future gare par le boulevard Salvador Allende, ainsi que l'Aménagement Ferroviaire du Nord Toulousain. Ce dernier point est détaillé dans un des chapitres suivants.

. L'absence de prise en compte de la RD820, pôle d'activités et axe majeur de déplacement du Nord toulousain.

La RD820 constitue l'axe de déplacement majeur de ce pôle d'activités Nord sur lequel pèse l'enjeu de la décongestion de tout le secteur. L'axe est saturé aux heures de pointes depuis l'échangeur de Sesquières, son aménagement est obsolète, l'offre actuelle de transport en commun est inopérante, l'offre de déplacement doux inexistante, sa traversée pour rejoindre le canal puis Toulouse, ou la gare de Lacourtenourt est très dangereuse. Bien qu'il s'agisse d'une entrée de ville pour Aucamville et pour Toulouse, la RD820 ne dispose d'aucune des qualités urbaines que l'on pourrait en attendre. La municipalité d'Aucamville ne comprend pas pourquoi cet axe n'est absolument pas traité dans le cadre du Projet Mobilités car sans efforts conséquents, les activités et les emplois sont menacés, sans parler de la dégradation de notre cadre de vie.

. L'absence de prise en compte du projet d'Aménagement Ferroviaire du Nord Toulousain.

Nous déplorons également l'absence totale de prise en compte du projet d'Aménagement Ferroviaire du Nord Toulousain (AFNT) dans le Projet Mobilités. Ce projet de mise en place d'un système de TER cadencé au quart d'heure nous semble pourtant essentiel pour la desserte du pôle d'activités nord et la liaison avec le centre de Toulouse. Si ce projet d'AFNT est porté par l'Etat, la Région et la SNCF, le rabattement depuis le pôle d'activités, le centre d'Aucamville, ou encore le Boulevard Urbain Nord, vers les pôles d'échanges que constituent les futures gares est une action à la portée de l'Etat, de la Région, de la SNCF, de même que l'aménagement de parkings relais au droit de ces pôles d'échanges, dont le secteur nord est totalement dépourvu.

Accusé de réception n° 20170411-20170329-2-1A2-031-253100986-20170411-20170329-2-1A2-
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

. La modification du tracé de la 3ème ligne de métro au bénéfice des communes de première couronne et l'importance de son impact financier sur le budget global.

Nous ne remettons pas en question la réalisation de la 3ème ligne, mais son tracé pourrait être fortement amélioré au bénéfice des communes de première couronne, ce que mérite un projet pesant près de 60% du budget total du Projet Mobilités (sans l'option aéroport).

Une première proposition pourrait consister, sur la base du tracé actuel, à le prolonger vers le Nord à partir de Borderouge jusqu'au sud d'Aucamville et de réaliser une traversée de Garonne vers Blagnac au droit de l'avenue Salvador Allende. Une nouvelle connexion avec le réseau ferré constituerait un point fort du projet.

Une seconde proposition porterait sur la modification du tracé qui contournerait la ville de Toulouse par l'Est, en longeant le périphérique extra-muros, de façon à rejoindre les terminus des métros A et B et des tramway, avec une traversée de Garonne également au droit de l'avenue Salvador Allende. Les circulations transversales entre communes de première couronne et la délocalisation extra-muros de plusieurs pôles d'échanges seraient le point fort du projet.

Le plan de financement de cette troisième ligne reste très fragile et ne doit pas à terme modifier à la baisse ce plan de mobilités au détriment des villes de l'agglomération hors Toulouse.

. Le déploiement du réseau de bus LINEO, en particulier de la ligne 10.

Les lignes de bus 29, 60 et 69 desservent aujourd'hui Aucamville au départ de la station la Vache vers les communes de Castelnau, Bruguières et Gratentour offrent pleine satisfaction en dehors des heures de pointe. Venant en remplacement de ces trois lignes, la ligne Linéo 10, même en considérant le haut niveau de service rendu aux usagers, n'a de sens que si elle apporte une amélioration significative aux déplacements sur la commune en heure de pointe. Or, on peut douter de ce point sans acquisitions foncières et aménagements conséquents, compte tenu de la circulation actuelle, et à venir, et de l'étroitesse de l'avenue et de la route de Fronton.

Par ailleurs, le projet d'aménagement de Linéo 10 prévoit la suppression du stationnement longitudinal sur la partie Toulouse, entre le rond-point du croisement des avenues de Fronton et Salvador Allende et jusqu'à l'église d'Aucamville, ce qui aura inévitablement un impact négatif sur la dynamique commerciale des deux communes. Nous exigeons donc que plusieurs poches de parkings visibles et accessibles soient créées sur la partie Toulouse. Nous ferons, également de notre côté, tous les efforts nécessaires pour maintenir les stationnements existants sur Aucamville.

Enfin, nous souhaitons, par soucis d'accessibilité directe du plus grand nombre au centre de Toulouse, le maintien d'un transport en commun aérien du type ligne 29. Il s'agit d'un service apprécié d'une partie de nos administrés, notamment les plus âgés.

. Autre point spécifique.

Concernant l'action 14 mettre en œuvre un schéma directeur cyclable d'agglomération volontariste, il n'est pas fait mention d'un jalonnement, à l'instar du schéma piéton. La signalétique permettrait d'accompagner les pratiques et d'assurer la promotion du cyclisme utilitaire et de loisirs.

Par ailleurs, il convient de souligner les effets néfastes et préoccupants sur la santé publique que génère la saturation des réseaux routiers, sur la qualité de l'air et la pollution atmosphérique, sur le réchauffement climatique et sur le bruit. Toutes les actions qui contribueront à améliorer la mobilité et l'offre de transport en commun sur la métropole ne pourront que contribuer à améliorer la qualité de vie de ses habitants.

Article 2 : de transmettre la présente délibération au Président du SMTC.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170411-20170329-2-1An2- DE Date de télétransmission : 11/04/2017 Date de réception préfecture : 11/04/2017
--

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20170223-23022017_18-DE
Reçu le 28/02/2017
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,
OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=MAIRIE
D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE
D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FR Commune d'Aucamville – 31140
27/02/2017



A U C A M V I L L E



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 31/2017... DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 28 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-sept, le vingt-sept Février, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 20 Février 2017.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, MARQUIER, ARNAL, RIGAUD, FERTE J., FERTE S, GARBIN, JOUET, SEIB-TAUPIN.

PROCURATIONS

M. ANDUZE	à	M. BERNES
Mme LE GUIRIEC	à	Mme MAUREL
M. ZAMBONI	à	M. JOUSSEAUME
Mme MALBEC	à	Mme AUDIGUIER
Mme LLOUBERES	à	Mme GONZALEZ
M. DELON	à	Mme GARBIN

ABSENT : M. MARTIN

SECRETAIRE : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - SMT-C-TISSEO - Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) - avis du Conseil Municipal

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à visionner la vidéo présentée sur le site de SMT-C-TISSEO dans la rubrique « Projets Mobilités » / le Projet mobilités 2020-2025-2030 et à émettre un avis sur le projet.

Les membres du Conseil Municipal ont alimenté le débat autour de plusieurs éléments de réflexion:

- la nécessité incontournable d'un PDU pour le territoire formé par les 115 communes concernées
- si le nouvel axe majeur « desserte des grands pôles d'emplois » a été retenu pour ce PDU entre Colomiers et Labège, il n'en reste pas moins que le Nord Toulousain (25.000 emplois) a été oublié, voire démantelé
- le SCOT oblige le cadencement au 1/4h des TC et le développement des réseaux structurants pour accompagner les zones de densification telle que celle prévue à Aussonne à Lou Pintre pour nous permettre de répondre à la loi SRU-Duflot. Il apparaît que, suivant la carte de répartition, tout le quart Nord-Nord Ouest allant de Fenouillet à Colomiers, ne sera même pas irrigué par un LINEO. On ne verrait apparaître l'étude d'une ligne OPTIMO qu'à l'horizon 2025 : la commune ne pourra donc être au rendez-vous d'une intégration de nouvelles populations avec un TC performant et structurant

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

- La réalisation de la 3ème ligne de métro a été traitée en amont du PDU alors qu'elle est une des 39 actions de ce PDU. C'est difficilement compréhensible et ceci obère des solutions alternatives car l'élément majeur qu'est ce métro est déjà choisi

- On peut également être dubitatif sur le plan de financement de cette 3ème ligne de métro : des inquiétudes sur des subventions, des participations inconnues par rapport à l'ampleur du projet donc fragilité de ce financement surtout puisqu'il repose sur des recettes maximisées et des dépenses faibles rendant possible une obligation de revoir le projet à la baisse en terme de contenu et si l'on se rapporte au Budget consolidé Tisséo-TM, l'encours de la dette de TM au jour de la mise en service (2024) gèlera de fait de nombreux investissements métropolitains, hors transports, pendant longtemps.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de donner au projet de mobilités 2020-2025-2030 du territoire de Toulouse Métropole un avis favorable sous réserves que les éléments pointés par le débat soient pris en compte.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 28 février 2017

Le Maire,
Lysiane MAUREL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit février 2017, le Conseil Municipal de la Commune d'Auzesville-Tolosane dûment convoqué en date du vingt-deux février, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François-Régis Valette, Maire.

Présents	Mesdames et Messieurs les Adjoints : Claudette SICH, Didier BONHOMME, Irène TARDIEU, Dominique LAGARDE, Nicole REULET, Jean-Baptiste PUEL. Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Alain PRADAL, Marie-José ANGLES, Nathalie LONGUEVILLE-BEDRUNE, Sandrine GAILLARD, Olivier RENAULT, Bakhta KELAFI, Jérémie JAUZE (jusqu'à 22h30), Luca SERENI, Guillaume DEBEAURAIN (jusqu'à 22h10), Nicolas DRUILHE, Michel BOUCHARDY, Jean-Pierre MAYER, Jean-Pierre HARDY, Farida VINCENT et Claire MAYLIE
Absents excusés	Mesdames Marie-Pierre MADAULE, Jérémie JAUZE (à partir de 22h30) et Christelle TURROQUE Messieurs Anghel-Cristian GHEORGHE, Guillaume DEBEAURAIN (à partir de 22h10), Raphaël QUESSADA
Pouvoirs	Madame Marie-Pierre MADAULE à Madame Sandrine Gaillard Madame Jérémie JAUZE à Monsieur Luca SERENI (à partir de 22h30) Madame Christelle TURROQUE à Madame Claudette SICH Monsieur Anghel-Cristian GHEORGHE à Monsieur Jean-Baptiste PUEL Monsieur Guillaume DEBEAURAIN à Madame Irène TARDIEU (à partir de 22h10) Monsieur Raphaël QUESSADA à Monsieur Didier BONHOMME
Secrétaire de séance	Madame Claire MAYLIE

OBJET : AVIS SUR LE PROJET MOBILITES 2020-2025-2030

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération du 4 février 2015, Tisséo SMTC a initié le Projet Mobilités 2020- 2025 – 2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains approuvé le 17 octobre 2012. Tisséo – SMTC a engagé une première phase de concertation publique qui s'est tenue entre le 7 septembre et le 2 octobre 2015. La Communauté d'Agglomération Sicoval a exprimé un avis par délibération du 28 septembre 2015. L'année 2016 a été consacrée à la rédaction du projet ainsi qu'à des phases de concertation diverses avec les différents partenaires (commissions thématiques et territoriales). Le projet a été arrêté administrativement lors du Comité Syndical du SMTC du 19 octobre 2016. A noter que les représentants du Sicoval auprès du SMTC se sont abstenus aux motifs d'un plan de financement restant à finaliser, notamment les participations des collectivités membres ainsi que la demande d'une desserte équilibrée du territoire du Sicoval particulièrement pour son secteur Sud.

Les prochaines étapes d'élaboration du Projet Mobilités sont les suivantes :

- septembre 2017 : enquête publique ;
- début 2018 : approbation et mise en œuvre.

Par ailleurs, un débat public s'est tenu entre le 12 septembre et le 17 décembre 2016 sur le projet de 3^{ème} ligne de métro (Toulouse Aerospace Express - TAE) organisé par la Commission Nationale du Débat Public. Les premières conclusions du débat ont été exprimées par son Président Jacques Archimbaud lors de la réunion de clôture du 17 décembre, le rapport définitif a été remis le 16 février 2017.

Le débat public sur TAE a constitué une étape majeure du débat sur les mobilités au sein de la grande agglomération toulousaine. Au-delà de la question de l'opportunité de la 3^{ème} ligne de métro, nos concitoyens regrettent le retard de notre agglomération dans la mise en œuvre de

solutions capacitaires, innovantes et de mobilité active permettant d'améliorer leur qualité de vie. Le Sicoval a participé au débat par la production d'un cahier d'acteurs.

Lors de sa séance du lundi 27 février 2017 le Conseil de Communauté du Sicoval a approuvé le Projet Mobilités 2020-2025-2030 de Tisséo-SMTC avec les réserves suivantes :

- la desserte du Nord du Sicoval par TAE et par la Connexion Ligne B ;

Il est souhaité que TAE soit réalisée sur l'itinéraire historique du PLB de l'INPT jusqu'au terminus de Labège La Cadène en cohérence avec le projet urbain Labège Enova Toulouse, et que la ligne B soit prolongée jusqu'à la station INPT, lieu d'interconnexion, sans rupture de charge en mode métro;

- la mise en œuvre rapide des projets prêts à être engagés, en particulier le prolongement de la ligne B jusqu'à la station INPT, quel que soit le calendrier de réalisation de TAE ;

- la desserte du Sud du Sicoval par une ligne express connectée au réseau urbain structurant ;

- la soutenabilité financière du Projet Mobilités pour les collectivités membres du SMTC, conforme à une approche solidaire des déplacements et équitable en matière de versement Transport,

- le prolongement de Linéo 6 à l'horizon 2025, selon le développement du territoire et notamment la création du quartier durable La Maladie à Castanet ;

- le développement du réseau Optimo entre Escalquens et Labège et entre Castanet et Labège ;

- l'amélioration de la desserte périurbaine ;

- le développement des services de location de vélos dans les parcs d'activités en lien avec la mutation de la Maison de la Mobilité de Labège en Maison du Vélo ;

- la mise en œuvre des pactes urbains relatifs à la desserte Nord métro, la ligne express Sud et Linéo 6 ;

- la poursuite et l'amplification des actions d'éco mobilité

- la coordination approfondie des Autorités Organisatrices de la Mobilité.

A la suite de cette présentation un débat s'est engagé au sein du Conseil Municipal. Les nombreuses interventions ont été très critiques vis-à-vis du Projet Mobilités 2020-2025-2030 de Tisséo-SMTC.

A partir notamment des considérations suivantes :

* L'ampleur des réserves émises par le Sicoval,

* L'absence d'engagement sur le lancement immédiat de la construction du prolongement de la ligne B de métro au moins jusqu'à la station de l'INPT,

* Le calendrier et l'estimation du coût de TAE ne sont absolument pas du tout crédibles. Par ailleurs TAE n'est pas financé et son coût consommera l'essentiel des financements dédiés au projet Mobilités au détriment de tous les autres moyens de transport en commun. Cela constitue une véritable duperie de nos concitoyens et ne répond ni à leurs besoins, ni à leur attentes à court et moyen terme,

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 12 abstentions, donne un avis défavorable au Projet Mobilités 2020-2025-2030 de Tisséo-SMTC.**

Ainsi fait et délibéré à Auzeville-Tolosane, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,

François-Régis VALETTE

Le Maire d'Auzeville-Tolosane,
certifie que le présent document a été
publié le : 14 mars 2017
Notifié le : 14 mars 2017
Transmis au Commissaire de la République
le : 14 mars 2017



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Nombre de
Conseillers en
Exercice : 19
Abstentions :
Contre :
Pour : 17

L'an deux mille dix sept, le 20 février, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de M. OBERTI Jacques, Maire

Date de la convocation : 15 02 2017

Etaient présents : ADAM Pascal, BRIAND Laetitia, CHAUVET Michel, DAZA Diane-Sarah, DELMAS Gilbert, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, GRELAT Hélène, LOMBARD Stéphanie, MAUREL Alain, MAUFRAS Jean-Yves, OBERTI Jacques, PINAUD Sébastien, SARTORI Janine, TROPIS Karine, VATIN Marc.

Absents excusés : ANTOINE Frédéric, DEMAY Véronique

Procurations : LAFFONT Maryse a donné procuration à MAUFRAS Jean-Yves

Mme TROPIS Karine a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : Avis sur le Projet Mobilité 2025-2030

M. Le Maire rappelle à l'Assemblée :

Par délibération du 4 février 2015, Tisséo SMTC a initié le Projet Mobilités 2025 – 2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains approuvé le 17 octobre 2012.

Tisséo – SMTC a engagé une première phase de concertation publique qui s'est tenue entre le 7 septembre et le 2 octobre 2015. Le Sicoval a exprimé un avis par délibération du 28 septembre 2015.

L'année 2016 a été consacrée à la rédaction du projet ainsi qu'à des phases de concertation diverses avec les différents partenaires (commissions thématiques et territoriales).

Le projet a été arrêté administrativement lors du Comité Syndical du SMTC du 19 octobre 2016. Les représentants du Sicoval auprès du SMTC se sont abstenus aux motifs d'un plan de financement restant à finaliser, notamment les participations des collectivités membres ainsi que la demande d'une desserte équilibrée du territoire du Sicoval particulièrement pour son secteur Sud.

Les prochaines étapes d'élaboration du Projet Mobilités sont les suivantes :

- septembre 2017 : enquête publique ;
- début 2018 : approbation et mise en œuvre.

Par ailleurs, un débat public s'est tenu entre le 12 septembre et le 17 décembre 2016 sur le projet de 3^{ème} ligne de métro (Toulouse Aerospace Express - TAE) organisé par la Commission Nationale du Débat Public. Les premières conclusions du débat ont été exprimées par son Président Jacques Archimbaud lors de la réunion de clôture du 17 décembre, le rapport définitif a été remis le 16 février 2017.

Le Projet Mobilités 2025-2030 a été présenté en commission conjointe Transports et Déplacements / Aménagement du Sicoval le 26 janvier 2017.

Le débat public sur TAE a constitué une étape majeure du débat sur les mobilités au sein de la grande agglomération toulousaine. Au-delà de la question de l'opportunité de la 3^{ème} ligne de métro, nos concitoyens regrettent le retard de notre agglomération dans la mise en œuvre de solutions capacitaires, innovantes et de mobilité active permettant d'améliorer leur qualité de vie. Le Sicoval a participé au débat par la production d'un cahier d'acteurs dont les éléments sont repris et complétés dans le présent avis.

Accusé de réception en préfecture
N° 2017-02-04
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

1. Un accord de principe sur le Projet Mobilités, mais un financement à consolider et des priorités à confirmer.

Le projet de 3^{ème} ligne (TAE) et sa planification opérationnelle ont été le point de départ de la révision du Plan de Déplacements Urbains, dit « Projet Mobilités 2020-2025-2030 ».

Le Projet Mobilités, tel que voté le 19 octobre 2016, intègre les infrastructures métro attendues par le Sicoval pour la desserte de ses parcs d'activités Nord. Ces infrastructures prolongent le réseau structurant métropolitain et confortent le sud-est toulousain comme porte d'entrée de l'agglomération. Ces équipements ont fait l'objet d'intenses discussions entre exécutifs après l'abandon, par la majorité du SMTC, du projet initial de prolongement de la ligne B (PLB) défendu historiquement par le Sicoval.

Le Projet Mobilités intègre également d'autres projets de transports en commun ou de mobilité alternative répondant à la diversité des besoins de la métropole et du Sicoval.

a. La desserte de Labège-Innopole, parc d'activités d'intérêt régional, par TAE.

Dès les premières réflexions sur TAE, le Sicoval s'est montré ouvert et intéressé par ce projet ambitieux.

Le projet initial de PLB abandonné, le Sicoval souhaite malgré tout que TAE soit réalisée **sur l'itinéraire du tracé du PLB de l'INPT jusqu'au terminus de Labège La Cadène** en confirmant le principe d'une infrastructure franchissable par les divers usagers de l'Innopole, aujourd'hui Labège Enova Toulouse. Pourquoi ? En 2014, le Sicoval a élaboré un projet urbain en cohérence avec le PLB. Les principes d'aménagement et d'accueil des entreprises sont déjà mis en œuvre et concernent des implantations actuelles et futures. L'ensemble du schéma d'implantation répond à une desserte optimale en transports en commun pour les salariés actuels et à venir.

Le SMTC propose une **solution variante : l'insertion en surface, parallèle à la voie ferrée. Cette solution ne répond ni aux attentes du Sicoval** ni aux objectifs d'augmentation de la part modale TC dans les mobilités : la nouvelle distribution des stations ne permet pas de desservir l'ensemble de Labège Enova Toulouse et bouleverse l'organisation prévue en séquences programmatiques reliées par TAE et « La Diagonale » - axe prioritairement modes actifs -, qui constitue la nouvelle identité du secteur.

Par ailleurs, il serait préjudiciable de ne pas conserver d'emprise pour permettre le passage à 4 voies de la ligne ferroviaire sud-est (Montaudran / Villefranche-de-Lauragais). N'oublions pas que ce projet a été « fléché » comme nécessaire dans le cadre de la future liaison ferroviaire grande vitesse Toulouse-Narbonne. La fusion des Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon pourrait le réactiver.

Le Sicoval souhaite que TAE s'adapte et prenne en considération les études déjà réalisées, notamment en ce qui concerne la création de la halte de Labège - La Cadène par la Région et SNCF Réseau.

La synthèse du débat public sur la 3ème ligne :

Comme indiqué précédemment, le compte rendu final du débat public sur la 3ème ligne de métro a été remis le 16 février 2017. Ce débat a réuni près de 3 000 participants dans le cadre de 80 rencontres publiques. Les divers réseaux sociaux ont également permis une large diffusion et une interaction forte avec le grand public.

Le contexte du débat a été le suivant : peu d'interférences partisans, une maîtrise d'ouvrage très impliquée, une mobilisation importante des acteurs, un calendrier difficile à appréhender par le grand public du fait de la concomitance des différentes concertations (notamment relatives au Projet Mobilités).

Le diagnostic global a été partagé par les participants : une agglomération qui connaît une forte augmentation démographique, la réalité de l'étalement urbain, une situation de thrombose routière et une faible part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail.

Il est rappelé que certaines collectivités et notamment le Sicoval, se sont fortement impliquées dans le débat en particulier pour mettre en discussion les clés de répartition financières.

Accusé de réception en préfecture
01/05/2017 09:00:00
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Les questionnaires renseignés par le grand public (près de 5 000) ont démontré la priorité donnée à la 3ème ligne en mode métro (vitesse commerciale et capacité importantes) pour améliorer la desserte des zones d'emplois. De plus, l'importance des extrémités Colomiers et Labège, est soulignée tout comme l'importance de la connexion avec le prolongement de la ligne B. (p 43, question 2 : 58% des répondants sont d'accord avec l'affirmation : « la 3ème ligne doit absolument desservir Labège », 54% sont d'accord avec l'affirmation : « La 3ème ligne doit absolument être connectée avec un prolongement de la ligne B »).

Si la solution métro est plébiscitée, le débat a mis en lumière des doutes sur les rabattements (cadencement des TER), sur l'efficacité du bouquet Linéo (pas de régularité en absence d'aménagements en sites propres), sur la capacité des parkings relais existants. Ainsi, certains participants privilégient une densification du maillage des transports à la création d'une 3ème ligne de métro.

La desserte des grands pôles a été interrogée : notamment la gare Matabiau et l'aéroport. Matabiau est un site d'interconnexion majeur (lien ferroviaire avec arrivée souhaitée de la LGV, accès au réseau urbain). La desserte de l'aéroport revêt une grande importance en particulier pour les milieux économiques. Les citoyens la conditionnent à une contribution du gestionnaire.

Par ailleurs, les collectivités et le grand public qui ne disposeraient pas d'une desserte directe, s'interrogent sur les rabattements, l'interconnexion des différents réseaux et souhaitent que soit privilégié un développement polycentrique de la métropole.

Différentes alternatives à la 3ème ligne de métro ont été proposées par divers collectifs / associations / partis politiques : poursuite du maillage tram - bus, amélioration de l'étoile ferroviaire assortie d'un maillage complémentaire, desserte des quartiers plus denses par la 3ème ligne (secteur nord-est).

Concernant la desserte de Toulouse, un débat en lien avec le projet urbain métropolitain s'est tenu : faut-il desservir les secteurs denses ou les secteurs à densifier ? Comment garantir les mixités fonctionnelles, sociales et la répartition homogène des équipements publics ?

Une expertise indépendante a confirmé les simulations de trafic de la 3ème ligne (200 000 voyageurs / jour) en précisant que les hypothèses de développement urbain ont été prudentes et en relevant la pertinence du modèle utilisé.

A ce stade des études, le coût du projet pourrait évoluer à la hausse ou à la baisse. Pour certains participants, le coût apparaît comme sous-estimé. Le risque principal mentionné est que ce projet engloutisse les financements dédiés au Projet Mobilités en cas de dérive des coûts ainsi que les conséquences éventuelles sur la tarification des transports en commun et sur la fiscalité. Il est souhaité que de nouveaux modes de financement soient étudiés et que des dispositifs législatifs spécifiques puissent être mis en œuvre (cf. Grand Paris express).

Certains participants au débat ont évoqué la possibilité d'un phasage en cas d'impasse financière, par exemple en commençant par le tracé Matabiau – Colomiers, en poursuivant par le prolongement de la ligne B puis en achevant la 3ème ligne au Sud. La traduction serait potentiellement un coût global plus important et la définition d'une tranche fonctionnelle constituant un projet en soi. Par ailleurs, le fait de commencer par une tranche pourrait compromettre l'alliance politique autour du tracé.

Les impacts sur l'environnement ont été peu débattus. Une attention particulière devra être apportée à la qualité de l'air, aux risques technologiques, aux sites et sols pollués, aux risques d'inondation, à la préservation de la biodiversité et des paysages. Les coupures urbaines (la 3ème ligne sera à 60% en souterrain et 40% en viaduc ou au sol) sont également pointées comme des impacts paysagers.

Accusé de réception en préfecture
031-253100980-20170411-20170329-2-1A42-
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Le Sicoval approuve les recommandations émises par la Commission en particulier :

- un portage politique du projet à mieux partager, impliquant plus fortement les élus concernés sur l'ensemble du périmètre. Le Président du SMTC a annoncé lors du rendu du rapport que ce portage pourrait être assuré dans le cadre d'une conférence des exécutifs renforcée ;
- une meilleure articulation des diverses concertations pour une meilleure compréhension des processus administratifs par le grand public, la prochaine étape importante étant l'enquête publique sur le Projet Mobilités qui devrait se tenir en septembre 2017 ;
- la poursuite de la dynamique de participation. La commission préconise en particulier l'instauration d'un panel test de citoyens, l'ouverture d'une Maison du projet, la mobilisation des 3 Codev jusqu'à l'enquête publique sur le PDU avec les moyens nécessaires. Par ailleurs, un garant post débat public pourrait être nommé avec l'accord du maître d'ouvrage. Son rôle serait de poursuivre le dialogue, demander des expertises complémentaires (son rapport serait joint au dossier d'enquête publique). Le Président du SMTC a annoncé en séance son accord pour la nomination d'un garant par la commission du débat public ;
- la création d'un Conseil Scientifique pour mieux donner accès aux données de mobilité et étudier les solutions alternatives énoncées lors du débat en lien avec les Codev ;

Suite à la remise de ce rapport, le SMTC a 3 mois pour décider de la poursuite du projet.

b. Interconnexion entre la ligne B et TAE, du terminus de la ligne B (Ramonville Saint Agne) à la future station INPT.

Cette interconnexion a pour objectif de desservir, par une infrastructure de transport lourde **sans rupture de charge**, le Parc Technologique du Canal (implanté sur Toulouse et Ramonville Saint Agne) et Labège Enova Toulouse, via le franchissement du Palays, fonctionnalité historique liée à l'attractivité du corridor de la ligne B (cf. enquêtes ménages). Cette interconnexion permettrait de proposer un maillage pertinent aux usagers du sud de l'agglomération toulousaine.

Des études sont prévues par le SMTC pour déterminer les caractéristiques de cet ouvrage et l'offre de transport associée.

L'Etat, les Conseils Régional et Départemental, déjà impliqués sur le PLB, ont reconduit leurs efforts de soutien financier pour réaliser cette interconnexion. Pour rappel, l'Etat s'est engagé à apporter 35 M€, les travaux devant démarrer avant la fin 2017. Si cette interconnexion n'est pas confirmée rapidement, ce financement sera perdu.

Ne pourrait-on pas également valider les autorisations et les démarches administratives menées dans le cadre du PLB ?

Indépendamment de l'arrivée de TAE, le Sicoval souhaite que la ligne B (pour laquelle 15 M€ ont déjà été engagés dans le cadre des études détaillées) soit prolongée jusqu'à la future station INPT, lieu d'interconnexion.

c. Les projets de transports principaux ou de mobilité alternative inscrits au Projet Mobilités et concernant plus précisément le territoire du Sicoval

Action 1 : Faire la 3^{ème} ligne de métro / p97

Action 2 : Doubler la capacité de la ligne A du métro / p 98

Action 3 : Interconnecter la ligne B à TAE / p 100

Action 5 : Faire la ceinture Sud / p 104

Action 7 : Développer le réseau Linéo

La mise en service de Linéo 6 (Ramonville métro – Castanet) est prévue en septembre 2017.

Le prolongement de Linéo 6 est prévu à l'horizon 2025 selon le développement du territoire et notamment la création du quartier durable La Maladie à Castanet.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Action 8 : Hiérarchiser le réseau bus / p112

Développement du réseau Optimo : ces lignes transversales sont connectées à des pôles d'échanges, desservent les secteurs économiques et peuvent bénéficier de facilité de circulation.

Une ligne Optimo entre Labège et Castanet est inscrite à l'horizon 2030 en lien avec la création du quartier durable La Maladie à Castanet.

Une ligne Optimo entre Escalquens et Labège est inscrite à l'horizon 2025.

Action 9 : Adapter le réseau bus aux territoires / p 115

A ce titre, le Sicoval souhaite que l'offre actuelle en transports en commun de la zone périurbaine puisse être améliorée en l'adaptant aux besoins de mobilité croissants des territoires dans une logique de service social aux habitants et de couverture territoriale. Des solutions de nouvelles mobilités (covoiturage instantané) pourraient être mises en œuvre en complément ou pour les secteurs non desservis.

Action 13 : Préparer l'avenir dans l'organisation des chaînes de mobilité / p 122

La commune de Labège et en particulier le parc d'activités Labège Enova Toulouse, est retenue par le SMTC pour l'expérimentation d'une navette autonome.

Action 14 : Mettre en œuvre d'un schéma directeur cyclable d'agglomération volontariste / p 126

Sur le volet services vélo, le SMTC s'est engagé par courrier auprès du Sicoval pour étudier la faisabilité technique et économique d'un service de location de vélos sur le ressort territorial du SMTC. Le Sicoval est particulièrement intéressé par ces services pour ses zones d'activités Nord en lien avec la mutation de la Maison de la Mobilité en Maison du Vélo évoquée plus avant. Le Sicoval va engager une étude plus locale, qui menée conjointement à celle du SMTC, pourrait définir les conditions de l'expérimentation d'un nouveau service de location de vélos sur Innopole et le Parc technologique du canal.

Action 21 : S'engager sur la cohérence urbanisme / mobilités / p 144

Action 22 : Mettre en œuvre des pactes urbains sur les territoires déjà desservies ou pour lesquels des projets de desserte en transports en commun sont programmés / p 146

La démarche de pacte urbain devra être déclinée notamment pour le contrat d'axe signé n°9 relatif au Prolongement de la ligne B.

Un pacte urbain devra également être mis en œuvre pour le projet de Connexion ligne B, pour le projet de desserte Sud du territoire par une ligne express et pour Linéo 6.

Action 24 : Améliorer l'accessibilité et la desserte des zones économiques (amélioration de la ligne 79 par exemple) / p 150

Action 29 : Dynamiser l'usage de la voiture partagée / 162

Le développement du covoiturage et des spots covoiturage (points de prise en charge sécurisés) est prévu. Figure en projet, sur le Sicoval, le développement des spots covoiturage sur les axes RD16 et RD813 (axe RD2 déjà réalisé).

Action 30 : Accompagner et favoriser l'essor de l'électromobilité / p 164

Action 34 : Accentuer le report modal en amont des zones de congestion / p 172

Redonner la priorité aux usagers des transports dans les P+R, étendre l'offre existante.

Par ailleurs, le SMTC s'est engagé par courrier auprès du Sicoval à intégrer au projet Mobilités une action relative au déploiement d'une ligne express connectée au réseau urbain structurant. Pour rappel, le Sicoval souhaite que le sud de son territoire (Ayguesvives, Baziège, Montgiscard) soit desservi par une ligne express qui pourrait être mutualisée avec la ligne Hop 3 (Nailloux) exploitée par le Conseil Départemental.

d. Un plan de financement à consolider

Aujourd'hui, l'offre de déplacement sur le Sicoval est entièrement financée par des ressources issues de son territoire (Source SMTC). Les dépenses d'exploitation du réseau sont compensées par le « versement transport » des entreprises de la Communauté d'Agglomération (12,3 M€ en 2014), les recettes commerciales (1,8 M€) et la contribution du Sicoval (1,06 M€ en 2014).

Pour réaffirmer son volontarisme en matière de développement des transports collectifs, le Sicoval souhaite changer de paradigme en matière de financement en revoyant le mode de participation imaginé pour financer le PLB. Ce financement pourrait consister en une augmentation de la contribution du Sicoval en montant et dans la durée, conditionnée à la réalisation effective des infrastructures priorisées par le Sicoval.

Notre Communauté d'Agglomération souhaite cependant que les contributions supplémentaires demandées :

- soient conformes à une approche solidaire des déplacements sur le territoire de Tisséo SMTC prenant en compte notamment la répartition des déplacements domicile-travail pour l'affectation du versement transport aux différents projets ;
- soient adaptées à la capacité contributive des collectivités membres.

L'absence de financement du SMTC sur les dessertes aux extrémités de TAE (Labège, Colomiers), ainsi qu'à l'interconnexion entre la ligne B et l'INPT serait une novation rompant l'égalité de traitement des territoires membres d'un même syndicat. Les fondements même du syndicat mixte ne seraient plus respectés : seules les collectivités qui pourront financer leurs projets seront desservies efficacement. Cette remise en cause de la mutualisation du financement pose la question centrale de la pérennité du syndicat et du ressort territorial. Si cette nouvelle doctrine devait être confirmée, le Sicoval souhaite pouvoir décider de l'affectation des ressources qu'il aura mobilisées selon le principe : « qui paye, décide ».

Dans l'attente du bouclage du plan de financement et de la confirmation des priorités du Projet Mobilités, les représentants du Sicoval auprès du SMTC-Tisséo se sont abstenus sur l'arrêt du projet lors du Comité Syndical du 19 octobre 2016.

Ci-dessous : comparaison des coûts (source SMTC) des projets TAE et PLB (Ramonville-Inpt) pour le territoire du Sicoval et répartition des financements des principaux partenaires.

			Fourchette basse	Fourchette haute
PLB	180-220 M€	SMTC + SICOVAL	55	95
		CR	25	25
		CD	65	65
		Etat	35	35
		TOTAL	180	220
TAE	267 M€	SMTC + SICOVAL	140	
		CR	25	
		CD	67	
		Etat	35	
		TOTAL	267	
PLB + TAE	447 - 487 M€	TOTAL	447	487
		Sicoval + SMTC	195	235

(Sur la TAE, restent à confirmer les participations CR et Etat)

Pour rappel, le coût du prolongement de la ligne B s'élevait à 373,9 M€ (valeur 2011) – Source Dossier d'enquête publique.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

2. L'urgence de proposer des solutions de déplacement pour les habitants et les salariés de notre agglomération.

Les réunions organisées dans le cadre du débat sur la 3^{ème} ligne l'ont bien montré : la perspective de réalisation de TAE, infrastructure majeure du Projet Mobilités, reste lointaine et hypothétique pour les participants. Les débats ont souvent été occultés par des sujets plus proches de leurs préoccupations actuelles : le développement des pistes cyclables et des services associés, la tarification... Le débat public a dépassé son objet initial, **un véritable débat sur les mobilités s'est tenu à l'échelle de l'agglomération.**

Au-delà des nécessaires solutions capacitaires de transports en commun, longues à mettre en œuvre, le **Sicoval propose que des solutions immédiates d'écomobilité (location de vélos, covoiturage et autopartage dans les zones d'activités, aires de covoiturage...) soient intégrées dans la feuille de route du SMTC et rapidement mises en œuvre.**

A ce stade du projet Mobilités, ces actions pourraient être facilement développées et trouver un écho favorable auprès des habitants. Les initiatives telles que le Pass Ecomobilité (abonnement intégrant toutes les solutions de déplacement) sont louables, mais restent trop confidentielles.

Par ailleurs, le Sicoval et le SMTC sont partenaires de la Maison de la Mobilité de Labège qui informe, depuis 10 ans, sur les modes alternatifs à la voiture solo : transports collectifs, covoiturage, vélo... **Le Sicoval souhaite que le SMTC étudie la mutation de cet équipement public en Maison du Vélo.** En effet, avec une desserte de Labège-Innopole par TAE repoussée à 2024, les problématiques de mobilité déjà dénoncées par les entreprises et les salariés sur le secteur ne vont pas diminuer. Cette Maison du Vélo pourrait être dupliquée sur d'autres stations de TAE, créant une véritable offre de vélos en location gérée par le SMTC. Cette action ne sera possible que si le SMTC se transforme véritablement en Autorité Organisatrice de la Mobilité.

3. Une nécessaire coordination approfondie des Autorités Organisatrices de la Mobilité

Le débat public sur TAE a montré concrètement **la nécessité de développer le travail des 3 autorités organisatrices de la mobilité de la grande agglomération (SMTC, Conseil Régional, Conseil Départemental) avec les collectivités concernées.** La mutualisation des offres, les points d'interconnexion, les financements croisés, la tarification... sont autant de sujets à traiter ensemble pour la réussite de TAE et du Projet Mobilités. L'ensemble des réseaux doivent être optimisés pour maîtriser les dépenses d'exploitation et d'investissement des autorités organisatrices. A cet égard, le SMTC s'est engagé à étudier la mise en place d'une ligne de bus express entre le Sud du Sicoval et le réseau structurant urbain. Par ailleurs, l'accent est mis sur l'intérêt d'une meilleure coordination des offres, projets et tarifications entre les réseaux ferroviaire et urbain pour proposer aux usagers du sud est toulousain une offre plus intégrée.

4. La mise en œuvre et le suivi du Projet Mobilités

Pour répondre à l'urgence et retrouver la confiance du grand public, les projets qui sont techniquement prêts doivent être engagés rapidement : l'interconnexion de la ligne B de Ramonville à l'INPT doit être lancée au plus tôt, quel que soit le calendrier de réalisation de la TAE.

Par ailleurs, le Sicoval souhaite que dans la mise en œuvre du Projet Mobilités, un suivi des actions soit assuré et disponible pour les collectivités membres du SMTC permettant notamment de connaître l'état d'avancement des actions ainsi que leurs échéances de mise en œuvre.

Le débat public sur TAE a montré une forte lassitude des habitants de l'agglomération face à la non-réalisation de projets pourtant inscrits dans les documents de planification.

De plus, étant données les perspectives annoncées de développement démographique de l'agglomération et des déplacements associées, une attention doit être portée à l'évolution des réseaux à des échéances plus lointaines que le Projet Mobilités (2040-2050).

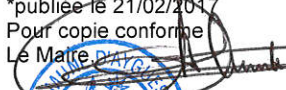
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Il est proposé :

- **de donner un avis favorable sur le Projet Mobilités 2020 – 2025 – 2030 sous réserve de la prise en compte des remarques formulées dans la présente délibération et en particulier :**
 - la desserte du Nord du Sicoval par TAE et par la Connexion Ligne B ;
il est souhaité que TAE soit réalisée sur l'itinéraire historique du PLB de l'INPT jusqu'au terminus de Labège La Cadène en cohérence avec le projet urbain Labège Enova Toulouse, et que la ligne B soit prolongée jusqu'à la station INPT, lieu interconnexion ;
 - la mise en œuvre rapide des projets prêts à être engagés, en particulier le prolongement de la ligne B jusqu'à la station INPT quel que soit le calendrier de réalisation de TAE ;
 - la desserte du Sud du Sicoval par une ligne express connectée au réseau urbain structurant ;
 - la soutenabilité financière du Projet Mobilités pour les collectivités membres du SMTC.
 - le prolongement de Linéo 6 à l'horizon 2025, selon le développement du territoire et notamment la création du quartier durable La Maladie à Castanet ;
 - le développement du réseau Optimo entre Escalquens et Labège et entre Castanet et Labège ;
 - l'amélioration de la desserte périurbaine ;
 - le développement des services de location de vélos dans les parcs d'activités en lien avec la mutation de la Maison de la Mobilité de Labège en Maison du Vélo ;
 - la mise en œuvre des pactes urbains relatifs à la desserte Nord métro, la ligne express Sud et Linéo 6 ;
 - la poursuite et l'amplification des actions d'Ecomobilité ;
 - la coordination approfondie des Autorités Organisatrices de la Mobilité.
- De transmettre le présent avis à M. le Président du SMTC – Tisséo.

Le Conseil Municipal délibère et accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré à Ayguesvives, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire certifie que la présente délibération a été :
*transmise au Représentant de l'Etat le 21/02/2017
*publiée le 21/02/2017
Pour copie conforme
Le Maire, 



Pour copie conforme,
A Ayguesvives, le 21/02/2017
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



VILLE DE
BALMA

tisseo COURRIER N° ARRIVÉ LE	
28 FEV. 2017	
POUR TRAITEMENT	ed
COPIE(S) POUR INFO	

Monsieur Jean-Michel LATTES
TISSEO-SMTC
7 Esplanade Compans Cafarelli
BP 11120
31011 TOULOUSE CEDEX 6

Réf. : 137-17/FI/SG
Objet : Avis sur projet mobilités 2020/2025/2030
dans le cadre de la consultation des personnes
publiques associées

Balma, le 26 février 2017

Affaire suivie par Monsieur Fabien ILLAT

☎ 05.61.24.82.22.
💻 f.illat@mairie-balma.fr

Monsieur le Président,

Par votre courrier daté du 28 novembre 2016, vous m'avez consulté sur le projet mobilités 2020/2025/2030 en tant que personne publique associée.

Après analyse des documents, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de nos observations ainsi que de l'avis de la commune de Balma.

Tout d'abord, j'approuve ce document dans son ensemble et salue sa qualité. Il allie une ambition d'équipements pour le territoire et le souci de confort pour nos habitants. Il tente de répondre à l'enjeu du fort développement démographique de notre métropole en raison de sa forte attractivité économique avec notamment le développement des transports en commun par de nouveaux projets structurants ambitieux.

J'approuve particulièrement les propositions de report modal :

- Pour la période 2015-2020 avec le doublement de la capacité de la ligne A du métro (permettant d'accueillir 250 000 voyageurs supplémentaires), la création de 10 lignes linéo supplémentaires et la création du téléphérique urbain sud.
- Pour la période 2020-2030 la création de la 3^{ème} ligne de métro, indispensable pour renforcer le maillage actuel.

Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur le Maire

8, Allée de l'Appel du 18 juin 1940
BP 33256 - 31132 BALMA CEDEX
Tél. : 05 61 24 92 92 - Fax : 05 61 24 52 93
mairie@mairie-balma.fr - www.mairie-balma.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Cependant, je souhaiterais porter à votre connaissance quelques observations.

1/ Observations :

- **Action 8 « Hiérarchiser le réseau bus »** : la commune est favorable à cette action sous réserve que la qualité de la desserte bus des communes périphériques et plus particulièrement de Balma soit améliorée et que l'offre de mobilité soit adaptée aux habitants de ces territoires . Si la création de la ligne linéo 1 par le prolongement de la ligne actuelle linéo 16 jusqu'à la route de Castres est positive, nous ne devons pas oublier le nord de la commune et notamment le développement de la ZAC Balma-Gramont. A ce niveau, les échanges techniques avec vos services font état d'une demande de cadencement plus important pour desservir Vidallhan à ce jour (à la fois dans la zone métro à 800m mais avec un bus en site propre ne desservant pas la ZAC). Cette situation est très pénalisante pour le développement en tertiaire de la ZAC. Nos inquiétudes sont importantes concernant le développement de la zone de Thégra (fin 2017) et La Garrigue (après 2021). Il est urgent d'apporter des solutions à ce niveau.

- **Action 18 « Améliorer la multimodalité dans les pôles d'échanges »** : la commune est favorable aux nouveaux services mobilité qui pourront être proposés aux usagers, notamment au niveau du pôle de Balma-Gramont et au niveau de la Vallée de l'Hers via une amélioration et une continuité des modes de déplacements doux ;

- **Action 21 « S'engager sur la cohérence urbanisme/mobilités »** : les principes évoqués par cette action sont en cours de réflexion dans le cadre de la révision du PLUi-H, en prenant notamment la forme d'un versement pour sous densité dans les rayons d'attractivité des transports en commun avec un seuil minimal de superficie de plancher. Le travail réglementaire de zonage prend également en considération les besoins en matière de cohérence développement urbain/transports ;

- **Action 22 « Mettre en œuvre des pactes urbains sur les territoires déjà desservis ou pour lesquels des projets de desserte en transports en commun sont programmés »** : aux remarques émises sur l'action 21, s'ajoute une interrogation sur la version du ScoT sur laquelle s'appuie cette action. En effet, celui-ci étant en cours de révision, il est difficile d'identifier les déclinaisons possibles de cette action sur la commune de Balma. De plus, la mise en œuvre des pactes urbains sur les territoires à desservir apparaît compliquée, s'agissant de projets dont la réalisation peut être conditionnée à de trop nombreux facteurs et de ce fait, sur une échelle de temps trop importante au regard du développement urbain possible ;

- **Action 23 « Traduire les pactes urbains dans les documents d'urbanisme »** : les remarques énoncées sur l'action 21 s'appliquent également à la présente action ;

- **Action 29 « Dynamiser l'usage de la voiture partagée »** : la commune est favorable à cette action. Cependant, il semble nécessaire de mettre en cohérence le contenu de cette action avec celui de l'action 15. A cet effet, la commune souhaite, à l'horizon 2020, la prise en compte d'aires et de spots de covoiturage sur les sites de Balma-Gramont et du terminus du Linéo 1 ;

- **Action 30 « Accompagner et favoriser l'essor de l'électromobilité »** : la commune est favorable à l'essor de l'électromobilité et notamment au déploiement de bornes de recharge. Dans ce cadre, la commune de Balma se porte candidate pour accueillir plusieurs bornes de recharge sur son territoire ;

- **Action 31 « Mettre en œuvre un schéma directeur des voiries »** : la commune y est largement favorable au regard des aménagements et actions envisagées précédemment. Plus particulièrement, **il convient de faire émerger la retranscription du projet de « Portes Métropolitaines »**. Une part de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements de Toulouse Métropole y est d'ailleurs consacrée. Ce projet consiste en un aménagement global de la RD 112 (route de Lavaur) et fait partie des rares axes de notre métropole ne disposant ni de trottoir, encore moins de piste cyclable. Pourtant dès fin 2017, une partie de ce secteur sera ouverte à l'urbanisation dans le cadre de la ZAC de Gramont (secteur « Thégra »). L'urbanisation du secteur « La Garrigue » est quant à elle prévue à partir de 2021 mais est conditionnée à la requalification de cet axe. Enfin, dès juin 2017, les travaux d'aménagement de la ZAC de la Tuilerie, dédiée au commerce, débiteront avec plusieurs grandes surfaces (Centrakor, Grand Frais etc). Ce projet de « Portes Métropolitaines » consiste également en un recalibrage de la zone du carrefour de la Roseraie avec la reprise de l'accès au périphérique, côté Balma et route d'Agde.

- **Action 32 « Améliorer les liaisons routières transversales »** : la commune est favorable globalement à cette action. Cependant nous y sommes opposés sur une partie du territoire de Balma (tracé LUBE). En effet, dans le cadre de la première révision du ScoT, une demande de déplacement de pixels a été faite et réitérée lors de la seconde révision du ScoT. L'objectif de cette demande est de préserver de toute urbanisation les coteaux ainsi que les zones agricoles et naturelles associées. En effet, les coteaux et l'Est de Balma sont des corridors écologiques à préserver d'une urbanisation de quelque ordre que ce soit. Cela à d'ailleurs été repris dans le cadre du PADD débattu en décembre dernier par le Conseil de Métropole.

2/ Avis de la commune de Balma sur le projet mobilités 2020 – 2025 – 2030

Au regard de ces différents points, la commune émet un avis **favorable assorti de réserves** au projet sous les réserves suivantes :

- **Action 8 « Hiérarchiser le réseau bus »** : la qualité de la desserte bus des communes périphériques et plus particulièrement de Balma doit être améliorée, surtout dans le secteur de la ZAC Balma-Gramont ;

- **Action 29 « Dynamiser l'usage de la voiture partagée »** : mise en cohérence du contenu de cette action avec celui de l'action 15. A cet effet, la commune souhaite, à l'horizon 2020, la prise en compte d'aires et de spots de covoiturage sur les sites de Balma-Gramont du terminus du Linéo 1 ;

.../...

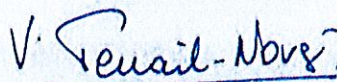
- **Concernant les actions 22 et 23**, il serait nécessaire de préciser les bases retenues en ce qui concerne le SCoT. En effet, celui-ci étant en cours de révision, les objectifs à atteindre vont différer d'ici peu. Par ailleurs, la densification des occupations autour des transports en commun existants est envisageable, mais densifier autour de secteurs de projet dont l'engagement de la réalisation reste très flou est impossible, et ne pourra se gérer à l'échelle du PLUi-H tel qu'il est envisagé. D'ailleurs, le PADD approuvé en décembre dernier est d'ores et déjà en contradiction avec le SCoT tel qu'applicable à ce jour.

-Concernant l'action 31, il est urgent d'inscrire le projet de « Portes Métropolitaines » dans le cadre du projet mobilités 2015-2020-2030. Il s'agit d'une condition à laquelle je tiens tout particulièrement, vous l'aurez compris.

Je vous remercie d'intégrer l'ensemble de nos observations et permettre ainsi une évolution du document avant son arrêt et sa présentation en enquête publique conforme à nos attentes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,


Vincent TERRAIL-NOVÈS



Commune du Sicaival

16 avenue de l'Hers
31450 BAZIEGE

☎ 05.61.81.81.25.

Fax. 05.61.81.87.87.
accueil@ville-baziege.fr

BORDEREAU D'ENVOI

Syndicat Mixte des Transports en
Commun

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120

31011 Toulouse Cedex 6

Votre correspondant :	MarilynLAURENT ACCUEIL	Date : 06/02/2017
Destinataire :	S M T C	
Objet : Délibération du Conseil Municipal. Séance du 26 Janvier 2017	Madame,Monsieur, Veuillez trouver ci-joint la délibération du Conseil Municipal de la commune de BAZIEGE. Vous en souhaitant bonne réception. Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.	

tisséo
COURRIER N° *12464*
ARRIVÉ LE
- 7 FEV. 2017

POUR TRAITEMENT	<i>ed</i>
COPIE(S) POUR INFO	

Marilyn LAURENT

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/02/2017

Reçu en préfecture le 02/02/2017

Affiché le

SLO

031-253100480-20170126-M170126-D1703-DE

D17-03

Séance du 26/01/2017

L'an deux mil dix-sept le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Jean ROUSSEL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 15

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 20

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. AGAUD Gilles, M. BLONDEAU Bernard, Mme FONQUERGNE Yvette, M. GABRIEL Cyril, M. INGELS Bruno, M. JAROSZEWSKI Eric, M. LOUIS Laurent, Mme MARTINEZ Christine, M. MIELLET Joel, M. PEYRICAL Daniel, Mme RIVIERE Anne-Marie, M. ROUSSEL Jean, M. RUMPALA Patrice, Mme SOARES Albanie, Mme VILELA Céline

Procurat(s) : Mme ARAVIT Caroline donne procuration à Mme VILELA Céline, M. FUMANAL Marcel donne procuration à M. INGELS Bruno, M. MANOU Stéphane donne procuration à M. RUMPALA Patrice, Mme POINTEAU Edwige donne procuration à M. BLONDEAU Bernard, Mme SIRE Louise donne procuration à M. LOUIS Laurent

Etai(ent) absent(s) :

M. GRANGET Arnaud

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ARAVIT Caroline, M. FUMANAL Marcel, M. MANOU Stéphane, Mme POINTEAU Edwige, Mme SIRE Louise

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PEYRICAL Daniel

Date de convocation
20/01/2017

Avis sur le projet Mobilités 2020-2025-2030

Date d'affichage
02/02/2017

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des transports et notamment les articles L.1214-14 et -15,

Vu la demande d'avis du 28 novembre 2016 émis par le SMTC Tisséo concernant le nouveau Plan de Déplacement Urbain intitulé « Projet Mobilités 2020-2025-2030 »,

Vu la délibération du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine (SMTC) en date du 19 octobre 2016 arrêtant le projet de PDU,

Considérant que le projet Mobilités, tel que voté le 19 octobre 2016, intègre les infrastructures métro attendues par le Sicoval pour la desserte de ses parcs d'activités Nord.

Considérant que le projet Mobilités intègre également d'autres projets de transports en commun ou de mobilité alternative répondant à la diversité des besoins de la métropole et du Sicoval.

Considérant les éléments de réflexion ainsi que les réserves émis par le Sicoval dans l'analyse du projet Mobilités exposés ci-dessous :

- a. La desserte de Labège-Innopole, parc d'activités d'intérêt régional, par TAE.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Dès les premières réflexions sur TAE, le Sicoval s'est montré ouvert et intéressé par ce projet ambitieux. Et ce, bien qu'il ait longtemps considéré le projet de PLB comme abouti, vu son état d'avancement (études, démarches administratives, financement, avis favorable de la commission d'enquête publique, échéance proche et maîtrise de sa réalisation (2020).

Le projet de PLB abandonné, le Sicoval souhaite malgré tout que TAE soit réalisée **sur l'itinéraire du tracé du PLB de l'INPT jusqu'au terminus de Labège la Cadène** en confirmant le principe d'une infrastructure franchissable par les divers usagers d'Innopole. Pourquoi ? En 2014, le Sicoval a élaboré un projet urbain en cohérence avec le PLB. Les principes d'aménagement et d'accueil des entreprises sont déjà mis en œuvre et concernent des implantations actuelles et futures. L'ensemble du schéma d'implantation répond à une desserte optimale en transports en commun pour les salariés actuels et à venir.

Le SMTC propose une **solution variante : l'insertion en surface, parallèle à la voie ferrée. Cette solution ne répond ni aux attentes du Sicoval ni aux objectifs** d'augmentation de la part modale TC dans les mobilités : la nouvelle distribution des stations ne permet pas de desservir l'ensemble de Labège-Innopole et bouleverse l'organisation prévue en séquences programmatiques reliées par TAE et La Diagonale (axe modes actifs), qui constitue la nouvelle identité du secteur.

Par ailleurs, il serait préjudiciable de ne pas conserver d'emprise pour permettre le passage à 4 voies de la ligne ferroviaire Sud Est (Montaudran/Villefranche-de-Lauragais). N'oublions pas que ce projet a été « fléché » comme nécessaire dans le cadre de la future liaison ferroviaire grande vitesse Toulouse-Narbonne. La fusion des Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon pourrait le réactiver.

Le Sicoval souhaite que TAE s'adapte et prenne en considération les études déjà réalisées, notamment en ce qui concerne la création de la halte de Labège-La Cadène par le Conseil régional et SNCF Réseau.

Par ailleurs, le Sicoval approuve les remarques émises par la Commission du débat public TAE lors de la réunion de clôture du débat, en particulier :

- Un portage politique du projet à mieux partager impliquant plus fortement les élus concernés,
- La poursuite de la dynamique de participation autour du projet avec des modalités à définir,
- La création d'un Conseil Scientifique pour mieux donner accès aux données de mobilité,
- Un rôle accru des 3 Codev selon des modalités à définir.

b. Interconnexion entre la ligne B et TAE, du terminus de la ligne B (Ramonville-Saint-Agne) à la future station INPT.

Cette interconnexion a pour objectif de desservir, par une infrastructure de transport lourde **sans rupture de charge**, le Parc technologique du canal (implanté sur Toulouse et Ramonville) et Labège-Innopole, via le franchissement du Palays, fonctionnalité historique liée à l'attractivité du corridor de la ligne B (cf. enquêtes ménages). Cette interconnexion permettrait de proposer un maillage pertinent aux usagers du sud de l'agglomération toulousaine.

Des études sont prévues par le SMTC pour déterminer les caractéristiques de cet ouvrage et l'offre de transport associée.

L'Etat, les Conseils Régional et Départemental, déjà impliqués sur le PLB, ont reconduit leurs efforts de soutien financier pour réaliser cette interconnexion. Pour rappel, l'Etat s'est engagé à apporter 35 M€, les travaux devant démarrer avant la fin 2017. Si cette interconnexion n'est pas confirmée rapidement, ce financement sera perdu.

Ne pourrait-on pas également valider les autorisations et les démarches administratives menées dans le cadre du PLB ?

Nonobstant l'arrivée de TAE, le Sicoval souhaite que la ligne B (nouvelle ligne 5

ME ont déjà été engagés dans le cadre des études détaillées) soit prolongée jusqu'à la future station INPT, lieu d'interconnexion.

c. Les projets de transports principaux ou de mobilité alternative inscrits au Projet Mobilités et concernant plus précisément le territoire du Sicoval

Action 1 : Faire la 3^{ème} ligne de métro / p97

Action 2 : Doubler la capacité de la ligne A du métro / p 98

Action 3 Interconnecter la ligne B à TAE / p 100

Action 5 : Faire la ceinture Sud / p 104

Action 7 : Développer le réseau Linéo

La mise en service de Linéo 6 (Ramonville métro – Castanet) est prévue en septembre 2017.

Le prolongement de Linéo 6 est prévu à l'horizon 2025 selon le développement du territoire et notamment la création du quartier durable La Maladie à Castanet.

Action 8 : Hiérarchiser le réseau bus / p112

Développement du réseau Optimo : ces lignes transversales sont connectées à des pôles d'échanges, desservent les secteurs économiques et peuvent bénéficier de facilité de circulation.

Une ligne Optimo entre Labège et Castanet est inscrite à l'horizon 2030 en lien avec la création du quartier durable La Maladie à Castanet.

Une ligne Optimo entre Escalquens et Labège est inscrite à l'horizon 2025.

Action 9 : Adapter le réseau bus aux territoires / p 115

A ce titre, le Sicoval souhaite que l'offre actuelle en zone périurbaine puisse être maintenue dans une logique de service social aux habitants et de couverture territoriale. Des solutions de nouvelles mobilités (covoiturage instantané) pourraient être mises en œuvre en complément ou pour les secteurs non desservis.

Action 13 : Préparer l'avenir dans l'organisation des chaînes de mobilité / p 122

La commune de Labège est retenue par le SMTC pour l'expérimentation d'une navette autonome.

Action 14 : Mettre en œuvre d'un schéma directeur cyclable d'agglomération volontariste / p 126

Sur le volet services vélo, le SMTC s'est engagé par courrier auprès du Sicoval pour étudier la faisabilité technique et économique d'un service de location de vélos sur le ressort territorial du SMTC. Le Sicoval est particulièrement intéressé par ces services pour ses zones d'activités Nord en lien avec la mutation de la Maison de la Mobilité en Maison du Vélo évoquée plus avant. Le Sicoval va engager une étude plus locale, qui menée conjointement à celle du SMTC, pourrait définir les conditions de l'expérimentation d'un nouveau service de location de vélos sur Innopole et le Parc technologique du canal.

Action 21 : S'engager sur la cohérence urbanisme / mobilités / p 144

Action 22 : Mettre en œuvre des pactes urbains sur les territoires déjà desservies ou pour lesquels des projets de desserte en transports en commun sont programmés / p 146

La démarche de pacte urbain devra être déclinée notamment pour le contrat d'axe signé n°9 relatif au Prolongement de la ligne B.

Un pacte urbain devra également être mis en œuvre pour le projet de Connexion ligne B, pour le projet de desserte Sud du territoire par une ligne express et pour Linéo 6.

Action 24 : Améliorer l'accessibilité et la desserte des zones économiques / p 150

Action 29 : Dynamiser l'usage de la voiture partagée / 162

Le développement du covoiturage et des spots covoiturage (points de prise en

charge sécurisés) est prévu. Figure en projet, sur le Sicoval, le développement des spots covoiturage sur les axes RD16 et RD813 (axe RD2 déjà réalisé).

Action 30 : Accompagner et favoriser l'essor de l'électromobilité / p 164

Action 34 : Accentuer le report modal en amont des zones de congestion / p 172

Redonner la priorité aux usagers des transports dans les P+R, étendre l'offre existante notamment à Ramonville en lien avec les projets urbains.

Par ailleurs, le SMTC s'est engagé par courrier auprès du Sicoval à intégrer au projet Mobilités une action relative au déploiement d'une ligne express connectée au réseau urbain structurant. Pour rappel, le Sicoval souhaite que le Sud de son territoire (Ayguesvives, Baziège, Montgiscard) soit desservi par une ligne express qui pourrait être mutualisée avec la ligne Hop 3 exploitée par le Conseil Départemental.

d. Un plan de financement à consolider

Aujourd'hui, l'offre de déplacement sur le Sicoval est entièrement financée par des ressources issues de son territoire (Source SMTC). Les dépenses d'exploitation du réseau sont compensées par le « versement transport » des entreprises de la Communauté d'Agglomération (12,3 M€ en 2014), les recettes commerciales (1,8 M€) et la contribution du Sicoval (1,06 M€ en 2014).

Pour réaffirmer son volontarisme en matière de développement des transports collectifs, le Sicoval souhaite changer de paradigme en matière de financement en revoyant le mode de participation imaginé pour financer le PLB. Ce financement pourrait consister en une augmentation de la contribution du Sicoval en montant et dans la durée, conditionnée à la réalisation effective des infrastructures prioritaires par le Sicoval.

Notre Communauté d'Agglomération souhaite cependant que les contributions supplémentaires demandées soient adaptées à la capacité contributive des collectivités.

L'absence de financement du SMTC sur les dessertes aux extrémités de TAE (Labège, Colomiers), ainsi qu'à l'interconnexion entre la ligne B et l'INPT serait une novation rompant l'égalité de traitement des territoires membres d'un même syndicat. Les fondements même du syndicat mixte ne seraient plus respectés : seules les collectivités qui pourront financer leurs projets seront desservies efficacement. Cette remise en cause de la mutualisation du financement pose la question centrale de la pérennité du syndicat et du ressort territorial. Si cette nouvelle doctrine devait être confirmée, le Sicoval souhaite pouvoir décider de l'affectation des ressources qu'il aura mobilisé selon le principe : « qui paye, décide ».

Dans l'attente du bouclage du plan de financement et de la confirmation des priorités du Projet Mobilités, les représentants du Sicoval auprès du SMTC-Tisséo se sont abstenus sur l'arrêt du projet lors du Comité Syndical du 19 octobre 2016.

e. L'urgence de proposer des solutions de déplacement pour les habitants et les salariés de notre agglomération.

Les réunions organisées dans le cadre du débat sur la 3ème ligne l'ont bien montré : la perspective de réalisation de TAE, infrastructure majeure du Projet Mobilités, reste lointaine et hypothétique pour les participants. Les débats ont souvent été occultés par des sujets plus proches de leurs préoccupations actuelles : le développement des pistes cyclables et des services associés, la tarification... Le débat public a dépassé son objet initial, un véritable débat sur les mobilités s'est tenu à l'échelle de l'agglomération.

Au-delà des nécessaires solutions capacitaires de transports en commun, longues à mettre en œuvre, le Sicoval propose que des solutions immédiates d'Ecomobilité (location de vélos, covoiturage et autopartage dans les zones d'activités, aires de covoiturage...) soient intégrées dans la feuille de route du SMTC et rapidement mises en œuvre.

A ce stade du projet Mobilités, ces actions pourraient ~~être facilement développées et~~ trouver un écho favorable auprès des habitants. Les initiatives telles que le Pass Ecomobilité (abonnement intégrant toutes les solutions de déplacement) sont louables, mais restent trop confidentielles.

Par ailleurs, le Sicoval et le SMTC sont partenaires de la Maison de la Mobilité de Labège qui informe, depuis 10 ans, sur les modes alternatifs à la voiture solo : transports collectifs, covoiturage, vélo... **Le Sicoval souhaite que le SMTC étudie la mutation de cet équipement public en Maison du Vélo.** En effet, avec une desserte de Labège-Innopole par TAE repoussée à 2024, les problématiques de mobilité déjà dénoncées par les entreprises et les salariés sur le secteur ne vont pas diminuer. Cette Maison du Vélo pourrait être dupliquée sur d'autres stations de TAE, créant une véritable offre de vélos en location gérée par le SMTC. Cette action ne sera possible que si le SMTC se transforme véritablement en Autorité Organisatrice de la Mobilité.

f. Une nécessaire coordination approfondie des Autorités Organisatrices de la Mobilité

Le débat public sur TAE a montré concrètement **la nécessité de développer le travail des 3 autorités organisatrices de la mobilité de la grande agglomération (SMTC, Conseil Régional, Conseil Départemental) avec les collectivités concernées.** La mutualisation des offres, les points d'interconnexion, les financements croisés, la tarification... sont autant de sujets à traiter ensemble pour la réussite de TAE et du Projet Mobilités. L'ensemble des réseaux doivent être optimisés pour maîtriser les dépenses d'exploitation et d'investissement des autorités organisatrices. A cet égard, le SMTC s'est engagé à étudier la mise en place d'une ligne de bus express entre le Sud du Sicoval et le réseau structurant.

g. La mise en œuvre et le suivi du Projet Mobilités

Pour répondre à l'urgence et retrouver la confiance du grand public, les projets qui sont techniquement prêts doivent être engagés rapidement : l'interconnexion de la ligne B de Ramonville à l'INPT doit être lancée au plus tôt, quel que soit le calendrier de réalisation de la TAE .

Par ailleurs, le Sicoval souhaite que dans la mise en œuvre du Projet Mobilités, un suivi des actions soit assuré et disponible pour les collectivités membres du SMTC permettant notamment de connaître l'état d'avancement des actions ainsi que leurs échéances de mise en œuvre.

Le débat public sur TAE a montré une forte lassitude des habitants de l'agglomération face à la non réalisations de projets non réalisés bien que étant inscrits dans les documents de planification.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable au Projet Mobilités 2020-2025-2030.
- Approuve les éléments de réflexion et d'analyse ainsi que réserves présentés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Baziège

Le Maire,




Apposé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-

Date de télétransmission : 11/04/2017

Date de réception préfecture : 11/04/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUZELLE
HAUTE-GARONNE**

Séance du 27.02.2017

Membres présents : 25
En exercice : 29
Qui ont pris part : 29
Date de la convocation : 21.02.2017

L'an deux dix-sept, le vingt-sept février à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice RODRIGUES.

PRESENTS : M. RODRIGUES, M. BAYONNE, Mme FRAPPIER, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RIBET, M. REIZ, Mme FLORES, M. REIG, Mme CHOUJAA, M. CUBELES, Mme VIARGUES, Mme BARBANCE, Mme SALVANS, M. CAYUELA, Mme GRENTE, M. FAYE, Mme CASSAN, M. ROSELLO, Mme LACROIX, M. PECHAMAT, Mme ROTH, M. ESCAICH, M. MORANDIN

PROCURATIONS : M. VIVES à Mme FRAPPIER; M. DALMAS à M. CASSIGNOL; Mme MOREAU à M. MORANDIN; Mme LAVILLE à M. PECHAMAT

ABSENTS : Néant

Secrétaire : Mme LACROIX

Délibération n°2017-3-1

**INTERCOMMUNALITE : Avis de la commune sur le projet Mobilités 2020-2025-2030 du
S.M.T.C.**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi par le Syndicat Mixte des transports en commun / TISSEO dans le cadre du projet Mobilités 2020-2025-2030 au titre de la Consultation des Personnes Publiques Associés. Monsieur le Maire rappelle qu'en France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un plan de déplacements urbains dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

La Grande Agglomération Toulousaine, forte à ce jour de plus d'1 million d'habitants, dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012. Ces précédents plans ont notamment permis la réalisation des grandes infrastructures de déplacements.

Le SMTC / TISSEO a décidé d'initier une nouvelle révision afin de répondre aux objectifs suivants :

- La poursuite attendue du développement démographique et urbain de l'aire métropolitaine toulousaine,
- Le maintien du dynamisme économique,
- Les nouvelles formes de mobilités partagées et collaboratives rendues possibles par les nouveaux outils d'information et de communication,
- Un cadre législatif en forte évolution et permettant la libéralisation des transports,
- La nécessité de mener à bien de nouveaux projets de transports en commun structurants et capacitaires répondant à l'augmentation de la demande de déplacements, avec plus particulièrement le projet de 3^{ème} ligne de métro et la poursuite du maillage du réseau structurant (interconnexion ligne B – 3^{ème} ligne de métro, extension tramway, téléphérique urbain sud, réseau cyclable),
- La prise en compte de la lutte contre le réchauffement climatique et des conséquences en matière de santé publique.

Il apparaît ainsi nécessaire d'adapter la stratégie mobilité et de faire évoluer le PDU en vigueur sur la grande agglomération toulousaine.

Le SMTC et ses partenaires se mobilisent d'ores et déjà sur la mise en œuvre des actions répondant aux besoins quotidiens de mobilité des habitants de la grande agglomération toulousaine :

- Etudes de faisabilité des nouveaux projets de transports en commun structurants enclenchées : 3^{ème} ligne, ceinture sud, téléphérique urbains sud
- Programmation du passage à 52 m de la ligne A du métro (les travaux auront lieu en 2017, 2018 et 2019), du réseau Linéo (les 10 lignes seront déployées d'ici 2020), de l'extension des P+R
- Poursuite des aménagements cyclables (+140 kms d'itinéraires cyclables programmés de Toulouse Métropole).
- Poursuite de la mise en accessibilité des réseaux (programmes d'investissements actés de la région, du Département et du SMTC)
- Déploiement des services de covoiturage et de l'accompagnement aux entreprises des plans de mobilité
- Réflexion sur l'élaboration des premiers pactes urbains
- Démarrage d'études multimodales routières pour améliorer les conditions de circulation
- Travaux et échanges en cours avec des partenariats SMTC/public-privé pour expérimenter des pistes d'innovation

En sa qualité de personne publique associée, la commune de Beauzelle doit émettre un avis sur ce projet.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable sur le projet présenté, assorti des réserves suivantes :

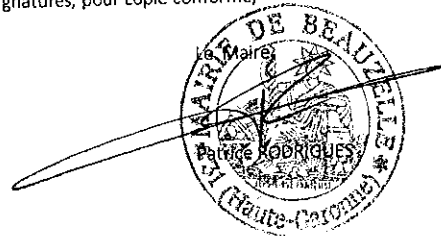
1. Le Plan de Déplacements Urbains proposé apporte une réponse partielle aux enjeux mis en évidence dans le SCOT notamment en matière de corrélation déplacement et habitat.
2. Le financement du projet reste incertain. La contribution de Toulouse Métropole va jusqu'à doubler à l'horizon 2025 et l'estimation des dépenses mérite d'être affinée. En l'absence d'informations complémentaires, tout dérapage du projet risque de se traduire par une hausse de fiscalité après 2020 ou entraînera une réduction des ambitions annoncées, contraire aux besoins de déplacement et au développement de notre agglomération.
3. Le volet investissement du projet mobilité va fortement contribuer à l'endettement de notre entité publique (Toulouse Métropole et Tisséo SMTC) puisque, l'encours de dette serait doublé à 4 milliards d'euros en 2024. Il est à craindre dès lors de ne pouvoir mener pour longtemps dans notre agglomération une politique d'investissement autre que celle ainsi consacrée aux transports.
4. En ce qui concerne l'amélioration du temps de trajet du tramway, proposition d'une accélération comme le RER par une desserte partielle des stations avec affichage des points desservis par la rame.
5. Insuffisance de la desserte en transport en commun au nord de Beauzelle en direction de Seilh et des zones d'activités de Lespinasse, Fenouillet et Saint Alban. Demande d'étude de son renforcement.
6. Insuffisance de la prise en compte dans le projet Mobilités des effets du nouveau Parc des Expositions sur la circulation : demande d'une réflexion pour le développement des accès en mode doux en direction du PEX.
7. Déploiement d'abribus aux endroits les plus fréquentés sur la commune, comme par exemple arrêt zone commerciale du Garossos.
8. Demande d'étude d'une nouvelle politique de rabattement vers le tramway, la suppression du TAD ayant conduit à limiter l'accès aux transports en commun d'une partie de la population enclenchée des arrêts ou présentant des difficultés de mobilité.

Après en avoir délibéré, oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) :

- DECIDE d'émettre un avis favorable sur le projet Mobilités 2020-2025-2030 avec les réserves exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 28 février 2017
et publication ou notification du 28 février 2017
pour une durée de deux mois.



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Avis de la commune de Blagnac **sur le Projet Mobilités 2020-2025-2030**

Le projet de révision du PDU appelle les remarques suivantes :

A. Levier du report modal transports en commun et intermodalité

1. 3^{ème} ligne de métro (p.96-97)

Conformément à la délibération du conseil municipal du 12 octobre 2016, la ville de Blagnac approuve la pertinence d'une ligne de métro reliant la gare de Labège à celle de Colomiers, en passant par la gare Matabiau.

Toutefois, la ville de Blagnac estime que l'accessibilité durable de l'aéroport et de son pôle aéronautique accueillant de nombreuses entreprises est aujourd'hui nécessaire et implique l'organisation d'une desserte performante sans rupture de charge. Aussi cette desserte directe ne saurait être envisagée comme une option ou une variante au tracé officiel de la 3^{ème} ligne de métro. Elle doit en être un principe incontournable.

La ville de Blagnac demande sa prise en compte formelle dans le projet initial de la 3^{ème} ligne de métro pour une connexion optimale de l'aéroport de Toulouse-Blagnac afin de desservir au mieux l'ensemble de la zone aéroportuaire. En particulier, comme le propose Airbus, il conviendrait d'implanter une station au niveau du Wing Campus pour desservir le siège mondial d'Airbus, la Central Entity et le siège d'ATR.

De plus, la station au niveau du giratoire Jean Maga, présentée dans le projet actuel et critiquée par plusieurs participants au débat public, est éloignée des deux stations de tramway les plus proches (Ancely et Servanty-Airbus). La rupture de charge entre le métro et les deux lignes de tramway existantes, si l'option aéroport n'est pas retenue, risque de dissuader les automobilistes actuels de se reporter vers les transports en commun.

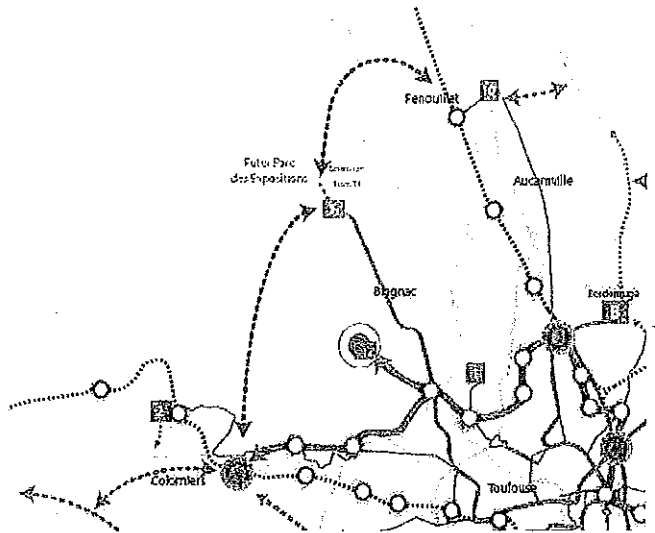
2. Développer le réseau tramway (p. 102)

Depuis la mise en circulation de la ligne de tramway T2, la partie blagnacaise de la ligne T1 bénéficie d'une moindre desserte. En effet, en 2015, il a été enregistré -6,5% de fréquentation sur le tronçon blagnacais de la T1. Renforcer la fréquence sur ce tronçon paraît donc indispensable pour inciter les habitants de Blagnac et des villes voisines à utiliser la ligne de tramway au lieu de la voiture individuelle.

Par ailleurs, pour une meilleure desserte de la ville dynamique et accueillant une population jeune, il serait intéressant d'étendre les horaires de nuit du tramway ligne T1 à l'instar de ceux du métro, les vendredis et samedis.

3. Hiérarchiser et adapter le réseau bus aux territoires (p. 112-117)

La commune note qu'aucune ligne Linéo n'est envisagée dans le projet mobilité sur son territoire. Deux offres Optimo sont à l'étude reliant la station Aéroconstellation à la gare de Colomiers et la halte SNCF de Fenouillet. L'horizon de ces Optimo est annoncé pour 2025.



Il est important de souligner qu'à Blagnac les lignes de tramway ne couvrent pas efficacement l'ensemble du territoire. Certaines zones mériteraient une meilleure couverture (par exemple : la zone d'activité aéroportuaire nord...). Les connexions avec la rive-droite de Toulouse, Colomiers et le lien entre le centre-ville de Blagnac et la zone aéroportuaire font partie des demandes récurrentes des habitants. Par ailleurs, la desserte de la phase 3 de l'écoquartier d'Andromède, éloignée de la ligne T1, devra être anticipée afin que les nouveaux habitants puissent être bien desservis.

B. Levier du report modes actifs et partage de l'espace public

1. Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable d'agglomération volontariste (p.126-127)

Concernant le volet infrastructure, la commune est maintenant dotée d'un réseau cyclable de qualité mais quelques « points noirs » persistent et, notamment, au niveau des traversées des voies rapides urbaines (giratoires Bellonte-Dewoitine, Grand Noble). Il manque également certains axes dont les associations modes actifs sont demandeuses : la voie verte du Touch, la connexion zone aéroportuaire – centre-ville de Blagnac...

Par ailleurs, pour améliorer l'intermodalité et permettre aux salariés et habitants se déplaçant en tramway de réaliser le dernier kilomètre à vélo, des stationnements vélos sécurisés, couverts et accessibles avec la carte Pastel seraient les bienvenus aux abords de certaines stations de tramway (d'autant que le vélo est interdit dans les rames aux heures de pointe). C'est une demande récurrente des entreprises et leurs salariés.

Enfin, la commune souhaite que le système VélôToulouse soit étendu au-delà des frontières toulousaines en s'appuyant notamment sur les VLS électriques. Ce qui permettra ainsi de créer un réseau de location de vélo à l'échelle métropolitaine. Compléter cette offre avec de

la location humanisée, du type Maison du vélo, sur d'autres communes et faire connaître ces diverses offres auprès du public est également souhaitable.

Avec environ 40 000 emplois sur son territoire, la commune est fortement intéressée par le Réseau Express Vélo pour les trajets domicile-travail.

2. Mettre en œuvre le schéma directeur piéton d'agglomération volontariste (p.130-131 ; 134-135)

Au-delà des transports en commun ou du vélo, il paraît indispensable de mieux promouvoir la marche à pied par diverses mesures :

- Aménager la ville et modérer le trafic pour favoriser la marche : aménager correctement les zones 30 existantes pour qu'elles soient acceptées, respectées et comprises par tous. Tenir compte des besoins des piétons dans la planification urbaine et, plus particulièrement, au moment de l'instruction des permis de construire ; créer des points d'attractivité pour les piétons (places et placettes, points d'accueil multiservices, installation de commerces en pied d'immeubles) afin de redonner de la vie dans les quartiers.
- Faciliter les mouvements des piétons : assurer la priorité aux carrefours ; mettre en valeur les rues commerçantes en travaillant avec les commerçants sur la mise en accessibilité de l'espace public et de l'accès à leurs commerces ; créer des itinéraires sécurisés aux abords des écoles (pour les Pédibus) et des établissements pour personnes âgées ; réduire la durée du parcours pour les piétons par la création des raccourcis grâce à la mise à disposition de chemins sur les domaines public et privé ; assurer la praticabilité des trottoirs (PAVE)
- Encourager la marche et la promenade : proposer un jalonnement des principaux itinéraires piétons sur voirie et dans les lieux de promenade en indiquant les temps de parcours ; créer des cartes de promenades thématiques sur la ville ; proposer et lancer une campagne de communication ; organiser des manifestations liées à la promotion de la marche

3. Améliorer la multimodalité dans les pôles d'échange (p.136-137)

Lors de la dernière révision du PDU la commune a déjà insisté sur l'importance d'une maison de la mobilité à l'Aéroport Toulouse Blagnac. Aujourd'hui un vrai pôle d'échange s'est structuré avec l'arrivée de la ligne de tramway T2, les bus Tisséo et du CD31, le réseau cyclable et les aménagements pour les piétons. Demain, un métro devrait compléter cette offre de transport. Par ailleurs, l'ATB accueille une importante offre commerciale qui s'étoffe d'année en année.

Il est temps de considérer l'aéroport comme un des principaux pôles d'échange et le doter d'une maison de la mobilité, comme celle située à Labège, en développant les services vélos (location de vélo, stationnements sécurisés accessible avec la carte Pastel et d'autres services annexes), en installant un guichet d'information unique sur l'ensemble des offres alternatives à la voiture solo proposées et en proposant des offres électromobiles...

4. Dynamiser le développement et renforcer l'efficacité des plans de mobilité (p.138-139)

Pour que la mise en place des plans de mobilité soit efficace et qu'ils soient opérationnels rapidement, cela nécessite un accompagnement de qualité par SMTC-Tisséo mais également par ses partenaires (communes, pôles territoriaux de Toulouse Métropole...). Les communes pourraient apporter leur aide technique et assurer le point de relais avec les pôles territoriaux pour traiter les problématiques au-delà des services proposés par SMTC-Tisséo. Blagnac reste particulièrement attentive à l'évolution réglementaire qui rend obligatoire des PDM dans les entreprises de plus de 100 salariés car la commune accueille plus d'employés que d'habitants. Elle souhaite, à ce titre, que des synergies soient créées entre les nombreuses entreprises essentiellement concentrées sur des zones d'emploi qui connaissent des problèmes de circulation mais également de stationnement anarchique.

B. Levier de la cohérence urbanisme/transport

Compte tenu de sa situation actuelle, Blagnac ne peut bien évidemment que s'engager à poursuivre sa dynamique de développement.

Continuer à participer à l'effort collectif d'accueil des populations à l'échelle de la Métropole, tout en conservant cette distinction, ne pourra cependant se faire sans la garantie de l'accompagnement financier correspondant nous permettant de développer et réaménager les voiries et autres réseaux viaires, construire et entretenir les équipements publics indispensables, préserver des espaces verts, naturels et récréatifs encore de qualité.

La participation, déjà conséquente, de Blagnac à l'effort de construction sur l'agglomération toulousaine doit donc rester raisonnablement adaptée aux réalités et capacités de son territoire.

La cohérence urbanisme/transport passe également par l'anticipation de l'arrivée de projets de construction immobilière au moment de la conception d'un TSCP tel que le tramway. Certains projet route de Grenade ont reçu un avis négatif de Tisséo pour des raisons de sécurité car ces projets proposaient des sorties sur la ligne T1. La conservation du niveau de sécurité est une nécessité absolue mais dans le cadre de l'exploitation d'un TCSP elle nécessite de préciser en amont du projet les principes d'accompagnement de la densification urbaine autour de celui-ci afin d'éviter de telles contradictions.

Conformément au diagnostic réalisé à l'échelle de la Métropole, une des priorités de Blagnac est également de conserver sur son territoire des ménages avec enfants. Cela passe par notre faculté à offrir une autre forme d'habitat que le « tout collectif » dénué d'espaces verts récréatifs à caractère privatif, et ce, à un coût locatif et d'accession plus raisonnable. Ces populations, souvent actives, à proximité de leur lieu de travail, nous faciliterons la réduction du recours à l'automobile pour les déplacements domicile/travail.

Par ailleurs, quant à la dernière phase de construction dans les années à venir sur le quartier Andromède, elle devrait également bénéficier d'un projet coordonné avec une offre de transport performante. Aujourd'hui seule la ligne 70 circule à proximité de ce projet, le tramway n'est pas dans l'aire d'influence. Pour anticiper l'arrivée massive des habitants sur cette phase, il faudrait repenser cette ligne 70.

C. Levier de l'organisation des réseaux routiers et des stationnements

1. Accompagner et favoriser l'essor de l'électromobilité (p.164-165)

La commune souhaite une mise en place de nouveaux services d'écomobilité à l'échelle intercommunale (et non seulement à l'échelle de la ville de Toulouse) : autopartage, bornes de recharge électrique, des aires de covoiturage plus nombreuses...

2. Mettre en œuvre un schéma directeur de voirie (p.166-167)

La commune note que le réaménagement ou amélioration du fonctionnement des giratoires sur la voie rapide urbaine sont bien inscrits à l'horizon 2020. Elle rappelle qu'elle reste particulièrement vigilante sur :

- l'aménagement d'un passage pour les modes actifs entre les échangeurs Ritouret et Dewoitine
- l'amélioration de l'échangeur Blagnac Nord pour les VP mais également pour les modes doux
- la desserte Nord de l'aéroport car cet accès nous paraît essentiel, s'agissant d'un aéroport d'envergure internationale. De plus, elle permettra d'améliorer la desserte et la connexion entre l'aéroport et le futur parc des expositions.

Par ailleurs, Blagnac est contre le débouché du franchissement routier de la Garonne au nord, impactant d'une part les espaces naturels protégés et la zone maraîchère en cours de valorisation des Quinze Sols, d'autre part la jonction naturelle avec la Coulée Verte d'Andromède, tout en se raccordant à des voiries non dimensionnées pour absorber le trafic qui pourrait en découler. Par contre, le scénario d'un transport en commun traversant la Garonne peut être envisagé.

3. Développer une stratégie globale du stationnement (p.170-171)

La commune réaffirme sa position sur la question d'un éventuel abaissement des exigences en matière de stationnement, force est de constater que la possession de véhicules automobiles reste une réalité et plus particulièrement dans les communes périphériques, quel que soit le (ou les) mode(s) de déplacement choisi(s) et ce, que vous habitez dans un logement social ou non. Dans le même sens que les dernières adaptations législatives pour la réduction des exigences de réalisation de stationnement à proximité du tramway, un abaissement de ces dernières tant pour le logement neuf que sur les lieux de travail préconisé lors des réunions de travail PLuiH peuvent apparaître contradictoires avec le souhait de permettre aux habitants de stationner leurs véhicules au domicile afin de créer des espaces publics de qualité. Ces mesures auront forcément des répercussions pour la puissance publique en termes de gestion du domaine public et financier si elles ne sont pas correctement calibrées en fonction de la réalité des territoires et des pratiques qui en découlent.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi par le Syndicat Mixte des transports en commun/TISSEO dans le cadre du projet Mobilités 2020-2025-2030, valant révision du Plan de Déplacement Urbain (PDU), au titre de la Consultation des Personnes Publiques Associées.

Vous trouverez ci-dessous les éléments de présentation de ce dossier transmis par le SMTC/TISSEO et résumés en 1^{ère} partie.

Dans une seconde partie, l'avis proposé au Conseil Municipal.

Cette seconde partie est structurée de la façon suivante :

- A) **La nécessité de compléter le PDU dans le cadre d'un plan d'urgence à 4 ans.**
- B) Position sur la 3^{ème} ligne du métro.
- C) Les demandes spécifiques à notre Commune.

⇒ **1ère partie : Présentation du projet mobilité par le SMTC/TISSEO**

Monsieur le Maire rappelle qu'en France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un plan de déplacements urbains dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

La Grande Agglomération Toulousaine, forte à ce jour de plus d'1 million d'habitants, dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012. Ces précédents plans ont notamment permis la réalisation des grandes infrastructures de déplacements.

Le SMTC / TISSEO a décidé d'initier une nouvelle révision afin de répondre aux objectifs suivants :

- La poursuite attendue du développement démographique et urbain de l'aire métropolitaine toulousaine.
- Le maintien du dynamisme économique.
- Les nouvelles formes de mobilités partagées et collaboratives rendues possibles par les nouveaux outils d'information et de communication.
- Un cadre législatif en forte évolution et permettant la libéralisation des transports.
- La nécessité de mener à bien de nouveaux projets de transports en commun structurants et capacitaires répondant à l'augmentation de la demande de déplacements, avec plus particulièrement le projet de 3^{ème} ligne de métro et la poursuite du maillage du réseau structurant (interconnexion ligne B - 3^{ème} ligne de métro, extension tramway, téléphérique urbain sud, réseau Linéo...).
- La prise en compte de la lutte contre le réchauffement climatique et des conséquences en matière de santé publique.

Il apparaît ainsi nécessaire d'adapter la stratégie mobilité et de faire évoluer le PDU en vigueur sur la grande agglomération toulousaine.

Le SMTC et ses partenaires se mobilisent d'ores et déjà sur la mise en œuvre des actions répondant aux besoins quotidiens de mobilité des habitants de la grande agglomération toulousaine :

- Etudes de faisabilité des nouveaux projets de transports en commun structurants enclenchées : 3^{ème} ligne, ceinture sud, téléphérique urbain sud.

- Programmation du passage à 52 m de la ligne A du métro (les travaux auront lieu en 2017, 2018 et 2019), du réseau Linéo (les 10 lignes seront déployées d'ici 2020), de l'extension des parkings relais.
- Poursuite des aménagements cyclables (+140 km d'itinéraires cyclables programmés de Toulouse Métropole).
- Poursuite de la mise en accessibilité des réseaux (programmes d'investissements actés de la région, du Département et du SMTC).
- Déploiement des services de covoiturage et de l'accompagnement aux entreprises des plans de mobilité.
- Réflexion sur l'élaboration des premiers pactes urbains.
- Démarrage d'études multimodales routières pour améliorer les conditions de circulation.
- Travaux et échanges en cours avec des partenariats SMTC/public-privé pour expérimenter des pistes d'innovation.

Le SMTC précise les points essentiels à retenir :

- Une gouvernance partenariale nécessaire à la réussite du projet Mobilités 2020/2025/2030
- Le maintien des commissions partenariales assurant un cadre de cohérence politique dans la mise en œuvre des actions et permettant d'accompagner les évolutions de gouvernance territoriale.
- La pérennisation des commissions territoriales permettant une appropriation des différents acteurs des territoires et une adaptation du plan d'actions du Projet Mobilités aux spécificités territoriales.
- Une ouverture partenariale vers les CODEV, le monde associatif et les acteurs du monde économique.

Des outils de suivi et d'évaluation qui s'adapteront et qui seront davantage partagés :

- Une adaptation de l'observatoire du PDU au nouveau plan d'actions.
- Une actualisation du compte déplacements à programmer.

⇒ **Seconde partie : Les réserves et les demandes de la Commune de Brax**

En sa qualité de personne publique associée, la commune de Brax doit émettre un avis sur ce projet.

Monsieur le Maire propose d'intégrer dans la révision du PDU les éléments majeurs suivants :

A) *La nécessité de compléter le PDU avec un plan d'urgence à 4 ans préconisé par le CODEV.*

1. Ce plan doit **permettre une diminution sensible de la thrombose actuelle, notamment pour la rocade Toulousaine et les grands axes radiaux d'accès à cette rocade.**
2. Ce plan doit viser au respect des obligations des divers plans qualité de l'air/santé/énergie à l'horizon 2020/2021 à savoir le Plan de Protection de l'Atmosphère, le Schéma Régional Climat Air Energie et les plans afférents.
3. Un plan d'urgence de développement fort du co-voiturage, du renforcement de l'usage des transports en commun, et d'une politique volontariste pour développer les déplacements doux notamment en vélo.

B) *Position sur la 3^{ème} ligne du métro :*

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170411-20170329-2-1An2- DE Date de télétransmission : 11/04/2017 Date de réception préfecture : 11/04/2017

Le Conseil Municipal approuve le principe de doter l'agglomération toulousaine d'une 3^{ème} ligne de métro. Le métro est en effet le moyen de transport le plus capacitaire et une 3^{ème} ligne permettra d'absorber une partie des 500 000 déplacements-jour supplémentaires prévus d'ici 2025 (entre 150000 et 200000 déplacements prévus sur cette ligne).

Cependant, le Conseil Municipal émet les six réserves suivantes :

1. **Prise en compte de l'avis de la CNDP** : La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a lancé une vaste consultation pour converger vers des recommandations relatives à ce projet de métro. Le calendrier de restitution de ce débat public ne permet pas de prendre en compte ces recommandations avant que le PDU ne soit soumis à approbation des communes de la Métropole. Il est regrettable que les personnes publiques associées, auxquelles il est demandé de se positionner sur le PDU, n'aient pas pu prendre connaissance de ces recommandations avant la rédaction du présent avis.
2. **Soutenabilité financière** : Le Conseil Municipal souhaite que la soutenabilité du quasi doublement de la contribution de Toulouse Métropole au budget annuel du SMTC à horizon 2025, passant de 100 millions d'euros annuels à 180, soit démontrée plus finement, notamment par une étude plus globale de l'évolution du budget général de Toulouse Métropole à horizon 2025.
3. **Répartir les efforts des financeurs** : Le Conseil Municipal constate que la clé de répartition actuelle des recettes du SMTC entre les trois principales sources de financement (versement transport des entreprises, contributions des collectivités territoriales, recettes commerciales) sera, dans le projet tel qu'il est présenté, considérablement modifiée avec une progression de près de 10 points de la contribution des collectivités et, notamment de Toulouse Métropole et, une baisse équivalente de la participation des entreprises. Le Conseil Municipal souhaite qu'un mécanisme soit mis en place pour maintenir cette clé de répartition actuelle afin d'alléger la charge supportée par les collectivités, donc par l'impôt des ménages.
4. **Un projet qui doit être phasé** : Relier le nord-ouest toulousain (Airbus, zone aéroportuaire) avec la zone de Matabiau est un invariant du projet. L'opportunité réelle de traverser des quartiers à faible potentiel de développement urbain, comme la Côte Pavée, est à interroger. Enfin, devant l'ampleur du projet (28 km et 2,4 milliards d'€), le Conseil Municipal propose que soit étudié un phasage du projet, avec un engagement sur une première phase Matabiau - Colomiers qui ferait l'objet d'un engagement au sein du Projet Mobilité.

De plus, afin de ne pas pénaliser le SICOVAL et les déplacements liés au franchissement de la rocade, le Conseil Municipal demande, toujours dans le cadre d'un phasage du projet (tronçon Colomiers/Matabiau), l'étude du prolongement de la ligne B ou une dérivation de cette même ligne vers Montaudran et Labège. Cette solution semble largement plus rapide à mettre en œuvre et beaucoup moins onéreuse.

5. **Pour une évaluation indépendante du projet** : Le Conseil Municipal soutient les pré-conclusions de la CNDP qui indiquent que des propositions de trajets alternatifs doivent être étudiées. Le tracé de la ligne doit également faire l'objet d'une évaluation indépendante, notamment par des organismes nationaux du type IFSTTAR ou CERTU.
6. **Projet Urbain et projet Mobilité** : Le projet de troisième ligne induit un projet d'aménagement urbain qui se fera autour du trajet retenu. Le projet de 3^{ème} ligne doit donc être mené en articulation totale avec la vision d'un développement urbain

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170411-20170329-2-1An2- DE Date de télétransmission : 11/04/2017 Date de réception préfecture : 11/04/2017
--

réfléchi et harmonieux. Le Conseil Municipal souhaite donc interroger le SMTC sur cette articulation avec le SCOT de l'agglomération toulousaine.

C) *Les demandes spécifiques à notre Commune :*

- **Une politique des transports permettant un accès à Toulouse et sa périphérie pendant les heures de pointe pour les trajets domicile-travail.**

Les études montrent que la croissance démographique est plus particulièrement prégnante sur les communes de l'ouest de Toulouse Métropole mais également les intercommunalités voisines y compris du Gers.

De plus, de nouveaux projets sont prévus le long de cette nationale 124 comme le nouveau lycée de Pibrac et le projet commercial Val Tolosa dont le trafic prévu sera d'environ 20.000 véhicules supplémentaires par jour pour ce dernier projet.

La circulation automobile est saturée sur toutes les communes de ce secteur en raison des trajets domicile/travail sur les heures de pointe générant des coûts majeurs pour les collectivités et les entreprises, voire sur la santé des usagers.

La thrombose routière constatée tous les matins et tous les soirs démontrent le déficit des équilibres des infrastructures de transport au regard du développement urbain sur l'ouest.

La concertation entre les intercommunalités et la Métropole doit être renforcée afin d'arbitrer les aménagements commerciaux et industriels, ainsi que le développement de l'habitat en cohérence avec le PDU.

- **Une cohérence des politiques de développement des voiries communales au regard du PDU.**

En raison de l'historique des budgets communaux, la répartition des budgets métropolitains reste non harmonisée créant des déséquilibres en termes de qualité des infrastructures. Il convient de réévaluer la politique de répartition de ces budgets comme cela l'a été fait, par exemple, pour les projets d'assainissement.

Un budget cohérent de la Métropole pour la commune de Brax permettrait de :

- Disposer d'études de plans de circulation par commune permettant des investissements au regard de critères factuels
- Réaménager et sécuriser le carrefour au croisement de la D24 et D24C qui faisait partie des projets du Conseil Départemental jusqu'à décembre
- D'aménager une plateforme multimodale comprenant des travaux de voirie à la gare en prévision de l'accueil du terminus du bus de la ligne 32 et de renforcer la capacité des parkings

- **Le TER : un outil de transport en commun à développer :**

La ligne Toulouse - Auch constitue une opportunité mais qui nécessite de disposer d'investissements supplémentaires avec le soutien du Conseil Régional. Entre 300 et 400 Braxéens utilisent quotidiennement le TER. Cependant cet outil de transport est sous-utilisé, en démontre la part modale voiture particulière qui est supérieure à 75% (enquête ménage 2013).

Il est nécessaire de revoir le cadencement, la fréquence journalière pour éviter de se retrouver sans transport disponible depuis ou jusqu'à Brax pendant les heures creuses ou après 21h.

- **Un billet unique et une tarification incitant le transport en commun.**

La carte Pastel permet un accès quotidien à la ligne Auch - Toulouse.

Cependant le ticket unique ponctuel n'a pas été mis en place. Ainsi un voyageur qui se rend à Toulouse se doit de prendre un ticket SNCF jusqu'à Colomiers, puis

descendre sur le quai afin de payer/valider son titre de transport TISSEO afin de poursuivre son trajet.

Une tarification unique TISSEO est requise comme cela est le cas depuis la gare de Colomiers pour favoriser ce mode de transport.

Il est à noter qu'en raison des problèmes rencontrés dus aux fréquences et à la tarification, de très nombreux Braxéens prennent leur voiture pour se rendre à Colomiers ou aux Arènes.

- **Une réévaluation du service de la ligne TISSEO 32 Colomiers – Brax :**

Il convient de :

- renforcer l'attractivité de la ligne 32 en la rendant complémentaire du TER en termes de fréquence.
- prolonger le terminus jusqu'à la gare de Brax pour assurer l'intermodalité avec le TER.
- de modifier le trajet en prévision des besoins de transport vers le lycée de Pibrac.

- **Privilégier les sites propres pour les transports en commun afin d'améliorer les performances et l'usage des Transports en commun**

L'attractivité des transports en commun par bus ne peut être assuré que si ces derniers circulent en site propre sur des voies dédiées.

L'investissement sur les infrastructures de transport doivent privilégier ces aménagements pour assurer le rabattement des transport vers des lignes structurantes de la Métropole.

- **Développer les Politiques Publiques en faveur de la pratique du vélo.**

Plus de 50% des trajets de moins de 3 km s'effectuent en véhicules motorisés.

De plus en plus de personnes privilégient l'usage du vélo pour leur trajet domicile/travail alors que l'aménagement des infrastructures nécessite des investissements importants afin de :

- Réaliser le plan cyclable voulu par la Commune : Sécuriser, sensibiliser, informer, lier et relier le lycée de Pibrac puis Colomiers et Toulouse.
- Renforcer le maillage des itinéraires cyclables intramuros et intercommunaux par une programmation des équipements sur le budget pluriannuel Métropolitain prévu pour la réalisation du schéma cyclable : identifier et réaliser 3 itinéraires cyclables sans discontinuité et d'un « itinéraire Métro ».

- **Soutenir toutes les formes de déplacements doux**

Les déplacements intramuros au sein de la ville de Brax requièrent des budgets plus conséquents au regard des enveloppes budgétaires actuelles afin de se retrouver dans les standards des communes urbaines de la Métropole.

Des besoins émergent également pour des déplacements de loisirs afin de permettre aux Métropolitains :

- l'accès au massif forestier de Bouconne depuis la gare de Brax
- des déplacements le long du bassin versant du Courbet dans la continuité du parcours de Saint Jacques de Compostelle de Toulouse à Pujaudran via Léguevin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

AVIS MUNICIPAL SUR LE PROJET MOBILITES 2020-2025-2030 VALANT REVISION DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINE ARRETE LE 19 OCTOBRE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur ALVINERIE

N° 2017-DB-0021

L'An deux mille dix-sept, le 22 février 2017 à 18 H 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de **COLOMIERS**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de

Madame Karine TRAVAL-MICHELET, Maire

Etait(ent) présent(s) :

MME. TRAVAL-MICHELET Karine
MME. MOURGUE Josiane
MME. CLOUSCARD-MARTINATO Catherine
MME ASPROGITIS Martine
M. BRIANCON Philippe
M. LAURENT Guy
MME. FLAVIGNY Françoise
MME. CHANCHORLE Marie-Christine
MME CASALIS Laurence
M. DARNAUD Gilles
M. JIMENA Patrick
M. REFALO Alain
M. KECHIDI Med
MME SIBRAC Chantal
M. KACZMAREK Eric
M. LABORDE Damien

M. SIMION Arnaud
MME. MOIZAN Thérèse
M. ALVINERIE Michel
MME MAALEM Elisabeth
MME CHEVALIER Valérie
M. VATAN Bruno
M. MENEN Délia
M. VERNIOL Pierre
M. SARRALIE Claude
M. LEMOINE François
MME BERRY-SEVENNES Martine
MME BERTRAND Marie-Odile
M. LAURIER Laurent
M. CORBI Christophe
MME KITEGI Gwladys

Etait(ent) excusé(s) :

M. TERRAIL Marc
MME AMAR Isabelle
MME BOUBIDI Sophie

MME VAUCHERE Caroline
M. MOUSSAOUI Aïssam
M. CUARTERO Richard

Ayant donné pouvoir à :

MME CASALIS
MME. CLOUSCARD-MARTINATO
MME BERTRAND

MME. MOIZAN
M. SARRALIE
M. JIMENA

Etait(ent) absent(s) :

MME BICAÏS Cécile

MME ZAÏR Loubna

lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Monsieur François LEMOINE a été élu Secrétaire.

Par délibération du 4 février 2015, le Syndicat Mixte de Transports en Commun Tisséo a engagé la révision du Plan de Déplacement Urbain (PDU) intitulé Projet Mobilités 2020-2025-2030 sur l'ensemble du Périmètre des Transports Urbains (PTU), soit 115 communes, dont Colomiers fait partie.

Depuis 2015, le projet a été présenté et amendé lors de commissions thématiques et territoriales invitant au dialogue les acteurs du territoire.

La délibération du comité syndical du SMTC Tisséo le 19 octobre 2016 (voir annexe) a arrêté le Projet Mobilités 2020-2025-2030 co-construit (voir synthèse en annexe) et a permis la consultation des 275 Personnes Publiques Associées (PPA). C'est à ce titre que la commune de Colomiers est invitée à émettre un avis sur le Projet Mobilités conformément au Code des transports (article L 1214-14).

L'ensemble du Projet Mobilités 2020-2025-2030 arrêté est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.smtc-tisseo-jeparticipe.fr/comprendre3.htm>

Il est également consultable par les élus à l'accueil de la Direction du Développement Urbain et du Territoire aux heures d'ouverture de la Mairie.

A l'issue de la consultation des PPA, le SMTC Tisséo organisera l'enquête publique sur le Projet Mobilités arrêté.

L'analyse du projet au prisme de notre commune appelle les remarques et les propositions suivantes :

- Projet structurant TAE :
 - o confirmer l'avis communal exprimé dans le cahier d'acteur n°17 du débat public (voir annexe).
- Projet structurant Ceinture Sud :
 - o relier la ZAC St Martin, la ZAC des Ramassiers, Basso Cambo et l'Oncopôle,
 - o interconnecter le projet avec les réseaux structurants (Ligne C, Linéo-s, TAE).
- Projet Structurant Nord-Ouest, Nord-Est (liaison Colomiers-Cornebarrieu-PEX-Fenouillet) :
 - o saluer la prise en compte de cette demande récurrente,
 - o proposer rapidement une offre de transports en commun efficace entre Colomiers et Blagnac,
 - o phaser l'offre de transport en commun aux calendriers d'urbanisation des territoires traversés, au calendrier de livraison du parc des expositions et à la difficulté de la traversée de la Garonne pour rallier Fenouillet.
- Desserte des zones économiques :
 - o irriguer en transports en commun la zone aéronautique de Gramont et la zone d'activité d'En Jacca,
 - o prolonger Linéo 2 jusqu'aux commerces et activités de la zone du Perget.
- Desserte des quartiers politique de la ville :
 - o connecter le quartier politique de la ville d'En Jacca aux zones commerciales de la route de la Salvétat et du Perget en bouclant la ligne 150 via l'échangeur n°6.
- Renforcement de l'attractivité du réseau de transports en commun :
 - o créer des parkings relais en amont des congestions routières et dans les espaces disponibles du secteur En Jacca et connecté au réseau viaire,
 - o interconnecter les réseaux structurants.

- Renforcement de l'attractivité des pôles d'échange Columérins :
 - o cadencer au quart d'heure et bénéficier de la tarification Tisséo pour transformer a minima les haltes des Ramassiers et du Lycée International en gares. Une prolongation de ce tarif et de ce cadencement jusqu'aux gares de Pibrac et de Brax permettrait un report modal en amont des congestions,
 - o créer des parkings vélos sécurisés,
 - o renforcer les itinéraires piétons et cyclables sécurisés et jalonnés vers les pôles d'échange.
- Développement des modes actifs :
 - o développer les itinéraires sécurisés entre les pôles d'échanges, les secteurs d'emploi, de commerces et de services,
 - o proposer des services adaptés à ces usages (parkings sécurisés aux pôles d'échanges, ateliers de réparation vélo, meilleur accès aux offres de location longue durée,...) en lien avec les acteurs locaux ou l'économie sociale et solidaire,
 - o soutenir l'éducation à ces pratiques.
- Cohérence urbanisme-transports :
 - o réaliser des études urbaines dans un rayon minimal de 500 mètres autour des stations des projets TAE et de la liaison Nord. Les partager largement afin de définir les enjeux de ces secteurs et leur devenir.
- Amélioration des infrastructures de transports routiers :
 - o solutionner la congestion routière de la zone aéronautique, secteur industriel d'intérêt majeur.
- Qualité de l'air, environnement :
 - o ne pas accueillir plus de population à proximité des grands axes routiers exposés aux pollutions acoustiques et atmosphériques.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le Projet Mobilités 2020-2025-2030 arrêté le 19 octobre 2016 et soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées sous réserve de la prise en compte des remarques énoncées ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à transmettre la présente délibération au Président du SMTC Tisséo, au titre de la procédure de la consultation des Personnes Publiques Associées,
- de donner mandat à Madame le Maire, ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

**OUI LE RAPPORTEUR DANS SON EXPOSE,
LE CONSEIL DELIBERE, ET DECIDE :**

- d'approuver le Projet Mobilités 2020-2025-2030 arrêté le 19 octobre 2016 et soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées sous réserve de la prise en compte des remarques énoncées ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à transmettre la présente délibération au Président du SMTC Tisséo, au titre de la procédure de la consultation des Personnes Publiques Associées,
- de donner mandat à Madame le Maire, ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,



LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Karine Traval-Michelet".

Karine TRAVAL-MICHELET

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 2017-DB-0021

Objet de l'acte : Avis municipal sur le projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération Toulousaine arrêté le 19 octobre 2016

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 7 - Transports

Date de la séance : 22 février 2017

Identifiant de télétransmission : 031-213101496--DELH1

Identifiant unique de l'acte : DELH17H0021H1

Date de transmission en Préfecture : jeudi 02 mars 2017

Date de réception en Préfecture : 02 mars 2017

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

ANNEXES à la délibération :

Avis municipal sur le Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant
révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande
Agglomération Toulousaine arrêté le 19 octobre 2016

1/9



D.2016.10.19.1.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 19 Octobre 2016

1- PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS

1.1-Elaboration du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine : arrêt du projet et enclenchement des procédures de consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique.

L'an deux mille seize, le dix-neuf octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	X (M.Briand à partir de 13h35)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X	X (M. Lattes à partir de 12h07)	
KELLER Bernard		X (M. Moudenc)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X	X (M. Bacou à partir de 13h42)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

SMTC

7, esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
04/11/2016 10:08:00
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception en préfecture : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

A- Rappels

En France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un Plan de Déplacements Urbains dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

La grande agglomération toulousaine dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012. Ce document cadre est réalisé collégialement entre le SMTC, les quatre intercommunalités membres (Toulouse Métropole, Muretain Agglomération, le Sicoval, le SITPRT) et les personnes publiques associées (Etat, Région Occitanie, Département de la Haute Garonne, les intercommunalités, les communes, les Chambres consulaires ...).

Le SMTC a pris la décision d'engager l'élaboration du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine, par délibération D 2015.02.04.1.1 en date du 4 février 2015.

La délibération engageant l'élaboration du Projet Mobilités indiquait les principaux éléments d'enjeux suivants :

Concernant les perspectives de développement du territoire

Le territoire de 115 communes accueille plus d'1 million d'habitants au sein d'un vaste espace métropolitain et connaît une forte croissance démographique et urbaine.

Cette croissance se répercutera sur la mobilité. Ainsi, à l'horizon de 10 ans, soit en 2025, on estime que le nombre de déplacements quotidiens tous modes confondus sur la grande agglomération toulousaine sera de 4,5 millions, soit 500 000 de plus qu'à ce jour, l'équivalent de l'usage actuel du réseau Tisséo ou du périphérique.

La saturation des réseaux de déplacements et l'absence de desserte performante de principaux grands sites d'activités posent l'enjeu de l'attractivité du territoire et celui du devenir du pôle métropolitain de niveau mondial et son rôle de locomotive de la compétitivité française à terme.

Pour répondre à ces enjeux d'attractivité et de compétitivité, il convient d'apporter une réponse globale de mobilité pour :

- Doter le territoire de solutions de mobilité pour accueillir 500 000 nouveaux déplacements tous les 10 ans.
- Assurer une desserte des sites d'activités au cœur du pôle de compétitivité mondiale.

Concernant le calendrier et le dispositif d'élaboration :

- **2015/2016 :**
 - Une phase de consultation et participation citoyenne, permettant de partager et d'échanger sur une vision 2020/2025/2030 de l'organisation des mobilités dans la métropole toulousaine.
 - Une phase de travail plus technique, mais ouverte et transversale, avec pour objectif de concevoir le projet de « Projet Mobilités 2020-2025-2030 ».

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

- **2016 :**
 - Une phase de travail partenariale et technique avec les acteurs concernés.
 - Une phase de consultation des personnes publiques associées donnant lieu à un bilan et à une prise en compte des avis dans le projet de « Projet Mobilités 2020-2025-2030 ».
- **2017**
 - Une phase d'enquête publique donnant lieu à un bilan et à une prise en compte des avis dans la finalisation du projet de « Projet Mobilités 2020-2025-2030 ».
 - Une dernière phase de mise en œuvre du programme d'actions à partir de l'approbation du « Projet Mobilités 2020-2025-2030 » valant PDU.

B- Objectif de la présente délibération

Conformément à la délibération du 4 février 2015, l'objectif est de statuer sur le projet de « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » valant révision du PDU de la grande agglomération toulousaine afin de voter et d'arrêter le projet permettant d'enclencher :

- Dans un premier temps la procédure de consultation des personnes publiques associées.
- Dans un second la procédure de mise à l'enquête publique du projet.

Le SMTC consultera près de 275 Personnes Publiques Associées (PPA) qui ont toutes été invitées à participer et contribuer à l'élaboration du projet lors des commissions thématiques et territoriales :

- **Obligatoirement, conformément au code des transports** (articles L 1214-14 et 15) : l'Etat (ainsi que l'autorité environnementale compétente pour le rapport d'évaluation environnementale), la Région, le Département, les 115 communes, le SMEAT.
- **Sur demande, conformément au code des transports** (article L 1214-14) : la chambre de commerce et d'industrie de Toulouse, les associations agréées de protection de l'environnement, les associations d'usagers et de représentants des personnes à mobilité réduite.
- **A l'initiative du SMTC, car non prévu par le code des transports** : les intercommunalités, les chambres consulaires, les structures patronales et syndicales, les Codevs, les organismes techniques travaillant dans les domaines de l'urbanisme, de la mobilité et de l'environnement.

Cette étape de consultation des PPA est programmée de **mi-novembre 2016 à mi-février 2017**. Les personnes publiques associées recevront un courrier informant de l'engagement de la concertation. Le « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » sera téléchargeable sur le site internet du SMTC. Le SMTC restera à l'écoute des personnes publiques associées durant cette période, des séances de travail pouvant être organisées. En parallèle, une nouvelle étape de concertation autour du projet sera organisée avec le public.

Cette consultation donnera lieu à un bilan et à l'organisation de nouvelles commissions territoriales, à programmer au printemps 2017. Le SMTC précisera dans ce cadre les enrichissements à apporter au « Projet Mobilités 2020.2025.2030 ».

A l'issue de la consultation des personnes publiques associées, le SMTC organisera l'enquête publique, dans les conditions prévues par les articles L 123-1 à L 123-16 du Code de l'Environnement (en lien avec la commission d'enquête publique qui aura été désignée par

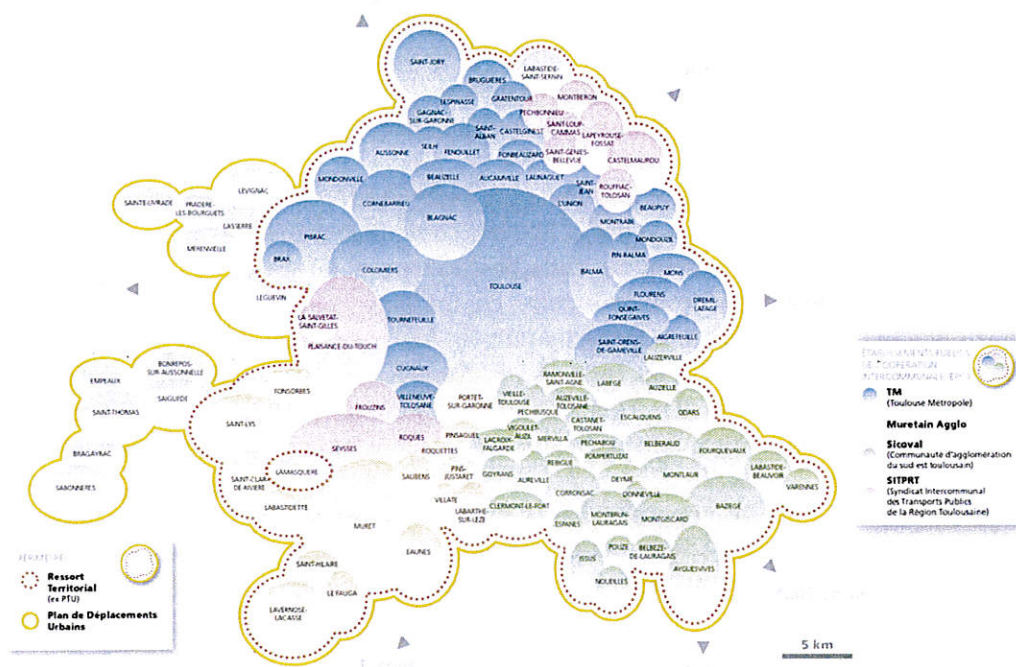
le Tribunal Administratif)
 Accusé de réception en préfecture
 031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
 DE
 Accusé de réception en préfecture
 031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
 Date de rétrotransmission : 21/10/2016
 Date de réception préfecture : 21/10/2016
 Date de rétrotransmission : 11/04/2017
 Date de réception préfecture : 11/04/2017

Compte tenu du calendrier électoral de 2017, l'enquête publique est possible soit en juin/juillet, soit en septembre/octobre 2017. Le calendrier sera débattu avec la commission d'enquête publique qui sera désignée.

L'objectif d'approbation du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » par délibération du SMTC est programmé pour fin 2017/début 2018.

C- Le projet proposé, fruit d'une construction partenariale et d'un processus de concertation « décloisonné »

Une gouvernance institutionnelle et technique a été initialisée afin de piloter et mener la procédure d'élaboration du projet, sur un périmètre de 115 communes (correspondant au SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine, plus la commune de Lapeyrouse-Fossat).



La construction progressive du projet a été effectuée en prenant en compte de multiples avis afin d'enrichir la démarche.

Cette méthode de travail a ainsi permis de récolter le point de vue :

- des usagers de la grande agglomération toulousaine (stands mobilités, campagne de communication, enquête spécifique, site internet, réunions publiques ...),
- du monde associatif (associations agréées de protection de l'environnement, représentants des personnes à mobilité réduite, Conseils de Développement...),
- des territoires (organisation de commissions spécifiques sur les principaux bassins de vie),
- des partenaires institutionnels (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Intercommunalités membres, communes ...),
- ...

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Les principales étapes qui ont suivi la délibération du SMTC du 4 février 2015 ont été les suivantes :

- 1 journée technique de lancement de la démarche le 29 avril 2015, ouverte aux principaux partenaires institutionnels du SMTC : Etat, Région, Département, intercommunalités membres du SMTC et SMEAT.

Au plan partenarial :

- 3 séances de la commission partenariale de suivi réunissant l'Etat, la Région, le Département, le SMEAT et les 4 collectivités membres du SMTC. Présentation du diagnostic, de la stratégie mobilité, des leviers et du plan d'actions.
- 3 séances de la commission partenariale technique réunissant les services techniques de la commission de suivi plus les structures et organismes divers travaillant dans l'urbanisme, l'environnement la mobilité. Rythme de travail calé sur la commission de suivi.
- 3 temps d'échanges spécifiques avec les CODEVs de Toulouse Métropole, Sicoval et Muretain.
- 7 séances de travail en bilatéral entre le SMTC et ses principaux partenaires (Etat, Région, Département, collectivités membres), en septembre 2016, pour affiner les éléments de contenu du Projet Mobilités.

Au sein des instances SMTC :

- 3 séances du groupe de travail interne SMTC au niveau politique (22/01/2015, 20/03/2015, 07/10/2015). Présentation des motifs de la révision, la stratégie globale de mobilité, la gouvernance.
- 3 séances de la commission Conception des politiques publiques de mobilités et d'organisation des réseaux du SMTC (21/10/2015, 09/03/2016, 15/06/2015) au cours desquelles ont été présentés les travaux des commissions thématiques et territoriales, les phases de consultation grand public, les leviers et le plan d'actions, la structure générale du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 ».
- 28 séances de travail du comité technique réunissant le SMTC et ses 4 collectivités membres sur toute la durée d'élaboration du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 ».

Au niveau des Territoires :

- 8 commissions thématiques en novembre et décembre 2015 pour le partage du diagnostic et de la stratégie mobilité. Objectif : identifier par levier les principales pistes d'actions. Plus de 400 participants.
- 8 commissions territoriales en mars/avril et juin 2016 pour décliner la stratégie mobilité et enrichir le plan d'actions. Plus de 350 participants.

Par ailleurs, des points d'information sur l'état d'avancement de la démarche et sur les phases de consultation du grand public ont été communiqués lors de plusieurs comités syndicaux du SMTC.

Des présentations en commissions transport des intercommunalités membres du SMTC ont permis de compléter le dispositif de concertation (pour Toulouse Métropole : le 5 mars 2015, le 20 novembre 2015, le 11 mars 2016 ; pour le SICOVAL : le 1^{er} septembre 2015 ; pour le SITPRT : le lundi 31 août 2015).

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 17/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Ce travail collégial répond ainsi aux principes fondamentaux d'un Plan de Déplacements Urbains dont le SMTC-Tisséo, en charge de l'élaboration, est à la fois l'ambassadeur (politiques des partenaires sur les transports en commun interurbain, le volet ferroviaire, routier ...) et l'organisateur (compétent en terme de conception et développement du réseau de transport en commun urbain actuel et futur, de politique tarifaire, d'organisation du covoiturage ...).

D- Les principaux axes de la stratégie et le plan d'actions proposé

Trois grands axes sont proposés, en réponse aux enjeux identifiés et à la poursuite de la croissance territoriale, démographique et économique de la grande agglomération toulousaine :

- **Axe 1/ Levier du report modal :** Ou comment faire fonctionner ensemble le train, le métro, le tramway, le bus, la marche à pied, le vélo, la voiture partagée.
- **Axe 2/ Levier de la cohérence Urbanisme Mobilités :** Ou comment développer la ville à proximité des transports en commun.
- **Axe 3/ Levier de l'organisation des réseaux routiers et des stationnements :** Ou comment mieux développer et aménager les voiries et les stationnements.

Afin de répondre à ces objectifs, un plan de 39 actions est présenté pour mettre en œuvre le projet mobilités.

- **LEVIER 1/ Report modal**

TC et intermodalité : 13 actions.

- FAIRE la 3ème ligne de métro Toulouse Aerospace Express.
- DOUBLER la capacité de la ligne A du métro.
- INTERCONNECTER la ligne B à TAE.
- DEVELOPPER le réseau tramway (vers le PEX).
- FAIRE la ceinture Sud dont le premier tronçon en téléphérique urbain.
- ORGANISER l'intermodalité.
- DEVELOPPER le réseau LINEO.
- HIERARCHISER le réseau bus.
- ADAPTER le réseau bus aux territoires.
- RENFORCER l'accessibilité entre les territoires Nord-Ouest et Nord-Est.
- METTRE en place une tarification adaptée aux usages.
- RENFORCER les services à l'usager.
- PREPARER l'avenir dans l'organisation de la chaîne de mobilités.

Modes actifs et partage de l'espace public : 7 actions

- METTRE EN ŒUVRE un schéma directeur cyclable d'agglomération.
- METTRE EN ŒUVRE un schéma directeur piétons d'agglomération.
- ELARGIR le centre-ville de Toulouse.
- APAISER les circulations dans les faubourgs toulousains et communes de périphérie.
- AMELIORER la multimodalité dans les pôles d'échanges.
- DYNAMISER le développement et renforcer l'efficacité des plans de mobilités.
- PREPARER l'avenir en favorisant l'innovation en faveur des modes actifs.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de réception : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

- **LEVIER 2/ Cohérence urbanisme - mobilités :**

- 8 actions

- S'ENGAGER sur la cohérence urbanisme / mobilités.
- METTRE EN ŒUVRE des pactes urbains sur les territoires déjà desservis ou pour lesquels des projets de desserte en TC sont programmés.
- TRADUIRE les pactes urbains dans les documents d'urbanisme.
- AMELIORER l'accessibilité et la desserte des zones économiques.
- DESSERVIR les quartiers prioritaires de Toulouse, Colomiers, Blagnac, Cugnaux, Muret.
- METTRE EN ŒUVRE une charte livraisons sur l'agglomération.
- DEFINIR un schéma de localisation des espaces logistiques urbains.
- PREPARER l'avenir en innovant entre habitat, logement et mobilités.

- **LEVIER 3/ Organisation des réseaux routiers et des stationnements**

- 11 actions

- DYNAMISER l'usage de la voiture partagée.
- ACCOMPAGNER et FAVORISER l'essor de l'électromobilité.
- METTRE EN ŒUVRE un schéma directeur des voiries.
- AMELIORER les liaisons routières transversales.
- DEVELOPPER une stratégie globale de stationnement.
- ACCENTUER le report modal en amont des zones de congestion.
- REDUIRE les nuisances sonores et atmosphériques générées par les infrastructures de transport routier.
- DIMINUER les accidents de la route.
- STRUCTURER les réseaux dédiés aux transports de marchandises.
- ANTICIPER l'instauration de mesures complémentaires permettant de réduire les émissions liées au trafic routier.
- PREPARER l'avenir en innovant pour dynamiser l'accessibilité.

E- Les documents soumis à la présente délibération

4 documents constituent le Projet Mobilités 2020.2025.2030.

1/ *Projet Mobilités 2020/2025/2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains :*

Ce rapport, partagé entre les principaux partenaires du SMTc lors des commissions et échanges bilatéraux, intégrant par ailleurs des éléments tirés des phases de concertation et des travaux des commissions, vaut PDU et présente 6 parties :

- Le diagnostic fonctionnel de la grande agglomération toulousaine.
- Les enjeux et objectifs du projet, dont ceux liés au code des transports, à l'accessibilité et à l'environnement.
- La stratégie globale de mobilité à long terme, à l'échelle de la grande agglomération toulousaine mais comprenant un focus sur le centre de la métropole toulousaine.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

- Les 3 leviers : Report modal, Cohérence urbanisme / mobilité, Organisation des réseaux et les 39 actions pour réussir la stratégie mobilité sur les territoires de la grande agglomération toulousaine.
- Les apports du projet sur le réseau structurant, sur l'environnement et le cadre de vie, ainsi que sur le processus de concertation.
- La gouvernance pour réussir la mise en œuvre du projet, avec notamment le rôle que joueront les commissions territoriales dans la déclinaison par territoire des axes de la stratégie mobilité et des 39 actions, et l'étude des modalités de financements du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 ».

2/ Rapport d'accessibilité :

Ce rapport, co-écrit par les structures impliquées, dresse un état des lieux de l'engagement des collectivités pour favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

- Les engagements de la Région, du Département et du SMTC en ce qui concerne les schémas directeurs d'accessibilité programmée et Agendas d'accessibilité programmée.
- Les intercommunalités et communes en ce qui concerne l'élaboration des Plans de Mise en Accessibilité des Espaces Publics.

3/ Rapport d'évaluation environnementale :

Ce rapport, respectant la lettre de cadrage de l'autorité environnementale en termes de contenu, est structuré en 9 volets :

- Volet 1 : Résumé non technique.
- Volet 2 : Démarche et objectifs au regard de l'environnement.
- Volet 3 : Etat initial de l'environnement.
- Volet 4 : Motifs de la révision.
- Volet 5 : Effets notables et probables sur l'environnement.
- Volet 6 (avec annexes) : Evaluation des incidences Natura 2000.
- Volet 7 : Mesures compensatoires envisagées.
- Volet 8 : Méthodes utilisées pour l'évaluation.
- Volet 9 : Articulation avec les autres plans et programmes.

4/ Observatoire du PDU 2012 :

Ce rapport fait l'évaluation de la première révision du PDU menée en 2012.

Une note de synthèse récapitule par ailleurs les points essentiels à retenir du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » (document non obligatoire au sens du code des transports).

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu les articles L 1214-8, L 1214 -14, et L 1214-15 du code des transports.

Vu la délibération du 4 février 2015 engageant la révision du PDU de la Grande Agglomération Toulousaine, nommée « PROJET MOBILITES 2020.2025.2030 ».

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20161021-20161019-1-1D- Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20161021-20161019-2-1An2- Date de réception préfecture : 21/10/2016 Date de télétransmission : 11/04/2017 Date de réception préfecture : 11/04/2017

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : MM. Aujoulat, Briand, Carneiro, Chollet, Del Borrello, Grass, Keller (pouvoir), Lagleize (pouvoir), Lattes, Mme Marti, MM. Moudenc, Trautmann, Bacou, Léry.

Abstentions : M. André, Mme Traval-Michelet, MM. Arévalo, Lafon, Mme Rouchon, M. Suaud.

ARTICLE 1 : ARRETE le projet de révision du PDU de la grande agglomération toulousaine nommé « PROJET MOBILITES 2020.2025.2030 ».

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires à la consultation des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires auprès du Tribunal Administratif pour le lancement de l'enquête publique préalable à l'approbation du « PROJET MOBILITES 2020.2025.2030 ».

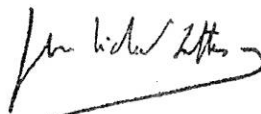
ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise :

- A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.
- Aux Présidents des collectivités membres du SMTC.
- Aux personnes publiques associées dans le cadre de la consultation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



D.2016.10.19.1.1

1- PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS

1.1-Elaboration du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine : arrêt du projet et enclenchement des procédures de consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique.

Point complémentaire sur l'articulation des calendriers du débat public 3^{ème} ligne de métro et projet mobilités 2020.2025.2030

La délibération du 4 février 2015 prescrivant la 2^{ème} révision du PDU à travers l'élaboration du Projet Mobilités 2020.2025.2030 prévoyait un calendrier en trois temps :

2015/2016 :

- Une phase de consultation et participation citoyenne, permettant de partager et d'échanger sur une vision 2025 de l'organisation des mobilités dans la métropole toulousaine.
- Une phase de travail plus technique, mais ouverte et transversale, avec pour objectif de concevoir le projet de Projet Mobilités 2020.2025.2030.

2016 :

- Une phase de travail partenariale et technique avec les acteurs concernés
- Une phase de consultation des personnes publiques associées donnant lieu à un bilan et à une prise en compte des avis dans le projet de Projet Mobilités 2020.2025.2030.

2017

- Une phase d'enquête publique donnant lieu à un bilan et à une prise en compte des avis dans la finalisation du projet de Projet Mobilités 2020.2025.2030.
- Une dernière phase de mise en œuvre du programme d'actions Mobilités 2025 à partir de l'approbation du Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant PDU.

Ce calendrier est à ce jour respecté, l'arrêt du Projet Mobilités permettant d'enclencher à partir du mois de novembre la phase de consultation des personnes publiques associées, pour une période de trois mois.

Toutefois, par souci de cohérence avec le calendrier du débat public sur le projet de 3^{ème} ligne de métro, le Président de la Commission particulière du débat public a sollicité de la part du SMTC l'examen d'un décalage du démarrage de la consultation des personnes publiques associées afin que ces dernières puissent considérer dans leur avis sur le Projet Mobilités 2020.2025.2030 le compte-rendu du Président de la Commission particulière du débat public et le bilan du Président de la Commission nationale du débat public, même si ces documents ne portent pas d'appréciation sur le fond du projet de la 3^{ème} ligne de métro.

SMTC

7, esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

A titre de rappel, la séance de la Commission nationale du débat public qui s'est tenue à Paris le 31 août 2016, a validé le Dossier du Maître d'Ouvrage sur la 3ème ligne de métro, qui présentait un calendrier général de l'ensemble des procédures locales (page 78) : PLUih, projet Toulouse Euro SudOuest, Labège InnoMétro, SCoT, Projet Mobilités et TAE.

Ce calendrier, co-élaboré entre les services du SMTC et les membres de la Commission particulière du débat public pendant l'été, formalisait une première approche cohérente des différentes démarches.

Le Président de la Commission particulière du débat public est cependant prêt à réduire le délai de publication du compte-rendu et du bilan, afin que les personnes publiques associées disposent d'au moins 15 jours pour intégrer dans leur avis sur le Projet Mobilités 2020.2025.2030, si elles l'estiment nécessaire, les enseignements du débat public les concernant.

Il est proposé que le SMTC-Tisséo réponde favorablement à cette sollicitation du Président de la Commission particulière du débat public, et s'engage à démarrer officiellement la phase de consultation des personnes publiques associées à partir de mi-novembre. La période de 3 mois laisse envisager une date de fin de cette consultation pour mi-février 2017, le SMTC tirant le bilan lors d'un prochain comité syndical programmé pour fin mars 2017.

En parallèle, il sera attendu de la part du SMTC la production du compte rendu du Président de la Commission particulière du débat public et du bilan du Président de la Commission nationale du débat public pour fin janvier 2017.

Cette position consensuelle répond à la sollicitation du Président de la Commission particulière du débat public, tout en respectant le calendrier initial permettant de répondre au plus vite aux besoins de mobilités des habitants et usagers de la grande agglomération toulousaine.

Pièces jointes à ce point complémentaire :

- Le courrier du Président de la Commission particulière du débat public.
- Le calendrier des démarches intégré dans le Dossier du maître d'Ouvrage, débat public 3^{ème} ligne de métro.
- Le calendrier actualisé, complément du Projet Mobilités 2020.2025.2030 arrêté par le CS du SMTC du 19 octobre 2016.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



M. Jacques ARCHIMBAUD
Président de la CPDP

A l'attention de

M. Jean-Michel LATTES
Président du SMTC-Tisséo

Toulouse, le 17 octobre 2016

Monsieur le Président,

Le caractère très rapproché sinon une certaine concomitance de la procédure de révision du plan de déplacements urbains (PDU) et du débat public sur la 3^{ème} ligne de métro toulousain ont pu susciter des interrogations, voire des doutes sur la portée effective et l'intérêt réel de ce débat. C'est en particulier le cas de ceux qui se sont demandés, en s'exprimant notamment sur le site dédié comme lors de la réunion du focus groupe consacré à l'environnement, à quoi servait le débat public actuel si le maître d'ouvrage, le même pour les deux procédures, arrêta, en cours de débat sur la 3^{ème} ligne, le Projet Mobilités 2020/2025/2030 valant révision du PDU.

Chacun sait que la 3^{ème} ligne de métro constitue l'élément structurant du « Projet Mobilités 2020-2025-2030 ». La réponse du maître d'ouvrage à une question (n° 74) posée sur le site est certes sur le plan juridique parfaitement exact (possibilité de prise en compte, dans le Projet Mobilités 2020/2025/2030 final, des remarques ou recommandations des personnes publiques associées et du rapport de conclusion de la commission d'enquête publique). Mais à la différence de celle de la CPDP, cette réponse ne fait à aucun moment le lien entre le débat public actuel, moment fort d'association du public à l'élaboration des décisions, et la procédure de révision du PDU.

Si l'on n'y prend garde, l'arrêt du Projet Mobilités 2020/2025/2030 le 19 octobre prochain va relancer de façon accrue le questionnement du grand public sur l'intérêt réel du débat public actuel. De ce fait, ce dernier risque de se focaliser sur la façon dont il risque d'être biaisé par le calendrier de la révision du PDU au détriment des questions de fond concernant le projet de 3^{ème} ligne de métro qui sont, au vu de celles qui ont déjà été posées, les plus pertinentes. L'enquête publique sur la révision du PDU prévue à l'été prochain risque elle-même d'être affectée par des critiques portant sur l'absence de prise en compte par le Projet Mobilités 2020/2025/2030 des enseignements du débat public sur la 3^{ème} ligne.

DÉBAT PUBLIC 3ème ligne de métro Toulouse

Infos > 05 67 77 80 21 – boutique du débat 10 place Occitane 31000 Toulouse – m3t@denatpublic.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de réception : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Sur un autre plan, le processus amont de révision du PDU a certes pu enrichir de façon notable la définition du projet de 3^{ème} ligne, ce que reflète d'ailleurs le dossier du maître d'ouvrage et les réponses apportées aux questions du public. Mais le débat public actuel peut lui aussi, en retour, apporter des éléments importants à prendre en compte lors de la finalisation du Projet Mobilités.

Aussi me paraît-il important de faire en sorte que les calendriers du processus d'adoption de ce dernier et du débat public soient étroitement liés et cohérents. Pour ce faire, une vigilance particulière doit être exercée notamment à deux moments importants.

Il s'agit tout d'abord de faire en sorte que les personnes publiques associées à la révision du PDU aient le temps de prendre en considération dans leur avis - qui doit être fourni 3 mois après leur saisine par le SMTC Tisséo - du compte rendu du président de la Commission particulière du débat public et le bilan du président de la Commission nationale du débat public, même si ces documents ne portent pas d'appréciation sur le fond du projet de 3^{ème} ligne de métro. Je suis prêt pour ma part à essayer de réduire le délai de publication du compte-rendu et du bilan, même si la période de fin d'année rend cet exercice particulièrement délicat. Il serait par ailleurs opportun que votre délibération du 19 octobre prochain puisse fixer le démarrage de la consultation des personnes publiques associées au début décembre au plus tôt, afin que ces dernières disposent au moins d'une quinzaine de jours pour intégrer dans leur avis sur ce plan/programme, si elles l'estiment nécessaire, les enseignements du débat public les concernant.

Dans le même esprit, il serait très opportun que la délibération ultérieure du SMTC-Tisséo de mise à l'enquête ainsi que le contenu du dossier d'enquête publique de révision du PDU soient cohérents avec sa délibération sur le principe et les conditions de la poursuite du projet de 3^{ème} ligne et sur les mesures à mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire du débat public. Cela implique que la première délibération soit prise après la seconde qui doit intervenir dans les 3 mois après les publications du compte-rendu et du bilan du débat public sur la 3^{ème} ligne, permettant de ce fait d'ultimes modifications du dossier d'enquête publique du Projet Mobilités.

Je pense que cette chronologie de procédures et leur étroite imbrication réfléchie - qui peut d'ailleurs être affichée publiquement - reste compatible avec votre souhait de voir se dérouler l'enquête publique du Projet Mobilités à l'été prochain, en vue d'une adoption fin de l'année 2017 et une mise en œuvre début 2018. [Il peut même être envisagé, dans l'objectif de tenir ces délais, que l'enquête publique soit ouverte début septembre 2017.]

Le Projet Mobilités 2020/2025/2030 pourra particulièrement enrichir le site du débat public dans sa partie consacrée aux documents du maître d'ouvrage. Aussi vous serais-je reconnaissant de bien vouloir m'adresser, dès que la délibération du SMTC Tisséo aura été prise, le projet de PDU arrêté et le rapport sur les incidences environnementales le concernant ainsi qu'une copie de la délibération elle-même. Toutes les précautions seront prises par la CPDP pour indiquer aux internautes, dans l'écran d'accueil de ces documents, que le projet Mobilités 2020/2025/2030 nécessite la consultation des personnes publiques associées et une enquête publique avant d'être adopté.

DÉBAT PUBLIC 3ème ligne de métro Toulouse

Infos > 05 67 77 80 21 – boutique du débat 10 place Occitane 31000 Toulouse – m3t@denatpublic.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Il serait d'ailleurs également intéressant d'ajouter à ces éléments le bilan qu'a dû tirer le SMTCTisséo de la concertation récemment réalisée sur le Projet Mobilités 2020/2025/2030 avec les personnes publiques associées, les associations d'usagers, de personnes à mobilité réduite et d'environnement ainsi que le grand public.

La CPDP n'a certes aucune légitimité à intervenir dans la définition des modalités de finalisation de la révision du PDU. Mais elle doit s'assurer que le débat public n'est pas considéré comme dénué de sa portée. Elle est par ailleurs tout à fait dans son rôle pour prodiguer au maître d'ouvrage du projet soumis au débat public ses conseils en matière de processus de concertation visant un plan/programme directement associé à ce projet. C'est bien évidemment dans cet esprit qu'il convient d'interpréter la teneur de cette lettre qui, comme le veut le principe de transparence, a vocation à être rendue publique ainsi que la réponse que vous voudrez bien lui apporter.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



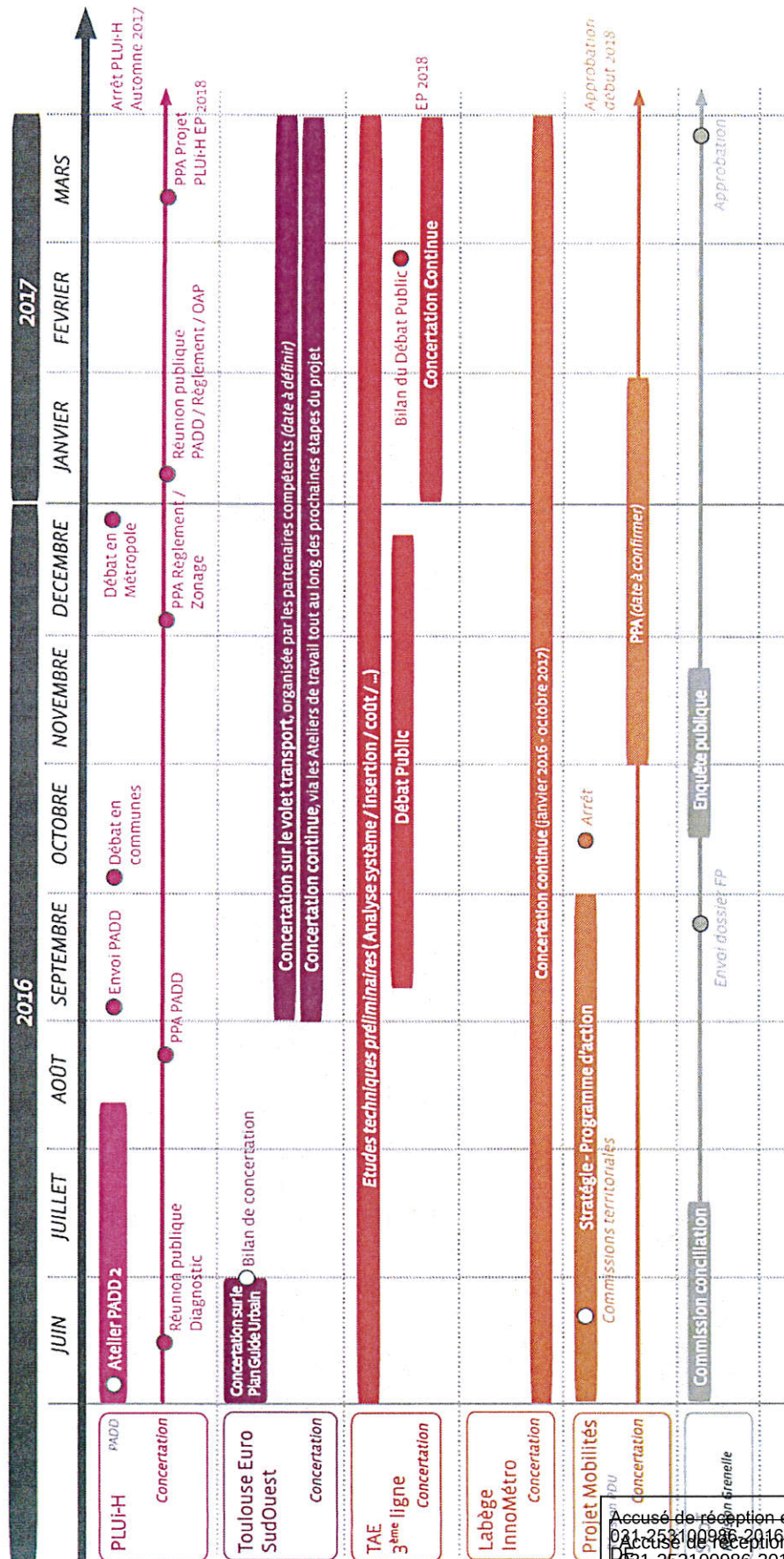
Jacques Archimbaud
Président de la CPDP
3^{ème} ligne de métro

DÉBAT PUBLIC 3^{ème} ligne de métro Toulouse

infos > 05 67 77 80 21 – boutique du débat 10 place Occitane 31000 Toulouse – m3t@denatpublic.fr

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20161021-20161019-1-1D- Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20161021-20161019-2-1An2- Date de réception préfecture : 21/10/2016 Date de télétransmission : 11/04/2017 Date de réception préfecture : 11/04/2017

CALENDRIER intégré dans le Dossier du Maître d'ouvrage, débat public 3ème ligne de métro



Accusé de réception en préfecture
 031-253100986-20161021-20161019-1-1D-
 031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
 Date de télétransmission : 21/10/2016
 Date de réception préfecture : 21/10/2016
 Date de télétransmission : 17/04/2017
 Date de réception préfecture : 11/04/2017

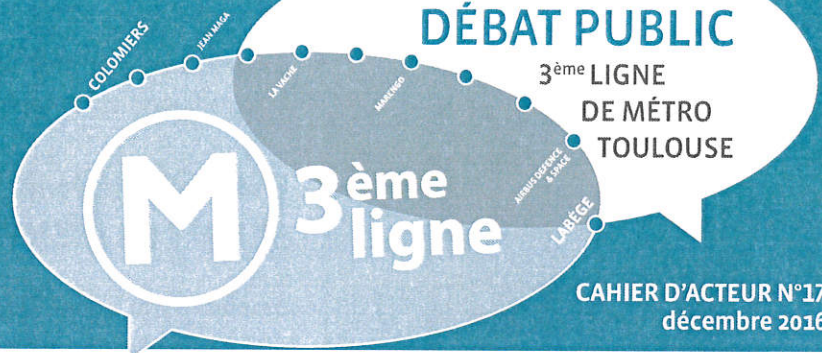
[illegible]

Accusé de réception en préfecture
031-253100936-20161021-20161019-1-1D-
Accusé de réception en préfecture
031-253100936-20170411-20170329-2-1An2-
Date de réception en préfecture : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

DÉBAT PUBLIC

3^{ème} ligne de métro

12 SEPTEMBRE > 17 DÉCEMBRE 2016



CAHIER D'ACTEUR VILLE DE COLOMIERS

Un métro durable pour la deuxième ville de la métropole

COLOMIERS
Terre d'envol

ÉDITO

Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Maire de Colomiers
Vice-présidente de Toulouse
Métropole

Le débat sur l'intérêt et les possibilités de mise en œuvre d'une troisième ligne de métro au sein de l'agglomération toulousaine conduisent légitimement à un débat plus large sur l'aménagement futur de la métropole toulousaine.

Il est de notre responsabilité d'élu-e-s de dessiner le visage de la métropole de demain, une métropole où tout le monde trouve sa place, où chaque citoyenne et citoyen bénéficie des mêmes services et droits, quelle que soit la ville dans laquelle il vit.

Les solutions de mobilité collectives fonctionnent aujourd'hui déjà à pleine capacité. Certaines ne peuvent plus accueillir de nouveaux usagers. La couverture du territoire est, elle aussi, imparfaite pour Colomiers, pourtant deuxième ville du département, avec 40 000 habitants, plus de 2 000 entreprises et 25 000 emplois.

à suivre en page 2

Le projet TAE est une opportunité pour la desserte du bassin d'emploi de l'ouest toulousain grâce à sa connexion aux secteurs d'emploi tertiaires et industriels ainsi qu'aux zones d'habitat denses de notre métropole. La connexion directe et rapide avec les pôles d'échanges permettra l'intermodalité avec les réseaux de transports urbains, régionaux, nationaux et internationaux.

Le mode de transport proposé permettra de garantir des temps de parcours concurrentiels à l'usage de la voiture individuelle. Le tracé actuellement à l'étude traversera des quartiers columérins centraux et denses et un secteur de projet actuellement à l'étude autour de la gare qui a pour vocation à développer une mixité d'usage en lien avec le pôle d'échange.

DES ENJEUX À PRENDRE EN COMPTE

À l'heure de la concertation et des études urbaines, il est important de rappeler que l'accueil de la TAE doit se faire en garantissant certains enjeux.

UN MÉTRO SOUTERRAIN DANS LA PORTION COLUMÉRINE EST UNE NÉCESSITÉ

Tout d'abord, au vu de la densité et de l'organisation de la ville dans les quartiers columérins traversés, il est inconcevable que le métro génère une nouvelle coupure urbaine. La Ville de Colomiers demande donc que le principe de métro aérien actuellement retenu à l'ouest de la Garonne soit ré-étudié dans son tracé columérin. Il ne doit pas générer d'entrave à la circulation routière dans un secteur déjà saturé et irrigant un site industriel de rayonnement international, ni engendrer de nuisances sonores et visuelles pour les secteurs d'habitat dense de Colomiers. Ainsi, comme cela a été proposé dans les secteurs denses de Toulouse, le métro souterrain, dans sa portion columérine

suite de la page 1

Les modes de déplacements collectifs majeurs ne sont pas exploités à leur juste mesure.

Ainsi, nous déplorons depuis de longue date que la Ligne C, pourtant reliée au réseau de métro et de tram, irrigue insuffisamment les zones d'emplois columérines et les bassins d'habitat de l'ouest métropolitain en pleine croissance.

Nous sommes tous conscients des enjeux métropolitains de ce dossier et nous les partageons : l'avenir de la métropole est aussi l'avenir de nos villes, de toutes les villes de l'agglomération. Nous ne devons pas pour autant transiger sur les conséquences de la réalisation d'un tel projet pour les Columérines et les Columérins, ainsi que pour le développement de l'ouest toulousain.

En matière d'environnement, tout d'abord, les choix de tracé et des matériels retenus devront intégrer toutes les composantes d'un développement durable pour nos communes.

En matière de maillage du territoire, les dessertes devront tenir compte des bassins d'emploi autant que des secteurs d'habitat denses afin de garantir l'égalité de toutes et tous dans l'accès au service public de transport.

En matière de complémentarité et d'intermodalité, une attention particulière devra être apportée à la recherche d'une désaturation des transports routiers, à l'équilibre de l'offre sur le territoire et au développement des modes de déplacement actifs.

Je suis convaincue que nous saurons trouver, ensemble, les meilleures solutions pour notre avenir.

apportera les garanties nécessaires à la bonne desserte de ce territoire. C'est la seule hypothèse acceptable.

UNE STATION INTERMÉDIAIRE SERA LA BIENVENUE

De plus, étant donné l'éloignement des stations « Fontaine Lumineuse » et « Gare » de plus de 1,5 km et la densité des populations sur cet itinéraire, une station intermédiaire urbaine permettra de desservir au mieux ce territoire d'habitat dense et de commerces.

UNE STATION GARE DE DIMENSION MULTIMODALE

Plus à l'Ouest, la pertinence d'une station TAE à la Gare de Colomiers, pôle multimodal d'envergure n'est plus à démontrer et semble faire maintenant consensus. Les connexions avec le réseau de trains régionaux, la ligne C, Ligne 2, les lignes Tisséo, le maillage cyclable en cours de renforcement en fait un point de desserte incontournable. Il n'est pas à remettre en question.



UN TERRITOIRE CONTRAINT

Toutefois, l'attractivité actuelle du site multimodal est telle que le réseau ferroviaire et les conditions d'accès à ce pôle multimodal sont à anticiper de manière réaliste et concrète dès maintenant. On déplore aujourd'hui et depuis plusieurs années que le parking (d'une capacité actuelle de 220 places) et les alentours de la gare sont saturés quotidiennement et sont largement sous-dimensionnés pour répondre aux besoins actuels. Des stationnements inadaptés de véhicules sont ainsi constatés régulièrement au sein du quartier d'habitat résidentiel situé à proximité générant des conflits d'usages entre les résidents du quartier du Vignemale et les usagers du pôle intermodal de la Gare de Colomiers. De plus, on ne peut que constater que la RN 124 subit déjà des encombrements majeurs le matin et le soir et que l'avenue Etienne-Collongues (plus 7 000 véhicules jour et 1 000 aux heures de pointe - Source Toulouse Métropole - Année 2012) étant l'unique voie desservant le sud de la commune et les villes alentour, présente une configuration difficilement modelable.



UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR

Au vu des infrastructures ferroviaires et routières existantes dans ce secteur et celles à créer pour le projet TAE, il est inconcevable d'implanter le Parking Relais (P+R) dans le secteur de l'actuelle gare.

Le renforcement de ce pôle d'échange avec le projet TAE, accompagné d'une réflexion urbaine globale vers une densification du secteur, interroge inmanquablement le positionnement du parking relais indispensable à son rayonnement.

Ainsi, il pourra être envisagé que le foncier et le réseau de l'ancienne Régie Fer Municipale de Colomiers soient identifiés comme une opportunité à saisir pour prolonger le métro en aérien jusqu'à En-Jacca, Zone d'Aménagement Économique (Z.A.E) d'intérêt métropolitain. Ce tronçon permettra de desservir un secteur industriel, artisanal et commercial important, pourvoyeur d'emplois. Il permettra également de réaliser un parking relais aménageable dans des espaces encore disponibles, et qui pourraient de surcroît résoudre la question de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation d'un dépôt nécessaire pour le TAE.

Les automobilistes du Grand Ouest Toulousain seraient ainsi captés en amont des saturations routières et en connexion avec la RN 124, axe structurant et capacitaire. Les habitants du sud de Colomiers, de Tournefeuille, troisième ville de la métropole, la Salvétat Saint Gilles, Plaisance du Touch pourraient ainsi avoir accès à un transport

en commun efficace sans avoir à franchir les coupures urbaines que sont la ligne Toulouse-Auch ou la RN124.

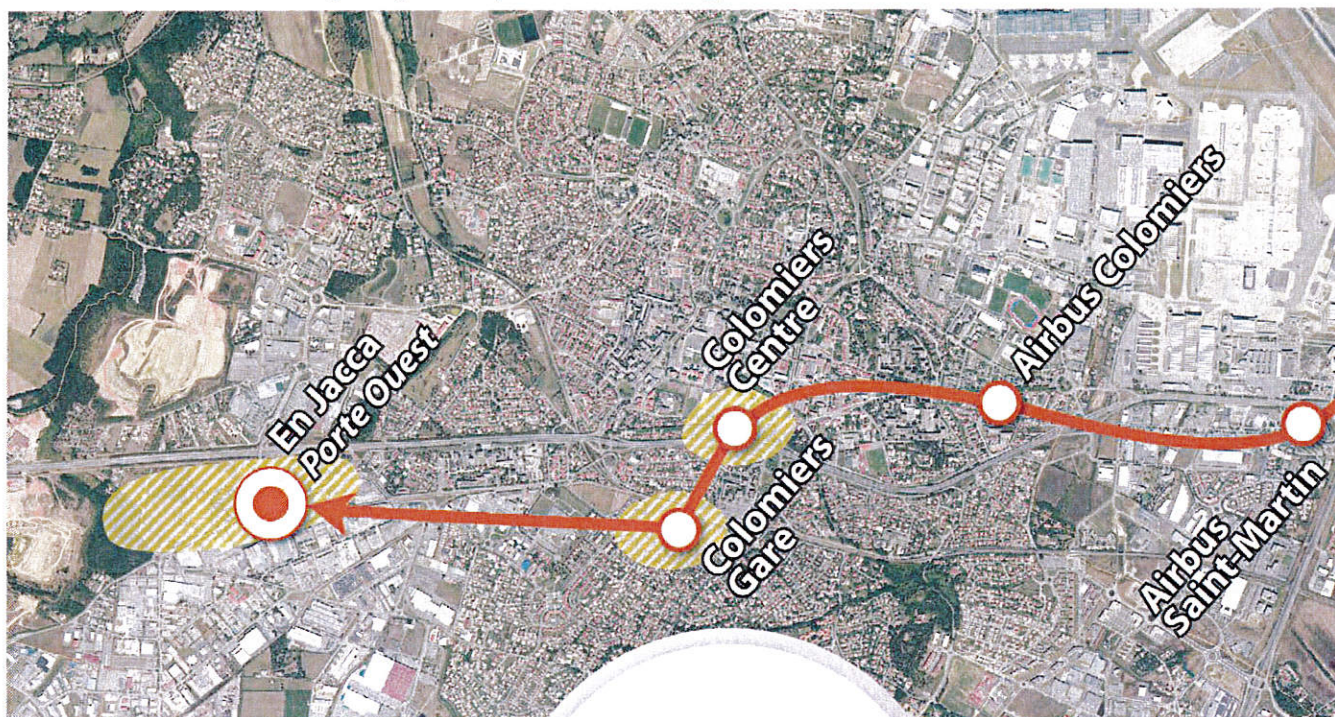
Ce projet TAE reliera les sites économiques, touristiques, de vie aux pôles d'échanges multimodaux qui permettent à notre métropole de rayonner au niveau national et international grâce à une desserte directe de l'aéroport indispensable.

UN RENFORCEMENT ET UN PROLONGEMENT DE LA LIGNE C

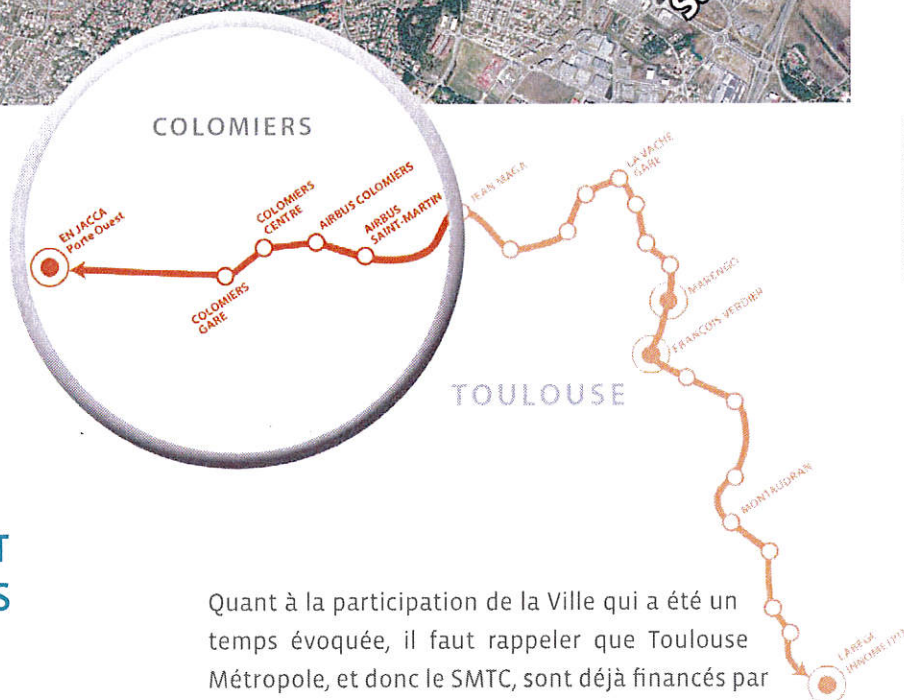
La Ville rappelle que dans l'objectif de créer un véritable pôle multimodal sur la Gare de Colomiers, il convient de renforcer l'attractivité de la Ligne C sur Colomiers (Haltes de Lycée International et Ramassiers) et également à l'ouest de l'aire métropolitaine, notamment les territoires des communes de Pibrac et Brax.

Dès à présent, il est nécessaire d'activer une démarche partenariale dynamique mettant autour de la table les différents acteurs, Toulouse Métropole, SMTC-Tisséo, la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, la SNCF afin de conduire une réflexion non seulement sur les infrastructures, mais aussi sur l'amélioration des modalités de fonctionnement concrètes de la Ligne C telles que l'usager les vit au quotidien: fréquence, tarification, information, signalétique, sécurisation des parkings « vélos »...

Nouvel itinéraire proposé pour la 3^e ligne de métro



 Zone de positionnement de station



STUDIO GRAPHIQUE OGHAM

UN FINANCEMENT QUI DOIT PRÉSERVER LES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

Le coût global de cette 3^{ème} ligne est évalué à 2,7 milliards d'euros. Aujourd'hui, en matière de financement, deux questions se posent. La première consiste à savoir si le budget nécessaire pour ce projet est supportable au regard d'autres enjeux de la Métropole. La seconde est de s'assurer que cela ne mettra pas un terme à tout autre projet permettant d'offrir aux usagers un plan de déplacement équilibré, répondant à leurs besoins.

Quant à la participation de la Ville qui a été un temps évoquée, il faut rappeler que Toulouse Métropole, et donc le SMTC, sont déjà financés par les communes membres. Par ailleurs, ce n'est pas Colomiers qui demande à ce que le métro arrive sur son territoire, ce sont les études qui soulignent la pertinence de ce choix géographique, au regard des spécificités de la dynamique économique de la commune dans la Métropole. Demander à Colomiers de payer pour son tronçon reviendrait à remettre en cause le principe même de l'intercommunalité!

cndp Commission nationale
du débat public

DÉBAT PUBLIC 3^{ème} ligne de métro
10 place Occitane - 31000 - Toulouse T. 05 67 77 80 21
m3t@debatpublic.fr metroligne3toulouse.debatpublic.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Le Projet Mobilités 2020-2025-2030

Quelques points essentiels ...

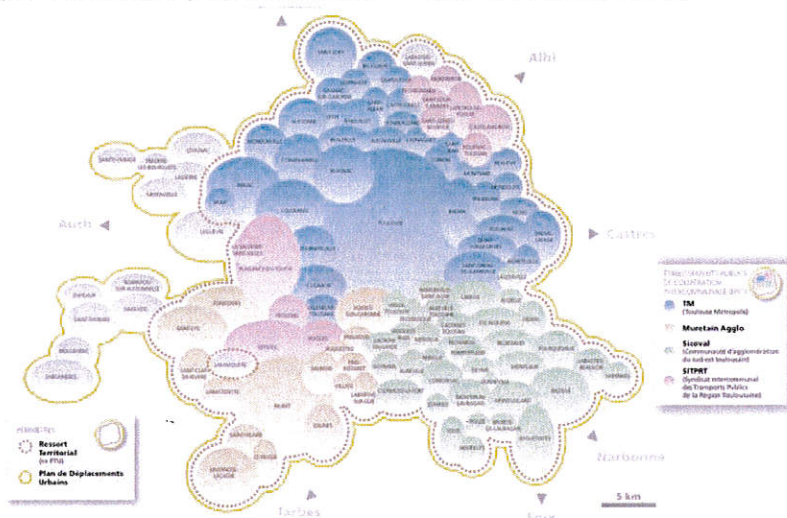
Une nouvelle stratégie un nouveau Plan de Déplacements Urbains

En France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un Plan de Déplacements Urbains dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

Le Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la grande agglomération toulousaine, est élaboré par le SMTC-Tisséo sur un territoire de 115 communes.

Ce document cadre, permettant de planifier les grandes infrastructures de transports, est réalisé collégialement entre le SMTC-Tisséo, les quatre intercommunalités membres (Toulouse Métropole, Muretain Agglo, le Sicoval, le Syndicat Intercom-

munal des Transports Publics de la Région Toulousaine, dit SITPRT) et les personnes publiques associées (Etat, Région Occitanie, Département de la Haute Garonne, les intercommunalités, les communes, les Chambres consulaires ...).



📍 Le Projet Mobilités couvre un territoire de 115 communes



zoom sur le Syndicat Mixte des Transports en commun (SMTC-Tisséo)

Le Syndicat Mixte a reçu la délégation de la compétence transport de quatre intercommunalités : Toulouse Métropole, le Sicoval, le SITPRT et le Muretain Agglo. À ce titre :

- Il conçoit et développe la politique de transports et la politique tarifaire,
- Il organise les services réguliers de transports en commun,
- Il étudie et programme les nouveaux projets,
- Il assume la responsabilité financière (gestion du budget annuel et prospective),
- Il est propriétaire de l'ensemble des infrastructures et du parc existant.

Il confie les missions suivantes à ses partenaires :

- L'exploitation, le développement, la commercialisation du service et la gestion du patrimoine à Tisséo-EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial),
- L'exploitation d'un service adapté aux personnes à mobilité réduite à MOBIBUS,
- L'étude et la construction de nouvelles infrastructures à la SMAT (Société Publique Mixte d'Aménagement des Transports).

Le constat au sein de la grande agglomération toulousaine

Une métropole européenne en forte croissance

Le territoire de 115 communes accueille en 2016 plus d'1 million d'habitants au sein d'un vaste espace métropolitain, il connaît une forte croissance démographique et urbaine.

⊙ + 15 000 habitants par an,
+ 7000 emplois par an.

Cette croissance se répercutera sur la mobilité.

Ainsi, à l'horizon de 10 ans, soit en 2025, on estime que le nombre de déplacements quotidiens tous modes confondus sur la grande agglomération toulousaine sera de 4,5 millions.

⊙ 500 000 déplacements de plus qu'à ce jour, soit l'équivalent de l'usage actuel du réseau Tisséo ou du périphérique.



Dans 177 voitures

Comment transporter 200 personnes ?



Sans les voitures



Dans 3 bus



Dans un métro

De nombreux projets renforçant l'attractivité du territoire

Le « Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest » (GPSO), programmé pour 2024 mettra Toulouse à environ 3h10 de Paris et 1h05 de Bordeaux. Le trafic de la gare Matabiau à l'horizon GPSO (2024) est estimé à 18 millions de voyageurs annuels, **soit près du double du trafic actuel.**

L'aéroport international de Toulouse-Blagnac, 4ème de France en nombre de passagers (7,7 millions de passagers en 2015), a notamment pour objectif d'accueillir 12 millions de passagers pour 2030, **soit une augmentation de près de 40% du trafic actuel.**

De grands projets d'intérêt métropolitain vont renforcer le positionnement toulousain parmi lesquels :

- Toulouse Euro Sud-Ouest,
- Le nouveau Parc des Expositions,
- Toulouse Aerospace (Montaudran),
- InnoMétro.
- ...

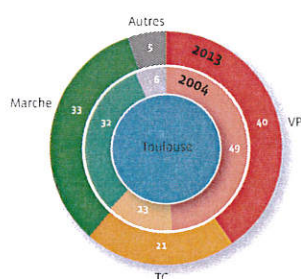
De nouveaux modes de vie, de nouvelles mobilités

Depuis quelques années, une inversion des pratiques est constatée, notamment la baisse de l'usage de la voiture et la forte augmentation de l'usage des transports en commun.

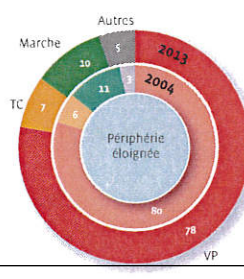
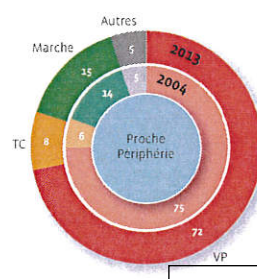
Les modes de vies ne cessent d'évoluer, notamment avec l'utilisation des outils de l'information et de la communication et l'essor de l'économie du partage.

⊙ Les nouveaux usages et services alternatifs à la voiture en solo facilitent les déplacements d'usagers en recherche d'efficacité et de bien-être, et sont à anticiper.

Des différences territoriales sont néanmoins importantes : **40% d'usage de la voiture à Toulouse, de 70 à près de 80% d'usage au sein des autres communes du territoire.**



TC : Transport en commun
VP : Voiture particulière



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception en préfecture : 11/04/2017



Une attractivité contrariée

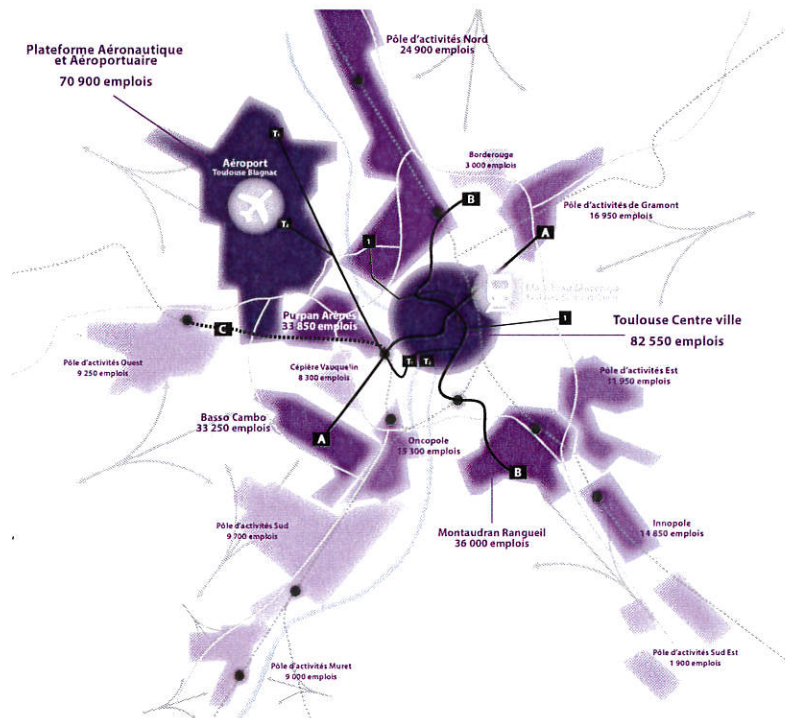
Les réseaux routiers et de transports en commun de la grande agglomération toulousaine sont aujourd'hui saturés, notamment en heures de pointe (7h - 9h le matin et 16h - 19h le soir).

Par ailleurs, le réseau de transports déployé par le SMTC-Tisséo attire encore faiblement les populations en déplacement domicile-travail, les « navetteurs ».

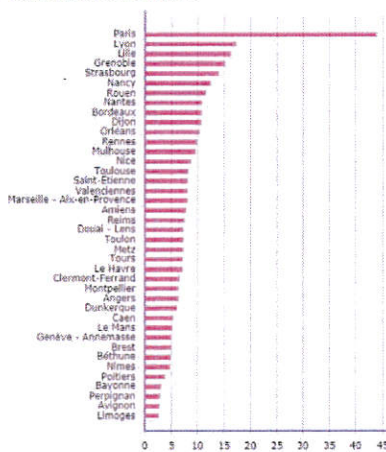
Avec 8% de part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail, l'aire urbaine toulou-

saine se situe seulement au 15ème rang parmi les 40 plus grandes aires urbaines françaises, traduisant notamment un fort déficit de desserte des zones d'emploi du territoire.

Sur la grande agglomération toulousaine, près de 70 000 emplois salariés privés restent non desservis par les modes lourds de transport en commun, notamment dans une grande diagonale nord-ouest/ sud-est où sont pourtant présents les principaux sites du pôle mondial de compétitivité Aerospace Valley.



Part des navetteurs qui utilisent les transports en commun dans les 40 plus grandes aires urbaines



Source : INSEE, juin 2016 (RGP 2013)

Vers la révision du PDU ...

Fort de ces constats, le SMTC-Tisséo a décidé d'engager la révision du Plan de Déplacements Urbains.

La grande agglomération toulousaine dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012.

La révision du Plan de Déplacements Urbains est nécessaire afin de répondre aux enjeux de demain, avec :

- la poursuite attendue du développement démographique et urbain,
- le maintien du dynamisme économique,
- les nouvelles formes de mobilités partagées et collaboratives,

- la nécessité de mener à bien de nouveaux projets de transports en commun structurants répondant à l'augmentation de la demande déplacements,
- la prise en compte de la lutte contre le réchauffement climatique et des conséquences en matière de santé publique,
- un cadre législatif en forte évolution et permettant la libéralisation des transports

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Le Projet Mobilités 2020-2025-2030

Les objectifs stratégiques ...

La présentation du territoire de la grande agglomération toulousaine a permis de poser les principaux enjeux du Projet Mobilités.

Des enjeux de Mobilités

Organiser les conditions de la mobilité durable dans la perspective d'une croissance démographique soutenue.

Des enjeux d'accessibilité

Répondre à la demande de déplacement liée à la croissance démographique et au dynamisme économique.

Des enjeux d'attractivité

Renforcer l'accès et maintenir l'attractivité des zones économiques et d'emploi

Des enjeux d'innovation

Anticiper la mobilité de demain afin que les usagers ne vivent plus leurs déplacements comme une contrainte mais comme une opportunité.

Trois grands axes sont ainsi portés par le Projet Mobilités, en réponse aux enjeux identifiés et à la poursuite de la croissance territoriale, démographique et économique.

Axe 1/ Mettre en œuvre une politique de transport en commun plus capacitaire et promouvoir les modes actifs pour faire face au développement des territoires

« Ou comment faire fonctionner ensemble le train, le métro, le tramway, le bus, la marche à pied, le vélo, la voiture partagée. »

Le SMTC-Tisséo se met en capacité d'accueillir et gérer 50% des nouveaux déplacements attendus sur le territoire.

Accueillir et gérer la moitié des 500 000 déplacements supplémentaires attendus d'ici 10 ans.

Axe 2/ Maîtriser le développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et axes structurants de transports en commun

« Ou comment développer la ville et les transports en commun. »

La mise en œuvre de cette politique concertée avec les territoires est nécessaire pour assurer l'avenir de

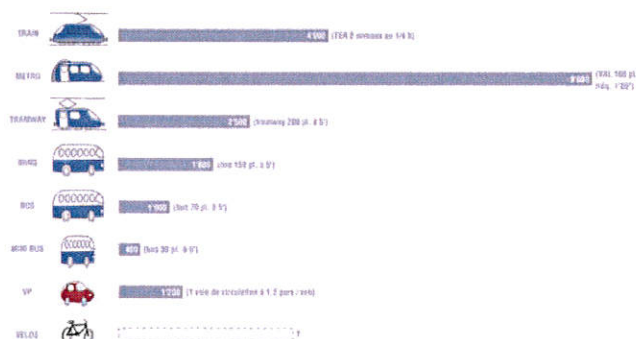
l'agglomération et limiter l'accroissement de la demande en déplacements motorisés à long terme.

Axe 3/ Mettre en œuvre un plan de circulation-stationnement en optimisant les capacités résiduelles du réseau routier structurant

« Ou comment mieux développer et aménager les voiries et les stationnements. »

Le mode automobile a toute sa place dans l'organisation de la mobilité, tant en circulation qu'en stationnement, mais son usage doit être adapté pour permettre aux modes les

plus capacitaires de bien s'intégrer au sein du territoire, afin que chacun puisse se déplacer selon ses besoins.



Capacité de transport au regard des différents modes

Le Projet Mobilités 2020-2025-2030

Le plan d'actions ...

Le plan d'actions repose sur les 3 axes de la stratégie

Axe 1/ Mettre en œuvre une politique de transports en commun plus capacitaire et promouvoir les modes actifs

20 actions sont proposées parmi lesquelles la réalisation de la 3ème ligne de métro Toulouse Aerospace Express, mais aussi le doublement de la capacité de la Ligne A, l'interconnexion de la ligne B et de la 3ème ligne de métro entre Ramonville et l'INPT, l'extension du réseau tramway, la réalisation du téléphérique urbain sud, le déploiement du réseau Linéo 2020 et 2025, l'aménagement des pôles d'échanges ...

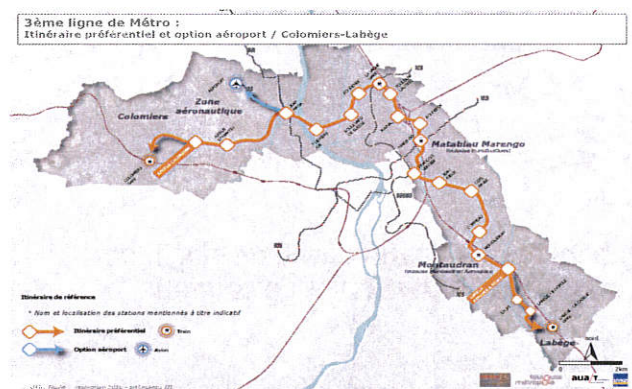
☉ Cette offre globale est à la fois « convergente » vers le cœur de la grande agglomération toulousaine et « transversale » entre les quartiers, les communes de proche périphérie.

Ce réseau structurant est complété par un « maillage bus » du territoire pour lequel une réflexion est actuellement menée par le SMTCT-Tisséo (schéma directeur bus 2020-2025).

Au-delà du réseau de transports en commun structurant, il s'agira également :

- de poursuivre le déploiement du schéma directeur cyclable (ex : 700km de réseau existant sur Toulouse Métropole, 140km supplémentaires programmés à horizon 2020),
- de donner la priorité aux modes vélos et piétons par le développement de zones apaisées dans les principales centralités du territoire (centre-ville de Toulouse élargi, principes de zones 30 km/h dans les faubourgs toulousains, accès aux pôles d'échanges ...)

☉ Les projets majeurs ...



3ème Ligne de métro



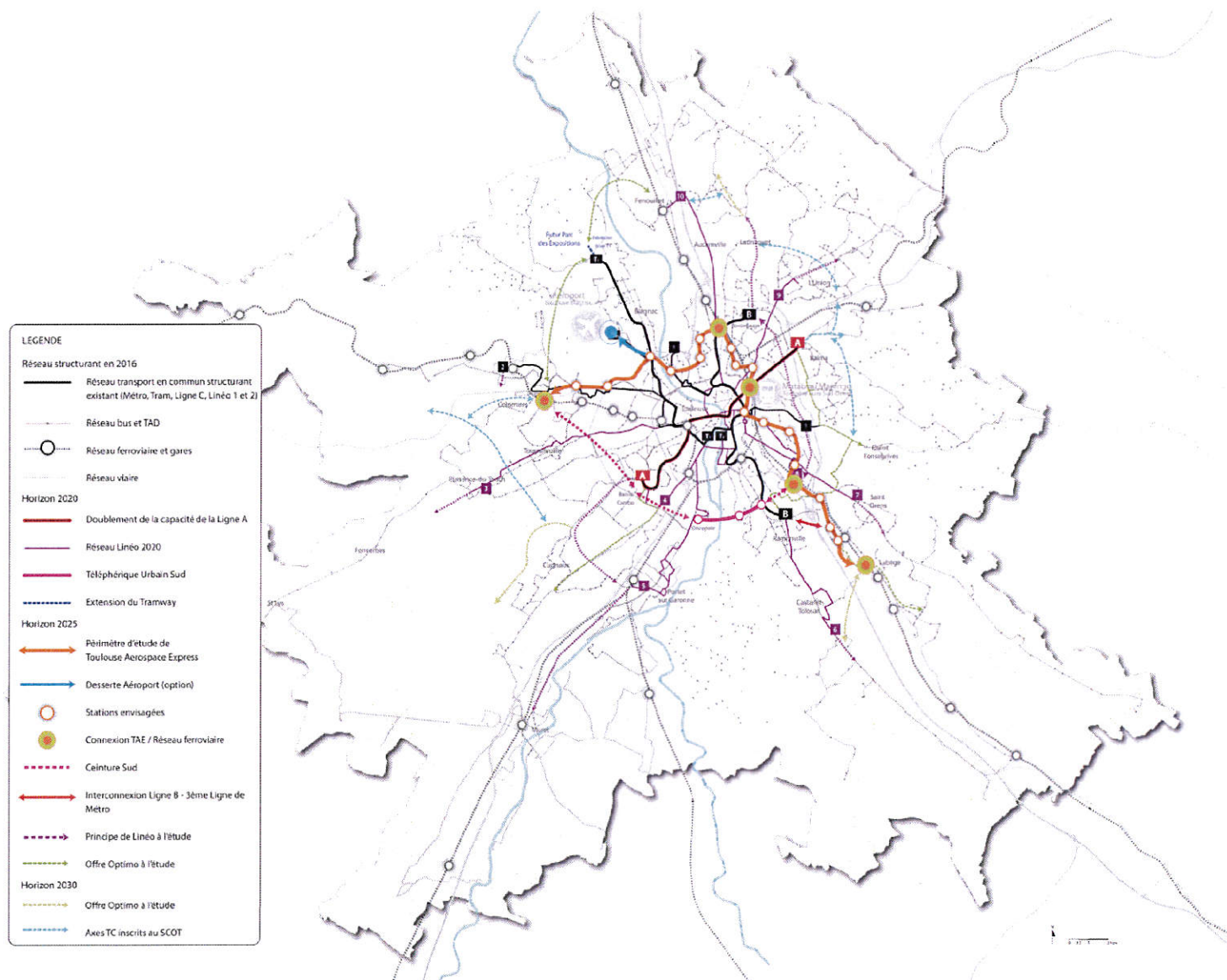
Réseau Linéo : 10 lignes majeures en 2020



Téléphérique Urbain Sud



Exemple d'accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception en préfecture : 11/04/2017



Axe 2/ Maîtriser le développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et des axes structurants de transports en commun

8 actions sont proposées parmi lesquelles la mise en œuvre d'outils de cohérence Urbanisme Mobilités nommés « Pactes Urbains », en lien avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le principe consiste à engager une démarche partenariale entre l'autorité organisatrice des mobilités et le

territoire pouvant accueillir un projet de transports collectifs :

- L'autorité organisatrice des mobilités s'engage sur le projet de transport, autour duquel une valorisation urbaine peut être attendue.
- Les communes et/ou intercommunalités s'engagent sur les moyens pour favoriser la densité urbaine et soigner leur accessibilité vers les transports en commun.

Le contenu des Pactes Urbains sera structuré à partir des trois leviers du Projet Mobilités 2020-2025-2030.

Au-delà des Pactes Urbains, il s'agira de prioriser les actions tant :

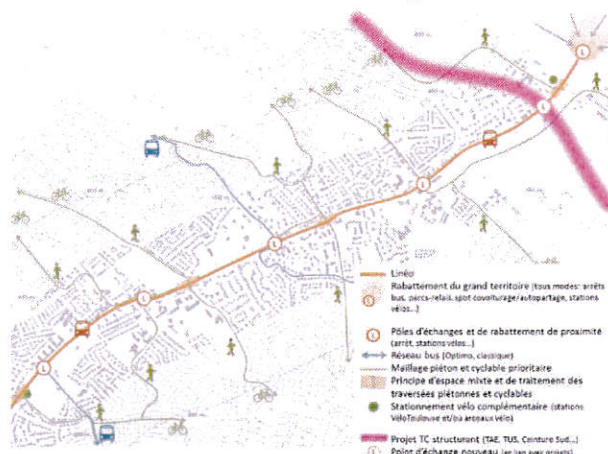
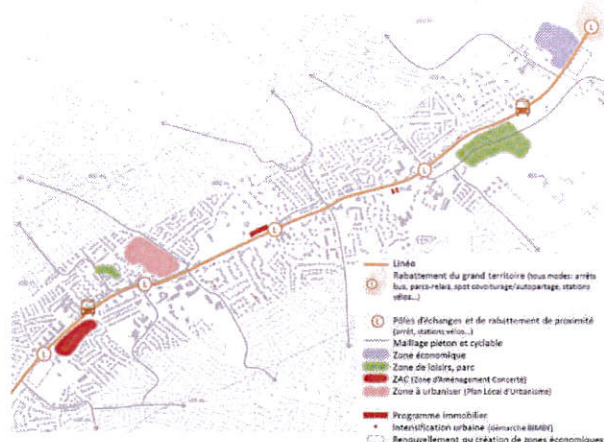
- Sur les pôles d'emplois (plus favorable à l'usage des transports en commun et des modes actifs, mutualisant les espaces de stationnement),
- Sur les quartiers prioritaires de Toulouse, Colomiers, Blagnac, Cugnaux et Muret.

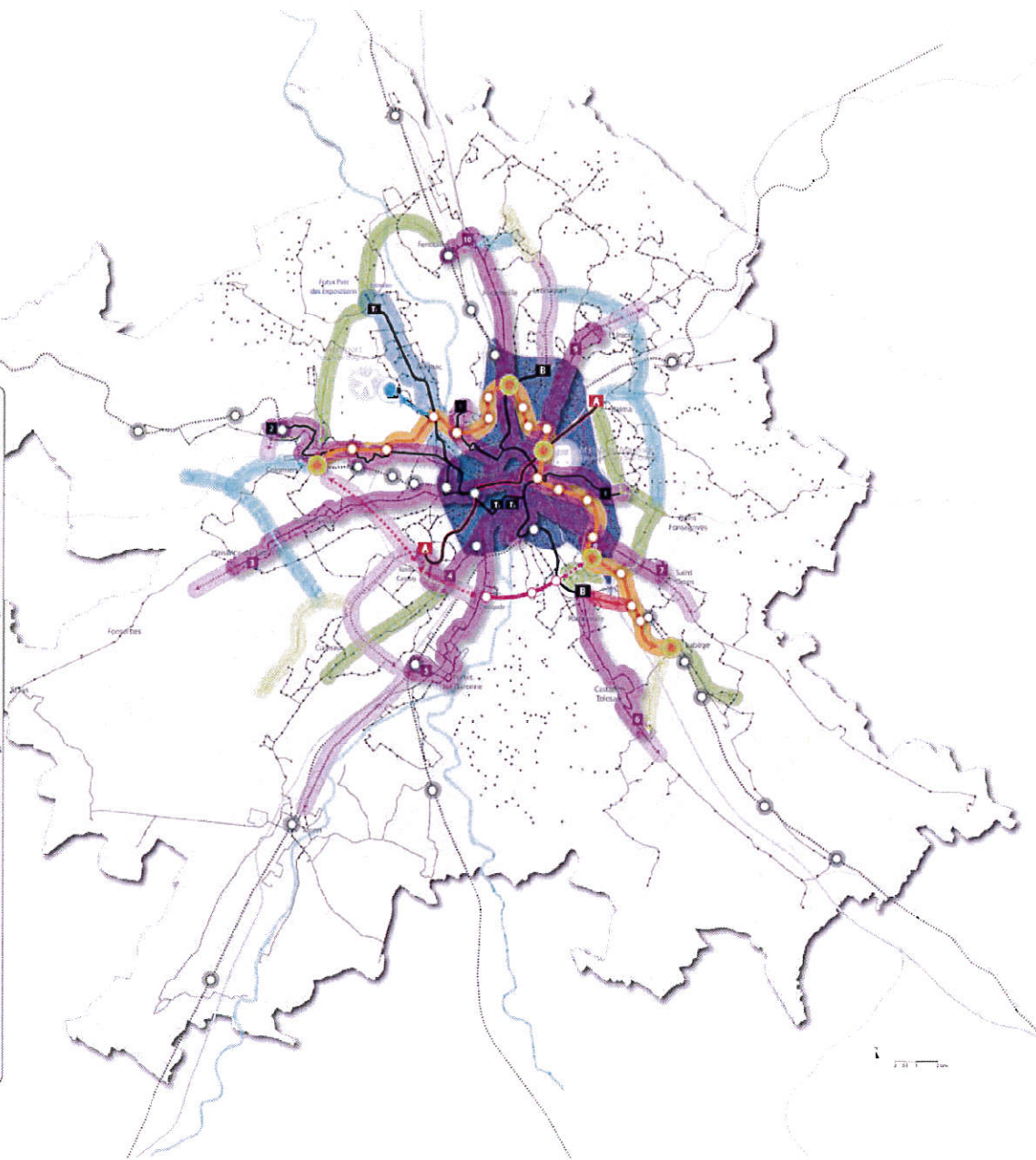
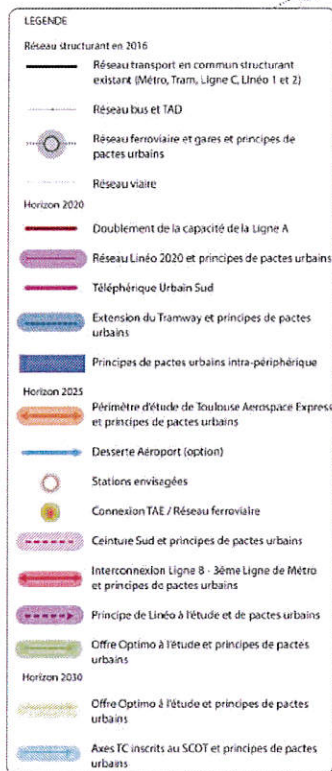
Il s'agira également d'adapter à l'échelle des 115 communes les principes de la Charte livraison mise en œuvre par la Ville de Toulouse pour son centre-ville.

Dépasser la logique d'infrastructure, inscrire les projets de transports en commun dans une logique de projet de développement territorial

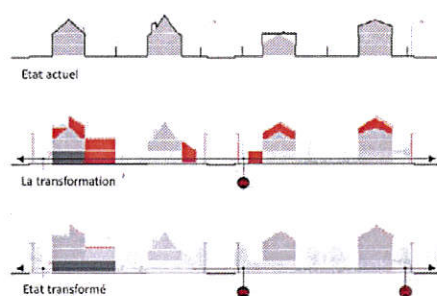
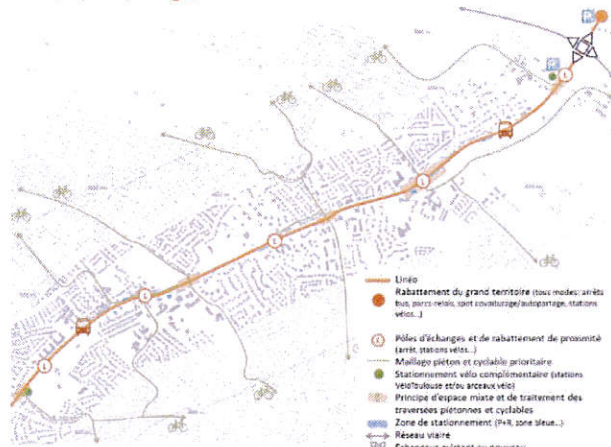
Au-delà de l'infrastructure de transport, la démarche Linéo doit accompagner les différents projets d'aménagements (opérations publiques, programmes immobiliers...).

Au-delà de l'infrastructure de transport, la démarche Linéo doit permettre de favoriser les rabattements des différents usagers.

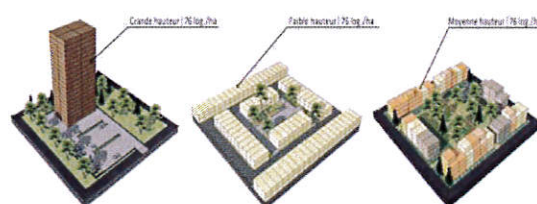




L'organisation du stationnement et des conditions de circulation (rabattement, espace partagé) doivent faciliter l'utilisation du réseau Linéo.



Principes de densification douce en tissus résidentiels



Près de 80 logements / Ha, différentes formes urbaines possibles

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



Axe 3/ Mettre en œuvre un plan de circulation-stationnement en optimisant les capacités résiduelles du réseau routier structurant

11 actions sont proposées parmi lesquelles le renforcement de l'utilisation de la voiture partagée (co-voiturage, autopartage ...), de l'électromobilité (véhicules électriques et hybrides rechargeables) mais également de la hiérarchisation du réseau routier.

Sur ce dernier point, le lancement d'études multimodales et prospectives sous le pilotage de l'Etat per-

mettra d'actualiser les données à disposition (trafic, modélisation dynamique ...), d'intégrer les transferts de compétence en cours (domaine routier départemental...) et d'anticiper les évolutions de comportement des usagers dans une vision long terme (2040 et au-delà).

Les études multimodales et partenariales permettront de statuer sur les futurs ouvrages à réaliser, parmi les plus efficaces pour répondre aux besoins de la grande agglomération toulousaine.

Au-delà des enjeux de circulation, de lutte contre les accidents de la route et de modération des vitesses sur le réseau routier structurant, il s'agira de développer la stratégie globale de stationnement en prenant en compte le réseau projeté des transports en commun, de favoriser le report modal des automobilistes en amont des zones de congestion (vers les parkings et poches de stationnement relais).

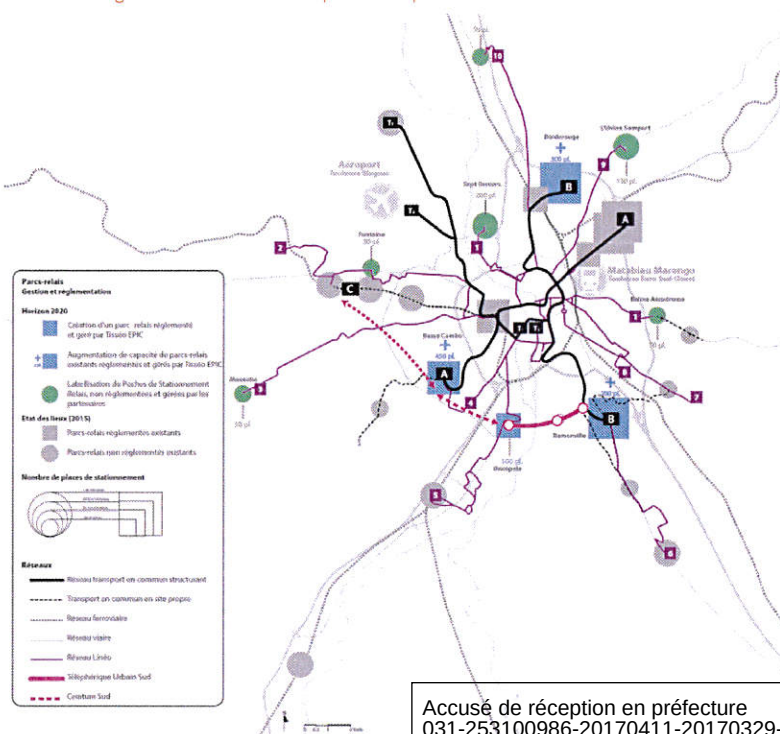
A ce titre, le SMTc-Tisséo prévoit de renforcer la capacité d'accueil sur les parcs relais au sein de la grande agglomération toulousaine.

Les projets majeurs ...

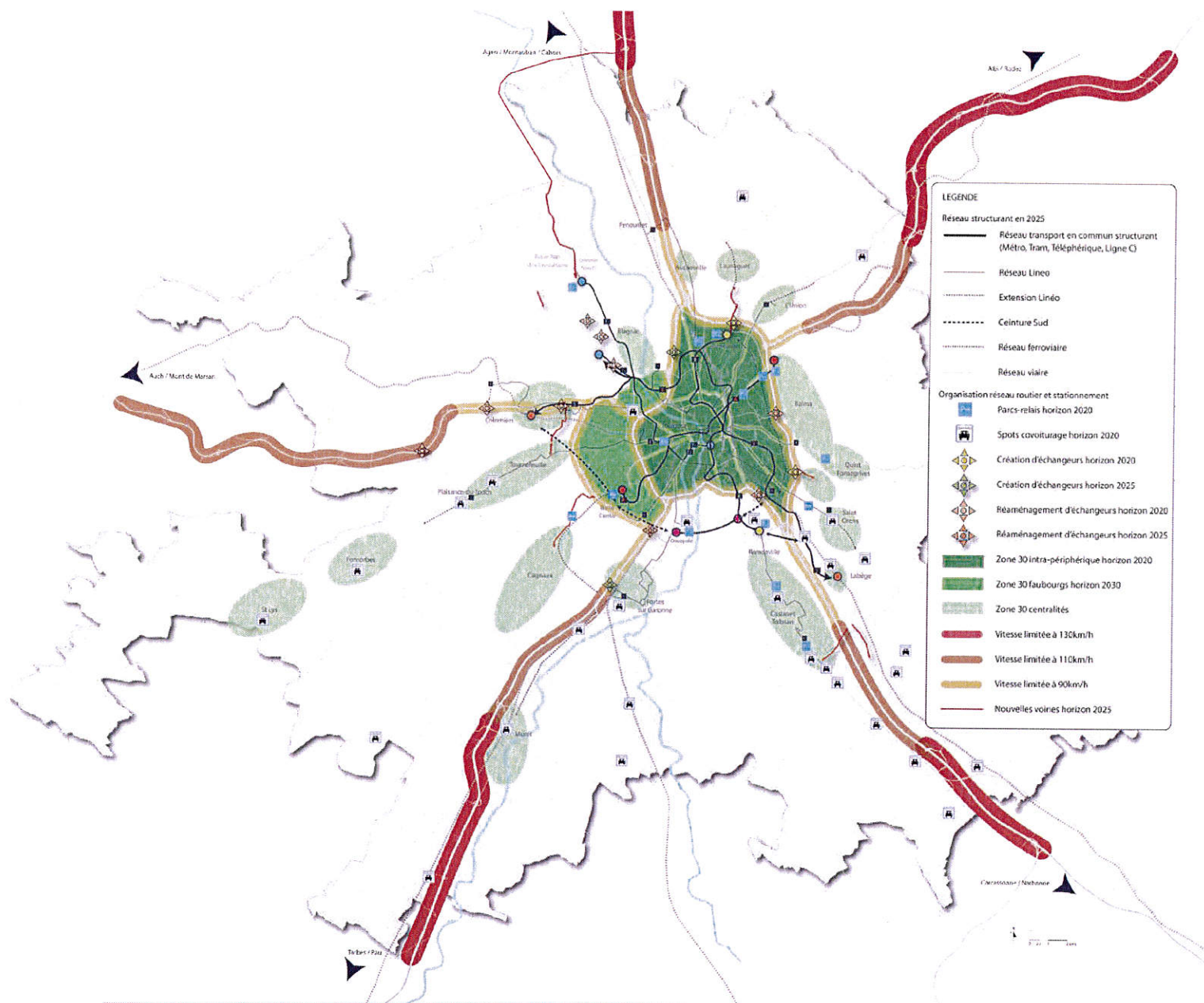
Améliorer la gestion et renforcer la capacité des parcs relais



Dynamiser l'usage de la voiture partagée.



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



Les axes d'innovation à déployer en lien avec l'écosystème toulousain

En lien avec les démarches innovantes portées par les intercommunalités membres (Smart City de Toulouse Métropole, Territoires d'expérimentation du Sicoval, ...), **la recherche de partenariats avec des acteurs publics et privés** sera développée afin de profiter pleinement de « l'écosystème toulousain » (conventions, appels à projet, sites d'expérimentation sur le territoire ...).

Cette démarche d'innovation, basée sur le principe de « l'expérience usager » prend appui sur les 3 axes de la stratégie Mobilités intégrant des champs de réflexion majeurs parmi lesquels :

- 4G dans le métro, application mobile multimodale intégrant les cheminements accessibles,
- Dématérialisation des titres de transport, tarification multimodale, achat de titres de transport à distance,
- Navettes de transports en commun autonomes sur des sites d'expérimentation (zone aéroportuaire, secteur de Basso Cambo et secteur de Labège Innopole),
- Covoiturage, autopartage, location de voiture entre particuliers, vélo et moto partagés...
- Stations et arrêts multimodaux, multiservices et connectés,
- Espaces publics évolutifs, connectés, développement des logements intelligents en lien avec la mobilité,
- Intégration/gestion des données routières et stationnement ...

Le Projet Mobilités 2020-2025-2030 Les principaux apports ...

Un réseau de transports en commun au plus près des usagers : de 30% à 60% des usagers concernés par le réseau structurant

En 2016, le réseau structurant de transports en commun de la grande agglomération toulousaine, composé des deux lignes de métro (Ligne A et B), des deux lignes de Tram (T1 et T2) et de la Linéo 1 dessert (à moins de 10mn des stations et des arrêts) environ 300 000 habitants, soit 31% de la grande agglomération toulousaine.

Pour 2025, le réseau structurant de transports en commun déployé (dont la 3ème ligne de métro) permettrait de desservir directement 507 000 habitants, soit plus de la moitié des habitants de la grande agglomération toulousaine (52%) située à

moins de 10 minutes des stations et des arrêts.

A l'horizon 2030, en intégrant les perspectives de développement du réseau structurant planifié au SCoT de la grande agglomération toulousaine, plus de 560 000 habitants seraient desservis, soit 6 habitants sur 10.

Avec l'arrivée de nouvelles populations à l'horizon 2030 (projections démographiques), plus de 690 000 habitants seraient desservis par le réseau structurant.

De plus, cette offre de service de transports en commun serait pro-

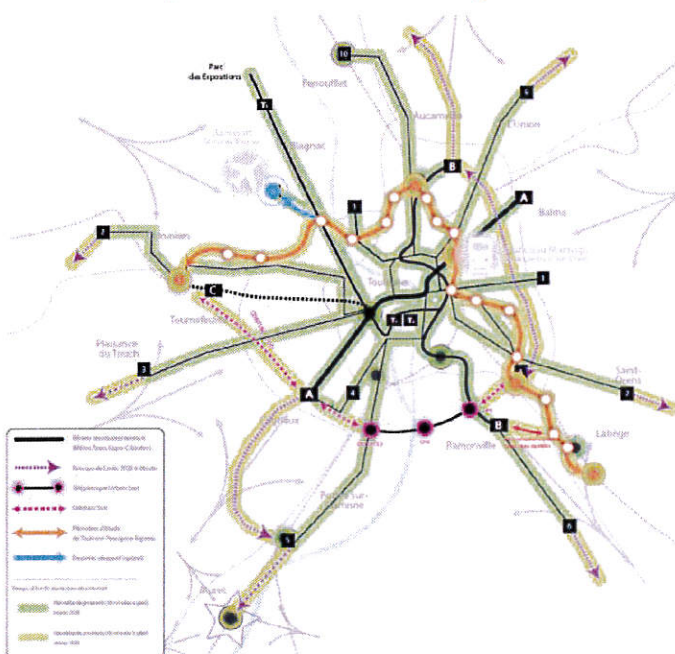
posée très tôt le matin (5h-5h30) et très tard le soir (jusqu'à minuit et au-delà), avec des fréquences très importantes.

- Les usagers pourront disposer d'une réponse efficace et fiable tout au long de la journée, très tôt le matin, tard le soir.

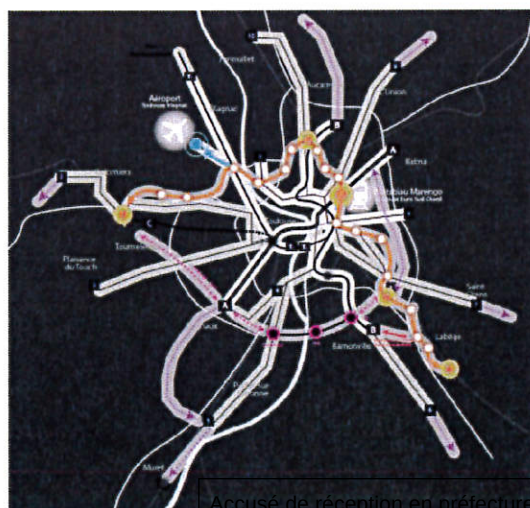
Le réseau structurant proposé en 2016, matin et soir



Le réseau de transports en commun structurant en 2025



Le réseau structurant proposé en 2025, matin et soir



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Une meilleure accessibilité à l'emploi : de 35% à 70% des emplois desservis

L'agglomération toulousaine concentre plus de 420 000 emplois salariés privés et plus de 100 000 emplois publics.

Plusieurs pôles économiques de l'agglomération souffrent aujourd'hui d'un déficit d'accessibilité en raison de la congestion automobile et

d'une desserte insuffisante par les transports en commun. Le développement du réseau structurant a vocation à améliorer l'accès en transports en commun à ces pôles d'emploi.

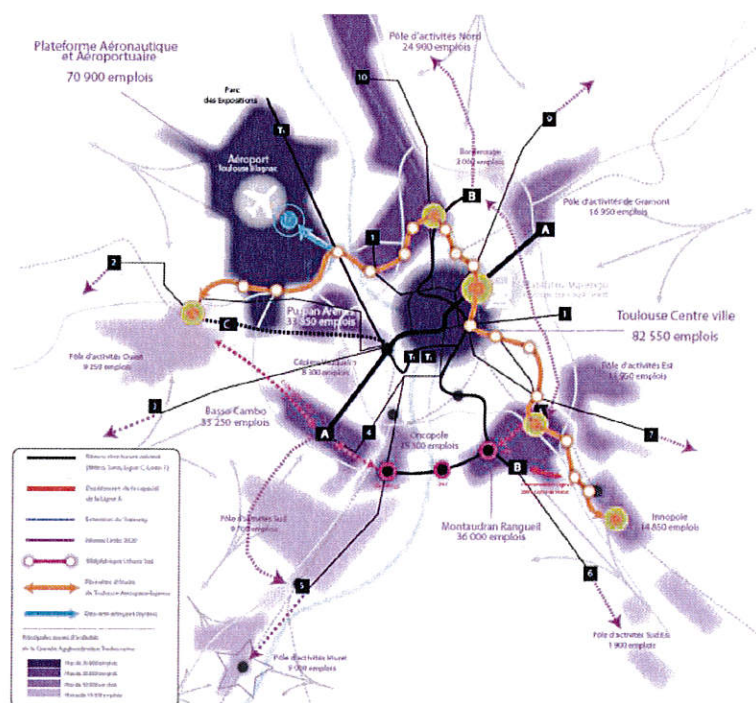
En 2016, environ 183 000 emplois sont desservis par le réseau struc-

turant, soit 35 % de l'ensemble de la grande agglomération toulousaine.

Pour 2025, le réseau structurant permettra de desservir environ 342 000 emplois, soit 65 % de l'ensemble de la grande agglomération toulousaine.

A l'horizon 2030, en intégrant les perspectives de développement du réseau structurant planifié au SCOT de la grande agglomération toulousaine, plus de 370 000 emplois seraient desservis, soit 7 emplois sur 10.

📍 Avec les projections attendues à l'horizon 2030 en matière de développement économique, plus de 470 000 emplois seraient desservis par le réseau structurant.



Une accroche des différents territoires, une mise en réseau pour le bien être des usagers

En 2016, le maillage du réseau structurant est réduit et se concentre sur le centre de l'agglomération.

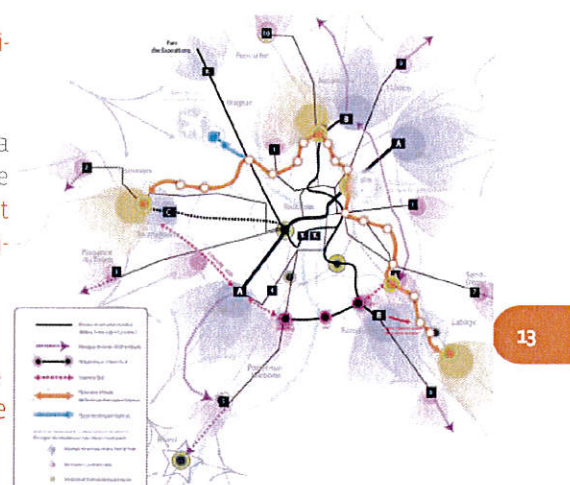
Le maillage de demain doit permettre de maximiser les possibilités de déplacements dans l'ensemble des territoires les plus urbanisés, notamment entre les faubourgs et les communes de la périphérie.

En 2020, avec le réseau Linéo et le premier maillon en mode aérien de la ceinture sud (téléphérique urbain), le maillage se poursuivra, de nouvelles possibilités de rabatte-

ments étant offertes pour les territoires de la périphérie.

A l'horizon 2025, complété par la 3ème ligne de métro et la ceinture sud, ce principe de maillage doit permettre d'optimiser le fonctionnement du réseau.

📍 L'offre globale proposée sera à la fois « convergente » et « transversale » au sein de la grande agglomération toulousaine.



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception en préfecture : 11/04/2017

Une optimisation des connexions, une complémentarité entre l'aéroport, le réseau ferroviaire, le réseau interurbain et le réseau urbain

La connexion avec les grandes infrastructures de transports en commun est un des principes qui a guidé la conception du réseau structurant.

Elle permet de faciliter l'intermodalité, c'est à dire l'usage combiné de plusieurs modes de transport pour se déplacer (transport urbain, interurbain, ferroviaire).

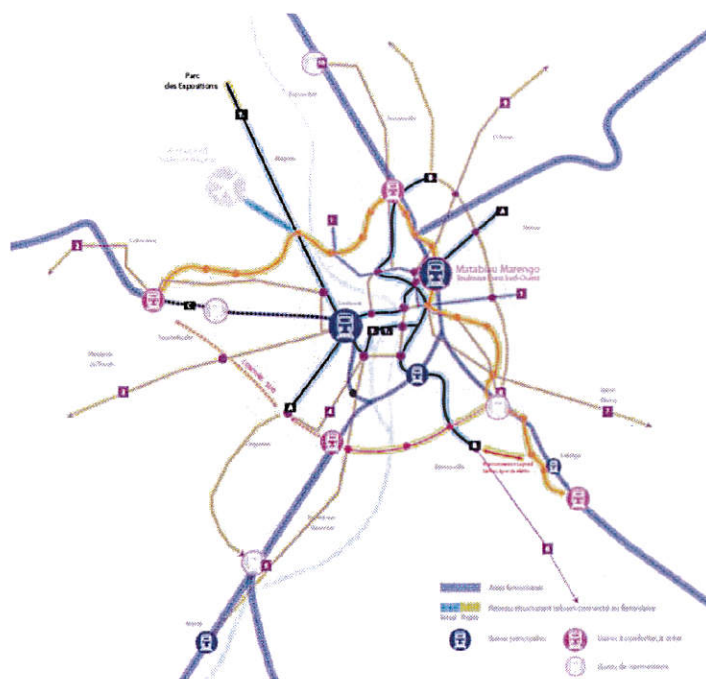
A ce titre, le SMTCTisséo a proposé une première version de sa stratégie de mobilité lors des Etats généraux



du Rail organisé par la Région Occitanie :

- Optimisation des connexions entre les réseaux urbains, interurbains et ferroviaires,

- Meilleure connexion à l'aéroport et à la gare Matabiau Marengo,
- Amélioration des rabattements vers les pôles d'échanges.



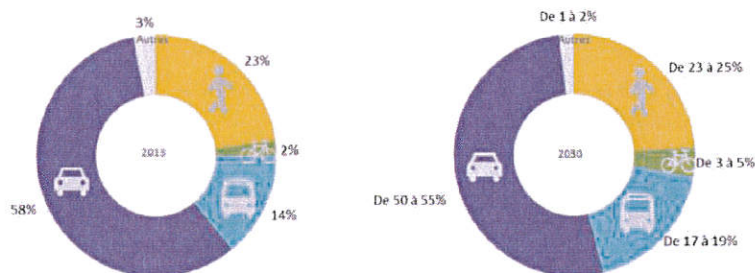
Complémentarité des réseaux de transport en commun, schéma d'intention

Des apports sur la qualité de vie et l'environnement

Le Projet Mobilités 2020-2025-2030 tend à poursuivre la dynamique du développement de l'usage des transports en commun et du moindre usage de la voiture, notamment lorsque ce mode de déplacement est utilisé pour faire des courtes distances par un seul individu.

En raison de son programme d'actions en faveur des modes actifs, le Projet Mobilités devrait également aboutir à une augmentation des parts modales de la marche à pied et du vélo, notamment dans les espaces les plus denses de la grande agglomération toulousaine, dès lors que les réseaux sont correctement aménagés.

Concernant les différents modes de transport, les perspectives sont les suivantes * :



Parts modales « tous modes »

Chiffres exprimés à l'échelle du périmètre du Projet Mobilités (115 communes contre 129 communes pour le périmètre EMD).

Objectifs exprimés sous forme de fourchette. Le bas de la fourchette correspond aux résultats de modélisation.

Le modèle partenarial actuel est un outil d'aide à la décision qui n'intègre pas de manière optimale les politiques cyclables, piétonnes, les démarches d'accompagnement auprès des entreprises, les stratégies de déploiement de la voiture partagée, les changements de comportement ni les évolutions sociétales.

Les résultats sont donc à appréhender tant d'un point de vue du périmètre exceptionnel du Projet (115 communes) que du manque d'optimisation des modes actifs et nouveaux modes de déplacement.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

En 2013, près de 18 000 personnes étaient exposées aux polluants atmosphériques au regard de leur lieu d'habitation.

Les actions du Projet Mobilités, combinées au renouvellement du parc automobile, vont permettre de réduire fortement les émissions de polluants atmosphériques d'ici à 2030 : le nombre de personnes expo-

sées à des dépassements de seuils chutera alors à moins de 100.

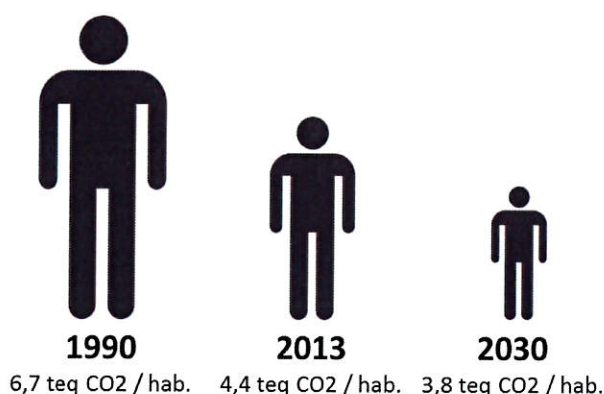
Notre agglomération bénéficie d'une forte attractivité qui se traduit par une croissance démographique importante. La population devrait ainsi augmenter de 250 000 habitants (+26%) d'ici à 2030.

A l'horizon 2030, nous serons donc plus nombreux à habiter dans l'ag-

glomération, à nous y déplacer et à émettre des Gaz à Effet de Serre (GES).

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant d'apprendre que le volume de GES que nous émettrons collectivement en 2030 sera plus important qu'en 2013 (+9%).

Néanmoins, grâce aux changements de comportements permis par le Projet Mobilités et au renouvellement du parc automobile, chacun d'entre nous émettra, en moyenne, moins de GES.



Entre 1990 et 2030, la quantité de GES émise par habitant diminuera de plus de 40% !

* teq CO2/hab. : tonne équivalent CO2 par habitant

La prise en compte des personnes à mobilité réduite dans toute la chaîne des déplacements

La démarche volontaire d'intégration portée par le SMTC-Tissééo depuis de nombreuses années a progressivement induit un changement culturel vis-à-vis des personnes à mobilité réduite :

- Prise en compte de la personne en situation de mobilité réduite,
- Mesures sectorielles d'accessibilité vers une accessibilité inclusive et positive,
- Haute Qualité de Service avec la recherche de mesures prenant en compte toutes les fragilités des personnes.

Deux démarches constituent les objectifs principaux pour le SMTC-Tissééo :

- La mise en œuvre sur la période 2016/2018 du plan d'actions du Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée (SDAP) qui porte sur l'accessibilité du réseau Tisséo : matériel roulant, arrêts de bus, service de substitution, formation

des personnels à l'accueil des Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

- La mise en œuvre sur la période 2016/2024 du plan d'actions de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) qui porte sur l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) au sein du réseau urbain : stations de métro et de tramway (escaliers, ascenseurs, portillons PMR, éclairage), agences commerciales, commerces, parcs-relais.

Au delà, dans une logique d'assurer l'ensemble de la chaîne des déplacements, les gestionnaires des espaces publics sont également tenus de mettre en accessibilité les cheminements afin que les personnes à mobilité réduite puissent se déplacer de manière aisée dans la ville.

Le rapport d'accessibilité intégré au Projet Mobilités 2020-2025-2030 décrit notamment :

- Les politiques de mise en accessibilité des réseaux de transports par les différentes autorités organisatrices
- Les politiques de mise en accessibilité des espaces publics par les établissements de coopération intercommunale.
- Les instances de concertation mises en place avec les associations représentatives des personnes à mobilité réduite.



Le Projet Mobilités 2020-2025-2030 La gouvernance et le financement

Un travail engagé depuis près de 2 ans ... au service d'un projet partagé

Suite à la délibération du 4 février 2015 permettant d'engager l'élaboration du Projet Mobilités (valant révision du PDU), une gouvernance institutionnelle et technique a été initialisée.

- La construction progressive du projet a été effectuée en prenant en compte de multiples avis afin d'enrichir la démarche.

Cette méthode de travail a ainsi permis de récolter le point de vue :

- des usagers de la grande agglomération toulousaine (stands mobilités, campagne de communication, enquête spécifique, site internet, réunions publiques...),

- du monde associatif (associations agréées de protection de l'environnement, représentants des personnes à mobilité réduite, Conseils de Développement...),

- des territoires (organisation de commissions spécifiques sur les principaux bassins de vie),

- des partenaires institutionnels (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Intercommunalités membres, communes ...).



Une gouvernance partenariale nécessaire à la réussite du projet

Le maintien des commissions partenariales (initiées dans le cadre de l'élaboration du projet) assurera un cadre de cohérence politique dans la mise en œuvre des actions et permettra d'accompagner les évolutions de gouvernance.

La pérennisation des commissions territoriales permettra une appro-

priation du projet par les différents acteurs des territoires et une adaptation du plan d'actions du Projet Mobilités aux spécificités territoriales.

Une ouverture partenariale vers les Conseils de Développement (CO-DEV), le monde associatif, le monde universitaire et les acteurs du

monde « économique-innovation » permettra de dépasser les logiques fonctionnelles et participera à l'ancrage des projets dans l'écosystème toulousain.



Des investissements au niveau des défis et une prospective financière pour assurer la réussite du projet

- ⊙ L'effort sur les transports en commun est sans précédent pour la grande agglomération toulousaine.

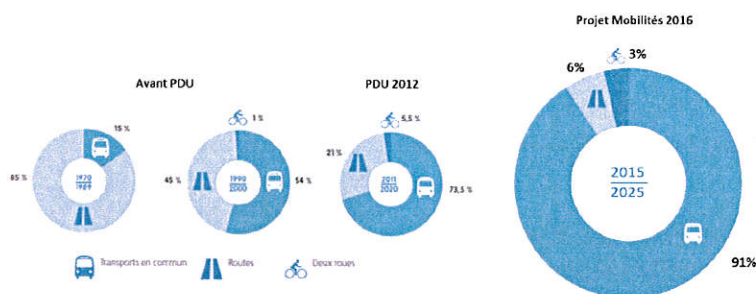
Cet effort est le fruit d'un changement progressif de posture vis-à-vis des mobilités quotidiennes locales.

Le budget consacré aux transports en commun est ainsi passé de 15%

(période 1970-1989) à **plus de 90%** du total des investissements sur le territoire toulousain (Projet Mobili-

tés proposé pour les horizons 2020, 2025).

Répartition des investissements par mode de transport sur la grande agglomération toulousaine



- ⊙ Un exercice de prospective en « mode projet »

Basée sur la prise en compte des principaux leviers du modèle économique du SMTC-Tisséo et des constats partagés au niveau national (inflation, Versement Transport, préconisations du GART, rapport de la chambre Régionale des Comptes ...), les hypothèses de la prospective financière sont réalisées sans sacrifier ni le développement du réseau, ni son exploitation :

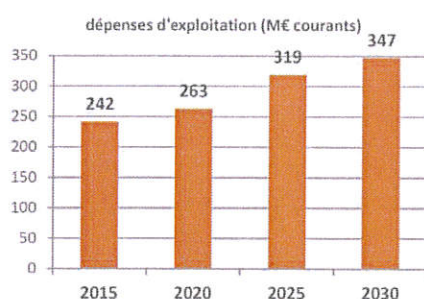
- L'évolution de l'offre du réseau urbain Tisséo se poursuivra pour s'adapter à la croissance urbaine et démographique de la grande agglomération toulousaine :

- +11 millions de km annuels entre 2015 et 2030, soit + 33 %.
- Dont 65% sur le réseau de surface, soit +7,2 millions de km annuels.

- Les dépenses d'exploitation d'ici à 2030 devraient évoluer de l'ordre de 100 millions d'euros, traduisant l'évolution de l'offre avec par ailleurs une perspective de croissance de la fréquentation de + 44 % d'ici

2030 (croissance démographique, action commerciale orientée vers les salariés, plus grande couverture des zones d'habitat et d'emploi par le réseau structurant capacitair).

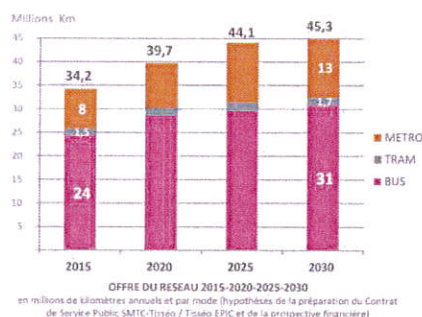
- ⊙ On constate un coût d'exploitation par déplacement maîtrisé, autour de 2 € en valeur courante.



Pour mémoire :

Dépenses d'exploitation 2001 : 89,7 M€

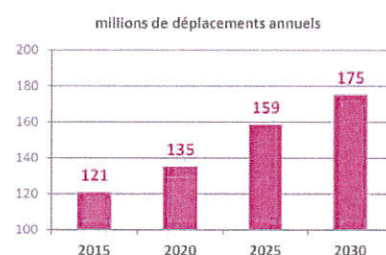
Dépenses d'exploitation 2008 : 155,7 M€



Pour mémoire :

Offre km 2001 : 15,8 millions km annuels

Offre km 2008 : 27,3 millions km annuels



Pour mémoire :

Fréquentation 2001 : 56 millions de déplacement

Fréquentation 2008 : 92 millions de déplacement

Le programme d'investissements global du SMTC 2020-2025-2030

Le plan pluriannuel d'investissements du SMTC-Tisséo se décline à trois horizons :

- **Horizon 2020**, correspondant au premier horizon de développement du réseau structurant dans le cadre du Projet Mobilités, en particulier le développement des 10 Linéo, le téléphérique urbain sud, le doublement de la capacité de la ligne A de métro, mais aussi de développement du réseau bus en général.

⊙ Le projet de 3ème ligne représente un peu plus de la moitié de ce programme d'investissements 2016-2030.

En dehors de la nouvelle ligne de métro, près de 1,5 milliard d'euros (valeur 2016) seront consacrés aux investissements du réseau sur 15 ans, soit en pratique plus de 100 millions d'euros par an en moyenne.

- **Horizon 2025**, horizon de la première année de fonctionnement de la 3ème ligne de métro, mais aussi de la poursuite du développement du réseau urbain Tisséo (réseau Linéo 2025, ceinture sud ...).

- **Horizon 2030**, horizon-cible du Projet Mobilités, correspondant également à la montée en charge de la fréquentation de la 3ème ligne de métro et à la poursuite du maillage du réseau structurant et des territoires de développement.

	montants en valeur 01/2016
Investissements patrimoniaux (hors métro)	330 M€
Investissements patrimoniaux et matériel roulant Métro (A et B)	473 M€
Doublement de la capacité ligne A (hors rames)	180 M€
Ligne A : acquisition rames VAL et autres opérations	85 M€
Réseau de surface et opérations diverses	127 M€
Pôles d'échanges, parcs relais et sites propres bus	30 M€
Téléphérique Urbain Sud (hypothèse haute)	62 M€
Linéo horizon 2020	87 M€
Investissements TC 2025/2030	173 M€
Programme de base	1 511 M€
TAE - Section Airbus Colomiers - Airbus D5	1 720 M€
TAE - Section Colomiers Gare - Airbus Colomiers	141 M€
TAE - Section Airbus D5S - Labège Cadène gare	267 M€
Toulouse Aerospace Express	2 128 M€
Connexion B-TAE (sans rupture de charge)	180 M€
TOTAL	3 821 M€
Branche aéroport (hypothèse moyenne)	110 M€

Des positions des partenaires qui « dynamisent » le projet

Le Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne ont souhaité matérialiser un premier acte significatif d'engagement financier au bénéfice du projet en assurant respectivement une parti-

cipation de 150 millions et 201 millions d'€ (en lien avec des objectifs précis).

L'Etat est également sollicité afin d'apporter son appui au projet (Grenelle, PIA...).

Le projet de 3ème ligne de métro

a obtenu un financement de la commission européenne pour un montant de 9,8 millions d'€ (50% du montant des frais d'études et management de projet, programme « Mécanisme pour l'interconnexion en Europe »)

Répartition financière par axe du projet

Axe 1/ Mettre en œuvre une politique de transports en commun plus capacitaire et promouvoir les modes actifs

- 3,8 milliards d'euros au titre du réseau urbain structurant et de l'intermodalité,
- 186,8 millions d'euros au titre du Contrat de Plan Etat Région 2015/2020,
- 156 millions d'euros sur la période 2016/2025 en faveur du vélo (répartition entre les collectivités compétentes).

Axe 2/ Maîtriser le développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et des axes structurants de transports en commun

- Des ressources internes au SMTC-Tisséo et les collectivités locales pour élaborer les pactes urbains,
- Des contrats de ville mis en œuvre pour répondre aux besoins des quartiers prioritaires.

Axe 3/ Mettre en œuvre un plan de circulation-stationnement en optimisant les capacités résiduelles du réseau routier structurant

- 68,5 millions d'euros au titre du Contrat de Plan Etat Région 2015/2020,
- 147,5 millions d'euros d'investissements pour Toulouse Métropole,
- 35 millions d'euros d'investissements pour le Département.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Les prochaines étapes du Projet Mobilités 2020-2025-2030

Largement concerté depuis le début de l'année 2015 (consultation, commissions thématiques, territoriales ...), **le Projet Mobilités va être arrêté par le Comité Syndical du SMTC-Tissé le 19 Octobre 2016.**

Cette étape de projet va permettre **d'enclencher la mise en débat officielle, notamment avec les Personnes Publiques Associées** (Etat, Région Occitanie, Département de la Haute

Garonne, intercommunalités, 115 communes, Chambres consulaires, associations d'usagers, conseils de développement ...).

Parmi les principales dates, on notera :

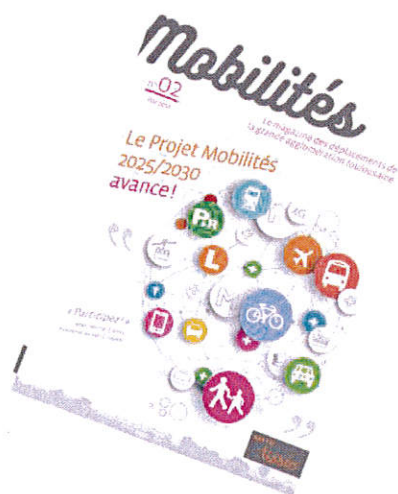
• **Novembre 2016 / février 2017** : consultation officielle des Personnes Publiques Associées, séances de travail et avis,

• **Janvier / début février 2017** : Nouveau temps de concertation en appui des 4 commissions territoriales + une commission spécifique sur la ville centre,

• **Mars 2017** : bilan de la concertation,

• **Juin 2017** : enquête publique,

• **Début 2018** : approbation du Projet Mobilités.

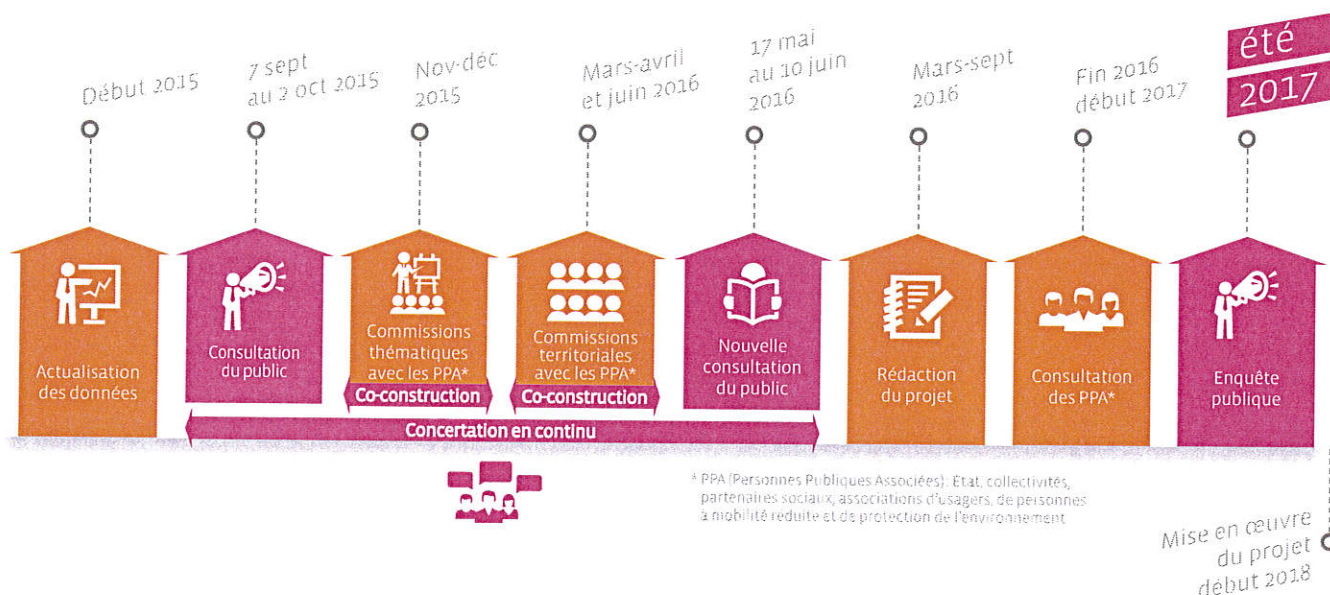


Près de 2 ans de concertation en continu ...

Au delà des instances classiques et des étapes d'information régulières du SMTC-Tissé :

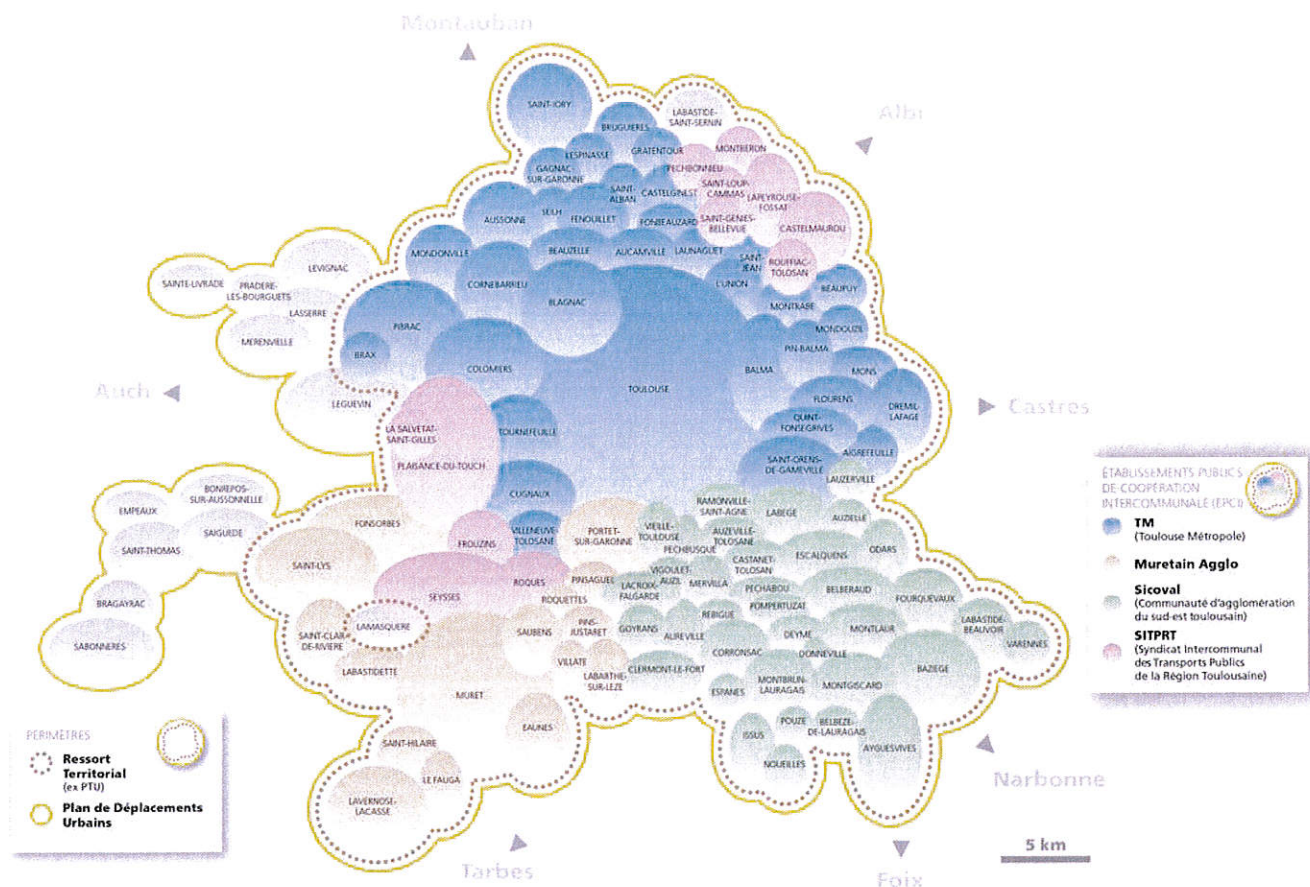
- 21 réunions partenariales dont 5 avec le grand public,
- 1 000 participants,
- 100 000 supports d'information diffusés,
- 1 000 000 de vues sur les outils numériques,

Une concertation qui se pérenisera tout au long du projet.



* PPA (Personnes Publiques Associées): Etat, collectivités, partenaires sociaux, associations d'usagers, de personnes à mobilité réduite et de protection de l'environnement

Périmètre du Projet Mobilités 2020-2025-2030



A noter ...

La présente synthèse n'a pas vocation à être exhaustive.
Elle a pour objectif de faciliter la lecture des différents documents composant le Projet Mobilités (valant révision du Plan de Déplacements Urbains) qui seuls ont une valeur au sens du code des transports.

Les quatre collectivités composant le SMTC-Tissé

toulouse
métropole

Sicoval
Le Sud-Est
Toulousain

muretain
Le Muretain

sitprt
Syndicat Intercommunal
des Transports Publics de la Région Toulousaine

L'autorité organisatrice des mobilités
7, esplanade Compans-Caffarelli - BP 11120 - 31011 Toulouse cedex 6

➔ smtc-tisseo.fr

SMTC

Tissé



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°010

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille dix-sept et le 30 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ces séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CHALEON, Maire.

Etaient présents : MM. CHALEON, AUJOULAT, ARABIA, CHANTELOT, ROURE, ANDREU SEIGNE, BURTIN, JACQUES, PETY, MONTLIBERT, RODRIGUEZ, MONTAGNE, MESSAL, NICOLAÏ, BLAU, AZAGZAoui, BERKMAN, LABORDE, ANSART, DOS SANTOS RODRIGUES, BAR, GAILLARD, SAINT-LEBES, GUERIN, MARLOYE, MORANCHO, HANSCHUTTER.

Absents ayant donné procuration :

- **M. FORGUES donne procuration à M. AUJOULAT**
- **M. ALAYRAC donne procuration à M. CHANTELOT**
- **Mme GUILHAMASSE donne procuration à M. CHALEON**
- **M. QUAGLIATO donne procuration à M. NICOLAÏ**
- **Mme LUGARDON donne procuration à Mme BURTIN**
- **M. VRECORD MITEL donne procuration à M. GUERIN**

Absents :

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil; ayant obtenu la majorité des suffrages, M. Aurélien ANDREU SEIGNE, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de convocation : 24 janvier 2017

Date d'affichage : 31 janvier 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 27

Votants : 33

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION : 0

Procuration de vote : MM. FORGUES, ALAYRAC, GUILHAMASSE, QUAGLIATO, LUGARDON, VRECORD MITEL.

Objet : Voeu mobilité 2020-2030

Rapporteur : M. Aurélien ANDREU SEIGNE

Début 2015, le Syndicat Mixte des Transports en commun Tisséo s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de Mobilités 2020-2025-2030.

La Ville de Cugnaux et Toulouse Métropole font de la mobilité une priorité dans leur politique au service de la population.

Par son ambition élevée, son niveau d'investissement record et la diversité des modes de transports choisis, l'aire urbaine de Toulouse répond et anticipe son exceptionnel développement urbain et économique.

Avec la 3ème ligne de métro, le doublement de la capacité de la ligne A, la ceinture sud, le téléphérique urbain, les programmes Linéo, Optimo, ..., c'est plus de 4 milliards d'euros investis d'ici 2030.

Le projet de Mobilités concilie desserte des populations et désenclavement des zones économiques comme Cugnaux-Francazal.

En effet, par décision de Toulouse Métropole, Cugnaux-Francazal est un pôle majeur et prioritaire dans le schéma économique de notre Métropole. Par un dialogue régulier et sérieux entre l'État, Toulouse Métropole, la Communauté d'Agglomération du Muretain, la Région, le Département et la Ville de Cugnaux, la reconversion de Francazal Sud avance.

Maintenant que le projet économique est fort et clair, Cugnaux doit être desservie par des transports en commun performants et dignes, comme les autres villes de la 1ère couronne de la Métropole.

L'ouverture de la voie de transport en commun en site propre a lancé l'amélioration de la mobilité.

Il est temps d'aller plus loin par :

- la réalisation d'une voirie adaptée entre Cugnaux et l'Arc en Ciel,
- l'augmentation significative du cadencement des trains entre Toulouse et Muret,
- l'ouverture d'une ligne Linéo entre Basso Cambo, Francazal et la gare de Portet s/Garonne,
- l'ouverture d'une ligne Optimo sur la RD 15 entre Basso Cambo et Seysses,
- l'amélioration de la desserte de bus du quartier la Glassière/Michet pour un raccordement au centre ville.

Le Conseil Municipal de Cugnaux soutient le projet de Mobilités 2020 / 2030 sous réserve que :

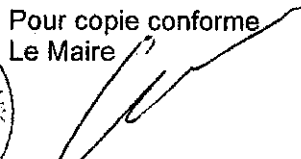
Toulouse Métropole lance en 2017 les études d'un boulevard urbain, intégré dans les quartiers actuels, entre Cugnaux et l'Arc en Ciel,

la Région Occitanie augmente significativement le cadencement des trains TER entre Toulouse et Muret pour obtenir un niveau de service attractif pour les usagers du sud de l'Agglomération,

le SMTC déclare en priorité 1 le Linéo Basso-Cambo / Gare de Portet, en lançant les études en 2017 pour une mise en service dès 2020 et l'Optimo sur la RD 15 et étudier un prolongement de la ligne 87 vers le centre ville de Cugnaux



Pour copie conforme
Le Maire


Alain CHALEON

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE

Séance du Lundi 27 Février 2017

Nombre de Conseillers (à l'ouverture de la séance)
En exercice : 19
Présents : 13
Absents : 6
Procurations : 1

Date de la convocation :
22/02/2017

Secrétaire de séance :
REGGIANI Mischa

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Madame Ida RUSSO, Maire.

- Etaient présents : RUSSO Ida – CHIBAUDEL Marie – CLARENS Brigitte – COUSI Jean-Paul – DE CROUZET Elisabeth – JAUREGUIER Philippe – LEMAITRE François – LORRE Danielle – MARTINIERE Jean-François – REGGIANI Mischa – ROCACHER Jean-Marc – VERMERSCH Bruno – WITTLIN Thierry.

- Ont donné procuration : TERROU Lilian à LEMAITRE François.

- Etaient absents : BOUTEMY Sabine – CHAZALNOEL Philippe – DELAMARCHE Jérôme – NOIRAULT Isabelle – SERAUD Stéphanie – TERROU Lilian.

AFFAIRE N°01 : SMTC – Projet Mobilités 2020, 2025, 2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) – Avis de la Commune de DREMIL LAFAGE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1214-14 à L1214-18 ;
VU la Délibération du SMTC TISSEO du 4 Février 2015;

Exposé :

Par une délibération du 4 février 2015 précitée, le Comité Syndical du SMTC-Tisséo a décidé d'engager l'élaboration du Projet Mobilités 2020/2025/2030, valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Grande Agglomération Toulousaine et son adaptation au nouveau contexte métropolitain.

Le PDU est un document stratégique d'organisation des mobilités, en cohérence avec d'autres plans et programmes de niveau régional et/ou local et en accord avec la planification urbaine des territoires. A ce titre, il doit déterminer, orienter, prévoir, anticiper les principes d'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement, dans une vision globale et cohérente de développement équilibré et durable des territoires, surtout lorsque ces derniers constituent une unité métropolitaine de première importance.

Le Projet Mobilités 2020/2025/2030 poursuit **trois objectifs**, celui de :

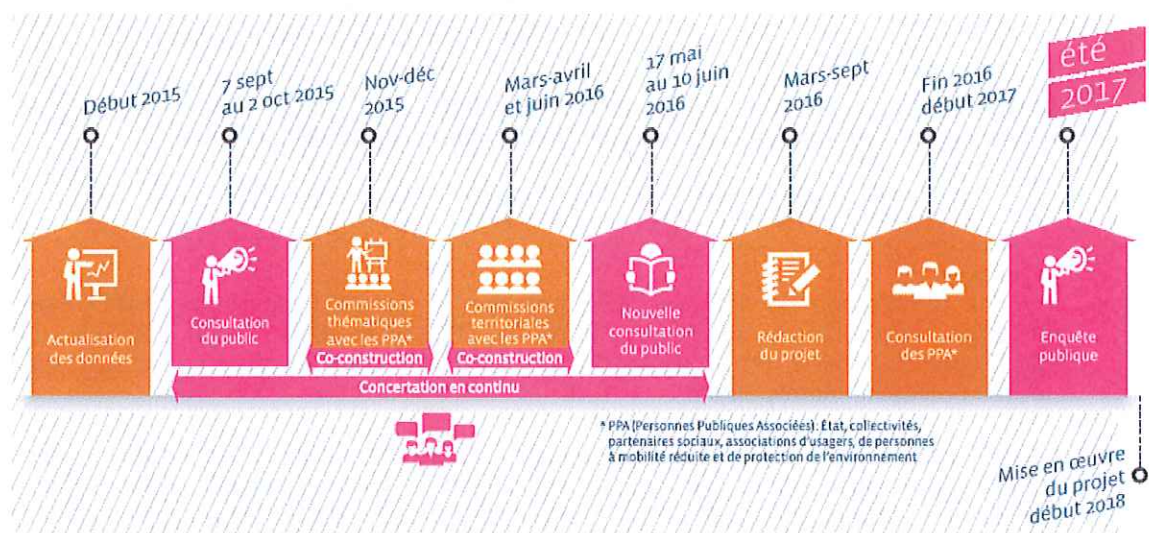
- Mettre en œuvre une politique de transport en commun plus capacitaire et promouvoir les modes actifs pour faire face au développement des territoires
- Maîtriser le développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et axes structurants de transports en commun
- Mettre en œuvre un plan de circulation-stationnement en optimisant les capacités résiduelles du réseau routier structurant

Axé autour des enjeux de mobilités, d'attractivité et d'accessibilité, le Projet Mobilités s'articule prioritairement autour de **trois leviers d'actions** :

- Le report modal : améliorer les performances du réseau bus (Linéo, Optimo...), créer des capacités de transport supplémentaires (Toulouse Aerospace Express, mise à 52m des quais de la ligne A du métro, ...), développer la couverture et le maillage du réseau structurant (ceinture Sud, ...), favoriser l'articulation du réseau ferroviaire et valoriser ce mode en cohérence avec le développement périurbain, poursuivre le développement des modes actifs, développer l'intermodalité, déployer et optimiser les «services» en complément des réseaux (politique de stationnement, offre et usage des parcs relais, covoiturage et télétravail, électromobilité, promotion des modes alternatifs).
- La cohérence Urbanisme / Mobilité : densité selon le niveau de desserte par le réseau de transport public, polariser le périurbain autour des centralités urbaines et des pôles multimodaux de transport, renforcer la mixité emplois/habitat/services dans les différents types de territoires (périurbain, périphérie proche, Toulouse).
- L'optimisation des réseaux : de transports en commun, cyclables, routiers (plan de stationnement, gestion des flux de périphérie à périphérie, hiérarchisation du réseau routier, logistique urbaine).

L'arrêt du Projet Mobilités 2020/2025/2030, par délibération du Comité Syndical du SMTC Tisséo le 19 octobre 2016, constitue une étape clé du processus de concertation, en vue de son approbation fin 2017-début 2018.

La prochaine étape de la procédure est celle de l'enquête publique.



Du point de vue de DREMIL LAFAGE, la collectivité entend attirer l'attention du SMTC-Tisséo sur les points suivants :

- Le report modal : En l'absence d'un maillage transverse entre les communes de SAINT-ORENS, QUINT FONSEGRIVES et BALMA, la desserte du territoire EST de la Métropole doit continuer à être assurée avec une offre adaptée. La commune souhaite donc le maintien d'une offre TAD sur son territoire.
- La cohérence Urbanisme / Mobilité : Le maintien des arrêts de transport dans les centralités constitue un enjeu majeur à prendre en compte, car ces zones représentent des secteurs privilégiés d'urbanisation et de densification.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,
DECIDE:**

ARTICLE UNIQUE: De donner un avis favorable au Projet Mobilités 2020/2025/2030, arrêté par délibération du Comité Syndical du SMTC-Tisséo le 19 octobre 2016, sous réserve de prise en considération des éléments évoqués ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Certifié exécutoire
Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Transmis en Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

28 FEV. 2017
28 FEV. 2017

Le Maire,

Ida RUSSO



La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délais et voies de recours (application de l'article R421-5 du Code de Justice Administrative) : Dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification d'une décision administrative, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- Soit un recours gracieux adressé à la collectivité à l'attention de Madame le Maire (1 Allée de l'église 31280 DREMIL-LAFAGE)
- Soit un recours adressé à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne (Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE Cedex) afin de solliciter de ce dernier la mise en œuvre du déferé préfectoral
- Soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif (68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7)

Après un recours gracieux, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

En cas d'urgence, le recours contentieux peut également s'accompagner de la mise en œuvre de procédures de référés.

031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE

Date de télétransmission : 11/04/2017

Date de réception préfecture : 11/04/2017

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la commune d'Escalquens Séance du 20 février 2017

Nombre de membres			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	
29	29	25	
N° de délibération 2017-13			
Date de convocation		Date d'affichage	
14 février 2017		24 février 2017	
Résultat du vote			
Pour	Contre	Abstention	Refus
25			

L'an deux mille dix sept et le vingt février à dix huit heure trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Sériéys, Maire,

Présents : Alain Sériéys, Bernadette Sanmartin, Denis Fournier, Roseline Broussal, Michel Arderiu, Laurence Large, Michel Intrand, Pia Klingenfus, Daniel Baur, Christian Marrot, Gérard Palhol, Monique Buchet, Roland Durrieu, Lucie Saintout, Olivier Guibert, Alain Gil, Dunia Corrieri, Djemel Bensaci, Catherine Lemaréchal, Dominique Bourguignon, Monique Fabre.

Absents avec pouvoir : Serge Brabessa à Daniel Baur, Sophie Passera à Laurence Large, Frédéric Legay à Djemel Bensaci, Hélène Belle-Clot à Dominique Bourguignon.

Absents : Suzanne Rambeau, Sandrine Agut Bosc, Sandrine Mac Touzanne, Jean-Luc Tronco.

Secrétaire de séance : Michel Intrand

Objet de la délibération : Avis de la commune d'Escalquens dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées sur le projet mobilités 2020-2025-2030 porté par le SMTTC-Tisséo

Nous, conseillers municipaux d'Escalquens, partageons les remarques faites par les conseillers communautaires du Sicoval dans leur avis du 6 février 2017. Néanmoins, nous souhaitons ajouter les remarques supplémentaires ci-dessous et ainsi participer activement à l'élaboration de ce plan mobilité aux enjeux majeurs pour notre avenir et le développement du territoire.

L'évolution de la population est estimée à + 15 000 hab/an sur l'aire urbaine toulousaine et + 1000 hab/an sur le Sicoval.

Ainsi Toulouse et toutes les communes de l'aire urbaine sont totalement liées pour accueillir les populations nouvelles.

Elles doivent **ainsi agir ensemble pour le même objectif** et notamment pour participer, à leur niveau, à l'engagement pris lors de la COP 21 : « *L'ambition finale de l'accord de Paris est que les contributions des États signataires permettent de stabiliser le réchauffement climatique dû aux activités humaines « nettement en dessous » de 2°C d'ici à 2100 en renforçant les efforts pour atteindre la cible de 1,5°C.* ».

Le développement des transports en commun est nécessaire pour tenir les engagements de la COP 21, notamment en termes de réseau et de tarification accessible à tous.

Sur le Sicoval, l'essentiel de la croissance démographique a été absorbé par les communes du nord du territoire, communes dites de la « Ville Intense » dans le SCOT (schéma de cohérence territoriale), situées en première couronne ou en frange de la 2^{ème} couronne, là où les transports, services et activités économiques sont installés (Labège, Ramonville, Auzeville, Castanet, Péchabou, Escalquens) et donc, où les besoins se sont accrus.

Lors du conseil municipal du 6 avril 2016, les conseillers municipaux d'Escalquens ont clairement *exprimé que « les objectifs du PLH (programme local de l'habitat) 2017-2022 ne seront remplis que si les documents d'urbanisme élaborés par le SMEAT (Syndicat mixte de l'agglomération toulousaine), entérinent clairement le lien entre Habitat et Transport, le définissent et enfin le programment. Construire les logements doit avoir pour corollaire, pour obligation le développement d'une desserte du territoire en transports en commun en adéquation avec la population y résidant ».*

Nous **réaffirmons cette position** à propos du Projet Mobilités 2020-2030 porté par le SMTTC Tisséo.

Alors que le vécu au quotidien de la majorité des habitants, et notamment des salariés, est constitué d'embouteillages innombrables, en augmentation rapide ces dernières années, pour accéder aux différentes zones d'emploi, il est proposé un projet reposant presque exclusivement sur une hypothétique 3^{ème} ligne de métro au plus tôt en 2024.

Lors du débat public sur la TAE (Toulouse Aerospace Express), au-delà de la question de l'opportunité de la 3^{ème} ligne de métro, nos concitoyens, toulousains ou pas, regrettent le retard pris dans la mise en œuvre de solutions capacitaires, innovantes et de mobilité active permettant d'améliorer leur qualité de vie.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Extrait du registre des Délibérations - Séance du 20 février 2017

Nous pensons principalement à la remise en cause du PLB (Prolongement de la Ligne B) qui aurait dû être mis en service en 2019 pour répondre aux besoins de déplacements des habitants de l'aire urbaine.

PLB dont l'objectif majeur est : « **dénouer** » le site, faire passer un mode lourd et efficace de transports en commun au-dessus des barrières que sont : le canal, le périphérique, le Palays, l'autoroute et l'Hers.

Au-delà du PLB ce sont des liaisons bus, souvent en site propre, nécessaires à l'irrigation du territoire vers la route de Revel, Castanet et Péchabou et au-delà, mais aussi vers l'échangeur de Montgiscard, et sans oublier St Orens ce qui permet le maillage avec la Ligne A vers Balma dans le prolongement de la LMSE (Liaison Multimodale Sud-Est), et aussi l'**indispensable liaison** vers le lycée Pierre Paul Riquet pour les élèves d'Escalquens.

La gare multimodale donne une dimension régionale avec les TER et répond à la stratégie du « maillage » poursuivi par le PDU.

On peut même imaginer que certains TER venant de Carcassonne s'arrêtent en gare de Labège, permettant ainsi de dé-saturer la future gare Matabiau-LGV.

Le Conseil municipal de la Commune d'Escalquens invite la majorité de Tisséo à sortir des approches partisans et invite monsieur Moudenc à revenir, au sujet du PLB, au PDU de 2001 qu'il a lui-même porté. Approches partisans qu'il a lui-même condamné dans sa réponse du 14/03/2012 au rapport de la Chambre régionale des comptes de Midi Pyrénées.

Pour le Conseil municipal d'Escalquens la TAE est un beau projet mais qu'il sera peut-être difficile de faire entrer dans le ratio « 18 fois de la BEI » et de ce fait il eut été préférable de parler d'une TAE venant se raccorder à l'INPT au PLB réalisé jusqu'à la voie ferrée Toulouse-Narbonne, tel le projet finalisé et financé défini dans l'enquête publique pour lequel la commission d'enquête (Du 02 avril 2015 au 18 mai 2015) a rendu les conclusions :

« La commission décide, en toute indépendance et à la majorité de ses membres, de donner un AVIS FAVORABLE à la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation au projet de prolongement de la ligne B du métro jusqu'à Labège ».

Dans le nouveau dispositif Mobilités, sans attendre l'arrivée de la TAE, tout comme le Sicoval, nous souhaitons que la ligne B (pour laquelle 15 M€ ont déjà été engagés dans le cadre des études) soit prolongée jusqu'à la future station INPT, lieu d'interconnexion. D'autant plus que la dotation de l'État de 35 M€ est **subordonnée au démarrage des travaux en 2017**.

D'autre part, un TCSP (transport en commun en site propre) Labège-Escalquens était inscrit au PDU pour une mise en service en 2020. Dans le projet Mobilités : « Une ligne Optimo entre Escalquens et Labège est inscrite à l'horizon 2025 ».

Les élus d'Escalquens déplorent ce changement et dénoncent la dégradation de l'objectif de service.

De plus, cette **nouvelle proposition, n'étant plus en site propre**, ne pourrait être efficiente que si elle est accompagnée par ailleurs : du prolongement du CD 916 appuyé par la suppression du passage à niveau d'Escalquens et du contournement de Saint Orens.

De l'avis du Conseil Municipal d'Escalquens, au Sud-Est, **l'urgence pour les populations** (toulousaines ou pas) est :

- Faire sauter le « bouchon » du Palays, pour cela, il faut **réaliser le PLB dans son tronçon Ramonville INPT**, (début des travaux en 2017).
- Accentuer le report modal en proposant des P + R en nombre suffisant pour éviter la traversée des communes « ville intense ».
- Définir un schéma directeur cyclable volontariste et que son financement soit inscrit dans le plan de financement du Projet Mobilités 2020-2030.
- Évoluer vers un titre unique de transport métro-bus-train.
- Mettre en place avant 2025 une ligne de bus efficace entre Escalquens-labège et l'INPT
- Créer une liaison routière avec parking entre l'INPT et la RD16

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Escalquens, le 20 février 2017

Le Maire,

Alain SERIEYS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24/02/2017
et publication ou notification
du 24/02/2017

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception en préfecture : 11/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de la Haute-Garonne

Commune d'ESPANÈS

2017-03

SÉANCE DU 18 JANVIER 2017

L'an Deux Mille dix sept

A 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BAUDOUIN René, Maire.

Date de convocation : 10 janvier 2017.

Présents : Mesdames : FABIAU Isabelle, VILLEMUR Sylvie.

Messieurs : BAUDOUIN René - COLRAT Fabrice - MATTIUZZO Maxime – VILLEMUR Xavier - SCHORNOZ Yann.

Absents excusés : Mme POUJET Stéphanie (procuration à FABIAU Isabelle), Mme Isabelle PAUMARD (procuration à Yann SCHORNOZ), M. MONMARSON Aurélien - WAGNER Thomas (procuration à Fabrice COLRAT).

Secrétaire de séance : Yann SCHORNOZ

Objet : Avis projet mobilités 2020-2025-2030.

Le dossier SMTC-Tisséo du 28 novembre 2016 concernant le projet mobilités 2020-2025-2030, consultation de personnes publiques associées est présenté.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



Fenouillet
sur Canal et Garonne

tisséo COURRIER N° 12204 ARRIVÉ LE - 6 MARS 2017	
POUR TRAITEMENT	CD
COPIE(S) POUR INFO	

Fenouillet le 27 février 2017

Monsieur Jean-Michel LATTES
Président du SMTC-Tisséo
7 esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 – 31011 Toulouse Cedex 6

Objet : Projet Mobilités 2020-2025-2030

Monsieur le Président,

Par courrier réceptionné en date du 5 décembre 2016, vous avez sollicité l'avis de la municipalité de Fenouillet concernant le projet Mobilités 2020-2025-2030. En effet, en France toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un Plan de Déplacements Urbains dont les principes régissent l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement.

C'est pourquoi la municipalité de Fenouillet émet un avis favorable à ce Projet Mobilités avec néanmoins d'importantes réserves concernant le territoire Nord Toulousain. En effet, les communes composant ce territoire connaissent un important retard en termes de transports en commun, de voirie et plus généralement en termes d'accessibilité et de mobilité. Contraintes par la Garonne, le Canal, la route de Paris, L'Hers et l'autoroute ce territoire s'est structuré dans le sens Nord-Sud délaissant toutes infrastructures lourdes dans le sens Est-Ouest. Avec 14 communes, plus de 150 000 habitants, des déplacements internes au territoire inférieur à 3 km qui représentent 41% des déplacements, une croissance démographique de +25% entre 1999 et 2007 et un afflux de nouveaux habitants de 38 000 entre 2012 et 2020 et de 43 000 habitants prévus entre 2021 et 2030, le Nord Toulousain est une terre d'accueil importante pour la Métropole. Toutefois, la stratégie favorisant la mobilité et le développement d'un réseau de transports en commun comme le développement d'un réseau routier n'est pas à la hauteur des enjeux.

1 – requalification de l'ex-RD820 de Saint-Jory à Toulouse

La route de Paris (ex-RD 820) reçoit 30 000 véhicules jour, concentre 10 000 salariés dans le secteur de la logistique et dessert une nouvelle galerie commerciale qui en 2 mois a compté 1 million de visiteurs. Connecté au périphérique toulousain par l'échangeur de Sesquières qui est totalement obsolète et dangereux, cet axe est un axe majeur et structurant pour le Nord Toulousain.

Aucun aménagement n'est prévu sur cette voie bien qu'elle soit quotidiennement saturée, aucune requalification pour l'installation d'une voie en site propre ou la création de contre-allées pour une meilleure desserte des entités économiques n'ont été prévues.

Mairie de Fenouillet

Hôtel de Ville - Place Alexandre Olives - BP 95110 - 31151 Fenouillet cedex - France
Tél. 05 62 75 89 75 - Fax. 05 62 75 89 88 - courrier@mairie-fenouillet.fr - www.fenouillet.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

2 – 3^{ème} ligne de Métro

Le développement des transports en commun lourds telle qu'une nouvelle ligne de métro participe à la structuration de la Métropole et favorise grandement la mobilité des habitants du territoire. Néanmoins la question du tracé reste entière puisque cette ligne reste quasiment intra-muros à Toulouse. Un tracé incluant une desserte du Nord Toulousain serait à même de répondre à un besoin pressant de mobilité pour les citoyens du Nord de la Métropole. Alors que cette nouvelle ligne de métro desservira la zone d'Innopole qui concentre 15 000 emplois, elle ne desservira pas la zone économique nord qui en compte 25 000.

3 – projet AFNT

L'installation de plusieurs gares au niveau de Saint-Jory, Lespinasse et Fenouillet est un élément crucial pour le développement du Nord Toulousain non seulement d'un point de vue démographique mais également économique. Alors que le Nord Toulousain concentre près de 22% de la population de la Métropole et près de 24% de l'activité de Toulouse Métropole, ce bassin de vie reste très dépendant de la performance du réseau routier avec un taux d'usage de la voiture de 78%. Le développement d'un réseau de TER nord toulousain cadencé au ¼ d'heures et ponctué d'arrêts stratégiques où sont associés parking-relais et rabattements de bus est un élément indispensable pour une urbanisation intelligente alliant service public et mobilité.

4 – un second pont sur la Garonne

Depuis des décennies, la question d'un nouveau pont sur la Garonne est évoquée, matérialisée sur les différents plans et études et tous font ressortir l'inexorable nécessité de ce second pont sur la Garonne. Qu'il soit au niveau de Saint-Jory pour une liaison rapide avec le PEX et la zone aéroportuaire en amont de la Métropole ou encore au niveau de Fenouillet ou d'Aucamville cette nouvelle traversée de la Garonne s'inscrirait comme une liaison Est-Ouest du nord de la Métropole manquant cruellement à ce territoire.

5 – péage Nord A62

La saturation du Nord en termes de trafic pose la question de l'utilisation de l'A62. En effet, la mise en place d'une gratuité du péage pour les habitants des communes Nord de la Métropole favoriserait la mobilité d'une grande partie des métropolitains et participerait à désengorger des axes quotidiennement saturés à l'image de l'ex-RD820 ou de la RD64.

6 – Le Boulevard Urbain Nord

Nous regrettons que le Plan Mobilités ne reprenne pas le projet de BUN pourtant élément majeur de la desserte du Nord Toulousain avec un couloir de bus en site propre et un rabattement vers la future gare par le boulevard Salvador Allende d'Aucamville.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de bien vouloir prendre en compte l'avis de la municipalité de Fenouillet dans le cadre du Projet Mobilités 2020-2025-2030 et vous prie de croire Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.



Le Maire

Gilles BROQUERE

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de **FLOURENS**

Séance du **7 mars 2017**,

Nombre de conseillers

L'an deux mille dix-sept, le sept mars

En exercice 19

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué,

Présents 14

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses

Votants 19

séances sous la présidence de Me VIGNON ESTEBAN Corinne, Maire.

Procurations 5

Date de convocation : 1/03/2017

Date d'affichage : 2/03/2017

Etaient présents : MM VIGNON ESTEBAN. FAGET. GRIGIS. MERVILLE-COMET. GODARD. ALZAGA. JORDAN. PRADEL. PINEL. MERVILLE. HAHN. CORTES. FOUCHOU-LAPEYRADE, FAURÉ.

Ont donné procuration :

Mr LANGLAIS donne procuration à **Mme VIGNON**

Mme MUNICH donne procuration à **Mr HAHN**

Mme BONATO donne procuration à **Mme FAGET**

Mr GRIGIS donne procuration à **Mr CHEVALLIER**

Mme CAMUS donne procuration à **Mr CORTES**

Myriam ALZAGA a été nommée secrétaire.

Délibération n°2017-21 Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Grande Agglomération Toulousaine : avis de la commune de FLOURENS dans le cadre de la procédure de consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)

Exposé

Par délibération du 4 février 2015, le Comité Syndical du SMTC-Tisséo a décidé d'engager l'élaboration du Projet Mobilités 2020/2025/2030, valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine et son adaptation au nouveau contexte métropolitain, avec pour objectifs :

- des réponses aux enjeux de croissance démographique de structuration du territoire (+ 500 000 déplacements quotidiens à l'horizon 10 ans), à travers une stratégie globale de mobilités intégrant notamment la mise en œuvre d'un réseau structurant de transports en commun (solutions capacitaires, meilleure articulation avec le réseau ferroviaire, potentialités du réseau bus...), l'organisation des réseaux routiers et la promotion des modes actifs ;
- la prise en compte du contexte économique et la desserte des zones d'emploi, dont les accès routiers sont saturés ;
- une meilleure déclinaison par territoire afin de réunir maillage, capacité et inter connexion, dans une logique de cohérence et d'articulation urbanisme / mobilité.

Axé autour des enjeux de mobilités, d'attractivité et d'accessibilité, le Projet Mobilités s'articule prioritairement autour de trois leviers d'actions :

- Le report modal : améliorer les performances du réseau bus (Linéo, Optimo...), créer des capacités de transport supplémentaires (Toulouse Aerospace Express, mise à 52m des bus...), favoriser l'articulation du réseau (bus, tram, métro...), développer la couverture et le maillage du réseau structurant (ceinture de transport...).

Accusé de réception en préfecture
031-253100984-20170411-20170329-2-1An2-
SD...)
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Vu l'avis de la Commission Déplacements et Transports spécifique du 20 février 2017,

Vu la délibération n° DEL-17-0014 adoptée lors du Conseil de la Métropole du jeudi 23 février 2017,

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet les réserves suivantes avant de procéder au vote :

- ✓ **Nécessité de tenir compte de l'évolution des modes de vie et des mobilités des populations vivant dans les petites communes de la périphérie. Il convient de ne pas oublier de mailler le territoire autrement pour leur permettre de s'impliquer à leur tour dans les grands enjeux du futur PDU.**
Exemple : repenser le modèle de déplacements « en étoile » en favorisant les liaisons intercommunales, vers d'autres plateformes multimodales, vers des parkings de délestage, ...
- ✓ **L'application des réglementations pourrait être considérée « au cas par cas » pour permettre des économies et/ou des aménagements mieux adaptés au contexte.**
Exemple : sous prétexte de mise en accessibilité des points d'arrêts de bus, certains sont supprimés alors qu'ils sont encore utilisés.

Article 1

De donner un avis favorable au Projet Mobilités 2020/2025/2030, arrêté par délibération du Comité Syndical du SMTC-Tissé le 19 octobre 2016, sous réserve de prise en considération des éléments évoqués ci-dessus.

Article 2

D'autoriser Madame le Maire à engager tous les actes et démarches nécessaires à la mise en œuvre aux effets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an.

11 VOIX POUR (Avec réserves)
7 ABSTENTIONS
1 VOIX CONTRE

Fait à Flourens, le 7 mars 2017

Le Maire,
Corinne VIGNON



BORDEREAU D'ENVOI

MAIRIE DE FONBEAUZARD

Place Simon Montariol

BP 90223

31142 Saint-Alban

EMETTEUR :

Nom : POUTINEAU Caroline

Service : Secrétariat

Tel : 05.61.70.23.38

Fax : 05.61.70.87.96

DESTINATAIRE :

SMTC

Tel :

Fax :

☐ POUR INFORMATION

☐ POUR SUITE A DONNER

☐ POUR AVIS

☐ POUR NOTIFICATION

☐ EN RETOUR

☐

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint la délibération du conseil municipal de Fonbeauzard relative aux projets mobilités 2020-2025-2030.

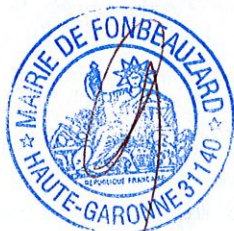
Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

A Fonbeauzard, le 29/12/2016

Le Maire

R Grimaud



tusse COURRIER N° ARRIVÉE	
- 2 JAN. 2017	
POUR TRAITEMENT	CD
COPIE(S) POUR INFO	

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Département de Haute-Garonne
Commune de FONBEAUZARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2016

Objet de délibération : SMTC Tisséo : Projets mobilités 2020-2025-2030 : (délibération n°79)

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 22
Présents : 19
Qui ont pris part à la délibération : 22
Date de la convocation : 06/12//2016
Date d'affichage : 06//12//2016

L'an deux mille seize le douze décembre, le Conseil Municipal de la commune de FONBEAUZARD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIMAUD Robert, Maire.

Présents : Robert Grimaud, Philippe Bessette, Géraldine Boennec, Michel Corbière, Bernard Crayssac, Myriam Costes, Mickaël Delaune, Nadine Devillers, Patrice Graffouliere, Virginie Hoyer, Serge Lasserre, Nadine Mayssal-Catalano, Florence Moret, Emmanuel Munoz, Francis Oulés, Paulette Piquemal, Cornélia Schatz, Jean-Jacques Selle, André Villate.

Pouvoirs : Sonia Capelle a donné pouvoir à Géraldine Boennec
Christelle Gourgues a donné pouvoir à Florence Moret
Jean-François Gil a donné pouvoir à Virginie Hoyer

Absente excusée jusqu'à 19h30 : Bernard Crayssac

Président de séance : Robert Grimaud, Maire

Secrétaire de séance : Michel Corbière.

Date de la convocation : 06/12//2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un Plan de Déplacements Urbains dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

La grande agglomération toulousaine dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012. Ce document cadre est réalisé collégialement entre le SMTC, les quatre intercommunalités membres (Toulouse Métropole, Muretain Agglomération, le Sicoval, le SITPRT) et les personnes publiques associées (Etat, Région Occitanie, Département de la Haute Garonne, les intercommunalités, les communes, les Chambres consulaires ...).

Le SMTC a pris la décision d'engager l'élaboration du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine, par délibération 2015.02.04.1.1 en date du 4 février 2015.

La délibération engageant l'élaboration du Projet Mobilités indiquait les principaux éléments d'enjeux suivants :

Concernant les perspectives de développement du territoire :

Le territoire de 115 communes accueille plus d'1 million d'habitants au sein d'un vaste espace métropolitain et connaît une forte croissance démographique et urbaine.

Cette croissance se répercutera sur la mobilité. Ainsi, à l'horizon de 10 ans, soit en 2025, on estime que le nombre de déplacements quotidiens tous modes confondus sur la grande agglomération toulousaine sera de 4,5 millions, soit 500 000 de plus qu'à ce jour, l'équivalent de l'usage actuel du réseau Tisséo ou du périphérique.

La saturation des réseaux de déplacements et l'absence de desserte performante de principaux grands sites d'activités posent l'enjeu de l'attractivité du territoire et celui du devenir du pôle métropolitain de niveau mondial et son rôle de locomotive de la compétitivité française à terme.

Pour répondre à ces enjeux d'attractivité et de compétitivité, il convient d'apporter une réponse globale de mobilité pour :

- Doter le territoire de solutions de mobilité pour accueillir 500 000 nouveaux déplacements tous les 10 ans.

- Assurer une desserte des sites d'activités au coeur du pôle de compétitivité mondiale.

Concernant le calendrier et le dispositif d'élaboration :

- 2015/2016 :

Une phase de consultation et participation citoyenne, permettant de partager et d'échanger sur une vision 2020/2025/2030 de l'organisation des mobilités dans la métropole toulousaine.

Une phase de travail plus technique, mais ouverte et transversale, avec pour objectif de concevoir le projet de « Projet Mobilités 2020/2025.2030 ».

Lors du Comité Syndical du 19 octobre 2016, les élus du SMTC ont arrêté le Projet Mobilités 2020-2025-2030 permettant l'enclenchement des phases de consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique.

En qualité de personne publique associée directement consultée, en application du Code des Transports, l'assemblée dispose d'un délai de 3 mois à compter de la date d'envoi du courrier pour émettre un avis sur le Projet Mobilités 2020-2025-2030. Au-delà des 3 mois, l'avis sera réputé favorable.

Monsieur le Maire précise que de nouvelles commissions territoriales devraient être programmées vers février/mars 2017, afin de tirer le bilan de cette étape de consultation et débattre à l'échelle des territoires de la grande agglomération toulousaine, des enrichissements à apporter au Projet Mobilités 2020-2025-2030 après l'enquête publique et son approbation.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, l'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés par 22 voix Pour, prenant acte de l'ensemble de ces informations relatives au Projet Mobilités 2020-2025-2030, n'émet aucune observation particulière à ce stade de la consultation et reste dans l'attente d'une nouvelle étape de concertation permettant de poursuivre l'enrichissement du projet.

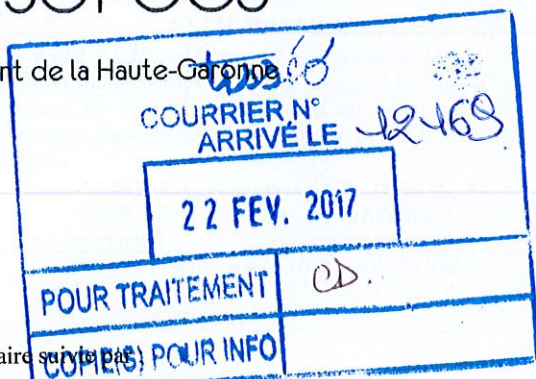
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

FONBEAUZARD, le 20 décembre 2016.

Le Maire,
Robert GRIMAUD

Document signé électroniquement.



Affaire suivie par
Delaban Sybille
Secrétariat du Conseil Municipal
☎0561915597
conseilmunicipal@fonsorbes.fr

N/Réf. : MP/DS 01-02

Objet : Projet Mobilités 2020-2025-2030

Fonsorbes, le 20 février 2017

Monsieur le Premier Adjoint au Maire

à

Monsieur LATTES Jean-Michel
Président du SMTC-TISSÉO
SYNDICAT MIXTE des TRANSPORTS
en COMMUN
7 esplanade Compans-Caffarelli – BP 11120
31011 TOULOUSE CÉDEX 6

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre courrier du 28 novembre 2016 portant sur la consultation des personnes publiques associées dans le cadre du Projet Mobilités 2020-2025-2030, je vous informe que le Conseil Municipal a émis un avis négatif lors de sa séance du 2 février 2017.

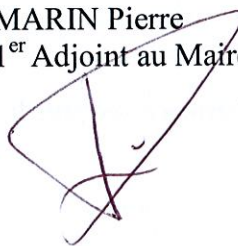
Effectivement, nous vous avons envoyé un courrier en avril 2016 afin de vous informer de nos souhaits, notamment le prolongement du tracé de la ligne 116 jusqu'à la gare de Colomiers, ainsi que le prolongement de la ligne Linéo, qui s'arrête à Plaisance du Touch, jusqu'à Fonsorbes. Or, à ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue.

Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération correspondante, télétransmise ce jour à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



MARIN Pierre
1^{er} Adjoint au Maire



EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de FONSORBES		
<i>Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch</i> L'an deux mille dix-sept, le deux février, à 19 heures 05, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.		
Présents : Mmes BOBO, CALVO, DE COUX, DUBOIS, GOSSELIN, HERNANDEZ, KRIER, LACOSTE, MALET, MATHIEU-DEBLACHE, SIMÉON, VITET et VOISIN Mrs BAË, BROUSSE, CHOUARD, FRANCHINA, GAUBERT, LALANNE, LASCRET, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MARIN, PERROT, PILET, RIVIER et SÉVERAC		
Absent(s) représenté(s) : Mme BOYER a donné procuration à Mme VITET M. MONROZIER a donné procuration à Mme SIMÉON M. SOUM a donné procuration à		
Absent(s) : Mme RANGOLY et M. BUISSON		
Secrétaire de séance : M. PILET Jean-Claude		
Thème : 8,7 - TRANSPORTS		
Objet : Projet Mobilités 2020-2025-2030 du SMTC-TISSÉO		
Avis à formuler		

Envoyé en préfecture le 20/02/2017
Reçu en préfecture le 20/02/2017
Affiché le **20 FEV 2017**
ID : 031-213101876-20170202-2017_017-DE

Séance du
2 février 2017
Acte n° 2017-017

Conseillers en
exercice
33

Conseillers
Présents
28

Date de
convocation
26 janvier 2017

Publiée par
affichage en Mairie
le 27 janvier 2017

M. BAË Jean-Philippe, Adjoint délégué au secteur "services techniques-transport", expose au Conseil Municipal que par délibération du 4 février 2015, le SMTC-TISSÉO a initié le projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération toulousaine approuvé le 17 octobre 2012.

Cette révision a été lancée afin d'intégrer le projet politique de la nouvelle gouvernance du SMTC, axé essentiellement autour de la création de la 3^{ème} ligne de métro et la création de dix lignes de bus Linéo.

Lors du Comité Syndical du 19 octobre 2016, les Elus du SMTC ont arrêté le Projet Mobilités 2020-2025-2030 permettant l'enclenchement des phases de consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique.

Les principales actions de ce Projet Mobilités sont :

- 2019 : doublement de la ligne A
- 2020 : réseau Linéo, dont le remplacement de la ligne 65 par une ligne Linéo + téléphérique urbain sud
- 2024 : 3^{ème} ligne de métro

Aussi, en sa qualité de personne publique associée directement consultée, la commune de Fonsorbes dispose d'un délai de trois mois à compter de la date d'envoi du courrier de SMTC-TISSÉO (soit à compter du 28 novembre 2016) pour émettre un avis sur ce Projet Mobilités 2020-2025-2030, conformément au Code des Transports. Au-delà de ce délai, l'avis de la commune sera réputé favorable.

M. BAË Jean-Philippe rappelle au Conseil Municipal que la commune avait envoyé un courrier au Président du SMTC-TISSÉO, en avril 2016, pour lui faire part des souhaits de la municipalité, notamment celui du prolongement du tracé de la ligne 116 jusqu'à la gare de Colomiers et celui du prolongement de la ligne Linéo, qui s'arrête à Plaisance du Touch, jusqu'à Fonsorbes.

Aussi, après étude de ce Projet Mobilités 2020-2025-2030, il propose d'émettre un avis négatif pour les raisons suivantes :

- SMTC-TISSÉO prend plus en considération la situation de la grande agglomération toulousaine que celle de la périphérie

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 février 2017 – acte n° 2017-017 – page 2/2
Thème :	8.7 - TRANSPORTS
Objet :	Projet Mobilités 2020-2025-2030 du SMTC-TISSÉO Avis à formuler

- dans le cadre du déploiement des lignes Linéo, et plus particulièrement de la ligne Linéo 3 "Plaisance du Touch-Tournefeuille-Arènes", il est déploré l'absence de couloirs dédiés à la circulation des bus sur l'ensemble de son tracé, compte-tenu de l'engorgement considérable de la RD 632
De plus, il est demandé que ce tracé soit prolongé jusqu'au bassin de vie de Saint-Lys/Fonsorbes, bassin représentant déjà aujourd'hui plus de 20 000 habitants pour ces deux communes
- concernant l'actuelle ligne 116, il est regrettable que son prolongement jusqu'à la gare de Colomiers ne soit pas évoqué. Cette question sera d'autant plus pertinente lors de la mise en service de la 3^{ème} ligne de métro, connectée à cette gare
- se pose la question de la capacité du SMTC à financer l'intégralité du Projet Mobilités, au regard du poids financier que pèsera la 3^{ème} ligne de métro

Entendu l'exposé de M. BAË Jean-Philippe, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

Article 1 : émet un avis négatif au Projet Mobilités 2020-2025-2030 pour les raisons ci-dessus développées.

Madame le Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.



Madame le Maire
SIMÉON Françoise
Pour Madame le Maire
Le Premier Adjoint
Pierre MARIN